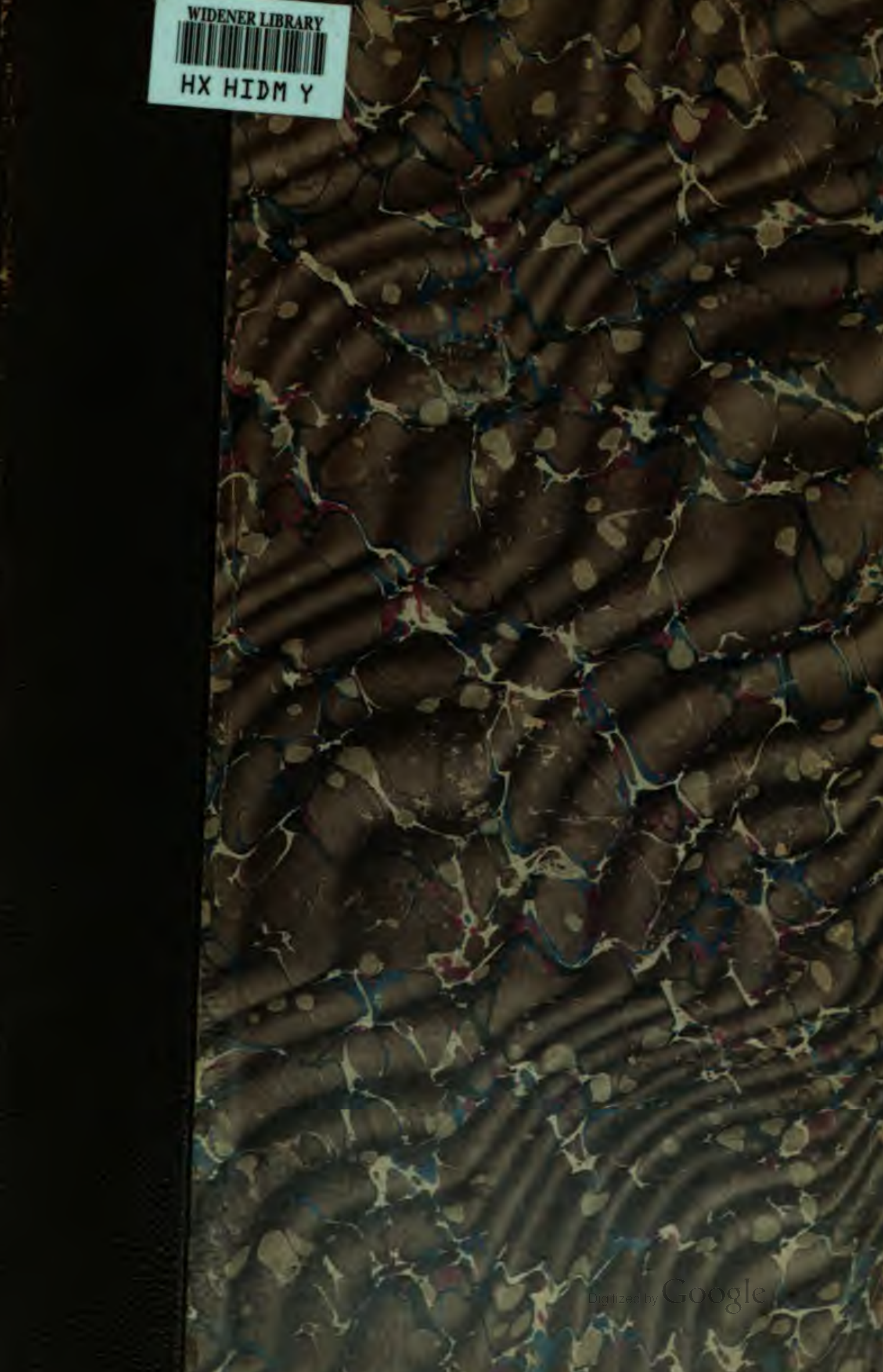
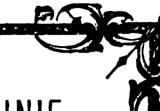




VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

BULLETIN HISTORIQUE

TRIMESTRIEL

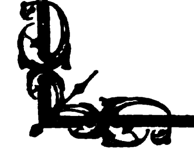
ANNÉES 1902 A 1906

ONZIÈME VOLUME



SAINT-OMER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE H. D'HOMONT
14, RUE DES CLOUTERIES, 14

1907



BULLETIN HISTORIQUE

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

BULLETIN HISTORIQUE

TRIMESTRIEL

ANNÉES 1902 A 1906

ONZIÈME VOLUME



SAINT-OMER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE H. D'HOMONT
14, RUE DES CLOUTERIES, 14

1907

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

201e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 6 Janvier 1902

Président : M. l'abbé BLED

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 10. M. le Secrétaire annonce que M. de Nortbécourt s'est excusé de ne pouvoir y assister, puis il donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

M. Revillion, qui se trouvait absent le jour du scrutin pour le renouvellement du Bureau, prend ensuite la parole pour remercier ses Collègues des voix qui se sont portées sur lui pour l'élection à la Vice-Présidence.

Dons et hommages.

Outre les publications périodiques des Compagnies correspondantes, la Société a reçu à titre d'hommage d'auteur :

de M. l'abbé B.-J. Thobois, curé d'Alette : *Le Château et les Seigneurs de Mont-Cavrel.* Arras, Répessé-Crépel, in-8 av. pl. (V. note bibliographique. Bulletin, T. X, p. 739).

De plus, les dons suivants ont été remis à la Bibliothèque :

Don de M. le chanoine Billot, archiprêtre de Béthune :

Jeanne d'Arc. Discours prononcé par le P. Vallée, 1894.

Le Centenaire de la chapelle Saint-Louis de France, à Londres. Discours prononcé le 23 mai 1899, par M. l'abbé de Beauvoir.

Les Corporations ouvrières au Moyen Age, par Godefroi Kurth, professeur à l'Université de Liège. Bruxelles, 1893, 32 p. in-12.

Deux paroisses Normandes : Trelly et Saint-Louet-sur-Sienne depuis 1060 jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Adam. Paris, 1898, 180 p. in-8. Pl.

Origines de la chartreuse de Gosnay. Extrait manuscrit de l'ouvrage latin « *Origines Cartusiarum Belgii* » édité à Douai en 1623, par le P. Pierre de Walle. 19 pages.

L'Oratoire et la Révolution, par A.-M.-P. Ingold, prêtre de l'Oratoire. Paris, 1885, 102 p. in-8.

Les Atrébates, par M. l'abbé L. Rambure. Conférence faite à Arras en 1899. Arras, 1899, 18 p. in-8.

L'Exaltation de Jeanne d'Arc. Discours prononcé à Béthune, le 25 novembre 1894, par le R. P. Marie-Joseph Lefèvre. Lille, Desclée, 1894.

Fêtes Jubilaires de Marcq 1840-1891. Lille, 1891, 113 p. in-8.

Don de M. l'abbé Bled :

Généalogie de la maison de Bryas. Extr. des Annales Historiques (58e vol., pp. 81 à 122). Paris, 1893, in-f°.

Don de M. le curé de Lederzeele :

Coutumes générales d'Artois, avec notes par M. Roussel de Bouret. Saint-Omer, H.-F. Boubers, 1774, 2 vol. in-12.

Don de M. l'abbé B.-J. Thobois, curé d'Alette :

West Grinstead et les Caryll. Etude historique et religieuse sur le comté de Sussex en Angleterre, par Max de Trenqualéon. 2 vol. in-8 av. pl. 1893. Impr. Notre-Dame des Prés. Neuville-sous-Montreuil (Pas-de-Calais).

Remerciements.

Au sujet de ce dernier ouvrage, M. le Secrétaire général lit la note suivante :

« L'étude de la mission catholique de West-Grinstead dans le comté de Sussex n'est pas d'un intérêt direct pour notre pays ; toutefois elle renferme quelques faits qui n'y sont pas étrangers dans l'histoire documentée de la famille Caryll qui en forme le complément. Cette famille importante, qui a protégé et maintenu la foi chrétienne dans le comté de Sussex pendant l'ère des persécutions, a eu même, en dehors de l'Angleterre, une influence bienfaisante sur les établissements religieux. Le couvent des dames bénédictines de Dunkerque reçut d'elle de nombreux services lors de sa création. Lady Mary Caryll en fut une des fondatrices et la prieure ; puis, quand l'établissement fut érigé en abbaye en 1663, ce fut elle qui fut nommée abbesse. La cérémonie de consécration eut lieu à *Saint-Omer,* où elle fut accompagnée de trois religieuses et de son frère Pierre Caryll, bénédictin. « La sœur, « le frère et les trois religieuses qui étaient avec eux « furent reçus à Saint-Omer avec courtoisie par l'abbé « de Saint-Bertin, ami de leur famille, qui voulut pourvoir lui-même aux frais de consécration de l'abbesse. « La cérémonie se fit avec magnificence, le 24 juin 1664, « dans l'église des Jésuites, et l'abbé de Saint-Bertin « donna un festin à tous ceux qui y avaient pris part... » (Tome I, p. 440).

Plus loin, l'on voit également lady Mary Caryll s'occuper de l'établissement au Collège anglais de Saint-Omer, d'un de ses neveux, au sujet duquel elle échange une correspondance assez longue avec son frère lord Caryll. (T. II, pp. 110 et suiv.)

— M. le Secrétaire-Archiviste signale ensuite à ses Collègues le dernier fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (LXII, 3ᵉ livraison, mai-juin 1901) qui renferme (p. 311) une liste de Manuscrits achetés récemment par la Bibliothèque nationale, à la vente du comte d'Ashburnam, à Londres. L'on y voit la mention, sous le n° 121, d'une *Chronique de Saint-Bertin du XVᵉ siècle.* Il serait intéressant d'obtenir quelques données sur l'importance et la valeur de ce manuscrit.

Correspondance.

Accusé de réception de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, de la 199ᵉ livraison du Bulletin.

— Par lettre en date du 5 décembre, M. l'abbé Chariot remercie la Société qui l'a élu Membre-Correspondant dans sa dernière séance.

— Le 13 décembre, M. le Général Morel, promu récemment à un commandement à Lyon, exprime à M. le Président ses regrets de voir rompre les liens qui l'attachaient à Saint-Omer, et le prie en conséquence d'accepter sa démission de Membre honoraire. Il adresse à ses anciens Collègues un souvenir reconnaissant pour l'accueil qui lui a été fait dans la Société.

— La Société historique et archéologique de Tournai fait part de la mort de son Président, le comte Georges de Nédonchel, décédé à Tournai le 8 décembre 1901.

La Compagnie adresse à cette occasion à la Société de Tournai l'expression de sa confraternelle sympathie.

— Par circulaire datée du 16 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique envoie les instructions requises pour la délivrance des billets à prix réduit aux Délégués au Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 1ᵉʳ Avril.

La désignation des délégués de la Société, qui doit être envoyée à Paris avant le 1ᵉʳ Mars, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Élection de Membre honoraire.

Il est procédé à l'élection sur la candidature présentée à la dernière séance. Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en sa faveur, M. le Président proclame Membre honoraire, M. le chanoine Billot, archiprêtre de Béthune.

Avis lui sera donné de sa nomination.

Candidatures.

Les candidatures suivantes sont présentées à la Société :

de M. le Comte Armand du Tertre, à Saint-Omer, présenté, comme Membre titulaire, par MM. H. de Givenchy, Charles de Pas et J. de Pas ;

de M. Joseph de Givenchy, à Saint-Omer, présenté, comme Membre titulaire, par MM. H. de Givenchy, Van Kempen et Ch. de Pas ;

de M. l'abbé B.-J. Thobois, curé d'Alette, présenté, comme Membre correspondant, par MM. l'abbé Bled, Revillion et J. de Pas.

Le vote sur ces candidatures est renvoyé, suivant le règlement, à la prochaine séance.

Comptes de l'année 1901.

M. le Trésorier soumet à ses Collègues les comptes de l'exercice 1901 avec le détail complet des recettes et des dépenses. Les dépenses d'impression ont pu être soldées grâce au retard qu'a subi l'apparition du tome XXVII des Mémoires. Cette situation a facilité le règlement de l'arriéré qui restait dû et permettra de hâter l'achèvement du volume, ainsi que la continuation des *Chartes de Thérouanne.*

Des remerciements sont adressés à M. C. de Pas pour l'exposé précis qu'il a dressé de la situation financière, et pour le soin qu'il apporte à la gestion des intérêts de la Société.

L'examen des comptes est confié à une Commission composée de MM. de Noircarme, Van Kempen et l'abbé Dusautoir.

Modification à l'article 9 du Règlement intérieur de la Société.

M. le Président transmet à la Compagnie une demande qui lui est faite par M. le Trésorier à l'effet de modifier l'article 9 du règlement intérieur de la Société, et de reporter à la séance de Février la reddition annuelle des comptes. Cette demande est motivée par la difficulté que peut rencontrer le Trésorier à réunir pour les premiers jours de Janvier les éléments complets d'un compte arrêté au 31 Décembre. Le laps de temps, parfois extrêmement court, qui sépare cette dernière date de celle de la séance de Janvier, se trouve être insuffisant pour l'établissement et la vérification du compte de l'imprimeur. En pratique l'on se trouve obligé d'arrêter le relevé des travaux à une date antérieure au 31 décembre. L'on pourrait donc obvier à cela en retardant d'un mois la présentation du budget. Dès lors il serait possible d'établir la situation réellement arrêtée au dernier jour de l'année, et de se ménager le temps suffisant pour le contrôle des mémoires.

Les Membres du Bureau consultés appuient la demande de M. le Trésorier qui semble ne présenter aucun inconvénient et la Compagnie décide en conséquence, conformément à l'article 15 du règlement intérieur, le renvoi de la proposition à une Commission qui sera composée de MM. Revillion, C. Legrand, H. de Givenchy, l'abbé Lesenne et Marion.

M. le Président exprime le vœu que cette Commission procède à un examen minutieux du règlement, dont quelques dispositions sembleraient pouvoir être modifiées, par exemple celle du 5ᵉ alinéa de l'article I des statuts, limitant à la date de 1789 le champ des études de la Société.

Communications.

Plans de St-Bertin.

M. Bouloch, Membre correspondant à Boulogne-sur-Mer, fait l'envoi à la Société d'un album de plans manus-

crits de l'église de l'abbaye de Saint-Bertin. Ces dessins proviennent des papiers laissés par M. Albert Debayser, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, puis architecte en chef de la ville de Boulogne en 1832. D'après les renseignements fournis par M. Bouloch, M. Debayser, de passage à Saint-Omer vers 1830, aurait appris qu'un riche anglais avait chargé un architecte de dresser les plans de l'église de l'abbaye de Saint-Bertin à l'effet d'en construire une semblable en Angleterre. Ces plans lui ayant été communiqués, il s'empressa d'en prendre les calques, et ce sont ces calques que M. Bouloch a reçus de la famille de M. Debayser et qu'il adresse à la Société des Antiquaires de la Morinie.

L'album est mis sous les yeux des Membres présents qui apprécient combien le travail dénote le fait d'un architecte consciencieux et expriment tout l'intérêt qu'il y a à voir réunir ces documents à ceux de la bibliothèque de la Société, qui possède, sur ce riche monument, d'une part, la très complète monographie imprimée et illustrée par M. Wallet, d'autre part, l'album de plans et dessins manuscrits de ce même auteur, ainsi que les plans dressés par M. Beauffort à la suite des fouilles exécutées par la Société et relevant exactement le tracé des églises qui ont été successivement édifiées par l'abbaye.

Quant à la construction d'une église semblable en Angleterre, il ne paraît pas qu'elle ait jamais été mise à exécution ni même conçue définitivement. Il est difficile de voir une corrélation autre qu'une coïncidence de date entre ce projet et l'enlèvement en Angleterre des vitraux provenant de l'abbaye. (Cf. Bulletin historique, T. X, p. 192.) L'église de Shiplake qui possède ces vitraux n'a d'ailleurs aucun rapport avec l'église de Saint-Bertin.

M. le Secrétaire-Général s'est chargé de remercier, au nom de la Société, l'honorable correspondant de son envoi.

Lecture.

Jean Hendricq, sa vie, son œuvre, d'après des documents récemment découverts. — Sous ce titre, M. l'abbé Bled donne lecture de la première partie d'une notice sur la vie et l'œuvre de Jean Hendricq. Les articles consacrés jusqu'à présent au chroniqueur audomarois contiennent bien des lacunes, sinon des erreurs. Des documents récemment découverts ont permis à M. l'abbé Bled de reconstituer une notice plus complète, qui d'une part fixera pertinemment les principaux éléments biographiques, d'autre part analyse l'œuvre dans son ensemble. Cette œuvre nous est aujourd'hui connue, outre le manuscrit important de la bibliothèque de Saint-Omer, par un manuscrit reposant à la bibliothèque de Bruxelles, et un manuscrit d'une bibliothèque particulière acquis récemment en Angleterre[1] (Vente Ashburnham).

C'est ce dernier qui nous révèle dans une préface les lignes principales de la biographie de Jean Hendricq. L'autorité qu'ont acquise dans notre histoire locale les écrits du chroniqueur, justifie assez l'intérêt qui s'attache à tout ce qui vient compléter la connaissance de sa vie et de ses travaux. Aussi la notice de M. l'abbé Bled, écoutée avec attention, est vivement appréciée par les Membres présents qui émettent le vœu que la Bibliothèque de Saint-Omer puisse se procurer une copie de la totalité ou des parties importantes du manuscrit de Bruxelles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 45.

Séance du 3 Février 1902.

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. J. DE PAS.

M. le Président ouvre la séance à 8 h. 10 et annonce

1. L'acquéreur est M. J. de Pas, secrétaire-général de la Société des Antiquaires de la Morinie.

que MM. Revillion, Decroos et Marion se sont excusés de ne pouvoir y assister. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

Correspondance.

— Accusé de réception du Ministère de l'Instruction publique de la 199e livraison du Bulletin historique.

— La Société d'Emulation de Cambrai donne avis de l'ouverture d'un concours de poésie qu'elle organise pour le mois de septembre 1902.

— Dans une lettre adressée à M. le Président, M. le chanoine Looten, président du Comité flamand de France, annonce que cette Société savante compte célébrer en 1903 le cinquantenaire de sa fondation et émet le vœu que les Membres de la Société des Antiquaires de la Morinie apportent leur participation au Congrès qui se tiendra à cette occasion à Hazebrouck.

Des invitations officielles suivront dans quelque temps la démarche personnelle de M. le chanoine Looten; M. l'abbé Bled exprime le désir que plusieurs de ses Collègues se joignent à lui pour répondre à cette invitation.

Elections de Membres.

L'ordre du jour appelle les élections sur les candidatures présentées à la dernière séance. Les scrutins successifs ayant donné lieu à la majorité des voix en leur faveur, M. le Président proclame

Membres titulaires :

M. Joseph de Givenchy, à Saint-Omer;

M. le Comte Armand du Tertre, à Saint-Omer.

Menbre correspondant : M. l'abbé B.-J. Thobois, curé d'Alete (P.-de-C.).

Avis sera donné par M. le Secrétaire-Général aux nouveaux Membres de leur nomination.

Rapport de la Commission des Comptes.

Le rapport présenté par la Commission chargée de



vérifier les comptes de l'année 1900 constate que la situation financière a été établie d'une façon régulière et exacte dans l'exposé présenté par M. le Trésorier dans la dernière séance.

Les conclusions du rapport sont adoptées par la Compagnie, et l'adoption des comptes prononcée. Des remerciements sont adressés de nouveau à M. le Trésorier pour le soin qu'il apporte à sa gestion.

Rapport de la Commission de révision du Règlement intérieur.

La Compagnie entend ensuite le rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de révision du règlement intérieur présenté à la dernière séance.

Aucune objection n'a été formulée contre cette demande, dont l'adoption est proposée par les Membres appelés à l'étudier.

La Compagnie se prononce à l'unanimité pour ces conclusions, et l'article 9 (3e alinéa) est modifié ainsi qu'il suit :

« *Le Trésorier doit aussi dans la séance du mois de février soumettre à l'examen et à l'approbation de la Société son compte de gestion* ».

Communications.

Hache trouvée à Helfaut.

M. l'abbé Bled fait passer sous les yeux de ses Collègues une hache en silex taillé de la période paléolithique, en assez bel état de conservation, trouvée récemment sur le plateau d'Helfaut.

Il semblerait résulter des observations recueillies après les différentes trouvailles de ce genre qui ont été faites à cet endroit, qu'on se trouve en présence d'une station préhistorique assez importante pour attirer l'attention des archéologues.

M.-B. Briois abbesse de Wœstine.

— M. Ed. Edmont, Membre honoraire à Saint-Pol, envoie à la Société deux documents inédits concernant la dernière abbesse de Wœstine, Marie-Barbe Briois, qui

paraît s'être retirée à Saint-Pol lors de la révolution. Ce sont : 1° l'extrait d'une délibération du Conseil général de la commune de Saint-Pol concernant une prestation de civisme, et 2° l'acte de baptême de Barbe Briois retrouvé dans le registre baptistaire d'une paroisse de cette ville.

Ainsi que le fait remarquer l'honorable correspondant, le nom de la dernière abbesse de Wœstine n'a même pas été mentionné par M. de Laplane dans la trop courte notice insérée dans son *Histoire de Clairmarais*. (Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie, T. XI.) Il est regrettable que cet auteur s'appuie même sur une assertion non fondée de dom Beaunier *(Histoire des abbayes de France)* d'après laquelle le monastère aurait été supprimé vers le milieu du XVIIIe siècle. C'est ainsi qu'il ne mentionne de l'abbesse Augustine Prévost, que la date de sa nomination en 1741 et néglige toute recherche postérieure.

MM. Legrand et J. de Pas exposent à ce sujet qu'ils ont réuni quelques notes qui, jointes aux documents envoyés par M. Edmont, permettraient de combler en partie la lacune laissée par M. de Laplane pour la fin du XVIIIe siècle. Ces notes proviennent soit d'archives particulières, soit du relevé fait dans diverses publications de mentions isolées. Il y aurait donc intérêt à réunir dans un même article tous ces renseignements que M. le Secrétaire-Général voudra bien se charger de recueillir pour les insérer dans une prochaine livraison du Bulletin.

Des remerciements sont adressés à M. Edmont pour son intéressante communication.

Lecture.

Jean Hendricq. Sa vie, son œuvre. — Après avoir donné des détails inédits sur la vie de Jean Hendricq, M. l'abbé Bled continue son étude par l'analyse de la partie de son œuvre qui est parvenue jusqu'à nous. Il est avéré que le manuscrit de la bibliothèque de Saint Omer ne constitue que les trois derniers volumes de cette chronique qui devait en comprendre au moins sept. De plus, ce n'est pas

l'original, et la copie n'est même pas intégrale. Quoi qu'il en soit, c'est une source précieuse de documents pour l'histoire locale, dans laquelle il reste beaucoup à puiser malgré les nombreux extraits qui en ont été tirés. C'est également le tableau le plus exact que nous ayons des mœurs de la fin du XVI[e] siècle, et, aucun autre ne les reproduit aussi fidèlement ni aussi naïvement. Les autres manuscrits d'Hendricq, celui de la vente Ashburnam et celui de la bibliothèque de Bruxelles ne renferment que des extraits qui ont pu servir à reconstituer l'œuvre et la biographie, mais ne nous font pas connaître aussi intégralement le style et le caractère de l'homme.

La Compagnie exprime de nouveau à M. l'abbé Bled le plaisir qu'elle éprouve à voir réunir ces documents et reconstituer une étude restée incomplète jusqu'à présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 40.

Séance du 3 Mars 1902

Président : M. l'abbé BLED.

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 10. M. le Secrétaire-Général donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

Dons et hommages.

La Société a reçu de M. le C[te] A. de Loisne, membre honoraire, les hommages d'auteur suivants :

Epigraphie du Département du Pas-de-Calais. Canton d'Houdain. (1901). Exemplaire sur papier de Hollande.

Les Tableaux de l'église d'Hesdigneul-les-Béthune. (1901). Extrait du Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique.

Inventaire du Trésor de Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer, en 1713. Extrait de la même publication (1901).

Ordonnances inédites du roi de France Philippe VI relatives au siège de Béthune de 1346. Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie (1901). Remerciements.

Correspondance.

— Accusé de réception du Ministère de l'Instruction publique des exemplaires de la 200e livraison du Bulletin destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

— Accusé de réception de la Bibliothèque de l'Université de Lyon de la 199e livraison du Bulletin.

— Le 19 février, M. l'abbé Thobois, curé d'Alette, remercie la Société de sa nomination de Membre correspondant.

— Par lettre du 27 février, le Comité-Directeur de la *Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre* annonce qu'il a été constitué en Commission organisatrice du XVIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, qui s'ouvrira à Bruges le 10 août 1902. Le texte des questions que les membres adhérents voudraient traiter ou proposer devra être envoyé avant le 1er avril.

La Société des Antiquaires de la Morinie désigne pour la représenter à cette réunion cinq de ses membres qui se proposent d'y prendre part : MM. l'abbé Bled, Decroos, Legrand, Sturne et Marion.

— Communication est donnée ensuite de l'envoi fait par la Société des Arts et des Lettres du Hainaut, du programme des concours qu'elle ouvre pour l'année 1902.

— La Société Archéologique et Historique de l'Orléanais fait part de la mort de son président d'honneur, Mgr Fr.-E. Desnoyers, décédé le 27 janvier 1902 à Orléans. La Compagnie adresse à cette occasion à la Société correspondante l'expression de sa confraternelle sympathie.

Candidatures.

Les deux candidatures suivantes sont présentées à la Société :

1° de M. Joseph Van den Peereboom, à Blendecques, présenté, comme Membre honoraire, par MM. l'abbé Bled, Legrand et Van Kempen ;

2° de M. le Dr M. Legrand, Directeur du service de la Statistique médicale au Ministère de la Marine, à Paris, présenté, comme Membre correspondant, par MM. Ch. Legrand, l'abbé Bled et Ch. de Pas.

Conformément au règlement, le vote sur l'admission définitive est renvoyé à la prochaine séance.

Communications.

Manuscrits acquis par la Bibliothèque Nationale.

M. F. de Monnecove signale dans une correspondance adressée à la Société deux acquisitions faites récemment par la Bibliothèque Nationale.

L'une est une copie faite en 1452, par Bertin Damman, religieux de Saint-Bertin, de la chronique d'Iperius, manuscrit 739 de la Bibliothèque de Saint-Omer. (Texte seul.) Elle est cotée n° 1825 fonds latin, et provient de la vente de lord Ashburnham de Londres. Une analyse sommaire en est donnée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (LXII, 5e et 6e livraisons, septembre-décembre 1901, p. 577), dans un article de M. Omont : *Catalogue des manuscrits Ashburnham-Barrois récemment acquis par la Bibliothèque Nationale.*

La seconde est un vidimus des « lettres des traitiez et accors fais par Madame Marguerite, comtesse d'Artois et ceulx de Saint-Omer, sur plusieurs contens et descors, touchant leurs franchises et privilèges » (3 décembre 1378). L'original de cette pièce et un autre vidimus existent aux archives de Saint-Omer. Elle a été également analysée par M. Giry d'après une transcription faite sur le *gros registre en parchemin,* dans le Tome XV des Mémoires de la Société des Antiq. de la Morinie (p. 124).

Plans des biens de l'église d'Ypres.

— M. Decroos offre à la Société de lui procurer des plans des biens laissés à l'église d'Ypres démembrée de l'évêché de Thérouanne. Ces documents proviennent des papiers des receveurs du Chapitre d'Ypres, et peuvent

fournir des données intéressantes sur la topographie de l'ancien diocèse de Thérouanne. Aussi l'offre de M. Decroos est acceptée avec reconnaissance et des remerciements lui sont adressés.

Lectures.

M. Marion donne lecture de quelques extraits d'un compte rendu bibliographique très détaillé qu'il vient de faire de l'ouvrage de Mgr Deramecourt : *Le Clergé des Diocèses d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*. Cette étude importante n'est pas suffisamment connue, car peu de personnes ont le loisir d'en lire *in extenso* les quatre volumes, et pourtant elle contient sur l'époque révolutionnaire, et sur la destinée faite alors aux biens religieux, bien des faits et des documents des plus curieux. Aussi était-il intéressant de les condenser dans un résumé. La Compagnie écoute avec intérêt cette lecture et demande à l'auteur de la communication s'il ne pourrait en extraire ce qui concerne Saint-Omer. Réduit à cette ville, le compte rendu mériterait d'être publié, puisqu'il permettrait d'exposer, dans une forme très concise, une page importante de l'histoire religieuse de Saint-Omer à l'époque révolutionnaire. **Le Clergé de St-Omer pendant la Révolution.**

— En terminant, M. l'abbé Bled lit le curieux récit, extrait du tome second en préparation de son *Histoire des Evêques de Saint-Omer*, d'un conflit entre l'évêque de Saint-Omer Mgr Christophe de France et l'abbé de Saint-Bertin, D. Gillocq, au sujet de la consécration de la nouvelle église des Jésuites wallons. Cette chapelle, achevée en 1634, avait été construite en grande partie avec les libéralités du prélat de Saint-Bertin, et les Jésuites auraient bien voulu que ce dernier pût procéder à la consécration. Mais les démarches nombreuses tentées dans ce but échouèrent devant la juridiction régulière qui maintint le droit de l'évêque. Pour ne pas retarder davantage l'ouverture de leur église, on conseilla aux Pères de faire procéder provisoirement à une bénédiction ordinaire qui pouvait être **Conflit pour la consécration de l'église des Jésuites.**

donnée par l'abbé de Saint-Bertin. Cette cérémonie fut célébrée avec pompe et accompagnée même d'un sermon où l'on trouva quelques expressions ou insinuations malveillantes pour le Chapitre et l'Evêque. Ce dernier exigea une rétractation à laquelle les Jésuites ne purent se soustraire, et qu'ils finirent par faire aussi anodine que possible. Pour l'église, la situation ne se modifia pas ; le provisoire devint définitif, car dom Gillocq mourut sans avoir pu obtenir satisfaction, et la consécration proprement dite ne fut jamais célébrée.

Ces pages intéressantes sont écoutées avec plaisir par les Membres présents qui profitent de cette occasion pour exprimer à l'auteur l'espoir de voir bientôt s'achever la seconde partie de son important travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 40.

Le Secrétaire-général,
J. DE PAS.

LE CLERGÉ DE SAINT-OMER
PENDANT LA RÉVOLUTION (1789-1802)

d'après des notes extraites de l'ouvrage de Mgr DERAMECOURT,

LE CLERGÉ DU DIOCÈSE D'ARRAS, BOULOGNE & SAINT-OMER

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Communication de M. Paul MARION, membre titulaire.)

I

L'ancien Clergé.

Le diocèse de Saint-Omer, héritier des plus riches débris du vieux diocèse de Thérouanne, malgré son périmètre très restreint et le nombre modeste de ses paroisses (104) était peut-être le plus abondamment pourvu de ressources pieuses.

La limite de ce diocèse, qui suivait le côté de la mer du Nord entre Gravelines et Dunkerque, se rapprochait de cette dernière ville, de Bergues, de Cassel et de Bailleul au nord, pour enfermer, à l'est, Estaires, La Gorgue, Merville, Montbernanchon, Gonnehem et Choques, et côtoyer, à l'ouest, le diocèse de Boulogne par Lillers, Norrent, Blessy, Thérouanne, Helfaut, Moulle, le pays de Brédenarde et Gravelines.

Le palais épiscopal de Saint-Omer, devenu le palais de justice, était placé sur le flanc oriental de la cathédrale et communiquait avec elle directement.

Le premier noyau du *chapitre* audomarois se composait de six membres de l'ancien chapitre de la Morinie. A cette époque, l'ancienne collégiale de Saint-Omer fut supprimée, sa prévôté éteinte en faveur de l'évêque et les biens de son bénéfice passèrent au nouveau chapitre.

Quand un chanoine était admis au chapitre de Saint-Omer, de Boulogne ou d'Ypres, après l'aspersion et le baiser de paix, le récipiendaire ouvrait le livre des psaumes et l'on écrivait les paroles qui se présentaient *ad aperturam libri* pour conserver la mémoire du nouvel élu.

Le Chapitre de Saint-Omer se composait, en outre de seize bénéficiers, de huit enfants de chœur, de quatre *dabo,* d'un certain nombre de chantres, de dix musiciens, de cinq massiers, de plusieurs clochemans, de garçons de fabrique, de suisses, de carillonneurs et d'employés divers.

La Cathédrale de Saint-Omer était surtout remarquable par le trésor sacré qu'elle possédait. On y vénérait le chef de saint Omer, celui de saint Maxime et celui de saint Erkembode, dans des reliquaires enrichis de pierreries. Sur l'autel, une châsse d'argent d'un merveilleux travail renfermait le corps à peu près entier de saint Omer. On peut citer encore, d'après l'inventaire du 13 septembre 1790, le précieux calice de saint Omer, avec les deux anses qui soutiennent sa coupe et sa vaste patène, le tout d'or massif; un grand nombre de reliquaires; les dons offerts à N.-D. des Miracles, ses trois vêtements tissés d'or et d'argent, sa croix monumentale supportée par deux anges et renfermant une parcelle de la vraie croix.

Le Chapitre de Saint-Omer avait toute autorité dans son enclos et sur ses habitants; l'appel de ses jugements n'était reçu que devant le Conseil d'Artois.

L'évêché de Saint-Omer possédait, comme bénéficiers propres ou *personnats,* Cercude, Zutkerque, Norrent-Fontes et St-Floris.

Les conférences ecclésiastiques furent établies à Saint-Omer en 1680. Le diocèse de Saint-Omer fut divisé en treize conférences se tenant pendant huit mois de l'année. Tout prêtre absent, sans excuse valable, était frappé d'une amende de 40 sous la première fois, s'il était curé, de 20 sous s'il ne l'était pas. A la seconde absence, l'amende était doublée; pour les absences continues, on arrivait à l'*interdit ipso facto.*

Pour éviter les dépenses et autres inconvénients, presque inséparables des repas qui se font en semblables occasions, il était défendu de boire et de manger ensemble au jour et au

lieu de la conférence, qui se tenait à l'église, de midi à deux heures et demie.

En cas de faute canonique ou de quelque délit de droit commun, le prêtre coupable comparaissait devant l'*officialité* diocésaine. Ce tribunal ecclésiastique avait son président ou official, son vice-gérant, son promoteur, ses greffiers, ses procureurs, ses notaires, ses appariteurs ; mais il ne prononçait que sur les infractions relatives aux vœux de religion, aux sacrements, à la discipline, qui n'encouraient que des peines canoniques. Quant aux délits qui troublaient l'ordre public, l'official pouvait en faire l'instruction conjointement avec le juge civil, mais ce dernier seul pouvait les juger.

Le séminaire le plus florissant et le plus riche des trois diocèses était celui de Saint-Omer. D'après l'état dressé officiellement le 29 octobre 1790, il renfermait 21 séminaristes et 28 humanistes. L'évêque y avait son quartier, où étaient logés trois chanoines. Son personnel comprenait un président, qui était un chanoine, un économe, un sous-économe, deux professeurs de théologie, un sous-président et un préfet des humanistes. Ses ressources s'élevaient à plus de 22.000 livres de revenu annuel.

Le collège des boursiers de Saint-Bertin était celui qui se rapprochait le plus des séminaires diocésains. Fondé par Gérard d'Hamérieourt en 1651, il comptait parmi ses anciens boursiers un grand nombre de prêtres et de religieux distingués.

En 1787, Dom Charles Dewitte devint régent du collège qu'il dirigea jusqu'en 1791, et le remit à son successeur dans un état très prospère. On y comptait encore, outre les quarante boursiers, vingt-quatre pensionnaires. Comme le costume des écoliers était une soutanelle en drap rouge avec les manches blanches, cet établissement portait encore communément le nom de *collège des Blanches Manches*.

Saint-Omer possédait, en outre, le *collège Français* et le *collège Anglais*. Le collège Français, fondé par Philippe II en 1566, était dirigé par les Jésuites et avait pris un réel essor ; on peut dire que cette maison d'instruction était une des plus belles du nord de la France. Après le départ des Jésuites, elle

fut dirigée par les Doctrinaires. L'instruction y était absolument gratuite ; on n'exigeait des élèves que vingt-quatre sous, payables en deux termes, pour les réparations nécessitées par les dégradations.

Quant aux écoles populaires, Saint-Omer possédait, pour les garçons, l'école des *Frères* qui s'installèrent en 1720 ; et, pour les filles, les écoles tenues par les *Sœurs du Soleil* et les *Sœurs Grises*.

II

Schisme. — Les deux clergés. — Première persécution.

Quand, le 13 février 1790, l'assemblée constituante décréta que la loi constitutionnelle ne reconnaîtrait plus à l'avenir les vœux monastiques, et que les religieux et religieuses étaient libres de sortir de leurs couvents, nos grandes abbayes bénédictines de Saint-Vaast, Saint-Bertin, Anchin, Clairmarais, n'eurent pas une seule défaillance à enregistrer.

En se plaçant à un point de vue plus élevé que la ruine de leur fortune matérielle et envisageant surtout les intérêts de la justice envers leurs bienfaiteurs et ceux de la prière publique qui allait disparaître, les chapitres d'Aire et de Saint-Omer surent élever la voix pour protester. (Le chapitre de Saint-Omer se composait alors de MM. d'Aumale, doyen ; Rollet, Dourlen, Devillers, de Bertrandi, Maes, Capelle, Facon, Poignand, Crétel, Frilant, Coyecques, Defabry, Denissel, Levisac, Baigin, Le Merchier, Mevolhon, Dupuis, Cuvelier, Maur, Lorthioy, Hennebert, Lemaire.)

Au moment où l'on décréta la *Constitution civile du Clergé,* l'évêque de Saint-Omer, Mgr de Bruyère Chalabre, dans sa lettre pastorale du 1er février 1791, réfuta courageusement le *sermon sur l'accord de la constitution Française avec la religion,* par le P. Detorcy.

Le 26 mars 1791, 497 citoyens se réunirent à Arras, dans l'église Saint-Nicolas, pour nommer l'évêque constitutionnel. Après plusieurs tours de scrutin, Porion fut élu à une majorité de 214 voix. De Paris, le nouvel élu arriva à Arras le 13 avril.

Les mémoriaux de la ville nous ont laissé, de cette entrée, un souvenir peu flatteur. Malgré la pompe officielle, des cris malveillants furent poussés sur le passage du cortège, et, le soir, des vitres furent brisées. Porion quitta Arras immédiatement, et se dirigea vers Saint-Omer, son siège épiscopal, où il arriva le 14 avril, à 9 heures du soir. Il fut installé le dimanche des Rameaux, 16 avril. Aussitôt, il lança son premier mandement qui n'était qu'une apologie de la constitution civile du clergé. L'impression qu'il produisit fut telle qu'à son arrivée à Boulogne, le nouvel évêque ne fut reçu à la cathédrale, où il arriva sous le dais en soutane violette et un bouquet à la main, que par le sacristain Bellannoy et le capucin Patenaille.

Dans le remaniement complet des circonscriptions paroissiales, on conserva à Saint-Omer quatre paroisses et une succursale dans le Haut-Pont.

D'accord avec ses collègues de Boulogne et d'Arras, Mgr de Chalabre, évêque de Saint-Omer, montra, dans sa lettre pastorale du 28 avril, le vice radical dont la nomination de Porion était entachée.

A partir de ce moment, les dénonciations pleuvent sur les membres de l'ancien clergé et les menaces ne tardent pas à être mises à exécution.

L'incident le plus grave de cette période fut, à Saint-Omer, l'arrestation de M. Pierre-Louis de Laurétan, ancien maire de cette ville, pour avoir représenté au curé de Zudausque qu'il avait tort de prêter le serment exigé par la loi. Il fut ensuite remis en liberté, mais obligé de s'exiler, ce qui montre où en était arrivée la surexcitation de l'opinion publique.

Le renouvellement partiel ou total des autorités des districts et des communes eut ses agitations et ses dithyrambes. Son résultat le plus sûr est d'avoir précipité le mouvement révolutionnaire. Saint-Omer, en se donnant pour notables le vicaire épiscopal Dupont par 59 voix, et l'évêque Porion par 46, entendit poursuivre légalement les réfractaires.

Dans son mandement pour 1792, Porion cherchait, de nouveau, à justifier son élection. La réfutation ne se fit pas attendre : elle parut sous ce titre : *lettre d'un prêtre catholique à*

M. Porion, se disant évêque du Pas-de-Calais. Cette réfutation se terminait par ces mots énergiques : « Vous êtes de la même fabrique qu'Expilly à qui Pie VI disait le 13 avril 1791 : *Væ misero, infelix iste !* »

De leur côté, les évêques de Saint-Omer et de Boulogne s'unirent pour protester, de nouveau, dans des instructions lues et commentées dans les assemblées des catholiques. Aussi les constitutionnels demandèrent-ils la fermeture immédiate des chapelles et oratoires où leurs doctrines étaient si victorieusement réfutées.

Dès ce moment, le mot d'ordre fut d'accélérer, contre le clergé, le mouvement de persécution décrété par les clubs.

A Saint-Omer, on procéda successivement à la fermeture de l'église des Récollets et à celle des communautés des Ursulines, des Conceptionnistes, des Repenties, des Clarisses, des Pénitentes, des Sœurs Grises de l'Assomption, de l'Hôpital de Saint-Jean-Baptiste, des Dominicains, de la Maladrerie, de Saint-Louis, des Frères et de Notre-Dame.

Dans l'assemblée tenue à Saint-Omer, les membres du tribunal révolutionnaire du Pas-de-Calais furent élus, dans l'église Saint-Bertin, du 11 au 17 novembre 1792. Joseph Le Bon, pour faire définitivement partie de ce tribunal, avait donné sa démission de maire d'Arras. C'est à ce moment qu'il épousa sa cousine Elisabeth Régnier, de Saint-Pol.

Le district de Saint-Omer, une fois sur la route du mouvement révolutionnaire, y marcha rapidement. Le trait suivant le montre péremptoirement. Le 1er septembre, une députation de la société populaire montagnarde dit qu'il existe à Saint-Omer des portraits de rois et notamment, à l'évêché, une salle remplie des portraits de tous les ci-devant évêques ; elle en demande un *auto-da-fé*. On décide que, le lendemain, la municipalité fera élever, pour 4 heures du soir, un bûcher sur la Grande-Place de Saint-Omer ; on requerra deux tombereaux pour aller à l'évêché et à la maison commune chercher les portraits. Tous les corps de la ville seront présents. Cette délibération fut exécutée au pied de la lettre.

III

La Terreur.

La ville de Saint-Omer était, plus que toutes les autres, livrée aux agitations anti-religieuses, et l'évêque Porion en arriva à profaner lui-même la fête du patron de la ville en mêlant les cérémonies religieuses aux manifestations civiques. On aura une idée du degré d'exaltation de l'opinion publique, en relisant la triste élucubration mise sur les lèvres de trois écoliers du Saint-Sépulcre, dans une réunion publique :

« Citoyens montagnards, nous venons, ici, au nom des écoliers républicains des écoles publiques, ci-devant Saint-Sépulcre et Sainte-Aldegonde, vous déposer les croix d'argent qui servaient à notre encouragement; ces marques de féodalité ne peuvent être, à nos yeux, que de vains préjugés de l'orgueil et du fanatisme. Nous vous demandons seulement que vous nous accordiez de temps en temps la satisfaction de votre présence qui ne ferait qu'affermir notre courage.

« Nous ne croyons plus à la superstition ni au charlatanisme des prêtres, qui nous ont jusqu'à présent trompés ; nous suivrons dorénavant le culte de l'homme libre. Notre statue sera celle de la liberté, que nous défendrons jusqu'à la mort ; nous gémissons de notre trop jeune âge qui nous rend incapables de combattre pour elle, mais nous nous engageons à épargner nos menus plaisirs, pendant la guerre que nous aurons contre les tyrans et leurs suppôts, pour en faire don à la patrie et aider nos braves et invincibles défenseurs.

« Nous espérons, aussi, que la monnaie que nous déposons leur servira de mitraille pour détruire jusqu'au dernier des despotes, c'est le vœu unanime de nos frères écoliers.

« Nous vous demandons, aussi, que vous nous accordiez de changer les noms de ces deux écoles qui ne peuvent être prononcés sans souiller les oreilles des vrais républicains. En conséquence, celle du Saint-Sépulcre demande à être autorisée de porter le nom des *Sans-culottes montagnards*, et celle de Sainte-Aldegonde des *Maratistes*.

« Nous ne reconnaissons d'autres saints que les martyrs de

la liberté, tels que Marat, Lepelletier, etc., qui sont les vrais apôtres des hommes libres.

« Vive la République ! à bas les trônes et les autels, périssent jusqu'au dernier des tyrans.

« Vivre libre ou mourir est le cri de nos frères écoliers républicains des ci-devant Saint-Sépulcre et Sainte-Aldegonde. »

En même temps, on passait aux actes et on préparait les prisons : le collège anglais devenait la *maison d'arrêt ;* l'hospice Saint-Jean devenait l'*hôpital de la Fraternité ;* celui de Saint-Bertin s'appelait l'*hôpital ambulant des Sans-culottes.*

On arrivait aux exécutions. Saint-Omer, Béthune et Boulogne virent arriver la terrible machine.

La manière d'agir du tribunal révolutionnaire était très sommaire. On commençait par lire l'acte d'accusation qui, souvent, ne faisait que reproduire les termes des arrêtés de Le Bon. Le jury de jugement était ensuite appelé à prononcer à haute voix et il le faisait presque toujours à l'unanimité, si le fait était constant. Ensuite, on donnait la parole à l'accusateur pour soutenir l'accusation. L'accusé parlait ensuite, s'il le désirait, et, après lui, le défenseur officieux, s'il y en avait un. Bientôt le jury prononçait et le président lisait la sentence. Puis le tribunal ordonnait que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures.

Arrivé à Saint-Omer, Le Bon s'installa démocratiquement à l'auberge de la *Petite Sainte-Catherine ;* il requit du district un état de tous les employés, fit mettre un administrateur en arrestation et réunit, au son de la caisse, tous les citoyens dans la vaste église des Jésuites. Son discours fut suivi d'un certain nombre d'arrestations. Dès ce jour, les renonciations des prêtres constitutionnels à leurs fonctions ne manquèrent pas de se multiplier.

Le 5 février 1794, Le Bon fit faire un inventaire des dépouilles des églises de Saint-Omer qui comprenaient : Vermeil, 451 marcs ; vermeil avec pierreries, 29 marcs ; argenterie, 2637 marcs ; argenterie avec pierreries, 23 marcs ; galons fins, 669 marcs ; galons faux, 356 marcs ; étoffes brochées fines,

268 marcs ; étoffes avec perles et pierreries, 9 marcs ; cuivre doré, 62 marcs.

Le district de Saint-Omer, enflammé ou effrayé par un discours de Coffin, prit l'arrêté suivant : « Le fanatisme qu'on « avait cru éteint se ranime et vous menace d'un incendie pro- « chain. Ceux qui avaient remis leurs lettres viennent d'embou- « cher de nouveau la trompette de la discorde. Tel canton « compte deux curés dans toute la force du terme ; les autres « abhorrent les sociétés populaires. Il est temps de donner le « dernier coup de massue au fanatisme expirant. Quelques « prêtres sont revenus à la raison, il faut les empêcher de ré- « trograder. Qu'on arrête les prêtres qui ont continué leurs « fonctions. Que ceux qui ne l'ont pas fait viennent à Saint-Omer « et à Aire dans trois jours. »

Pendant que quelques-uns de ses prêtres continuaient, avec quelque courage, à remplir les devoirs qu'il leur avait imposés, l'évêque Porion ne se contentait pas de sa renonciation au culte et de la tradition de ses lettres de prêtrise, il finissait par un mariage dont l'acte figure sur les registres de l'état-civil de Saint-Omer, an II, nº 102 (23 décembre 1793).

Quand l'évêque de Saint-Omer tombait à ce niveau, il n'est pas étonnant que d'autres soient tombés plus bas encore. On est même obligé de constater qu'à Saint-Omer, plus qu'ailleurs, la révolution eut souvent un caractère impie et sacrilège.

IV

La dernière persécution. — Restauration du culte.

La nouvelle administration départementale ayant décidé que tous les bâtiments à usage du culte seraient mis en vente, une grave mesure fut prise à l'égard de la ville de Saint-Omer. On décréta que l'église du Saint-Sépulcre serait conservée pour les besoins du culte et celle de Saint-Denis pour les assemblées politiques, mais que toutes les autres seraient vendues. Ainsi Notre-Dame et Saint-Bertin, les cloîtres et la bibliothèque des chanoines, Saint-Jean et la chapelle du collège anglais devaient être mis aux enchères.

Mais, heureusement, survint le 18 brumaire, et un arrêté des Consuls s'empressa d'annuler les arrêtés de déportation et les autres mesures de persécution édictés par le Directoire.

Une fois arrivé au pouvoir, Bonaparte comprit qu'il devait rétablir la religion catholique, la vieille religion de la France.

La Bulle d'érection de l'église d'Arras fut signée le 10 avril 1802. Ce poste fut confié à Mgr de la Tour d'Auvergne qui, nommé le 9 avril 1802, prêta serment le 13 mai, et prit possession de son siège le 5 juin suivant.

La cathédrale de Saint-Omer fut ouverte au culte catholique le 6 juin 1802, jour de la Pentecôte. A six heures du matin, dit le *Grand Cartulaire de Saint-Bertin,* on chanta le *Veni Creator,* après lequel on célébra plusieurs messes. Le dimanche suivant, le vicaire général Sockeel chanta solennellement la grand'messe. Quant à la première visite de Mgr de la Tour d'Auvergne, elle eut lieu le 11 octobre.

A Saint-Omer, la statue de Notre-Dame des Miracles qui avait été cachée dans les combles de la cathédrale, quand cet édifice devint un magasin au fourrage, et transportée ensuite à Saint-Denis, fut ramenée solennellement à Notre-Dame le 1er mars 1803.

Le chef du saint patron de la Morinie fut remis entre les mains du curé de Notre-Dame, le 9 septembre 1803, par le citoyen Rolland qui l'avait conservé.

Les reliques de saint Bertin furent reconnues un peu plus tard, en 1806, et remises à Monseigneur par le marchand Leclercq, qui en avait acheté la châsse.

Les reliques de saint Maxime et de saint Erkembode avaient été rendues au trésor de la cathédrale de Saint-Omer, deux ans auparavant, dans des conditions analogues.

UN NOUVEAU MANUSCRIT DE JEAN HENDRICQ

CHRONIQUEUR AUDOMAROIS

(Communication de M. l'abbé O. Bled, membre titulaire.)

Dans le curieux recueil *Hommes et Choses,* p. 290, publié en 1829, Dufaitelle exprimait en ces termes le désir de voir paraître une étude sur notre chroniqueur Jean Hendricq : « Espérons qu'un jour les « Archives » s'enrichiront d'une bonne notice sur ce précieux recueil dont la bibliothèque de Saint-Omer possède une copie incomplète in-folio [1]. »

La mémoire d'Hendricq méritait bien ce vœu. En effet, il n'est point de chroniqueur audomarois qui soit plus souvent cité, à qui on ait davantage emprunté et dont la personnalité et l'œuvre dans son ensemble soient jusqu'ici moins exactement connues.

Les grands historiens de l'Artois, le chanoine Hennebert, D. Devienne, au dire de Piers, « s'appuient souvent sur l'autorité d'Hendricq » ; Deneuville lui fait de larges emprunts ; si Mal-

1. C'est à propos de l'existence d'une ancienne citadelle à Ardres que l'érudit Audomarois fait cette remarque. Il avait, sur cette citadelle, marquée dans certains plans, cherché en vain dans tous les auteurs quelque renseignement : il trouva dans le seul Hendricq l'histoire de sa destruction au milieu du XVII[e] siècle.

brancq ne l'a jamais cité, c'est qu'au moment où l'historien de la Morinie a publié son travail, la compilation d'Hendricq était encore dans les archives de sa famille. Tous les historiens de la ville de Saint-Omer M. Derheims, M. L. Deschamps de Pas, l'auteur des *Evêques de Saint-Omer* y ont puisé nombre de renseignements et d'anecdotes. Beaucoup aussi n'ont connu Jean Hendricq que sur la foi des extraits qu'ils en ont lus. C'est peut-être à cette heureuse ignorance qu'il doit d'avoir donné son nom à une des rues de Saint-Omer. Cet historien, fervent catholique et audomarois passionné, détestait cordialement les Français, en qui il ne voyait que des ennemis du pays et d'affreux hérétiques. Il fait contre eux de fréquentes et virulentes sorties. Par contre, il aimait sa ville : nul ne s'est plus associé à ses bonheurs, nul n'a été plus touché de ses infortunes. Ce qui prouve, quoi qu'on ait dit, que ces deux passions, aujourd'hui inconciliables, pouvaient à cette époque n'être pas incompatibles.

H. Piers a consacré à J. Hendricq une étude dans sa *Biographie de Saint-Omer*, p. 75, qui a paru en 1835 ; il en a dit quelques mots encore dans son *Histoire de Thérouanne*, p. 111. Dufaitelle a donné dans les *Archives du Nord*, volume *Hommes et Choses*, un article sur François Hendricq, religieux récollet de Saint-Omer et a amassé quelques notes surtout généalogiques dans sa *Biographie du Pas-de-Calais*, Bibl. de Saint-Omer, Ms. 853, T. I et VII.

D'accord pour apprécier et utiliser l'œuvre, les auteurs ont parlé différemment de l'homme. On a cru généralement à une famille de chroniqueurs

de ce nom ; Deneuville fait vivre l'auteur de cette souche au xv[e] siècle[1]. Piers pense que les trois volumes conservés à Saint-Omer pourraient être l'œuvre du fils de celui dont parle Deneuville. Dufaitelle, chercheur infatigable et prudent, a recueilli des notes généalogiques sans paraître vouloir conclure.

En définitive, pour Jean Hendricq, la famille, l'homme, l'œuvre sont demeurés jusqu'ici assez imparfaitement connus. Les éléments manquaient pour arriver à des conclusions certaines.

Nous pouvons aujourd'hui parler plus pertinemment de l'homme et de l'œuvre, grâce à une heureuse acquisition que vient de faire notre zélé secrétaire perpétuel, M. Justin de Pas, chez qui l'intérêt à l'histoire de sa ville natale et le goût éclairé des livres rares et précieux sont une tradition de famille.

L'œuvre de Jean Hendricq, telle que nous la connaissons aujourd'hui dans son ensemble, se

1. Deneuville a eu en mains l'œuvre de J. Hendricq qu'il a mise largement à contribution. A propos d'un fait de l'année 1052, il réfère à la page 402 du 1[er] volume, avec cette note : « Extrait d'un ancien manuscrit de Jean Hendrique qui vivoit à S. Omer au commencement du xv[e] siècle, qui a recueilly divers points d'histoire. » Deneuville, *Les Annales de Saint-Omer*, T. II, p. 19 des Pièces justificatives. Copie appartenant à notre honorable collègue, M. Eugène Herbout.

Ailleurs Deneuville pour des faits de l'an 1405 réfère au tome III, pour d'autres arrivés dans le xvi[e] siècle il renvoie au tome VIII[e] des Mémoires de J. Hendricq. Cette copie ne se rapporte à aucune de celles aujourd'hui connues.

Un Monsieur Vigreux, de Furnes, qui vivait je crois il y a bien un demi-siècle, possédait un manuscrit intitulé *Mémoires d'Hendricq*. Qu'est-il devenu ?

compose de trois tronçons qui se trouvent en trois bibliothèques différentes.

L'existence d'un premier recueil à la Bibliothèque royale de Belgique, où il est coté *Ms. IIe série, 156, Franc.* XVIIe *siècle,* nous a été signalée par le rapport de M. Gilliodts-Van Severen sur les *Chroniques de Flandre,* publié en 1899 dans le *Bulletin de l'Académie royale d'histoire de Belgique,* T. 68, p. LXXIV.

Ce manuscrit a été rencontré en 1830 dans le Boulonnais par M. Voisin, professeur à l'Athénée de Gand, qui en fit l'acquisition, et c'est ainsi que ce précieux manuscrit audomarois passa à la Bibliothèque de Bruxelles. C'est un petit in-8° de 185-139 feuillets.

Il est intitulé : « Recueil de plusieurs choses mémorables arrivées principalement au West-quartier de Flandres tiré des mémoires manuscriptes de feu Jean Hendricq en son vivant bourgeois marchand en la ville de S. Omer ». — *Incipit :* Lidericq premier forestier de la terre que l'on nomme Charbonnière. — *Explicit :* Et fut pour ce autant puissant et valeureux que l'on ne vit de longtemps.

Il est divisé en deux parties. La première « contenant les choses arrivées depuis l'an du Seigneur 640 ou environ jusqu'en l'an 1419 ». La deuxième : « Traicté des choses mémorables arrivées au West-Quartier depuis l'an 1419, auquel a commencé le règne de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, jusques en l'an 1516. »

« En parcourant ce recueil qui présente des faits nouveaux au milieu d'une foule d'autres qui

sont déjà plus ou moins connus, dit M. Voisin [1], j'ai remarqué que Jean Hendricq doit avoir puisé ses renseignements à de bonnes sources. » Puis, pour donner une idée du style du chroniqueur, il cite le récit de la célèbre bataille de Courtrai dite journée des Eperons. Cette narration en style naïf, mais pleine de chaleur et de mouvement, inspire le regret que nous ne possédions pas à la Bibliothèque de Saint-Omer une copie du manuscrit de Bruxelles. Nous avons l'espérance fondée que cette lacune sera bientôt comblée.

D'après une note qui le termine, ce manuscrit appartenait en 1640, c'est-à-dire quatre ans après la mort d'Hendricq, à Jacques Michiels, par qui il fut vraisemblablement écrit en la même année.

Ce Jacques Michiels était fils de Nicolas qui fut conseiller au bailliage de Saint-Omer de 1608 à 1639 [2]. Il avait épousé Marie d'Haffreingue. Or le beau-frère de Jean Hendricq, Jérôme Ricard et son fils aîné Robert Hendricq avaient épousé le premier une Jeanne d'Haffreingue et l'autre une Isabeau d'Haffreingue. Jacques Michiels était donc par son mariage allié à la famille Hendricq et après la mort de Jean arrivée en 1636, il put avoir communication de son manuscrit demeuré jusque-là entre les mains de ses enfants.

C'est, du moins pour la durée des temps qu'il contient, la partie la plus considérable de l'œuvre de notre chroniqueur. Nous ne pouvons jusqu'ici savoir si c'est un résumé ou une transcription

1. *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique,* T. I, p. 484. Gand, 1833.

2. V. P. d'Hermansart, *Histoire du Bailliage de Saint-Omer,* T. II, p. 308.

intégrale. Quant à son intérêt et à son importance, nous avons cité le jugement qu'en a porté M. Voisin.

Le manuscrit acquis par M. J. de Pas provient de la bibliothèque de lord Ashburnam. Il relate les faits historiques de l'an 1422 à l'an 1623., Il n'est à partir de 1594 qu'un résumé très succinct du Ms. 808 que possède la Bibliotbèque de Saint-Omer. Mais il comble très heureusement la lacune entre le manuscrit de Bruxelles et celui de Saint-Omer, c'est-à-dire entre les années 1516 et 1594. Ce qui le rend particulièrement intéressant, c'est la notice biographique par laquelle il débute. Cette notice corrige les erreurs de Deneuville et de Piers sur l'auteur même de cette longue compilation, elle fixe les hésitations et permet l'emploi certain des matériaux de généalogie amassés confusément par Dufaitelle dans sa *Biographie du Pas-de-Calais*.

Nous citons textuellement cette importante notice.

L'auteur du livre manuscrit dont nous avons tiré ces extraits s'appelloit Jean Hendricq bourgeois et marchand [de] la ville de S[t] Omer. Son père se nommoit Herman Hendricq. Il étoit né en un lieu proche de Wesel, ville située sur le Rhin. Il abandonna sa patrie durant les guerres du roy d'Espagne contre ses sujets rebelles, et se retira à S[t] Omer où il épousa Marguerite Du Rets, fille d'Adrien et de Marie Finot. Il mourut l'an 1583, laissant sa femme chargee de sept enfans et peu accomodée des biens de la fortune.

Jean Hendricq dont nous parlons étoit l'aîné : il naquit en 1566 le 4 d'aoust ; aiant appris de bonheur un métier, il fut d'un grand secours à sa mère.

En 1596[1] il épousa Marie Ricart, fille du bourgeois où il avoit appris son métier, dont il eut onze enfans qu'il eut grand soin d'élever dans la crainte de Dieu.

Son goût pour l'histoire fut si grand qu'il emploioit à la lecture des anciens et nouveaux historiens, après s'être acquitté des devoirs de religion, les jours entiers des dimanches et de fêtes et autre temps que son commerce luy permettoit. Son plaisir étoit extrême pour la lecture. C'est ce qui le porta pour sa satisfaction et celle de ses enfans à dresser ce recueil qu'il divisa en cincq[2] gros volumes dont les trois premiers sont in folio et les deux autres in quarto.

Cet ouvrage qu'on pourroit appeler à juste titre annales, est tout composé d'extraits que l'auteur ramassoit d'un grand nombre d'historiens anciens et de manuscrits dont plusieurs ne sont point encore imprimés. Il les a rangés selon l'ordre des temps. Il est à remarquer qu'il s'est appliqué plus particulièrement à ce qui concerne l'histoire du pays et de la ville de S. Omer qu'à tous autres, et c'est ce qui nous le rend plus recommandable.

En effet on y rencontre certains faits et certains détails qui concernent la ville de S[t] Omer et l'abbaye de S[t] Bertin, qui seroient restés dans un oubli éternel, s'il ne s'étoit donné la peine de les recueillir et de les insérer dans son recueil. Ces anecdoctes sont d'autant plus respectables pour la plus part, qu'elles sont tirées des registres des chapitres ou des communautés où il ne seroit pas possible d'y avoir présentement quelques accès, ou des mémoires qui peut-être ne subsistent plus.

Cet écrivain mérite d'autant plus de créance qu'il a toujours été connu pour un homme de probité. Il est difficile à la vérité de comprendre comment un homme sans aucune teinture des belles lettres, presque continuellement accablé du tumulte et des embarras que le

1. Un acte du *Gros* de Saint-Omer qu'a eu en mains Dufaitelle met ce mariage en 1598.

2. Une surcharge du texte dit : huit.

commerce, dont il faisoit profession, entraîne avec soi, ait pu tant lire, ait pu découvrir tant de manuscrits, tant de mémoires cachés dans les bibliothèques ou dans les cabinets, et ait eu le temps d'en tirer tant d'extraits pour en composer cincq gros volumes ; il suffit, ce semble, de dire qu'il l'a fait d'une façon qui surpasse tout ce que l'on peut attendre d'un homme de sa condition pour en faire un éloge complet.

On rapporte sa mort à l'an 1636. Il étoit âgé de 70 ans.

Le manuscrit de M. J. de Pas commence à l'année 1422 et va jusqu'à 1633. C'est un in-8° long ou petit in-f° de 234 pages, écriture du XVIIe s. Il paraît n'être qu'un résumé assez succinct de l'ouvrage d'Hendricq, avec des parties plus développées comme la surprise de Thérouanne et de Saint-Omer par le maréchal d'Esquerdes en 1487, les troubles des Vert-vêtus à Arras en 1578, et des *Sinoguets* à Saint-Omer en 1579 ; mais il combla une lacune importante entre les années 1516 et 1594 qui séparent les manuscrits de Bruxelles et de Saint-Omer.

Il est intitulé : *Extraits des Annales de Jean Hendricq bourgeois et marchand de Saint-Omer.* En tête de la notice biographique que nous venons de citer, l'exemplaire porte cette note en marge : « Tiré de la vie faite par le P. François Hendricq, récolet, qui se trouve en tête des 1er et 5e volumes. »

Ce François Hendricq était frère cadet de Jean. Il était religieux du couvent des Récollets de Saint-Omer, couvent dont le chroniqueur parle toujours avec vif intérêt. Il a écrit la *Vie admirable de Madame Sainte Claire,* petit in-8° 350-42 pp. imprimé à Saint-Omer chez la veuve Charles

Boscart, au nom de Jésus, en 1631[1]. Il dédie son livre à l'abbesse des Clarisses pauvres de Gravelines, Marie Dausque, fille de Jacques, orfèvre, rue du Change[2], plus tard des Cuisiniers. Jean Hendricq habitait sur la place du Grand Marché, et sa maison était presque voisine de celle de Jacques Dausque. La maison hantée, à côté de l'*Homme Sauvage,* dont Hendricq raconte la merveilleuse histoire, située dans cette rue du Change, appartenait aux héritiers de Jérôme Ricard, son beau-frère. Elle portait au moment où M. Eudes écrivait ses *Rues de Saint-Omer* le numéro 11.

Le manuscrit que possède la Bibliothèque de Saint-Omer sous la cote 808 se compose de trois volumes petit in-folio. Le premier contient 700 pages et comprend les événements de 1594 à 1604 ; le second a 475 pages et va de 1604 à 1614 ; le troisième 342 pages ; il va de 1614 à 1623. Le manuscrit de M. de Pas prouve que nous n'avons ici que les trois derniers volumes de l'œuvre d'Hendricq, les tomes V, VI et VII. Le Ms. 808 n'est ni l'original, ni la copie intégrale de la rédaction d'Hendricq. Les deux préfaces, que nous citons plus loin, permettent de supposer

1. Cette impression audomaroise n'est pas reprise dans *Bibliographie audomaroise* du Bon Dard. — L'exemplaire qu'a eu en mains Dufaitelle qui nous fournit cette note *Hommes et Choses,* p. 489, était celui même offert par l'auteur à Mme l'abbesse, comme le témoignait une dédicace autographe. Il appartenait à M. Alex. Hermand. Qu'est-il devenu ?

2. La maison faisant le coin de la Grand'place et de la rue des Cuisiniers, côté ouest, porte encore une sculpture représentant deux changeurs debout derrière leur table chargée d'une pile d'écus.

qu'Hendricq aurait, pour l'enseignement de ses cinq enfants à qui il dédie ces trois derniers volumes, entrepris un résumé de son œuvre complète à partir de 1594, comme devant plus particulièrement les intéresser, par le récit de faits plus récents. Ce serait une copie de ce résumé que posséderait la Bibliothèque de Saint-Omer, copie très fidèle, qui n'a rien corrigé au style naïf et souvent incorrect de l'auteur, ni même aux fantaisies de sa capricieuse orthographe. Cette copie ne paraît pas du reste de beaucoup postérieure au temps où l'auteur a vécu. Elle est faite sans reprises ni ratures. Le premier volume est entièrement rempli par le récit des événements arrivés à Saint-Omer et dans les Pays-Bas. Il n'indique aucune omission et doit être la copie intégrale de l'auteur. Les deux autres volumes ont subi des suppressions assez considérables qui sont d'ailleurs indiquées en marges. Elles visent toutes l'histoire générale de l'Europe.

Ces notes marginales portent en outre une indication très intéressante pour nous : c'est la référence à la page du manuscrit sur lequel la copie a été prise. Cela nous permet de juger de l'importance, au moins comme étendue, de l'œuvre primitive. Les pages du manuscrit devaient contenir un peu plus que celles du 808, car la page 48 de celui-ci renvoie à la page 46 de la première rédaction La comparaison des deux paginations va nous donner une idée approximative de ce que nous avons perdu de cette dernière partie de l'œuvre d'Hendricq. Notre second volume contient 475 pages, la dernière référence qui est à la page 463 renvoie à la page 663. Il nous manque

donc au moins 200 pages. Le troisième volume contient 342 pages, la dernière note à la page 305 renvoie à la page 406. Mais en fin du volume est écrit cette mention : « De suitte sont rapportées plusieurs choses arrivées en Allemagne, France et Espagne et autres païs éloigniez ». Nous perdons encore dans ce volume plus de 100 pages.

La dédicace[1] placée en tête du premier volume nous donne l'intention, la pensée, l'attrait qui ont décidé Hendricq et l'ont soutenu dans sa longue entreprise. Aucune analyse, aucun commentaire ne sauraient nous donner une idée plus exacte de la bonne foi consciencieuse avec laquelle le chroniqueur a recueilli ses annales, et nous faire mieux connaître le style à la fois clair et naïf dans lequel il les a rédigées.

Jean Hendricq à ses très chers enfans Robert, Laurens, Jean, Jeanne, Françoise Hendricq.

Comme le curieux jardinier qui désire remplir les parterres de son jardin des belles et odoriférantes fleurs en recherche partout chez ses voisins et amis, afin de luy en faire part, ainsy moi désirans remplir le grand parterre de mon jardin de plaisir, ay mandié chez les bons et fidèles autheurs plusieurs belles fleurs d'histoire que j'ay planté par cy par là, non pas avec un tel ordre et grâce qu'il conviendroit, mais selon la petite commodité que j'en ay eu pour les distractions de mon trafique, et les heures que j'ay dérobé les festes et les dimanches après l'office, au lieu d'aller pourmener, me contentant que ce peu de travail n'est que pour estre sue ou lue d'autruits, mais seulement par moy ou par vous, mes enfans. Que si

1. Cette préface a été publiée, avec des notes très judicieuses par notre honorable collègue M. César de Givenchy, dans les colonnes du journal l'*Indépendant du Pas-de-Calais,* 1er janvier 1900.



par advanture autres daignent de lire ou recolter les présens mémoriaux, je les supplie par charité, que s'ils trouvoient quelques fautes, soit en la citation de la datte ou en la substance de la narration, de les vouloir amiablement amender et excuser pour avoir esté mal informé ; car les occupations journalliers de mon trafique m'ont empesché de refœulter le tout pour aporter quelque amendement. Que si quelque chose se rencontre qu'elle ne soit selon les sentiments de nostre mère la Sainte Eglise apostolique et romaine, dès maintenant je les révocque, et prie qu'elle soit supprimée comme non écritte ou ditte, car je désire de demeurer tous les jours de ma vie (avec mes enfans) obéissant fils à nostre sainte Eglise et mourir en icelle par la grâce de mon Dieu, auquel soit gloire et honneur éternellement. Amen.

Il dit un peu plus loin, page 4, dans le prélude de son récit : « Je prie la divine miséricorde de Nostre Dieu que la fiction ne me fasse écrire chose qui ne soit véritable. »

On peut se fier à la sincérité d'un narrateur qui professe un aussi scrupuleux respect de la vérité.

Hendricq a mis en tête du second volume une nouvelle préface. Elle contient des indications précieuses qui nous confirment dans l'opinion que le 808 de Saint-Omer est une œuvre spéciale et différente de son histoire générale qu'il a commencée à 460. Il dit :

« L'entreprinse des Franchois soubs la conduitte du
« duc de Longueville en l'an 1594, m'aiant donné sujet de
« recueillir le moins mal que j'ai peu aucunes choses
« mémorables advenues en cette saison et le long de la
« guerre contre iceux Franchois dans et aux environ de
« nostre ville de S. Omer et par ocasion plusieurs choses
« de remarques en plusieurs contrées de la crestienneté

« que j'ai extrait de divers autheurs jusqu'à la fin de 1604,
« je ne pensois pas avoir continué mon travail pour faire
« un second volume. Mais voiant avoir tant des choses
« remarquables en main, j'ai bien encore voulu dérober
« quelques heures de loisir pour le parachever jusques à
« la fin d'une seconde dixaine d'années ».

Ainsi donc Hendricq reprend dans cette nouvelle compilation les événements à partir de 1594, le manuscrit Ashburnam prouve que le tome précédent comprenait les faits jusqu'en 1598 ; il déclare commencer un « second tome », or le même manuscrit résume les faits de 1422 à 1598 contenus dans les tomes II, III et IV, séparément indiqués ; enfin il divise maintenant son œuvre par séries de dix années, peut-être à l'imitation des décades de Tite Live, c'est une division qu'il n'a jamais observée dans l'autre partie de son œuvre.

Nous relevons encore dans cette seconde préface quelques particularités dans lesquelles l'homme surtout se révèle avec une naïveté pleine de charme et d'abandon.

« J'ai recueilli mes histoires seulement pour le relief de
« ma mémoire, et pour ma recréation, les refœultant
« aucune fois, et pour l'instruction de mes enfans s'ils
« vœulent estre aussi amateur de la lecture des bons
« livres que moi, et qu'ils voient en quoi je me suis
« emploié lors que j'ai eu des heures de loisir au lieu
« d'aller pourmener, car je puis protester avec verité que
« mes plus grans plaisirs et délices ont este la lecture
« des bons livres principalement des histoires pour en
« retirer quelque chose de bon....

« et moi comme estant pensif et contraint de mon
« naturel, mon plus grand plaisir et contentement estoit

« me retirer en quelque lieu escarté et solitaire pour « prendre mes livres et les refœulleter ».

Telle est en résumé la physionomie morale de l'homme, l'esprit et la disposition de son œuvre. Nous n'avons pas voulu en donner une analyse : les trois volumes d'Hendricq sont assez connus des amateurs de l'histoire audomaroise. On y a beaucoup puisé ; malgré cela bien des choses intéressantes y sont encore à prendre. Ceux qui s'occuperont plus tard de l'histoire audomaroise durant les 20 années de 1594 à 1623, y trouveront toujours à glaner. En tout cas ils ne rencontreront nulle part une aussi exacte peinture des mœurs, du caractère, de l'état d'âme, comme on dit aujourd'hui, du peuple de Saint-Omer à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

202e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 14 Avril 1902.

Président : M. l'abbé BLED

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15 par la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté.

Dons et hommages.

Les dons suivants ont été remis depuis la dernière réunion à la bibliothèque de la Société :

de la part de M. le chanoine Billot :

Cérémonial du sacre des rois de France. Paris, Desprez, 1775, in-12.

de la part de M. Pseffer, bibliothécaire à Calais :

Compte-rendu des fêtes célébrées le 12 Décembre 1899 à l'occasion du 50e anniversaire de l'ordination sacerdotale de M. le chanoine de Lencquesaing. Calais, 1900.

de la part de M. J. de Pas :

Anciens Mémoires administratifs et judiciaires concernant pour la plupart *la Flandre maritime.*

Hommages d'auteurs :

de M. le Comte de Galametz : *Chartes de Gérard de Dainville, évêque de Cambrai, et de Michel de Dainville, archidiacre d'Ostrevant, concernant les chapellenies de Dainville.*

de M. R. Rodière : *Les Corps saints de Montreuil ; étude historique sur les Trésors des abbayes de Saint-Saulve et de Sainte-Austreberthe et de la paroisse Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer.* Paris, Picard, 1901.

Remerciements.

Dans les publications périodiques nouvellement reçues, il y a lieu de signaler le Tome V du Bulletin de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer, contenant entr'autres deux études de M. E. Rigaux, intéressant en partie l'histoire des origines de Saint-Omer et de ses environs : 1° Les *Normands dans le Boulonnais* (p. 522) ; 2° *Quelques noms de lieu du Cartulaire de Folquin* (p. 535).

Correspondance.

Le Bureau de la Société *pour développer l'enseignement de l'art religieux* demande l'appui moral des Sociétés savantes pour faire connaître et patronner le fonctionnement de cette union qui s'est formée « pour aider le clergé « à acquérir les connaissances d'art qui lui sont indispen-« sables pour veiller à la bonne conservation des édifices « religieux et des trésors qu'ils contiennent ». Dans ce but, des cours vont être organisés par les artistes les plus éminents au séminaire de St-Vincent de Paul, à Paris, pour former à un professorat spécial des élèves recrutés parmi ceux qui offrent des aptitudes à cet effet, et qui seraient appelés ensuite à divulguer l'enseignement dans tous les séminaires de France.

La Société apprécie hautement l'importance de cette institution dont la nécessité s'était vivement fait sentir jusqu'à présent, et dont les bienfaits sont appelés à se ré-

percuter dans les moindres localités où il reste encore un monument archéologique à sauvegarder.

A défaut d'un concours pécuniaire qu'elles ne peuvent toujours fournir, les Sociétés savantes peuvent apporter leur concours moral pour faire connaître cette institution et aider au recrutement des élèves appelés à être envoyés à Paris.

— Par envoi daté du 9 avril, M. le Directeur de la Société française d'Archéologie adresse à la Société le programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Troyes et Provins du 24 Juin au 2 Juillet. Lecture est donnée du programme qui contient d'une part une liste des questions qui seront soumises aux congressistes, d'autre part le détail de l'organisation de la session et des excursions.

MM. Legrand et Decroos représenteront la Société à ces réunions auxquelles ils se proposent de prendre part.

— M. l'abbé Bled annonce qu'il a reçu du Directeur du Séminaire de Nancy, une lettre l'avisant qu'il vient d'autoriser le déplacement du Manuscrit renfermant la *Chronique de St-Augustin-les-Thérouanne* demandée par le Ministère de l'Instruction publique pour la Bibliothèque Nationale.

La Société a déjà exprimé le vœu d'avoir la copie des pièces inédites contenues dans ce recueil et M. le Président espère que le déplacement dont il vient d'être l'objet lui permettront d'en avoir communication.

Nécrologie.

Communication est donnée de la lettre de faire part de la mort de M. l'abbé Fromentin, curé de Fressin, membre correspondant de la Société. M. l'abbé Fromentin s'était voué avec zèle aux études historiques, et s'était fait remarquer particulièrement par ses monographies sur *Hesdin* (1865), *Fressin* (1892), et sur l'abbaye de *Saint-Silvain d'Auchy-les-Moines* (1832). La Société des Antiquaires de la Morinie a publié de lui une étude historique sur *Alexandre Desplanques,* archiviste du département

du Nord (Bulletin, T. IV), et deux communications relatives à des abbés d'Auchy (Bulletin, T. VI).

La Compagnie exprime à cette occasion à la famille de M. l'abbé Fromentin toute la part qu'elle prend à la perte de ce collègue regretté.

Don de M. Lipsin.

M. le Président expose à ses collègues que M. Lipsin, membre correspondant récemment décédé à Boulogne-sur-Mer, a, dans ses dispositions de dernière volonté, exprimé le désir que la Société des Antiquaires de la Morinie devienne, après sa mort, dépositaire de la partie de ses archives et papiers relative au diocèse de Thérouanne. Il rappelle, ainsi que cela avait été dit à une des dernières séances, (v. procès-verbal du 3 octobre 1901, Bulletin, T. X, p. 691) que le regretté correspondant s'était attaché à l'histoire de l'ancien évêché de la Morinie. Il avait traduit le *Gallia christiana* dans toutes les parties relatives aux diocèses de Thérouanne, Boulogne, Ypres et Saint-Omer, et s'était livré à un travail patient de compilation pour réunir et copier nombre de documents sur l'histoire ecclésiastique de cette région.

En exécution de la volonté ainsi exprimée par son mari, Madame Lipsin vient de faire l'envoi à la Société des ouvrages manuscrits ou imprimés rentrant dans le cadre désigné et dont la nomenclature détaillée est communiquée à la Compagnie. En voici les principaux :

1° Trois volumes reliés manuscrits contenant la traduction et la copie de la main de M. Lipsin des extraits du *Gallia christiana* et d'autres pièces relatifs aux églises de Boulogne, Saint-Omer, Ypres, Arras, Tournai, Namur et Cambrai.

2° Un dossier de notes manuscrites concernant les diocèses ou archiprêtrés de Thérouanne, Amiens, Arras, Abbeville, Reims, Tournay, Cambrai, etc.

3° Les Tomes III et V du *Gallia christiana*.

4° *Chronicum Belgicum* de Ferry du Locre, 1 vol. in-f°.

e, 0m20 Hauteur, 0m08



VASE GALLO-ROMAIN TROUVÉ A HOULLE (PAS-DE-CALAIS)

5° *Opera Diplomatica* d'Aubert Le Mire, 4 vol. in-f°.

6° *Histoire de Flandre* de Kervin de Lettenhove.

7° *Histoire de la Maison de Guines* par A. Duchesne, in f°.

8° Trois mémoires imprimés sur l'histoire ecclésiastique de Saint-Omer.

9° Quelques anciens livres liturgiques, publications de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.

La Société accepte avec reconnaissance ces documents qui pourront fournir à ses Membres d'utiles instruments de travail, et elle adresse à Madame Lipsin l'expression de sa vive gratitude pour le soin qu'elle a pris d'exécuter le vœu de son mari.

Élections.

L'ordre du jour appelle l'élection sur les candidatures proposées à la dernière séance. Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en leur faveur, M. le Président proclame :

Membre honoraire, M. Joseph Van den Peereboom, à Blendecques.

Membre correspondant, M. le Dr M. Legrand, directeur du service de la statistique médicale au Ministère de la Marine, à Paris.

Avis sera donné par M. le Secrétaire-général aux nouveaux Membres de leur nomination.

Communications et Lectures.

Trouvaille gallo-romaine à Houlle.

M. C. de Pas présente à ses collègues une trouvaille qui vient d'être faite à Houlle, au lieu dit les *Grandes Marnières*, dans un terrain exploité par M. Lafoscade, où l'on a mis à jour une sépulture gallo-romaine. Du mobilier de cette tombe, l'on n'a pu extraire qu'un vase intact, les débris de deux autres et une fibule rongée par la rouille. Le vase intact mérite une mention toute spéciale par son bel état de conservation. En terre rouge et de forme basse analogue à celle d'une écuelle, il appartient au genre de vases dénommés communément *patina,* sans couvercle. Les ornements en relief exécutés avec finesse représentent

des animaux ou de gracieux filets. Le nom du potier se voit encore à l'intérieur, mais l'écrasement des caractères le rend illisible.

Des autres débris, M. C. de Pas a pu reconstituer une grande partie d'un second vase de même forme, mais en terre grise, et beaucoup plus commun. Les trois vases étaient disposés en triangle à une profondeur de soixante centimètres environ du sol. Ainsi qu'on le remarque communément dans cette région, la sépulture se trouvait à proximité de la voie romaine la *petite Leulène*.

M. Lafoscade a fait don de cette trouvaille au Musée de Saint-Omer, et M. Boitel a bien voulu prendre un cliché photographique du vase principal dont la reproduction sera insérée dans le Bulletin.

Pierre tombale de Jean Fourdin.

— M. Decroos annonce qu'il vient d'obtenir gracieusement de M. Rassé-Verroust, propriétaire de la maison portant le numéro 15 de la rue de Calais, l'enlèvement au profit du Musée communal de Saint-Omer de la pierre tombale de Jean Fourdin, religieux et prieur de Clairmarais, qui existait dans le pavement de la cour de cet immeuble. La description et l'inscription de la pierre viennent d'être publiées dans l'*Epigraphie départementale du Pas-de-Calais* (T. V, fasc. 3, Ville de Saint-Omer, p. 7). En félicitant l'honorable membre de cette démarche si utile, M. le Président rappelle que grâce à la prévoyance de quelques membres zélés, plusieurs monuments épigraphiques ont déjà été remis au Musée et sauvés ainsi d'une destruction certaine.

Acte capitulaire de la Chartreuse de Sainte-Aldegonde.

— Le même Membre communique à la Société un *état nominatif des religieux de la Chartreuse de Sainte-Aldegonde en 1763*, d'après un acte capitulaire qu'il dépose aux archives de la Société. Il donne lecture de la note ci-après :

On possède si peu de documents sur l'ancienne Chartreuse de Longuenesse qu'il est bon de signaler ceux qui de loin en loin tombent sous la main des personnes s'intéressant à l'ancienne histoire locale. A défaut d'une valeur considérable par eux-mêmes, ils servent par leur réunion à guider celui qui voudrait

un jour établir la monographie de cette communauté disparue.

Nous avons trouvé l'original d'un acte capitulaire du 11 août 1763 portant nomination du Receveur du prieuré. Il nous donne les noms des religieux profès qui composaient alors la communauté, et c'est à ce seul titre que nous le signalons. Comme on le verra, les religieux n'étaient qu'au nombre de neuf, y compris celui appelé aux fonctions de procureur :

« Pardevant les nottaires royaux d'artois résidens a St Omer soussignés sont comparus

Dom Bertin Rifflart, Prieur,
Dom Bruno Hochart, vicaire,
Dom Jean-Baptiste Huleux, ancien[1],
Dom Ignace Legrain,
Dom Alexandre Mauduit,
Dom Pierre Toursel,
Dom Marc Guinez,
Dom Cyrille Piéfort,

tous religieux profès de la chartreuse du val de Ste Aldegonde lez la ville de St Omer assemblés capitulairement au son de sa cloche en sa forme et manière ordinaire lesquels ont déclarés et certifiés que Dom Louis Delpierre est nommé procureur de leur chartreuse pour régir et administrer les biens et affaires de lad. chartreuse, etc., etc.....

Fait et passé a lad. chartreuse le 11 août 1763.

(Suivent les signatures des religieux nommés plus haut et des notaires Liber et Vaneechout).

Redevances en nature au XVIIIe siècle.

— En terminant, M. Legrand remet à la Société de la part de M. Donatien Sagot, membre correspondant à Bléquin, l'original d'une convention particulière du 14 décembre 1753, dont il a résumé le contenu ainsi qu'il suit :

M. D. Sagot, membre correspondant, fait don aux archives de la Société d'une convention en date du 14 décembre 1753, conclue entre le sieur Nicolas de Corbie, notaire royal à Aire « bailly et admoniataire de la terre et baronnie de Wismes,

1. La signature porte : « + marque dudit dom Jean-Baptiste Huleux qui a déclaré ne pouvoir faire son nom depuis son apoplexie. »

stipulant au nom de messire Adrien Antoine Blocquel de Croix, chevalier, baron dudit Wismes, seigneur de Saint-Pierre à Saintes et autres lieux, demeurant en son hôtel à Arras » et le sieur Jean Philippe Zunequin, laloureur-propriétaire demeurant audit Saint-Pierre à Saintes, secours dudit Wismes.

Cette convention nous fait voir quelles singulières redevances les propriétaires de fiefs exigeaient parfois de leurs tenanciers.

Le sieur Zunequin, pour deux immeubles qu'il possédait, devait une redevance annuelle de sept biguets d'avoine, les trois quarts d'un chapon et une poule ; mais en outre il devait livrer pour herbergage [1] au jour de la fête de Saint-Pierre qui avait lieu le 1 août, cinq plats de viande de différentes sortes qui consistaient « en jambons, pièces de bœufs, poulets et autres viandes qu'il plaisait aux dits receveurs de demander » ; comme ceux-ci se montraient difficiles et exigeaient « ce qu'il y avait de meilleur et de plus beau », de fréquentes contestations s'élevaient. Pour couper court à toute difficulté dans l'avenir, il fut convenu que cette obligation bizarre serait supprimée et que le sieur Zunequin paierait annuellement « la somme de quatre livres, monnoye de France, qui est à raison de 16 sols de chaque plat viande ».

Quant au chapon, amputé d'un quart, il dut évidemment continuer à être servi avec exactitude tous les ans.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 50.

Séance du 5 Mai 1902.

Président : M. H. de GIVENCHY.

Secrétaire : M. J. de Pas

La séance s'ouvre à 8 h. 15 sous la présidence de M. H. de Givenchy remplaçant le Président et le Vice-Président empêchés d'y assister.

1. Herbergage, terme de coutumes. Il se dit quand un vassal ou autre sujet, selon la nature de son ténement, doit avoir et tenir manoir et bâtiment (Dictionnaire de Trévoux).



MM. l'abbé Lesenne, Decroos et de Nortbécourt s'étaient également fait excuser.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

Dons et Hommages.

Outre les publications périodiques, la Société a reçu les hommages d'auteurs suivants :

de M. Paul Bergmans : *Dans le Nord de la France par la Flandre, l'Artois et la Picardie.* Notes de voyage. Gand, 1902.

de M. J. Chavanon : *La Table des pauvres en Artois. Introduction à l'Inventaire des Archives hospitalières de Saint-Omer.* Arras, 1902.

M. H. de Givenchy dépose sur la table la deuxième livraison du *Mobilier Funéraire Gallo-Romain et Franc en Picardie et en Artois,* par C. Boulanger. Le nouveau fascicule de cette publication luxueuse et pleine de documents intéressants est très apprécié des Membres présents.

Remerciements.

Correspondance.

Par lettre en date du 19 avril, M. J. Van den Peereboom remercie la Société de sa nomination de Membre honoraire.

— Le 20 avril, M. le Dr Legrand exprime également sa gratitude à la Société qui l'a élu Membre correspondant dans sa dernière séance.

— Enfin M. le Secrétaire-Général donne communicacation à ses collègues de la lettre de faire-part de la mort du Docteur Cuisinier, de Calais, Membre correspondant de la Société, décédé le 27 avril, à l'âge de 85 ans.

Lectures et Communications.

Le Bienheureux Joscio, moine de Saint-Bertin (XIIe siècle).

M. l'abbé Dusautoir, Membre titulaire, donne lecture d'une étude hagiographique qu'il a consacrée au bienheureux Joscio, moine de Saint-Bertin sous Léon, 43e abbé (1138-1163). Il a réuni dans un article plus important que

ceux écrits précédemment les documents, déjà connus en partie, sur la vie de ce saint, dont la Chronique d'Yperius nous a donné les principaux éléments. Le bienheureux Joscio était surtout populaire par la légende qui rapporte qu'après sa mort cinq roses sortirent de sa bouche et s'épanouirent sur son visage, rappelant ainsi les cinq psaumes qu'il avait pris l'habitude de chanter chaque jour en l'honneur de la Sainte Vierge. Un tableau rappelant ce fait merveilleux avait été placé dans l'église de l'abbaye de Saint-Bertin par les soins du dernier abbé, Joscio d'Alenes[1] et il se trouve aujourd'hui dans l'église de Blaringhem. M. l'abbé Dusautoir exprime le vœu que ce souvenir d'une dévotion toute locale soit réintégré un jour dans une église de Saint-Omer où le culte du bienheureux puisse être remis en honneur.

Cette notice est écoutée avec plaisir par les membres présents et renvoyée à la Commission du Bulletin.

Les dernières abbesses de Wœstine.

— M. le Secrétaire général soumet ensuite à la Compagnie des *Notes sur les dernières abbesses de Wœstine,* d'après des documents récemment recueillis. Il fait remarquer que l'histoire de ce monastère reste encore à faire : la chronologie même reproduite par M. de Laplane s'arrête au milieu du dix-huitième siècle. Il ne semble pas encore possible, en l'absence de chronique et cartulaire contemporains, de dresser un travail d'ensemble suffisamment complet ; mais le relevé de quelques mentions éparses et de quelques notes généalogiques permet de donner dès à présent sur les dernières abbesses certaines indications précises et d'apporter une contribution appréciable à l'étude générale que l'on espère pouvoir reconstituer un jour.

Ces notes réunies grâce à la collaboration de plusieurs membres de la Société ont été coordonnées par M. J. de Pas et seront ainsi insérées dans le Bulletin.

1. Les armoiries de cet abbé sont peintes sur le cadre. Elle se blasonnent ainsi : *d'or à 9 losanges de sable 3, 3, 2 et 1,* et portent ainsi une légère variante avec les indications données par Wallet. (Cf. *Description de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin,* p. 86).

— En terminant, M. le Président entretient ses Collègues du projet d'excursion archéologique que plusieurs Membres ont désiré voir organiser cette année. Les principaux buts proposés sont Tournehem, la chapelle Saint-Louis, les ruines de la Montoire. Ce côté de l'Ardrésis, riche en souvenirs historiques et archéologiques, fera l'objet d'une visite intéressante. La date est fixée d'un commun accord au 27 Mai. Excursion archéologique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 40.

Rapports sur les ouvrages offerts

Les corps saints de Montreuil. — Etude historique sur les trésors des Abbayes de Saint-Saulve et de Sainte-Austreberthe et de la paroisse Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer, par Roger Rodière. — Paris 1901, in-8 de 429 pages avec planches.

« Dans le passé, le trésor des abbayes de Montreuil était incomparable, et peu de villes pouvaient s'enorgueillir comme la vôtre de posséder treize corps de serviteurs de Dieu ». Ainsi s'exprime Mgr Meunier dans une lettre qu'il adresse à M. Rodière pour le féliciter de l'important travail qu'il vient d'achever et dans lequel l'auteur met en pleine lumière la vie de chacun des saints dont les reliques ont reposé à Montreuil à diverses époques.

Il est à remarquer que la ville était propriétaire des corps saints et que l'abbaye de St-Saulve n'en était que dépositaire. Si dans la suite des siècles quelques-uns disparurent, le trésor de Montreuil est néanmoins resté, après celui de St-Riquier, le plus riche de la Picardie et de tout le Nord de la France.

Les premières reliques dont il est question furent celles de saint Saulve, lequel, après avoir fondé l'abbaye qui dans la suite porta son nom, mourut évêque d'Amiens vers l'an 615.

Peut-être celles de St-Ingand, son disciple, s'y trouvaient-

elles déjà lorsque le corps de St-Saulve y fut transporté vers 695. — D'autres corps saints auraient été apportés par des moines bretons fuyant les incursions des Normands et venant s'abriter derrière les remparts bâtis par Helgaut II à la fin du IXme siècle : puis ce furent ceux des Sts Wulphy, Riquier et Valéry, amenés par Arnoul le Vieux, comte de Flandre, qui s'était emparé d'une partie du Ponthieu. Toutes ces pieuses reliques étaient renfermées dans des chasses confiées à la garde de l'un des corps de métiers de la ville.

Nous ne pouvons suivre M. Rodière dans les développements intéressants et circonstanciés qu'il a donnés, descriptions des trésors, translations de reliques, contestations entre l'autorité civile et l'autorité religieuse, interdit de la population à la suite d'une émeute suscitée par la tentative d'enlèvement de quelques reliques, etc., etc. La période révolutionnaire forme aussi un chapitre attachant.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Rodière nous fait la description du trésor de l'Abbaye de Ste-Austreberthe qui contenait les corps de Ste-Austreberthe, de Ste-Frameuse sa mère, et de Ste-Julienne. On sait que la Cathédrale de St-Omer posséda jusqu'à la Révolution une partie des ossements de Ste-Austreberthe qui viennent d'être retrouvés sous le maitre-autel de l'église St-Sépulcre.

L'auteur nous décrit aussi le Trésor de la paroisse actuelle de St-Saulve qui contient encore des reliques importantes sauvés de la tourmente révolutionnaire malgré les autodaffés ordonnés par le représentant du peuple André Dumont. Des reliques sont aussi conservées dans les autres églises et oratoires de Montreuil.

Comme on le voit, c'est un travail complet que M. Rodière présente au public et qui lui fait honneur, bien qu'il avoue modestement s'être beaucoup aidé des ouvrages et des recherches de M. Braquehay et d'autres érudits. Les renseignements y abondent, et ceux qui seraient tentés de décrire à leur tour les trésors des églises de la région pourraient y trouver leur profit.

L'Académie Française vient d'ailleurs de consacrer la valeur de cet ouvrage en lui décernant une mention honorable.

Plans des biens de l'église d'Ypres (XVIII[e] siècle)

Offerts à la Bibliothèque de la Société par M. de RAISMES, membre honoraire [1].

(Inventaire dressé par M. C. LEGRAND, secrétaire-archiviste).

1° Plan figuratif d'Audruicq pour connaître l'établissement des trois fourches de dîme.

La première appelée anciennement Ecardevelt contient .... 693 mesures [2]

La seconde appelée anciennement Weesthoucque contient .... 686 »

La troisième appelée anciennement Colveshouk contient .... 691 »

2070 mesures

Fait en juin 1758 par Petipas, arpenteur à Audruicq.

2° Plan-carte figuratif du bois de la Trésorie situé à Hupen d'Aval lès Thérouanne appartenant par indivis aux fabriques des églises cathédrales d'Ypres et de Boulogne, fait en 1768 par Senlecq-Seillier.

La contenance trouvée est de 67 mesures 42 verges [3].

3° Copie d'une partie du dîmage de Matringhem, selon le plan qui en a été dressé par Jean Loy et sa déclaration des terres qui la composent du côté de Senlis où est le dîmeron du Luquet. Fait en juillet 1776.

La contenance trouvée est de 79 mesures 1 quartier, s'étendant sur deux cantons.

4° Plan et carte figurative du terroir et dîmage de Wavrans, dressé par ordre de Messieurs les Chanoines en dignités de la Cathédrale de la ville d'Ypres. Fait en 1772.

Cette dîme divisée en 6 cantons comprenait 2875 mesures.

5° Plan figuratif des terres que MM[rs] les Chanoines du Chapitre d'Ypres possèdent tant au terroir de Clarques quès envi-

1. Cf. *Bulletin historique,* 201[e] livraison, t. XI, p. 14.

2. La mesure d'Audruicq vaut 43 ares 06 centiares.

3. La mesure d'Artois vaut 35 ares 46 centiares.

virons, dressé en 1774, avec le plan d'un endroit qui leur doit plein terrage, et d'un manoir à Thérouanne nommé la Saussoye.

La Saussoye contient 11 mesures 20 verges.

Les autres terres contiennent 111 mesures 50 verges.

Le plein terrage est de 8 pour cent sur 8 mesures 1 quartier.

Le plan indique les propriétés du Chapitre de Boulogne sans en donner les contenances. Ces terres dépendaient de la ferme de la Maladrerie de Thérouanne.

6o Plan et carte figurative du village et dîmage de Liettres, dressé par ordre de MMrs les religieux de l'abbaye de Corbie et de MMrs les Chanoines d'Ypres en mai 1779.

Le dîmage s'étendait sur trois cantons et comprenait 1395 mesures de petite verge qui est celle du Comté d'Artois, de Saint-Omer et d'Aire. Il se répartissait inégalement, suivant les cantons, entre les chanoines d'Ypres, l'abbaye de Corbie, les décimateurs de Ligny, la chapelle castrale de Rely, les abbayes d'Ham et de Nœux, etc. Un répertoire est annexé audit plan et il est suivi du procès-verbal d'adjudication de la dîme en 1779. L'adjudication de la dîme produisit pour les chanoines d'Ypres 890 livres et pour l'abbaye de Corbie 1880 livres.

7o Plan et carte figuratifs de la ferme et seigneurie de Brunemberg situé au village de Cohem et environs, dont des parties de la dite ferme appartiennent à la fabrique du chapitre d'Ypres en propres.

La contenance en est de 70 mesures 3 quartiers 23 verges.

Sur ce même plan se trouve la déclaration des parties de la seigneurie de Brunembergue mouvantes de mesdits seigneurs du Chapitre d'Ypres et comprenant 15 mesures 61 verges.

Fait en juin 1780.

8o Plan et carte figurative de la ferme de la Thrésorie de Thérouanne appartenant aux fabriques de MMrs les Chanoines gradués d'Ypres et de Boulogne, contenant ensemble environ 100 mesures.

Les chanoines d'Ypres possédaient 55 mesures 2 quartiers.

Une pièce de terre de 4 mesures appartient à MMrs les Chanoines d'Ypres et de Boulogne par indivis en propre et non pas à leurs fabriques.

Fait en juin 1780.

9° Copie du plan et carte figurative d'une partie du faubourg haut de Thérouanne, aux lieux dits Blanc-Mont, les Marlierres, etc., dressé par Liévin Alexis Willin, arpenteur-juré à Inguehem en 1783 et certifié par Daverdoing, receveur du Chapitre de Boulogne.

D'après le répertoire annexé « au plan de la Maladrerie » le Chapitre d'Ypres possédait dans ce canton 99 mesures 2 quartiers 49 verges et le Chapitre de Boulogne 91 mesures 31 verges.

10° Plan et carte figurative des biens qui appartiennent à MMrs les Chanoines d'Ypres en la paroisse de Ste Marie-Kerque, pays de Langle. — Ces biens contiennent 32 mesures 2 quartiers 12 verges à la grande verge du pays[1]. A la verge du pays d'Artois ils contiennent 38 mesures 22 verges.

Fait en juillet 1784.

11° Plan figuratif de trois parties de prairies appartenant à MM. les Chanoines gradués en la ville d'Ypres comme administrateurs de la fabrique de la cathédrale d'Ypres au terroir de Coyecques, fait en juillet 1785.

La contenance est de 3 mesures, 1/2 quartier.

12° Plan du dîmage de Serny, secours d'Enquin, en deux cantons contenant, sans les manoirs, 853 mesures à la verge d'Artois. On paye pour tout le terroir 8 du cent, et de 9 jarbes venant à dîme, le chapelain du Luquet à Ypres en prend 3, le personnat d'Enquin en prend 1 1/2, et le sieur curé d'Enquin 1 1/2.

Nota que la dîme de sang est moitié au personnat et l'autre moitié au sieur curé d'Enquin.

Un répertoire se trouve annexé audit plan fait en juin 1787.

13° Plan et carte du dîmage de Bomy où l'on paie partout 7 jarbes et demie du cent, sauf les terres de la Frenée qui n'ont jamais rien payé.

Cette dîme qui s'étendait sur quatre cantons, c'est-à-dire Petigny, Rupigny, Bomy, etc., et Greuppe, comprenait 2180 mesures à grande verge de Saint-Pol[2], « dont 5 font à peu près

1. Au pays de l'Angle la mesure vaut 43 ares 08 centiares.

2. Au pays de Saint-Pol la contenance est de 42 ares 91 centiares.

6 d'Artois » et se répartissait inégalement, suivant les cantons, entre les membres des Chapitres d'Ypres et de Boulogne, les chapelains de Saint-Denis à Ypres et Boulogne, le bénéficier de Ste Fréwise à Bomy, le marquis de Wamin, l'abbaye de Saint-Augustin, etc. La dîme de sang appartenait au curé de Bomy.

L'abbaye de Clairmarais avait dans le vain pâturage de Bomy 300 mesures franches de dîme, ainsi que d'autres terres franches, et dans le canton de Petigny, 20 mesures de dîme à 3 du cent. Elle avait aussi d'autres biens dans la paroisse de Beaumetz.

Une copie du répertoire de cette dîme se trouve annexé audit plan dressé en juillet 1787.

14° Plan et carte figurative du dimage d'Inghem appartenant à monsieur l'Evecque d'Ypres pour la totalité, à la quotité de 8 du cent, et à 4 du cent sur la totalité du fief Amourette qui se divise par moitié à l'encontre des dîmeurs d'Helfaut qui ont aussi 4 du cent sur 24 mesures.

La dîme d'Inghem comprenait 686 mesures.

Un répertoire est annexé audit plan dressé en mai 1788.

15° Plan du bois de la Thrésorie de Thérouanne situé audit Thérouanne dressé à la requête de MMrs les Chanoines des cathédrales de Boulogne et d'Ypres dressé en juin 1788.

L'arpenteur a trouvé une contenance de 83 mesures à la verge d'Artois, quoiqu'en puisse dire le sieur Senlecque, arpenteur à Saint-Omer, qui en a trouvé plus.

Nota. — La plupart de ces plans ont été levés par J. F. Gallet, arpenteur-juré de la province d'Artois demeurant au village de Delettes, et faits avec soin. Dessinés sur papier et la plupart collés sur toile, ils sont tous lavés en plusieurs teintes. Tels qu'ils sont, ils constituent une source précieuse de renseignements topographiques pour les communes qu'ils concernent. Au moment de la Révolution ils se trouvaient entre les mains de M. Defrance, conseiller au Bailliage de Saint-Omer, en sa qualité de receveur des chanoines d'Ypres.

LES ROSES MERVEILLEUSES

DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-BERTIN

(Communication de M. l'abbé A. Dusautoir, membre titulaire).

Il s'agit d'un prodige qui eut lieu au XIIe siècle (1163) dans le célèbre monastère de Saint-Bertin à Saint-Omer et dont l'instrument privilégié fut un jeune moine bénédictin, le Bienheureux Joscio, que l'Eglise plaça dans la suite sur ses autels. L'illustre Vincent de Beauvais, l'une des gloires de l'Ordre Dominicain et fameux par son érudition universelle, relate au XIIIe siècle ce fait extraordinaire dans son magistral ouvrage du « *speculum historiale* » « le miroir historique » et l'on en retrouve une mention très détaillée dans Jean d'Ypres, abbé de Saint-Bertin et historien très estimé du XIVe siècle. Guillaume de Whitte, moine de l'abbaye au XVe siècle, Malbrancq au XVIe siècle, et Hennebert au XVIIIe siècle confirment ces témoignages ainsi que plusieurs manuscrits Bertiniens conservés à la bibliothèque communale de Saint-Omer qui s'étendent longuement sur la grande dévotion que les religieux de Saint-Bertin ont toujours professée à l'égard de la Très Sainte Vierge. L'un de ces manuscrits du XVe siècle, très bien conservé, le n° 739, renferme une miniature très curieuse reproduisant les principales scènes de l'événement que nous allons exposer.

Voici les faits dans leur intéressante simplicité:

Un archevêque anglais nommé Théobald, qui avait été l'élève de saint Thomas Becket, l'illustre prélat de Cantorbéry, mort martyr de la foi en Angleterre, revenant d'un voyage à Rome auprès du Souverain Pontife Alexandre III, en avait profité pour visiter un grand nombre de monastères français et italiens qui se trouvaient sur sa route. C'est ainsi qu'avant de franchir le détroit pour rentrer dans sa patrie, l'antique île des saints, il était venu solliciter l'hospitalité du monastère de Saint-Bertin dont la renommée était déjà alors européenne. Invité le lendemain de son arrivée à adresser la parole à la communauté rassemblée dans la salle du Chapitre, le Prélat, en racontant ses pérégrinations, se plut à redire combien il avait été édifié au cours de son voyage circulaire, de la dévotion remarquable non seulement des religieux, mais encore des laïques pour la Très Sainte Vierge, et, entr'autres exemples, il cita l'usage suivant qu'il avait appris de la bouche d'un moine du monastère de Bénévent, en Italie, et originaire de Palestine.

Dans les pays voisins de Jérusalem et où le souvenir de la Très Sainte Vierge Marie était naturellement resté gravé plus profondément dans les cœurs, un grand nombre de fidèles avaient la pieuse habitude de chanter ou de réciter cinq psaumes qui commençaient par l'une des lettres du nom de la Bienheureuse Vierge et de les répéter chaque jour en l'honneur de cette dernière dans l'ordre suivant : 1° *Magnificat* — 2° *Ad Dominum cum tribularer* — 3° *Retribue* — 4° *In convertendo* — 5° *Ad te levavi;* en ajoutant la

récitation d'un *Ave Maria* à chacun de ces cinq psaumes.

L'allocution de l'archevêque ne devait pas tarder à porter ses fruits.

Un des moines bertiniens nommé Joscio qui se trouvait dans l'auditoire, poussé par la Grâce Divine, prit à l'instant la résolution de chanter quotidiennement ces cinq psaumes en l'honneur de la Mère de Dieu, et pour la plus grande édification de ses Frères, au sortir de l'office des matines, on le vit accomplir régulièrement depuis lors sa promesse devant la chapelle dite de l'aurore, petit oratoire consacré à Marie et dont la tradition attribuait l'érection à saint Bertin lui-même, l'illustre fondateur de Sithiu.

Or voici qu'une nuit, vers la fête de St André (30 novembre), Joscio n'ayant pas paru à l'office où il était cependant d'une exactitude exemplaire, le Sous-Prieur chargé de la surveillance du chœur, se rendit au dortoir où il trouva le jeune moine étendu sans vie sur son lit dans sa modeste cellule. La nouvelle de cette mort subite et extraordinaire, se répandit rapidement dans le monastère, et les membres de la communauté admis à contempler la physionomie du défunt constatèrent que cinq roses fleuries s'étaient épanouies malgré la rigueur de la saison sur le visage radieux de l'humble et fervent Joscio.

Une des roses miraculeuses sortait des lèvres entr'ouvertes, deux des yeux et deux autres des oreilles.

Remplis d'admiration, les religieux transportèrent la dépouille mortelle de leur frère bien-aimé au milieu du chœur de l'église de l'abbaye, et la

lumière du jour leur permit de remarquer que le mot *Maria* se trouvait écrit en lettres dorées sur la rose principale qui sortait des lèvres du miraculé.

Au son des cloches qui retentirent à toute volée, le peuple de la ville de Saint-Omer ne tarda pas à accourir et put se rendre compte par lui-même de la grande faveur accordée par la Très Sainte Vierge à son dévot serviteur. Le corps se conserva intact et resta ainsi exposé pendant sept jours, et trois prélats dont l'un était Milon II, évêque de Thérouanne, et le second André, évêque d'Arras, ancien abbé de Cîteaux, furent convoqués à Sithiu comme témoins officiels en cette mémorable circonstance.

Par allusion à la tendre piété de Joscio pour Marie, la chapelle absidale de la dernière église de l'abbaye de Saint-Bertin, dédiée comme dans la plupart des sanctuaires à la Sainte Vierge et qui portait le nom de chapelle de l'Assomption, fut également appelée la chapelle du Bienheureux Joscio quand le Souverain Pontife Paul V béatifia en 1619 le saint religieux à la suite de nombreuses faveurs obtenues auprès de son tombeau. Déjà au XIVe siècle, le 59e abbé de Saint-Bertin, Jacques de Condète, avait fait élever un mausolée en pierre blanche à la mémoire de Joscio, et l'historien Gazet nous rapporte que de son temps, en 1614, on voyait ce mausolée dans la chapelle absidale.

Dom Joscio Dallesnes, le dernier des abbés de Saint-Bertin au moment de la fermeture de l'abbaye en 1791, avait fait placer au-dessus du monument de son saint patron une peinture représentant la scène du miracle des roses au

milieu du chœur de l'abbaye, en présence des évêques qui en furent les témoins autorisés. Cette peinture enlevée avec le mobilier de l'abbaye de Saint-Bertin se trouve encore en 1902 dans l'église paroissiale de Blaringhem (Nord) avec un autre tableau provenant de l'ancienne abbayé de Wœstine, autrefois située sur le territoire de la paroisse de Renescure et sur les limites de la forêt de Rihoult. Nous souhaitons que ce précieux souvenir des gloires Bertiniennes reprenne bientôt une place d'honneur dans l'église Saint-Denis à Saint-Omer, près de la châsse qui renferme le corps de saint Bertin, ou dans la chapelle dédiée à ce même saint dans le bas de la nef latérale droite de l'antique sanctuaire de la basilique Notre-Dame, véritable musée d'archéologie dont les Audomarois ont tout droit d'être fiers et dont nous avons été heureux de donner une description complète et fidèle dans notre ouvrage *Notre-Dame des Miracles, saint Omer et saint Bertin connus, aimés et honorés à travers les siècles.*

Le tableau en question est bien conservé, il mesure près de 3 mètres de haut sur 2 m. 30 de large. On y voit le saint religieux étendu sur une civière au milieu du chœur de l'abbaye et les pieds nus. Renonçant à placer les roses sur les yeux et sur la bouche, ce qui aurait rendu impossible la reproduction de la physionomie, le peintre les a disposées autour du cou du défunt, et cela fait ressortir davantage encore la pâleur cadavérique du visage.

Les trois évêques présents sont en chape et revêtus de leurs ornements pontificaux très richement ornés pendant qu'une douzaine de

religieux Bénédictins dans leurs robes noires constituent un impressionnant contraste.

Le cadre en bois de la peinture porte à son sommet un écusson où se trouvent représentées les armoiries de Dom Joscio Dallesnes : *d'or à neuf lozanges, 3, 3, 2, 1.*

Ajoutons que chaque année, avant la Révolution de 1793, les Audomarois assistaient à une messe solennelle à l'abbaye au mois de novembre au jour anniversaire de la mort du Bienheureux Joscio rappelé à Dieu en prédestiné, et que, d'après une tradition, l'on conserva longtemps dans un reliquaire de grand prix la rose miraculeuse du saint moine reproduisant l'auguste nom de Marie.

Nous ferons enfin remarquer en terminant que Dom Joseph Poot, ancien religieux de Saint-Bertin, revenu après la Révolution se fixer sur la paroisse Saint-Denis, fit exécuter des fouilles au commencement du XIX[e] siècle, afin de retrouver les reliques du Bienheureux Joscio dans la chapelle absidale de l'église de l'abbaye. Malheureusement ces recherches restèrent inutiles, car avant que la pioche des démolisseurs de 1830 n'ait complété l'acte de vandalisme que tout le monde déplore de nos jours sur les ruines grandioses de Saint-Bertin, la rage des impies et des sectaires avait achevé son œuvre sans même respecter les cendres des morts.

L'ABBÉ AUGUSTIN DUSAUTOIR,
Aumônier.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

Société des Antiquaires de la Morinie

(27 Mai 1902)

L'excursion organisée par la Société des Antiquaires de la Morinie avait cette année pour but Tournehem, les ruines de la chapelle Saint-Louis et de la Montoire. Ce côté de l'Ardrésis qui a été le théâtre de luttes incessantes au moyen-âge, a conservé encore un ensemble curieux de vestiges archéologiques, et au point de vue des souvenirs locaux, l'église de Tournehem est particulièrement intéressante par le riche mobilier qu'elle possède, recueilli en grande partie dans les anciens établissements religieux de la région.

I. Tournehem

La commune de Tournehem, bien que renfermant une population restreinte (un peu moins de 1000 habitants) semble en réalité plus importante, d'une part, en ce qu'elle comprend un nombre assez considérable d'habitations agglomérées en un bourg, d'autre part, en ce qu'elle conserve encore le souvenir du rôle prépondérant qu'elle a tenu, comme place forte, dans l'histoire de la région. Au point de vue administratif, elle était le siège d'une châtellenie dont la juridiction s'étendait en 1667 sur vingt-deux villages et près

de seize mille fiefs[1] : elle avait sa coutume locale spécialement désignée *coutumes de la ville et châtellenie de Tournehem*. Au point de vue militaire, elle était solidement défendue par une forteresse comprenant deux enceintes qui fut démolie à la fin du seizième siècle en même temps que le château de la Montoire. Enfin au point de vue religieux, elle était pourvue d'une collégiale.

La paroisse dépendait du doyenné d'Alquines, mais elle devint elle-même après 1553 le siège d'un doyenné. L'ancienne église se composait de trois vaisseaux et fut détruite en 1667 : à côté avait été édifiée par Antoine, dit le grand Bâtard de Bourgogne, la chapelle collégiale dotée par lui de six prébendes et dans laquelle il fut inhumé en 1504[2].

C'est d'ailleurs sous ce fils de Philippe-le-Bon que la seigneurie de Tournehem fut le plus florissante. Les fondations et les constructions multiples dont il couvrit le pays témoignaient assez de son influence[3].

Nous n'avons pas l'intention de reproduire ici les fastes de l'histoire de Tournehem; qu'il nous suffise de renvoyer aux ouvrages qui l'ont déjà traitée, et, en particulier au *Dictionnaire historique et archéologique* du département du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer, t. I, p. 276. Voir aussi les monographies suivantes :

1. Bull. Soc. Ant. de la Morinie, T. I, p. 58.
2. Ibid. p. 60.
3. Sur le grand Bâtard de Bourgogne cf. le P. Anselme, T. I, p. 254; Ranson, *Histoire d'Ardres*, p. 170. — Son portrait, par Roger Van der Weyden, est au Musée Condé à Chantilly ; il a été reproduit récemment dans une revue de vulgarisation de la Maison Hachette : *Lectures pour tous*, avril 1902, 4e année, n° 7, p. 612.

P. Collet. *Notice historique de Saint-Omer, suivie de celles de Thérouanne et de Tournehem,* Saint-Omer, 1830 (A consulter avec réserve).

Pigault de Beaupré. *Notice sur le château de Tournehem* (Mém. de la Soc. des Antiq. de la Mor., t. I, p. 229. Note très succincte).

Rapports, déclarations et reliefs des fiefs, arrière-fiefs, etc... des chasteau et chastellenie de Tournehem, document du XVI[e] siècle publié par M. Courtois (Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie, t. I, p. 58, 1[re] partie).

Actuellement, il ne reste plus du château-fort que quelques terrassements et la porte d'entrée sous laquelle on passe pour entrer dans le bourg. Dans une ferme voisine s'ouvre l'accès d'un souterrain qui aurait dû, d'après la tradition, se prolonger jusqu'à la Montoire ; mais aucune exploration n'a pu être faite assez complète pour donner quelque créance à cette légende. Enfin l'on voit encore, encastrées dans les murs, quelques pierres aux armes d'Antoine de Bourgogne[1]. L'une d'elles, en très bel état de conservation, a été placée à l'entrée d'un moulin ; on y lit, en grands caractères, la fière devise : *Nul ne si frote.*

1. Ecartelé : aux 1[er] et 4[e] *quartiers, semé de France à la bordure componée d'argent et de gueules (Bourgogne moderne)* ; au 2[e], *parti de Bourgogne ancien (bandé d'or et d'azur de 6 pièces à la bordure de gu.) et de Brabant (de sable au lion d'or)* ; au 3[e], *parti de Bourgogne ancien et de Luxembourg (d'arg. au lion de gu. arm. et cour. d'or).* Sur le tout : *de Flandre (d'or au lion de sable arm. et lamp. de gu.)* — La pierre ne porte pas trace de la barre de bâtardise ; Antoine de Bourgogne ayant survécu à Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, avait obtenu des rois de France Louis XI et Charles VIII, avec des lettres de légitimation, la suppression de cette brisure.

II. Eglise de Tournehem

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'église actuelle ne remonte qu'à la fin du dix-septième siècle. L'ancienne avait été détruite avec la chapelle collégiale en 1667 par les soldats de Turenne qui en emportèrent jusqu'aux pavés. Il n'en resta plus que la nef où était la chapelle de la Vierge que l'on a fait entrer dans la construction de la nouvelle en 1698[1]. Celle-ci a trois nefs, celle du milieu composée d'arcades en plein cintre. Le chœur est de 1750 ; il est pentagonal et éclairé par des fenêtres à ogives.

Mais s'il ne subsiste que peu de vestiges intéressants de l'ancienne construction, le mobilier qui la garnit intérieurement mérite qu'on s'y arrête, tant par sa valeur artistique que par les souvenirs qui s'y rattachent. Nous pouvons, grâce à une obligeante communication du curé de la paroisse, M. l'abbé Lebrun, donner sur la plupart de ces objets des détails de provenance et

1. Voici ce qu'en dit M. C. Enlart dans son travail sur *les Monuments Religieux de l'Architecture Romane et de Transition dans la région Picarde*, p. 211 (Amiens 1895, édité par la Société des Antiquaires de Picardie) : « Le bourg de Tournehem a une église gothique bizarre datée de 1698, et dans laquelle est conservée une nef du XIIe siècle mesurant 4 m. 45 de large, 21 m. 12 de long et 11 m. 45 de haut. Elle n'a jamais été voûtée ; ses cinq travées ont des arcades simples en plein ceintre ornées sur les angles de tores probablement récents et portées sur des colonnes de grès de 1 m. 20 de diamètre. Les chapiteaux très évasés ont à leurs angles de larges feuilles à trois lobes sans crochets. . . . . Les tailloirs ont été défigurés par des moulures modernes, et les colonnes avec leurs chapiteaux ont été enfermées au XVIIIe siècle dans des caisses de menuiserie semblables à des armoires, mais qui en diffèrent malheureusement en ce qu'elles ne peuvent s'ouvrir.

Ce reste d'architecture appartient à la seconde moitié du XIIe siècle. »

de fabrication appuyés sur des extraits de comptes, devis ou quittances. Ce relevé est complètement inédit : nous nous étonnons même qu'aucune description détaillée de l'église n'ait été donnée jusqu'à présent dans une monographie ou un guide de la région. Nous remercions donc vivement M. l'abbé Lebrun des recherches qu'il a bien voulu faire dans les archives paroissiales à l'intention de la Société des Antiquaires de la Morinie, ainsi que de l'empressement avec lequel il s'est mis à la disposition des excursionnistes pour leur faire visiter le monument dans tous ses détails.

Retable du maître-autel. Un grand retable en bois sculpté, placé derrière le maître-autel, est dû aux frères Piette [1], sculpteurs bien connus à Saint-Omer au dix-huitième siècle. Cet important travail est rehaussé de figures d'une belle venue, et orne d'une façon heureuse, et dans le goût du temps, le fond de l'église.

La partie supérieure porte dans un encadrement, Notre-Seigneur montant au ciel [2]. Deux

1. Extr. du devis : « le Sieur Antoine Piette, sculpteur dmt à St Omer, rue de Ste Croix basse, a entrepris de faire et livrer led. ouvrage tout conformément aux plan et devis, sauf les voitures pour la Pentecote de l'année prochaine moyennant la soe de sept cent cinquante livres courantes paiables par le receveur de lad. Eglise sitôt le travail monté et visité. — Fait à Tournehem le premier d'octobre mille sept cens vingt-quatre. — Signé : Antoine Piette, Duhallier, seigneur de Brunobois en Guémy, grand bailly des ville et Bailliage de Tournehem ; Pierre François Joachim Thouin, sieur d'Aubancourt, Wattré, J. Fabvre, Bertrand, Légier, Desgardin (échevins) — Jean-Henri Piette, le frère d'Antoine ». (*Archives de l'église de Tournehem*).

2. « le 29 Janvier 1725. Il a été convenu qu'au lieu de ce qui est au dessure de la corniche et du dessein accepté selon le devis cidessus, il sera changé en celui paraphé par nous cejourd'hui, en

anges agenouillés garnissent les côtés extérieurs de l'encadrement au sommet duquel est la statue du Père éternel se penchant vers Notre-Seigneur.

Dans la partie inférieure, en dessous des anges, deux belles statues de saint Médard et de saint Eloi sont placées entre deux colonnes[1].

En même temps que le retable, les frères Piette ont été chargés de la réfection des **boiseries** qui entourent toute l'église, d'un **confessionnal**, de la belle balustrade des orgues, et, aussi, ainsi qu'on le verra plus loin, des autels latéraux[2].

Le **maître-autel** n'est pas moins intéressant que le retable, et s'encadre bien dans ce dernier, bien qu'il n'ait pas eu primitivement cette destination. Il est composé de deux parties juxtaposées et de façons bien différentes. La table d'autel

outre l'entrepreneur devra faire un perspectif en place du tableau, et y mettre une figure de six pieds d'hauteur bien sculpté. Pour ce nouveau travail la sōe de deux cens trente livres courans. » (*Ibid.*)

1. « L'entrepreneur séparera les colonnes et y posera une figure de 6 pieds de hauteur entre les deux. » (*Ibid.*)

2. Cf. quittance de « cent cinquante livres pour un confessional et la balustrade du fond, vingt deux livres dix sols pour augmentation de deux panneaux aux cotés de l'autel ». — Extr. de devis : « le s[r] m[e] henry piette menuisier demeurant en la ville de S. Omer, rue de Sainte Croix, est convenu avec les mayeurs et eschevins de cette ville administrateurs des revenus temporels de l'Eglise dud. lieu moyennant la somme de huit cent quatre vingt livres monoye courante de faire les Lembris suivant le dessain par nous paraffé depuis le pignon jusques à la porte d'un costé, et depuis le pignon jusques à l'escalier de l'autre, de bois de chêne dollande à l'exception du marchepied qui sera de chênes du pays. En outre d'ajuster les lembris qui sont existants dans laditte Eglise, au fonds de ladite Eglise tant qu'ils dureront suivant et conformément audit dessain tant pour la hauteur que pour la corniche. En outre au deffaut desdits vieux lambris d'en fournir et livrer partout en sorte que toutes les murailles soient recouvertes tant pilliers que murailles... le tout à la hauteur des confessionnaux. Ce 21[e] 8[bre] 1727. » (*Ibid.*)

(y compris les gradins latéraux qui supportent les chandeliers) a été faite en 1792[1]. Le tabernacle est d'une facture bien antérieure (commencement du XVIII[e] siècle) et beaucoup plus fine. Les détails d'ornementation y abondent et l'ensemble constitue une œuvre très remarquable. Il provient de la Chartreuse de Sainte-Aldegonde, d'où il a été transporté en 1792 dans l'église de Tournehem[2]. Le tout a été malheureusement couvert d'une couche de peinture qui empêche d'en admirer la finesse, et qui cependant entraîna de grands frais[3]. Le tabernacle tournant à trois compartiments est accosté de deux gracieuses statues (la foi et l'espérance) et surmonté d'un groupe : le Père Eternel entouré de chérubins dont deux aux extrémités tiennent l'un les Tables de la Loi, l'autre le serpent d'airain. Au dessus du groupe une colonne supporte un petit dais accosté de deux petits anges, et surmonté d'un globe sur lequel se dresse un pélican aux ailes éployées[4]. Les panneaux latéraux sont ornés de deux scènes bibliques dont l'une représente le sacrifice d'Abraham, la seconde David entrant avec ses troupes dans le Temple et réclamant les pains de

1. « Nous maire etc... ordonnons... de payer au citoien Baste menuisier dem̄t à Merville la somme de trois cent dix livres pour avoir fait un mètre hotel à l'Eglise de Tournehem. 28 9bre 1792. » (*Ibid.*)

2. « A pierre Gauguez cinquante sept livres que le dit a déboursée pour payer à un menuisier et voiture pour l'hotel des chartreux pour le conduire à St-Omer. ce 25 Janvier 1792. » (*Ibid.*)

3. « Au citoyen Seinger painte et doreur dem̄t à Merville la somme de sept cent livres pour pinture et dorure qu'il a fait et livré a l'autelle de laditte. 28 9bre 1792. » (*Ibid.*)

4. On sait que cet oiseau, symbole de la charité et de l'amour maternel, est souvent représenté sur les tabernacles.

proposition[1]. Enfin, sur la porte qui ferme la partie inférieure, figure la scène des *Disciples d'Emmaüs*.

En même temps que l'installation de l'autel, des dépenses spéciales furent affectées à la pose de marches pour y accéder[2] et à la fabrication de chandeliers[3] en bois sculpté.

La **chaire** est l'œuvre de Jean-Antoine Verdersel, menuisier de Saint-Omer[4]. Elle date de 1730 et a coûté 850 livres. Bien qu'inférieure comme sculpture aux travaux précédents, elle présente cependant un certain intérêt. Sur les faces extérieures des quatre panneaux sont sculptées les figures des quatre Évangélistes ; sous l'abat-voix celle de Notre-Seigneur.

Les **orgues** importantes tant par la valeur de l'instrument que par l'élégance du buffet proviennent du prieuré de Saint-André-les-Aire.

Quatre tableaux qui ornent actuellement le chœur ont la même provenance. Ils représentent : le premier, la *Cène,* le second, l'*Adoration des*

1. Ce fait est raconté dans la Bible. Liv. I des rois, Ch. xxi.

2. « Au S. Chifflart painte doreur dem̄t a S. Omer la somme de cent vingt livres pour le prix d'un marche piez d'autel de bois de chênes en parquet et deux chandelliers à manches etc... onze juin 1792. » (*Archives de l'église de Tournehem*).

3. « Au S. Hubert Chifflart sculteur demeurant à S. Omer la somme de cent huit livres pour avoir fait pour cette Eglise six grands chandeliers scultés en bois pour être placé au grand autel... 12 octobre 1792. » (*Ibid.*)

4. « Nous mayeur et eschevins etc... de payer à Jean Antoine Vandersel fils menuisier demeurant à St Omer la somme de trois cent cinquante Livres... acompte de ce qui lui est deu pour avoir fait livré et monté une chaire à prêcher, deux formes et la devanture de deux bans... En rapportant cette quittance dud. Vandersel avec la lettre cy dessus, la susdite somme de cinq cens Livres vous sera tenue, etc... Fait à Tournehem le 25 Janvier 1730. » (*Ibid.*)

Bergers, le troisième, l'*Adoration des Mages*, et le quatrième, la *Descente de Croix*.

Le tout, orgues et tableaux, a été adjugé pour 2434 livres six sols à la vente des biens du prieuré [1]. Il résulte toutefois des indications relevées dans les comptes de la fabrique que les frais du montage et du transport de l'orgue ont été aussi élevés que le prix d'achat lui-même [2].

Aux colonnes de la nef centrale sont accrochés **huit panneaux peints sur bois.** Ce sont des volets de retable peints sur les deux faces qui ornaient autrefois l'église de l'abbaye de Sainte-Colombe de Blendecques [3]. Ils représentent des

1. « Nous Maire et officiers municipaux de Tournehem, en cette qualité administrateurs des biens et revenus temporels de l'Eglise dudit lieu, ordonnons au S. Vigreux, receveur de ladite fabrique de payer au S. Pierre Joseph Cauche, receveur du district de S. Omer, la somme de deux mille quatre cent trente quatre livres dix sols, pour les prix des Orgues qui ont été adjugés au S. Devenne, l'un des officier municipal de cette dite municipalité y compris quatre tableaux à la vente qui s'est faite à la ci-devant abbaye de S. André-lez-Aire... 22 mars 1792. » (*Ibid.*)

2. « Au S. Guilmant, facteur d'orgues, la somme de deux cent livres a compte de ce qui lui est dû pour avoir remonté les orgues. » — « Au sieur Guilmant, facteur d'orgues demeurant à St Omer, la somme de quatre cent livres pour reste et parfait paiement de ce qui lui est deu pour avoir démonté et remonté les orgues de l'Eglise dudit Tournehem (26 mai 1792). » — « 280 livres au S. Bricanne pour payer les menuisier, charpentier, pour démonter les orgues que nous avons acheté à labaye de ci-devant S. André-lez-Aire, acheté six cens piez de planches pour faire sept cofres pour embaler les thuiaux de laditte orgue, acheté cordage etc... (22 mars 1792). » (*Ibid.*)

3. « Payer au citoyen Bonnier, obergiste à l'Enseigne du patée d'Enguille demeurant à S. Omer, la somme de cent cinquante une Livres un sol neuf deniers pour le prix de huit tableaux avec les cadres qu'il nous a vendu. Et dépense faite chez lui pendant les ventes des meubles des Eglises suprimées de S. Omer et Blendecques par les commissaires administrateur nommé à ce sujet (6 novembre 1792). » (*Ibid.*)



scènes de la vie de Notre-Seigneur et ont une valeur artistique incontestable.

De l'abbaye de Sainte-Colombe viennent également le **pavé en marbre** du chœur et des chapelles latérales, et les **formes** ou **stalles**[1].

Les **autels latéraux** sont formés des anciennes niches de saint Firmin et de saint Médard qui existaient dans le chœur avant la construction du retable de 1725. Mais les sculpteurs Piette ont été chargés d'y ajouter de chaque côté des consoles dites *ailes* ou *ailerons* qui supportent des anges[2]. La niche de l'autel de gauche porte actuellement une statue de la Vierge, celle de l'autel de droite le buste de saint Firmin. C'est également sur ce dernier qu'est exposé les jours de fête un **reliquaire** en forme de bras renfermant un fragment du bras de saint Firmin. Au dessus, et entourant l'ouverture qui laisse voir la relique, un encadrement en argent se terminant en bas par un écusson, porte l'inscription suivante qui en donne la date et l'origine : « IAN MARTIN COMMISSre DES ARCHIDUCQS ET LEUR CHAS-

1. « Au citoyen Gaudry marbrier demt à S. Omer la somme de cent quatre vingt dix livres pour avoir pavé le cœur et le sanctuaire des deux autel collatéral de l'Eglise (1er décembre 1792). » — « A Marguilly cultivateur à Tournehem, pour avoir été à Blindec avec son chariot quatre fois pour chercher le pavé de marbre et les formes lui revient cy. 108 livres (12 janvier 1793). »

« Payer au citoyen Rolant, marchand orloger dt à S. Omer la somme de cent quarante quatre Livres pour la livraison de vingt deux forme tant haute que basse (13 octobre 1792. » (*Ibid.*)

2. « Les niches de S. Médard et de S. Firmin seront replacées sur les petits autels. » — « L'entrepreneur en outre devra faire deux portiques ioignans les petits autels qui devront être relevés cōe l'ouvrage l'exigera avec des ailes de chaque costé de même figure qu'elles sont marquées à costé du dessein du mre autel. » (*Ibid.*)

TELAIN D'AIRE ET D^elle^ FRANCHOISE LOTTIN SA FEMME ONT DÉDIÉ A CETTE EGLISE DU BRAS DE St FREMIN. ANO 1621 ». Sur l'écusson sont deux armoiries accolées, à gauche, *deux chevrons accompagnés de trois fers de moulin ;* à droite, *une fasce accompagnée de trois trèfles.*

Une petite relique de saint Médard a été également incrustée dans le même reliquaire à côté de celle de saint Firmin.

Enfin, dans la sacristie, on peut admirer une série de beaux **ornements du XVIIIe siècle** provenant de l'abbaye de Saint-Bertin. D'après une tradition commune, les ornements de ce monastère auraient été, pendant la Révolution, chargés sur un chariot à destination de Calais et de l'Angleterre. Le conducteur s'étant arrêté à Tournehem, se serait laissé facilement circonvenir pour abandonner, moyennant une rémunération modique, une partie de son chargement. Quoi qu'il en soit, les deux chapes, les deux dalmatiques, et les trois étoles qui sont réunies dans cette église, constituent de beaux modèles des travaux de broderie du XVIIIe siècle (époque Louis XV).

On voit, par tout ce qui précède, que la paroisse de Tournehem peut se féliciter d'avoir eu à sa tête des administrateurs zélés et intelligents qui ont su profiter, au moment de la Révolution, de la dispersion des biens d'abbayes pour garnir l'église de souvenirs précieux.

III. Chapelle Saint-Louis

Sur le territoire de la petite commune de Guémy, la chapelle Saint-Louis dresse encore

ses ruines au sommet du mont qui porte ce nom.

La légende entre pour une grande part dans tout ce qui a déjà été dit sur ce monument. On lit dans Malbrancq que Septime Sévère aurait fait camper en l'an 208[1] son armée sur la montagne Saint-Louis, quand il passa dans la Grande-Bretagne où il battit les Calédoniens et éleva pour les contenir la muraille qui porte son nom. Mais aucun document certain ne vient à l'appui de cette assertion[2] non plus que de celle de Collet, qui suppose que la chapelle remonte au temps des Druides.

C'est également une légende qui a donné son nom à la chapelle. Le même Malbrancq raconte que Louis IX traversant l'Artois pour l'expédition qu'il projetait contre Henri III, roi d'Angleterre, établit son camp sur le plateau de Guémy. L'armée murmurait parce qu'on manquait d'eau. Louis IX plongea trois fois son épée en terre. Il en jaillit trois sources qui se sont taries depuis et dont l'eau était recherchée pour ses vertus curatives.

En réalité, Louis IX n'a jamais projeté d'expédition contre Henri III ; et aucun texte n'établit qu'il soit même venu à Guémy. En tout cas, il semble difficile d'admettre que des sources aient coulé à cet endroit.

Quoi qu'il en soit, la situation exceptionnelle de l'emplacement d'où l'on embrasse un magnifique panorama qui s'étend sur tout le littoral,

1. Et non en 218, comme on l'a imprimé à tort dans le *Dictionnaire du Pas-de-Calais*, arrondissement de Saint-Omer, T. I, p. 276.

2. Ni Dion Cassius, ni Hérodien, ni aucun historien des empereurs romains n'a parlé des prétendus camps de Septime Sévère à cet endroit.

depuis Dunkerque jusqu'au Blanc-Nez, devait le désigner naturellement comme point d'observation ou de reconnaissance. Il est même permis de supposer qu'il y eut là depuis longtemps un lieu de pèlerinage ou de quelque manifestation du culte religieux..

En réalité la chapelle, dont les ruines subsistent encore, est due au grand Bâtard de Bourgogne[1]; c'était alors un lieu de pèlerinage pour les marins qui de là pouvaient apercevoir la mer. Elle fut détruite dans le courant du XVI[e] siècle, c'est-à-dire moins de cent ans après son érection, au milieu des guerres qui désolèrent alors le pays. La statue de la Vierge fut transportée à Ardres où elle est vénérée sous le vocable de Notre-Dame de Grâce.

L'édifice avait 15 m. 30 de longueur sur 6 m. 30 de largeur[2]. Les trois fenêtres du chœur étaient à ogives en tiers point. La toiture consistait en une chappe formée avec des silex cornus liés par un ciment très solide. L'ensemble est en pierres blanches, provenant des belles carrières exploitées en galeries souterraines dans la montagne, d'où l'on a extrait les matériaux de beaucoup de monuments du pays et aussi, suivant la tradition, de notre église Notre-Dame et de celle de l'abbaye de Saint-Bertin.

1. Cela est certifié par la mention expresse qui en est faite dans un testament de la baronne de Guémy que nous citons plus loin.

2. Une description de la chapelle Saint Louis avec une jolie planche lithographiée par Langlumé a été publiée dans l'album *Souvenirs historiques et pittoresques du département du Pas-de-Calais*, par M. Hédouin. Boulogne, 1827. Lettre XIII. Pl. XII. La description qui est surtout littéraire, et s'attache au côté pittoresque du site, ne nous apprend rien de particulier.

Des fouilles effectuées en 1859 par M. de Guémy dans le sol de la chapelle obstruée par des moellons et débris, ont fait retrouver deux clefs de voûte, dont l'une porte les armes et la devise du grand Bâtard de Bourgogne.

Un testament daté de 1744, de noble dame Marie-Albertine de Prouville Wasselin, baronne de Guémy, publié en 1860 par la Société des Antiquaires de la Morinie[1], contient un legs de 1000 florins pour rétablir cette chapelle. L'acte est passé à Tournai et stipule qu'en cas de non-exécution de cette clause, la somme serait placée et les revenus serviraient à faire entrer dans la tour de Foux, à Tournai, quelque fille de mauvaise vie. Or aucune trace n'a été retrouvée de réfection même partielle au XVIIIe siècle. On peut donc en induire que le testament est resté inexécuté. Les ruines que l'on a actuellement sous les yeux datent incontestablement du commencement du XVIe siècle ou fin du XVe[2]. Elles s'effritent malheureusement sous l'influence des intempéries auxquelles elles sont exposées et par suite de l'abandon où elles sont laissées.

Au nord du versant septentrional de la montagne Saint-Louis, sur la commune de Louches, on voit encore les restes du château de Crézecques, ancienne baronnie du comté de Guînes, et d'Estiembecque. Le premier conserve encore une ancienne tourelle récemment restaurée, le second laisse voir surtout des terrassements des anciennes fortifications.

1. *Bulletin historique,* T. II, p. 971.

2. Et non du XIVe comme l'a imprimé à tort le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*. Vol. cit. p. 252.

IV. La Montoire — Eglise de Nielles-lès-Ardres

De l'autre côté de la route nationale, sur la commune de Nielles-lès-Ardres, à l'extrémité du parc du château de la Cressonnière, s'élève la colline que surmontait autrefois le château de la Montoire. De cette forteresse avancée qui dominait Ardres, le pays d'Oye et les plaines basses qui formaient autrefois le Sinus Itius, il reste encore des ruines assez complètes pour permettre d'en reconstituer l'ensemble. Bien que les murs aient encore une hauteur moyenne de quatre mètres, on ne peut en apprécier l'importance par suite de la végétation trop abondante qui les recouvre et qui menace malheureusement de les désagréger complètement.

Les façades extérieures sont à peine visibles et ce n'est qu'en pénétrant à l'intérieur que l'on se rend compte des principales dispositions :

« Elles forment un rectangle assez régulier,
« dont le plus petit côté mesuré entre les tours
« placées aux angles, est long de 24 à 25 mètres ;
« le plus grand, mesuré dans les mêmes condi-
« tions, a de 40 à 42 mètres. Ce rectangle est
« flanqué de six tours, quatre placées aux angles,
« les deux autres vers le milieu des grands côtés.
« Quatre de ces tours présentent encore des
« portes, escaliers et voûtes, et s'élèvent à une
« hauteur de plusieurs mètres, sur les façades
« du sud et de l'est ; leur diamètre intérieur à
« l'étage inférieur varie de 4 m. 15 à 5 m. 10, leur
« épaisseur va jusqu'à 3 m. 50 à la base pour la
« partie extérieure, elle est d'environ deux mètres
« pour la partie du mur de la tour comprise dans

« l'intérieur du rectangle. Sur la face nord, on « peut reconnaître les restes de deux tours, de « dimensions beaucoup moindres, qui flanquaient « sans doute la porte d'entrée. Un mur, encore « élevé de 4 à 6 mètres, épais de 1 m. 60, portant « traces de corbeaux et de retombées de voûtes, « s'étend de l'un à l'autre des deux grands côtés, « à une distance de 13 à 14 mètres du petit côté « sud, et doit appartenir à l'ancienne habitation. « Les portes des tours sont généralement en « cintre plein ou surbaissé, les voûtes intérieures « de ces salles basses, dont il reste des parties « assez notables, appartiennent au XIVe siècle et « peuvent être regardées comme l'œuvre des « architectes de Mahaut »[1].

Ajoutons que dans la tour du milieu de la façade méridionale, un escalier assez bien conservé monte en tournant dans l'épaisseur du mur. Non loin de là, mais non compris dans la tour (comme l'a dit, par erreur, le *Dictionnaire historique*, p. 262) se trouve un puits de plus de 10 mètres de profondeur.

Le château de la Montoire subit de nombreuses vicissitudes dans les guerres du moyen-âge[2]. La tradition en fait remonter la fondation à l'époque de la domination romaine; mais ce n'est qu'à partir du XIIe siècle que l'on peut en suivre l'histoire d'une façon certaine, alors que les comtes de Guînes en font un de leurs points principaux de défense. Vendu en 1282 au roi de France et

1. J. M. Richard. *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne*, p. 278.

2. Consulter pour les détails le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, vol. cité plus haut, p. 262. — V. aussi la *Chronique de Guînes et d'Ardres* de *Lambert, curé d'Ardres*, publiée par M. de Godefroy-Ménilglaise, et éditée en 1855 par la Société des Antiquaires de la Morinie.

occupé par les comtes d'Artois, il passa au quinzième siècle entre les mains des Anglais qui le perdirent et le reprirent de nouveau. Rendu par traité à la France en 1492, il passa avec l'Artois entre les mains des ducs de Bourgogne. Enfin en 1542 Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, le prit d'assaut. Le comte du Rœux accouru à sa défense y fut complètement battu à la journée des *plongeons*. Le vainqueur le fit raser avec l'aide empressé des gens du pays qui avaient eu à souffrir du voisinage d'une telle garnison.

Le traité de Crespy rendit en 1544 Tournehem et la Montoire à Charles-Quint qui rétablit les forteresses. En 1552, les Français brûlèrent complètement le hameau de la Montoire, enfin, en 1595, la France ayant déclaré la guerre à l'Espagne, le maréchal d'Humières détruisit définitivement ce château qui, dans l'espace de 255 ans avait été pris et repris six fois.

Dans ces intervalles, les constructions durent subir bien des modifications et des réfections plus ou moins importantes. Les travaux les plus considérables paraissent avoir été l'œuvre de Mahaut, comtesse d'Artois, au XIVe siècle [1], dont l'influence a donné un essor étonnant à l'activité matérielle et artistique de notre pays.

A côté du château, l'on voit encore un terrain qui fut affecté par Henri IV à destination de marché et à des courses de chevaux qui furent données annuellement jusqu'en 1789.

Les châtelains actuels, M. et Mme Valdelièvre, veillent avec un soin intelligent à la conservation de ces souvenirs historiques, et la Société des An-

1. Cf. *Mahaut, comtesse d'Artois*, par J. M. Richard, *op. cit.*

tiquaires de la Morinie est heureuse de leur adresser ses plus vives félicitations ainsi que l'expression de sa vive gratitude pour la gracieuse réception que les excursionnistes ont trouvée chez eux.

Le temps a malheureusement manqué à ces derniers pour s'arrêter à l'église de Nielles-lès-Ardres aussi longtemps que le comporte l'intérêt du monument. C'est en effet un des plus intéressants et des plus complets morceaux d'architecture du XIIIe siècle dans notre pays. La nef est d'un ensemble bien pur et quelques restaurations malheureuses qui ont été faites aux fenêtres des bas-côtés pourraient être corrigées. Le chœur est postérieur. Les curieux fonts baptismaux de la fin du XIIe siècle mériteraient d'être plus connus qu'ils ne le sont, car nous ne les avons trouvés signalés dans aucun travail [1]. Quelques détails de sculpture dans les chapiteaux sont aussi dignes d'un examen approfondi.

Enfin il faut rappeler que les orgues avec l'élégant buffet en chêne, proviennent de l'église Sainte-Aldegonde, de Saint-Omer. Elles ont été vendues, ainsi que l'a publié M. l'abbé Bled [2], à Guilleman, facteur d'orgues, rue du Saint-Sépulcre, à Saint-Omer, pour la somme de 302 livres. C'est vraisemblablement ce dernier qui les céda à l'église de Nielles-les-Ardres.

JUSTIN DE PAS.

1. Ils sont en pierre bleue de Tournai. La cuve carrée est supportée par une seule grosse colonne à chapiteau rond. Deux faces sont décorées d'arcatures, une de rinceaux, la quatrième de deux lions affrontés.

2. *Bulletin historique* de la Soc. des Antiq. de la Morinie, T. X, 199e livr., p. 694.

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

203e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 9 Juin 1902.

Président : M. l'abbé BLED

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observation.

Dons et Hommages.

Outre les publications périodiques ordinaires, la Société a reçu les dons suivants :

de la Commission administrative des hospices de Saint-Omer, par l'entremise du vice-président M. Ch. Hermant : *Inventaire sommaire des Archives hospitalières antérieures à 1790,* rédigé par MM. H. Loriquet et J. Chavanon, archivistes du Pas-de-Calais. *Hospices de Saint-Omer,* 1 vol. in-4. Arras, Répessé-Crepel, 1902.

Ce volume précieux pour l'histoire de Saint-Omer possède une table très complète des matières et des noms qui est de la plus grande utilité pour un ouvrage de ce genre. De plus il est précédé d'une intéressante introduction de M. Chavanon sur les *Tables des pauvres en Artois*.

• de Mme Hurbiez :

Les forces de l'Europe ou Description des principales Villes avec leurs Fortifications, recueillies par les soins du s^r de Fer, géographe du Roy. Atlas en 4 parties. Paris 1694.

Introduction à la Fortification, dédiée à Mgr le Duc de Bourgogne, par de Fer. Atlas en 2 parties.

Novum ac magnum Theatrum urbium Belgicæ Regiæ expressum a Joanne Blaeu Amstelaedamensi. 2 vol. in gr. f°.

Dans cet exemplaire toutes les planches sont coloriées avec une grande finesse.

Jacobi Meyeri Baliolani Flandricarum rerum Tomi X LX ff. pet. in-4.

Cette édition curieuse et rare contient un résumé en tableaux de l'œuvre de Meyer.

M. le Président est chargé d'être l'interprète de ses Collègues pour exprimer la gratitude de la Société aux auteurs de ces dons.

Hommages d'auteurs :

de M. le Bon Joseph du Teil : *Rome, Naples et le Directoire.*
Armistice et Traités (1796-1797). Paris, Plon 1902, in-8.

de M. l'Abbé Dusautoir : *Notre-Dame des Miracles, Saint Omer et Saint Bertin, connus, aimés, honorés à travers les siècles*. Boulogne-sur-Mer, Hamain 1902, in-8 av. planches.

Remerciements.

Correspondance.

Accusés de réception :

de l'Académie Royale d'Archéologie, à Anvers, de la 200e livraison du Bulletin.

de The Smithsonian Institution, à Washington, de la même livraison.

Nécrologie.

M. le Président fait part de la mort de Madame Lipsin, de Boulogne-sur-Mer, qui a fait don récemment à la Société des ouvrages et manuscrits laissés par son mari concernant l'ancien diocèse de Thérouanne. M. l'abbé Bled a transmis aussitôt à la famille de Madame Lipsin de la part de ses Collègues et de la sienne l'expression des regrets de la Compagnie.

Communications.

Sacramentaire de St-Bertin

— Dom Roulin, bénédictin, annonce le prochain envoi d'une étude sur un *Sacramentaire* provenant de l'abbaye de Saint-Bertin qui a été recueilli par la Bibliothèque de Bourges. Ce manuscrit est déjà connu par une communication faite en 1852 (Bull. historique, T. I, pp. 5 et 76) et jointe à l'envoi de calques de miniatures qui ont été déposés aux Archives. Aussi la Compagnie peut-elle dès à présent apprécier l'intérêt qu'il y aurait à en avoir une étude approfondie.

Excursion de la Société dans l'Ardrésis

— M. le Secrétaire général présente à ses Collègues des épreuves photographiques prises par M. Joseph de Pas, membre honoraire, à l'excursion de la Société du 27 mai dernier. Ce sont les reproductions du chœur de l'église de Tournehem, des restes du vieux château de Tournehem, de la chapelle Saint-Louis et des ruines de la Montoire. M. le Commandant de Touchet, membre honoraire, a également envoyé à M. le Président quelques épreuves intéressantes prises dans le cours de cette journée et qui sont, comme les précédentes, examinées avec plaisir par les Membres présents.

Des remerciements sont adressés à MM. de Touchet et de Pas pour leurs gracieux envois.

M. Sturne soumet enfin un plan relevé par lui du château de la Montoire, et ce document est d'autant plus apprécié que les vues extérieures de ces ruines ne révè-

lent au point de vue archéologique aucun vestige intéressant par suite de l'épaisse végétation qui les recouvrent : il serait donc à souhaiter que ce plan soit revisé et établi à une échelle exacte de façon à pouvoir être reproduit. M. Sturne sollicité à ce sujet veut bien accéder à la demande de ses Collègues.

Les Membres présents s'entretiennent des observations recueillies à cette excursion, et expriment le désir qu'un compte-rendu détaillé en soit inséré dans le Bulletin. M. le Secrétaire général est chargé de ce travail.

Chronique de St-Augustin-les-Thérouanne

— M. l'abbé Bled annonce qu'il vient de recevoir un avis du Ministère de l'Instruction publique l'informant de l'envoi à Saint-Omer du manuscrit appartenant au Séminaire de Nancy dans lequel est contenue une chronique importante de l'abbaye des Prémontrés de Saint Augustin-les-Thérouanne. (V. ce qui a été dit précédemment sur ce manuscrit, T. X, 198e livr., p. 661 et T. XI, 202e livr., p. 43). Ce manuscrit sera déposé à la Bibliothèque de la Ville pendant un mois, délai dans lequel il sera loisible d'en prendre les extraits qui offrent un intérêt spécial.

Vie de Ste Claire, par F. Hendricq

— M. le Président fait ensuite passer sous les yeux de la Compagnie un curieux ouvrage qu'il a signalé récemment dans son étude sur les manuscrits d'Hendricq (Bulletin T. XI, livr. 201e, p. 35, note 1) et dont il n'avait alors retrouvé aucune trace. C'est la *Vie admirable de Madame Sainte Claire*, de François Hendricq, religieux récollet à Saint-Omer, frère du chroniqueur, petit in-8e imprimé à Saint-Omer chez la veuve Charles Boscart en 1631. L'exemplaire qu'il a entre les mains appartient à M. Herbout, membre titulaire, qui l'a acquis à la vente du Baron Dard.

Temporel de N.-D. de Thérouanne — Sgrs de Beaulo

— En terminant, M. le Secrétaire donne lecture de deux pièces envoyées par M. le Comte de Galametz, membre honoraire à Abbeville. Ce sont : 1° un dénombrement des biens constituant le temporel de l'église Notre-Dame de Thérouanne ; 2° divers documents sur *Bauduin et Eloi de Biaulo*, zélés partisans du roi de Navarre 1365-1377.

Les transcriptions ont été faites sur des originaux de la Bibliothèque Nationale. Des remerciements sont adressés à l'honorable Membre, dont la communication est renvoyée à la Commission du Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 40.

Séance du 7 Juillet 1902.

Président : M. l'abbé BLED

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

Dons et hommages.

La liste des publications périodiques se complète pour le mois écoulé des hommages d'auteurs suivants :

de M. F. de Monnecove : *Les artistes artésiens aux expositions de la Société nationale des beaux-arts et de la Société des artistes français.* Arras, imp. Laroche, 1902.

de M. Ed. Edmont : *Quatre légendes du pays de Saint-Pol,* recueillies et mises en vers patois avec une traduction littéraire et des notes historiques et philologiques. Mâcon, Protat frères, 1902.

Remerciements.

Bannissement à St-Omer

La dernière livraison du Bulletin historique et philologique du Ministère (Année 1901, n° 3 et 4) contient (p. 450 et suiv.) une communication de M. Pagart d'Hermansart sur *Le Bannissement à Saint-Omer,* d'après des documents inédits conservés dans les Archives de Saint-Omer. C'est un ensemble intéressant de documents sur le pouvoir reconnu au Magistrat de prononcer la peine du bannissement, sur l'usage fréquent de ce droit au XIVᵉ siècle, sur les conditions dans lesquelles il pouvait s'exercer, enfin sur la situation faite aux bannis dans les villes voisines où ils trouvaient asile. L'article est précédé d'un

rapport élogieux de M. Lelong, membre du Comité des Travaux historiques.

Correspondance.

— Accusé de réception du Ministère de l'Instruction publique des exemplaires du dernier fascicule du Bulletin historique destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

— Par lettre du 16 juin 1902, le secrétaire-général de la Commission organisatrice du XVI° Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, à Bruges, demande l'envoi, avant le 1er juillet, du texte des questions et documents que la Société ou l'un de ses Membres aurait élaborés en vue de la session du 10 août.

Jubilé de M. L. Delisle

— Par circulaire de mai 1902, le Bureau du Congrès international des bibliothécaires fait part du projet qui a été adopté à cette session, de participer à l'hommage qui doit être rendu cette année à son Président, M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, à l'occasion du cinquantenaire de son entrée à cette Bibliothèque. Dans ce but, le Comité organisateur a décidé de faire paraître, pour le mois de novembre 1902, une bibliographie générale des ouvrages et des articles publiés par ce savant, et il propose à tous ceux qui veulent contribuer à cet hommage, de prendre part à une souscription dont le produit sera affecté aux frais d'impression du volume. Le montant de la cotisation est fixé à 5 francs.

La Société des Antiquaires de la Morinie a toujours trouvé en M. Léopold Delisle un protecteur bienveillant, qui a contribué largement à lui faire obtenir les encouragements du Ministère pour ses divers travaux, aussi est-elle heureuse de lui témoigner ses sentiments de reconnaissance et de vénération en participant à cette manifestation.

M. le Secrétaire-général est chargé de faire parvenir au Comité organisateur l'adhésion de la Compagnie.

Rapport annuel au Préfet du Pas-de-Calais.

M. le Secrétaire-général donne lecture du rapport annuel sur les travaux de la Société destiné à être présenté au Conseil général. Les termes en sont approuvés ainsi qu'il suit :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel sur les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie dans l'année 1901-1902.

I. *Documents inédits. Chartes de Thérouanne.* — Le premier fascicule des *Regestes des Évêques de Thérouanne* a été achevé récemment. Le rapport de l'année dernière a exposé en détail la mise en œuvre de cette importante publication, dont les préliminaires avaient recueilli déjà les encouragements les plus flatteurs. L'auteur, M. l'abbé Bled, a pu dès lors hâter l'impression de la première partie. Ce fascicule comprend vingt feuilles, et nous donne le relevé des actes des Évêques de Thérouanne depuis le sixième jusqu'au milieu du douzième siècle. L'intérêt de ce travail considérable consiste dans la réunion par ordre chronologique de documents épars dans des ouvrages manuscrits ou imprimés, qui constituent les éléments de l'histoire, encore inédite, de Thérouanne et de son évêché. Il fait ressortir de plus l'influence prépondérante de ces évêques non seulement dans les limites de leur grand diocèse, mais aussi bien au delà.

L'auteur est prêt à donner à l'impression la matière du second fascicule et la Société est disposée, autant que ses ressources le lui permettront, à l'entreprendre le plus tôt possible.

II. *Mémoires.* — Le tome XXVII des Mémoires a pu également être considérablement avancé et les dernières feuilles seront achevées avant la fin de cette année. La publication par M. F. de Monnecove du *Testament et du compte de l'exécution testamentaire de Jean Tabari,* évêque de Thérouanne, a été terminée et complétée par quelques pièces annexes extraites des Archives Nationales.

Une étude sur les *Usages testamentaires à Saint-Omer au*

quinzième siècle a été écrite par M. J. de Pas d'après un relevé de plus de deux cents testaments transcrits de 1483 à 1496 à l'échevinage de Saint-Omer. Ainsi qu'on l'a souvent remarqué, les études de droit privé sur la région du nord de la France sont rares, et il a fallu, pour avoir des données générales sur les usages testamentaires que la transcription de ces actes sur des registres spéciaux en ait assuré la conservation dans un dépôt d'archives.

Le volume des Mémoires doit contenir en outre deux travaux de M. Pagart d'Hermansart : l'un, consacré aux *Greffiers de l'échevinage de Saint-Omer* de 1311 à 1790 est actuellement imprimé ; le second, en cours d'impression, traite des *Argentiers de la Ville de Saint-Omer.* Ces deux études viennent compléter celles que l'auteur a entreprises précédemment sur les Institutions locales ; elles contribuent fortement à mettre en lumière la physionomie et la constitution du corps échevinal d'une ville du nord de la France au moyen-âge : de plus, les listes des titulaires de ces offices sont également importantes pour l'histoire des familles.

M. Pagart d'Hermansart vient encore de publier dans le Bulletin philologique du Ministère de l'Instruction publique une communication intéressante sur *Le Bannissement à Saint-Omer.* La réunion de plusieurs textes du XIVe siècle a fourni matière à une étude générale sur la fréquente application du droit de bannir reconnu alors au Magistrat de Saint-Omer.

III. *Bulletin historique.* — Les quatre livraisons du Bulletin historique parues depuis juillet 1901 témoignent du soin que prend toujours la Société de relater les découvertes et observations archéologiques qui lui sont signalées. Elles contiennent aussi quelques articles importants. Les livraisons 199 et 200 ont publié, de M. le Cte A. de Loisne, des *Ordonnances inédites du roi de France Philippe VI, relatives au siège de Béthune de 1346 ;* la 201e livraison, une notice bibliographique de M. l'abbé Bled sur le *chroniqueur audomarois Jean Hendricq* (XVIe siècle) d'après des manuscrits récemment découverts. Le même Membre a relevé dans les *papiers du district de Saint-Omer,* des extraits donnant des indications curieuses sur la

topographie de la ville avant la Révolution. Une autre étude sur la période révolutionnaire, le *Clergé de Saint-Omer pendant la Révolution*, a été donnée par M. Marion (livr. 201). M. l'abbé Dusautoir a consacré une notice hagiographique à un moine de l'abbaye de Saint-Bertin au XIIe siècle (livr. 202). Enfin M. J. H. Round a signalé (livr. 199) l'existence d'un guerrier *du nom de Saint-Omer parmi les compagnons de Guillaume le Conquérant* dans le Domesday-Book (XIe siècle).

En matière archéologique, la 202e livraison contient la reproduction d'une *trouvaille gallo-romaine* faite récemment aux environs de Saint-Omer, ainsi que le compte-rendu d'une excursion faite par la Société dans les environs d'Ardres où les vestiges archéologiques forment un ensemble intéressant.

Vous apprécierez par cet exposé, Monsieur le Préfet, que l'activité de la Société s'est maintenue dans les divers travaux qu'elle a entrepris cette année. C'est en s'appuyant sur ces titres qu'elle espère conserver encore les encouragements que le Conseil général du Pas-de-Calais a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Ce concours pécuniaire lui est nécessaire pour mener à bonne fin les publications qu'elle a commencées et qui entraînent de grands frais. Elle sollicite donc par votre entremise l'allocation, comme par le passé, d'une double subvention répartie ainsi qu'il suit :

1° Une subvention de 500 francs pour encouragement à ses travaux ordinaires.

2° Une subvention de 500 francs pour continuer la publication des *Regestes des Evêques de Thérouanne* (subvention désignée dans les exercices précédents sous le chapitre *Chartes de Saint-Bertin).*

Comptant sur votre haute bienveillance pour appuyer cette demande, je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien agréer etc.

Publication des Regestes des Evêques de Thérouanne.

Ainsi qu'on vient de le voir par les termes du rapport annuel, le premier fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne* vient d'être mis en distribution. La Société

est heureuse d'adresser à M. l'abbé Bled ses plus vives félicitations pour ce beau travail qui formera une source des plus documentées pour l'histoire de l'évêché de la Morinie. La première partie comprend d'abord des listes complètes et rectifiées des dignitaires de l'église de Thérouanne, puis la suite chronologique des regestes de chacun des évêques, depuis le VIe siècle jusqu'au milieu du XIIe, date de la mort de Milon I. La suite du manuscrit est dès à présent prête à être livrée à l'impression, mais en raison de l'importance de la dépense, la Société ne peut engager de suite une avance aussi coûteuse. Elle fera donc appel d'une part à la subvention ordinaire du Conseil Général, d'autre part à une subvention extraordinaire du Ministère de l'Instruction publique, auprès de qui elle espère être appuyée par les Membres du Comité qui ont déjà accueilli favorablement l'annonce de la publication.

Communications.

Chronique de St-Augustin-les-Thérouanne

M. le Président fait passer sous les yeux de ses Collègues la copie intégrale de la Chronique et des Chartes inédites de l'abbaye de Saint-Augustin-les-Thérouanne, d'après le manuscrit appartenant au Séminaire de Nancy, dont il a été parlé dans les séances précédentes. Cette transcription a pu être effectuée dans le délai de quelques semaines, grâce à la collaboration complaisante de plusieurs Membres, et elle met ainsi à la disposition de la Société une source importante de documents relatifs à l'histoire en grande partie inédite de ce monastère. Ainsi que cela a été dit précédemment, la chronique a été rédigée vers 1720 ; elle donne la suite chronologique des actes passés par les différents abbés qui se sont succédés depuis la fondation.

Compte-rendu de l'excursion dans l'Ardrésis

— En terminant, M. J. de Pas donne lecture d'un rapport sur l'excursion de la Société effectuée le 27 Mai dernier, dans lequel il a consigné les observations archéologiques recueillies dans le cours de cette journée sur les divers monuments visités, en particulier sur

l'église de Tournehem, la chapelle Saint-Louis, les ruines de la Montoire et l'église de Nielles-les-Ardres. Ce travail forme un complément utile aux notices déjà publiées sur cette partie de l'Ardrésis, aussi est-il décidé qu'il sera inséré *in extenso* dans la livraison du Bulletin en cours d'impression.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 35.

Séance du 6 Octobre 1902.

Président : M. REVILLION

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15 sous la présidence de M. Revillion, vice-président, remplaçant M. l'abbé Bled, absent de Saint-Omer. Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

Dons et hommages.

Outre les publications périodiques ordinaires, la Société a reçu à titre d'hommages d'auteurs :

de M. l'abbé Dusautoir : *Saint Erkembode, glorieux patron et bienfaiteur de la ville de Saint-Omer.* Saint-Omer, D'Homont, 1902, avec une pl.

de M. Raymond Richebé : *Bibliothèques et Bibliophiles du Nord de la France. L'Abbaye de Phalempin (Nord), son ex-libris.* Mâcon, imp. Protat, 1902.

de M. J. de Pas : *Excursion archéologique de la Société des Antiquaires de la Morinie dans l'Ardrésis en 1902.* Tiré à part orné de quatre photographies. Saint-Omer, D'Homont, 1902

de M. Pseffer, bibliothécaire de la ville de Calais : Trois articles biographiques concernant *M. le chanoine de Lencquesaing, archiprêtre de Calais,* né à Saint-Omer.

De plus, M. H. de Givenchy offre à la Société les ouvrages suivants :

Le Menhir Christianisé de Clairy-Saulchois et les Croix de pierre de Barleux et de la Chaussée-Tirancourt, par M. C. Boulanger. Saint-Valery-sur-Somme, 1902. Extr. de la Revue Picarde.

Les Monuments Mégalithiques de la Somme, par le même, avec 18 gravures. Paris, imp. Ernest Leroux, 1900.

Les Muches d'Hendicourt, par le même, avec 5 plans et gravures. Paris, Leroux, 1900.

Remerciements.

Correspondance.

Accusés de réception du Ministère de l'Instruction publique des exemplaires de la 202ᵉ livraison du Bulletin historique, et du premier fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne* destinés à être distribués aux Sociétés correspondantes.

— Par lettre du 16 Juillet, M. le Ministre transmet le programme d'un concours organisé par la municipalité de Barcelone pour l'année 1906 et destiné à récompenser le meilleur ouvrage original d'archéologie espagnole.

— Par circulaire datée du 16 Juillet, M. le Ministre de l'Instruction publique transmet le programme du 41ᵉ Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Bordeaux le 14 avril 1903. Toute lecture sera, comme les années précédentes, subordonnée à l'approbation du Comité des Travaux historiques et scientifiques, et les mémoires devront être envoyés avant le 20 janvier.

Les exemplaires du programme sont distribués aux Membres de la Compagnie et lecture est donnée des principales questions. Dans les Sections d'histoire, de philologie et d'archéologie, le questionnaire est le même que celui de l'année précédente, et l'on ne peut y noter que quelques questions nouvelles relatives à la région du Sud-Ouest de la France.

— Le 5 Juillet, M. le Cᵗᵉ de Loisne annonce à M. le Secrétaire-général qu'il a pu avoir en communication, à Paris, le manuscrit nº 15 du Séminaire de Nancy : *Monu-*

menta ordinis Præmonstracensis contenant (T. II) un cartulaire et une chronologie des abbés de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, et il offre à la Société l'envoi d'une note détaillée sur les parties de cet ouvrage présentant des documents inédits pour l'histoire de ce monastère.

Des remerciements ont été adressés à M. le Cte de Loisne pour son offre, mais la Société ayant pu, ainsi que cela a été dit dans la dernière séance, faire prendre une copie intégrale du manuscrit, réserve pour l'avenir toute décision relative à la publication qu'elle désire en faire.

Nécrologie.

Depuis la dernière réunion, la Société a perdu un de ses Membres les plus actifs et les plus dévoués, M. Félix le Sergeant de Monnecove, décédé à Paris le 3 septembre dernier. Ancien maire de Saint-Omer et ancien député du Pas-de-Calais, M. Félix de Monnecove était resté, quoique fixé à Paris, très attaché à son pays. Membre titulaire de la Société depuis le 3 août 1861, il n'avait point cessé jusqu'au dernier moment d'entretenir avec elle les relations les plus suivies, soit en apportant par ses communications une contribution appréciée aux études d'histoire locale, soit en prenant une part active aux discussions dans les séances auxquelles il assistait, soit enfin en la représentant régulièrement dans les Congrès des Sociétés savantes de France, de la Société française d'archéologie et de la Fédération archéologique de Belgique. C'est ainsi que quelques semaines avant sa mort il assistait encore au Congrès de Bruges.

Sa collaboration s'est surtout manifestée par des communications bibliographiques et publications de documents historiques. Les Tables des travaux de la Société relatent les articles qui lui sont dus et dont les principaux sont insérés dans les tomes V, VI, IX et X du Bulletin et le tome XXVII des Mémoires. Il convient de rappeler parmi les principaux le *Siège de Thérouanne et trêve de Bomy en 1537* (Bull. T. VI); *Chartes inédites du prieuré de*

Renty (Ibid.), et le *Testament et Exécution testamentaire de Jean Tabari, évêque de Thérouanne* (Mém. T. XXVII .

Bibliophile distingué, il fit exécuter une réimpression soignée et artistique avec annotations de deux pièces rarissimes : *La prise de Tournehan et de Montoyre* (15 août 1542) et *Un brief récit de la prinse de Terouane et Hedin avec la bataille de Renti.*

En dehors de ces pièces d'archives, M. de Monnecove a également fait paraître un certain nombre de plaquettes dont plusieurs contiennent des documents contemporains précieux à conserver et en particulier : *Les Enfants de Saint-Omer à la défense de Paris assiégé par les Allemands* (1870-1871) ; Un *Guide de Saint-Omer et de ses environs avec un plan de la ville.*

Enfin, comme critique d'art, il réunissait chaque année en une brochure intéressante les articles qu'il adressait à un journal d'Arras sur les *Artistes Artésiens aux expositions annuelles des Beaux-Arts* à Paris.

La Société a été représentée officiellement aux obsèques par son Président, M. l'abbé Bled, et les Membres qui se sont associés à cette manifestation renouvellent à l'unanimité auprès de la famille de leur regretté Collègue, et en particulier auprès de M. Albert de Monnecove, l'expression de leur confraternelle sympathie.

Candidature.

MM. l'abbé Bled, Revillion et l'abbé Dusautoir présentent la candidature, comme membre honoraire, de M. l'abbé Pierre Debout, archiviste diocésain, à Arras.

Conformément au règlement, le vote définitif sur l'admission est renvoyé à la prochaine séance.

Congrès de la Fédération archéologique de Belgique à Bruges.

MM. Legrand et Sturne donnent un compte-rendu verbal du dernier Congrès de la Fédération archéologique qui s'est tenu au mois d'août à Bruges. Cette session a été des plus intéressantes, tant par les séances du Congrès

en lui-même que par les Expositions des Primitifs et de l'Art rétrospectif que le Comité avait organisées en même temps. M. l'abbé Bled, présent à ce Congrès, y a exprimé le regret de n'avoir pu voir parmi les œuvres des Primitifs les beaux Volets du Retable de Saint-Bertin [1], conservés actuellement à La Haye, et dont la comparaison avec les autres œuvres de la même école aurait été très utile pour leur donner une attribution définitive.

Les visiteurs de l'exposition de l'art rétrospectif à l'hôtel de la Gruthuyse y ont admiré le beau Missel de Thérouanne provenant de l'évêque Henri de Lorraine (1456-1485), manuscrit de la bibliothèque d'Ypres [2].

En remerciant ses Collègues de leurs intéressantes observations, M. le Président exhorte les Membres de la Société qui n'auraient pu encore visiter cette belle exposition, de profiter de la prorogation qui la tient ouverte jusqu'au milieu du mois d'octobre.

Communication.

Pierres tumulaires du couvent de Ste Catherine

M. l'abbé Bled fait présenter à la Société deux pierres tumulaires qui lui ont été remises par M. Delpierre, entrepreneur, et proviennent vraisemblablement de l'ancien couvent de Sainte-Catherine, suivant ce qu'on peut induire de l'emplacement où elles se trouvaient. Elles méritent en tout cas d'être relevées à titre de documents pour l'Epigraphie audomaroise.

1re

SÉPULTURE
DE SŒURE MARIE
ANTOINETTE BUISSART
NATIF DE LA COUSTURE APRES
AVOIR EXERCÉ LOUABLEMENT. . .
L'OFFICE DE SACRISTINE PLUSIEURS
ANNÉES EST DÉCÉDÉE LE . . .
DE MAY J740 . . . .
AGEE DE 56 ANS . . . .
PROFESSE DE 3 . . .
PRIEZ DIEU POUR
SON. . . A. . .

1. V. Bull. histor. T. X, p. 336.
2. V. Ibid. T. X, p. 580.

Pierre en forme de losange, cassée en plusieurs morceaux.

Dimensions actuelles aux extrémités : Hauteur : 0m55c.

Largeur : 0m58c.

2°

SEPULTURE
DE SOEUR MARIE
URSULE DESFONTAINE
RELIGIEUSE DE CE CONVENT
DECEDEE LE 23 JUIN 1723
AGÉE DE 20 ANS. PROFESSE DE 3
. . . . . MARIE MARGUERITE THERY
. . . . . 8 JUIN 1767 AGÉE DE 85 ANS
(PROFESSE DE) 68 ET DE SOEUR MARIE LOUISE
. . . . . DECEDÉE LE 14 JANVIER 1757 AGEE
. . NS. PROFESSE DE 53. JUB. DE 4 ANS. TOUTES
. . . . XTANTES A LA DITTE SOEUR
URSULE ET TOUTTES TROIS
NATIVES D'HENNIN LIETARD
REQUIESCANT
IN PACE

Pierre en forme de losange cassée aux extrémités.

Dimensions actuelles : Hauteur : 0m58c.

Largeur : 0m45c.

Ces deux pierres ont été offertes par M. Delpierre au Musée de Saint-Omer.

Aménagement du nouveau Musée communal

M. H. de Givenchy, président de la Commission du Musée, annonce à la Société que l'on vient de commencer l'aménagement des salles d'archéologie dans l'hôtel nouvellement acheté par la ville de Saint-Omer. L'on a entrepris le déplacement de la collection lapidaire dont une grande partie provient des fouilles de St-Bertin exécutées sous le patronage de la Société en 1844. Aussi, en souvenir du rôle joué par cette dernière dans les acquisitions archéologiques et épigraphiques, la Commission du Musée a décidé de désigner la salle qui recevrait cette collection sous le nom de Salle des Antiquaires de la Morinie.

M. le Président adresse à M. de Givenchy les remerciements de la Compagnie pour l'hommage qui lui est ainsi rendu, et il y joint ses félicitations pour l'aménagement

judicieux des nouveaux locaux dans lesquels les objets exposés seront pleinement mis en valeur.

— En terminant, M. le Secrétaire présente à ses Collègues de la part de M. Lefebvre du Preÿ, Membre titulaire, un *Inventaire des Reliquaires de la Chapelle de Notre-Dame des Miracles, fait par feu Mons. Duchatel.* Cette pièce n'est pas datée, mais l'écriture est du dix-huitième siècle. Elle donne la nomenclature de seize reliquaires d'importance variable, avec la mention de toutes les reliques qu'ils contenaient.

Inventaire des reliquaires de la chapelle de N.-D. des Miracles

Un tel inventaire est évidemment d'un intérêt beaucoup moindre que ceux des XIVe et XVIe siècles qui ont déjà été publiés, mais il a encore le mérite de conserver le souvenir de pièces importantes disparues et qui ont existé jusqu'au moment de la Révolution.

Des remerciements sont adressés à M. Lefebvre du Preÿ, et il est décidé que le document sera inséré dans le *Bulletin historique*.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 35.

DOCUMENTS INÉDITS

Communiqués par M. le Cte DE GALAMETZ, membre honoraire

Le temporel de l'Eglise de Notre-Dame de Thérouanne au bailliage d'Amiens.

Le Doyen et le Chapitre de Nostre Dame de Théroenne tiennent amorty soubz le Roy sans ce qu'il doivent tenir en Boulnois, en la conté de Guines, à Calais, à Merc, en Langle, en Bredenarde et en Flandres dont ilz ne jouirent puis les guerres et n'en baillent point denombrement[1], c'est assavoir

L'eglise de Théroenne, chauesiées *(sic)*, maisons, cloistres, jardins, avecque toute justice haulte, moienne et basse, et ont sur plusieurs maisons et heritaiges en la Cité et faubours de Théroenne rentes qui pueent valoir. lxxv. livres. x. s. ii. deniers par an.

Item sur les travers de laditte ville. xx. livres parisis par an.

Item en la Cité. xlix. raisieres et demi de blé, iiij. raisieres davoine et. xv. chapons.

1. Cette déclaration justifie la modicité du temporel du Chapitre de Térouane dont l'état ne comporte au total que 234 livres 11 sous et 5 deniers en argent, 245 razières de blé, 4 razières d'avoine et 214 chapons.

Item environ Théroenne sur plusieurs héritaiges. x. rasieres de blé.

Item le doyen de Théroenne a par an sur labaye de Saint Jehan ou Mont. IX. rasieres de blé.

Item à . . . . . lez Théroenne sur terres a terrage. xij. livres parisis.

Item ont sur. ij. molins à Théroenne deduit les querques. xx. livres parisis par an.

Item à Masinguehem et à Molinghem[1] de rentes .vj. livres. v. s. xxj. chappons. iij. rasieres de blé et. j. quartier, et seigneurs en partie de ces deux villes.

Item sont seigneurs pour le tout d'un moulin nommé l'Ostremolin emprès Théroenne qui vault par an de rente. viij. livres parisis.

Item sont seigneurs en partie de Wavrans près Rumilly[2] et leur y doit on de rente par an. xxx. s. et. xij chappons.

Item à Merghem[3] sont seigneurs sur terres qui doivent terrage. cvj. rasieres de blé.

Item à Erny emprès[4]. xxij. s. et. xij. chappons.

Item à Dohem[5] sur heritaiges. xij. chappons.

Item à Nieles[6] (où) ilz sont seigneurs en partie. xiiij. chappons et. xxxvj. s. vj. quartiers de blé et pour le terrage que ilz ont au lieu. xxiiij. rasieres de blé.

1. Mazinguehem, *auj.* Mazinghem, et Molinghem, étaient de la régale de Thérouane et du doyenné d'Aire-sur-la-Lys.

2. Wavrans-lès-Eune, *auj.* Wavrans-lès-Elnes, de la régale et du doyenné de Bléquin.

3. Merghem, inconnu.

4. Erny, Erny-Saint-Julien ou (le Pauvre), *jadis* Erny-lès-Saint-Andrieu, doyenné de Bomy.

5. Dohem, doyenné de Bléquin.

6. Nieles-lès-Thérouane, de la régale et du doyenné de Bléquin.

Item à Deletes [1]. viij. rasieres. iij. quartiers de blé et. xxv. chappons et en argent. xxxix. s. et pour le terrage. viij. livres.

Item à Ernoval dont ils sont seigneurs en partie une rasiere de blé et. xiiij. chappons et en argent. xviij. s. x. deniers.

Item à Enkinegrate [2]. v. quartiers de blé. ij. chappons et. xl. sols.

Item à Lambres. ij. chappons. xxx. sols.

Item à Lietes [3] sur tenemens dont ilz sont seigneurs. iiij. chappons. vj. s. et une rasiere de blé.

Item à Kernes [4], iiij. chappons, II. rasieres davoine et. ij. oes.

Item à Blessis [5] sur tennemens dont ilz sont seigneurs. iiij. chappons. vj. s. et une rasiere de blé.

Item à Bernes [6], à Ligny [7]. xiiij. chappons et pour le doyenné. xxiiij. chappons. iij. s. et. xj. deniers.

Au Hamel lès Aumeltes [8]. v. chappons.

A Nedon. ij. rasieres de blé et. xvj. chappons.

1. DELETES, de la régale et du doyenné de Bléquin.

2. ENKINEGATE, *auj.* ENGUINEGATE, de la régale et du doyenné de Bomy.

3. LIETES, *auj.* LIETTRES, du doyenné d'Auchy-au-Bois.

4. KERNES, *auj.* QUERNES, de la régale et du même doyenné.

5. BLESSY, de la régale et du doyenné d'Aire-sur-la-Lys ; le prieuré de Saint-André-lès-Aire y avait un domaine de sa dotation créée par les sires de Crésecque (*Mém. des Antiq. de la Morinie,* t. XIX, p. 369).

6. BERNES (?), paroisse de Surques en Boulonnais.

7. LIGNY *ou* LIGNY-LÈS-RELY, *auj.* LIGNY-LÈS-AIRE, de la régale et du doyenné d'Auchy-au-Bois.

8. HAMEL-LÈS-AMETTES, du même doyenné.

Item à Fontaines[1]. xviij. chappons avecques plusieurs rentes de blez, davoines, chappons comme argent et terres qui doivent terrages qui valent par an. xxxij. livres parisis.

Item à Dostreville[2]. xviij. deniers.

Item à Saint-Pol. vj. sextiers de blé sur le fief Lancelot Le personne.

Item à Agnet[3]. iiij. chappons.

Item à Ligny-Ma(r)quais[4]. iiij. chappons.

Item sur le moulin de Nefville emprès Monstreull. xiij. rasieres de blé.

Item à Werdreke[5]. viij. rasieres de blé et. x. chappons.

Item sont seigneurs de le ville de Flory[6] qui leur vault par an. xlvj. livres. iiij. s. et ont sur pluseurs manoirs tenus d'eux. xlij. s. de rente par an.

Item à Lenzeux[7] pour. xvij. courtilz et demi et pour le bos de la Ville et pluseurs terres à terrage en blez, avoine, oublees, chappons et argent lviij. livres parisis.

Item Amoury de Lannoy à Pipemont[8] doit à eulx par an. vj. libres. xviij. s. — Guillaume de le

1. FONTAINE *ou* FONTAINE-EN-RÉGALE, du doyenné d'Auchy-au-Bois.

2. DOSTREVILLE, *auj.* OSTREVILLE, du doyenné de Saint-Pol.

3. AGNET, *autrefois* AGNEZ-GRANDCAMP, du même doyenné.

4. LIGNY-MARQUAIS, *autrefois* LIGNY-VANDELICAMPAGNE, *auj.* LIGNY-SAINT-FLOCHEL, du même doyenné.

5. WERDRECKE, *auj.* WARDRECQUE.

6. FLORY, *auj.* FLEURY.

7. LENZEUX, du doyenné de Fillièvres.

8. PIPEMONT, paroisse de Febvin, doyenné de Bomy, avait une chapelle dite de Notre-Dame à la présentation de l'abbé de Blangy fondée en 1413.

Pierre sur la grange de Bruniaupré[1]. x. livres parisis par an.

Item ont menues rentes séans en. lxxiij. villes de la conté de Guynes, de Boulonnois et ailleurs que on nomme *Les Menus Briez* montans à la somme de. xvj. livres parisis.

Item pour toutes les sastez *(sic)* appartenant à l'eglise aux prouvendes et bourses d'icelle qui peuvent valoir. xj. livres parisis.

Item ont annuellement sur pluseurs tennemens et terres enhennables dont ils sont seigneurs. xxviij. s.

Item à Ponches[2] sur pluseurs tennemens et terres enhennables dont ils sont seigneurs. cx. s.

Item ès villes de Ponches[2] et de la Carnoye[3] sur terres ahauables comme de bois qui valent par an xxvj. livres parisis.

Et sensuivent les fiefs et arriere fiefs tenus du chapitre de Théroenne :

Li sires de Nedonchel fievet à Nedonchel.
Messire Lancelot la Personne à Saint-Pol.
Robert le Leu à Fontaines.
Jehan Robrissel id.
Jehan Raingard id.
Jehan le Leu id.
Adam le Gay à Amettes.
Estienne Baugier à Ligny.
Pierre de Noeville à Saint-Pol.
Simon d'Aubigny à Ellancourt.
Ives le Prevost à Linzeux.

1. Bruniaupré (?), non dans la topographie Courtois.
2. Ponches, paroisse de Delettes, du doyenné de Bléquin.
3. La Carnoie, paroisse d'Enquin, du doyenné de Bomy.

Arnoul Torel dit le Fevre à Théroenne.
Jehan Robin.
Wale Dainghem.
Jehan le Cerf.
Guillaume Wavrans fievet à Wavrans.
Pierre de Maresquel à Masinghem.
Pierre de Grebauval, etc.

Arch. nat., P. 137 f° 79.

Documents sur Bauduin et Eloi de Biaulo zélés partisans du roi de Navarre 1365-1377

30 avril 1365.

I. *Don de l'office de capitaine de Nogent-le-Roy par le roi de Navarre à Bauduin de Beaulo sa vie durant.*

Charles par la grace de Dieu Roys de Navarre et conte d'Evreux, à tous ceulx qui ces lettres verront salut.

Savoir faisons que pour considération des bons et agreables services que notre amé et feal chevalier messire Bauduin de Biaulo à present capitaine de nostre chastel et ville de Nougent le Roy nous a fais au temps passé tant au fait de notre delivrance comme autrement depuis en nos guerres et affaires et naguere au recouvrement de notre dit chastel et ville de Nougent le Roy nous, avec trois cens livres de rente à hiretage que doné avons audit messire Bauduin, à icelluy, à nos bailli et commis baillons et commectons par ces presentes la garde de nos dis chastel et ville de Nougent sa vie durant. Et lui avons donné et donnons pour ladite garde autres troiz cens livres de rente à sa vie à prendre et recevoir d'an en an par ledit messire Bauduin ou ses gens ou aianz cause de lui sur notre recepte de Nougent. Et lui avons donné et donnons par ces presentes plain pooir, auctorité et mandement espécial de faire et ordener tout ce que à bon et loyal chastellain et garde de noz dis chastel et ville appartient

ou peut appartenir à faire pour la bonne garde et seureté d'iceulx.

Mandons et commandons à tous noz subjez, requerons et prions autres que audit messire Bauduin comme à chastellain et garde desdits chastel et ville et à ses deputez en toutes choses deues et raisonnables obéissent diligemment et entendent et lui prestent conseil, confort et ayde toutefois que mestier sera et requis en seront. Et à notre amé et feal tresorier qui est et sera en nos terres de France et de Normandie que ladite rente à vie paie ou face paier chascun an aux termes accoustumez audit messire Bauduin ou à ses gens toute sa vie durant sur notre dite recepte de Nougent. Et par rapportant dudit messire Bauduin ou de ses gens ou aians de lui cause lettres de recongnoissance et une foiz copie de ces presentes, Nous voulons et mandons ce qui paié en sera estre alloué ès comptes de notre dit tresorier et rabatu de ses receptes ou de cellui à qui il appartiendra par noz amez et feals les gens de nos comptes sans difficulté. Et aussy le voulons-nous estre fait et l'avons octroié et octroions audit messire Bauduin de certaine science.

En tesmoing de ce Nous avons fait mettre notre seel à ces présentes.

Donné à Pampelune le derrenier jour davril lan de grace mil trois cens sexante et cincq.

Plus de sceau.

II. *Quittances*.

12 mai 1367. Quittance de Bauduin de Beaulo ch' capitaine de Nogent et Guérard Monseigneur bailli d'Evreux lieutenant de Monsieur le captal de Buch pour et au nom de notre très redoubté s[r]. — 17 mai, autre du 1[er] seulement. — 27 février celle autre pareille du 12 mai.

12 février 1367. Sachent tout que Bauduins de Beaulo chevalier capitaine de Nogent congnoit avoir eu et receu au jourduy de Jehan le Franc tresorier du roy de Navarre monsieur par la main de Jehanin le Roux clerc du dit

tresorier la somme de deux mille et seze frans d'or en deduction et rabat de vj m fr. en quoi mon dit seigneur estoit tenu à moi à cause de vj° livres de rente à hiretage par certain traictié fait entre lui et moi de laquelle somme des deux mille seze frans dessusdis je me tien à bien paié et en quicte mon dit s^r ledit tresorier et tous autres à qui il peut touchier.

En tesmoing de ce jay scellé ceste lettre de mon seel le xvj jour de fevrier l'an de grace mil ccc lxvij.

Sceau *à 2 fasces.*

Diverses autres des années 1369, 1376 et 1377 du même capitaine; celle de 1369 est d'Eloi de Beaulo frère dudit Bauduin.

Bibl. nat. *Pièces originales,* vol. 945.

Notes sur les dernières abbesses de Wœstine

(Communication de M. J. de Pas, secrétaire-général).

Après les recherches faites depuis cinquante ans dans les archives du Nord de la France, le monastère des dames de Wœstine attend encore son histoire définitive, et l'on s'est plusieurs fois étonné du laconisme des documents publiés sur cette abbaye. Cela a été déjà constaté par M. de Coussemaker, dans une communication faite au Comité flamand en 1865 (v. Bulletin du Comité flamand, T. IV, p. 12[1]), où il exprimait le vœu de voir retrouver un jour un cartulaire ou une source complète de renseignements. M. Desplanque, membre de cette Compagnie, a bien signalé (Ibid. T. V, p. 15) dans les archives particulières de M. A. de Norguet, une histoire manuscrite de l'ancien diocèse de Thérouanne, con-

1. D'après une communication insérée dans le Bulletin du Comité flamand (T. VI, pp. 334 et suiv.) les titres provenant des maisons religieuses du district d'Hazebrouck étaient conservés en cette ville à la date du 18 Brumaire an III (8 nov. 1794). Or un document émanant de la municipalité de cette ville fait connaître qu'en 1793 et 1794 les parchemins et papiers des établissements religieux, qui étaient de dimension convenable, ont été livrés pour la confection des cartouches aux armées qui campèrent dans le pays. D'autre part, les titres les plus anciens et les plus importants ont disparu lors de l'incendie qui dévora l'hôtel-de-ville d'Hazebrouck en 1801.

tenant des notes sur « les abbayes de Ravensberghe, du Verger, de Warneton, de *Wœstine* ». Mais nous n'avons aucune donnée sur l'importance de ce manuscrit, qui a dû, en dernier lieu, faire partie des archives de M. Bonvarlet. Il y a toutefois lieu de penser que s'il avait été d'un intérêt appréciable, M. Bonvarlet n'aurait pas manqué de le faire connaître.

Le seul travail d'ensemble qui ait paru jusqu'à présent sur Wœstine est donc la notice de M. de Laplane insérée dans son *Histoire de l'Abbaye de Clairmarais* (Mém. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie, T. XI, p. 191 à 217). Mais on sait combien ce travail est insuffisant. L'auteur ne fait du reste aucune difficulté pour le reconnaître lui-même (v. p. 217). On peut toutefois regretter qu'il n'ait même pas épuisé les quelques sources de renseignements qu'il avait sous la main. C'est ainsi qu'en particulier, il reproduit (p. 216) une assertion de dom Beaunier *(Hist. des Abbayes de France)* d'après laquelle l'abbaye de Wœstine aurait été supprimée vers le milieu du XVIIIe siècle, et il arrête lui-même la chronologie des abbesses à l'année 1741 (p. 209). Or il n'aurait eu qu'à consulter les almanachs d'Artois ou de Flandre pour contrôler la fausseté de ce renseignement et suivre exactement cette chronologie jusqu'à la Révolution.

Il y a quelques années, un Membre du Comité flamand, M. Théry-Delattre, professeur à Hazebrouck, a reçu la mission de cette Compagnie savante de réunir les éléments d'une histoire de l'abbaye de Wœstine. Mais en présence du résultat infructueux de recherches tentées dans les

principaux dépôts d'archives de la région, ce travailleur a dû différer l'exécution de son projet.

Nous ne pouvons donc prétendre davantage achever et rectifier d'une façon complète ce qui a été écrit précédemment. Nous n'avons fait que rassembler et coordonner les notes et références qui nous ont été communiquées par plusieurs de nos Collègues et en particulier par MM. Legrand, Violette de Noircarme, Membres titulaires de la Société des Antiquaires de la Morinie, et M. Ed. Edmont, Membre honoraire à Saint-Pol. Nous devons remercier spécialement M. Théry-Delattre de l'obligeante communication qu'il nous a adressée des notes recueillies par lui sur les dernières abbesses, et extraites en grande partie des *Registres de prise d'habits de l'abbaye de Wœstine,* dont quatre cahiers (1737 à 1751) existent au Greffe du Tribunal d'Hazebrouck. Nous pouvons ainsi suivre l'existence de l'abbaye dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Avant de reprendre la chronologie de M. de Laplane à la nomination de dame Ursule Hersin, en 1720, il y a lieu de rétablir à la date de 1638 la succession des abbesses qui a donné lieu de la part de cet auteur à une confusion complète. Nous relevons en effet à la page 211 de son travail MARGUERITE CASTIAN (et non *Castiau* comme il a été imprimé par erreur), abbesse de 1638 à 1640. Or, nous trouvons dans le second volume de cette même histoire de Clairmarais (Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie, T. XII), à la page 608, que cette abbesse fut installée le 2 mai 1625 ! C'est évidemment cette dernière date qu'il faut

adopter. Nous la voyons en effet figurer en 1632 dans un acte de transport reposant aux archives du Gros à Saint-Omer. Nous pouvons donc supposer qu'elle gouverna jusqu'au commencement de 1638, date à laquelle fut élue FLORENCE DE BOSSELET qui mourut le 13 septembre de cette année au bout de huit mois d'exercice. Quant à CATHERINE CASTIAN [1], elle paraît avoir été élue non en 1640, comme le dit encore cette chronologie, mais en 1638, après la mort de Florence de Bosselet, car, dans un acte de baptême du 16 août 1639, relevé par M. Violette de Noircarme sur la paroisse Saint-Jean-Baptiste, dame Isabelle le Procq est marraine « au nom de dame Catherine Castian, abbesse de la Wœstine ».

URSULE HERSIN, que M. de Laplane donne comme quinzième abbesse sans indiquer la date de sa mort, gouverna l'abbaye jusqu'en 1741. Elle décéda le 6 septembre de cette année à l'âge de 69 ans, après 48 ans de profession et 21 ans de dignité abbatiale [2].

AUGUSTINE PRÉVOT OU PRÉVOST fut nommée abbesse entre le 6 septembre 1741, date de la mort d'Ursule Hersin et le 9 janvier 1742, date à laquelle elle signe, en qualité d'abbesse, la déclaration du

1. Elle était sœur de Marguerite Castian. Leur mère Catherine d'Haffrengues eut de Louis Castian, son mari, trois enfants : Louis, religieux de Saint-Bertin ; Marguerite, religieuse, puis abbesse à *Lostinne* (sic); Catherine, religieuse à Lostinne, puis abbesse. (Généalogies manuscrites de la famille de Haffrengues, dans les archives particulières de MM. Legrand et Violette de Noircarme.)

2. V. Registres de vêture reposant au greffe du tribunal d'Hazebrouck.

deuxième livre de vêture. Elle mourut le 9 décembre 1772 « dans son appartement donnant sur le verger vers le couchant ». Pendant une administration de trente années, elle avait fait des emprunts considérables, absorbés dans les frais de bâtiments et autres besoins de la maison [1].

De même l'almanach d'Artois (années 1783, 1784 et 1785) dit : « Cette Maison ayant été rebâtie de fond en comble par feue Madame Pruvôt *(sic)*, décédée le 9 décembre 1772, Dom Thirant, abbé de Clairmarais, supérieur immédiat, en bénit l'église le 3 octobre 1773 ».

Il ne nous a pas encore été possible de préciser à quelle famille appartenait cette dame Prévôt. Le seul indice que nous ayons est un cachet malheureusement presqu'illisible qui scelle un acte de vente du 10 mai 1763, où elle comparaît avec une autre religieuse, Dame Bernard de Rycke, qui avait la procuration de l'abbesse [2] pour les actes d'administration. Le cachet de l'abbesse représente un écu de femme (en losange), timbré d'une crosse, et où l'on distingue un chevron accompagné en pointe d'une pièce qu'il est impossible de déterminer.

1. Inventaire de l'abbaye de Wœstyne fait à la mort de dame abbesse Augustine Prévost. (Extrait communiqué par M. Théry-Delattre).

2. Cette dame de Rycke se trouve encore mentionnée comme receveuse dans un compte du don gratuit pour l'année 1765-1766. (Communication de M. Edmont). Elle avait encore ces mêmes fonctions en 1778, d'après un titre faisant partie des archives particulières de M. Legrand. Cet acte porte bien distinct le cachet de l'abbaye, conforme au blason décrit par d'Hozier : « *de gueules à deux crosses adossées d'or, passées en sautoir, accompagnées de 3 coquilles d'argent, 1 en chef, 2 aux flancs, et en pointe, d'un massacre de cerf d'or* ».

Dame Benoîte de Schodt ou Deschodt, qui succéda à Augustine Prévost, fut nommée abbesse le 24 janvier 1773 et installée le 20[1] mars suivant.

Louise-Edme de Schodt, en religion Sœur Benoîte, « est née et baptisée à Bourbourg le 5 septembre 1732, vêtue le 18 juillet 1751, professe le 6 août 1752, elle décéda vers les dix heures du matin le 7 septembre 1785, la treizième année de sa dignité[2] ».

Elle était fille d'Ignace-Benoît Deschodt, bourgmestre de la ville et châtellenie de Bourbourg, et de Marie-Anne Verrœsten, et comptait, parmi ses quinze frères et sœurs, Claire-Agnès, qui fut abbesse de Ravensbergue, sous le nom de dame Scholastique[3], (v. de Laplane, *Abbaye de Ravensberg*. Mém. de la Société des Antiq. de la Morinie, T. XII, p. 228) et Marie-Henriette, religieuse au nouveau cloître de Bergues.

Nous ne connaissons rien de l'administration de cette abbesse. On a vu plus haut que c'est dans la première année de son élévation à cette dignité que l'église, rebâtie par Dame Prévost, fut bénie (3 octobre 1773).

Nous extrayons d'une lettre écrite au moment de sa mort l'appréciation suivante : « Elle était vertueuse, digne, vigilante et affectionnée supé-

1. V. Almanachs d'Artois.

2. Extrait d'une chronologie manuscrite de la fin du XVIII[e] siècle, appartenant à M. J. de Pas.

3. On voyait, il y a quelques années, au château de Campagne-les-Boulonnais, le portrait d'une abbesse de Schodt. La propriétaire, qui appartenait encore aux descendants de cette famille, ignorait elle-même s'il représentait l'abbesse de Wœstine ou de Ravensbergue.

rieure, d'une vie exemplaire. L'abbaye perd en elle un trésor précieux[1] ».

Le sceau de Benoîte de Schodt a été décrit par M. David, dans le Bulletin du Comité flamand (T. IV, p. 12), d'après une empreinte qui scellait une procuration, « avec ses armes qui sont : Ecartelé aux 1er et 4e quartiers d'or à un cerf de sable, aux 2e et 3e, d'or au chevron de sable accompagné de trois glands du même[2] ».

La dernière abbesse de Wœstine fut MARIE-BARBE BRIOIS, née à Ternas, diocèse de Boulogne, en 1731. Elle était fille de François Briois

1. Lettre écrite par M. Olyve, greffier à Steenvoorde, ami et conseiller des dames de Wœstine, en réponse à dame Fauconnier, religieuse, qui lui annonçait la mort de l'abbesse.

2. On a élevé des doutes sur la lecture de ce sceau, et on a prétendu avec assez de vraisemblance que les 2e et 3e quartiers portent trois pommes de pin et non trois glands. Par conséquent les deux abbesses de Ravensbergue et de Wœstine auraient porté les armoiries des de Schodt écartelées de celles de Zylof (Henri Deschodt, leur trisaïeul, avait épousé Marguerite Zylof) qui étaient de *gueules au chevron d'or accompagné de trois pommes de pin du même*. Le dernier abbé de Clairmarais, Dom Omer de Schodt, portait, on le sait, des armoiries différentes. (v. Mémoires des Antiquaires de la Morinie, T. XII, Pl. VII, p. 747). On pourrait en induire qu'il n'existait aucun lien de parenté entre l'abbesse de Wœstine et lui. Le contraire résulte pourtant d'une généalogie manuscrite faite au commencement du XIXe siècle par M. Bieswal, de Bergues, qui indique qu'ils avaient pour auteur commun Henri Deschodt, mari de Marguerite Zylof. Un fils, Pierre, aurait épousé Catherine van Montigny, d'où la branche des Deschodt-Verrœsten, parents de l'abbesse de Wœstine ; un autre fils, Guillaume, aurait épousé en secondes noces Antoinette Hazebart, d'où la branche de Deschodt-Buret de l'Espiet, parents de l'abbé de Clairmarais.

N'ayant pu consulter les pièces authentiques, nous reproduisons, bien entendu, ces renseignements sous toutes réserves.

et de Scolastique Petit. Le 17 janvier 1754, elle reçut l'habit de novice de chœur des mains de D. Ignace Hémart, abbé de Clairmarais, supérieur commissaire de Wœstine; elle était âgée de 22 ans et demi. L'année suivante, le 20 janvier 1755, elle fut reçue à profession par le même abbé[1]. Elle monta au fauteuil abbatial dans les derniers jours de novembre 1785[2].

Cette abbesse se rattachait vraisemblablement à la famille de Briois, bien connue en Artois. A défaut du renseignement généalogique précis que nous n'avons pu nous procurer, nous avons relevé dans l'église de Blaringhem les armoiries de cette famille[3], dans un écusson de femme, peintes en haut d'un tableau représentant l'*Adoration des bergers*[4] et provenant de l'abbaye de

1. Renseignements communiqués par M. Théry-Delattre. M. Ed. Edmont, Membre honoraire de la Société des Antiquaires de la Morinie, a trouvé dans le registre baptistaire de la paroisse Saint-Paul de cette ville un acte de baptême concernant « Marie-Barbe Bryois, fille légitime de Joseph et de Marie-Barbe Bonvin, née et baptisée le 18 novembre 1726 ». Nous avons pensé d'abord qu'il s'agissait ici de l'abbesse de Wœstine, mais les données de l'acte ne concordent ni avec celles des registres de vêtures, ni avec celles des actes par lesquelles cette dame avait 22 ans et demi le 17 janvier 1754 et 50 ans en 1791. Il faut donc conclure que l'acte de baptême ne mentionne pas la même personne.

2. La détermination approximative de la date résulte d'une correspondance de dame Fauconnier à M. Olyve, de Steenvoorde. Elle écrivait, le 11 novembre 1785, que l'élection n'avait pas eu lieu; et, le 1er décembre : « Nous avons une abbesse qui est dame Briois. » (Communication de M. Théry-Delattre).

3. De gueules à trois gerbes d'or, à la bordure chargée de huit tourteaux de gueules.

4. Ce tableau se trouve actuellement dans l'église de Blaringhem en pendant d'un autre représentant le miracle des roses s'épanouissant sur les lèvres du bienheureux Joscio, moine de Saint-Bertin, sous

Wœstine. On peut très bien supposer que ce sont les armoiries de l'abbesse qui y sont ainsi reproduites.

La tourmente révolutionnaire empêcha Madame Briois de rester longtemps à son poste. Après la dispersion de ses religieuses elle paraît s'être retirée à Saint-Pol. C'est du moins ce que nous induisons de la prestation du serment de civisme devant le Conseil général de cette commune, dont M. Edmont a retrouvé l'extrait.

Séance de la municipalité de St Pol, le 19 nivose de l'an second de la république française une et indivisible, présidence du citoyen Miennée, maire.

« La citoyenne Rose Thullier, ci-devant sœur de la providence, se présente pour prêter le serment civique et elle jure d'être fidelle à la république française une et indivisible, de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité et de mourir à son poste en les défendant, et a signé.

« (Signé) Rose THULLIER. »

« La citoyenne Barbe Brvois, ci-devant abbesse de la ci-devant abbaye de Wœstine, se présente et a prêté le même serment et a signé.

« (Signé) BRIOIS. »

« La séance a été levée.

« (Signé) MIENNÉE, maire ; J. CORNE, ag^t de la com. ; HOVE ; CELERS. »

Dans la publication faite par M. le curé Van

Léon, 43e abbé. Cette peinture a déjà été signalée dans les études hagiographiques sur le bienheureux Joscio et en particulier dans la 202e livraison du Bulletin, pp. 60 et suiv. Elle avait été placée dans l'église de Saint-Bertin par le dernier abbé Joscio d'Allenes dont elle porte les armes peintes à la partie supérieure (d'or à 9 losanges de sable ou de gu (?) posés 3, 3, 2 et 1). Ces deux toiles sont d'égale dimension et encadrées de même.

Costenople, en 1886, du *Clergé de la Flandre maritime en 1791*[1], on trouve le tableau détaillé des Dames Bernardines de la Wœstyne à cette époque, et nous voyons que le couvent était encore assez florissant, puisqu'outre l'abbesse, il n'y avait pas moins de vingt-quatre religieuses et de six sœurs converses. Ce document intéressant nous apprend même que la dernière dame survivante fut Dame Hyacinthe de Wismes, décédée le 26 décembre 1840, à l'âge de 81 ans.

M. l'abbé Deramecourt, dans son important travail : *Le Clergé du Diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution,* rappelle le nom du directeur de Wœstine au moment de la Révolution (T. I, p. 244). C'était Dom Claude Chevalier, religieux de l'abbaye de Clairmarais, sous l'administration de Dom O. de Schodt.

Enfin un procès-verbal du 9 août 1790, conservé dans les archives départementales du Nord et publié en 1877 par M. l'abbé Dehaisnes, énumère les objets en or, argent et en métal trouvés dans l'abbaye et formant un total de 761 onces 1/2 d'argent[2].

Ainsi que l'a dit M. de Laplane[3], il ne reste actuellement aucun souvenir de l'ancienne abbaye, sauf les bâtiments de la ferme et quelques vestiges épigraphiques informes. Au moment de la vente

1. Annales du Comité Flamand, T. XV, p. 290.

2. *Etat des objets en or, en argent et en métal, trouvés en 1792 dans les Eglises et les Communautés du District de Bergues et du District d'Hazebrouck,* par M. l'abbé C. Dehaisnes. (Annales du Comité Flamand, T. XIII, p. 220).

3. *Op. cit.* p. 216.

des biens nationaux, la propriété fut acquise par M. Urbain-Dominique Virnot, suivant procès-verbal tenu à l'ancien district d'Hazebrouck, le 1er juin 1791, au moyen de la déclaration de command faite à son profit au Secrétariat de ce District, le 15 du même mois, par le sieur Demulier ou Dumulier, qui en avait été adjudicataire. Depuis cette époque elle est passée en plusieurs mains et est en ce moment occupée par M. Bonduel-Lesaffre, à l'obligeance de qui nous devons ce dernier renseignement, extrait de ses titres de propriété.

On voit par cet exposé combien ces notes puisées à des sources différentes laissent néanmoins subsister de lacunes. Ce défaut est inhérent à tout travail de ce genre, effectué en l'absence de chroniques ou cartulaires contemporains de l'existence du couvent. Mais nous devons aux collaborateurs qui nous ont aidé de leurs recherches et de leurs archives particulières, de faire connaître le résultat de leurs investigations. Il apportera toujours une contribution appréciable à la monographie de l'abbaye, que l'on peut craindre devoir rester inachevée en l'absence de toute autre source plus complète.

SAINT-OMER. - TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

204e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 3 Novembre 1902.

Président : M. l'abbé BLED

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance est ouverte à 8 h. 15 par M. l'abbé Bled qui annonce que M. Decroos s'est excusé de ne pouvoir y assister. Lecture est donnée du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et Hommages.

Il est donné communication de la liste des ouvrages reçus, parmi lesquels sont relevés les hommages d'auteurs suivants :

de M. Victor Advielle : *Compte-rendu de l'inauguration à Savy-Berlette, du buste d'Emile Decroix, vétérinaire principal de l'armée, le 22 juin 1902* Paris, 1902.

de M. Louis Bossu : *Une bâtarde de la Maison de*

Lorraine en Boulonnais. Paris, Alph. Picard, 1902. Remerciements.

Calais sous la domination anglaise.

M. Pagart d'Hermansart signale, dans le dernier fascicule reçu de la *Revue des Etudes historiques* (septembre-octobre 1902, p. 490), le compte-rendu critique, par M. Chavanon, d'un travail de M. Georges Daumet : *Calais sous la domination anglaise*. On y voit que l'auteur, au moyen de textes et d'arguments décisifs, donne des conclusions formelles sur l'histoire du dévouement des bourgeois de Calais. On sait que cet épisode célèbre a été l'objet de vives discussions et d'interprétations erronées, au moyen desquelles certains auteurs avaient mis en doute le patriotisme d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons. M. Daumet prouve d'une façon péremptoire que rien ne peut infirmer le récit de Froissart et l'histoire du sacrifice des immortels Calaisiens.

Correspondance.

Accusés de réception :

de la Société des Antiquaires de Zurich, du premier fascicule des *Regestes des évêques de Thérouanne*, et de la 201e livraison du Bulletin.

de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers, des 201e et 202e livraisons du Bulletin historique.

de l'Académie de Stanislas à Nancy, du premier fascicule des *Regestes des évêques de Thérouanne*.

Election.

L'ordre du jour appelle l'élection sur la candidature présentée à la dernière séance. Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en sa faveur, M. le Président proclame Membre honoraire M. l'abbé Pierre Debout, archiviste diocésain à Arras.

Avis lui sera donné par le secrétaire-général de sa nomination.

Candidature.

MM. l'abbé Bled, l'abbé Lesenne et J. de Pas présentent

ensuite comme Membre titulaire, M. l'abbé Fournier, aumônier du Lycée, à Saint-Omer.

Conformément au règlement, le vote sur cette candidature est renvoyé à la prochaine séance.

Lectures et Communications.

Feux de joie à Saint-Omer.

M Pagart d'Hermansart donne lecture d'un travail sur *les Feux de joie à Saint-Omer sous l'ancienne monarchie.* Divers textes extraits des comptes de la ville donnent des détails inédits sur la manière dont ces feux étaient disposés, sur leur ornementation et sur les matériaux qui entraient dans la construction. Ce genre de divertissement a précédé l'invention des feux d'artifice due au développement de la pyrotechnie : on en retrouve surtout le souvenir lors des événements militaires de 1677, 1678 et 1679, quand on célébra par des réjouissances publiques la victoire des armées françaises.

Cette étude curieuse est écoutée avec attention par les membres présents et renvoyée à la Commission du Bulletin.

Extraits des comptes des argentiers.

— Le même Membre soumet ensuite à ses Collègues des extraits des comptes de l'argentier de la ville de Saint-Omer au xv[e] siècle, qu'il publie à la suite de son Etude sur les *Argentiers de Saint-Omer* dans le tome XXVII des Mémoires. Ces mentions du plus grand intérêt pour l'histoire de la ville, se rapportent à des matières les plus diverses, telles que : aides au souverain, pensions et salaires des conseillers, dépenses pour le fait de guerre (matériel, artillerie, etc.), vins, cires et dépenses de bouche pour les membres de l'échevinage, dépenses pour le guet, pour dons et courtoisies aux souverains ou à leurs principaux officiers à l'occasion de leurs visites ou de divers événements, etc., etc.

La Compagnie apprécie vivement la valeur de ces documents dont la publication méthodique mettra à la portée des travailleurs des renseignements très utiles, et elle félicite l'auteur d'avoir ajouté ce complément à son important travail sur les Argentiers.

Ainsi que le fait remarquer M. le Président, les deux communications de M. d'Hermansart font ressortir les ressources au point de vue historique que renferment les registres de comptes reposant aux archives de la ville, d'autant plus que le contenu n'en avait été analysé jusqu'à présent que d'une façon bien incomplète.

Œuvres poétiques de Jean Rosier.

— En terminant, M. J. de Pas lit un aperçu bibliographique sur les *Œuvres poétiques de Jean Rosier, prestre, Pasteur d'Esplechin, au Diocèse de Tournay*. Ces œuvres peu connues, extraites d'une édition rarissime de Douai en 1616, contiennent plusieurs pièces intéressantes sur Hesdin à la fin du XVIe siècle, en particulier sur la fondation de l'église d'Hesdin, et la tempête qui désola cette ville en 1589. M. Legrand a déjà signalé dans le tome X du Bulletin (p. 644), un poème de Jean Loys, Douaisien, sur cette tempête de 1589, dont le souvenir ne semblait pas avoir été conservé. Le même sujet a inspiré le poète Jean Rosier, et le rapprochement des deux œuvres apporte un élément d'intérêt de plus à la lecture du poème.

Cette notice apporte une contribution utile à la bibliographie locale et est renvoyée à la Commission du Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 1/2.

Séance du 1er Décembre 1902.

Présidence de MM. l'abbé BLED et G. DUQUENOY

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 10 sous la présidence de M. l'abbé Bled. M. le Secrétaire général annonce que MM. Revillion, H. de Givenchy, Decroos, C. Legrand et le Cte A. du Tertre se sont fait excuser, et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

Dons et hommages.

Outre les publications périodiques, la Société a reçu les hommages d'auteurs suivants :

de M. l'abbé Dusautoir :

Souvenir du Triomphe Eucharistique, le 7 Juillet 1901, à Saint-Omer. Saint-Omer, D'Homont, 1902.

Les Roses merveilleuses de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin. Saint-Omer, *ibid.*, 1902.

de M. le Baron J. du Teil :

Le Czar à Dunkerque M.DCC.XVII. Dunkerque, imp. Chiroutre, 1901.

de M. le docteur Carton :

Annuaire d'Epigraphie Africaine. Sculpture sur un rocher de Bulla Regia. Constantine, 1902.

Panthères Bachiques affrontées sur un Bas-Relief de l'Afrique du Nord. Extr. de la Revue Archéologique, 1902.

Réflexions sur les Inscriptions d'Ain-Ouassel et d'Henchir-Mettich.

Le Théâtre Romain de Dougga. Extr. des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1re série, T. XI, IIe partie.

Remerciements.

Sur la proposition de plusieurs Membres, il est décidé que pour des raisons d'économie, l'on cessera à partir du 1er Janvier 1903 l'abonnement au Polybiblion et au Bulletin de la Société Bibliographique.

Correspondance.

Accusé réception de l'Institut Smithsonien de Washington du premier fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne.*

— Le 28 Novembre, la Société Académique de Boulogne-sur-Mer accuse réception du même travail et adresse ses félicitations à l'auteur, en lui exprimant l'intérêt que prend cette Compagnie savante à la connaissance de ces documents.

— Par lettre du 4 Novembre adressée à M. l'abbé Bled, M. l'abbé Pierre Debout, archiviste diocésain, remercie la Société de sa nomination de Membre honoraire. Il signale en même temps à ses nouveaux Collègues quelques pièces relevées par lui dans les dépôts publics d'Arras et concernant Saint-Omer. Il y a lieu de noter en particulier un manuscrit que possède aujourd'hui la bibliothèque d'Arras, provenant de la bibliothèque de M. Louis de Givenchy, et d'un certain intérêt pour l'histoire de Saint-Omer. Il contient le récit des différents sièges de Saint-Omer, différentes pièces du XVI[e] siècle, et un extrait fait par Dom de Witte de la grande histoire de Jean Ballin. Ce manuscrit porte la cote 117-1 et le titre « S[t] Omer ».

Des remerciements sont adressés à M. l'abbé P. Debout pour son utile indication.

Elections pour renouvellement annuel du Bureau.

Avant de faire procéder au scrutin pour les élections annuelles, M. l'abbé Bled expose que pour des raisons toutes personnelles, qui ne se rapportent en rien à ses relations avec la Société, et particulièrement pour pouvoir consacrer plus de temps aux travaux qu'il a entrepris, il désire formellement ne plus accepter le renouvellement des fonctions dont il a été investi depuis de longues années. Il exprime à ses Collègues sa vive gratitude pour la confiance et la fidélité qu'ils lui ont témoignées dans le renouvellement constant de son élection à la présidence ou à la vice-présidence, et les assure que dans l'avenir la Société peut compter, comme par le passé, sur son attachement et sa collaboration la plus active.

Il a le regret, en terminant, d'annoncer à la Compagnie que M. Revillion l'a chargé de lui transmettre également le désir de ne plus faire partie du Bureau. M. Revillion met en avant son âge et la fatigue qui l'empêchent d'assister régulièrement aux séances, surtout pendant

l'hiver, et de suivre d'une façon assidue les travaux de la Société.

M. l'abbé Bled se fait de suite l'interprète de ses Collègues pour adresser à M. Revillion l'expression de leurs vifs regrets ainsi que leurs remerciements pour le dévouement qu'il a manifesté fréquemment, et il espère que M. Revillion ne cessera pas pour cela de s'intéresser à leurs études, auxquelles il pourra apporter encore une utile contribution.

En présence de cette double décision, dont la coïncidence n'est d'ailleurs que fortuite, M. l'abbé Bled engage les votants à porter leurs voix sur des membres plus jeunes qui verront leur tâche facilitée par l'état de prospérité dans laquelle se trouvent actuellement les travaux de la Société, et contribueront à la maintenir par leur activité.

Les Membres présents s'associent à l'unanimité à l'hommage rendu envers M. Revillion, mais ils expriment à M. l'abbé Bled combien sa résolution les affecte et leur semble préjudiciable aux intérêts de la Société qu'il dirigeait avec tant de compétence. Ils regrettent que des instances réitérées n'aient pu lui faire modifier ni retarder sa décision, et lui témoignent toute leur reconnaissance pour les services qu'il a rendus et pour la promesse qu'il a faite de leur continuer sa collaboration.

Le scrutin est ouvert, et le dépouillement des voix donne les résultats suivants :

Président : M. Decroos.

Vice-Président : M. Gaston Duquenoy.

La Commission du Bulletin sera composée, en 1903, de MM l'abbé Bled, Pagart d'Hermansart, Van Kempen, H. de Givenchy et C. de Pas.

En l'absence de M. Decroos qui s'est fait excuser, M. l'abbé Bled cède le fauteuil de la présidence à M. Gaston Duquenoy. Le nouveau Vice-Président exprime à ses Collègues combien il est touché de l'honneur qu'ils lui font en portant leurs voix sur lui pour une charge à laquelle ses études préalables ne semblent pas l'avoir

pourtant préparé ; il tient seulement à les assurer que s'il a cédé aux démarches faites auprès de lui pour accepter ces fonctions, c'est qu'il se sent soutenu par l'union qui règne dans la Compagnie et la sympathie de ses Membres. En leur adressant l'assurance de sa plus sincère gratitude, il se fait de nouveau l'écho de tous pour renouveler au Président et au Vice-Président sortants leur témoignage de reconnaissance, avec le vœu que la Société continue à se maintenir toujours aussi florissante.

Election de Membre titulaire

L'ordre du jour appelle l'élection sur la candidature présentée à la dernière séance. Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en sa faveur, M. le Président proclame Membre titulaire M. l'abbé Fournier, aumônier du Lycée à Saint-Omer.

Avis lui sera donné par M. le Secrétaire-général de sa nomination.

Candidature.

MM. C. Legrand, Duquenoy et Lengaigne présentent ensuite comme Membre titulaire M. L. Neuville, avoué à Saint-Omer.

Conformément au règlement, le vote définitif sur cette candidature est renvoyé à la prochaine séance.

Communications.

Tableaux représentant les chanoines de la Diennée.

M. l'abbé Bled dépose sur la table une brochure récemment parue de M. le Baron Alexandre Cavrois : *Note sur deux Volets de Triptyque représentant les chanoines de la Diennée* (Arras, imp Rohard-Courtin, 1902, 19 p. in-8). Ces deux tableaux peints sur bois, exhumés, il y a trois ans, d'un réduit de la cathédrale d'Arras, présentent sur les revers les portraits des donateurs, deux chanoines dont l'identification a pu être faite par les armoiries qui y sont peintes et qui sont celles des chanoines de la Diennée[1]. L'un, François de la Diennée, fut prévôt du

1. *D'argent au lion d'azur,* écartelé aux 2e et 3e quartiers des

chapitre d'Arras de 1604 à 1621. L'autre, Maximilien, fut chanoine de Saint-Omer, où il succéda à Jacques de Pamele en 1588, et mourut à Arras en 1591.

L'étude de M. le Baron Cavrois donne, outre la description des tableaux, quelques renseignements généalogiques et historiques intéressant la famille de la Diennée et, en particulier, le prévôt d'Arras, dont il publie même le testament daté du 11 août 1620. Mais c'est surtout pour le chanoine de Saint-Omer[1] que cette publication mérite d'être signalée ici.

Fief de l'Avouerie de Thérouanne.

— Le même Membre transmet ensuite une lettre de M. Lavoine, chef de bureau aux Archives départementales, qui lui signale à ce dépôt une copie faite en 1614, d'un acte de 1569 attestant la situation et l'importance du *fief de l'Avouerie de Thérouanne*. Ce document semble présenter un intérêt historique pour la topographie de cette ancienne ville, aussi M. l'abbé Bled se propose-t-il d'en demander à M. Chavanon, archiviste du département, une transcription intégrale.

Rotuli de Saint-Bertin.

— M. le Comte de Galametz, Membre honoraire à Abbeville, fait l'envoi d'un document de 1507 extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale et concernant la communication faite à l'abbaye Saint-Michel du Tréport, près Eu *(de Ulteriori portu)* d'un rouleau des morts de l'abbaye de Saint-Bertin.

M. l'abbé Bled, dans son intéressante étude sur les *Rotuli de l'abbaye de Saint-Bertin*[2], a pu constater qu'il ne

armes de Ranchicourt : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 tourteaux du même*. La mère des chanoines était, en effet, Jeanne de Ranchicourt.

1. L'auteur, dans ses références, indique inexactement (p. 10, note 2) que le manuscrit de de Neufville, *Annales de la ville de St-Omer*, d'où il a extrait les renseignements concernant Maximilien de la Diennée, repose à la Bibliothèque de Saint-Omer. C'est, en réalité, la Bibliothèque de la Société des Antiquaires de la Morinie qui possède cet intéressant manuscrit.

2. Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux his-

nous est parvenu jusqu'à présent qu'un très petit nombre de mentions constatant l'existence de cet usage dans le célèbre monastère ; aussi faut-il savoir gré à M. le Comte de Galametz d'en avoir relevé une de plus, qui mérite, en raison de sa rareté, d'être signalée.

En voici le libellé :

Exscripta ex antiquo Necrologio sancti Michaelis de Ulteriori portu.

Nov. acq. lat. nº 249, fº 173 vº.

Folio ante Necrologium prœmittuntur anno domini MDVII nona decima die mensis julii Rotulus sancti Bertini nobis presentatus fuit. Oramus pro vestris, orate pro nobis. Anime omnium fldelium defunctorum per misericordiam Dei sine fine requiescant in pace. Amen.

et pro nostris vota fratres confeste rogamus a prece devota pro vestris sic faciamus.

Statuette de Vierge en terre cuite.

— M. Decroos fait présenter à la Société par le Secrétaire général une curieuse statuette en terre cuite de la Vierge recueillie par M. l'abbé Collet, Membre honoraire, à laquelle il a joint la note suivante qui la décrit d'une façon bien complète :

La Vierge recueillie par Monsieur l'abbé Collet et offerte par lui au Musée de Saint-Omer, est une terre cuite de 208 millimètres de hauteur. Elle porte une couronne ornée de lis au pied noueux et est vêtue d'une robe abondamment drapée. Un long et large voile semé d'étoiles est fixé derrière sous la couronne et retombe jusqu'aux pieds. La Vierge tient sur le bras droit l'Enfant-Dieu portant le globe terrestre. Elle est debout sur un piédestal de forme hexagonale, dont les faces sont ornées d'arcatures surbaissées. Les deux faces directes, avant et arrière, plus larges que les autres, comprennent chacune trois petites niches à voussures en plein cintre, la niche centrale un peu plus élevée que les deux autres. — La base du piédestal porte cette inscription encore lisible : AVE. MAR. GRA. PLENA. DNS, suivie du millésime 1636. — Elle est

toriques au Ministère de l'Instruction publique, année 1900, nºˢ 3 et 4, pp. 401-412.

percée verticalement d'un trou permettant de la fixer sur une cheville.

Cette statuette est couverte d'un émail polychrome en assez mauvais état, malheureusement. Le déhanchement de la Vierge est bien accentué, la figure très fine et la robe parfaitement drapée.

Telle qu'elle est, cette terre cuite est très intéressante, surtout par la date qu'on y trouve inscrite ; elle offre un cachet qu'on rencontre assez rarement dans les productions du XVIIe siècle. Elle provient du canton de Fauquembergues. Il est regrettable toutefois qu'on n'ait aucune donnée sur l'atelier d'où elle est sortie.

Il convient de constater l'exactitude qu'apporte notre infatigable collégue, M. l'abbé Collet, à nous signaler tous les objets d'un caractère archéologique qu'il est amené à découvrir, comme aussi de le féliciter des nombreux et généreux hommages qu'il a déjà faits au Musée de Saint-Omer.

Lecture.

Introduction aux Regestes des Evêques de Thérouanne.

En terminant, M. l'abbé Bled lit une partie de son Introduction aux *Regestes des Evêques de Thérouanne.* Il y donne d'abord un exposé de l'œuvre qu'il a entreprise avec l'indication des principales sources et des travaux antérieurs, consistant pour la plupart en monographies partielles ou extraits disséminés de nombreux auteurs ne pouvant être utilisés sans être coordonnés en un seul travail et dans un ordre chronologique. Il étudie ensuite la géographie de l'ancienne Morinie qui parait jusqu'à présent ne pas être connue d'une façon précise et qui pour être établie définitivement devrait donner lieu à des recherches minutieuses dans les nombreux ouvrages qui en ont déjà traité. Ce travail a donc une portée plus étendue que celle d'une simple introduction, il constitue une œuvre documentée qui complétera les éléments d'une étude d'ensemble sur Thérouanne.

Vu l'heure avancée, l'auteur remet à une date ultérieure la fin de sa lecture.

La séance est levée à 9 h. 50.

Liste des ouvrages et publications périodiques reçus en 1902 à titre d'hommages, échanges ou abonnements

Hommages d'auteurs

Advielle (V.). *Compte-rendu de l'Inauguration, à Savy-Berlette (Pas-de-Calais) du Buste d'Emile Decroix, Vétérinaire principal de l'armée, Fondateur-Président de la Société contre l'abus du Tabac (22 Juin 1902).* Paris, 1902.

Bergmans (Paul). *Dans le nord de la France par la Flandre, l'Artois et la Picardie.* Notes de voyage avec illustrations par M. Heins. Gand, 1902.

Bossu (Louis). *Une Bâtarde de la Maison de Lorraine en Boulonnais.* Paris, Picard, 1902.

Boulanger (C.). *Les Monuments mégalithiques de la Somme.* Paris, Leroux, 1900, in-8 av. 18 gravures.

— *Les Muches d'Heudicourt.* Paris, Leroux, 1900, 5 pl. et gr.

Carton (Dr L.). *Annuaire d'Epigraphie Africaine.* Constantine, 1902.

— *Sculpture romaine sur un rocher de Bulla-Regia.*

— *Panthères Bachiques affrontées sur un Bas-Relief de l'Afrique du Nord.* Extr. de la Revue Archéologique, 1902.

— *Réflexions sur les Inscriptions d'Aïn-Ouassel et d'Henchir Mettich.*

— *Le Théâtre Romain de Dougga.* Extr. des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 1re série, T. XI, IIe partie.

Chavanon (J.). *La Table des Pauvres en Artois.* Introduction à l'Inventaire des Archives hospitalières de Saint-Omer. Arras, 1902.

Dusautoir (Abbé A.). *Notre-Dame des Miracles, saint Omer et saint Bertin connus, aimés et honorés à travers les siècles.* Boulogne-sur-Mer, Hamain, 1901, in-8 avec gravures.

— *Saint Erkembode, glorieux Patron et Bienfaiteur de la ville de Saint-Omer.* Saint-Omer, D'Homont, 1902, in-12.

— *Souvenir du Triomphe Eucharistique, le 7 Juillet 1901, à Saint-Omer.* Saint-Omer, D'Homont, 1902, in-12.

— *Les Roses Merveilleuses de l'Ancienne Abbaye de Saint-Bertin.* Saint-Omer, 1902. Extr. du Bull. historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Edmont (Ed.). *Quatre Légendes du Pays de Saint-Pol, recueillies et mises en vers patois.* Saint-Pol, 1902.

— *A propos d'une trouvaille à Saint-Pol.* Article extrait de l'Abeille de la Ternoise, du 21 Juin 1902.

Hamy (Dr E. T.). *Liste des Publications scientifiques de M. le Dr E. T. Hamy.* Paris, Imprimerie Nationale, 1901.

Lion (J.). *Deuxième Supplément à la Nomenclature des rues et voies de communication d'Hesdin.* 1902.

Loisne (Cte A. de). *Epigraphie du département du Pas-de-Calais. Canton d'Houdain.* Arras, 1901. Exempl. sur papier de Hollande.

— *Les Tableaux de l'Eglise d'Hesdigneul-les-Béthune.* Extr. du Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique. 1901.

— *Inventaire du Trésor de Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer en 1713.* Extr. du même Bulletin. 1901.

— *Ordonnances inédites du roi de France Philippe VI, relatives au siège de Béthune de 1346.* Extr. du Bull. histor. de la Société des Antiquaires de la Morinie. 1901.

Monnecove (F. de). *Les Artistes Artésiens aux Expositions de la Société Nationale des Beaux-Arts et de la Société des Artistes Français de 1902.* Arras, 1902. Extr. du Courrier du Pas-de-Calais. Avril-mai 1902.

Mugnier (François). *La Mort prématurée de Pierre de Quoex. Elégie en prose de 1601.* Annecy, 1902.

Richebé (R.). *Bibliothèques et Bibliophiles du Nord de la France. L'Abbaye de Phalempin (Nord). Son Ex-Libris.* Mâcon, Protat impr., 1902.

Rodière (R.). *Les Corps saints de Montreuil. Etude historique sur les trésors des abbayes de Saint-Saulve et de Sainte-Austreberthe, etc.* Montreuil, Delambre.

Teil (Bon J. du). *Le Czar à Dunkerque MDCCXVII.* Dunkerque, 1902.

Thobois (Abbé B. J.). *Les Rosières à Mont-Cavrel et Recques.* Montreuil-s.-Mer, Ch. Delambre, 1902.

Ouvrages concédés par le Ministère de l'Instruction publique

Comité des Travaux historiques et scientifique. *Bulletin archéologique.* 1901, 3e livr. ; 1902, 1re et 2e livr.

— *Bulletin historique et philologique.* 1901, livr. 3 et 4.

— *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France.* Départements. T. XXXIX. Carpentras. T. I, 1901. — T. XXXVI. Carpentras. T. III, 1re partie, 1902. — T. XL. Supplément. T. I. Abbeville, Brest. 1902.

— *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques*

des Sociétés de France, rédigée par R. de Lasteyrie. Tome III, IVe livraison. 1901.

— *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le Cte Baguenault de Puchesse. T. VIII. 1582-1585. Paris, 1901.

— *Comptes des Bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, publiés par M. Jules Guiffrey. Tome V : *Jules Hardouin Mansart et le Duc d'Antin*. 1706-1715. Paris, 1901.

— *Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1902.*

— *Discours prononcé à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 5 avril 1902.*

— *Liste des Membres et Correspondants du Comité des Travaux historiques et scientifiques.*

COMITÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES. *Bulletin*. 1901.

— *Bibliothèque d'archéologie africaine*. Fascicules IV et V : *Corpus des Inscriptions Arabes et Turques de l'Algérie*. I. Département d'Alger, 1901 ; II. Département de Constantine. — Fascicule VII : *Enquête administrative sur les Travaux Hydrauliques anciens en Algérie*, par M. Stéphane Gsell.

COMITÉ DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS. *Bulletin*. No 19, 1901 ; Nos 20, 21, 22, 1902.

Revue historique. Tomes 78 à 80. Janvier à Décembre 1902.

Romania. Nos 121 à 124. 1902.

Journal des Savants. Décembre 1901 à Décembre 1902.

Ouvrages concédés par M. le Préfet du Pas-de-Calais

CONSEIL GÉNÉRAL DU PAS-DE-CALAIS. *Rapports et Procès-verbaux*. Session d'Avril 1902.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES. *Rapport de M. l'archiviste pour l'exercice 1901-1902.*

— *Inventaire chronologique des Archives de la ville d'Arras.*

Envois des Bibliothèques, Revues et Sociétés correspondantes

France

AMIENS

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE. *Bulletin*. 1900, 2e à 4e trim. ; 1901, 1er à 3e trim.

ANGOULÊME

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE. *Bulletin et Mémoires*. 7e série. Tome I.

AUXERRE

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE. *Bulletin*. 55e vol., 1901, 1er et 2e semestres.

AVESNES

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE. *Mémoires*. T. V. Comptes rendus des séances de 1875 à 1886.

AVIGNON

ACADÉMIE DE VAUCLUSE. *Mémoires*. 2e série. T. I, livraisons 3 et 4; T. II, 1902, livraisons 1 à 3.

BAILLEUL

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE. *Bulletin*. 1901, fasc. 3 et 4; 1902, fasc. 1 à 3.

— *Annales*. T. XXVI. 1902.

BAYEUX

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES. *Mémoires*. 6e vol. 1901.

BEAUVAIS

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DE L'OISE. *Mémoires*. T. XVIII, 1re partie, 1901.

BELFORT

SOCIÉTÉ BELFORTAISE D'ÉMULATION. *Bulletin*. No 21, 1902.

— *Supplément*. Charles-le-Téméraire et la Ligue de Constance, par E. Toutey. 1902.

BÉZIERS

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE. *Bulletin*. 3e série, Tome IV, 1re livraison, 1901.

BLOIS

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET LETTRES DE LOIR-ET-CHER. *Bulletin*. 14e vol., 1re à 4e livr., 1901; 15e vol., 1re à 3e livr., 1902.

BOULOGNE-SUR-MER

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. *Bulletin*. 2e série, T. II, no 5; T. III, nos 1 à 5.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE. *Mémoires*. Tomes 18, 19 (1er fascicule), 20, 21.

— *Bulletin*. Tome 5. 1891-1899.

BREST

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE. *Bulletin*. 2e série, T. XXVI, 1901.

Caen

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. *Mémoires*. 1901.

Cahors

Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. *Bulletin trimestriel*. T. 26, 1901, 3e et 4e fasc. ; T. 27, 1902, 1er et 2e fasc.

Cambrai

Société d'émulation. *Mémoires*. Tome XXIII, 1re partie ; T. XXX, 2e partie ; T. LIV : Séance publique du 14 Janvier 1900.

Chalons-sur-Marne

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. *Mémoires*. 1900-1901, 2e série, T. IV.

Chambéry

Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires*. 4e série, T. IX. 1902.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents*. 2e série. T. XVI, 1901.

Chateau-Thierry

Société historique et archéologique. *Annales*. 1900.

Clermont-Ferrand

Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. 2e série, 1901, nos 9 et 10 ; 1902, nos 1 à 7.

Constantine

Société archéologique du département de Constantine. *Recueil des notices et mémoires*. 4e vol. 1901.

Dax

Société de Borda. *Bulletin*. 26e année, 1901, 4e trim. ; 27e année, 1902, 1er et 2e trim.

Draguignan

Société d'études scientifiques et archéologiques. *Bulletin*. T. XXII, 1898-99.

Dunkerque

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. *Mémoires*. 35e vol., 1901.

— *Histoire de la Société (1876-1900)*, par M. Debacker. 1901.

Union Faulconnier. *Bulletin*. 5e année, T. V, 1902 ; T. V, juin, septembre et décembre 1902.

Fontainebleau

Société historique et archéologique du Gatinais. *Annales.* 1er à 4e trim. 1902.

Grenoble

Académie Delphinale. *Bulletin.* T. 10, 1896 ; T. 14, 1900 ; T. 15, 1901.

— *Lettres du Cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble (1632-1707),* publiées par le P. Ingold. 1892.

Le Havre

Société Havraise d'Études. *Recueil des publications.* 1900, 3e et 4e trim. ; 1901, 1er à 3e trim.

— *Bibliographie méthodique de l'arrondissement du Havre.* 1901, 1er à 4e fasc.

— *L'Abeille Havraise.* Recueil des Œuvres couronnées au Concours Folloppe (1895-1900).

Lille

Société d'études de la province de Cambrai. *Bulletin.* 3e année (1901-1902), nos 1 à 12 ; 4e année, Juillet à Décembre 1902, nos 1 à 12.

Commission historique du Nord. *Bulletin.* T. 25.

Limoges

Société archéologique et historique du Limousin. *Bulletin.* T. LI, 1902 ; T. LII, 1re livraison.

— *Table générale des Tomes I à XLIX.*

Lyon

Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires.* 3e série. T. 6e.

Bibliothèque de l'Université. *Annales.* II. Droit, Lettres. Fasc. 7 : *Histoire de l'Enseignement secondaire dans le Rhône de 1789 à 1900 ;* fasc. 9 : *Notes critiques sur quelques Traductions allemandes de Poëmes français au Moyen-Age.*

— *Revue de l'Histoire de Lyon.* Tome I, fasc. I, janvier-février 1902.

Le Mans

Société historique et archéologique. *Revue historique et archéologique du Maine.* T. 50, 1901 ; T. 51, 1902.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. *Bulletin.* 2e série, T. XXX, 3e fasc. (1902).

Marseille

Société de statistique. *Répertoire des travaux.* 1901-1902. T. XLVe.

Montauban

Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin.* T. XXIX, 1901, 1er à 4e trim.

Montbéliard

Société d'émulation. *Mémoires.* XXIXe vol. 1902.

— *Bulletins.* Supplément aux 27e et 28e vol. des Mémoires. 1901.

Montpellier

Société archéologique. *Mémoires.* 2e série, T. II, fasc. 3, 1902.

Nancy

Académie de Stanislas. *Mémoires.* 1901-1902, 5e série, T. XIX.

— *Table alphabétique des publications précédée de l'Histoire de l'Académie.* Nancy, 1902.

Nantes

Société archéologique de la Loire-Inférieure. *Bulletin.* 1901. T. 42.

Niort

Société botanique des Deux-Sèvres. *Intermédiaire mensuel.* Nos 36 à 47.

— *Bulletin.* 1901, no 13.

Orléans

Société archéologique et historique. *Bulletin.* T. XII, nos 171 à 175.

— *Mémoires.* T. 28e. 1902.

Paris

Institut. Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances* de 1901 (Septembre-Décembre) et de 1902 (Janvier à Août).

— *Rapport sur le Concours des Antiquités de la France en 1902,* par M. P. Viollet.

Société des antiquaires de France. *Bulletin.* 1901.

— *Mémoires.* 6e série. T. X. 1901.

— *Mettensia. Remarques chronologiques et topographiques sur le Cartulaire de Gorze.* 1902.

Société des études historiques. *Revue.* 78e année. Janvier à Décembre 1902.

Société de l'histoire de France. *Annuaire-bulletin.* 1901.

Société d'anthropologie. *Bulletins et Mémoires*. 5e série, T. II, fasc. 4 à 6 ; T. III, fasc. 1 à 4.

— *Mémoires*. T. II (3e série), 3e fascicule.

— *La Société d'Anthropologie en 1901*, par M. le Dr Chervin. 1902.

Société philotechnique. *Annuaire*. 1901. T. LX.

Société d'ethnographie. *Bulletin*. Nos 89 à 111 ; 115 à 127.

— *Alliance Scientifique Universelle : La Morale du Bouddhisme*, par Léon de Rosny ; *Le Bouddhisme Eclectique*, par Bourgoin-Lagrange. 1899.

— *Annales de l'Alliance Scientifique*. 4e période quinquennale 1896-1900. Tome V. Paris, 1898.

— *Mémoires de l'Alliance Scientifique*. 2e série. T. VII. 1re et 2e parties. 1898-1900.

— *L'Humanité nouvelle*. Revue internationale. 2e année. XVI. Octobre 1898.

Revue épigraphique, fondée par Auguste Allmer. Nos 103 à 106 (1901-1902).

Revue septentrionale. 1902, nos 1 à 12.

Poitiers

Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletins*. 2e série, T. IX, 3e et 4e trim. 1901 ; 1er et 2e trim. 1902.

— *Mémoires*. 2e série. T. XXV. 1901.

Le Puy

Société d'agriculture, sciences et arts. *Bulletin*. 3e année, nos 1 et 2 (Janvier-Février 1902).

Reims

Académie nationale. *Travaux*. 106e vol., 1898. T. II, 1902 ; 108e vol. T. II, 1899-1900.

Rennes

Société archéologique. *Bulletins et Mémoires*. T. XXXI.

La Roche-sur-Yon

Société d'émulation de la Vendée. *Annuaire*. Années 1889 à 1899 ; 1901, 5e série, vol. 1. Table générale des Matières contenues dans les quatre premières séries, 1854 à 1900.

Roubaix

Société d'émulation. *Mémoires*. 3e série. T. VII, 1900-1901, contenant une Table des trois premières séries.

Rouen

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletin.* T. XII, 2e livraison.

Saint-Brieuc

Société d'émulation. *Bulletin.* Janvier 1902.

— *Bulletins et Mémoires.* T. XXXIX, 1901.

Saint-Dié

Société philomatique Vosgienne. *Bulletin.* 27e année, 1901-1902.

Saint-Omer

Commission administrative des hospices. *Inventaire sommaire des Archives hospitalières antérieures à 1790,* rédigé par H. Loriquet et J. Chavanon, archivistes. *Hospices de Saint-Omer.* Arras, 1902.

Saintes

Société des archives historiques. *Revue de Saintonge et d'Aunis.* T. XXII, 5e et 6e livr. 1902.

Senlis

Comité archéologique. *Comptes-rendus et Mémoires.* 4e série, T. IV, 1900-1901.

Toulon

Académie du Var. *Bulletin.* LXIXe année. 1901.

Toulouse

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. *Mémoires.* 10e série, T. I, 1901.

Valence

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 1902, livr. 140 à 143.

Versailles

Commission des antiquités et des arts. XXIIIe vol., 1902.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. *Revue de l'histoire de Versailles.* 3e année, I à IV, 1901.

Vitry-le-François

Société des sciences et des arts. *Mémoires.* T. XXII. 1902.

Allemagne

STRASBOURG

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ALSACE. *Mittheilungen.* IIe Folge 1902. Zwanzigster Band.

Belgique

ANVERS

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE. *Annales.* 5e série. T. III, 4e livraison ; T. IV, 1re livraison.

— *Bulletin.* 5e série des Annales. 2e partie, livr. III à VII.

BRUXELLES

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. *Annuaire.* 1902. 68e année.

— *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts.* 1901-1902. Nos 1 à 8.

— *Bulletins des Commissions d'art et d'archéologie.* Années 1898, 1899 et 1900.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. *Comptes-rendus des séances.* 5e série, T. XI, nos 1 à 4 ; T. XII, nos 1 à 3.

— *Table générale des recueils des Bulletins,* 4e série, tomes I à XVII, rédigée par MM. Halkin et Poncelet. 1901.

— *Chartes de l'Abbaye de Saint-Martin de Tournai,* publiées et recueillies par A. d'Herbomez. 2e vol. 1901.

— *Le Registre de Franciscus Lixaldius, Trésorier général de l'Armée Espagnole des Pays-Bas de 1567 à 1576,* publié par F. Rachfahl.

— *Documents pour servir à l'Histoire des prix de 1381 à 1794,* publiés par H. Van Houtte. 1902.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE. *Annuaire.* 1902. T. XIII.

— *Annales.* T. XV, livr. 3 et 4, 1901 ; T. XVI, livr. 1 et 2.

SOCIÉTÉ DES BOLLANDISTES. *Analecta Bollandiana.* T. XX, fasc. IV, 1901 ; T. XXI, fasc. I à IV, 1902.

CHARLEROI

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE. *Documents et Rapports.* T. XXV. 1901.

GAND

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE. *Bulletin.* 9e année, n° 9 ; 10e année, nos 1 à 8.

— *Annales.* T. IV, 2e fasc. ; T. V, 1er fasc.

— *Inventaire archéologique.* Fasc. XXIII, XXV à XXVIII.

LIÈGE

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE. *Bulletin.* T. XXX, fasc. 1 et 2, 1901.

Louvain

Comité des analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique. *Analectes*. 2e série, T. XIII, 2e à 4e livr. 1902.

Mons

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. *Mémoires et Publications*. 1901, VIe série, T. III.

Namur

Société archéologique. *Annales*. T. XXIV, 3e livr., 1901.

Tongres

Société scientifique et littéraire du Limbourg. *Bulletin*. Tomes V, 1er fasc., VI, 1er fasc., VII, VIII, IX.

Tournai

Société historique et archéologique. *Annales*. Nouv. série, T. VI, 1901.

Grande-Bretagne

Londres

Société des antiquaires. *Proceedings*. November 1900 to June 1901.

— *Archæologia or Miscellaneous Tracts relating to Antiquity*. 1902.

Hollande

Leyde

Société de littérature Néerlandaise. *Handelingen en Mededeelingen*. 1901-1902.

— *Levensberichten der Afgestorven medeleden*. 1901-1902.

Russie

Saint-Pétersbourg

Commission impériale archéologique Russe. Albums in-fo avec planches. Nos 22, 23, 1899 ; nos 24, 25, 1901.

Suisse

Bale

Société historique et archéologique. *Publications*. I. Band. I. Heft. 1901.

Genève

Société d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et Documents*. Nouvelle série. Tome 5, livr. 2e, 1901.

— *Bulletin*. T. II, livr. 5, 1901.



Zurich

Société des antiquaires. *Mitteilungen.* Band 25, Heft 3.

Canada

Montréal

Société de numismatique et d'archéologie. *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal.* Third series, vol. IV, nº 1, janvier 1902.

Etats-Unis

Philadelphie

Société Américaine de philosophie. *Proceedings.* Vol. XL, Décembre 1901, nºs 167, 168 ; vol. XVI, Avril 1902, nºs 169, 170.

— *A Trip to the Veddahs of Ceylon.* 1902.

Free Museum of science and art. *Bulletin.* Vol. III, nº 4, 1902.

Washington

Smithsonian Institution. *Report* of S. P. Langley, secretary, for the Year ending June 30. 1901.

Publications provenant d'abonnements

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Paris. LXII, livr. 4, 5 et 6, 1901 ; LXIII, livr. 1 et 2, 1902.

Polybiblion de la Société bibliographique. Paris. Partie littéraire, 1902, Tomes LV, LVI ; Partie technique, 2e série, Tome XXVIII, livr. 1 à 12, 1902.

Bulletin de la Société bibliographique. Paris, 1902, nºs 1 à 12.

Revue de l'Art chrétien. Bruges, 1902, 5e série, T. XIII, livr. 1 à 6.

INVENTAIRE DES RELIQUAIRES

de la chapelle de Notre-Dame des Miracles

à Saint-Omer.

Ainsi qu'il a été dit précédemment (Bulletin, 203e livr., T. XI, p. 97), l'inventaire communiqué par notre collègue, M. Lefebvre du Prey, et provenant de ses archives particulières, n'est pas daté; mais il est vraisemblablement de la première moitié du dix-huitième siècle. La mention suivante se lit au dos : *Inventaire des Reliquaires de la chapelle de Notre-Dame des Miracles, fait par feu Mons. Duchatel.* Or nous trouvons, dans le manuscrit de de Neufville sur l'Eglise de St Omer, que Nicolas Duchastel, clerc de Bapaume, a été pourvu et reçu chanoine de la 18e Prébende de la collégiale de Saint-Omer (Prébende du titre de Saint-Georges) le 29 novembre 1680. Il mourut le 27 avril 1710.

1 La vray croix soustenue de deux anges dargent avec le pied de mesme. Au sommet de ladite croix il y a une autre croix d'or donnee par Me Louis Hemps vivant chanoine [1].

2 Deux chandeliers d'argent pour accompagner la vray croix qui sont avec les armes de Wissocq ainsy que la vray croix.

1. Me Louis Hemps, reçu notaire du chapitre en 1540, était encore chanoine en 1552.

3 Une autre grand croix d'argent avec un pied ou on croit qu'il y a aussi de la vray croix.

4 Un grand reliquaire damasquiné ou il y a un grand et gros cristal avec deux anses d'argent doré et garni de pierreries dans lequel il y a une dent de S. Omer, des Reliques de St Martin, de St Estienne, de Ste Chrestienne Martire, de Ste Victorieuse Martire, de la coste de St Longin, Martir, de St Felix, Martir.

5 Un Reliquaire Damasquiné et garny de pierrerie avec un christal et a anse ou il y a de lhuile de St Nicolas Evesque.

6 Un reliquaire dargent doré garny de plusieurs agates graves (gravées) avec un cristal ou il y a des os de St Jacque fils de Zebédé, de St Jacque...[1], des cheveux de St Estienne premier Martir.

7 Un Reliquaire à Trois cloches. Il y a des Reliques de Ste Marguerite vierge et martire, de son voille, de S. Julien Martir, donné en 1456 par Me Jean Desseinges chanoine [2].

8 Un reliquaire dargent en pyramide par le haut avec un christal ou il y a des reliques de St Leger.

9 Un Reliquaire dargent avec un christal et en piramide par le haut avec une croix fleuronnée ou il y a des Reliques de St Cosme et St Damien, de St Jean Chrisostome, de Ste Helaine, de la Colonne de N. S. de la Manne donnée aux Enfans d'Israel.

10 Un petit reliquaire avec un christal fait en pointe. Il y a dans un christal des reliques de St Marc Evangeliste.

11 Un petit reliquaire comme le precedent avec un christal ou il y a une dent de Ste Austreberthe.

12 Une petite chasse fait en forme de coffre de vermeil dorée enrichies d'agathes gravés soustenu de quatre griffes ou il y a des Reliques de Ste Enece (?) de Ste Christiane, de St George, de Ste Eribalde, de Ste Ide Martire, de St Sabas

1. Espace laissé en blanc.
2. Me Jean Desseinges, chanoine en 1417, l'était encore en 1449.

abbé, de St Ciriace et de ses compagnons, de St Tenade, de St Boniface et ses compagnons de la teste de S. Gemini de Ste Cristine Martire de St Thomas Apostre et d'autres divers saints et saintes.

13 Un autre petite chasse de vermeil doré avec une teste d'agathe par un bout ou il y a des Reliques de la Teste des Sts Coronnes Martirs.

14 Et nouveau Testament fait en Email a lantique.

15 Deux petits reliquaires couvert de corne.

16 Deux coffres divoir dans lesquels il y a plusieurs reliques qu'on y a mis par reverence, on croit qu'il y en a de Ste Brigitte; de St Cucuface et de plusieurs autres.

ACTE CONCERNANT
le Fief de l'Avouerie de Thérouanne
(1569)

L'acte suivant communiqué par M. J Chavanon, archiviste du département du Pas-de-Calais, Membre correspondant de la Société, est important en ce qu'il atteste l'importance du fief de l'Avouerie de Thérouanne qui, lors de la partition de ce diocèse, fut laissé « indivis entre l'évesché de France et celui ou ceux du Roy catholicque, parce qu'en tout le temporel dudict evesché de Thérouenne ne se trouvoit fief pour correspondre à la valleur... » Il a de plus un intérêt spécial en ce qu'il constate que le chef-lieu de cette avouerie était situé entre les deux bras de la Lys, c'est-à-dire en dehors de l'enceinte de la ville au xvi[e] siècle. Cela montre bien que cette cité, au moyen-âge, avait une étendue beaucoup plus considérable et couvrait toute l'étendue occupée par les faubourgs au moment de la destruction de 1553. En effet, le siège du chef-lieu de l'avouerie devait vraisemblablement avoir été constitué à l'origine au centre de la ville. Cette conclusion est d'ailleurs corroborée en premier lieu par l'examen du plan de Thérouanne, tel que le donne Malbrancq dans son ouvrage *de Morinis,* en second lieu par deux chartes de l'église de Thérouanne publiées par MM. Duchet et Giry *(Cartulaires de l'Eglise de*

Térouane, numéros 148 et 149) où il est question d'un moulin situé dans l'île de la Lys, dans l'intérieur de la ville, *in civitate Morinensi.*

Comparurent en leurs personnes vénérables et discretz sieurs maistres Guillaume Saultyn presbtre chanoyne et archediacre de Boullongne, jadis de Thérouanne éagé de cincquante quatre ans et Philippes Fœullet, natif dudict Thérouanne aussy presbtre chanoyne dudict Boullongne éagé de soixante et six ans ; honorable homme Me Martin Lebon, licencié es-loix natif de ceste ville de Monstrœul, conseiller au siège royal dudict lieu éagé de cincquante deulx ans ; Jacques Lebon, marchand éagé de soixante ans ; Jean de Fromantel, sergent royal éagé de cincquante cincq ans, et Francois Le Votz, sergent à verge audict Monstrœul éagé de cincquante troys ans ou environ ; lesdicts Jacques Le Bon, de Fromantel et Le Votz pareillement natifz audict Thérouanne. Lesquelz comparans et chascun deulx tous demourans pour le jourdhuy en ceste dicte ville de Monstrœul, nous ont dict, attesté et affermé pour vérité lesdicts s^rs Saultin et Fœullet *in verbo sacerdotis* et iceulx Le Bon, de Fromantel et Le Votz par leur foy et serment quilz ont longtemps faict continuelle résidence en ladicte ville de Théroenne ascavoir ledict Mr Martin Le Bon, depuis l'an mil cincq cens quarante jusques en l'an quarante six tousjours en estat de bailly dudict lieu pour feu monseigneur le révérendissime Francois de Créquy lors évesque dudict Théroenne et lesdictz Saultyn, Fœullet, Jacques Le Bon, de Fromantel et Le Votz, tout depuis leur jeune eage, jusques à la prinse de ladicte ville en l'an mil cincq cens cincquante trois, saulf ledit fœullet lequel en seroit sorty durant la guerre peu paravant ladicte prinse pendant laquelle leur dicte résidence ledict s^r Fœullet a tenu et exercé plusieurs années la recepte généralle dudict évesché ledict de Fromantel esté machier dudict évesché et premier huissier de la salle épiscopalle d'icelle ville et ledict Le Votz tenu le registre du Bailliage au lieu du greffier de ladicte salle par ce scavent tous iceulx attestans que entre aultres le fief de l'advoerie dudict Théroenne est tenu et mouvant du temporel dudict évesché et que le chef lieu d'icelle advoerie est la Motte Gaillette estant entre les deulx pontz du faulxbourgs de la porte Sainct Esprit dudict Théroenne en la justice duquel temporel, lesdicts fœullet, Mes Martin Le Bon,

Jacques Le Bon, Jean de Fromantel et Franchois Le Votz ont souvent veu deffunct Jacques Heuse, en son vivant bailly de ladicte advoerie de servir pour le s[r] advoc, avecq les aultres hommes féodaulx tenans dudict temporel en ladicte salle épiscopalle scavent aussy que plusieurs manoirs, jardins et héritaiges estans au clos dudict Théroenne sont tenus de ladicte advoerie affermans quilz ont tousjours veu pendant le temps quilz ont esté audict Théroenne que la principalle justice d'icelle advoerie a esté maintenue et exercée en ladicte ville et que la maison dudict Jacques Le Bon, laquelle estoit scituée en la rue du bourg dudict Théroenne près le logier ou pendoit pour enseigne les Chevalletz, estoit le lieu consistorial où se tenoient ordinairement les plaidz de ladicte justice, tant celle féodalle que eschevynalle et de laquelle justice eschevinalle lesdicts Jacques Le Bon et Jean de Fromantel estoient eschevins comme ilz ont affermé et ledict Le Votz les avoir veuz plusieurs foys assister aux plaidz et seoir au bancq avecq les aultres eschevins et gens de ladicte justice et en aulcuns desquelz plaidz icelluy Le Votz dict avoir aussy souvent servy de greffier pour et en l'absence de à présent deffunct Nicolas de Fromantel quy avoit esté proveu dudict office de greffier après le trespas de Baltazar aux Queaulx, advenu environ à trente ans ont semblablement veu tous lesdits attestans saulf ledict s[r] Saultyn plusieurs hommes féodaux d'icelle adveoirie faire serment de fidellité pour et à cause de leur fief pardevant le Bailly de ladicte advoerie servir aux plaidz en icelle justice audict Théroenne ou y commetre deservans et scavent tous générallement comme ilz afferment qu'il y avoit sceau congnu à ladicte advoierie soubz lequel ont veu passer et recognoitre ordinairement attestations, procures et aultres contratz que l'on tenoit et représentoit en France et aultres divers lieux et pais pour bons vaillables et autenticques.

Daultre part, lesdictz sieurs Saultyn et Fœullet scavent qu'il a esté dict et arresté par les députez des Majestés des princes assemblés en la ville d'Aire pour faire le répartement et division du temporel et spirituel dudict évesché et chappitre de Théroenne suivant le dernier traicté de la paix; et en laquelle assemblée ilz estoient comme commis et ordonnez par le Chapitre de présent estant à Boullongne que le fief de ladicte advoeoir demourera et est demeuré indivis entre l'évesché du costé de France et celluy ou ceulx du pays du Roy catholicque

pour ce qu'en tout le temporel dudict évesché de Thérouenne ne se trouvoit fief pour correspondre à la valleur et effect du fief de ladicte advoerie dont et desquelles choses Claude Le Mor stipullant pour Jean Le Mor seigneur de Matringhem son père, nous a requis lettres que luy avons accordé et despéché ces présentes pour luy servir et valloir ou il appartiendra ce que de raison. Faict et attesté en ladicte ville de Monstrœul sur la mer le septiesme jour de janvier l'an mil cincq cens soixante huict pardevant Jehan Allard et Jehan Petit notaires royaulx résidens audict lieu. Sy ont lesdicts comparans signé la minutte originalle de ces présentes ; suyvant le édict et ordonnance royal, ainsy signé G. Saultin ; Ph. Feullet ; Le Bon ; Jacques Le Bon ; Jehan de Fromantel ; Le Votz ; Petit et Allard. Plus bas estoit escript : Collation faicte à la minutte originelle estant en pappier dont coppie est cy dessus transcripte, seyne et entière en escripture et seingtz et trouvée concorder en tous ses poinctz et termes et ce à la requeste de Jehan Le Mor, sr de Matringhen y dénommé pour luy servir ou il appartiendra ce que de raison. Faict audict Monstrœul le XXIIIe jour de juillet mil cincq cens soixante nœuf, par nous nottaires roiaulx audict lieu soubzsignez ; ainsy signé Allart et Petit.

Collation faicte de ceste copie à aultre copie estant en papier saine enthière et autenticque et trouvé concorder par les nottaires résidens en la ville d'Arras soubzseignez, ausquelz ladicte copie autenticque auroit esté monstré et exhibée par Anthoine Le Maire premier et principal clerc du greffe du Conseil d'Artois quy l'auroit prins et thiré hors de certain sacq du procès de . . . . . . au siège de la salle épiscopalle de Saint Omer d'entre Anthoinette d'Assignies escuier, sr d'Allouaigne, Wencly etc. contre Jehan d'Aix, aussy escuier, sr de Matringhuem et depuis aporté au greffe dudict Conseil en suitte de l'appel y appoincté par ledict sr de Wencly et ladicte copie rendue audict Le Maire après ceste collation avoir esté faicte. De laquelle collation de la part dudict sr de Matringhuem en personne at esté requis acte ausdicts nottaires quy luy ont accordé ce présent pour s'en servir ou besoing sera ce que de raison, le douzième jour d'apvril mil VIc et quatorze.

(Signé) : Bruyant ; Le Clercq.

(*Archives du Pas-de-Calais.* — Série E, Gros d'Arras. Testaments, partages, attestations, etc. 1614, 101.)

LES FEUX DE JOIE A SAINT-OMER

ET DANS LE NORD DE LA FRANCE

SOUS L'ANCIENNE MONARCHIE

(Communication de M. PAGART D'HERMANSART, membre titulaire)

On allumait autrefois des feux de joie à l'occasion des publications de paix, aux nouvelles des victoires remportées, aux jours de naissance des princes, de proclamation de leur mariage ou à l'époque de leur convalescence après des maladies dangereuses.

On ne trouve nulle part de détails précis sur la forme qu'affectaient ces feux ni sur la construction de bois qu'ils exigeaient. Mahudel[1] dit bien qu' « on doit aux Florentins et aux Siennois « l'idée de l'élévation des machines et des déco- « rations propres à augmenter le plaisir du spec- « tacle, et qu'ils commencèrent à en donner des « essais aux fêtes de Saint-Jean-Baptiste et de « l'Assomption sur des édifices de bois qu'ils « élevèrent à la hauteur de 40 brasses[2] et qu'ils « ornèrent de statues peintes, de la bouche et

1. Mahudel, membre de l'Académie des Inscriptions, 1705 à 1744.
2. La brasse équivaut à peu près à cinq pieds, soit 1m62.

« des yeux desquels sortait du feu[1] », mais il ne décrit pas autrement ces édifices.

En Flandre et en Artois il était d'usage aussi de célébrer par des feux de joie certains événements importants et même de terminer par ce divertissement les fêtes publiques. Voici comment on procédait :

On construisait autour d'un long sapin une faible charpente de cinq à six étages à base pentagonale, diminuant de largeur et de hauteur à mesure qu'elle s'élevait, et à chaque angle de ces étages était un tonneau avec une bannière armoriée. C'étaient : les armes de la famille royale, celles de la province, des principaux fonctionnaires de la cité, ainsi que celles de la ville.

Pendant le jour, les cinq arcades étaient bouchées chacune par un tableau peint à l'huile représentant la Force, la Justice et autres allégories. Au sommet se trouvaient, en dernier lieu, les armoiries de France peintes sur un volet de bois chantourné.

Tout l'intérieur de cette carcasse était rempli de bois, de fagots et de paille, de manière que le feu se communiquât rapidement de bas en haut. Il était allumé le soir après l'enlèvement des divers tableaux garnissant pendant le jour le petit édifice.

Nous donnons la description ci-dessus de ce

1. Cᵗ Leber, *Collection des meilleures Dissertations, etc., relatifs à l'histoire de France,* t. VIII, p. 463 à 470 : de l'*Origine des feux de joie,* par Mahudel. Ce sont les deux inventions de la poudre et du canon « dont l'effet, d'après cet auteur, a fourni l'idée de toutes les « machines et des artifices qui font l'agrément de ces feux ».

divertissement tel qu'il était pratiqué à Saint-Omer depuis que cette ville avait été réunie à la France en 1677[1]. Les dépenses faites à l'occasion des feux de joie étaient mentionnées dans les comptes communaux. On y voit notamment qu'immédiatement après la conquête, on alluma de ces feux pour célébrer divers événements militaires survenus en 1677, 1678 et 1679 et favorables aux armées françaises, ainsi que les traités de Nimègue conclus entre la France et la Hollande le 10 août 1678 et entre Louis XIV et le roi d'Espagne le 17 septembre suivant. On trouvera ci-après le texte de ces dépenses, elles comprennent la construction, le bois, les fagots, bourrées, armoiries et peintures qui y étaient employés et les frais des collations qui suivaient ce divertissement.

Nous avons publié autrefois[2] une ordonnance de l'échevinage du 14 avril 1777 prescrivant les réjouissances qui devaient avoir lieu le 27 du même mois en l'honneur du centenaire de la réunion de Saint-Omer à la France, il y est fait mention d'un feu de joie « de la valleur de deux « cent cinquante livres ». Mais les développements de la pyrotechnie avaient permis d'ajouter à ce divertissement « trois cens fusées à baguette ».

1. Sous la domination espagnole, lors de la publication à St-Omer de la paix de Vervins en 1598, on alluma dans la ville un feu de joie ainsi décrit dans le *Ms. 808* de la Bibl. de Saint-Omer : « Il y avait « cincq gros et longs bastons posez en terre au bout desquels estoient « cinq tonneaux de terq (?) ». (Abbé Bled, *Bull. hist. des Antiq. de la Morinie,* t. VIII, p. 605).

2. *Le Siège de Saint-Omer en 1677.* (Saint-Omer, D'Homont, 1888, p. 75 et *Mém. des Antiq. de la Morinie,* t. XXI, p. 73).

Des feux d'artifice plus complets se sont substitués depuis aux feux de joie et sont l'accessoire des fêtes publiques annuelles qu'elles terminent ordinairement.

Extrait des Comptes de la Ville de Saint-Omer

CHAP. **Despense commune**

1677-1678 [1]

Construction Audict de Riepe a esté furnye la somme de trente cinq florins pour avoir construict un feu de joye pour la prise de la ville de S' Gislain [2], come apert par sa déclaration, certificat, ordonnance et quictance, ci...... xxx florins.

Collation A Jacques de Riepe, occupeur de la maison de ville, at esté furni deux cens soixante cincq florins dix huict sols, pour une collation en sa maison, par ordre de mesdicts s'', le jour après le feu de joye pour la prise de la ville de S' Gislain, où ont esté monseigneur le marquis de S' Geniès, gouverneur de ceste ville [3], messieurs du magistrat des deux années et des dix jurés, messieurs les lieutenant du Roy, maior de la place et quelques aultres militaires, pour livraison des linges et estaim et tout aultres choses tant en viandes quaccoustrage, come apert par certificat, ordonnance et quictance .. IIᶜLXV fl. XVIII s.

. . . .

Bois A Nicolas de S' Martin at esté payé cincquante florins

1. L'exercice financier s'étendait jusqu'en 1681 d'une fête de la Chandeleur (2 février) à l'autre. On continua à compter par florins en 1677 et en 1678 après la conquête française. (Pagart d'Hermansart, *Les Argentiers de la ville de Saint-Omer 1316-1790*. Saint-Omer, D'Homont, 1902, pp. 32, 63 et 64).

2. *Saint-Ghislain,* ville de Belgique, prise par le maréchal d'Humières vers la fin de l'année 1677 — avait été conquise une première fois en 1655 par les français. Elle fut restituée au roi d'Espagne Charles II par le traité de Nimègue du 17 septembre 1678.

3. Il avait été nommé gouverneur de Saint-Omer dès le 22 avril, jour de la capitulation de la ville.

pour avoir livrez plusieurs parties de vieil bois pour construire un feu de joye pour la prise de Fribourg [1], comme apert par sa déclaration, certificat, ordonnance et quictance.. L fl.

Audict de Riepe at esté payé la somme de trois cent cinq florins dix sept sols pour avoir fait une collation faict par ordre de mesdicts s[rs] après le feu de joie pour la prise de la ville de Fribourg, où ont esté monseigneur le marquis de S[t] Geniès, gouverneur de ceste ville, messieurs du magistrat des deux années et dix jurés, messieurs le lieutenant du Roy et maior de la place et plusieurs aultres officiers melitaire, laquelle collation tant en viandes quaccoustrage, livraison de linge et estaim et aultres, comme apert par sa déclaration, ordonnance et quictance, ci.............................. III[c]V fl. XVII [s]. Collation

. . . .

A Jacques de Nieppe at esté payé la somme de sept cent nonante florins dix sols, pour les deux despens faits par messieurs du magistrat des deux années et dix jurés, monsieur le lieutenant du roy, le maior et plusieurs aultres officiers tant pour le feu de joye de la prise de la ville de Gand [2], y compris une petite despense... etc. » id.

. . . .

A Jan Fournier, maître paintre, at esté payé la somme de six florins douze sols, pour avoir pain diverses armories qui ont esté applicqué au feu de joye et au bancquet de la paix despaigne [3], comme apert.......... VI fl. XII [s]. Peinture d'armoiries

. . . .

... Il luy a esté encore payé (A Michel Hovelt) la somme de vingt trois florins dix sols trois deniers, pour par luy avoir desboursez pareille somme pour deux cent neuf Fagots

1. *Fribourg,* ville de Suisse, prise par le maréchal de Créquy le 16 novembre 1677.

2. *Gand,* ville de Belgique, prise par Louis XIV en mars 1678. Elle fut restituée au roi d'Espagne par le traité de Nimègue du 17 septembre 1678.

3. Paix entre la France et l'Espagne signée le 17 septembre 1678.

fagots qui ont servy au feu de joye de la prise de Puserda [1], comme apert .... XXIII fl. X s III d.

. . . .

Fagots — A Georges Delattre at esté furny la somme de soixante treize florins dix sols pour avoir livrez trois cent cincquante de fagots pour les feus de joye de la prise de Gand et dypres [2] au prix de vingt et un florins le cent, comme apert... etc.................................. LXXIII fl.

Fourniture d'armoiries — A Jan Fournier, peintre, a esté furny la somme de vingt florins pour avoir livrez plusieurs armories pour servir aux feus de joye plus particulièrement spécifié par sa déclaration, ordonnance, certificat et quictance... XX fl.

Bourrées — A Georges Delattre at esté payé la somme de vingt deux florins dix sols pour cent cinquante bourrées pour le feu de joye de la paix dhollande [3] au prix de quinze florins le cent, comme apert.............................. XXII fl.

. . . .

Tonneaux — A Robert Bars at esté payé la somme de cinquante et un florins pour livraison de quantité de tonneaux pour servir à divers feu de joye, sçavoir à la prise de Puserda, de Gand, dypres et de la paix dhollande, comme apert... etc .... LI fl.

1. *Puycerda,* ville forte d'Espagne, dans la Catalogne, au pied des Pyrénées.

2. *Ypres,* ville de Flandre, capitula en mars 1678, seize jours après Gand.

3. La paix de Nimègue signée le 10 août 1678 entre la France et la Hollande.

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

205e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 5 Janvier 1903.

Président : M. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 25. M. le Secrétaire-général annonce que MM. Revillion, H. de Givenchy, C. Legrand et l'abbé Fournier se sont excusés de ne pouvoir y assister, puis il donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

M. Decroos prend ensuite la parole pour remercier ses Collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en le nommant à la présidence. Il regrette qu'une absence forcée l'ait tenu éloigné de Saint-Omer lors de la dernière réunion et l'ait empêché de les assurer de suite de sa gratitude Il ne croit donc pas devoir revenir davantage sur les témoignages rendus et si bien exprimés par M. Gaston Duquenoy à l'égard du Président et du Vice-Président sortants, mais

il expose que s'il a accepté la charge qui lui incombe, c'est qu'il croit pouvoir s'appuyer sur le concours des Membres qui ont contribué à maintenir la Société au rang qu'elle a acquis. Ce sont, en premier lieu, MM. l'abbé Bled et Pagart d'Hermansart si honorablement connus par leurs importants travaux qui leur ont valu d'être nommés correspondants honoraires du Ministère. Ces deux savants, auxquels est dû un hommage spécial, continuent, pour l'éclat de la Société, la tradition de leurs distingués devanciers : MM. Courtois, Alex. Hermand, de Laplane, Alb. Legrand, L. Deschamps de Pas. Ce sont ensuite MM. les Membres du Bureau qui apportent leur activité quotidienne à l'organisation des séances, au recrutement des Membres et à l'entretien des relations avec les savants et les sociétés correspondantes. Ce sont enfin les Membres qui suivent les séances ou les publications de la Société et qui peuvent apporter le fruit de leurs connaissances et de leurs observations aux questions qui y sont traitées. En transmettant à tous l'expression de sa reconnaissance, M. Decroos fait un nouvel appel à leur collaboration. Si tous ne peuvent prendre part à la rédaction des Mémoires qui, depuis l'extension du Bulletin historique, restent exclusivement réservés aux travaux de grande étendue et de généralisation, tous peuvent apporter leur tribut au Bulletin par la communication de documents inédits, de quelque importance qu'ils soient. Cette publication trimestrielle, devenue si variée par les sources de renseignements qu'elle contient relatifs à toutes les branches de notre histoire locale, puise en grande partie cet élément d'intérêt dans le relevé des observations de provenances les plus diverses qui, ne pouvant faire à elles seules l'objet de monographies spéciales, constituent néanmoins un répertoire précieux et facile à consulter grâce aux tables adjointes à chaque volume.

M. le Président estime en conséquence qu'avec les éléments dont elle dispose, la Société peut conserver

l'influence honorable qu'elle a acquise dans le monde savant ; pour obtenir ce résultat, elle peut compter sur son entier dévouement, comme il croit pouvoir compter lui-même sur l'union de tous les Membres.

Dons et hommages.

Outre les envois des Sociétés correspondantes, la liste des ouvrages reçus comprend les hommages d'auteurs suivants :

de M. Fr. Mugnier : *La Mort prématurée de Pierre de Quœx,* élégie en prose, de 1601. Annecy, imp. Abry, 1902.

de M. l'abbé B.-J. Thobois, curé d'Alette : *Les Rosières à Mont-Caorel et Recques.* Montreuil-sur-Mer, imp. Ch. Delambre, 1902.

de M. l'abbé Michaux, curé de Wismes : *L'Eglise de Wismes.* Ouvrage contenant huit reproductions phototypiques. Saint-Omer, D'Homont, 1902. (V. plus loin la communication faite sur ce travail).

Remerciements.

Correspondance.

— Par lettre du 2 décembre, M. l'abbé Fournier, aumônier du Lycée, remercie la Société qui l'a élu Membre titulaire dans sa dernière séance.

— Dans une correspondance échangée avec M. l'abbé Bled, M. l'abbé Thobois, Membre honoraire, annonce qu'il se dispose à faire un travail sur le château d'*Hardelot,* et qu'il serait reconnaissant à ceux de ses Collègues qui pourraient lui fournir des indications intéressantes sur ce sujet.

— Par lettre du 6 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que, par suite de nécessités budgétaires, il se trouve dans la nécessité de supprimer, à partir du 1er janvier, le service du *Journal des Savants* fait précédemment par son Département.

Cette décision est une conséquence de la suppression des crédits spéciaux affectés sur le budget du Ministère à

cette publication, qui sera désormais reprise par la maison Hachette, sous les auspices de l'Institut.

La Société examinera ultérieurement s'il y a lieu de s'assurer, par abonnement, la suite de cette intéressante revue.

— Il est donné lecture ensuite d'une autre circulaire ministérielle, du 11 décembre, par laquelle il est fait appel aux Sociétés pour assurer la plus grande régularité dans l'envoi de toutes leurs publications, et permettre ainsi de tenir rigoureusement à jour la « Bibliographie des Sociétés Savantes », publiée par M. de Lasteyrie.

— Enfin, par lettre du 27 décembre, relative au 41e Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux, M. le Ministre rappelle les conditions et les délais pour la délivrance des billets de chemin de fer à prix réduit. La désignation des délégués devra parvenir au Ministère avant le 1er mars, dernier délai.

Election.

Il est procédé à l'élection sur la candidature présentée à la dernière séance.

Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en sa faveur, M. le Président proclame Membre titulaire M. Louis Neuville, avoué à Saint-Omer.

Avis lui sera donné par le Secrétaire-général de sa nomination.

Communications.

L'Eglise de Wismes.

M. l'abbé Michaux, curé de Wismes, Membre honoraire, fait hommage à la Société d'une belle publication qu'il vient de faire paraître sur l'*Eglise de Wismes* [1]. Ce travail est moins une monographie [2] qu'un rapport sur la restau-

1. L'*Eglise de Wismes*, par M. l'abbé A. Michaux, curé de Wismes, Membre honoraire de la Société des Antiquaires de la Morinie. Ouvrage contenant huit reproductions phototypiques. Saint-Omer, D'Homont, 1902.

2. Pour la monographie de l'église, consulter l'étude de M. Quenson :

ration que M. l'abbé Michaux a entreprise au monument dont il a la garde. De tels travaux avaient été rendus nécessaires par l'état de dégradation des murs, l'effritement des sculptures, l'humidité suintant de tous côtés, la voûte du chœur effondrée, etc.

L'auteur expose les démarches qu'il a faites d'abord pour obtenir le classement de l'église comme monument historique, demande qui n'a pas abouti, malgré l'appui de la Société des Antiquaires de la Morinie et de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, puis pour se procurer, par des quêtes et des souscriptions privées, les fonds nécessaires pour commencer les réparations les plus urgentes. Les résultats acquis sont tout à son honneur, et il le montre d'une façon frappante par la publication de huit belles planches phototypiques reproduisant l'état du chœur avant et après la restauration.

Aidé d'artisans habiles qui ont su continuer sous sa direction la tradition des sculpteurs renommés d'Elnes, il a pu rendre son ancien cachet à l'ornementation du sanctuaire avec ses motifs ajourés et ses figures variées.

La Société des Antiquaires de la Morinie est heureuse d'adresser à M l'abbé Michaux ses plus vives félicitations pour l'œuvre importante qu'il a su mener à bonne fin par sa seule initiative et son activité, guidées par son goût artistique et son respect pour le style du monument.

Cartes et estampes léguées à la ville de Saint-Omer.

M. le Secrétaire-général appelle l'attention de la Compagnie sur le legs fait par M. Félix de Monnecove à la Bibliothèque de la ville de Saint-Omer, de quatre grands albums de plans, cartes, vues, portraits et documents illustrés relatifs à Saint-Omer et à l'arrondissement Cette collection importante, formée par cet érudit regretté, contient un grand nombre de pièces rares, dont la réunion offre un intérêt spécial, d'autant plus qu'elle vient combler une lacune dans les ouvrages mis à la portée des

Notice historique et archéologique sur l'Eglise de Wismes. Statistique monumentale du Pas-de-Calais. Tome II, n° 8.

travailleurs de notre ville. Les cartes semblent avoir été l'objet de recherches spéciales : elles fourniront par leur variété et leur nombre bien des renseignements sur l'ancienne géographie de ce pays.

Lettre de Fénelon.

M. Van Kempen signale ensuite, d'après le compte-rendu donné par un journal d'une récente vente d'autographes à Paris, l'adjudication d'une lettre de Fénelon où il expose les raisons qui lui font refuser la *nomination d'un official à Saint-Omer demandée par l'évêque de cette ville* [1]. Il est regrettable que ce renseignement succinct ne soit pas complété par l'indication de la date de la lettre, du nom de l'official mis en cause et des particularités intéressantes du contenu, d'autant plus que le nom du nouvel acquéreur n'a même pas été donné par le journal.

Restauration de l'Eglise des Jésuites.

M. le Président entretient ses Collègues d'une question posée récemment au Conseil municipal de Saint-Omer relativement à l'ancienne église des Jésuites, dont l'état de délabrement nécessite des réparations urgentes et par suite l'allocation de crédits importants. En présence de l'élévation du devis présenté à cet effet, quelques membres du Conseil municipal ont émis l'avis de sacrifier le monument et de le laisser démolir. M. le Président ajoute que s'il croit devoir appeler sur cette question l'attention de la Compagnie, c'est que celle-ci s'est toujours préoccupée de la sauvegarde de souvenirs archéologiques de Saint-Omer et s'est particulièrement montrée soucieuse de la conservation de cette église, comme en témoignent encore récemment les démarches faites par elle et malheureusement demeurées infructueuses pour en obtenir le classement. (V. Bulletin historique, T. X, pp. 274 et 309).

Les Membres de la Société sont unanimes à désirer vivement le maintien et la restauration de ce monument, qui est resté un type caractéristique et intéressant de l'architecture adoptée par les Jésuites au XVII[e] siècle ; ils

1. Adjugée 260 francs.

ont de plus toujours déploré l'inertie de l'administration qui, depuis de longues années et en présence de dégradations successives, néglige de pourvoir aux réparations urgentes qui l'auraient certainement sauvé, et à peu de frais, de la ruine imminente. Mais ils émettent l'avis qu'en ce moment du moins, ils n'ont pas à intervenir d'une façon officielle. Il peut paraître en effet étrange que dans les questions qui intéressent au premier chef l'histoire archéologique de la ville, la Compagnie savante qui l'a honorée à un si haut degré ne soit pas appelée à donner son avis ; il y a donc lieu de penser qu'une démarche spontanée de sa part ne soit pas comprise ou soit interprétée d'une façon désavantageuse.

En tout cas, bien que l'on ne doive rien préjuger encore de la solution de la question et que l'on puisse espérer voir prévaloir l'idée de la restauration, la Société tient à constater qu'elle s'est intéressée depuis longtemps à la conservation de l'ancienne église des Jésuites, et qu'elle considère comme préjudiciable aux intérêts artistiques de la ville toute décision tendant à la démolition ou la mutilation de l'édifice.

Arbre généalogique de Saint-Bertin.

En terminant, M. l'abbé Bled fait passer sous les yeux des Membres présents la photographie d'une curieuse gravure représentant l' « Arbre généalogique de Saint-Bertin », c'est-à-dire le tableau de tous les saints, au nombre de vingt-cinq, qui ont illustré la célèbre abbaye. Chacun est figuré dans un médaillon entouré d'une légende et supporté par une des branches de l'arbre au pied duquel se tient saint Bertin accosté de saint Omer et de saint Benoît. L'artiste a eu soin de donner à chaque personnage des attributs appropriés à la charge qu'il a occupée ou à une particularité de sa vie. Cette composition a été commandée par Henri de Coster, curé de la cathédrale d'Anvers, pour être offerte à D. Vaast de Grenet, abbé de Saint-Bertin de 1580 à 1603. Mention en est faite dans le tome XI des *Acta Sanctorum* (mois d'octobre).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 50.

Séance du 2 Février 1903

Président : M. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 heures 15 par la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation. M. le Président annonce que MM. H. de Givenchy et Charles de Pas se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion, puis il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux Membres titulaires, MM. l'abbé Fournier et Neuville, auxquels il exprime l'espoir de les voir suivre avec intérêt les travaux de la Société.

Dons et hommages.

Outre les publications périodiques ordinaires, la Société a reçu l'hommage d'auteur suivant :

De la composition pour homicide, d'après la loi salique. Son maintien dans les Coutumes de Saint-Omer, jusqu'à la fin du XVIe siècle. Thèse pour le Doctorat (sciences juridiques) soutenue devant la Faculté de droit de Dijon, par Georges van Kempen.

Ce travail documenté (v. plus loin : Rapports sur les ouvrages offerts) a été vivement apprécié par le jury de l'Université de Dijon, et l'un des professeurs a adressé au candidat des félicitations spéciales pour le choix du sujet, avec quelques paroles flatteuses pour la Société des Antiquaires de la Morinie, dans lesquelles il reconnaissait l'intérêt des travaux publiés par cette Compagnie dans ses Mémoires, et la portée des services rendus ainsi par les savants et sociétés de province à l'histoire générale, politique et économique du pays.

M. C. Legrand fait don d'un dossier de notes manuscrites provenant des papiers de M. Albert Legrand, ancien président de la Société, et contenant des documents, déjà utilisés en grande partie, sur l'histoire locale.

Remerciements.

Correspondance.

Accusés de réception :

du Ministère de l'Instruction publique, des exemplaires du Tome XXVII des Mémoires et de la 203e livraison du Bulletin, destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

de l'Académie Royale des Sciences d'Amsterdam, des livraisons 198 à 201 du Bulletin.

— Par lettre en date du 9 janvier, M. L. Neuville remercie la Société qui l'a élu Membre titulaire à la dernière séance.

Reddition des comptes de l'année 1902

M. le Trésorier soumet à la Compagnie l'exposé des comptes de l'exercice 1902 avec les pièces qui en forment le détail. Il fait remarquer que l'état financier actuel laisse à solder un arriéré de quatre cents francs pour les dépenses d'impression qui ont été plus élevées en 1902 que dans les années précédentes.

L'examen des comptes est confiée à une Commission composée de MM. de Noircarme, van Kempen et de Nortbécourt.

Communications.

Chapelle de l'heureux trépas en l'église Ste-Aldegonde.

M. Duméril, Membre honoraire à Toulouse, envoie à la Société la copie de deux actes notariés, des 24 et 27 novembre 1688, qui font connaître l'existence à cette époque d'une chapelle érigée en l'église Sainte-Aldegonde de Saint-Omer sous le vocable de *Notre-Dame de l'heureux trépas*. Ce sont : 1° Un pouvoir donné à Guislain Hellewicque par les administrateurs de cette chapelle; 2° Le contrat de vente d'une pièce de terre appartenant à cette chapelle, consentie par le fondé de pouvoir Guislain Hellewicque à Jeanne Vertsœve, veuve de Gérard Barbouil, demeurant au faubourg de Lyzel.

Des remerciements sont adressés à l'honorable Membre pour sa communication.

Sépulture à Saint-Bertin au XIIe siècle: — M. le Commandant de Touchet, Membre honoraire à Aire-sur-la-Lys, signale à la Compagnie une note intéressante relatant la sépulture à l'abbaye de Saint-Bertin d'un fils du duc de Normandie. C'est un extrait des *Chroniques de Normandie* éditées par Francisque Michel [1], dont voici le libellé :

Puis r'ot Williaume, fix le duc de Normendie, Flandres : Il fu navrez a . j. poigneis, dont il morut par mauvais mire, et fu emfoys ou mostier St Bertin.

Borne gravée à Rincq. Le même Membre envoie un croquis d'une borne de grès gravée d'une croix fleurdelisée dressée contre le mur de la petite église de Rincq, hameau d'Aire-sur-la-Lys. Ce monument épigraphique a été signalé par le Comte A. de Loisne dans son *Epigraphie du canton d'Aire*, p. 48.

M. l'abbé Bled s'est chargé de transmettre à M. le Commandant de Touchet les remerciements de la Société.

Manuscrit du XVe siècle au Séminaire de Frascati. — M. l'abbé Bled expose qu'on lui a indiqué l'existence en Italie d'un livre d'heures manuscrit du XVe siècle qui paraît se rattacher à un souvenir de la Morinie. Il lit à ce sujet la note suivante :

La bibliothèque du Séminaire de Frascati possède un livre d'heures sur vélin, fin XVe siècle, orné de ravissantes enluminures, provenant du cardinal d'York, évêque de Frascati. On en a offert, il y a quinze ans, 10.000 francs.

Les saints locaux inscrits en lettres d'or au calendrier sont presque tous des saints de Morinie. S. Omer 9 sept. Invention, Ostension et Déposition de S. Maxime 13 sept., 2 oct. et 27 nov. S. Waast, S. Humfrid, S. Bertin, S. Folquin, etc. Toutes ces fêtes et surtout les trois solennités de S. Maxime qui sont

1. *Chronique des ducs de Normandie*, par Benoît, trouvère anglo-normand du XIIe siècle. Publiée pour la première fois, d'après un manuscrit du Musée britannique, par M. Francisque Michel. Paris. Imprimerie royale, 1836-1844. 3 vol. in-4o. Rouen. Nicétas Girvaux et Edouard Frère.

spéciales à l'église de Thérouanne indiquent bien l'origine morinienne du livre d'heures ici signalé.

Une miniature représente un personnage, peut-être le propriétaire du Ms. ou celui pour qui il a été fait. Il est représenté à genoux, vêtu d'une tunique de drap d'argent semée de loups noirs, par-dessus sa cotte de maille : sur sa bannière bleue et verte on voit une emblême difficile à déterminer et la devise : *Laus arester* (?) L'écusson porte *d'argent à cinq loups de sable disposés 2, 1 et 2.*

Quel est ce personnage ? La devise a-t-elle été bien lue ? Les armes sont-elles exactement décrites ? Une bonne photographie serait bien nécessaire pour fixer les données. En tout cas, le calendrier indique certainement une origine morinienne.

On connait les relations très intimes du cardinal Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne de 1415 à 1436, avec les rois d'Angleterre Henri V et Henri VI. Ce dernier le fit chancelier de France (1424-1435) pour son compte. On sait les services antipatriotiques que cet évêque rendit à l'Angleterre. Quand le roi Henri V mourut à Vincennes en 1422, son corps ramené en Angleterre passa par Thérouanne. Ce fut l'occasion de riches présents faits à cette église par la cour d'Angleterre. Henri VI donna à Louis de Luxembourg l'évêché d'Hély, en Angleterre, et le fit archevêque de Rouen. En 1433, Louis de Luxembourg célébra en grande pompe le mariage de sa nièce Jacqueline, fille de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, avec le duc Jean de Bedford, régent de France. Ce dernier fit à cette occasion cadeau à l'église de Thérouanne de cinq belles cloches qu'il fit venir d'Angleterre.

Ce livre d'heures a certainement appartenu à quelqu'un suivant les offices de l'église de Thérouanne. A-t-il appartenu à quelqu'un de la maison de *Bedford* qui l'aura emporté en Angleterre ? Il a été apporté à Frascati par le cardinal d'*York*, et il est à remarquer que c'est un duc d'York qui succéda en 1435 au duc de Bedford mort cette année, régent de France. Le manuscrit a-t-il pu passer de la maison de Bedford dans celle d'York ?

M. l'abbé Bled se propose de solliciter de nouveaux

détails pour préciser autant que possible l'identification et la provenance du curieux manuscrit.

Lectures.

Ancienne chapelle St Louis.

M. Decroos, président, donne lecture de *Notes archéologiques sur l'ancienne chapelle St Louis.* L'attention de la Société a été appelée sur ces ruines pittoresques lors de l'excursion effectuée en mai 1902, mais les descriptions imprimées jusqu'à présent s'étaient surtout attachées à la publication de données historiques : M. Decroos a eu l'heureuse idée d'en compléter la monographie par une description purement archéologique. Cette étude permet de fixer définitivement la date de construction à la fin du XVe ou commencement du XVIe siècle ; elle fait ressortir de plus les conditions de solidité extraordinaires que l'on s'est attaché à donner à l'ensemble du monument érigé sur un plateau élevé très exposé aux intempéries du temps. M. Sturne, Membre titulaire, qui a bien voulu accompagner M. Decroos dans la visite de la chapelle, y a relevé des données destinées à établir un croquis de restitution. Ce dessin déposé par lui sur la table est très apprécié des Membres présents en ce qu'il donne un aperçu aussi exact que possible de ce que devait être la construction ; il est de plus accompagné des profils de moulures qui en figurent exactement les détails.

Des remerciements sont adressés à MM. Decroos et Sturne pour leur intéressante communication qui fixe le souvenir d'un monument dont les ruines sont malheureusement destinées à disparaître complètement dans un assez bref délai. Il est décidé que le dessin de M. Sturne sera reproduit dans le Bulletin avec le texte de la notice.

Introduction aux Regestes des Evêques de Thérouanne.

M. l'abbé Bled lit la suite de son introduction aux *Regestes des Evêques de Thérouanne.* Après avoir étudié les délimitations de l'ancienne Morinie, il s'attache à celle de la ville même de Thérouanne. Il n'est pas possible de suivre d'une façon précise les modifications qu'a subies cette enceinte, mais il est permis d'affirmer qu'elles por-

tent sur des variations considérables en superficie. L'honorable Membre remarque que César ne nomme nulle part la capitale des Morins, quoi qu'il ait plusieurs fois traversé leur pays, non plus que *Gesoriacum* qui prit plus tard une réelle importance. Elle était pourtant dès lors, et demeura toujours la place la plus considérable de cette région. Au XI[e] siècle, la cité paraît très étendue, et l'on trouve la désignation de lieux ou de monuments situés dans l'intérieur de l'enceinte d'alors, qui se trouvent bien en dehors et même éloignés de l'enceinte telle qu'elle existait au XVI[e] siècle, où elle était réduite à la superficie que déterminent encore aujourd'hui les traces des dernières fortifications.

Cette étude est écoutée avec grand intérêt par les membres présents qui félicitent l'auteur d'avoir su lui donner une telle importance, malgré les lacunes et la rareté des documents sur la topographie ancienne du pays.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 45.

Séance du 2 Mars 1903.

Président : M. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 heures 15. M. le Secrétaire-général annonce que M. l'abbé Fournier s'est excusé de ne pouvoir y assister, puis il donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et Hommages.

La Société a reçu, outre les envois périodiques, à titre d'hommage d'auteur :

de M. l'abbé Fournier : *Panégyrique de Saint Vaast* prononcé en l'église cathédrale d'Arras, le 8 février 1903. Arras, in-12.

Don de M. H. de Givenchy :

Le Mobilier Funéraire Gallo-Romain et Franc en Picardie et en Artois, par M. Boulanger. Fascicule 3.

Remerciements.

Correspondance.

Accusés de réception :

du Ministère de l'Instruction publique, des exemplaires de la dernière livraison du Bulletin historique destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

de la Bibliothèque de l'Université de Lyon, de la 203e livraison du Bulletin.

— La Société d'Emulation de Cambrai adresse le programme des questions qu'elle met au concours pour 1903 et qui comprennent des sujets d'histoire et d'archéologie locales.

— Par lettre du 14 février, M. le Ministre de l'Instruction publique annonce qu'il vient d'attribuer à la Société des Antiquaires de la Morinie, une subvention de 200 francs, qui devra être affectée à la publication des *Regestes des Evêques de Thérouanne*. Il est donné lecture également d'une seconde lettre du 16 février notifiant à M. le Président l'ordonnancement de cette somme.

M. le Secrétaire-général a remercié, au nom de la Société, M. le Ministre de cet encouragement, et les membres présents renouvellent à M. l'abbé Bled leurs félicitations pour son travail qui a mérité de si précieux suffrages. M. l'abbé Bled exprime de son côté la gratitude dont la Société est redevable envers l'éminent Administrateur de la Bibliothèque Nationale, M. Léopold Delisle, qui s'est chargé de présenter lui-même le premier fascicule de l'ouvrage au Comité des Travaux historiques, et d'appuyer la demande de subvention avec la bienveillance qu'il ne cesse de témoigner à la Société des Antiquaires de la Morinie.

Nécrologie.

M. le Secrétaire-général donne connaissance à ses

Collègues de l'avis de faire-part de la mort de M. Octave Decroix, docteur en médecine, Membre honoraire de la Société à Watten, décédé le 1er mars. Tous ceux qui ont connu le regretté défunt peuvent apprécier le vide qu'il laisse autour de lui et les regrets que fait naître sa fin prématurée.

Rapport de la Commission des comptes.

Les Membres chargés de la vérification des comptes de l'exercice écoulé soumettent leur rapport annuel et constatent que l'exposé présenté par M. le Trésorier établit d'une façon exacte la situation financière au 1er janvier 1903.

Les conclusions de la Commission sont approuvées à l'unanimité et l'adoption des comptes prononcée. M. le Président se fait l'interprète de ses Collègues pour exprimer au Trésorier leurs remerciements pour le soin qu'il apporte à sa gestion.

Communications.

M. l'abbé Cocquerez, curé de Zouafques, envoie à la Société deux photographies de sujets en bois sculpté qui ornent l'église de cette commune. Ce sont les statues de saint Martin et de saint Roch. La statue de saint Martin à cheval est d'une facture assez naïve et n'a été qu'incomplètement restaurée : on la fait remonter au commencement du dix-huitième siècle. La statue de saint Roch proviendrait de l'église d'Hesdin ; bien que plus fine comme sculpture elle est encore en assez mauvais état de conservation. Ces deux souvenirs intéressants méritent d'être mentionnés, et des remerciements sont adressés à l'auteur de la communication. Statues de l'église de Zouafques.

— Le même correspondant adresse au Secrétaire-général quelques documents recueillis par lui sur la petite commune de Guémy en vue d'une monographie qu'il désirerait compléter. Malheureusement il est à constater que les renseignements sur ce village sont très restreints et M. le Secrétaire fait appel à ses Collègues pour l'aider Inscription de la cloche de Guémy.



à recueillir ceux qui pourraient être utilisés pour cette étude. M. l'abbé Cocquerez a relevé l'inscription de la cloche de Guémy qui est ainsi libellée :

A la plus grande gloire de Dieu — La cloche de cette paroisse de N. D. de GVEMY a été baptisée en 1756 par M. Thubeauville curé du dit Guémy et nommée Marie par M T Enlart de Guémy Escuyers et Seigneur de cette même paroisse et M T Titelouze sa femme + *(place de l'écusson qui porte d'or à dix losanges de sable.)*

Cuclouze (?) m'a fondue à St Omer.

Le nom du fondeur semble avoir été l'objet d'une lecture inexacte ou d'une transposition de lettres dans la fonte, car aucun fondeur de ce nom n'est connu dans la région. D'après une observation présentée par M. Sturne, il y aurait lieu probablement de lire Gugelot. Charles Gugelot, fondeur, a vécu à Saint-Omer au milieu du dix-huitième siècle ; il a fondu, entr'autres, en 1753 la cloche de Setques et une cloche de l'abbaye de Saint-Bertin en 1771.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 40.

Rapports sur les ouvrages offerts

De la Composition pour Homicide d'après la Loi Salique. Son maintien dans les Coutumes de Saint-Omer jusqu'à la fin du XVIe *siècle.* Thèse pour le Doctorat (Sciences Juridiques) soutenue devant la Faculté de Droit de Dijon le 15 janvier 1903, par Georges van Kempen. — Saint-Omer, D'Homont. 176 p. in-8.

La Société des Antiquaires de la Morinie est heureuse de constater le succès d'une thèse puisée aux sources de nos anciennes coutumes locales. Depuis que la science a éclairé d'un jour nouveau l'origine de nos institutions, les Facultés favorisent la présentation de sujets empruntés à ces récentes études, et, parmi tous l'usage du *zoene* dans la coutume de Saint-Omer méritait certainement de former un chapitre dans l'histoire du droit français.

On se rappelle avec quelle faveur fut accueillie la savante monographie du *zoene* publiée en 1884 par M. l'abbé Bled, dans le tome XIX des Mémoires de la Société. M. G. van Kempen s'en est inspiré, et avec une modestie qui lui fait honneur, il a tenu à rendre un hommage public à son auteur en lui offrant la dédicace de sa thèse.

On ne peut donc que le féliciter d'avoir encore brillamment tiré partie de son sujet, et présenté la composition pécuniaire pour homicide dans un exposé aussi précis et avec un esprit juridique aussi net. L'ouvrage restera en effet une étude complète de la matière, tant au point de vue juridique, concernant le mécanisme et les conditions d'accomplissement de la procédure, qu'au point de vue historique, pour l'examen de la genèse et de la comparaison de la composition dans les législations les plus anciennes et les plus diverses [1].

Cette thèse, d'une forme toujours élégante et d'un style châtié sera lue avec plaisir et fera connaître davantage l'intérêt qui s'attache à un point des plus curieux de nos coutumes.

1. Il y a lieu de signaler en particulier une dissertation documentée sur la persistance du droit de vengeance privée après la rédaction de la Loi salique.

Les Rosières à Mont-Cavrel et Recques, par l'abbé B.-J. Thobois, curé d'Alettes. — Montreuil, 1902. In-8 de 12 pages.

L'institution des rosières était autrefois beaucoup plus répandue qu'on ne le croit dans nos régions.

C'est ainsi que Mgr de Pressy, évêque de Boulogne, en considération du bien moral et religieux qui en résulterait, résolut d'en rétablir la pratique dans son diocèse. On sait que l'on donnait le nom de rosière « à la jeune fille désignée par le suffrage public pour obtenir le prix de sagesse et de bonne conduite. Le prix consistait dans un chapeau de roses et dans une somme d'argent remise à l'élue en dot pour se marier ou entrer en religion ».

En 1779, l'Evêque institue dans la paroisse Saint-Nicolas de Boulogne un prix de vertu consistant dans un chapeau de roses et dans une dot d'environ 500 livres assurés sur ses propres revenus.

En 1780, il fonde des prix de sagesse dans les six paroisses où l'évêché de Boulogne possède des seigneuries : ce sont Alquines, Brunembert, Fruges, Humières, Lisbourg, Saint-Martin-d'Hardinghem. Le revenu nécessaire à ces différentes fondations était assuré par un capital de 36.000 livres que le prélat avait pris sur sa fortune personnelle.

Pareille fondation est faite en 1782 dans la paroisse Saint-Joseph à Boulogne.

L'évêque avait le patronage de Mont-Cavrel et de plus il en était un des décimateurs. C'est ce qui explique comment en 1782 il institue des rosières dans cette paroisse et à Recques, son secours, en y affectant une certaine somme d'argent.

M. l'abbé Thobois, dont l'ouvrage sur le château et les seigneurs de Mont-Cavrel a été très remarqué, a publié cette fois un certain nombre de documents inédits qui nous montrent comment cette institution fonctionna dans les deux paroisses jusqu'en 1792 ; fait peut-être unique, Mont-Cavrel compte des *rosières constitutionnelles*, c'est-à-dire, approuvées par Porion, évêque du Pas-de-Calais, résidant à Saint-Omer. Quelques mois après, toutes ces institutions religieuses étaient balayées sans pitié par la Convention.

Le *Chronicon Morinense*

(Communication de M. l'abbé O. Bled, membre titulaire).

En 1863, M. J. Desnoyers, de l'Institut, cherchant à déterminer les limites de l'ancien diocèse de Thérouanne, regrettait de ne pouvoir s'aider dans ses recherches, de l'antique *Chronicon Morinense* qu'il voyait mentionné partout et dont il ne trouvait tracé nulle part. Il se demandait ce qu'était devenu ce recueil qui faisait autorité, et il disait que « ce sujet mériterait l'attention de la Société des Antiquaires de la Morinie »[1].

Ce regret de l'érudit historien géographe a été compris et partagé par tous ceux qui se sont occupés des origines de l'église de Thérouanne. Arras et Cambrai ont eu leur chroniqueur avec Baldéric, qui devint chantre de Thérouanne ; l'abbaye de Saint-Bertin possédait ses chroniques, écrites par Folquin, Simon et leurs continuateurs, et surtout par un de ses abbés Jean d'Ypres, plus connu sous le nom d'Ipérius.

Semblable recueil a-t-il été fait pour l'église si importante de Thérouanne ? S'il a été écrit, a-t-il péri dans les nombreux sacs et incendies qui ont ravagé la malheureuse capitale des Morins ? Il est

1. *Topographie ecclésiastique de la France*, édit. in-8°, 2e partie, p. 604. — *Annuaire des Antiquaires de France*, année 1863, p. 228.

à remarquer qu'aucun auteur du moyen âge ne réfère jamais à ce recueil : ce silence donne à douter qu'il ait jamais existé du moins pour ces temps-là.

Plus tard les mentions abondent du *Chronicon Morinense*. La plus ancienne que j'aie rencontrée est au Ms. 288 des archives de l'évêché de Bruges, sorte de *Repertorium* des titres et revenus du chapitre de Thérouanne dressée en 1450 par Jean Folpe, chantre de cette église. Il renvoie à un *Cathalogus episcoporum Morinensium* qui, comme nous le verrons, n'est autre que le *Chronicon*. Allard Tassar, moine de Saint-Bertin, qui écrivit de 1495 à 1532, réfère souvent à un *Chronicon Morinense*.

Son annotateur, Guillaume de Whitte, comme lui religieux de Saint-Bertin, 1603-1640, attribue une chronique de Thérouanne à Pierre, doyen de cette église de 1190 à 1198[1]. J'ai lu ailleurs qu'un autre Pierre, Pierre de Doy, archidiacre, 1227-1229, puis évêque de Thérouanne, 1230-1250, aurait aussi écrit une chronique de son église. Pour ces deux derniers ce ne sont que de très vagues indications de recueils dont on ne trouve plus trace aujourd'hui.

Le plus autorisé historien de l'église des Morins, le P. Malbrancq, qui écrivait peu d'années après la ruine de Thérouanne, et qui, par conséquent, a pu recueillir des chanoines survi-

1. *Hic* [*Petrus*] *scripsit Chronicon sanctæ Morinensis ecclesiæ*. — Bibl. de Saint-Omer. *Ms*. 732, T. I, p. 168. Ghesquière et la *Gall. Chr.*, T. X, col. 1580, parlent aussi d'une *Historia de inventione corporis S. Maximi Regensis episcopi excerpta ex sermone venerabilis Petri Morinensis qui floruit circa 1151* (Date inexacte).

vants les plus anciennes traditions, ne fait, dans ses pièces justificatives, mention que de deux chroniques de Thérouanne relativement récentes. Il a vu l'une conservée en manuscrit dans la bibliothèque de l'ancien chapitre morin transféré à Ypres, et nous l'allons retrouver tout à l'heure; il a eu aussi en mains une autre chronique, écrite par Mathieu Despretz, archidiacre de Thérouanne avant 1558, et vicaire général du dernier évêque. Malbrancq dit que ce recueil lui fut prêté par un petit-neveu de l'auteur, Claude Despretz, avocat au Conseil d'Artois[1]. Depuis longtemps ce manuscrit a disparu; on ignore ce qu'il est devenu[2].

Il est vraisemblable que ces deux recueils étaient presque identiques, car Malbrancq les considère comme étant l'un et l'autre une copie d'une chronique de Morinie qu'il attribue à Baldéric. L'original de Baldéric, d'après l'historien de la Morinie, aurait été conservé dans les archives de la cathédrale jusqu'au temps de l'évêque Philippe de Luxembourg, 1490-1516, qui l'emporta au Mans quand il en fut nommé évêque, où il le déposa au collège de Saint-Benoît.

Mais Baldéric a-t-il vraiment écrit une chronique de Thérouanne? Malbrancq est le seul qui l'ait dit. Certains auteurs l'ont auguré d'un passage peu concluant d'une lettre de Gérard II, évêque de Cambrai, à Hubert, évêque de Thérouanne, pour

1. Malbr. T. I, p. 685. — Cf. Dramard. *Bibliographie de la Picardie*, nº 741.

2. Ce recueil était intitulé : *Antiquitates ecclesiæ Morinensis, ex archivis Teruanensis basilicæ.* Marlot le cite en son histoire de l'église de Reims, I, l. 2, c. 10. Malbrancq en a fait de nombreux extraits. Valère André, le P. Stilting le citent également.

lui recommander Baldéric[1]. On ne connaît aucune citation de cette chronique. Contrairement à ce que dit M. J. Desnoyers, ce n'est pas le *Chronicon* de Baldéric que Malbrancq, I, p. 685, dit avoir consulté, mais celui de Math. Despretz.

Du reste, eût-elle été écrite, cette chronique aurait été insuffisante pour nous renseigner sur l'histoire de l'église des Morins, puisque son auteur mourut en 1112.

Il a cependant existé un *Chronicon Morinense* souvent cité ou rappelé par les auteurs à partir du XVIe siècle. Quel était-il? et quelle était son importance? M. J. Desnoyers, qui se trompe, je crois, sur son origine en l'attribuant à Baldéric, se méprend aussi en lui donnant une importance fort exagérée.

Parlant de la distribution du diocèse en vingt-cinq décanats sous l'évêque Rodoald, 765-774, il a lu que Malbrancq, T. II, p. 100, référait pour ce fait au « livre III, chapitre XIII, du *Chronicon Morinense* ». Cette référence, si elle était exacte, indiquerait une compilation importante. Car si le chroniqueur avait pu remplir déjà deux livres et treize chapitres avec le récit des faits antérieurs à cette époque, son recueil, quelque courtes que l'on suppose les divisions, devait être, avec le récit des événements de près de quatre siècles qui suivirent, une œuvre très considérable.

Mais la référence a été mal comprise. Malbrancq, à l'endroit cité par M. Desnoyers, ne renvoie pas au *Chronicon Morinense,* mais au livre III, chapitre XIII (T. I, p. 317) de son propre ouvrage, à

1. Marlot, *Metropolis Remensis historia,* II, p. 202, dit même que cette chronique fut imprimée. On n'en a jamais vu d'exemplaire.

l'occasion de cette distribution en paroisses et en doyennés dont il attribue l'idée à St Omer lui-même. Il n'y a pas d'ailleurs, dans les trois volumes de l'historien des Morins, un seul renvoi au *Chronicon Morinense* avec indication de livre ou de chapitre.

Faute de renseignements pour me guider, cette invitation de l'érudit géographe, vieille déjà de quarante ans, n'aurait jamais décidé ma curiosité aux recherches, si une note recueillie parmi les papiers délaissés par mon vénéré maître et ami, M. le chanoine Haigneré, et que j'avais jusque-là négligée, ne m'était dernièrement tombée sous la main.

Cet infatigable et érudit chercheur qui ne laissait rien perdre qui pouvait être utile à l'histoire de notre pays, avait transcrit, sans indication de la source où il l'avait puisée et que je ne suis pas arrivé à retrouver, l'intéressante note qui suit :

« Extraict faict en l'église cathédrale Notre Dame de « Therouenne le cinquiesme jour de novembre de l'an mil « cinq cens quarante et ung, d'ung livre en parchemin « couvert de boys et de chuir, attaché à une chaine aux « formes d'en bas du cœur de ladite église, ledict livre « contenant deux centz trente nœuf fœulletz escriptz en « lettre de main fol. II recto.

« Et premièrement du troizième fœullet, première page « et article dudit livre :

f° III°

Antistites urbis Teruane, res gestas urbis et civitates Morinorum, sive Teruane, diuturnitate licet temporum jam prope obliteratas, quas sparsim et minutatim dispersas colligere disposui ex veris et evidentibus titullis ecclesie agnovi, posteritati ad legendum tradere non renui.

De fondatione Cathedralis ecclesiæ.

Morinensis ecclesia totius caput est diocesis. Initium sumpsit anno Virginei partus sexcentesimo quinto, per liligerum regem Clotharium, Dagoberti patrem, cum jam Phocas, indictione octava anno regnaret secundo. Illic ingens ara Virginee matri Natoque dicatur, licet prius in clivo montis qui sanctus campus dicitur, nostra autem lingua Hellefault, ecclesia haberetur extracta paupere sumptu, in qua viri percelebres Fuscianus ac Victoricus Domino reddebant vota sua.

Cet extrait est mot pour mot le début des notes de Tassar sur Thérouanne (Ms. 732, t. I, p. 164) ; d'autre part, Malbrancq, à la page 290 de son premier volume, résume ce passage et réfère au *Chronicon Morinense manuscriptum*.

Il résulte de cette identité des textes et de la référence de Malbrancq, que Tassar a copié un manuscrit conservé précieusement dans l'église de Thérouanne et que ce manuscrit était appelé *Chronicon Morinense*.

Mais Malbrancq dit avoir vu un *Chronicon* dans la bibliothèque du chapitre d'Ypres, quel était ce *Chronicon* ?

En 1522, un chapelain de l'église de Thérouanne nommé Marc le Vasseur, retiré à Saint-Omer à cause des guerres, copia un *Chronicon Morinense*, et transcrivit à la suite le *Chronicon S^ti Bertini*, qui n'est autre que les Annales d'Ipérius. Son manuscrit est aujourd'hui perdu. Mais nous en possédons une transcription authentique dans la bibliothèque de Saint-Omer. Le Ms. 745 contient une copie du *Chronicon Morinense* et du *Chronicon S^ti Bertini* d'après Marc le Vasseur. Après

le *Chronicon Morinense* et en tête des Annales, le copiste a mis cette note :

... *Quo exemplari (Iperius) ego Franciscus Lane, canonicus Iprensis, sum usus anno Domini 1590, mensis septembris die 17, ac tunc demum exscribere incepi, cum qui prius descripserat demum finierat anno 1522, nomine Marcus Vassoris presbyter capellanus ecclesiæ Morinensis.* (Ms. 745, page cinquième de la seconde pagination).

Le même manuscrit 745, entièrement écrit de la même main, porte en *desinit* cette autre note :

Anno 1522... scripsit hunc librum Marcus Vassoris, presbyter capellanus ecclesiæ Morinensis qui propter bella apud S. Audomarum secesserat sexagenarius. Qui legis ora pro eo. — Hactenus Chronicon S[ti] *Bertini cum suo appendice. Franciscus autem Lane, Comminiensis ac canonicus D. Martini Yprensis ex dicto exemplari transcripsit 1590 die 22 octobris.*

Il y a à la bibliothèque de Saint-Omer une autre copie de Marc le Vasseur, sans date et sans nom d'auteur, aussi en écriture du XVI[e] siècle. C'est le Ms. 818. Mais celui-ci ne contient que le *Chronicon S*[ti] *Bertini*. Il a le même *desinit* que le 745, mais il s'arrête après ces mots : *ora pro ipso,* le reste ayant été ajouté par François Lane à la copie de Marc le Vasseur.

Enfin la Bibliothèque de Saint-Omer possède une troisième copie plus récente du manuscrit de le Vasseur. Ce manuscrit, coté 869, porte en titre : *Chronicon ecclesiæ cathedralis Morinensis descriptum per Marcum Vassorem presbyterum capellanum ejusdem ecclesiæ anno 1522 et ex originali desumptum jussu R*[di] *D. Francisci de*

Mammez prothonotarii J.-U. Doctoris, canonici Morinensis translati, anno 1638 mensis februarii die vigesima secunda[1] Il a été publié par la *Société d'Emulation de Bruges* en 1851 en tête de l'*Historia espiscopatus Iprensis,* sous le titre *Cathalogus episcoporum ecclesiæ morinensis.*

Dans chacun de ces manuscrits, chaque copiste a naturellement poussé la relation des faits jusqu'au moment où il écrivait; il a parfois aussi inséré des remarques ou des additions, mais le fonds est commun, et jusque dans le plus récent se retrouvent des tirades entières identiques au texte du Ms. de Tassar. Il est de toute évidence que tous ces manuscrits ont une même origine, en dépit des différences sans toutefois aucune divergence.

Facies non omnibus una,
Non diversa tamen, qualis decet esse sororum.

Toutes ces copies procèdent du *Chronicon Morinense* signalé par la note de M. Haigneré.

L'original de Marc le Vasseur est perdu. Mais nous le connaissons par la copie de F. Lane en 1590. C'est assurément celui que Malbrancq a vu dans la bibliothèque des chanoines morins à Ypres et dont parle Sanderus dans sa *Bibliotheca Belgica.* Ce manuscrit a en effet appartenu aux

1. Ce manuscrit porte sur les plats les armoiries de la famille de Mametz, *d'argent à trois maillets de sable.* Il provient de la bibliothèque de M. L. de Givenchy à la vente de laquelle il a été acheté en 1860. Il porte sur la feuille de garde les noms des différents propriétaires auxquels il a appartenu. *Marion, canonicus Cameracensis — Ex libris J. de Lobel, can. Insulensis — Franciscus Caron, can. Iprensis — Ex dono Dni de Mamez, canonici Ipr. hâc 20a augusti 1643. Nunc Henrici Dionysii Mutte, decani ecclesiæ metropolitanæ Cameracensis.*

chanoines d'Ypres comme le porte un récépissé collé sur la feuille de garde et conçu en ces termes : « Je soussigné confesse avoir reçu de Monsieur Hindrix le manuscrit intitulé *Chronicon Bertiniarum authore Iperio* [1] et qui appartient à la bibliothèque de Terrouane et que je promets rendre incessamment. Fait à Ypres le 21 décembre 1705. D. M. E. d'Ypres. »

Il n'est pas impossible que Marc le Vasseur ait pris en 1522 sa copie sur le *Chronicon* même conservé à Thérouanne et apporté à Saint-Omer à cause des guerres. Il est plus probable toutefois que Marc le Vasseur n'a fait que recopier la copie de Tassar, en omettant toutes les particularités personnelles ou bertiniennes que celui-ci, selon son habitude, a insérées dans son texte. Cette conclusion est d'autant plus fondée que Marc le Vasseur a transcrit à la suite du *Chronicon Morinense,* le *Chronicon Bertinianum* qu'il n'a pu avoir en communication qu'à Saint-Bertin ; de plus il n'est aucun emprunt fait par Malbrancq au *Chronicon Morinense* qu'on ne retrouve dans la copie de Tassar.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas vraisemblable que le *Chronicon,* enchaîné au chœur de Thérouanne, contînt le souvenir de faits importants autres que ceux transcrits par Tassar. Ce recueil était moins une chronique qu'un catalogue commenté des évêques de Thérouanne. C'est bien l'idée qu'en donnent les divers auteurs qui l'ont cité.

Le Ms. de Bruges ne parle que d'un *Cathalogus episcoporum Morinensium ;* Guillaume de Whitte,

1. Le récépissé ne fait ici mention que du *Chronicon Bertiniarum,* mais nous avons dit déjà que le 745 contient les deux *Chronicon.*

annotateur de Tassar, réfère au *Chron. Morin. seu catalogus episcoporum*. Malbrancq le décrit *Breviarum rerum ac præsertim episcoporum morinensium*. Sanderus dit que le manuscrit que possédaient les chanoines d'Ypres était un *Elenchus episcoporum Teroannensium*.

Assurément il faut déplorer la perte du manuscrit que les chanoines de Thérouanne conservaient avec des précautions inusitées au milieu du XVIe siècle pour la sauvegarde des livres ; mais les nombreuses copies que nous en avons et qui doivent être assez fidèles, peuvent atténuer nos regrets. En tout cas ces copies ne justifient pas l'importance que M. Desnoyers, trompé par une référence mal comprise, a donnée au premier *Chronicon Morinense*.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR LA CHAPELLE SAINT-LOUIS

(COMMUNE DE GUÉMY)

(Communication de M. J. DEÇROOS, membre titulaire.)

L'attention de la Société des Antiquaires de la Morinie a été appelée de nouveau sur la Chapelle Saint-Louis, à Guémy, par suite d'une communication qui lui a été adressée.

L'auteur se demandait si le testament de la Baronne de Guémy ne contenait pas une inexactitude en indiquant que la Chapelle Saint-Louis avait été bâtie par le grand Bâtard de Bourgogne. D'après lui, les ruines de cette Chapelle sembleraient indiquer deux époques différentes; une partie de la construction aurait été antérieure au xve siècle, et par suite le Duc de Bourgogne se serait nécessairement borné à restaurer l'édifice partiellement démoli par une cause restée inconnue. Il appuyait son hypothèse :

1o Sur le caractère différent des fenêtres de la nef, presque lancéolées, alors que celles du chœur sont en tiers-point;

2o Sur l'existence de moulures en larmiers à retour encadrant extérieurement les ogives du

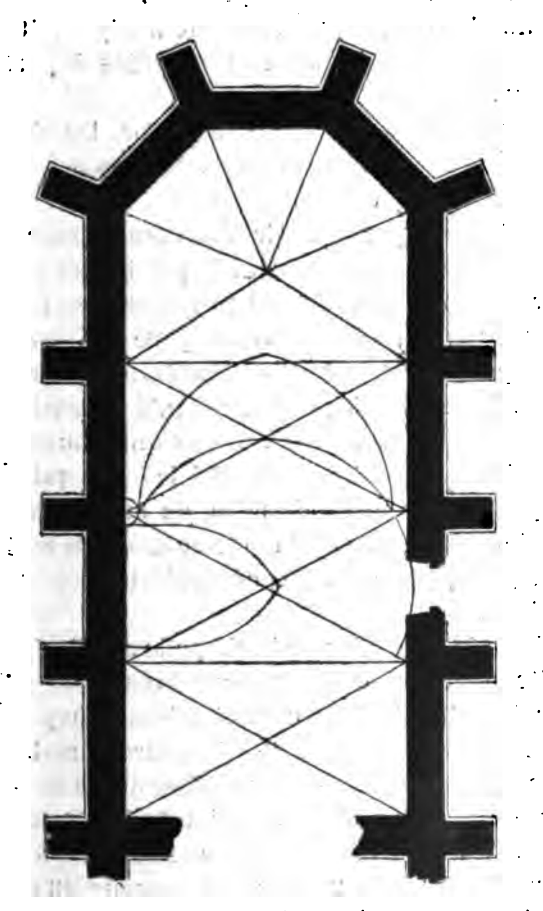
chœur, alors que les fenêtres de la nef en paraissaient dépourvues.

La question posée était intéressante, surtout après l'excursion faite à la Chapelle par notre Société le 27 mai dernier. Nous résolûmes donc de retourner à Guémy et de procéder à un nouvel examen des ruines. M. Sturne, notre collègue, dont les connaissances et l'obligeance sont toujours acquises aux amis des monuments anciens, voulut bien nous accompagner, et M. le Curé de Zouafques se joignit à nous.

De l'étude à laquelle nous nous sommes livrés, il résulte que le constructeur a manifestement cherché à donner au monument une solidité lui permettant de défier les siècles malgré sa situation défavorable à une altitude de 122 mètres, sur un plateau dénudé, battu par les vents du nord et d'ouest, à 30 kilomètres à peine de la mer. — Les fenêtres de la nef ont donc été ouvertes aussi étroitement que possible. De là, en raison de leur hauteur, leur apparence grêle. — Les murs ont une épaisseur de 0m85 ; d'épais contreforts les ont appuyés : il n'y en avait pas moins de quatorze, ce qui est considérable pour une construction aussi peu étendue. Ils sont de 1m05 sur 0m73. Enfin la toiture, sur laquelle nous reviendrons, était établie dans des conditions exceptionnelles de stabilité et de durée.

Le chœur contient à lui seul le tiers de la superficie totale de la chapelle. Il comprend l'abside polygonale à trois baies et une travée de la nef. Il est régulièrement orienté. Les vents d'est étant moins à craindre dans le pays d'Artois, le constructeur a donné aux baies de ce côté le plus

d'ouverture possible. La brisure des arcs en tiers-point arrive presque au formeret, de sorte que tout l'éclairage se fait pour ainsi dire par le chœur. Toutefois le côté droit de la travée qui y est comprise, est seul percé d'une fenêtre de mêmes dimensions que celles de l'abside. Du côté gauche



PLAN DE LA CHAPELLE

de cette travée, c'est-à-dire au nord, le mur est resté plein, de façon à opposer une meilleure résistance au vent.

La séparation du chœur d'avec le surplus de la chapelle comportait une clôture assujettie dans deux rainures verticales existant encore entre la 1re et la 2me travée, de chaque côté.

Dans la nef proprement dite il n'y avait de fenêtres que dans les 2me et 4me travées à partir du chœur.

Pour un motif qui nous échappe, les deux fenêtres de la nef au nord ne sont pas exactement dans l'axe des travées.

L'intérieur paraît avoir été complètement dépourvu de sculptures, sauf la piscine et les clefs de voûte dont deux furent retrouvées en 1859.

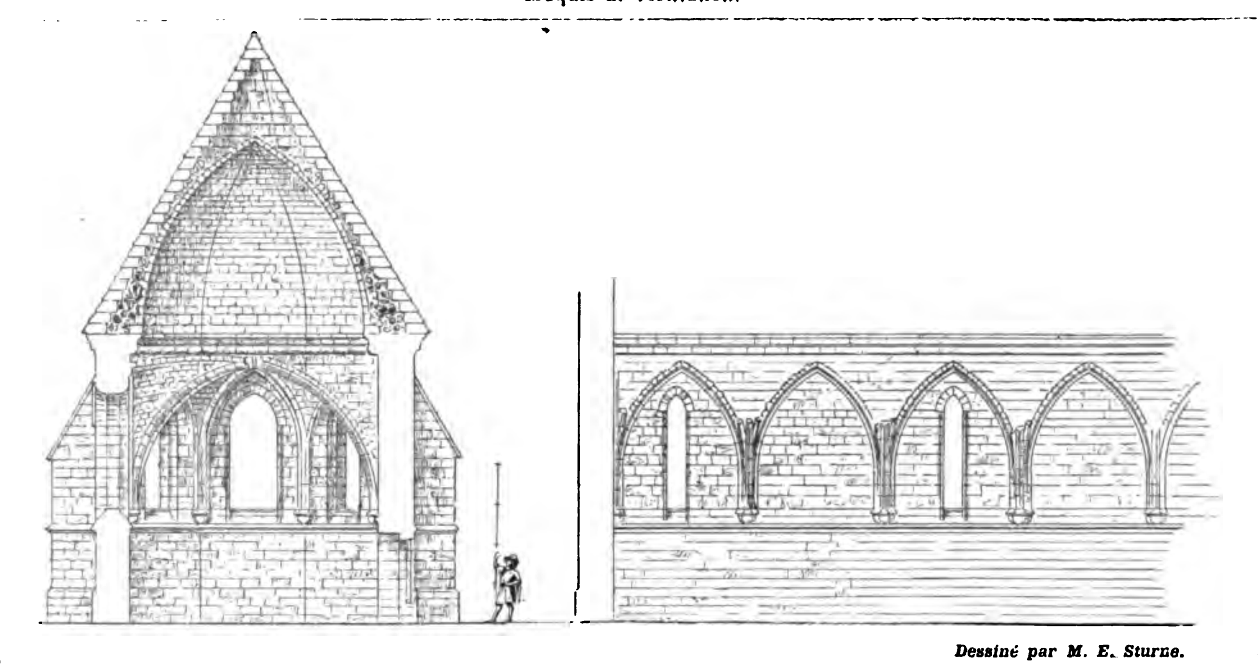
Du mur qui fermait la chapelle à l'ouest, il ne reste plus que les débris d'un énorme contrefort à gauche. Il est à présumer qu'il existait de ce côté une porte à larges vantaux qui s'ouvrait lors des pèlerinages et permettait à la foule qui n'avait pu pénétrer dans la chapelle, de suivre les cérémonies du culte. Cette porte se trouvait en partie protégée par les deux contreforts qui la flanquaient.

L'entrée ordinaire de la chapelle se faisait par la petite porte qui existe encore dans la 3me travée, à droite, c'est-à-dire au midi, à bonne exposition.

L'examen de l'appareil démontre que la chapelle présente bien les caractères d'une construction homogène et d'un seul jet. Les différents lits des assises sont de différentes hauteurs, mais ils se poursuivent tous sur la longueur du monument avec une régularité parfaite. Ils sont bien

ANCIENNE CHAPELLE SAINT-LOUIS (COMMUNE DE GUÉMY)

Croquis de restitution.



Dessiné par M. E. Sturne.

ANCIENNE CHAPELLE SAINT-LOUIS

Croquis des profils.

A B F C D E

Profils — A. diagonaux. B. formerets. C. cordon extérieur D. cordon int^r E. Pieds-droits de la porte. F. Corniche.

arasés jusqu'en haut. Nulle part on ne trouve de traces de décrochement, de raccord ou de rupture de reprise, en outre les moulures des formerets de la nef surmontant les fenêtres, d'apparence lancéolée, aux endroits où elles ne sont pas absolument frustes, laissent apparaître la forme prismatique comme dans les autres parties.

Les retombées des voûtes, les culots qui les portaient et les arcs formerets ont été engagés dans la maçonnerie en même temps que les murs s'élevaient; le tracé des arcs, leurs profils, la forme des culots sont partout les mêmes. La taille de la pierre, partout où on peut encore l'apercevoir, est uniforme.

Nous avons expliqué la raison d'être de la différence de forme et de dimensions des baies : il faut donc voir dans la Chapelle Saint-Louis une construction offrant toutes les conditions d'unité d'époque et de style.

Nous devons noter au surplus que les moulures en larmier existant autour des baies du chœur encadraient également les baies de la nef. Malgré l'état fruste des pierres, nous en avons découvert plusieurs traces.

M. le Curé de Zouafques nous a montré une petite surface de pavement en briques rouges dans le chœur contre le mur, entre la fenêtre centrale et la fenêtre voisine de gauche. Ces briques, d'un rouge terreux, paraissent usées, bien que se trouvant à un endroit que l'on foulait rarement aux pieds. C'est à l'effet des intempéries qu'il faut attribuer cette usure. Les briques que l'on fabriquait au XV[e] et au XVI[e] siècle étaient cuites au bois, la houille n'étant pas encore en usage; la

fabrication en était difficile ; les produits n'avaient qu'un coloris terne et offraient peu de résistance.

Il nous faut maintenant parler de la toiture de l'édifice. Une première voûte en pierres blanches couvrait le chœur et la nef. Cette voûte ogivale venait retomber sur les culots ou corbeaux supportant les formerets entre les diverses travées. A un mètre environ au-dessus, une deuxième voûte en berceau ogival, aussi en pierres blanches, venait s'appuyer sur deux fortes assises en encorbellement régnant sur toute la longueur de l'édifice. Afin de diminuer la poussée sur cette deuxième voûte, un moellonnage de silex noir était posé et, couronnant le tout, un comble en pierres d'appareil, à cheval les unes sur les autres, formait une toiture de deux versants à l'angle de 60°. Un témoin existe encore qui nous indique la pente de la toiture tracée suivant les côtés d'un triangle équilatéral : c'est une des assises du parement extérieur encore engagé dans le blocage en silex noir qui appuyait les reins de la voûte. Tout ce système, réduisant la poussée au minimum en raison de la faible amplitude de l'angle de la toiture, était consolidé par un solide ancrage, boisé ou métallique, installé à la hauteur des assises d'encorbellement de la 2me voûte et dont on voit encore les places d'attache de chaque côté de la fenêtre centrale de l'abside.

Sur notre demande, M. Sturne a bien voulu établir un croquis figuratif de restitution de la voûte et de la toiture.

La portion qui en subsiste encore sur le Mont Saint-Louis ne tardera probablement pas, hélas ! à disparaître sous les injures du temps. Nous

avons pensé qu'il était bon d'en fixer le souvenir. Il y a là en effet un spécimen de construction excessivement rare, qui offrait des conditions de solidité et de durée extraordinaires et qui est probablement unique dans la région.

Il est une question qui n'a pu encore être tranchée : c'est celle de la date de la construction. Cette date est nécessairement entre 1445 époque de la donation de la châtellenie de Tournehem au grand Bâtard de Bourgogne et 1504 année du décès de ce dernier. Mais on ne possède aucun document fixant exactement la date. Malgré une destruction presque complète, il reste encore çà et là des fragments moulurées dont on peut recueillir les profils : arcs doubleaux, arcs diagonaux, arcs formerets, tous sont de la dernière période ogivale. Le cordon qui contourne la chapelle à l'intérieur et à l'extérieur, les pieds-droits de la petite porte présentent le même caractère. La piscine, avec son accolade surbaissée placée presque à la base de l'édifice suffit, à elle seule, à déterminer l'époque de la construction : l'extrême fin du xv[e] siècle, et même le commencement du xvi[e] siècle. M. Courtois rapporte que M. de Guémy, ayant fait procéder à des explorations dans l'intérieur de la chapelle obstruée par des moellons et des débris, découvrit deux clefs de voûte dont une portait les armes du grand Bâtard de Bourgogne et les fit déposer au Musée de Saint-Omer. Malheureusement, elles ne s'y retrouvent pas. Les recherches faites à ce sujet dans les registres du Musée prouvent d'une façon péremptoire qu'elles n'y sont jamais entrées. Il est permis de supposer qu'elles avaient été données à charge

par la Commission du Musée de les faire enlever sur place et transporter à Saint-Omer. L'on aura reculé probablement devant les difficultés et les frais de cette opération. Il eût été intéressant de voir si les armes sculptées sur la clef de voûte étaient affranchies de la barre d'illégitimité. Dans ce cas, on eût pu avec certitude reporter la construction de la Chapelle Saint-Louis à une date postérieure à l'année 1477, puisque c'est postérieurement au décès de Charles le Téméraire que le grand Bâtard de Bourgogne obtint des lettres de légitimation comportant suppression de la brisure.

Nous sommes heureux de remercier ici M. Sturne dont le concours nous a été très précieux et dont les croquis figuratifs seront justement appréciés, ainsi que M. le Curé de Zouafques qui a bien voulu nous guider dans notre visite et que nous tenons à féliciter pour l'intérêt qu'il porte aux souvenirs du passé.

23 Janvier 1903.

Saint-Omer. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

206e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 6 Avril 1903

Président : M. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 heures 15. M. le Président annonce que M. Duquenoy s'est excusé de ne pouvoir y assister, puis il donne la parole à M. le Secrétaire-général pour la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

La Société a reçu à titre d'hommage d'auteur :

de M. l'abbé A. Dusautoir : *Saint Erkembode, glorieux Patron et Bienfaiteur de la Ville de Saint-Omer.* Deuxième édition. Saint-Omer, D'Homont, 1903, av. 1 pl.

A signaler dans les envois des Sociétés correspondantes : deux fascicules de l'*Epigraphie du Pas-de-Calais,* Arrondissement de Montreuil, par M. Rodière, ainsi qu'une livraison du Bulletin et une livraison des Mémoires de la

Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais. Cette dernière comprend un intéressant article de M. Rodière « *Une Visite à l'Eglise de Tournehem* » qui contient quelques détails non encore relevés dans les monographies précédentes, entre autres de curieux renseignements sur les tableaux qui ornent ce monument.

Correspondance

Accusé de réception de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, du tome 27 des Mémoires et du 1er fascicule des Regestes des Evêques de Thérouanne.

— La Société Belfortaise d'Emulation sollicite des Sociétés correspondantes des renseignements sur les rapports de chacune avec la municipalité de la ville, au point de vue des subventions pécuniaires et de l'affectation de locaux communaux au logement des collections bibliographiques ou scientifiques. Il a été répondu par le Secrétaire-général que la Société des Antiquaires de la Morinie, se trouvant dans une situation exceptionnelle en France par l'absence complète de relations avec la municipalité, ne peut donner aucun renseignement utile sur cette question.

— La Société d'Etudes de la Province de Cambrai fait connaître par une circulaire qu'elle va faire paraître l'*Epigraphie du département du Nord* par fascicules trimestriels, suivant des conditions de souscription qui sont exposées en détail.

— Il est donné ensuite lecture d'une autre circulaire envoyée par le Comité les Amis du Vieux Liège, au sujet de l'organisation d'une Exposition internationale de Poupées anciennes et modernes qui sera ouverte à Liège du 21 mai au 14 juin 1903.

Communications

Faïence de Desvres.

M. Decroos présente un bénitier en ancienne faïence de Desvres envoyé par M. l'abbé Collet, membre honoraire, qui l'offre au musée de Saint-Omer. Cette pièce, intéressante pour les collections locales, affecte la forme un peu grossière qui est commune aux produits de ce genre.

M. le Président fait ensuite passer sous les yeux de ses Collègues un beau plat rond en étain, d'origine flamande, portant gravée la représentation de St Sébastien : un ange retirant les flèches du corps du saint avec l'inscription *St Sebastiaen*. Au dos deux marques de fabrique, l'une à la rose couronnée, l'autre au lion surmonté des lettres M C. Poinçons : J A B et M C. Ce qui caractérise ce plat, c'est que la gravure des personnages est assez fine et même artistique. Ancien plat d'étain.

— M. J. de Pas expose à la Compagnie qu'il est en possession d'un dossier de pièces du XVIIIe siècle sur les abbayes de Clairmarais et de Wœstine, composé en grande partie de la correspondance d'un receveur des biens de ces deux maisons à Steenvoorde. M. Ch. Legrand veut bien se charger de faire un rapport sur ces documents qui ne semblent pas, au premier abord, apporter une contribution appréciable à l'histoire même des abbayes, mais peuvent faire connaître quelques détails inédits. Abbayes de Clairmarais et Wœstine.

— Le même Membre donne la description d'une plaque de cheminée retrouvée dans l'hôtel nouvellement aménagé pour le musée de la ville, et portant une composition commémorative du Traité de Ryswick. Le sujet représente une Renommée sonnant de la trompette. Sur la bannière de l'instrument se lit l'inscription suivante : NULLA SALUS BELLO. En haut le mot PAX encadré de la date 1697. Enfin, de chaque côté, les initiales N. L. qui marquent probablement le nom du fabricant. H. 96cm. Larg. 64. Plaque de cheminée (1697)

Lecture

M. l'abbé Bled lit une étude curieuse sur l'ancien *Chronicon Morinense*, manuscrit qu'on ne connaissait jusqu'à présent que par les mentions et les références des auteurs qui ont écrit sur Thérouanne depuis 1450. Un extrait accompagné de citations, retrouvé dans les papiers de M. le chanoine Haigneré, et qui est déclaré avoir été tiré d'un livre en parchemin attaché autrefois par une chaîne aux formes du chœur de la cathédrale de Thérouanne, Chronicon Morinense.

permet d'identifier le livre enchaîné avec le *Chronicon Morinense*, et les citations avec des passages reproduits textuellement par Allar Tassar, moine de Saint-Bertin (commencement du XVI[e] siècle) et Marc le Vasseur, chapelain de Thérouanne en 1522, auteurs de chroniques de Thérouanne qui sont parvenues jusqu'à nous. L'examen et la comparaison de plusieurs manuscrits originaux ou copiés, émanant de ces deux écrivains, permettent d'établir d'une façon péremptoire que ces œuvres ne sont que des copies les unes des autres, augmentées seulement d'annotations personnelles à chaque transcripteur. Ces conclusions montrent de plus que ce précieux recueil était moins une chronique qu'un catalogue commenté des évêques de Thérouanne. Si donc on peut déplorer la perte du *Chronicon*, ces regrets doivent être atténués par la pensée qu'on en possède encore des transcriptions assez fidèles et vraisemblablement complètes.

Cette lecture si documentée est écoutée avec un vif intérêt par les membres présents, et renvoyée à la Commission du Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 45.

Séance du 4 Mai 1903

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. de Pas

La séance s'ouvre à 8 heures 15. M. le Secrétaire annonce que M. Marion s'est excusé de ne pouvoir y assister, puis il donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

Il est donné communication de la liste des publications périodiques des Sociétés correspondantes.

M. l'abbé Dusautoir, membre titulaire, offre à la Bibliothèque l'hommage d'auteur suivant : *Guide pratique du Visiteur dans la Basilique Notre-Dame, ancienne Collégiale*

et Cathédrale à Saint-Omer. Saint-Omer, D'Homont, 1903.

M. le Président adresse à l'auteur les remerciements de la Compagnie, et il le félicite d'avoir donné dans sa brochure un état aussi précis de toutes les richesses de l'église, résumant ainsi les travaux précédents, qui, pour la plupart sont épuisés, ou du moins ne sont pas à la portée du visiteur qui ne peut consacrer qu'un examen hâtif à la visite du monument.

Correspondance

— Accusé de réception de la Société des Antiquaires de Zurich du tome 27 des Mémoires et de la 203e livraison du Bulletin.

Il est donné communication de la lettre d'envoi du programme du Congrès organisé par la Société française d'archéologie, qui sera tenu à Poitiers (Vienne) du 16 au 24 juin. Ce programme, dont il est donné également lecture, comprend l'énoncé des questions scientifiques qui seront traitées dans les séances, l'ordre et l'horaire des réunions, ainsi que des excursions préparées dans la région.

MM. Decroos et C. Legrand se proposent de suivre la session de cette année ainsi qu'ils l'ont fait les années précédentes.

Lectures et Communications

Abbayes de Clairmarais et Wœstine.

M. C. Legrand lit un rapport sur le dossier de documents du XVIIIe siècle provenant des abbayes de Clairmarais et de Wœstine, soumis par M. J. de Pas à l'examen de la Société dans la dernière séance. Ces papiers révèlent, sur la vie et l'administration temporelle de ces couvents, quelques détails intimes dont quelques-uns sont curieux à connaître.

Le rapport de M. Legrand est renvoyé à la Commission du Bulletin.

Objets en terre cuite.

— M. Ch. de Pas fait passer sous les yeux de ses Collègues deux objets offerts récemment au musée de Saint-

Omer par M. le Comm[t] de Touchet : un masque en terre cuite, et un pied d'amphore également en terre cuite, orné d'un écusson et portant la date de 1712. Il paraît vraisemblable que l'écusson, ainsi que cela se voit souvent sur ces objets, ne peut être attribué à aucun personnage et qu'il reproduit des armoiries de fantaisie.

Eglise des Jésuites de Saint-Omer.

— M. Decroos fait connaître à ses Collègues une récente étude de M. Louis Serbat : « *L'architecture gothique des Jésuites au XVII*[e] *siècle* » publiée dans le *Bulletin Monumental* de la Société Française d'Archéologie, T. LXVII, 1903, pp. 84 à 135. M. Serbat consacre un chapitre de son travail (p. 96 à 102) à la description archéologique de l'église des Jésuites de Saint-Omer ; il constate que ce monument, classé par Courajod dans les édifices où l'art gothique survécut pendant le xvii[e] siècle, contient malheureusement des mélanges de style disparates. De tels défauts doivent être attribués à la longueur des travaux de construction (de 1615 à 1630) dans le cours desquels l'architecte s'est écarté des projets primitifs, tels qu'on les a conservés dans des plans à la Bibliothèque nationale. En résumé, sans contester l'intérêt réel de l'église de Saint-Omer, il ne faut y voir qu'un style de transition mi-renaissance, mi-gothique.

Cette étude critique et documentée porte sur tous les détails de la construction, et elle est accompagnée de deux planches reproduisant l'abside et les pieds-droits des fenêtres.

Les renseignements ont du reste été puisés par l'auteur dans les monographies déjà publiées sur le monument, et en particulier dans le dernier travail de M. l'abbé Lesenne.

Regestes des évêques d'Arras.

— M. l'abbé Fournier, membre titulaire, expose à la Compagnie qu'il a entrepris depuis plusieurs années de recueillir les actes émanant des évêques d'Arras, dans le but d'en publier les *Regestes*. Il a réuni à l'heure actuelle plus de mille fiches, et fait appel à la bienveillante collaboration de ses Collègues pour lui signaler les documents qui pourraient apporter une contribution à ce travail.

Statuts du collège d'Arras à Louvain.

— Le même Membre appelle l'attention de ses Collègues sur un manuscrit du XVI[e] siècle de la Bibliothèque de la Société contenant les *statuts du collège d'Arras à Louvain*. Ce collège tenait son nom du titre de son fondateur, *Nicolas Ruter*, qui fut évêque d'Arras en 1508. Le prélat appelait dans sa fondation à la jouissance des bourses en première ligne trois anciens enfants de chœur de la cathédrale d'Arras. Des détails sur l'histoire de l'institution ont déjà été publiés par M. le chanoine Reusens dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* [1], et le savant éditeur a exprimé le désir de continuer son étude par un examen plus approfondi des documents reposant dans la Bibliothèque de la Société des Antiquaires de la Morinie. La Compagnie apprécie l'intérêt de cette question, et autorise M. l'abbé Fournier à adresser le manuscrit en communication à M. le chanoine Reusens.

Manuscrit offert par Guillaume Fillastre.

— M. J. de Pas présente ensuite le fascicule d'avril 1903 de la *Gazette des Beaux-Arts*, contenant un premier article de M. Salomon Reinach sur « *Un Manuscrit de Philippe-le-Bon à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg* ». Ce manuscrit est non seulement précieux par la valeur artistique de son exécution, mais il est encore d'un intérêt local tout particulier, parce que le texte des deux premières pages révèle qu'il a été offert à Philippe-le-Bon par Guillaume Fillastre, évêque de Toul et abbé de Saint-Bertin. « Le duc ayant appris que l'abbaye de Saint-Bertin conservait un vieux manuscrit de chroniques exprima le désir d'en posséder une copie. Fillastre fit exécuter et « historier » cette copie, puis il l'offrit, richement reliée, au duc « le premier jour de l'an, en lieu de bonne étrenne ». Cet ouvrage est la compilation française dite *Grandes Chroniques de Saint Denys*.

La *Gazette des Beaux-Arts* a fait reproduire, en une belle épreuve hors texte, la scène de la présentation du manus-

1. Cf. 2[e] série, Tome I, p. 379 : *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain* ; et, 2[e] série, Tome XII, p. 396 : *Incorporation du Personnat de l'église de Brecht au Collège d'Arras de l'Université de Louvain.*

crit. On y voit Guillaume Fillastre, recouvert d'une chape et coiffé de la mitre, offrant le volume à Philippe-le-Bon, qui est assis sur un riche sopha. Derrière l'évêque sont trois bénédictins agenouillés. A gauche du duc, son chancelier Nicolas Rolin ; à sa droite, trois personnages : Charles-le-Téméraire, Jean Chevrot, évêque de Tournai, l'un des familiers de Philippe-le-Bon, et Antoine, dit le Grand Bâtard de Bourgogne.

M. S. Reinach cherche à identifier l'auteur de ces belles miniatures, et y trouve des analogies avec les compositions des Volets du Retable de Saint-Bertin conservés actuellement en Hollande. Le savant critique d'art doit étudier, dans un article ultérieur, ces tableaux d'après la publication qu'en a donnée la Société des Antiquaires de la Morinie[1]. Il n'y a donc pas lieu d'apprécier dès à présent des conclusions qui ne sont pas encore définitives, mais il était intéressant de signaler de suite l'existence d'un manuscrit qui rappelle de si près le souvenir de l'abbaye de Saint-Bertin et du fastueux abbé qui a légué à la postérité des œuvres d'art si renommées.

Cartulaire des Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde.

M. J. de Pas annonce qu'il a entrepris depuis plusieurs mois le dépouillement et l'analyse du *Cartulaire des Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde,* manuscrit 901 de la Bibliothèque de Saint-Omer. Il rappelle que la publication de ce cartulaire est depuis longtemps l'objet d'un des desiderata de la Société ; et il donne lecture d'un projet d'introduction où il expose les éléments d'intérêt révélés dans cet ensemble de documents qui comprend plus de sept cents pièces transcrites *in extenso* à la fin du quinzième siècle. C'est surtout au point de vue de l'histoire locale des noms de lieux et de personnes que ce manuscrit mérite d'être connu. De plus, c'est une des seules sources qui soient parvenues jusqu'à nous concernant l'origine de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde dont aucune chronique ne nous a conservé l'histoire.

1. *Bulletin historique,* T. X, p. 336.

La Compagnie apprécie l'intérêt qu'il y aurait à entreprendre cette publication, elle invite l'auteur de la communication à poursuivre son travail pour le livrer aussitôt terminé à l'impression.

M. de Pas fait ensuite passer sous les yeux de ses Collègues une vue à la sépia représentant l'entrée du couvent dessinée au dix-huitième siècle, et deux plans de la même époque reproduits par M. E. Sturne : soit une vue cavalière d'après un grand plan de 1773 reposant à la Bibliothèque de Saint-Omer, et un plan dressé en 1793 par Gorenflos, architecte à Saint-Omer, en vue de la vente des terrains après la démolition des bâtiments. Ce sont les seuls souvenirs que l'on ait pu conserver de la disposition du monastère. Ils méritent à ce point de vue d'être reproduits.

La Société décide de publier le cartulaire dans le format in-4° adopté précédemment pour l'édition des Chartes de Saint-Bertin, de Thérouanne, etc... Ce format offre de plus ici des avantages pour la disposition des planches.

Excursion archéologique de 1903.

— En terminant M. le Président entretient ses Collègues d'un projet d'excursion à effectuer dans le courant de l'été. Se conformant au vœu exprimé précédemment d'une façon générale, il leur propose de choisir cette année comme but Aire, Guarbecque, Ham, Lillers. Il y a dans cette région plusieurs églises riches en souvenirs archéologiques, ainsi que quelques monuments intéressants, et l'itinéraire peut être combiné de façon à faire dans le cours d'une journée une visite assez complète.

Ce plan est adopté avec empressement, et après consultation des Membres sur la désignation du jour, la date est fixée au 9 juin.

Chronique de l'abbaye de Saint-Sauveur à Ham.

La visite de l'église et des restes de l'ancienne abbaye de Ham pourrait donner de l'actualité à la publication de la Chronique communiquée en 1898 par le regretté M. Bonvarlet (v. *Bulletin*, T. X, p. 155). Il est décidé en conséquence que l'insertion de cet intéressant manuscrit dans le *Bulletin* sera commencée de suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 50.



DOCUMENTS RELATIFS AUX ABBAYES

de Clairmarais et de Woestine[1]

(EXTRAITS D'UN DOSSIER RÉCEMMENT ACQUIS)

Ces documents relatifs aux deux abbayes de Clairmarais et de Woestine[2] maintenant disparues se composent en grande partie de lettres écrites ou reçues par le sieur Olyve, greffier à Steenvoorde[3], bailli et receveur de M. de la Viefville. Elles sont comprises entre les dates du 29 mars 1779 et 19 février 1791, et ne nous apportent guère de renseignements historiques inédits. Ce sont des lettres d'affaires concernant la réparation du presbytère, la nécessité d'un second vicaire, des ventes d'arbres et de nouveaux baux, le recouvrement et les charges des dîmes de Steenvoorde et de Winnezeele, etc. Les décimateurs ecclésiastiques de Steenvoorde étaient l'abbaye de Woestine, l'abbaye de Clairmarais, les chapelains de la cathédrale d'Ypres, le chapitre de Saint-Pierre à Cassel et le couvent de Steenvoorde.

Abbaye de Clairmarais

Dans une lettre du 2 septembre 1785, il est question de la mort de l'abbesse de Sainte-Colombe, à Blendecques, survenue quelques jours auparavant[4]. Le sieur Olyve recommande à l'abbé de Clairmarais, pour la remplacer, une religieuse du nom de de Couster, fille d'un de ses amis intimes. Quelques jours

1. Ce dossier, offert par M. Justin de Pas à la bibliothèque de la Société, provient de la bibliothèque de M. l'abbé van Costenoble, ancien curé de Flêtre, membre du Comité flamand, dont la vente a eu lieu récemment à Gand.

2. Consulter dans la 203e livraison du Bulletin, tome XI, page 106 « Notes sur les dernières abbesses de Woestine », par M. J. de Pas.

3. Steenvoorde, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Hazebrouck (Nord). — Winnezeele, canton de Steenvoorde.

4. Cette abbesse était Mme Florinde-Anne de Foy dont M. de Laplane n'avait su fixer la date de la mort.

après, on annonce le décès de l'abbesse de Woestine, Mme Deschodt, enlevée le 7 septembre de la petite vérole après 13 jours de maladie et inhumée au bout de 7 jours : « les qualités rares de ces deux abbesses augmentent nos regrets et les rendent à jamais recommandables » écrit l'abbé dom Bernard, qui meurt le 28 janvier 1787 « à la suite d'une légère blessure qu'il sé fait il y a trois mois et qui a toujours augmentée.... il est si digne de regrets par ses qualités ». C'est dom de Schodt, dernier abbé, qui lui succède, de même qu'à dom Thellier succède comme receveur dom Lefebvre qui, dans une lettre du 19 février 1791, expose dans quelle incertitude les religieux vivent à cette époque : « on vend nos biens à force et très cher », explique-t-il.

Olyve envoyait aussi du beurre à ces MM. de Clairmarais, ce qui peut surprendre étant donné l'importance de la ferme dépendant de l'abbaye. En 1785, la somme lui revenant pour prix et coût de 8 cuvelles de beurre s'élevait à 953 florins 18 patars 9 deniers.

Les religieux furent dispersés et le sieur Olyve mourut, mais, en 1810, l'administration de l'Enregistrement, révisant les comptes des communautés, réclama aux héritiers d'Olyve un arriéré sur le paiement des dîmes de 1789 ! Les héritiers résistèrent aux prétentions de l'administration et firent appel aux souvenirs de M. Lefebvre, ancien receveur de l'abbaye, et à cette époque chef d'institution à Esquermes, qui avait présenté les comptes de l'abbaye au district de Saint-Omer.

Le dossier de Clairmarais contient en outre un certain nombre de pièces concernant les dîmes de Steenvoorde et de Winnezeele, ainsi qu'un plan de terres et bois sis en cette dernière paroisse.

Abbaye de Woestine

La correspondance échangée entre l'abbaye de Woestine et leur homme d'affaires se rapporte aux mêmes sujets, mais la question d'argent devient une grave préoccupation après la mort de l'abbesse, Mme Deschodt, survenue en 1785 : « c'est un coup fatal pour nous et la maison », écrit dame Fauconnier

qui a succédé pour la correspondance à dame de Rycke. Quelques jours après, c'est dame Taquin qui meurt également de la petite vérole. « La perte d'un chef de communauté a des suites facheuses : ce sont de grandes coutances ; je me trouve en ce moment sans argent, et où en avoir ? je n'en sais rien ». On cherche à obtenir des avances des fermiers et des dimeurs. Si l'on pouvait avoir 1000 livres, ne fut-ce que 600 ! Le fermier Odeuil seul consent à « aller au secours » ; pour le remercier, dame Fauconnier parle de repasser bail avec augmentation et réclame « sa petite rétribution ». « Un louis pour moy ! » ajoute-t-elle dans une lettre datée du 8 décembre 1785 où elle annonce la nomination comme abbesse de dame Briois, dame de basse-cour. Pour se procurer de l'argent, on fait en janvier 1786 une vente des arbres croissant sur une pâture : tous frais déduits, cette vente produit 2154 livres 10 sols parisis, soit 1346 livres 11 sols 3 deniers[1] monnaie courante.

« Je me raporte à votre sentiment pour la vante des harpes » écrit Mme l'Abbesse. Peut-être l'harmonie ne régnait-elle pas au sein de la Communauté, tout au moins au point de vue de la gestion des affaires, car dans une lettre adressée par dame Maronier au sujet d'une autre vente « d'harbes » à faire comprenant des bois blancs qui ne sont pas encore arrivés à maturité, se trouve en post-scriptum cette phrase : « si par hazart vous écriviez à la dame Fauconnier, je vous prie de ne pas lui donner connaissance de cette vente ». Au mois de mars 1786, l'abbesse, toujours préoccupée de l'état de ses finances, écrit qu'elle prend le parti de donner 6 0/0 sur le total de la vente et

1. La lettre d'Olyve nous tient au courant des coutumes du pays au sujet du paiement : les acheteurs ont jusqu'au 1er juin pour se libérer : le receveur se charge à raison de 2 0/0 de remettre les deniers au fur et à mesure qu'il les recevra, et le tout dans les trois mois de l'échéance, sans garantir la solvabilité des acheteurs ; à 4 0/0 en la garantissant, ou encore à 6 0/0 en remettant de suite la somme sur remise de la quittance. En Artois, répond Mme Briois, qui aurait bien envie de marchander, on a coutume de prendre des ventes à 2 1/2 0/0 : les receveurs se chargent de faire l'argent bon, ils l'avancent et répondent pour les acheteurs.

qu'elle enverra chercher l'argent le plus tôt possible, ce qui à lieu quelques jours après. En 1787, ce sont les vicaires de Steenvoorde qui demandent une augmentation de traitement et veulent une réponse dans les 15 jours : « il me parait qu'il y en a un qu'il n'est pas tendre », dit Mme Fauconnier qui redoute « quelque chicane » et la demande est agréée par tous les décimateurs. Au mois de juillet 1788, on s'enquiert d'un homme capable de construire une citerne, sur le conseil de leur directeur dom Chevalier, religieux de Clairmarais. Une citerne de 300 tonnes ne coûterait pas plus de 750 livres, répond Olyve, et on ne manquerait jamais de bonne eau, même pour brasser.

D'autres pièces font partie du dossier de l'abbaye de Woestine : ce sont des copies de baux, la répartition en 1772 des charges des décimateurs de Steenvoorde, un plan de la ferme sise à Steenvoorde appartenant à l'abbaye et contenant près de 60 mesures, etc. Enfin une copie de l'état de l'abbaye le 9 août 1790.

Comme on le voit, toutes ces pièces réunies ne manquent pas d'un certain intérêt : elles nous font connaître quelques petits côtés de la vie matérielle et des préoccupations financières de ces deux abbayes : elles nous initient à leur façon pratique de négocier les affaires, de repasser des baux, de procéder à la location des dîmes ; certaines lettres enfin, écrites et signées par des abbés de Clairmarais et des abbesses de Woestine[1], constituent des autographes toujours curieux pour l'historien et le graphologue.

Charles LEGRAND.

1. Mme Deschodt signe son nom en un seul mot. Elle avait succédé à Mme Prévost. V. sur l'abbesse Prévost la 203e livraison du *Bulletin historique*. Une empreinte communiquée récemment par M. Théry-Delattre permet de compléter les indications relatives à cette abbesse et de déterminer ses armoiries qui sont de... au chevron de... accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une gerbe de....

Au sujet d'une édition des Œuvres poétiques de Jean Rosier, Prestre, Pasteur d'Esplechin, au Diocèse de Tournay (1616).

(Communication de M. J. DE PAS, secrétaire-général).

Dans le Tome X du Bulletin historique de la Société[1], M. Legrand a publié des extraits d'un intéressant poème sur « *Une Tempête à Hesdin en 1589* » tiré des œuvres poétiques de Jean Loys, Dovysien, éditées à Douai en 1613.

Nous avons eu depuis sous les yeux une édition non moins curieuse d'un autre auteur de la même époque et du même pays qui a composé également un poème sur ce sujet. Nous pouvons donc induire de là que la perturbation météorologique survenue à Hesdin en 1589 avait dû frapper vivement les esprits à cette époque ; en tout cas la comparaison que l'on peut être tenté d'établir entre les deux poèmes nous amène à signaler un volume d'une grande rareté qui mérite de trouver place dans notre bibliographie locale.

Les œuvres de Jean Rosier ont été éditées à Douai en 1616, à l'imprimerie de Pierre Avroy, sous le titre : « *Poëmes François contenans plu-*

1. Pp. 644 et suiv.

sieurs Epithalames, Epigrammes, Epitaphes, Elegies, Comedies et autres Discours pleins de Moralité et Piété, Divisé en quatre Livres par M. Iean Rosier, Prestre, Pasteur d'Esplechin[1] *au Diocèse de Tournay* ».

Notre poète a du reste écrit plusieurs pièces sur Hesdin. A défaut d'autres renseignements biographiques nous trouvons trace de ses attaches avec cette ville dans ses « *Action de Graces et Adieu Aux Illustres Seigneurs, Monsieur de Royon Gouverneur, Messieurs le Lieutenant, Conseiller, Mayeur et Eschevins de Hesdin. 1589, 30 Avril* ». Il y est dit qu'il avait été chargé d'une mission pendant un an, avant d'être nommé à un autre poste.

Le Soleil par son cours et journalière Aurore
M'induisant à la fin du service annuel,
Qu'ay fait à vostre Ville eschauffé d'un bon zel',
M'adverty qu'Adieu dise avant tirer ma prore[2].

Je ne vous eusse point denié mon service
N'eut esté que dés jà ma Nef appercevoy
Bransler de toutes parts et mise en grand émoy
Sans espoir de secours, ains prez de precipice.

. . . .

On ne s'étonne donc pas que plusieurs sujets aient trait à cette localité. Ce sont pour la plupart des pièces de circonstance telles que celle citée ci-dessus et les suivantes : « *Iubilé de Iean Bertrand et Marguerite l'Agneau, sa femme, Bourgeois honorables de Hesdin, faict et célébré l'an*

1. Esplechin, province du Hainaut (Belgique).
2. Proue.

1588. — Ode récitée à la table au nom des Confrères de Ste Barbe, et Canoniers dudict Hesdin. — En l'honneur du Nouveau Magistrat de Hesdin, créé l'an 1588, 25 Juin. Quadrains. — Epitaphe de Gabriel Mouton, Bourgeois et Mayeur de Hesdin, et de Marguerite Blanchart, sa femme, fondateurs de l'Eglise dudict lieu ».

Mais les plus intéressantes au point de vue historique sont « *Fondation et Bastiment de l'église de Hesdin* » et « *Tempeste admirable advenue en la ville de Hesdin et aux environs, l'an 1589, 25 Jullet* ».

S'il fallait établir un parallèle entre les œuvres de Jean Loys et de Jean Rosier, on trouverait certainement celles du premier supérieures. Elles sont, en effet, ainsi que l'a fait du reste remarquer M. Legrand, empreintes d'un charme poétique et entremêlées de descriptions pittoresques. Les poésies de Jean Rosier sont plus concises et plus sèches ; à certains endroits ce sont vraiment des éphémérides mis en vers, ainsi qu'on peut en juger par sa « *Fondation de l'église d'Hesdin* ».

L'an quinze cents et cincq outre soixante,
Courroit par un Vendredy du matin,
Vingt et deuxiesme au chaud mois de Juin ;
Quand Helbefaut par sa main Gouvernante,
La prime pierre au cœur de ceste Eglise
Meu d'un bon zele, a voulu estre mise
Le mesme cœur avec la Cimentière
Deux ans apres, le vingt-sixiesme jour
Du mois de Mars, Gerard de Humbricourt[1] *(sic)*
A arrousé d'eau saincte et salutaire.

1. Hamérioourt.

Cela fut faict par un jour de Dimanche
Avant Pasques : le Lundy fut chanté
Par Jean Mailly cordelier deputé,
Pour invoquer la divine clemence,
Hault sacrifice, et offert en mémoire
De la sacré' Vierge excellente en gloire.
  L'office sainct s'entretenoit tousiours
Au Temple ancien, iusques au premier iour
Du mois d'Apvril, mil cincq cents et soixante
Et huict, avant la Pasque triomphante ;
Quand dicte fut hors la première Messe
Paroissiale, et par après, sans cesse.
  Le mondain œil, par sa course féconde
Avoit desia cincq ans remesuré,
Et le second jour d'Aoust ramené,
Quand ce bon Pere en qui vertu abonde
(I'entens Gerard de S. Omer le chef)
Accompagné de notables Seigneurs
De S. André, d'Auchy, Blangy, et sieurs
D'Helfault, de Loche, et mainte vaillant chef,
De gens de guerre en dignité supremes,
Bourgeois, marchants en pieté extremes,
De ce sainct lieu le cœur a dedié,
Du Temple aussi l'enceint, et lieu croizié.
  Le mesme iour auquel Dimanche estoit,
Pour Patronnesse, a donné à bon droit,
Aux citoyens la noble Vierge et Mere
Et S. Martin aux Chanoines pour Pere.
  La Chappelle du fleuve plus prochaine
Est a Iesus ; l'autre à la Magdeleine
  L'octant' cinquiesme et milliesme année,
Passoit le monde a grand' bride avalée,
Portant d'Aoust le vingt-cinquiesme iour,
Par un Dimanche et vénérable iour
De S. Loys, quand Jean Six le bon Pere
De S. Aumer, régnant sans vitupere
Toute l'Eglise, et cœur, et nefs à Dieu

A dedié pour la paroisse et Ville
Hesdinienne, au roy Philippe fille,
L'a dedié aussi à S. Martin
Pour les Prelats venus du vieil Hesdin :
Lesquels y font sans cesse leur office,
Offrants à Dieu priere et sacrifice.

La description de la tempête de 1589 est certainement supérieure comme poème, quoique moins intéressante et moins étendue que celle de Jean Loys : on y retrouve du reste l'énumération des effets terrifiants du cataclysme.

Las ! quand de bons espics noz campaignes jaunissent
Et de noz prets herbus les fleurs s'espanouissent ;
Lors l'inclement Destin du ciel plein de courroux
Et d'horribles terreurs se vange dessus nous
Gaste noz bleds, noz vins [1] espand mille miseres
Sur nostre jeune ville et sur nos beaux parterres.

Or doncques on voyoit flamber le Syrien
Au chaud iour de S. Jacques, et la gueulle du chien
Vomissoit ses poisons ; quand le Canon horrible
Décoché de là sus par bruit et son terrible,
Associé de foudre, et de gresle, et de vent
A faict bransler la ville ; et le Temple luisant
Horriblement trembler et de telle furie,
Les Bourgeois n'esperants que de perdre la vie.
. . . .
Las ! le monde pensoit retourner en sa poudre
Car par la froide gresle et crecquillante foudre
Les iardins et les champs sont mis en piteux train
Ceux-là pleurants ses fleurs et fruits, ceux-cy son grain,
Les Oyselets du Ciel et des fœuillus ramages
N'ont point esté exempts des nuisantes orages.

1. La culture de la vigne était donc exploitée à cette époque à Hesdin, comme à Saint-Omer.

Ains surprins, ou par gresle, ou par foudre ont quittè
Le voler et la vie, au plus chaud de l'Esté.
Bref en nostre climat rien n'a esté sans perte
Et sans sentir l'horreur de l'inique tempeste.
. . . .

La fin est heureusement plus consolante, car il paraît que Dieu eut pitié d'Hesdin en lui suscitant un Mécène, qui fut peut-être le Trésorier Général du roi d'Espagne[1], pour réparer par ses subsides une partie des pertes survenues à la ville et surtout à l'église.

Or sus reprenez cœur, Citoyens Hesdineux,
Encore Dieu vous ayme, encore Dieu ses yeux
N'a destourné de vous, ny de vostre franchise
Comme a souvent monstré.
. . . .
Car il souffre souvent un petit mal courir
Pour de luy par apres un grand bien reüssir
Quelque bon Mecenas dés-jà il vous suscite
Qui vous et vostre Eglise en apres il assiste.

Indépendamment de ces poèmes, l'édition des œuvres de Jean Rosier nous offre une curiosité bibliographique : dans les feuillets liminaires qui contiennent, outre une introduction, plusieurs petites pièces dédiées à l'auteur par des poètes amis ; nous trouvons, parmi celles-ci, trois « Quadrains à l'honneur des Poèmes François de M. Jean Rosier », signés « G. de le Nort Sant-Omarois ». Or ce Guillaume de le Nort est l'auteur de la « *Poligraphie Audomaroise, discours de*

1. On se rappelle que c'est à ce seigneur que Jean Loys avait dédié son poème en faisant à la fin appel à sa générosité. Cf. Bull. histor, T. X, p. 646.

l'origine de la ville de Sainct Aumer et du Portus Icius », composé en 1633, réédité en 1856 par M. Courtois dans le Bulletin de la Société[1]. Dans cette curieuse réimpression qu'il a accompagnée de notes et d'une introduction, M. Courtois expose que l'on ne connaît rien de la biographie de cet auteur, qui paraît être le premier poète audomarois ayant écrit en vers français. Bien entendu, on ne peut apprécier par ces douze vers le talent du poète comparé à la facture de la *Poligraphie Audomaroise* qui leur est postérieure de près de vingt ans ; mais il ne saurait être indifférent de réunir tout ce que l'on peut retrouver du premier poète français de Saint-Omer, et de tâcher de reconstituer, au moins en partie, sa biographie. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de signaler cette brève collaboration à un ouvrage qui, par lui-même, méritait d'être mentionné.

1. T. II, p. 326.

CHRONIQUE DE L'ABBAYE DE SAINT-SAUVEUR

A HAM

Cette chronique fait partie des manuscrits communiqués en 1898 à la Société des Antiquaires de la Morinie par le regretté M. Bonvarlet, Membre correspondant, Président du Comité Flamand à Dunkerque.

La Société décida alors de les faire copier afin de les publier ultérieurement. C'est ainsi que le *Bulletin historique* a déjà donné les *Chroniques de l'Abbaye de Sainte-Colombe* de Blendecques (T. X, p. 80, 124 et 170) et de *Clairmarais* (Ibid., p. 248).

Ainsi qu'il a été dit précédemment, ces manuscrits ont été rédigés au XVIII[e] siècle sur des documents en grande partie détruits lors de la Révolution. Ils contiennent donc des renseignements qu'on ne retrouverait pas ailleurs.

Il est à remarquer d'ailleurs que l'abbaye de Ham n'a pas encore eu son historien. Une courte notice de M. l'abbé Parenty, rédigée en grande partie d'après le manuscrit du P. Ignace[1] et insérée dans les *Bulletins de la Commission des Monuments du Pas-de-Calais*[2] et dans le *Dictionnaire historique et archéologique du Département*[3],

1. *Dictionnaire du Diocèse d'Arras*, 5 vol. (XVIII[e] siècle) à la Bibliothèque d'Arras.

2. T. II, p. 103.

3. Arrondissement de Béthune. T. 3.

constitue à peu près tout ce qui a été publié sur ce monastère. Les nombreuses chartes signalées par notre chronique sont donc pour la plupart inédites.

Ceste abbaye est située au diocèse de Saint Omer entre les villes d'Aire et de Lillers au pays d'Artois, en un lieu assez marescageux : mais elle a du costé du midy des plaines fort agréables et fructueuses, et au rapport de Jacques Meyerus dans ses Annales de Flandre, ce monastère fut fondé l'an mille quatre-vingt et quatre par un noble chevalier appelé Enguerrand, seigneur de Lillers, à son retour de Compostelle en Espagne où il avoit esté avec Bauduin, comte de Guisnes pour y honorer les reliques de l'Apotre saint Jacques le Grand ; et à leur retour, cest auteur dit qu'ayant passé par le monastère de Charrou (Charoux) en Poitou, estant édiffié de la bonne conduite des religieux de ceste maison, ils en amenèrent quelques uns avec eux pour servir au pieux dessein qu'ils avoient l'un et l'autre de faire quelques fondations pieuses estant de retour en leur pays. Ils avoient remarqué en ce monastère une exacte observation de la discipline régulière et un modèle très parfait de religion : ce qui mut le seigneur de Lillers de demander à Fulcrard abbé de ce monastère de pouvoir emmener avec luy quelques uns de ses religieux pour effectuer la pieuse fondation qu'il projetoit, ce que cet Abbé lui accorda volontiers dans l'espérance qu'il avoit de voir par ce moyen provigner la vigne de l'ordre de saint Benoist et lui donna en effet Gérard Cricquet, homme d'esprit et d'une probité exemplaire et l'un des plus braves religieux, pour le seconder dans sa pieuse intention.

Le retour de ce cavalier apporta de la joye à toute sa famille et à tous ses sujets qui s'empressèrent à l'envie de luy en donner des témoignages, auxquels participoit le bon religieux Gérard — lequel après avoir donné temps aux bons accueils et civilitéz que tout le monde leur fai-

sait, pria enfin ce bon seigneur de luy donner quelque lieu pour vivre selon sa vocation et donner le commencement de la religion qu'il avait dessein d'établir ; ce que le pieux Enguerrant luy accorda, aussitôt, luy assignant pour sa demeure un lieu pour lors non cultivé et marécageux appelé Ham, où ce seigneur fit bâtir à ce moine un petit corps de logis, auquel il joignit un petit oratoire, où il commença de donner les premiers éclats de sa vertu et de sa dévotion.

Ce qui mut le seigneur de Lillers à augmenter cette première fondation, ayant obtenu du Pape Grégoire quatrième[1] de faire de ce lieu une abbaye de l'Ordre de saint Benoît, de laquelle avec la permission de Gérard, Evêque de Thérouane, il commença la première fondation en l'an mille et quatre-vingt, y bâtissant trois appartements, l'un pour le réfectoire, et ce qui en dépend, le second le dortoir, et le troisième est celui que l'on voit en entrant à la main droite où se vois le chevalier Enguerran à cheval avec un enfant sous le pied du cheval, et auprès de lui sa femme, et au dessus d'eux l'image de Saint Sauveur assis en un fauteuil à l'antique, le tout en demye bosse ; puis il édifia une Eglise dont il pressa l'ouvrage avec tant d'ardeur qu'elle fut achevée en moins de deux ans avec toutes ses dépendances.

De quoy ce seigneur n'étant pas moins satisfait que le bon moine, il pria l'Abbé de Charrou de le venir voir et le lieu où il avait placé le religieux qu'il lui avait donné. A quoi cet Abbé déféra fort volontiers, se persuadant que sa présence ajouterait encore quelque chose au zèle qu'animait ce cavalier pour l'établissement de la religion, et arriva à Ham aux environs des Pâques, et y treuva une Eglise et une maison achevées de toutes pièces, dont il établit pour premier Abbé le religieux Gérard, lequel fut

1. Il y a ici une erreur. L'épiscopat de Gérard va de 1083 à 1099. Or Grégoire IV régna de 827 à 844 ! Peut-être s'agit-il de Grégoire VII (1073-1085).

confirmé et bénit solennellement le premier Dimanche après la Pentecôte par Gérard du Pont, Evêque de Thérouane, lequel étant venu à Ham pour cela, en consacra et dédia aussi l'Eglise à l'honneur de Saint Sauveur à l'instance d'Enguerrant de Lillers, qui assista à cette cérémonie avec beaucoup de noblesse du voisinage, en présence desquels cet Evêque fit une belle exhortation à la louange de la vie monastique.

Quelques-uns croient que ce seigneur aurait été meu non seulement de faire le pélerinage à saint Jacques en Compostelle, mais encor de fonder cette Abbaye, à cause de la disgrace qui lui était arrivée de tuer un enfant sous le pied de son cheval, ce qu'étant arrivé par mégarde, il voulut néanmoins expier cette tache par la pieuse fondation de cette Abbaye, ce qu'ayant accompli de tout point selon son désir après avoir en diverses occasions donné des preuves non moins de sa valeur que de sa piété, mourut l'an 1100, et gist dans le cloitre de cette maison du coté du chœur où il a son épitaphe en marbre eslevé dedans son arcure, où sa représentation est couchée de son long armé de toutes pièces avec l'écusson de ses armes lesquelles sont de gueules à 3 cheuvons d'or brisé d'un lambel de mesme, de troix pendants qui sont les armes de Lillers.

Aux environs de cette épitaphe, se voit gravé sur un petit marbre ce disticque

Hic flos militiæ, Paridis gena, sensus Ulissis,
Œneæ pietas, Hectoris ira jacet.

A quoi sont jointes les armes ci-dessus, avec cette date auprès, 1100, ce qui a donné sujet de croire que cet escript estoit une dépendance de l'épitaphe de ce seigneur, voires son épitaphe, veu les armes et le rapport de la date : auprès de lui est aussi inhumée Emme son épouse et leur fille Sarra à quoi néanmoins le lecteur trouvera peut-être quelque discordance par l'histoire dudict Enguerran que nous escriverons ci-après.

La fondation doncques de ce monastère fut l'an 1084,

dont bien que je n'ai vu aucune charte dans les archives de cette Abbaye, l'on trouve néanmoins originellement celle de Robert comte de Flandres, par laquelle il confirme l'an mille nonante et trois la fondation de cette Abbaye faicte par Engran seigneur de Lillers, et son Epouse appelée Emme, avec la donation de toute la terre et seigneurie de Ham, des eaux, de la pêche, des pretz, maretz, bois, étangs, revenus, ventes, justice et reliefs en tout ce qui en dépend comme aussi que l'Abbé et les moines et les serviteurs de cette Eglise ne seront obligés de payer aucun droit de tout ce qu'ils acheteront dans la ville de Lillers pour leur vivre et leur vêtement, déchargeant aussi que ny les religieux, ny les hommes servants de cette Abbaye ne pourront être obligés de moudre leurs grains ailleurs qu'au moulin de Ham, ayants de plus lesdicts fondateurs donné à cette Eglise certaine censse appellée Mancqueville avec toute sa dépendance pour l'Entretien de l'Hospitalité, et pour la mesme chosse, ils luy ont donné encor toutz ce qu'ils possédoient dans la terre et seigneurie du Taillich et dans celle de Hallines, toutes lesquelles terres et biens estant tenus du comte de Flandres, ses officiers en ont donné la saisine et l'investiture à ceste Eglise à la requeste des fondateurs et du consentement de Sara leur fille unicque et heritiere. Ce qui fut confirmé entièrement par le comte Robert le Frizon selon sa forme et teneur pour en jouir en toute liberté, franchise et sans aucune charge de recognoissance. A quoy ce comte a obligé tous ses successeurs en la comté de Flandres, avec plusieurs autres droicts et preeminences repris plus au long dans ceste charte, et entre autres le droict de justice haute moienne et basse ; aiant en outre ce mesme prince pris ceste Abbaye en sa protection et de tous ses successeurs : ces lettres furent données en la ville de Bourbourg l'an 1093 comme nous avons dit cy dessus par devant Arnoul prevost de Sainct-Omer, Manasses comte de Guisnes, Robert Aduoué de Béthune, Bernard de Baillœul, Hugues d'Aubigny, Gautier de Douay, Hugues Havech,

Robert Sommeillier, Onulfe d'Aire maistre d'Hostel, Jean d'Artois, Wenerand d'Ysel, O. Clechin, Elbode Mareschal, et le mesme Enguerran cy-dessus, avec ses hommes de fief Eustace Stofflez, Jean Berre, Waland, Hermand, Siger, Everard, Ardon, Ebroin, Robert de Therouane, Elgote d'Alquier, Bernard fils d'Hiclebert, Clarbault Morel, Eustace Boruine, Wenemere Steppelez, Thiery de Rivo, Warin Bridels.

Ce qui fut confirmé par le Pape Innocent quatriesme par lettres données à Peruse, le premier de mars, l'an noeuviesme de son pontificat, lequel quelque temps auparavant avoit concédé aux Religieux de ce monastère de pouvoir apprehender les successions de leurs parents; aiant en outre ce mesme pape, peu de temps apres, pris en sa protection le monastère, et confirmé tous les droicts et les privileges de ses prédécesseurs; ce qui fut confirmé encor par Gregoire dixiesme sur la fin du mois d'Apvril l'an deuxiesme de son pontificat. Mais pour voir plus clairement le surplus de l'establissement de ceste maison, il me semble que nous le verrons plus en destail dans la suiste des Abbés qui l'ont gouvernée.

ABBÉS DU MONASTÈRE DE SAINT SAUVEUR A HAM

I

Le premier Abbé de ce monastère, come nous avons dit cy dessus, fut Gerard, auquel un petit manuscript de ceste Abbaye donne le sournom Cricket; ce fut le religieux qu'Enguerrant de Lillers fondateur de ceste maison amena du monastère de Charrou, lequel comme nous avons jadict, y fut establi par Fulcrard, Abbé de Charrou, lequel estant venu à Ham à l'instance du fondateur, après avoir recongnu la prudence et la bonne conduicte du Religieux qu'il avoit envoié pour donner commencement à ceste nouvelle fondation, le constitua Abbé, lequel fut confirmé et bénit le premier Dimanche après la Pentecouste par Gerard Evesque de Therouane.

André du Chesne historiographe de France, dans son histoire de Guines, dit que cest Abbé Gerard assista à la translation du corps de S. Folquin Evesque de Therouane, qui se fit à St Omer en l'Eglise de St Bertin, en présence de Clemence Comtesse de Flandres, espouse du comte Robert le jeune, lequel estait allé au voiage de Jerusalem, ce que se recognoit par l'acte qui en fut dressé l'an 1097, dont l'original est en la chasse, où repose ce corps saint ; où entre touls ceux qui assistèrent à ceste ceremonie est nommé *Girardus Abbas Hamensis.*

Il est fait mention de luy dans l'obitier de ceste Abbaye le sixiesme des Calendes de Juin sous le nom de S. Geraldi Abbatis; il vivoit selon que l'on peut voir par deux lettres de ce monastère l'an 1084 qui est la mesme année que fut fondée ceste maison, lesquelles lettres ont esté signées par luy même, sans que l'on scache combien de temps il a gouverné ceste Abbaye. Un petit livre manuscript dit qu'il est enterré au chœur de l'Eglise de Ham souz un marbre eslevé du costé de la chapelle de Nostre Dame, sur lequel on ne voit plus autre chose escrite que ces motz. CY GIST LICTIÉ.

Il fut suivi d'un appelé

II

ESTIENNE, lequel est qualifié par l'obitier de ceste Eglise deuxiesme Abbé, sans que l'on trouve de luy autre chose de plus positif; il semble néantmoins que ce pourroit bien avoir esté de son temps que ce Robert le Frison a confirmé la fondation de cestce Abbaye avec toutes les donations faictes par le seigneur de Lillers, mentionéez cis dessus. Ce fut du temps de cest Abbé que le fils de Robert ci-dessus, Bauduin septiesme du nom comte de Flandres (fameux pour la justice qu'il exercea sur onze gentilshommes qu'il fit estrangler, à cause qu'ils avoient pillé et tué des marchands) avec Clemence sa mère contribua aussi à l'establissement de ce monastère, luy donnant toute la seigneurie et le droict qu'il avoit en la paroisse

de Sainct Martin à Laires, advouant et confirmant aussi par la mesme charte la donation que faisoit aussi à ceste Abbaye, de ce qu'il avoit à Laires tenu du comte de Flandres ou certain gentilhomme appellé Helenard, avec Cecille sa femme et ses sœurs Ermentrude et Anecine, ceux-cy s'estans trouvéz ensemble avec ce comte de Flandres en l'Eglise de Laires, où par une branche de verdure qu'ils mirent sur le maistre autel, ils donnèrent à l'Abbaye de Ham l'investiture des terres et biens cy-dessus du temps de Louis, roy de France, et de Jean, Evesque de Therouane, la charte qui en fut despechée est de l'an 1115 en présence de Bertin chapelain du comte, de Robert Aduoué de Béthune, d'Alard sommeillier, Bauduin Chambelan, de Gautier filz d'Alard, de Roger chastelain de Lille, Bauduin chastelain de Lens, de Thibault et Engelbert d'Aire, d'Anselme de Lillers, Hugues Morel, Pierre de Malanoy, Everard de Cottènes, Gautier de Garbec, Herman de Silemez, Julien de Lieres, Eustace de Saint Renier de Quernes, Bauduin dit Poictevins, Renier son fils, Thiery Pelez, et du Gaulois son filz aisné et de plusieurs autres.

Au surplus il y a subject de s'estonner que l'autheur du petit livre manuscript de ce monastère ait ignoré cest Abbé, puisqu'il en est faict mention dans l'obitier ; il eut pour son successeur

III

Raovl ou Ravl lequel suivant les mémoires de cette Abbaye fut faict Abbé le jour de Pasques de l'an 1135. Ce fut de son temps que se fit la translation des corps d'Enguerram de Lillers, d'Emme son épouse et de leur fille Sara, dont les mémoires de ceste maison racontent l'histoire en cette façon, que le sixiesme jour de septembre de l'an mille quatre vingt et quatre ledit Enguerrant après avoir fondé, ordonné et réglé comme il appartient le monastère de Ham, laissant après luy sa femme et sa fille, qui vescurent le reste de leurs jours en grande piété, visitans chaque jour l'Eglise de Sainct Sauveur où estoit

inhumé ledict seigneur de Lillers, au costé gauche du chœur, et peu de temps après mourut Sara sa fille estant encor à marier, et fut enterrée au milieu du chœur, et aupres d'elle quelque temps apres fut mise Emme espouse d'Enguerrant et mère de Sara.

Mais il faut qu'il y ait de l'abus dans la cronologie de la mort de ce seigneur : car bien loing d'estre mort, comme nous avons dit cy dessus, l'an 1084, je trouve par la charte de confirmation des biens de ce monastere que ce mesme Enguerrant vivoit encor l'an 1093, ayant esté luy mesme présent à l'acte de ladicte confirmation donné en la mesme année par Philippe d'Alsace comte de Flandres.

Neantmoins quoy qu'il en soit du temps de la mort de ce seigneur, les memoires de ceste Abbaye disent que cest Abbé Raoul, qui estoit un homme fort pieux et exemplaire, allant toutes les nuicts aux matines, vit souventefois sur les monumens de ces troix personnes de grandes lumieres, et y entendoit des concerts de musicque fort agreables de voix et d'instrumens : A quoy faisant souvent reflexion ce bon Abbé se persuada que ces troix corps vouloient estre mis en un mesme cercueil, ce qu'il declara à une certaine Dame appellée Emme, Dame de Lillers, filloeule de la fondatrice, et prirent resolution par ensemble d'effectuer ceste pensée, aux festes de la pentecouste. Et lors ceste Dame s'estant trouvée à Ham avec beaucoup de noblesse, cest Abbé fist ouvrir les troix sepulchres d'où il sortit une odeur si suave et agréable qui s'espandit jusques à une demi-lieue du voisinage, qu'un chacun fut surpris non moins d'admiration que de dévotion. Ces troix corps donc furent mis ensemble par cest Abbé dans un mesme cercueil, avec grande solennité, en une muraille auprès de la porte du cloistre, où l'on fit peindre l'image de Sainct Sauveur, avec les figures et les représentations de ces trois illustres personnes.

Ce qu'estant divulgué, le peuple y venoit à grande foule, pour en apprendre la vérité, et y honorer ces saincts corps, lesquels aiant vescu pieusement donnèrent

après leur mort des preuves de leur saincteté : car un homme du village de Quernes qui estoit travaillé d'un flux de sang passées longues annéez, estant venu implorer l'assistence de ces braves fondateurs, comme on luy eust donné selon son désir quelque drap, auquel avoient été envelopé ces troix corps, il le mit sur sa teste et fut guéry à l'instant. Cest heureux commencement ayant fait connoître combien la fondation d'Enguerrant de Lillers estoit agréable à Dieu.

Du temps de cest Abbé, Thiery d'Alsace filz de Thiery comte d'Alsace et de Gertrude de Flandres, qui avoit espousé en premières nopces le comte de Louvain, aiant esté esleu comte de Flandres après Guillaume de Normandie lequel en fust chassé pour sa cruauté estant mort sans enfant, Thiery second demeura paisible possesseur de la comté de Flandres : ce Guillaume de Normandie fut choisi après Charles le bon qui avoit esté assaziné à Bruges en l'Eglise de St Donat entendant la messe, par certains gentilshommes du sournom Vanderstrawer.

Ce Thiery d'Alsace, dont nous parlons icy, estoit un prince fort religieux, qui fit quatre fois le voiage de la terre saincte. Il avoit espousé premièrement Margueritte de Clermont et puis Sibille, fille de Foulques d'Anjou, Roy de Hierusalem ; et, comme il restoit pieux, il ne fourligna point de la piété que ses Ayeulx avoient eue pour l'Eglise : car outre ce que nous avons dit ailleurs, il entra à l'exemple de son oncle, et de Bauduin septiesme son cousin germain, dans l'affection de ceste Abbaye de Ham ; car, par une charte de ceste maison de l'an 1130, il en espousa la protection ; à cet effect sur la plaincte que luy fict cest Abbé Raoul de ce qu'il n'estoit payé de cent solz de rente qui estoient deus à cette Abbaye par ses domaines, ce comte appella par devant soy son receveur de Sainct Omer et lui ordonna de le payer promptement voulant que si à l'advenir il y avoit encor quelque difficulté sur ce faict, ceux de Ham seroient libres de les y contraindre par la justice de l'Evesque de Therouane.

Ceste charte fut despechée en presence de Milon Evesque, d'Oger prevost, de Bauduin Doyen de Therouane[1], d'Yvain filz de Bauduin de Gand, de Gilbert filz d'Onulphe, de Gilbert chastelain de Berghes, et de ses deux frères Hugues et Helenard.

Ce fut cest Abbé qui mit en bon ordre tant la règle générale de l'ordre de Sainct Benoist que la particulière de ceste Abbaye. Il racheta la disme de Berguette qui avoit esté alienée : il est inhumé où il y a une crosse gravée ; il fut suivi de

IV

Godescalc qui fut en ses jeunes ans premièrement Religieux de Sainct Bertin où il a donné des preuves de sa vertu et de sa prudence, et comme il estoit filloeul et nepveu du costé paternel de Godescalc Abbé d'Auchy, son oncle le fit prieur de son Abbaye, d'où quelque temps après, il fut rappellé à Sainct Bertin pour y exercer l'office d'Hospitalier. Il s'acquita si bien de tous les Emplois qu'il eust que ceux de Ham aiant ouy parler de luy avec honneur, ils le choisirent pour leur Abbé après Raoul : mais l'Abbaye de Sainct Bertin venant à vacquer par la mort de Léon, il en fut faict Abbé au rapport d'Iperius l'an 1163. Ceux qui vueillent voir son Eloge plus au long, le pourront trouver au traicté des Abbés de Sainct Bertin cy dessus[2]. Cest Abbé Godescalc paroist comme tesmoin à une charte de l'an 1151 donnée de Thiery d'Alsace, comte de Flandres en faveur de l'Eglise cathédrale de Nostre Dame de Thérouane, enregistrée au registre des chartes du chapitre de ladicte Eglise transférée à Ypre, où cest Abbé est qualifié Abbas Hamensis. Il eust pour successeur en l'Abbaye de Ham

V

Gvillavme, prieur de ce monastère, lequel du consente-

1. Il n'y a pas eu en ce temps de Baudouin, doyen de Thérouanne.

2. Il existe également une Chronique de l'abbaye de Saint-Bertin, écrite de la même main.

ment de son chapitre régla et institua, l'an 1183, que la Disme, que ce Guillaume de Fresay avoit donnée à ceste Eglise, fut employée à l'usage des Religieux infirmes de ceste Abbaye.

Du temps de cest Abbé le comte Hemfride donna à ceste Eglise l'an 1184 la disme de Berguettes asscavoir l'an 1184.

VI

BERNARD Ier du nom le suivit : il impetra l'an 1189 de Philippe d'Alsace comte de Flandres et de Vermandois, de pouvoir passer par tout ses domaines sans payer aucun droict de Tonlieu, de Travers, de chaussée, ny autre quelconque ; et pour les asseurer de ce privilège pendant qu'il seroit absent de ses Estats, et esloigné de ceste Abbaye, Il authorise l'Evesque de Thérouane ou le Diocésain de tel lieu que ce soit, ou leurs officiaulx de cognoitre du faict des perturbateurs, et mesme de les contraindre par les excommunications et censures de l'Eglise à la réparation du trouble, comme il est plus amplement repris dans une charte qui se voit ez archives de ceste Eglise scellée du mesme comte, en présence de Gérard de Mescines prévost de Lille, de Cornil son chapelain, de Robert advoué de Béthune, de son filz Robert, de Raoul de Hazebrouck, de Raoul Renard et autres, en la ville d'Arras l'an que dessus.

L'an 1195, ce mesme Abbé obtint de Philippe, Roy de France, la confirmation de la justice de la terre de Ham,en telle forme que l'avoient donnée auparavant à ceste Eglise les comtes de Flandres, tant au regard de l'Abbé et de ses Religieux que de leurs hostes et leurs Tenanciers ; ces lettres furent données à Paris l'an que dessus. Du temps de cest Abbé, le pape Alexandre estant en la ville de Naples le vingt deuxieme de Décembre, l'an premier de son pontificat, donna pouvoir à l'Abbé de ceste maison, de dispenser avec ses religieux, touchant les statuts de l'Ordre, comme aussi de les absoudre de l'interdict,

suspension et excommunication qu'ils pourroient avoir encouru à cause de leur transgression. Ce mesme Abbé receut de son temps de Hugues de Malanoy, filz de Pierre et frère d'Enguerram de Malanoy, l'adveu qu'ils firent de la donation qu'avoit faicte à cette abbaye Enguerram leur frère aisné, de sept mesures et demie de terres seantes à Esquedecque, avec toute la justice et jurisdiction qui en dépendent, franches et libres de toute servitude. A quoy Robert seigneur de Lillers, de qui ces terres estoient tenues, donna son consentement et en accorda la saisine à cest Abbé, à la requeste de Hugues de Malanoy cy dessus, à charge d'une messe à perpetuité pour le donateur et ses successeurs. Ce qui fut accepté au nom de cest Abbé, en la ville de Lillers par Hugues Morel de Relly, en presence dudict Hugues, de Guillaume son filz, de Warin de l'Espece (Espesse), d'Anselme de Cottenes, de Galois et de Gilles son filz, et à Ham en présence de Gautier Doyen de Lillers et curé de Calonne, de Druon curé de Ham, Gautier curé de Bourech, d'Everard de Bonnefois, Gérard de Busnes, Clarembaud Carrin de Bourech, Everard de Clarembaud ses enfants, Jean mayeur de Mancqueville, Gautier, Wiard le roulx, et plusieurs autres Ecclesiasticques et seculiers dont il y a lettres données en la ville de Lillers l'an mille un cent nonante et troix.

Robert advoué d'Arras avoit donné l'an mille un cent nonante à ceste Abbaye franc passage par toutes les terres aux Abbéz, religieux et suppost de ceste Eglise, et ce en présence de Pierre prevost de l'Eglise, de maistre Robert et maistre Gerard, de Simon le Sauvage, de Jean Bos, Guillaume Bos, prevost de Béthune et de Jean de la fosse. Voilà tout ce que je trouve de cest Abbé qui laissa pour son successeur

VII

ITHIER. De son temps, Gerard de Quienville voulut troubler l'Eglise de Ham touchant la perception de la Disme de Berguettes qui avoit esté donnée à ceste Abbaye

du temps de l'Abbé Guillaume cy dessus : mais à la persuasion de cest Abbé, il se déporta de sa prétension, et recognut en la presence d'Adam, Evesque de Therouane, qu'il avoit troublé sans cause l'Eglise de Ham sur le faict d'icelle disme ; dont l'acte de recognoissance fut faict en l'Eglise de Ham, en présence de plusieurs paroissiens et du seigneur dont la Disme estoit tenue, appellé Adam de Harluick, qui y donna son consentement le premier Dimanche des Advents ; et la charte en fut despechée au mois de mars ensuivant de l'an mille deux cents quinze.

L'an 1219, cest Abbé impétra de Guillaume de Tressenes chevalier et de Mahault sa femme la donation de la Disme qu'ils avoient en la paroisse de Sainct Maurice de Molinghem, laquelle se fit en la présence de l'Evesque cy-dessus du consentement de leur filz Jean.

Il y a de plus lettres et archives de ceste Abbaye par lesquelles cest Abbé donna en ferme à Bauduin seigneur d'Oudenville le bien qui appartenoit à ceste Abbaye dans la terre de Senlecque, dont les lettres sont de l'an 1214.

Et au mois de Décembre de l'an 1214, Jean Doyen d'Aire obtient du consentement de cest Abbé et de son couvent lettres de Décret pour la troisiesme partie de la Disme de Thil, que Bauduin de Comines le jeune avoit donnée à l'Eglise d'Aire aux mesmes droicts et hommage que le seigneur vendait à l'Eglise de Ham.

Du temps de cest Abbé Jean seigneur de Liestes et de Ruy, après avoir receu la croix pour aller contre les Albigeois, donna en aumosne à l'Eglise de Ham vingt huict solz six deniers de rente, une masure et six deniers de pain ; laquelle donnation fut acceptée par cest Abbé, et Gautier prieur du monastère de Ham, dont les lettres furent despechées en la présence de Robert de Creseke le jeune, de Guillaume son frère, de Renier de Fontaines, Gosschin curé de Liestes, de Gerard De le Werpe, et d'Estienne Gaulans l'an 1216.

En la mesme année Warin de Garbec et Alix sa femme donnèrent par engagere à ceste Abbaye la disme de Garbec,

dont se voient lettres données au mois de mars dud. an pardevant Adam, Evesque de Therouane.

Et comme ceste Abbaye avoit beaucoup de biens en grain dans la chastellenie de Cassel, que les redebuables refusoient de payer à la mesure du lieu, Guillaume de la Cousture, Bailly de la Comtesse de Flandres en la cour de Cassel, ordonna que le payement se debuoit faire à la mesure de Cassel, le tout en présence des Eschevins du lieu, et de Gautier de Bavinchove, de Bauduin d'Oxelaer, et d'Eustace de Winnezelle chevaliers et plusieurs autres. Ceste sentence fut prononcée à Cassel le samedy après la Chandeleusre l'an 1223. Et fut rastiffiée par Hugues, Doyen et chapelain de Sainct Pierre à Cassel, les mesmes jour et an et en présence de ceux que dessus.

Cest Abbé fut suivi après sa mort de

VIII

BERNARD II[e] du nom, du temps duquel s'esmeut une grande difficulté pour la division du maretz de Ham d'avec celuy de Molinghem ; et comme ceste partie de bien estoit importante, à l'un et à l'autre des intéresséz, ils firent un compromis par ensemble, et nommèrent chacun de leur part des personnes d'honneur pour terminer le différent ; et de la part de cest Abbé Bernard et de son couvent furent choisis Hugues Morel seigneur de Rely et Guffroy de Lambres chevaliers : Et de la part de Pierre, seigneur de Molinghem, y entrevindrent Robert, Seneschal de Flandres, et Pierre de Baillœul chevaliers, qui décidèrent ce différent au mois de Jullet de l'an 1236.

Et au mois de Novembre de l'an mille deux cents vingt huict, Guillaume seigneur de Clarques chevalier quicta aux Abbé et Religieux de Ham le droict de rouage qu'il avoit en la ville de Sainct Omer, du consentement de Jean son filz aisné et en présence de Adam, Evesque de Thérouane, lequel confirma ceste donation les mesmes jour et an.

Et comme l'Eglise d'Arschot est du patronat de l'Eglise

de Ham, Robert Chevalier, seigneur d'Arschot, la recognoit telle par une charte du mois de Juillet de l'an 1230, déclarant d'avoir édiffiée, dotée une Eglise paroissiale dans la paroisse de Tierlemont prèz d'Arschot du consentement de l'Evesque de Noyon, et de l'Abbé de Ham, auquel appartenoit le patronat de ce quartier.

Cest Abbé acheta le bien, que ce monastère possède à Auchel, de Michel, frère de Cardon, seigneur de Frefay, à quoy led seigneur donna d'autant plus facilement son adveu qu'yceluy Michel en emploia l'argent en achat d'autres terres aussi tenues de luy ; a quoy Gertrude femme de Michel donna aussi son consentement et le deschargea de son domaine, que son mari néantmoins luy assigna sur une autre partie de bien qu'il avoit du gré et consentement dudict seigneur de Frefay; cecy fut faict au mois d'Octobre de l'an 1224 en la présence de Regnier d'Auchel, et de Regnier de Lières chevaliers et de Bauduin de Hirebel et de Gautier Ranan ses hommes de fief, et de quelques autres.

Deux ans après, par devant le mesme Evesque, Simon et Jacques Clercs Enfans d'Heribert Machefer, laissèrent suivre au proffict de l'Abbaye de Ham, la disme de Lozinghem que leur père avoit achetée à ceste intention, à condition néantmoins d'en jouir leur vie durante : Laquelle néantmoins ils cédèrent absolument le mesme jour à charge de soixante livres par an ; laquelle redebuance ils ont quictée puis après en présence de Pierre, l'Evesque de Thérouane, au mois de Novembre de l'an 1231.

Cest Abbé acheta aussi l'an 1234 la disme d'Eblegheni, de Jean d'Eblegheni filz de Guillaume ; dont Pierre seigneur d'Eblegheni de qui la disme estoit tenue en donna lettres de saisine, dans lesquelles, en présence dudict seigneur, Mahault mère de Jean cy dessus, et sa sœur Agnès avec son mary Gilles de Sarcus, donnent leur consentement, ce qui fut confirmé le mesme jour par Pierre Evesque de Therouane.

Et l'an 1236 ensuivant cest Abbé acheta de Siger cheva-

lier d'Allouagne la Disme d'Allouagne pour la somme de cinq cents cincquante livres parisis, qu'il avoit recueus de Renier de Lières payant au nom dud. Abbé.

Et en la mesme année, cest Abbé acheta de Jean seigneur de Liestes vingt cincq mesures de terres du consentement de Marie sa femme et de ses filz Hugues, Guillaume, et Enguerran chevaliers et de la femme du dict Hugues son aisné, A quoy les seigneurs donnèrent leur consentement devant A. Doyen de Lillers, Nicolas Brebieres et Arnoul chanoines de Lillers, et à l'intervention de Siméon d'Orléans chanoine de Therouane qui fut authorisé pour cela par l'official ; Et le décret en fut accordé par le jugement des deux pairs du Chasteau de Lillers — assçavoir Hugues Morel, Enguerran dit le Veau chevaliers.

Deux ans après Hugues de Liestes filz aisné de Jean cy-dessus approuva et authorisa l'eschange de certaines terres qu'avoit à Berguettes l'Eglise de Ham, avec celles qu'avoit à Beauvoir Guillaume Rifflart, seigneur de Lières, chevalier au mois d'octobre de l'an 1238.

Cest Abbé ayant eu quelques difficultés avec Lambert Cardon, chevalier, qui disputoit à l'Abbaye de Ham l'achat de quelques terres à Bavincove à cause qu'il avoit la justice du lieu, les parties compromirent l'affaire au jugement de Gilbert de Bavincove et Guillaume d'Oxelaer, lesquels adjugèrent le droict à ceux de Ham ; et la sentence arbitrale qu'ils avoient rendue fut décrétée en la cour de Cassel l'an 1230 par Hugues de Comines chevalier et Bauduin de Cassel de la part du comte de Flandres.

Et du temps de ce mesme Abbé, la disme de Garbec, qui avoit esté donnée par engagere l'an 1210 à ceste Abbaye du vivant de l'Abbé Itier cy-dessus, fut confirmée par une charte donnée des pairs de Lillers, qui estoient Hugues Morens seign[r] de Rely, et Mathieu de Nedon, Adam de Carlinch, Thomas de Romessart et Enguerran le Veau Bailly de Lillers au mois d'Apvril de l'an 1231 ; et Sibille de Wavrin, Dame de Lillers, de qui ceste disme estoit tenue en confirme la cession au mesme temps.

Et au mesme an 1231, Jean, seigneur de Liestes, et ses deux filz Hugues et Guillaume recognoissent en la présence de Guillaume, Official de Thérouane, qu'ils n'ont et ne prétendent rien en la Seigneurie de Beauvoir, ains que le tout appartient à l'Eglise de Ham.

Et l'an 1235, ce mesme Jean seigneur de Liestes chevalier vend à l'Eglise de Ham vingt quatre mesures de terre à Beauvoir dont il y a charte des mesmes jour et an donnée d'Anselme, Doyen du chapitre de Lillers, duquel les terres estoient tenues. Ce qui fut recognu au mois de mars ensuivant par devant l'official de Thérouane. Cest Abbé Bernard second fut suivi d'un certain Religieux de Ham appellé

IX

Osmond sournomé de Keske par un tiltre de ceste Abbaye de l'an 1245. De son temps, le Seigneur de Molinghem voulut resillir de la sentence arbitrale rendue du temps de l'Abbé précédent sur le different qu'il y eust au repartissement du maretz de Ham : mais celui-cy qui estoit prieur de ce monastere et qui avoit cognoissance de l'affaire, s'accorda avec le Seigneur de Molinghem cy-dessus du consentement de ses principaux Religieux et en présence de Guillaume de Tressens, Bertoul de Nedoncel, de Gilles son filz et de Zegre de Thienes chevaliers et du filz aisné de Pierre sgr de Molinghem, et de Guillaume de Harlewick son Bailly et quelques autres au mois de may de l'an 1242 et au mois de Decembre de l'an 1244. Cest Abbé obtint de Bauduin Seigneur du bois Sainct Leger, pour son Eglise la Disme de ceste Seigneurie, dont se voient ez Archives de ceste maison, lettres données de l'Evesque d'Arras, de la mesme date. Cest Abbé eut pour successeur

X

Bernard lequel vivoit l'an 1247 : mais comme son successeur est trouvé vivant en la mesme année, l'on pour-

roit douter du rang et de la place que je luy donne en ceste suitte des Abbéz, neantmoins comme je ne trouve aucun tistre pour le mettre ailleurs, et qu'il y en a un par lequel il conste qu'il vivoit l'an 1247 et que le dernier tiltre de son prédécesseur est de l'an 1245, il faut croire que celuy-cy commença d'estre Abbé environ ce temps et vescut jusques en l'an 1247, en laquelle année, aiant ou quitté l'Abbaye, ou estant mort, il auroit esté suivi le mesme an de

XI

David, duquel on trouve tiltre de ladyte année, par lequel il est fait mention de certaine difficulté qui s'esmeut de son temps entre luy et le Seigneur de Malanoy, touchant le cours de l'Eau de Malanoy que les religieux disoient estre divertie à leur préjudice par Arnoul Advoué de Therouane, Seigneur de Malanoy et Beatrix sa femme ; lesquels deniants le faict pour eviter à procez, résolurent conjoinctement neantmoins de mettre la chose à l'arbitrage de Bauduin de Sainct-Omèr et Bertoul de Nedoncel, Chevaliers et de Robert de Beauquesne Bailly de Hesdin, au jugement desquels ils promirent de s'attendre, les lettres sont despechéez le Lundy devant la feste de Sainct Thomas de l'an 1247. Sur quoy les dicts arbitres aiant rendu sentence à l'advantage de ceux de Ham s'esmeut, deux ans après, une autre difficulté pour certaine escluse que firent faire les mesmes Seigneur et Dame de Malanoy, pour faciliter le cours de l'Eau, au moien de quoy, ils croioient d'avoir satisfaict au contenu de la sentence arbitrale : mais les Abbé et Religieux de Ham alleguants l'insuffisance de ceste Escluse pour furnir l'eau qui estoit nécessaire au moulin de Ham, ils remirent derechef et d'un consentement mutuel leur difficulté sur ce subject au jugement de Guillaume le Moisne, chevalier et les lettres de compromis furent despechéez et signéez l'an 1249, le vendredy après la Quasimodo ; Lequel après avoir bien examiné l'affaire confirma la sentence precedente ;

sauf que pour le regard de l'Escluse, il delara que ledict Seigneur de Malanoy la debvoit faire en telle sorte, que le cours de l'Eau n'en fut pas diminué, et que l'entretien de ladicte Escluse seroit à sa charge et de ses Enfans et de ses successeurs. Ceste sentence arbitrale fut rendue au mois d'octobre de la mesme année.

Ce qui fut ratifflé par Pierre Evesque de Therouane le jour de Sainct Luc, du mesme an, et l'an suivant Guillaume le Moisne, estendant sa sentence, modiffla ce cours de l'Eau à certain temps, pendant l'année, souz certaines clauses et conditions plus amplement reprises en ladicte sentence.

Ce fut cest Abbé, qui moiena par sa prudence, que ce monastère de Ham ne dépendroit plus de celuy de Charrou en Poitou ; Et, bien que nous n'ayons pas parlé cy devant de sa dépendance, il la faut supposer neantmoins, puis qu'il y a charte dans les archives de ceste maison, par laquelle il apparoist clairement que Maistre Bernard d'Espagne, Chapelain du Pape et Doyen de Vaelbono en Italie, comme juge delegué du Sainct Siège, appoincte la difficulté qui estoit pour ce subject entre les Abbéz et Religieux de Charrou, et les Abbéz et Religieux de Sainct Sauveur à Ham, dont ceux-cy dependoient, mesme jusques à là que d'estre obligez de prendre pour leur Abbé un Religieux du monastère de Charrou et de leur rendre beaucoup de debvoirs et de submissions.

(A suivre)



SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

207e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 8 Juin 1903

Président : M. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. le Président annonce que MM. Ch. de Pas et Neuville se sont excusés de ne pouvoir y assister, puis il donne la parole à M. le Secrétaire-général pour la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

Outre les publications périodiques, la Société a reçu l'hommage d'auteur suivant :

de M. l'abbé Thobois : *La dime et les décimateurs sur le territoire d'Alette.* Boulogne-sur-Mer, imp. Hamain.

M. César de Givenchy fait don à la bibliothèque de l'*Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, par Dom Guil. Marlot. Manuscrit inédit publié par l'Académie de Reims. 1847, 4 vol. in-4.

Remerciements.

Il y a lieu de mentionner aussi dans les envois la *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle,* par M. Paul Lacombe (Paris 1902), éditée par le Comité du cinquantenaire de l'éminent Administrateur de la Bibliothèque Nationale.

Correspondance

Accusés de réception :

du Ministère de l'Instruction publique, des exemplaires du 205e fascicule du Bulletin destinés à être transmis aux Sociétés savantes correspondantes.

de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers, des deux dernières livraisons du Bulletin historique.

de The Smithsonian Institution, à Washington, des quatre livraisons du Bulletin de 1902.

— Par circulaire du 12 mai, la Société Havraise d'études diverses, ayant pris l'initiative d'un Congrès des différentes Sociétés locales, dans le but d'arriver à l'édification au Havre d'un Hôtel des Sociétés, adresse un questionnaire aux autres Compagnies savantes à l'effet de se documenter sur les villes où cette institution existe, et sur les conditions dans lesquelles elle fonctionne.

La Société des Antiquaires de la Morinie n'est pas à même de donner des réponses utiles à ces différentes questions, mais elle voit avec intérêt cette initiative se produire et ne néglige pas de se renseigner sur les conditions dans lesquelles les Sociétés savantes de France sont logées et sur l'intervention des municipalités dans cette organisation.

— Par lettre en date du 15 mai du Comité du Congrès de Dinant (XVIIe session de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de Belgique) organisé par la Société archéologique de la province de Namur, M. le Président sollicite l'adhésion de la Société ainsi que la désignation de délégués à cette session qui se tiendra du 9 au 13 août.

MM. l'abbé Bled, Sturne, Legrand et Marion annoncent qu'ils se proposent de se rendre à cette intéressante réunion et de représenter la Société à titre de délégués.

Le Secrétaire-général se chargera d'aviser M. le Président du Congrès de ces adhésions.

Distinction honorifique

M. le Président adresse les félicitations de la Société à M. Pagart d'Hermansart qui vient d'obtenir à l'Institut une mention honorable au concours des Antiquités de la France pour ses études sur l'*ancienne Administration municipale de Saint-Omer*. Ce travail se compose des monographies documentées que l'auteur a consacrées aux officiers de l'ancien échevinage, (Conseillers pensionnaires, Procureurs de ville, Greffiers, Argentiers) et qui ont été publiées dans les derniers volumes des Mémoires. C'est donc un nouvel honneur qui rejaillit sur la Société à la suite des distinctions dont ses principales publications ont été l'objet dans ces dernières années.

Communication

La Boule de Brigueil-le-Chantre et le chauffe-mains de St-Bertin.

M. Legrand signalait récemment à la Société un article inséré dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (2e série, tome 9e, 3e trimestre 1902, p. 424 et suiv.) : *La Boule de Brigueil-le-Chantre*, par M. Brac. Dans cet article, l'auteur rapproche l'objet décrit de la boule à peu près identique comme forme, provenant de l'abbaye de Saint-Bertin et publiée sous la dénomination de chauffe-mains par M. Pied en 1896 dans le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, et signalée également ici par M. l'abbé Bled dans la séance du 4 mars 1895 (v. Bulletin, tome X, p. 450). Or M. Brac conteste l'attribution de ces objets à usage de boule à chauffer les mains ou « escaufaille » et s'appuie pour justifier sa thèse 1o sur la disposition des boules, qui ne permet pas d'y introduire une bille rougie, ou même des charbons allumés ou de la cendre chaude ; 2o sur les formes des chauffe-mains exposés dans les musées archéologiques et qui ne ressem-



blent en rien aux boules de Brigueil et de Saint-Omer. Enfin, pour compléter sa thèse, il trouve la destination de ces objets dans leur utilisation comme bourse aux Saintes Huiles, pour porter au dehors l'Extrême-Onction aux malades. Le récipient est, il est vrai, plus petit que les burettes employées communément : M. Brac répond que les burettes d'autrefois étaient probablement plus petites aussi. Quant à la légende qu'elle porte gravée :

Que je puisse glacer du feu brûlant eprit
Ame et Corps eschaufer du Benoit Saint Esprit.

il cherche également à la traduire en un sens allégorique où l'imagination entre, il faut le dire, pour une grande part.

La Société se trouvant mise en cause par ce fait qu'elle avait adopté et reproduit les conclusions de M. Pied, croit devoir discuter les conclusions de M. Brac, et après avoir bien examiné la question, elle se prononce à l'unanimité contre cette thèse et maintient formellement l'explication première. M. Sturne a bien voulu résumer, dans un exposé très clair, les raisons sur lesquelles il y a lieu de s'appuyer.

Si les moines de Saint-Bertin et le curé de Brigueil ne sont plus là pour nous fixer sur l'usage des boules en question, heureusement celles-ci existent encore, et à l'examen, il est facile de se rendre compte qu'elles sont incontestablement des pommes à chauffer ou chauffe-mains. Elles étaient destinées à recevoir une rondelle de fer rougi ou plutôt fortement chauffé. En effet, on peut remarquer que dans les deux, la broche terminée en vis plantée au milieu d'une des coquilles porte à sa base un petit renflement ou repos sur lequel la rondelle venait s'appuyer ; et comme la deuxième coquille était vissée, la saillie formant écrou venait retenir cette rondelle de telle sorte qu'elle ne pouvait toucher les parois de l'enveloppe et les rendre brûlantes.

Les chauffe-mains de ce genre n'étaient pas percés d'ajours afin de conserver plus longtemps leur chaleur par la couche

d'air interposée. Ils avaient l'avantage de pouvoir être tenus dans tous les sens, ce qu'il était difficile de faire avec les chauffe-mains contenant de menues braises ou des cendres chaudes qu'il fallait poser sur un pied quand ils n'étaient pas munis de l'appareil de suspension dit plus tard et bien à tort[1] « suspension à la Cardan ».

Quant à faire de cet ustensile une custode de vase aux Saintes Huiles, l'idée est absolument inadmissible.

Ni la forme ni la dimension, même en adoptant la mesure donnée par l'auteur aux vases aux Saintes Huiles, n'indiquent cette destination, et la broche centrale dont la fonction vient d'être démontrée semble être un obstacle à tout autre emploi.

On peut enfin ajouter que les moines de Saint-Bertin ne devaient pas être appelés à porter les derniers Sacrements aux malades.

Les vases aux Saintes Huiles destinés à être suspendus au col devaient plutôt être faits en forme d'ampoule ou de fiole, avec de petites anses, pour y passer un cordon. Entre autres exemples connus, on peut signaler une de ces ampoules reproduite dans les Tomes XIX et XXII des Annales Archéologiques.

On se rappelle que le regretté M. Félix de Monnecove a également communiqué à la Société la description d'un chauffe-mains de même forme et de même dimension qu'il possédait (v. Bull. hist. tome X, p. 536). Cet objet portant gravées les armes de Thomas Le Sergeant, chanoine de Saint-Omer, a été légué par M. de Monnecove à M. Le Sergeant de Bayenghem.

Lecture

M. l'abbé Bled donne lecture d'un travail qu'il vient d'entreprendre sur *Notre-Dame des Miracles, d'après les archives communales et capitulaires de Saint-Omer*. Il expose que les historiques du culte de Notre-Dame des Miracles livrés jusqu'à présent à la publicité ne contiennent que le résumé ou l'analyse plus ou moins exacte des

Chartes de N.-D. des Miracles.

1. On sait que le système dit à la Cardan était déjà signalé au XIII[e] siècle par Villard de Homecourt.

titres originaux. Il montre même que les publications de textes émanant d'auteurs les plus autorisés sont également fautives. Il y aurait donc lieu de faire une révision des archives et de donner une transcription consciencieuse des chartes concernant les origines de la chapelle de Notre-Dame des Miracles sur le Marché. C'est ce travail critique et documenté que présente M. l'abbé Bled. Il fait passer en même temps sous les yeux des Membres présents quelques reproductions photographiques des plus anciens actes existant encore.

Cette lecture est écoutée avec intérêt par la Compagnie qui en décide le renvoi à la Commission du Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président donne rendez-vous à ses Collègues pour l'excursion archéologique du lendemain, puis il lève la séance à 9 h. 45.

Séance du 6 Juillet 1903

Président : M. GASTON DUQUENOY

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15 sous la présidence de M. G. Duquenoy, vice-président, remplaçant M. Decroos qui s'est excusé de ne pouvoir y assister. M. le Secrétaire-général donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

Outre les publications périodiques des Compagnies savantes, la Société a reçu comme hommages d'auteurs :

de M. l'abbé A. Dusautoir. *Histoire populaire de Notre-Dame des Miracles et de son pèlerinage depuis les origines jusqu'au* XXe *siècle*. Boulogne-sur-Mer. Imp. Hamain 1903.

Cette brochure où l'auteur s'est appliqué à vulgariser et à résumer les publications précédemment parues sur le culte de Notre-Dame des Miracles, est éditée avec soin et ornée de plusieurs reproductions phototypiques. On remarque parmi ces dernières un tableau conservé actuel-

lement à l'Hôpital Saint-Louis à Saint-Omer, représentant l'autel de l'ancienne chapelle sur le Marché.

— de M. l'abbé B.-J. Thobois. *La Paroisse et les Curés d'Alette.* Montreuil-sur-Mer. Imp. Ch. Delambre 1903.

On remarque enfin l'envoi, fait par M. Léopold Delisle, d'un bel album de *Fac-Simile de livres copiés et enluminés pour le Roi Charles V*, souvenir offert par l'éminent savant à l'occasion de la manifestation organisée en son honneur pour le cinquantenaire de son entrée à la Bibliothèque Nationale, et à laquelle la Société des Antiquaires de la Morinie a pris part [1].

Remerciements.

Correspondance

— Accusé de réception de la Société des Antiquaires de Londres du tome XXVII des Mémoires.

— Par circulaire en date du 9 juin 1903, M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que son Département participera à l'Exposition internationale qui se tiendra en 1904 à Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique), et il invite les Sociétés savantes à prendre part à cette manifestation scientifique par l'envoi de ses publications parues à partir et y compris l'année 1900.

— Par lettre du 22 juin, M. le Préfet du Pas-de-Calais demande l'envoi du rapport annuel sur les travaux de la Société destiné à être soumis au Conseil général lors de la session d'août.

Rapport annuel au Préfet du Pas-de-Calais

Conformément à la demande formulée par M. le Préfet du Pas-de-Calais, M. le Secrétaire-général donne lecture du rapport sur les travaux de la Société dans l'année qui vient de s'écouler. Les termes en sont approuvés ainsi qu'il suit :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel que vous

1. V. Bull. historique. T. XI, p. 86.

avez demandé sur les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie dans le cours de l'année 1902-1903.

I. *Documents inédits. Chartes de Thérouanne.* — Le rapport de l'année dernière a constaté l'achèvement du premier fascicule des *Regestes des Évêques de Thérouanne*. La Société a entrepris de suite la publication du second fascicule qui sera bientôt mis en distribution. Actuellement vingt feuilles sont imprimées. L'auteur M. l'abbé Bled y consacre quarante-huit pages à une introduction générale, dans laquelle il précise d'abord le plan et la disposition de son travail, puis établit, dans un exposé documenté et détaillé les origines de la ville de Thérouanne et la topographie de l'ancien pays des Morins. Ces données n'avaient pas été jusqu'à présent fixées d'une façon aussi précise : aussi donnent elles à l'ouvrage une portée historique plus étendue.

II. *Mémoires.* — Le tome XXVII des Mémoires a été achevé dans le courant de cette année. Le précédent rapport a signalé en détail les travaux qui y sont insérés. L'étude de M. Pagart d'Hermansart qui termine le volume est consacrée aux *Argentiers de la ville de Saint-Omer*. Elle renferme une histoire complète de la gestion de la comptabilité de la ville depuis le XIVe siècle, et des agents chargés de la tenir ; la liste des titulaires de l'office d'argentier y est adjointe ; enfin un appendice contenant des extraits des registres de comptes du XVe siècle, montre l'importance pour l'histoire de la ville, de ces documents conservés aux archives de Saint-Omer.

L'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) a d'ailleurs donné sa haute consécration à ce travail, en décernant à M. Pagart d'Hermansart, dans le Concours des Antiquités de la France, une mention pour ses travaux sur l'Ancienne Administration municipale de Saint-Omer, parmi lesquels figurent les deux études sur *les Greffiers* et *les Argentiers*.

Avant de commencer le tome XXVIII des Mémoires, la Société a décidé la publication du *Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde*, près Saint-Omer, qui prendra place dans la série in-4o des documents inédits. Ce manuscrit important conservé à Saint-Omer a été rédigé à la fin du quin-

zième siècle : il contient la transcription de plus de sept cents actes du XIIIe au XVe siècle, qui offrent un intérêt local tout spécial pour l'étude des noms de lieux et de personnes. M. J. de Pas a entrepris le dépouillement de ce recueil, et il en publiera une analyse complète, avec des extraits et une introduction historique.

III. *Bulletin historique.* — Les quatre livraisons 203 à 206 du *Bulletin historique* renferment aussi des articles qui rentrent dans le cadre des études locales. On a publié cette année un *Acte de 1569 concernant le Fief de l'Avouerie de Thérouanne,* envoyé par M. Chavanon ; deux pièces des XIVe et XVe siècles communiquées par M. le Cte de Galametz, *Le Temporel de l'Église de Notre-Dame de Thérouanne* et une *Lettre de 1365 de Charles, roi de Navarre ;* un *Inventaire des Reliquaires de la chapelle de Notre-Dame des Miracles à Saint-Omer* (XVIIIe siècle). M. Pagart d'Hermansart a donné dans la 204e livraison un aperçu curieux sur les *Feux de Joie à Saint-Omer et dans le Nord de la France sous l'ancienne monarchie ;* M. l'abbé Bled une étude documentée sur un ancien manuscrit de Thérouanne, aujourd'hui perdu, le *Chronicon Morinense ;* et M. Decroos des *Notes archéologiques sur la Chapelle Saint-Louis* (commune de Guémy), accompagnées d'un plan et de croquis de restitution de cet intéressant monument, aujourd'hui en ruines. Enfin MM. Legrand et J. de Pas ont réuni des documents sur *Les dernières Abbesses de Woestine* (livr. 205 et 206), et une note bibliographique sur les œuvres d'un poète du XVIe siècle, *Jean Rosier d'Esplechin,* auteur de pièces sur Hesdin. La livraison 206, qui vient de paraître, contient de plus la première partie d'une *Chronique de l'Abbaye de Saint-Sauveur à Ham,* manuscrit intéressant par les renseignements inédits qu'il renferme, puisés au dix-huitième siècle dans des sources pour la plupart disparues aujourd'hui.

Les procès-verbaux mensuels renferment également des communications variées qui apportent une contribution non moins utile aux différentes branches de l'histoire locale.

Cet exposé détaillé vous permettra d'apprécier, Monsieur le Préfet, combien la Société des Antiquaires de la Morinie s'at-

tache à maintenir l'activité et l'intérêt dans les travaux qu'elle a entrepris. Mais, pour atteindre ce but, elle est forcée de compter sur l'appui du Conseil général. Ce n'est qu'à l'aide des subventions annuelles qu'elle peut faire face aux dépenses multiples d'impression qu'exigent ses publications. C'est pourquoi elle sollicite, par votre entremise, l'allocation, comme par le passé, d'une double subvention.

1° Une subvention de 500 francs pour encouragement à ses travaux ordinaires.

2° Une subvention de 500 francs pour continuer les *Regestes des Évêques de Thérouanne* (subvention désignée dans les exercices précédents sous le chapitre *Chartes de Saint-Bertin)*.

Comptant sur votre haute bienveillance pour appuyer cette demande, je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien agréer etc.

Communications

Repas pour les prisonniers. Il est donné lecture d'une note de M. Marion, Membre Titulaire, sur un dossier des archives de Saint-Omer, concernant les dépenses faites au dix-huitième siècle pour les prisonniers, en exécution du testament du sieur Gabriel Gailliet, qui fonda trois repas en leur faveur à différentes fêtes de l'année. Le détail de ces comptes renferme quelques renseignements curieux. Tout en remerciant l'honorable Membre de sa communication, la Compagnie estime qu'il serait intéressant d'y joindre quelques données sur le nombre des prisonniers, sur la prison de la ville ainsi que sur le prix des denrées tel qu'il ressort de ces comptes. Elle invite en conséquence l'auteur à compléter son travail dans ce sens.

Excursion du 9 juin 1903. — M. J. de Pas, Secrétaire-général, fait passer sous les yeux de ses Collègues des photographies prises au cours de l'excursion du 9 juin, et représentant des vues des églises de Guarbecque, Lillers et Lambres, puis il donne lecture d'un compte-rendu de cette journée dans laquelle les excursionnistes ont visité divers monuments et souvenirs archéologiques qui méritent d'être appréciés. Ainsi que le fait remarquer l'auteur de la communication, les

monuments en question ont été l'objet de descriptions approfondies qui ne laissent plus place à une étude inédite. C'est donc à titre de souvenir que ces notes ont été coordonnées ; on y trouvera du reste rappelée la bibliographie des monographies publiées. La Compagnie décide que ce compte-rendu sera inséré dans le Bulletin et qu'on y joindra les textes de quelques inscriptions et graffites disparus aujourd'hui, relevés en 1886 et communiqués par M. Sturne, qui apporteront une contribution utile à l'épigraphie d'une des églises visitées[1].

Liste des prieurs des Chartreux de Ste-Aldegonde

— M. J. de Pas expose qu'en préparant la publication du *Cartulaire des Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde*, il a été mis en relations avec un religieux de l'ordre des Chartreux, Dom Palémon Bastin, qui travaille en ce moment à Rome aux Archives du Vatican. Des documents obligeamment fournis par ce savant correspondant lui ont donné la possibilité de dresser une liste des prieurs du monastère. Ces renseignements, joints à ceux relevés dans les Archives de Saint-Omer, permettront d'établir cette chronologie aussi complète que possible, et ils sont d'autant plus appréciables que cette liste est absolument inédite : aussi apportera-t-elle un élément important d'intérêt à la publication que la Société a décidé d'entreprendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 Octobre 1903

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance est ouverte à 8 h. 15. M. le Président annonce que M. l'abbé Bled s'est excusé de ne pouvoir y assister, puis il donne la parole à M. le Secrétaire-général pour la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

1. *Saint-Hilaire*, près *Norrent-Fontes*.

Dons et hommages

Outre les publications des sociétés correspondantes, la Société a reçu les hommages d'auteurs suivants :

de M. l'abbé Thobois. *Les Anciens Obituaires de l'église d'Alette*. Boulogne-sur-Mer. Hamain 1903.

de M. l'abbé A. Nicq, curé-doyen de Rivière. *Sainte Bertille de Marœuil-en-Artois, sa vie, son abbaye, son culte, ses miracles : avec l'histoire de Marœuil, du château, et de la seigneurie des évêques d'Arras.* Arras. Imp. Schoutheer 1900.

M. l'abbé Dusautoir, Membre titulaire, offre à la Société douze gravures (reproductions phototypiques) extraites des publications qu'il a fait paraître précédemment sur l'histoire religieuse de Saint-Omer.

Dessins inédits de M. Wallet.

M. J. de Pas remet de même trois reproductions photographiques de dessins au crayon exécutés en 1792 par M. Wallet et représentant 1°) l'ancienne église de Sainte-Aldegonde ; 2°) l'ancienne église de Saint-Martin-en-l'Isle ; 3°) l'ancien Fort de Grâce avec la chapelle de Notre-Dame de Grâce. Les dessins originaux se trouvent dans les albums de cartes et gravures formés par M. Félix de Monnecove et légués par lui à la Bibliothèque de la ville de Saint-Omer. Ils sont particulièrement intéressants en ce qu'ils nous ont seuls conservé la physionomie de monuments disparus. La vue de l'église Sainte-Aldegonde mériterait du reste d'être reproduite et il serait à désirer qu'elle puisse être accompagnée d'une monographie de cette importante paroisse.

Remerciements.

Inventaire de l'église de Thérouanne.

Il y a lieu de signaler dans le Bulletin archéologique du Ministère (1903, 1er fascicule) un *Inventaire des Ornements et Joyaux de l'Eglise de Thérouanne en 1442* par M. l'abbé Bled. Ce document important, retrouvé par M. l'abbé Bled dans un manuscrit de la bibliothèque de l'évêché de Bruges, ne comprend pas moins de 305 articles dont quelques-uns rappellent des usages ou des faits intéressants. Le savant éditeur l'a fait précéder d'un aperçu historique

dans lequel il rappelle principalement le rôle de l'évêque de Thérouanne Louis de Luxembourg que son ambition poussa à une alliance honteuse avec les Anglais et le duc de Bedfort, régent de France pour le compte du roi d'Angleterre.

— Le dernier fascicule des *Analecta Bollandiana* (Tomus XXII. Fasc. III) contient (p. 350) une note critique sur le miracle de Notre-Dame dit « des cinq psaumes » que M. l'abbé Dusautoir a rappelé dans son article sur « *Les Roses merveilleuses de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin* ». Ce miracle localisé ici dans l'abbaye de Saint-Bertin et attribué au bienheureux Joscio, a été l'objet de bien d'autres rédactions anciennes, et il y aurait là matière à une étude généralisée sur les nombreuses versions qui sont parvenues jusqu'à nous. **Sur le Miracle des cinq psaumes.**

— Enfin, le 37e volume des Mémoires de la Société Dunkerquoise contient un exposé, par M. le Dr Lancry, d'un projet de Fédération amicale des Sociétés savantes de province, avec un essai de bulletin bibliographique de cette Fédération pour l'année 1901. Cette organisation permettrait à chacune des sociétés affiliées, moyennant une faible dépense, la publication d'un Bulletin bibliographique qui lui apporterait une publicité utile. La Société des Antiquaires de la Morinie à qui l'auteur a réservé une place dans son projet de bibliographie (pp. 426-427) apprécie vivement l'utilité d'une telle entreprise à laquelle elle serait disposée à s'associer.

Correspondance

Accusés de réception :

du Ministère de l'Instruction publique, des exemplaires de la 206e livraison du Bulletin, destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

de la Société des Antiquaires de Zurich, de la 204e livraison du Bulletin historique.

de l'Académie d'Archéologie de Belgique, de la 205e livraison du Bulletin historique.

de la Bibliothèque de l'Université de Lyon, de la

205e livraison du Bulletin historique et du tome 27 des Mémoires.

— Par lettre du 27 juillet, M. le Secrétaire de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire, à Verviers (Belgique), demande que la Société qu'il représente entre en relations d'échange de publications avec la Société des Antiquaires de la Morinie.

En raison des charges qu'entraîne déjà la multiplicité des échanges, il est décidé que la Société attendra, avant d'accepter cette offre, que la nature des publications proposées lui paraisse présenter un intérêt tout spécial.

— M. le Secrétaire de la Société d'Etudes de la Province de Cambrai a transmis le 19 août, à M. le Président, une question posée dans le Bulletin de cette Société (no de juillet-août) relative à la *Pharmacopoeia audomarensis correcta* (Saint-Omer, L. Carlier, 1689) et à des renseignements bibliographiques sur cette édition audomaroise. M. le Secrétaire-général expose qu'il a pu répondre de suite aux questions posées, en consultant l'ouvrage à la Bibliothèque de la ville de Saint-Omer qui en possède deux exemplaires.

— M. le Dr Hamy, membre correspondant, adresse à la Société ses remerciements pour la communication qui lui a été faite d'un petit dossier de dessins à la plume représentant d'anciens monuments du Boulonnais, du Docteur C. Chotomski. Il exprime l'espoir que ces documents seront utilisés un jour pour un travail local dont ils forment des éléments précieux.

— Une circulaire du 20 juillet 1903 du Ministère de l'Instruction publique accompagne l'envoi de dix exemplaires du programme du 42e Congrès des sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 5 avril 1904.

Il est donné lecture des principales questions de ce programme dont les exemplaires sont distribués aux Membres présents. Le dispositif n'en diffère guère de celui des années précédentes. Les mêmes sujets restent proposés ;

il est à remarquer en plus que la tendance s'accentue d'avancer les études historiques jusqu'à 1815.

Deuxième fascicule et Introduction des Regestes des Evêques de Thérouanne

La Société vient de mettre en distribution le deuxième fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne* qui comprend la période s'étendant de l'épiscopat de Milon II (1159) à la mort de Pierre de Doy (1251). Dans ce fascicule a été encartée l'Introduction générale qui compte 48 pages d'impression, et dans laquelle l'auteur a exposé et développé les données géographiques et historiques connues sur les origines du pays de la Morinie et de la cité de Thérouanne. L'histoire de cette ville n'a pu encore être écrite d'une façon définitive; le travail documenté de M. l'abbé Bled vient combler en partie cette lacune au moins pour la période la plus ancienne.

Présentations de candidatures

M. le Président transmet à la Compagnie les présentations de candidatures suivantes :

comme Membre Titulaire : de M. Louis de Sars, ancien Magistrat à Saint-Omer, présenté par MM. C. Legrand, H. de Givenchy et J. de Pas ;

comme Membre Honoraire : de M. George Sens, Membre de la Société Française d'Archéologie, à Arras, présenté par MM. C. Legrand, Decroos et l'abbé Fournier.

Conformément au règlement, les scrutins sont renvoyés à la prochaine séance.

Lectures et communications

Il est donné lecture de l'article suivant inséré dans un des derniers fascicules du *Nouveau Larousse illustré* (Fasc. 373, T. VII, p. 342). **Jacqueline Robins dans le dictionnaire Larousse.**

Robins (Jacqueline-Isabelle), prétendue héroïne française, née et morte à Saint-Omer (1657-1732). Elle était femme de François de Boyaval, capitaine au régiment de Chateaubriand ; mais un historien local, Jean Derheims, dans son *Histoire de*

Saint-Omer, en a fait une femme du peuple et lui a attribué un rôle glorieux lors du siège de Saint-Omer, en 1710, par les troupes de Marlborough et du prince Eugène. D'après lui, Jacqueline Robins aurait fait plusieurs voyages en bateau de Saint-Omer à Dunkerque et procuré à la ville assiégée des vivres et des munitions qu'elle dissimulait sous des couches de légumes. Mais Saint-Omer n'a pas été assiégé en 1710. L'histoire de Jacqueline est une audacieuse supercherie historique. La ville de Saint-Omer n'en a pas moins élevé, en 1884, une statue à l'héroïne.

Il est superflu de rappeler ici la publication par la Société des Antiquaires de la Morinie des documents officiels sur le *Ravitaillement de Saint-Omer en 1710* et ses études sur le rôle joué par la prétendue héroïne audomaroise (Mém. T. 20 et Bull. hist. T. 7, pp. 632, 672). Les conclusions de ces travaux sont absolument définitives, et de même qu'elles ont été corroborées d'une façon absolue par tous les écrivains impartiaux, de même elles sont aujourd'hui répandues par les publications vulgarisatrices les plus connues.

Cinquantenaire du Comité flamand

M. Decroos expose à ses Collègues que, sur l'invitation gracieusement adressée par M. le Président du Comité flamand de France, il a tenu à se rendre le 14 septembre dernier aux fêtes qui ont eu lieu à Hazebrouck pour célébrer le cinquantenaire de la fondation de cette Compagnie savante. Le représentant de la Société des Antiquaires de la Morinie a reçu, à cette occasion, un accueil des plus flatteurs. M. Decroos rend compte des différentes réunions qui ont été tenues ce jour-là, dans lesquelles les délégués présents ont successivement pris la parole : il a tenu à adresser à son tour au Comité flamand les vœux de prospérité de la Société des Antiquaires de la Morinie, et à rappeler les liens anciens qui unissent les deux Sociétés tant par les relations de confraternité de leurs membres que par l'étude de sujets communs. Le regretté M. Bonvarlet, longtemps président du Comité flamand, était cor-

respondant de la Société des Antiquaires de la Morinie et y a marqué sa collaboration par de fréquentes communications. D'autres membres ont apporté également aux deux Sociétés la contribution de leurs travaux. D'ailleurs le pays de la Flandre maritime, qui est le principal centre d'études du Comité flamand, est également du domaine de la Morinie, comme faisant partie de l'ancien diocèse de Thérouanne, et la bibliographie de cette région ne saurait être complète sans l'étude des publications des deux Sociétés.

Les Membres présents remercient M. le Président d'avoir représenté la Société à la solennité du 14 septembre et d'y avoir exprimé en aussi bons termes leur sympathie et leurs vœux pour leurs collègues de la Flandre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 45.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ

(9 JUIN 1908)

L'excursion annuelle a eu pour but cette année la région qui s'étend entre Aire et Lillers où plusieurs monuments, généralement peu connus, et pourtant dignes d'un examen approfondi, se trouvent réunis dans un périmètre relativement restreint.

Un itinéraire habilement combiné a permis aux Membres de la Société de visiter dans le cours d'une même journée Guarbecque, Ham-en-Artois, Beaurepaire-les-Lillers, Lillers, Bourecq, Norrent-Fontes, Lambres et Aire. Bien que les monuments de ce pays aient été l'objet de descriptions complètes, qui ont du reste servi à éclairer et guider les excursionnistes, il n'est pas hors de propos de rappeler dans un bref compte-rendu les principaux points qui ont frappé leur attention.

L'**Eglise de Guarbecque,** quoique de petites dimensions, se fait admirer par ses proportions élégantes et la pureté de style de sa tour. De la construction primitive élevée de 1150 à 1180, l'abside, le transept, la façade ouest et la tour subsistent. Le reste a été refait au dix-huitième siècle. La tour carrée qui occupe le centre du monument est surmontée d'une belle flèche de pierre octogone, la plus ancienne flèche de ce genre qui existe dans la région.

Le chœur est ajouré de trois fenêtres à colonnettes sous lesquelles règnent à l'intérieur d'élégantes arcatures en plein cintre. Le pignon du chevet est à pointe coupée et enrichi d'une belle rosace en forme de quatre-feuilles.

Le clocher s'élève sur deux arcs en tiers-point et sur des piliers garnis de colonnettes à chapiteaux.

A l'intérieur, les arcs qui retiennent les nefs reposent sur de robustes piliers cantonnés de colonnettes et surmontés de chapiteaux richement sculptés [1].

Les fonts baptismaux méritent surtout d'être remarqués. Ils sont de la première moitié du douzième siècle, et ont également été signalés à plusieurs reprises [2].

L'Eglise de Ham, ancienne abbatiale du monastère cistercien de Saint-Sauveur, a conservé dans le chœur quelques parties du douzième siècle, mais la plus grande partie a été reconstruite à la fin du XVIIe. Au fond du chœur s'élève un retable monumental du XVIIIe siècle en bois sculpté, orné des statues des quatre évangélistes et d'une

1. Cf. Notice sur l'église de Guarbecque, par M. de Beugny d'Hagerue, dans la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais.* T. I (avec 2 planches), article reproduit dans le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais.* — C. Enlart. *Monuments Religieux de l'Architecture Romane et de Transition dans la Région Picarde.* Amiens, 1895, p. 218 à 228.

2. Enlart. *op. cit.*, p. 43, fig. 26. — V. aussi Bulletin archéol. du Ministère. *Etude sur quelques fonts baptismaux du Nord de la France,* par le même. 1890. — Cte A. de Loisne. *Notice sur les fonts baptismaux d'Ames, Blessy et Guarbecque.* (Mém. de la Comm. départ. du Pas-de-Calais. T. I.)

ascension du Sauveur. La tour qui se trouve au centre est de construction moderne.

En dehors l'on voit encore encastrée dans la façade la pierre qui ornait le tombeau d'Enguerran de Lillers, qui fonda l'abbaye en 1080. L'inscription est du XVI[e] siècle. (Cf. *Epigraphie du Pas-de-Calais. Canton de Norrent-Fontes.)*

L'ancien quartier abbatial subsiste encore en partie et a été enclos dans une habitation particulière de construction moderne. Les Membres de la Société ont trouvé le plus aimable accueil chez le propriétaire, M. le Docteur Bourgois, qui leur a fait les honneurs de ses riches collections. Amateur passionné, M. le Docteur Bourgois a réuni chez lui un véritable musée archéologique et ethnographique où les meubles les plus variés sont mêlés aux souvenirs et documents historiques, ainsi qu'aux objets exotiques recueillis par lui dans ses lointains voyages.

De l'ancienne abbaye, on voit encore dans la façade sur la cour des cartouches portant des dates ou des armes, et dans une chambre du premier étage un écusson ovale moulé dans le plafond et portant également les armes d'un abbé[1]. (V. *Epigraphie du Pas-de-Calais,* op. cit. p. 305 et 306).

Avant d'entrer dans Lillers, une courte visite a été consacrée au **manoir de Beaurepaire-les-Lillers,** « construit en 1532, qui présente un spécimen des mieux conservés d'une ancienne gentilhommière de l'arrondissement de Béthune[2] ».

1. de... au chevron de... accompagné de 3 roues de moulin : au chef de... chargé d'une aigle éployée de...

2. *Le Manoir de Beaurepaire-les-Lillers,* par le C[te] A. de Lo'sne. Arras, 1887. Extr. des Mémoires de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais. T. II[e], 1[re] livraison.

Le Donjon élevé, rectangulaire, est en grès et pierre blanche, il est flanqué à l'angle nord d'une élégante tourelle dont la base est en encorbellement. Le corps de logis appuyé sur le côté méridional du donjon porte également à l'angle gauche une tourelle. A l'intérieur, on a conservé encore une belle cheminée de pierre blanche. Un fossé, en partie comblé aujourd'hui, baignait les pieds de la façade. Ainsi qu'on l'a remarqué, la construction est intéressante par l'absence complète de détails et de décorations révélant la Renaissance, ce qui s'explique par ce qu'en Artois le style gothique a persisté jusqu'à la fin du seizième siècle.

L'**Eglise de Lillers** est la seule église romane importante de la région du Nord qui nous ait été conservée presque entière. Suivant M. Enlart, on peut la dater de 1120 à 1140[1]. Malheureusement à la suite de ruines successives et de dégradations, des travaux importants furent rendus nécessaires depuis le XVIIe siècle, et la défigurèrent dans bien des parties : dans le bras nord du transept, les bas-côtés de la nef, les fenêtres du chœur, et enfin dans la reconstruction toute moderne d'une tour. Ce monument comprend « un chœur demi-circulaire de onze travées avec un déambulatoire et trois absidioles....., une nef de

1. Cf. Enlart. *Monuments religieux de l'Architecture Romane dans la région Picarde,* p. 228 à 235. — A. de Beugny d'Hagerue. *Notice sur l'église collégiale de Lillers* (Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie. T. VIII, p. 346 à 397. — A. Grigny. *Bulletin de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais.* T. I, p. 312. — C. de Linas. *Description de l'église de Lillers.* Statistique monumentale du Pas-de-Calais. T. I. — *Dictionnaire archéologique du Pas-de-Calais.* Arrondissement de Béthune. T. 3.

six travées et un narthex d'une travée accostée de collatéraux »[1].

La grande nef est soutenue par des piliers carrés, cantonnés de quatre colonnes recevant les voussures intérieures des arcades, les doubleaux des bas-côtés et les fermes de la charpente de la nef, car le vaisseau central n'a jamais eu de voûte. Au-dessus des arcades règne un cordon de fleurettes, puis un triforium dont les arcades en plein cintre encadrent un tympan.

La façade occidentale est ornée dans son tympan d'un grand *quatre-feuilles ;* « immédiatement au-dessous, une arcature intersectée, dont les pleins cintres s'entrelacent et forment des ogives », enfin à l'étage inférieur une fenêtre géminée aux archivoltes chevronnées. Plus intéressant encore était le portail qui s'ouvrait dans l'extrémité nord du transept : la porte en est maintenant bouchée.

Le mobilier de l'église comprend, outre des monuments épigraphiques déjà décrits, un Christ fort intéressant de la fin du XII[e] siècle auquel M. le Comte de Loisne a également consacré une monographie[2]. Les accessoires modernes dont il est entouré nuisent malheureusement à la mise en valeur de ce crucifix, qui, en dépit de la sculpture grossière des détails, présente, indépendamment de son intérêt archéologique, une valeur artistique incontestable. On sait que d'après la légende d'un coup d'arquebuse tiré par un soldat

1. Enlart. *op cit.*

2. *Le Crucifix de Lillers* (Arras 1898), extr. des Mémoires de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais. Tome II[e], 1[re] livraison.

huguenot, et d'un écoulement de sang à la place trouée par la balle, on l'appela le *Christ de Saint-Sang des miracles,* puis, par corruption, des *cinq cents miracles.*

De Lillers à Aire, les visiteurs ont pu s'arrêter à l'église de **Bourecq,** datée de 1723, à côté de laquelle se dresse un joli manoir du xvᵉ siècle, avec donjon, meurtrières et machicoulis ; à la petite église de **Saint-Hilaire,** restaurée en 1736, qui a conservé un monument du xviᵉ siècle de Jehan de Framezelle et Jacqueline Esmenault[1] et quelques graffites en partie effacés aujourd'hui que M. Sturne a relevés en 1886 sur le mur extérieur du chœur[2] ; enfin à l'église de **Lambres,** beau monument de la fin du xviᵉ siècle. La tour,

1. Nous donnons ci-après le texte de l'inscription d'après la lecture de M. Sturne :

Jehan de Framezelle en son temps escuier Signd de ceste ville et fundateur de ceste | eglise et damoisïelle Jacqueline Esmenault sa feme ont fait de biau dons | po lédification et décoracion de ce lieu et avec ce lad. demoitz y a fondé ung | obit solepnel chun an perpétuellemet la veille de to les sains et a chun obit xxiiij | pains blanc de t7 l. pièce et III d. lire chun pain po distribuer à xxiiij poures personcs | de ceste ville p. le cure et marglisier de ce lieu avec ce y a fode * vespres to les dimece et festes | de là perpetuellemet ainsi que ce lettres de la dd fodacion est cotenu.

pries po eulx.

2. Voici ce qui restait de ces graffites en 1886 :

Les cloches de ceste paroisse ont été refondues à Douay au mois d'octobre l'an 1606. . . . . . *(illisible).*

La cresonière de l'église Sᵗ Hilaire fut fxte l'an 1598.

L'an 1606 au mois d'octobre furent refondues les. . . . . .

Orate p. nobis †

—

Franciscus Cordonnier
pbre 1564.

* ou lode ?

de belles proportions, est élevée de trente-cinq mètres, et est terminée par une plate-forme bordée d'une galerie ouvragée. Sur la façade extérieure se voit encore une frise finement sculptée, représentant des animaux et des sujets variés. Un portail surmonté d'un fronton et orné d'arabesques donne accès à la nef de droite par une double porte.

La journée s'est terminée par une visite des églises Notre-Dame et Saint-Jacques (ancienne église des Jésuites) d'Aire. Ces monuments sont trop connus pour qu'il y ait lieu d'y revenir ici.

Au cours de cette réunion si bien remplie, les Membres de la Société ont pu constater combien ces excursions annuelles sont de nature à faire apprécier bien des curiosités locales, dont la plupart ne sont guère connues. M. le Président s'est fait l'interprète de la satisfaction de tous, et a exprimé le vœu que la Compagnie conserve l'habitude de ces visites archéologiques qui offrent le double avantage de créer entre ses Membres des relations plus cordiales, et de les initier plus intimement à l'histoire de leur pays. S'il est vrai que la région du Nord a subi, par les dévastations de la Révolution, des pertes irréparables, elle a conservé encore des vestiges et des souvenirs suffisants pour arrêter l'attention des connaisseurs et des amateurs du passé.

CHRONIQUE DE L'ABBAYE DE SAINT-SAUVEUR

A HAM

(Suite)

Sur quoy se rencontrant de temps en temps beaucoup de difficultéz, ils remirent l'affaire au pape pour en décider, lequel délégua Maistre Bernard d'Espagne pour terminer et assoupir toutes ces difficultéz par voye amiable, pour à quoy parvenir plus facilement, ceux de Ham offrirent, pour estre libres et affranchis de ceste subjection, leur maison et grange de Divion, laquelle fut acceptée aussitost par ceux de Charrou et decretée par le delegué, aux charges et conditions que moienant cest apoinctement et cession, ceux de Ham seront exempts et deschargéz de la subjection et dépendance de ceux de Charrou et que toutes les chartes qui servoient à prouver ceste dépendance seroient casséez et annulléez sans que ceux de Charrou puissent à l'advenir exiger aucun droict de subjection à ceux de Ham.

Cette sentence fut prononcée à Peruse le cincquiesme de Juin, l'an nœufviesme du pontificat d'Innocent quatriesme, ce qui se trouve confirmé par une lettre de Jourdain, Abbé de Charrou, par laquelle au mois d'Aoust de l'an 1252, il renonce avec ses Religieux au droict qu'ils avoient de mettre en l'Abbaye de Ham un de leurs Religieux pour Abbé, les deschargeant de toute la subjection, obeissance et reverence qu'ils leur debvoient. Tellement que dez lors l'Abbaye de Ham fut absolument libre et deschargée de ceste dependance que les premiers Religieux amenéz par leur fondateur y avoient introduicte.

Cest Abbé fit voir en beaucoup d'occasions que vérita-

blement il entendoit le bien de sa maison qu'il augmenta de la bonne maniere et la delivra de beaucoup de charges; car il fit en sorte que Pierre de Molinghem Chevalier quicta et deschargea l'Eglise de Ham de certain homage qu'elle luy debvoit à raison dez terres qu'elle avoit à Molinghem ; A quoy donnerent leur consentement Chrestienne sa femme et Adam son filz, en considération de ce que cest Abbé David avoit quicté au dict Seigneur de Molinghem quelque redebvance dont on despecha lettres au mois de juillet de l'an 1253.

Au mois de décembre de laquelle année s'esmut un différent entre Adam Dame de Baillœul et mère tutrice de Jean son filz aisné, et l'Abbé et le couvent de Ham, à raison de la disme de Baillœul, que ceux-cy disoient leur appartenir et ceux-là au contraire ; à l'intervention de leurs parents, assçavoir du chastelain de Beaumez Adam du Maisnil, Nicolas de Soastre lors sénéchal du comte de Sainct Pol, d'Aubert de Longueval, de Bauduin de Hestrus, chevaliers, et de plusieurs autres ; ceux de Ham aiants prouvé la possession et la propriété qu'ils avoient en icelle disme, elle fut adjugée à ceste Abbaye par la sentence arbitrale de Nicolas de Soastre chevalier cy-dessus et de Maistre Simon d'Orléans au mois de Décembre de la mesme année.

Et l'an 1254 ensuivant, Thomas de Fromantel chevalier ratiffie la donation que Thomas son père avoit faicte à ceste Eglise de Ham, de cincq mesures et demie de terre, situéez à Beauvoir proche de Ham, du consentement de Michel son frère, dont les lettres furent despechéez au mois de Janvier de l'an que dessus. Cest Abbé acheta en outre au mois de Juillet de l'an 1248, une Seigneurie qui estoit tenue de celle de Senlecque d'une certaine vesve de Wallon de Tramecourt appellée Helinde.

Il acheta aussi de Bauduin Desplancques chevalier la disme d'Estrasselles en la mesme année, dont Adam Evesque de Therouane confirma aussitost l'achat. Et au mesme temps Margueritte, comtesse de Flandre et de

Hainault, en donna la saisine à l'Eglise de Ham du consentement d'Elizabeth, femme dudict Bauduin ; et comme le filz de Bauduin estoit absent, Zegre de Brouc, chevalier, luy sert de plège.

Après la mort de cest Abbé y fut establi

XII

Pierre, duquel nous ne lisons autre chose sinon qu'au mois d'Apvril de l'an 1259, pardevant Achard Bailly d'Arras, Bauduin de Norren et Jean de la Cousture chevaliers, se fit un accord entre Guillaume de Tressens chevalier, et cest Abbé de Ham, touchant divers droicts que ceux de Ham avoient à Molinghem, et qui leur estoient disputéz par ce Guillaume de Tressencs, qui furent adjugéz par les Arbitres cy-dessus à l'Abbé de Ham, en la présence de Jean de Bevery, Pierron de Witkelte, Mathieu de Lannoy et Jean de Blery, chevaliers.

Ce fut cest Abbé qui obligea Gilles de Pas chevalier seigneur de Hallines de recognoistre le fief que l'Abbaye de Ham possède en ceste Seigneurie appellé le past de Hallines qui est quelque espèce de repeue (repue) franche que le Seigneur de Hallines doit aux Abbéz et Religieux de Ham deux fois par an redimible néantmoins pour soixante solz parisis chacune fois, pour la despense desquels le Seigneur de Hallines est obligé de prester sa maison. Cette recognoissance fut faicte l'an 1256.

Du temps de cest Abbé l'an 1258, un certain Guillaume de Keske querela la vendition qu'avoit faicte à ceste Abbaye du temps de l'Abbé Itier, de quelque Seigneurie à Senlecque, Helinde vesve de Wallon de Tramecourt; que le dict Guillaume vouloit retirer, disant qu'il avoit droict à ce bien, à raison de la proximité qu'il avoit à la dicte Helinde, ce que neantmoins, estant mis à l'arbitrage de Rifflars de Lieres, Jackmez d'Erny chevaliers et de Maistre Simon d'Orleans clerc de l'Eglise de Thérouane, la vendition fut déclarée bonne et vaillable au proffict de ceux de Ham. Après cest Abbé y fut mis

XIII

Henry, du temps duquel Jean Sire de Norren chevalier, donna à ceste maison tout le droict qu'il avoit depuis le noc de Malanoy jusques au pont de bricque, à charge d'un obit par an après sa mort, les lettres en furent despechéez l'an 1266 en présence de Guillaume de Rely chevalier, Jean d'Allouagne chevalier, et cest Abbé Henry avec son prieur et plusieurs de ses religieux : Estant aussi conditioné que pendant la vie dudict Seigneur de Norren, les Religieux debvront dire tous les ans une messe du Sainct Esprit et apres sa mort un obit, tant pour luy que pour Guillaume son pere et Adelme sa mère et Marguerite sa femme.

Vous aves remarqué cy dessus dans l'Eloge que nous avons faict d'Estienne, deuxiesme Abbé de ce monastère, que Bauduin comte de Flandres avoit donné l'an 1115 tout le bien et droict qu'il avoit en la paroisse de St Martin à Laires ; voicy que Guy de Dampierre comte de Flandres, par une charte du mois de May de l'an 1271, accorde liberalement à ceste Abbaye l'investiture d'un Terrage et deux jarbes de Disme, que Gilles Seigneur de Beaumez fils de Roger chevalier et d'Elizabeth sa femme, donne à ce monastère en la presence dudict Roger, de Guillaume de la Fosse, de Hugues de la Cauchie, et Bernard de Givency chevaliers, de Guillaume de Bavre, Jean de Fournes, Amoric de Beauquesne et Robert d'Annezin.

Du temps de cest Abbé il y eut une sentence rendue par Mathieu Abbé de Sainct Denis en France, et de Simon de Neelle Chevalier, Lieutenant du Roy de France, par laquelle ils ordonnent à Hellin Seigneur de Wavrin et de Malanoy, chevalier, de rendre à l'Abbaye de Ham septante livres parisis en compensation de ce que ledict Seigneur debvoit à ceste Abbaye, et aussi pour le regard de l'injure faicte à l'Abbé de Ham ; luy aiant esté aussi ordonné par la mesme sentence de garantir la rente de treize livres que Beatrix Dame de Malanoy debvoit à ceste Eglise et

que Robert son filz aisné à ce présent en seroit caution, ce que lesdicts Hellin et son filz accordèrent, et les lettres en furent donnéez au mois de Juin de l'an 1270.

Ce que Hellin de Wavrin ratiffia encor avec son filz Robert, promettant d'accomplir tout ce qui avoit esté ordonné par Mathieu Abbé de Sainct Denis cy dessus, et par Simon de Clermont Seigneur de Nelle, obligeant de plus pour l'asseurance de ce que dessus la personne de son père, le seigneur de Coucy son cousin, Gauchiet de Thorote et Auson d'Offemont ses amis qui en ont répondu par lettres passéez le jour de la Trinité de l'an 1270.

Cest Abbé fut suivi de

XIV

JEAN I[er] du nom. De son temps Guy comte de Flandres filz de Guillaume de Bourbon, Seigneur de Dampierre, et de Marguerite comtesse de Flandres et de Hainaut aiant espousé en secondes nopces Elizabeth de Luxembourg comtesse de Namur, outre la qualité de comte de Flandres se qualifioit aussi marquis de Namur du chef de sa femme : celuy-cy continuant en l'affection héréditaire des comtes de Flandres envers ceste maison, leur donna la faculté et le droict d'establir des Eschevins dans les terres et seigneuries qu'ils possédoient en la chastelenie de Cassel. Et pour action de grâces ceux de Ham promirent de célébrer durant sa vie, tous les ans une messe du Sainct Esprit, et après sa mort un obit à perpétuité pour luy et pour Elizabeth sa femme, et Margueritte sa mère, ce qui fut confirmé et accepté respectivement par le comte et les Abbé et Religieux de ce monastère l'an 1279, le Jeudy après la feste de S[t] Mathias.

Et l'an 1280, s'estant meue une difficulté entre ceste Abbaye et celle de Sainct Jean au Mont près de Thérouane, pour le repartissement de la Disme d'Auchel qui appartient à ces deux Abbayes, l'affaire fut réglée par une sentence arbitrale rendue par quatre chanoines de Therouane au jugement desquels chacun s'estoit remis.

Et l'an 1280 ensuivant au mois d'Apvril, les Abbé et Religieux de Ham accordent à Guillaume Sire de Fueilles et à Blanche sa femme la participation de toutes les prières et bonnes œuvres de leur maison à cause qu'ils avoient advoué la donation faicte à ceste Abbaye par Estienne Pêse Bourgeois de Sainct Omer et Elvis sa femme d'un manoir et sept mesures de terre situéez à Ruminghem qui estoient tenues dudict Seigneur de Fueilles et sa femme, dont les lettres furent expediéez au mois d'Apvril de la mesme année.

Cest Abbé impetra aussi de Robert comte de Boulogne et d'Auvergne pour son Abbaye le droict de moutonaige qu'il avoit à Senlecque, dont il y a charte du mois de Septembre de l'an 1287.

Cest Abbé obtint au mois de Décembre de l'an 1277 de Guillaume de la Plancque Sire de Heuchin la vendition que son père Bauduin de la Plancque avoit faicte à ceste Eglise de la Disme d'Estrasselles ; sur quoy neantmoins s'estant au mesme temps eslevé quelque différent entre cest Abbé et ledict Guillaume de la Plancque, elle fut appaisée et réglée par la sentence arbitrale de Guillaume de Havesquerque prevost d'Aire, à laquelle ce Seigneur de Heuchin se conforma sans contredict souz les conditions reprises ez lettres donnéez en la mesme année par le prévost d'Aire. Ce Jean Abbé fut suivi d'un autre

XV

Jean IIe du nom, lequel obtint sentence de son temps par laquelle les Religieux de Ham furent declaréz libres et exempts du droict de chaussée de la ville de St Omer, dont ils avoient esté deschargéz dès l'an 1228 par le Seigneur de Clarques à qui appartenoit ce droict, et de la jouissance de quoy, les mayeur et Eschevins de Sainct Omer ayant voulu priver ceux de Ham, ils y ont esté maintenus par la sentence de Regnault Coegniet de Barlette chevalier, garde et maistre de toute la terre de la

comté d'Artois, vendue la veille de Sainct Barthelemy de l'an mille deux cents quatre vingt quinze.

Du temps encor de cest Abbé les Religieux de Ham en vertu des lettres de Charles Roy de France furent maintenus au droict de Justice haute, moiene et basse, en leur seigneurie de Livausart et l'emprise faicte contre icelle par les sergeants de Jeanne, comtesse de Sainct Pol, Dame de Lisbourg, déclarée nulle. A l'interinement desquelles lettres, iceux sergeants ayant esté appelléz, Jeanne de Luxembourg cy-dessus emprenant leur faict, fut informée que ceux de Ham par les lettres donnéez de Guy de Chastillon comte de Sainct Pol avoient ce droict dèz l'an 1293.

Pendant le gouvernement de cest Abbé, s'estant meue difficulté pour les dix marques d'argent que doibvent les Religieux de Licques à l'Eglise de Ham, à cause des Eglises paroissiales de Moringhem, Diffeke (Difques) et Boidinghem ; elle se termina par la sentence arbitrale dez Abbéz de Sainct Jean au Mont et de Sainct Augustin de Therouane rendue l'an 1299, par laquelle ceux de Licques furent condamnéz de payer ceste redebvance à ceux de Ham, laquelle fut recognue par ceux de Licques l'an 1300. Cest Abbé eut pour successeur

XVI

Raoul ou Raul IIe du nom, duquel il y a tiltres ez archives de ceste Abbaye de l'an 1303, par lequel cest Abbé eut une grande difficulté touchant le forage des vins que l'on vouloit faire payer à Sainct-Omer à son monastere : mais par sentence de Pierre de Biaucauroy, Bailly de Sainct Omer, ils en furent deschargéz sauf les droicts deubs à la comtesse d'Artois le jour de Sainct Pol en Janvier de l'an 1312, en la présence de Gilles Sire de Nedoncel, Jean Sire de Jouy, Guillaume de Sainct Nicolas Chevaliers, Jean de Lambres et Simon Wastelain, hommes de fief de la Comtesse d'Artois qui apposèrent leurs seels à ceste sentence. Cest Abbé fut suivi de

XVII

Jean IIIe du nom appellé par les tiltres de ce monastère Chamogny ou Chamegny. Du vivant de cest Abbé, vingtiesme de Decembre de l'an 1320, Mahault comtesse d'Artois et de Bourgogne, palatine de Salines, donne à ceste Eglise de Ham, cincquante solz tournois, assignéz sur ses terres de Wassolo auprès d'Aire, à charge d'une messe du Sainct Esprit par an durant sa vie et d'un obit après sa mort pour le repos de son ame et de Robert son père.

Ce fut ce prelat qui institua avec Bauduin Abbé de Sainct Jean au Mont une société d'amitié et de prières entre eux et leurs couvents, laquelle ils étendirent jusques à recevoir les Religieux l'un de l'autre dans leurs Abbayes ; les lettres qui en furent despechéez sont du cincquiesme de Janvier de l'an 1323.

En la mesme année ce mesme prélat, et Simon Abbé de Chocques contractèrent une pareille société de prier les uns pour les autres après leur mort, tant pour eux que pour leurs successeurs, ayants aussi conditionnés que si quelqu'un de ces Abbéz venoient à tomber en difficulté avec son couvent, ils iroient respectivement dans les Abbayes l'un de l'autre, pour tacher de les pacifier et d'y mettre ordre, et si quelque religieux mal content sortoit de son Abbaye pour aller en l'autre, on serait obligé de le recevoir quoy que sans lettre de son Abbé, tant que par les voyes de droict et de la raison il y soit pourveu.

Et l'an 1333, le deuxiesme de Mars, le même Simon Abbé de Chocques dont nous avons parlé cy-dessus, donne acte de recognoissance à cest Abbé de Ham, par lequel il déclare que les quatre mesures et demie de terre qu'il avoit acquises à Rebecq estoient tenues de l'Abbaye de Ham.

Ce mesme Jean de Chamegny institua aussi une confraternité avec Jean Abbé de Sainct Pharon à Meaux et leur couvents, comme il y avoit entre les Abbéz et Abbayes cy-dessus ; les lettres sont donnéez l'an 1337.

Jean Sire de Hallines recognut du temps de cest Abbé par lettres de l'an 1341 debvoir à l'Eglise de Ham pour les terres qu'il tient d'ycelle Eglise six livres parisis pour deux pasts par an, six livres et demie de rente en argent, et dix hoets d'avêne à la mesure de Sainct Omer.

Et comme ceste Abbaye possède haute Justice sur les terres et seigneuries qu'elle a en la paroisse de Sainct Martin à Laires, Jean Dubos Bailly d'Aire, y aiant faict prendre un homme à cause de quelque forfaict, après s'estre esclairci du droict de cest Abbaye, le rendit incontinent par acte de l'an 1331, faict et passé par ycelluy.

Cest Abbé eut pour successeur

XVIII

Simon, qu'aucuns malveuillants voulurent deposseder de la Seigneurie que cest Eglise de Ham possède au village de Sarcus : mais il y fut maintenu par Jean le Delfe Bailly et Receveur de la Comtesse de Bar, Dame de Cassel, dont il y a acte ez Archives de ceste Abbaye de l'an 1350.

Et l'an 1364, cest Abbé fut aussi troublé par ceux de Reminghem qui voulurent assubjectir aux tailles du village les biens et les terres de l'Abbaye de Ham ; mais cest Abbé avec ses Religieux en aiants faict plainctes à Robert Sire de Fiennes Connestable de France, Seigneur de Reminghem, apres avoir pris cognoissance de cause, il les declara libres et affranchis de tailles et impositions par lettres qui en furent donnéez le penultiesme jour de Mars de l'an mille troix cents soixante quatre.

Et l'an 1366 ensuivant, Bauduin de Sangate Chevalier Bailly de Sainct Omer, ensuitte des lettres de Mahault Comtesse d'Artois ordonna de relascher un homme de Ham que l'on avoit faict arrester à Sainct Omer pour une cause civille, et la charte qui en fut despeché est du onziesme d'Octobre de l'an cy-dessus.

Cest Abbé, outre le soing du temporel, en eut aussi un grand pour le spirituel, et comme il sçavoit que les sociétéz spirituelles etoient des moiens fort grands pour

maintenir celuy-cy, dont son prédécesseur s'estoit servi en diverses occasions, il fit à son exemple une confraternité spirituelle avec Bertrand, Abbé de Saincte Berte à Blangy et les Religieux, par laquelle ils s'entrobligèrent mutuellement à certaines prières l'un pour l'autre devant et après leur mort : les lettres en furent donnéez de part et d'autre l'an 1366.

XIX

Guy fut le successeur de Simon à ce que l'on peut recognoistre par la cronologie de ce qu'il a faict, duquel nous ne lisons rien neantmoins sinon que comme les officiers de Jeanne, Comtesse de Sainct Pol, avoient faict quelque emprise sur la justice que ceste Abbaye possède à Livausart, comme nous avons dit en l'éloge de l'Abbé Jean deuxiesme du nom cy-dessus, ceste mesme comtesse estant informé du droict de ceux de Ham acquiesca par devant Jean de la Thuille Bailly d'Amiens, qui ensuitte de ce interina les lettres de Charles Roy de France en faveur de l'Eglise de Ham le 28 d'Août 1378.

XX

Jacques de Blancquemains, selon que l'on peut juger, doit estre le successeur de Guy; l'on trouve qu'il vivoit et estoit Abbé l'an 1383 et qu'au mesme an, le 18 d'Apvril, Guilbert de Fiennes Bailly de Sainct Omer, fit relascher un homme de Ham qui avoit esté et arresté prisonnier à Racquinghem. Après ce Jacques suivit à ce que l'on peut conjecturer un certain appellé

XXI

Nicolas lequel vivoit l'an 1400, et le 6 de Décembre de l'an 1405, on trouve lettres reposantes ez archives de ce monastère par lesquelles sire Robert de Wavrin, Seigneur de Lillers et de Malanoy, et son Epouse Jenne donnent pour le salut de leur ame à l'Eglise de Ham le fief d'Esnulin. Il fut suivi de

XXII

Jean de Furnes, lequel par un petit manuscript est appellé Jean de Ham natif de Furnes, duquel je n'ai veu autre memoire sinon qu'il est mort en Décembre de l'an 1411. Il a son Epitaphe en marbre dans le cloistre devant l'Image de la Vierge Marie avec cest escriteau : Cy gist Damp. Jehan de Ham né de Furnes en son temps Abbé de ceens et tpassa l'an de grace 1411 au mois de Decembre, pries Dieu pour son ame.

XXIII

Emeric, duquel quelques memoires de ceste Abbaye font mention qu'il fut instalé dans la charge Abbatiale l'an 1412, sans que l'on sçache autre chose de luy ; et, selon l'apparence, il eut pour successeur après luy

XXIV

Jacqves de Rosimbos, filz de Jean du Maisnil chevalier seigneur de Rosimbos et de Jeanne de Wavrin, lequel fut esleu Abbé, selon un petit manuscript du monastère, environ l'an 1430. Il est faict mention de luy dans l'obitier au douziesme des Calendes de may. Il estoit grand œconome ; ce fut luy qui ediffia la chapelle de Sainct Sauveur, à la verrière de laquelle se voient ses armoiries, il bastit aussi la chapelle de Sainct Benoist où il gist avec sa mère. Leur epitaphe est eslevé en marbre dans une arcure à la main droite, comme nous dirons cy après.

Il y a quelques mémoires dans ceste Abbaye d'un Pierre de Bvsne qualifié Abbé de Ham le 5 de Juin 1487 : mais comme le suivant vivoit en qualité d'Abbé l'an 1487, il faudroit dire qu'il y auroit eu deux Abbés en mesme temps, ou bien qu'il y a faute dans la cronologie.

XXV

Jean de St Omer dit de Walloncapelle fut le successeur de Jacques de Rosimbos cy dessus, il y a tistre de

luy ez archives de ceste Abbaye de l'an 1484, 1487 et 1491. Il acheva le ciel de son Eglise que son prédécesseur avoit commencé, et ce fut cest Abbé qui en fit faire le clocher et plusieurs autres ouvrages.

Et l'an 1488, cesf Abbé acheta de Jean de Lens, Seigneur de Rebecque, Wictes et de Mazinghem, le bois du Ratelet, lequel vendit ceste partie de bien à l'Eglise de Ham par necessité jurée et attestée par Robert de Rebecque, et Robert de Rocourt, pour le prix de huict cents quatre vingt et onze livres. Et en receut la saisine par Jean de la Haye, en présence de Georges Bastard de Wavrin, Seigneur du Quesnoy, Jean le Hibert Seigneur de le Motte, et Jean du Bacque Seigneur de Relingues, pairs de la Seigneurie de Lillers le 3 de Janvier de la mesme année. Il mourut le quatorziesme de Septembre de l'an 1503 et gist en la chapelle de Saint Benoist, où il a cest Epitaphe

Hic jacet Dompnus Johannes de Wallon capelle, hujus loci Abbas, qui diem suum extremum clausit anno Domini 1503 mensis vero septembris die quarta decima.

Il eut pour successeur

XXVI

Hvgves Prevost lequel avoit esté faict son coadjuteur l'an 1500 à cause du grand eage de Jean, lequel estoit lors septuagenaire : il vivoit ez ans 1507, 1511 et le 17 de septembre de l'an 1522.

Il y a tistre par lequel George bastard de Wavrin, Seigneur du Quesnoy et de Quernes, capitaine de la ville de Lillers pour le prince de Chimay, Seigneur de Lillers et de Malanoy, et le Bailly de la dicte ville avec Mahieu Caulier procureur gnal de Lillers recognoissent en la personne de cest Abbé, que les subjects de Ham ne sont subjects de faire guet à Lillers, ny à Malanoy, ny à aucune contribution, dont les lettres sont du 17 de novembre de l'an 1505.

Du temps de cest Abbé, ils s'esmeut aussi un différent entre le procureur général d'Artois au nom du Roy des Romains d'une part, et les Bailly et officiers de la Seigneurie de Ham, touchant la haute justice de la Seigneurie, en laquelle ceux de Ham furent maintenus en leur droict de haute justice par sentence rendue à la maison rouge à Arras, le vingtiesme de Décembre de l'an 1520.

Cest Abbé Hugues a fondé en l'Eglise collégialle de Sainct Pierre à dire un obit qui se dit encore tous les ans, et dont est faict mention dans l'obitier d'icelle Eglise au 14 de may.

XXVII

Jean Prevost fut faict Abbé l'an 1522 par la résignation de Hugues Prevost son oncle et comme ledict Jean n'avoit alors que vingt troix ans, il obtint dispense du pape, et on trouve encor entre les papiers de ce monastère la quictance des droicts qu'il paya à Rome pour sa provision en date du 16 de septembre de l'an 1522. Cest Abbé estoit filz de Pierre Prevost, Seigneur de Wichtes, et de Caterinne de Walloncapelle.

Il y a lettres de luy du onziesme de Juillet 1530 par esquelles Wallerand Pepin dit de France, filz de Robert, par le consentement de Nicole Bernard, prieur de Sainct André lez Aire, vend à Hugues Prevost ancien Abbé et Jean le Prevost Abbé de Ham, une demie mesure de bois comprise au bois Ratelet, à raison de laquelle l'Eglise de Ham doit au prieuré de Sainct André une poule de rente par chacun an et deux poules de relief à chaque changement d'Abbé.

Cest Abbé a faict eriger devant le cœur le triomphe de la mort que le vulgaire appelle ordinairement la danse Macabiée ou Macabée où sont ses armoiries; où à son occasion se dit touts les Dimanches le psalme De profundis au retour de la procession. Il gist en ce mesme lieu dessous le clocher : mais son Epitaphe est en la cha-

pelle de Sainct Benoist à la main droicte contre la muraille où il est escrit :

Cy devant gist Jean le Prevost Abbé de ceste Eglise qui trespassa en l'an 1542, le 25 de janvier.

XXVIII

Julien de Bournel succeda à Jean le Prevost cy dessus. Il estoit issu de la noble et ancienne maison de Bournel, filz puisné de Guillaume de Bournel dict de Thiembrone Seigneur de Namps, d'Estiembecque, d'Escames et de Jeanne de Calonne sa seconde femme. Il trouva après la mort de son predecesseur une grande somme d'argent qu'il s'estudia de bien emploier et entre autres ouvrages il a basti presque tout ce qui est de bricques à l'entrée de la court à la main droicte ; cest luy aussi qui a ediffié le chasteau de la Raterie seant au village de Ham. Il a de plus faict faire les formes du chœur, le candelabre de cuivre et le pulpitre, les cloches, les orgues et la chapelle de Sainct Christophre.

Après avoir gouverné sept ans, il trespassa l'an 1550.

XXIX

Jean de Pradelle le suivit après avoir deservi l'office de prieur avec bonne reputation. Il avoit une bonté et douceur forte ce qui luy acquist le nom de bon Abbé. Il eust beaucoup à souffrir à cause du voisinage de Therouane et des guerres et logements qui arrivèrent de son temps.

Ce fut luy qui fit en sorte que les coutumes particulières de la terre et seigneuries de Ham furent decretéez et omologuéez à Brusselles dans le conseil du Roy le noeufviesme d'Apvril de l'an 1570 et enregistréez au conseil d'Artois le 13 de Décembre de l'an 1571.

Il ne mourut pas Abbé ; ains desirant de visvre à soymesme et de s'addonner à Dieu avec plus de repos, il quicta la charge et la resigna à son nepveu cy après et puis mourut l'an 1587 et gist en la chapelle de Notre-Dame soubz un grand marbre.

XXX

Robert d'Audrehen. Il estoit prieur de son monastère lorsque le 17 de Juillet de l'an 1574, il fut donné pour coadjuteur à son oncle. Il estoit frère du sieur de Chasteau-Joly à Wicquetes. Ce fut cest Abbé qui rédiffia le dortoir de ceste Abbaye, bastit la brasserie et fit plusieurs beaux ornemens d'Eglise. Il embellit le village de Ham de quantité de beaux plantis.

Ce fut luy qui fit faire la Table d'autel de la chapelle de Nostre-Dame, où il est enterré.

Il trespassa le vingt huictiesme d'octobre de l'an 1595 et fut suivi de

XXXI

François Daussy natif de la ville de Bethune, lequel fut faict Abbé par lettres patentes du Roy en date du septiesme de Décembre 1595, et prit possession de l'abbaye le 8 de Janvier 1596, et mourut de peste le 13 d'Aoust de l'an 1597.

Il eust pour son successeur

XXXII

Nicolas Le Febvre natif de la ville d'Aire. Il fut faict Abbé par lettres patentes du Roy du vingt quatriesme de Décembre 1597.

De son temps s'esmeut de rechef le procez touchant la justice de Ham entre les fiscaulx d'Artois et ceste Abbaye, lequel quoy qu'ayant esté décidé du temps de l'Abbé Hugues Prevost cy-dessus se resveilla derechef; mais ceste Abbaye obtinct sentence confirmative de ce droict non seulement pour la Seigneurie de Ham; ains encor pour celles de Framecourt, de Laires et de leurs dependances le sixiesme de Juin de l'an 1603.

Cest Abbé mourut le 29 d'Aoust de l'an 1612 et fut suivi de

XXXIII

Maximilien d'Outreleau lequel fut faict Abbé la mesme année de la mort de son prédécesseur. Il obtint du pape Urbain huictiesme la faculté de porter la mitre, la crosse et autres ornemens pontificaulx tant pour luy que pour ses successeurs, au mois de mars de l'an 1626.

Il fit faire de son temps la belle table d'autel du chœur avec plusieurs beaux ornements, et puis trespassa le vingt et uniesme de febvrier de l'an 1634. Et eut après pour son successeur en ceste dignité Abbatiale le suivant. Il contracta une confraternité de prières avec Jean Blondel prieur de Saint André lez Aire et chacun respectivement leurs successeurs et leurs couvents, dont en furent despechéez lettres en forme le 20 de Mars de l'an 1628.

XXXIV

Antoine de Wignacourt le suivit l'an 1635.

Il souffrit une bonne partie de la guerre que la France déclara à l'Espagne le . . . . de l'an . . . . . pendant laquelle il vit sa maison désolée et abandonnée. Il institua avec l'Abbé de Sainct Augustin une société d'amitié de prières pour luy et pour leurs successeurs et couvents, le 29 de Juin 1650, et puis il mourut l'an 1657.

XXXV

Charles Roussel fut mis en sa place par lettres patentes du Roy du . . . . de l'an . . . . . et fut installé dans ceste Abbaye le . . . . de l'an . . . . par Jean de Clety chantre et chanoine de l'Eglise collegialle de Sainct Pierre à Aire, et François Basin chanoine et Doyen de chrestienneté à Lillers commissaires deputéz des vicaires generaulx du Siège vacant de l'Evesché de Sainct Omer.

Cest Abbé estoit auparavant prieur de Framecourt où il avoit donné quelques annéez des preuves de sa bonne œconomie.

Epitaphes de l'Abbaye de Ham

Ce monastère a eu l'honneur entre autres de donner anciennement sépulture à beaucoup de Seigneurs et cavaliers de marque qui luy avoient donné auparavant des preuves de leur affection et liberalité entre lesquels nous debvons le premier rang à Enguerran, Seigneur de Lillers, à sa femme et à sa fille desquels nous avons parlé cy-devant et faict mention de leur sépulture, et de ce qui arriva à la translation de leurs corps. Et comme les sépultures des grands donnent quelque esclat aux Eglises et monastères, je mettray icy les autres que jay extraict d'un petit livre escrit à la main il y a environ septante ans : car les ruines arrivéez par les guerres que nous avons eues depuis avec la France et par le feu de meschef dont nous avons parlé dans l'Eloge de l'Abbé Roussel ont effacé divers Epitaphes, *mors etiam saxis marmoribusque venit* à tel effect que peut estre auroit on de la peine d'en recognoistre présentement quelques vestiges sinon de quelques-uns que j'ay veus depuis quelques annéez.

Après celuy du Seigneur de Lillers, il me semble que nous pourions mettre celuy d'un Seigneur de Wavrin, lequel avoit espousé l'héritière de Lillers appellée Sara, dont je n'ay autre proeuve que le petit livre manuscript qui dit de plus que led Sr de Wavrin est ensepultré dans un Epitaphe de pierre blanche eslevée dans une arcure du cloistre tout joignant celuy du fondateur, où se voit un chevalier armé de toutes pièces estendu de son long avec l'Escu de Wavrin sur luy, sans aucun escrit.

Il y a encor un Epitaphe de marbre eslevé en l'Eglise devant la chapelle de Nostre-Dame contre la muraille du chœur sur lequel gist l'effigie d'un chevalier en bosse avec l'Escu de Wavrin comme cy-dessus, sans aucun escrit.

En la chapelle de Sainct Benoist se voit un autre marbre par terre, où sont représentéz deux chevaliers arméz de

toutes pièces portant chacun l'Escû de . . . et cest Escrit se voit tout autour à la bordure de marbre

Cy gisent messire Robert Seigneur de Wavrin de Lillers et de Malanoy chevalier et Messire Robert de Wavrin son filz et héritier chevalier, et trespasserent ensemble a la bataille d'Azincourt le 25e jour du mois d'Octobre 1415, pries Dieu pour leurs ames et de tous les trespasséz. Et fit ceste table faire Madame Beatrix Dame desdicts lieux, et de Wavrin, de Lillers et de Malanoy, fille heritiere desdicts trespassez pries Dieu pour eux.

En la mesme chapelle sur le tableau de l'autel est aussi escript ce qui sensuit

Cy devant gist Dame Jeune de Wavrin en son temps femme a Jean du Maisnil, chevalier et Seigneur de Rosimbos, l'aquelle trespassa en Décembre de l'an 1446, pries Dieu pour leurs ames et Jacques leur filz Abbé de ceste Eglise lequel fit faire ceste table en l'an 1495, le 28 d'Octobre pries Dieu pour leurs ames.

A cest Autel et à la verrière de ceste chapelle se voit l'Escu de Rosimbos à la bordure componée d'argent et de sable et une crosse au-dessus.

En sortant du chapitre pour aller à l'Eglise se voit un marbre eslevé et dessus un chevalier armé couché de son long avec sa targue toute nue et sans aucun Esmail et dessus est escrit

Cy gist Sire Johane chevalier et Seigneur de Cotnes (Cottenes), lequel trespassa l'an 1446 au mois de Décembre.

Et de suitte se voit un autre marbre eslevé sur lequel est couché de son long un chevalier armé entierement avec son Escu qui est marqué de deux bandes, et cest Escrit

Cy gist Sire Jean de Tannay ki trespassa l'an 1115.

Et puis l'on voit encor un marbre de mesme façon eslevé, avec un chevalier armé couché de son long, portant sur soy son Escu a une fasce chargée de trois billetes, et cest Escriteau

CY GIST GUILLAUME DE TANNAY LEQUEL TRESPASSA L'AN 1306, AU MOIS DE MARS.

De là se voit encor un autre marbre de pareille forme sur lequel se voit une Dame estendue de son long, et cest Escript

CY GIST ISABEAU DE BILLY FEMME DE SIMON HAUVEL, KI TRESPASSA L'AN DE L'INCARNATION DE NOSTRE SEIGNEUR MIL ij^c lxxviij AU MOIS DE JUILLET.

Et puis se voit l'Epitaphe d'un de leurs Abbéz sur un marbre sur lequel il gist estendu de son long avec ces mots

CY GIST JEHAN DE FURNES, NÉ DE FURNES, EN SON TEMPS ABBÉ DE CEANS ET TRESPASSA L'AN DE GRACE MIL iiij^c ET xj AU MOIS DE DECEMBRE.

Et puis l'on voit deux marbres plats de deux Religieux de ce monastère.

Epitaphes de la prioré de Sarton prez de Dourlens

Ceste prioré estant un membre de ceste Abbaye de Ham, il me semble qu'il n'est hors de propos d'en faire icy mention ; puisque cela sert à l'honneur de ceste Abbaye. Cette prioré donc fut fondée anciennement par un chevalier nommé Gisgaucheur de Sardouche, Seigneur de Sarton prez de Dourlens, lequel du consentement de l'Abbé et couvent de Ham voulant fonder un anniversaire pour le repos de son ame, fonda ceste prioré à laquelle il donna au mesme lieu quantité de terres et de Dismes pour la doter, et y choisit le lieu de sa sépulture en la chapelle de Nostre-Dame où il a un marbre relevé de terre sur lequel il est estendu de son long avec cest Escrit autour

CY GIST GISCAUCHEUR DE SARDONC QUI TREPASSA L'AN 1257, PRIES DIEU POUR SON AME.

Et auprès de luy gist souz un marbre de mesme forme une Dame qui a pour Epitaphe

CY GIST MARGUERITTE DAME DE SARTON, PRIES DIEU QU'IL LUY FACE PARDON. M ij^{c} l.

Au chœur de l'Eglise de Sarton se voit un marbre eslevé sur lequel gist une Dame couchée de son long avec cest Escriteau

CY GIST LE CORPS DE MADAME BEATRIX DAME DE SARTON QUI FUT DE MONSEIGNEUR B. DE DARNIEZ ET SE FUT SŒUR DE MONSEIGNEUR JEAN DE DARNIEZ, ET SE FUT FEMME A MONSEIGNEUR JEAN DE SARTON, QZ TRESPASSA EN SA SEIGNEURIE DE SARTON L'AN MIL ij^{c} iiij^{xx} EN SEPTEMBRE PRIES DIEU POUR SON AME.

Et dessoubz le clocher de la mesme Eglise est escrit

CY GIST MEDAME DE SARTON LAQUELLE TRESPASSA LE xxj^{e} D'AOUST MIL C. ij.

De la se voit en la mesme Eglise un marbre eslevé sur lequel gist de son long un chevalier armé avec son Escu sans esmail, sans aucun escrit. Je laisse au lecteur de juger si peut estre ce ne seroit pas l'un de ces Seigneurs de Darniez dont il est faict mention cy-dessus.

Prioré de Framecourt

Ceste prioré est l'un des bons membres de l'Abbaye de Ham aussi considérable pour ses biens que pour son antiquité, car au regard de sa fondation elle est contemporaine à celle de l'Abbaye mesme, et en effect l'an mille quatre vingt et quatre, Indiction septiesme, du pape Grégoire l'an septiesme, pendant le règne de Philippe Roy de France et de Robert comte de Flandres, Gérard Evesque de Therouane, à l'instance du chevalier Achard, donna l'Eglise de Framecourt à l'Abbaye de Ham pour l'accommodement du service divin, libre et franche de

toute servitude, hormis la charge annuelle de douze deniers que ceux de Ham debvront payer à l'Eglise de Therouane pour recognoissance.

Cest Achard leur ayant donné de plus l'Eglise de Hauteclocque, la maison de Sains et la quatriesme partie du mesme village qui luy appartenoit, ce qui fut faict et passé en présence de Roreton et Arnoul Archidiacre, Jean Abbé, Gérard Abbé, Milon Doyen, Odon gardien, Robert Vicomte, Eustace Advoué, Hugues comte de Sainct Pol, et de plusieurs autres.

En memoire de quoy le chevalier Achard fondateur de ceste prioré est enterré au chœur de l'Eglise de Framecourt contre la muraille souz une arcure de pierre blanche où se voit un tombeau eslevé de pierre sur lequel est couché de son long un chevalier armé, avec l'Escu de ses armes qui est un Escu tout simple avec un petit escu en cœur.

Prieurs de Framecourt

L'antiquitté a perdu la suitte des supérieurs de ceste prioré. Un Religieux neantmoins de l'Abbaye de Ham qui a faict un petit manuscript des antiquitéz de sa maison après une recherche exacte qu'il dit d'avoir faicte de ceux qui ont esté prieurs de Framecourt, n'a trouvé que ceux qui suivent.

1

Pierre de Busnes en Busnois, vivoit l'an mil cincq cens et un.

2

Nicole de Bechue.

3

Simon.

4

Regnault.

5

Pierre Boutry.

6

Robert le Blond.

7

Julien de Bournel depuis fut faict Abbé de Ham.

8

Pierre Foucquart.

9

Philippe du Broeucq deceda le 15 de Janvier 1608.

10

George de Froimanoir ou Formanoir le 16 de juin 1609.

Autres Epithaphes ou Memoires honorables de Ham

Dessoubz les pieds de Sainct Sauveur en l'Eglise de Ham
GIST MONSIEUR JACQUES, Sr DE ROSIMBOS ET DE FROMELLES QUI TRESPASSA L'AN 1462.

En la carolle de Nostre-Dame du costé du chœur gist monsieur Marand de Rosimbos. Ceste epitaphe est dans une arcure dans la muraille, et l'un et l'autre de ces deux cavaliers portent les armes de Rosimbos pleines et pour tenans deux lions sans . . . . . . avec deux banières armoyéez de Rosimbos.

Au grand candelabre de cuivre qui est au milieu du chœur se voient les armes de l'Abbé Bournel lesquelles sont d'argent à l'Escu de gueules en cœur a un orle de papegaux de sinople, becquéz et membréz de gueules avec une crosse au dessus, et se voit aussi un Escu d'argent a un aigle esploié de gueules.

Prérogatives de ceste Abbaye

Le livre manuscript dont j'ay parlé cy-dessus composé par un Religieux de ceste maison il y a environ soixante ans, parlant des sociétéz et confédérations pieuses que ceste maison a faicte avec plusieurs autres maisons; dit entre autres choses que les Bourgeois de Bethune pour lors appelléz Hallons, ce sont ses propres mots, ont prié instamment d'estre admis en cette societé et dans la participation des prières qui se font en ceste maison ; ce qui

leur fut accordé du temps et par l'Abbé Guillaume et pour reciprocquer ceste faveur, ils accorderent à l'Abbaye de Ham le droict de faire un mayeur de Béthune ; et lorsque ceux de Bethune viennent à Ham, ils ont pitance des Religieux et au cas de mort de l'un des magistrats, ceux de Ham luy celebrent ses funerailles, comme si le corps estoit présent moienant douze solz parisis.

(Collationné sur un manuscrit des archives particulières de M. Bonvarlet, à Dunkerque.)

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

208e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 2 Novembre 1903

Président : M. J. DÉCROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance est ouverte à 8 h. 10, et M. le Secrétaire général donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté.

Dons et hommages

Outre les publications des Sociétés correspondantes, la Société a reçu les hommages d'auteurs suivants :

de M. Paul de Givenchy : Les *Silex du Valois* et *les Haches néolithiques au point de vue de leur densité et de leurs couleurs.* Paris, Schleicher frères. Extrait de l'*Homme Préhistorique,* 1re année, 1903, no 10. Dans ce travail documenté, l'auteur expose les trouvailles d'outils et haches de l'âge de pierre mises à jour dans la partie Est du département de l'Oise ; puis il public vingt-quatre haches de provenances diverses avec leurs dimensions et leur composition. Les deux belles planches photo-

graphiques en couleur reproduisent parfaitement l'aspect de ces pièces.

de M. l'abbé Bled : *Inventaire des Ornements et Joyaux de l'Eglise de Thérouanne en 1422.* Tiré à part de l'article du Bulletin archéologique du Ministère, dont il a été parlé dans le dernier procès-verbal. (V. livraison 207e, p. 240).

Correspondance

Accusés de réception :

du Ministère de l'Instruction publique des exemplaires du 2e fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne* destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

du Conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Paris, du même fascicule des *Regestes.*

— Il est donné lecture ensuite du projet de publication, par un Comité Calaisien, d'un album historique « Calais par l'image » destiné à reproduire les documents iconographiques connus sur cette ville, soit plus de 400 gravures accompagnées de notices explicatives. La souscription est fixée à cent francs et la rédaction est confiée à M. F. Lennel, professeur.

M. le Président a reçu en même temps une lettre de M. Lennel le priant de signaler la publication aux Membres de la Société, et de solliciter d'eux la communication des documents qu'ils pourraient avoir, susceptibles de jeter un jour nouveau sur l'histoire de Calais.

La Compagnie tout en appréciant hautement l'intérêt de cette publication pour l'histoire du pays, regrette que ses ressources ne lui permettent pas de participer à des souscriptions de ce genre, mais elle espère que la Bibliothèque de la ville fera cette acquisition pour la mettre à la disposition des travailleurs audomarois.

M. le Président ajoute qu'il serait très heureux de voir quelques Membres répondre à l'appel qui lui a été fait pour la communication des documents rares qu'ils pourraient posséder ou connaître.

On pourra donner satisfaction en partie à cette demande en signalant à l'auteur de la publication les papiers de M. Dufaitelle conservés à la Bibliothèque de la ville et qui contiennent un grand nombre de documents sur Calais. C'est du reste grâce à l'intervention de la Société des Antiquaires de la Morinie que ces papiers ont été conservés, et c'est par un de ses membres, M. l'abbé Bled, qu'ils ont été classés.

Elections

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. Les scrutins ayant donné lieu à la majorité des voix en leur faveur, M. le Président proclame :

Membre titulaire : M. Louis de Sars, ancien Magistrat, à Saint-Omer.

Membre honoraire : M. Georges Sens, membre de la Société française d'archéologie, à Arras.

Avis leur sera donné par M. le Secrétaire général de leur nomination.

De plus M. Paul Dambricourt, membre honoraire, qui vient de s'établir à Saint-Omer, est inscrit de suite, conformément au règlement et sur la proposition de M. l'abbé Bled, comme membre titulaire.

Candidatures

M. le Président transmet à la Compagnie les candidatures suivantes :

de M. l'abbé Delamotte, curé de Coyecques, présenté comme membre correspondant par MM. l'abbé Bled, Decroos et J. de Pas ;

de Mlle Caroline Legrand, à Saint-Omer, présentée comme membre honoraire par MM. Ch. Legrand, l'abbé Bled et d'Hermansart. Cette candidature est acceptée à titre exceptionnel en raison de l'intérêt que Mlle Legrand a porté à la Société, en mémoire de son père, M. A. Legrand, qui en fut longtemps président, intérêt qui s'est déjà manifesté par d'importants dons d'ouvrages et documents,

Conformément au règlement, les scrutins sont renvoyés à la prochaine séance.

Communications

Cloche provenant de l'abbaye de Saint-Bertin.

M. J. de Pas fait passer sous les yeux de ses collègues des photographies d'une petite cloche que vient d'acquérir le musée de Saint-Omer et qui provient de l'abbaye de Saint-Bertin. Elle pèse 12 kilos, mesure 33 centimètres de hauteur et 27 de diamètre à la base. Elle porte l'inscription suivante :

✠ HAVD DABIT EXIGVOS PARVA IOANA SONOS. 1583.

En dessous sont les écussons de l'abbaye de Saint-Bertin, de l'abbé Vast de Grenet (3 gerbes), et un médaillon à l'effigie de Christophe d'Assonville, conseiller du roi Philippe II. Ce médaillon n'est autre que l'empreinte d'une médaille frappée en 1559 et reproduite dans l'*Histoire Métallique des Pays-Bas* de Van Loon, Tome I, p. 268, avec la légende

CHRISTOPH AB ASSONVILLA REG : CATHOL : CONS

Christophle d'Assonville, Conseiller du Roi catholique

Christophe d'Assonville, né à Arras, fut nommé en 1559 membre du Conseil privé, puis plus tard du Conseil d'Etat de Philippe II. Il avait acquis par son érudition une certaine renommée, et un de ses fils, Guillaume, est cité par Foppens[1] comme auteur de plusieurs écrits politiques ou religieux. Le conseiller fut chargé de plusieurs missions à Saint-Omer, et la correspondance du Magistrat a conservé trace de ses négociations avec la ville. On peut donc très bien supposer que l'abbé de Saint-Bertin ait voulu profiter de la fonte de la cloche pour lui faire l'honneur de la reproduction de son effigie à la suite de ses relations avec l'abbaye.

On sait que Vast de Grenet fit refondre toutes les cloches du monastère. Dans le Tome VIII du Bulletin, M. Revillion a rappelé (p. 11) les détails sur cette sonnerie, et sur une cloche qu'il avait retrouvée. Celle qui vient d'entrer au

1. Bibliotheca Belgica.

Musée appartenait à la ville, et servait à l'entrée du cimetière communal, où elle se trouvait placée depuis de longues années. Elle est d'ailleurs fêlée, et il est heureux qu'une intervention opportune l'ait sauvée à temps de la refonte.

— M. Sturne fait passer sous les yeux de la Compagnie plusieurs inscriptions de cloches qu'il a relevées dans les environs de Saint-Omer, à Nielles-les-Ardres, Zutkerque et Dohem. Inscriptions de cloches.

Nielles-les-Ardres

*Jacques de Fouquesolle seigneur dudit lieu daudrehen ; les parroisiens mont lan de grace mil CCCC IIII*xx *XIIII fait faire : suis nommée Iacqueline.*

(Caractères gothiques). Haut : 0,85. Diamètre : 0,98.

Zutkerque

JE SUIS FONDU A LA GLOIRE DE DIEU DU TEMPS DE Mr JACQUES LOUIS WALLEUX CURE ET DOYEN DE SUDQUERQUE NOMMES MARTIN BALTASAR THERESSIN PAR LE SIEUR DE LAURETTAN ESCUIER CY DEVANT CAPITAINE AU REGIMENT DARTOIS.

PARIN. ET DAME ISABELLE THERSSE MOUCHERON SON ESPOUSE MARINNE. ANNO 1.7.1.5.

En dessous, gravé en creux après la fonte :

CHES TROIS CLOCHES ONT ESTE PAYE PAR LA COMMVNE DE ZVDQVER.

Seconde cloche :

GUGELOT FECIT AUDOMARI
MARIA VOCOR FABRICÆ SUMPTIBUS FUSA 1717 ET
1770 REFUSA

Cette cloche provenant de l'église collégiale de Saint-Omer porte en outre deux médaillons, l'un aux armes du Chapitre *(3 pommes de pin)* et l'autre figurant Jésus flagellé. Elle a été donnée à l'église de Zutkerque par M. le chanoine Duriez.

Dohem

+ *Lan. M. CCCC LII. Jehane. de Grant. sart. feme. de hughes. de. dohem. escuier*

Caractères gothiques. L'inscription est sur une seule ligne entre deux doubles filets. Chaque mot est séparé par un petit quatre-feuilles.

Des remerciements sont adressés à M. Sturne pour sa communication qui peut utilement trouver place dans le Bulletin, en attendant que les inscriptions soient relevées dans l'*Epigraphie départementale*.

Réparation de la tour Saint-Denis.

— Les Membres présents s'entretiennent de la réparation, actuellement en voie d'exécution, de la tour de l'église Saint-Denis. Les travaux urgents qu'il y avait lieu de faire auront l'heureux effet de conserver et de consolider cet intéressant monument du treizième siècle, mais il est très fâcheux que, sous prétexte de garantir l'intérieur de l'invasion des pluies, on ait cru devoir boucher les fenêtres supérieures en ne laissant au milieu qu'une étroite meurtrière. L'effet produit est des plus fâcheux et n'aboutit à rien moins qu'à gâter l'ensemble de la tour.

La Compagnie émet le vœu que cette disposition soit changée lorsque l'on procédera à la suite des travaux, et que de plus, les ouvertures de quelques autres baies qui avaient été bouchées à titre provisoire avec des briques, soient aussi complètement dégagées.

Collection photographique.

M. Legrand, secrétaire-archiviste, expose qu'il a le projet de classer dans un album les photographies qui ont été données à la Société en assez grande quantité depuis plusieurs années. Cette collection qui réunira d'intéressants souvenirs anciens de Saint-Omer et de la région sera ainsi à la portée de tous les Membres qui la consulteront avec plaisir et utilité. En conséquence il fait appel à tous ses Collègues, et les prie de vouloir bien contribuer à enrichir cet album par le don des photographies documentaires qu'ils pourraient procurer à la Société.

Lecture

Découvertes préhistoriques à Lumbres et environs.

Il est donné lecture d'un mémoire rédigé par M. l'abbé Collet, membre honoraire, sur la découverte à Lumbres d'un tumulus ancien, et celle, dans le voisinage, de six gisements distincts de l'industrie lithique.

La genèse de ces trouvailles est intéressante à exposer.

Lors du nivellement de la place du marché de Lumbres, M. l'abbé Collet, dont l'attention avait été mise en éveil par la situation géographique du terrain et sa configuration en forme de tertre funéraire, suivit le travail des ouvriers. Il ne tarda pas à apercevoir quelques ossements humains, puis à reconnaître un nombre relativement considérable de cadavres, indistinctement orientés du levant au couchant et associés à une quantité de silex manifestement taillés.

Au centre de cette sépulture, qui n'était autre qu'un *long barrow* ou tumulus allongé de l'époque néolithique, existait un monument fait de pierres blanches du pays. L'auteur s'applique à décrire minutieusement la structure de cet édifice souterrain, mais il laisse aux savants le soin d'en déterminer scientifiquement le caractère énigmatique.

Cette découverte d'un tumulus préhistorique à Lumbres devait amener, suivant les prévisions de l'heureux chercheur, d'autres trouvailles, pour ainsi dire, corrélatives de la première.

Avec une méthode, dont on ne lira peut-être pas sans intérêt les explications, M. l'abbé Collet se mit en campagne, explora les endroits paraissant se prêter à un séjour de l'homme des âges de la pierre, et trouva ainsi, depuis trois ans, six stations préhistoriques différentes et bien délimitées.

Dans un travail très documenté, il donne la description des outils et armes en pierre, provenant exclusivement de ses trouvailles personnelles avec le double concours des cultivateurs propriétaires de ces *champs à silex* ainsi que des enfants d'Elnes et Wavrans, heureux d'apporter leur

contribution à la recherche de ces objets, vestiges du lointain passé de leur pays.

La Compagnie remercie l'honorable membre de sa communication et émet l'avis de l'insérer dans le Bulletin historique. En conséquence, le mémoire est renvoyé à la Commission des publications. Son édition sera accompagnée de trois reproductions dans le texte et de six planches et dessins, dont les frais seront généreusement couverts par deux anonymes, membres de la Société.

M. l'abbé Collet a tenu à offrir au Musée de Saint-Omer la meilleure part de sa collection. Plus de deux mille pièces, constituant un ensemble à peu près complet de l'outillage lithique indiqué par les palethnologues les plus compétents, seront incessamment installées dans une salle spéciale, ainsi qu'une réduction en calcaire de la problématique substruction du tumulus de Lumbres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 35.

Séance du 7 Décembre 1903

Président : M. l'abbé BLED

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15. En l'absence de M. Decroos, président, empêché, et de M. Gaston Duquenoy, vice-président, absent de Saint-Omer, M. l'abbé Bled est invité à prendre la présidence de la réunion. S'étaient également fait excuser : MM. Revillion, d'Hermansart, H. de Givenchy, Legrand et Neuville.

M. le Secrétaire général donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

M. l'abbé Bled présente à ses Collègues les deux hommages suivants, qu'il est chargé de transmettre à la Société :

Thérouane la Jolie, roman publié dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise* et dont l'action se déroule d'une

façon pittoresque dans un cadre local : offert par l'auteur, M. Albert Jannin.

Saint Piat, premier évêque des Nerviens, martyrisé à Seclin. Sa vie, son culte, par l'abbé Villers (Linselles, Nord) offert par M. le chanoine Billot, archiprêtre de Béthune, membre honoraire.

— M. H. de Givenchy, membre titulaire, fait remettre à la bibliothèque le quatrième fascicule du *Mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois,* par C. Boulanger.

Cette luxueuse publication se continue dans des conditions aussi attrayantes que dans le début. Le nouveau fascicule contient, au milieu d'objets les plus curieux, une belle *fibule carolingienne* en or « trouvée à Cormettes ». (V. Planche VII n° 2 et Texte p. 125). Mais, ainsi que l'ont fait remarquer plusieurs Membres, il ne semble pas qu'on ait trouvé dans cette localité des objets en or. Il résulte des renseignements complémentaires demandés à ce sujet à l'auteur que l'indication serait trop précise. L'objet lui provient en effet de la collection de M. Peretti della Roca avec la simple désignation « trouvé dans les environs de Saint-Omer ». La provenance peut donc plus vraisemblablement être fixée en un autre lieu, Lumbres ou Wizernes, par exemple.

M. H. de Givenchy transmet également un intéressant hommage d'auteur de M. C. Boulanger :

Monographie du village d'Allaines, avec 23 plans, phototypies et gravures. Péronne, 1903, in-8.

— M. le lieutenant-colonel de Touchet, membre honoraire, offre, à titre d'hommage d'auteur :

Mémorial militaire du colonel Castillon, né à Ardres (1776-1855). (Extrait du Carnet de la Sabretache, 1902).

— Enfin M. Revillion fait don 1° d'un *Mémoire pour le projet d'établissement à Saint-Omer d'une école d'Artillerie,* Saint-Omer, 1872. 2° d'un *Essai sur l'origine des droits acquis à la ville de Saint-Omer dans la propriété des communes,* par M. F. Moland, docteur en droit (1836), manus-

crit d'un travail dédié en 1836 à la Société des Antiquaires de la Morinie, qui en possède déjà une copie dans ses archives. Ce document provient à M. Revillion des papiers du fils de l'auteur, M. L. Moland, membre correspondant de la Société, décédé en 1899.

Des remerciements sont adressés aux auteurs de ces dons.

Correspondance

— Accusé de réception, de l'Académie royale des sciences à Amsterdam, du Tome 27 des *Mémoires*, des livraisons 202 et 203 du *Bulletin historique* et du 1er fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne*.

— Par lettre en date du 9 novembre, M. Georges Sens, remercie la Société qui l'a élu membre honoraire dans la dernière séance.

— Une circulaire datée du 25 octobre, du Comité girondin d'Art Public, fait connaître la formation d'un groupement qui se forme sous le nom « Union des Sociétés pour la défense des Monuments, des Paysages et des Sites ». Il est donné lecture des statuts annexés, mais il n'est pris dès à présent aucune décision sur l'intervention de la Société dans cette organisation.

— Le 31 octobre, M. le docteur Carton, président de la Société archéologique de Sousse (Tunisie), sollicite de la Compagnie l'échange de ses publications avec le Bulletin de la Société nouvellement formée qu'il préside.

En considération des relations entretenues avec le docteur Carton, membre correspondant, la Compagnie accepte avec empressement d'entrer en relations avec la Société de Sousse, et de faire l'échange du Bulletin. Le premier numéro de la publication tunisienne relate la suite des fouilles curieuses effectuées dans ce pays si riche en souvenirs archéologiques, et dans lesquelles le distingué président a pris depuis un certain nombre d'années une part prépondérante.

— 9 novembre. Le Bureau d'organisation du XVIIIe

Congrès de la Fédération archéologique de Belgique, annonce que la session de 1904 se tiendra à Mons. Le texte des questions à proposer doit être envoyé avant le 15 décembre.

— Par circulaire en date du 30 novembre, M. le Ministre de l'Instruction publique rappelle que le 42e Congrès des Sociétés savantes se tiendra à la Sorbonne du 5 au 9 avril 1904. La désignation des délégués doit être envoyée avant le 1er mars, et les conditions de délivrance des billets de chemin de fer à prix réduit sont les mêmes que les années précédentes.

Elections annuelles de Membres du Bureau et de la Commission du Bulletin

L'ordre du jour appelle les élections annuelles, en exécution de l'article 28 du règlement, de Membres du Bureau, soit pour l'année 1904, du Président et du Vice-Président. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. Decroos.

Vice-Président : M. Gaston Duquenoy.

En l'absence de ces deux Membres, empêchés d'assister à la séance, M. le Secrétaire-général se chargera de leur notifier l'élection.

La Commission du Bulletin sera composée, en 1904, de MM. l'abbé Bled, Pagart d'Hermansart, Van Kempen, H. de Givenchy et C. de Pas.

Elections de Membres

Il est ensuite procédé aux élections sur les candidatures proposées à la dernière réunion. Les scrutins ayant donné lieu à la majorité des voix en leur faveur, M. le Président proclame

Membre honoraire : Mlle C. Legrand, à Saint-Omer.

Membre correspondant : M. l'abbé Delamotte, curé de Coyecques.

Avis sera donné aux nouveaux Membres, par M. le Secrétaire-général, de leur élection.

Candidature

MM. l'abbé Bled, Pagart d'Hermansart et J. de Pas présentent la candidature, comme membre honoraire, de M. Félix de Coussemaker, archiviste-paléographe à Bailleul.

Conformément au règlement, l'élection est renvoyée à la prochaine séance.

Communications

Notes et plan concernant le Neuffossé.

M. le lieutenant-colonel de Touchet, membre honoraire, fait l'envoi à la Compagnie de documents recueillis par lui en vue d'une étude sur l'ancien Neuffossé. Ce sont des extraits d'anciens mémoires ou manuscrits des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, et principalement une très belle copie d'un plan, reposant aux Archives d'Arras, que M. de Touchet offre également à la Société. Ce plan, de grandes dimensions (3 mètres de largeur sur un mètre de hauteur) et d'une grande importance pour cette étude, porte l'intitulé suivant :

Plan des Terres situées au delà du Neuf Fossé et de la Rivière d'Aa vers la Flandre fait par ordre de nosseigneurs les Députés ordinaires des Etats d'Artois, en l'année 1753, par Nicolas François Graulx arpenteur juré de la province d'Artois. (C'est sur ce plan que M. de Cléty, religieux de Saint-Bertin, a fait un factum de la part des Etats).

Il est accompagné d'un répertoire très complet. La copie est exécutée en grandeur naturelle avec un soin parfait.

L'auteur de la communication accompagne son envoi d'un aperçu général topographique, et de considérations sur l'importance stratégique du Neuffossé. Il est donné lecture de cet avant-propos qui est écouté avec un grand intérêt.

La Compagnie remercie vivement M. de Touchet de son envoi, mais elle émet le vœu qu'il donne une suite à son travail dans une monographie complète du Neuffossé. M. de Touchet, pendant son séjour à Saint-Omer et Aire, a étudié à fond la topographie du pays, il a de plus

recueilli des notes historiques assez nombreuses ; il est donc à même, plus que tout autre, de mener à bonne fin une étude qui mérite d'être plus approfondie qu'elle ne l'a été dans les précédentes publications.

Tombe de F. de Créquy, évêque de Thérouanne.

En terminant, M. l'abbé Bled lit une note sur la découverte à Sélincourt (Somme) de la tombe de François de Créquy, dernier évêque de Thérouanne, qui vient d'être signalée à la Société par M. le Cte G. de Hauteclocque, archiviste de l'Académie d'Arras. Les détails sur les fouilles exécutées et l'état de la sépulture sont donnés par l'auteur de la communication. M. l'abbé Bled ajoute à ces renseignements une courte notice biographique sur François de Créquy, qui fut abbé de Sélincourt avant d'être promu à l'évêché de Thérouanne. Ces données inédites forment un ensemble intéressant que complétera plus tard la publication des *Regestes des Evêques de Thérouanne.*

Des remerciements sont adressés à MM. le Cte G. de Hauteclocque et l'abbé Bled et la communication est renvoyée à la Commission du Bulletin.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h. 45.

Rapports sur les ouvrages offerts

Thérouane la Jolie, par Albert Jannin. In-8 de 169 pages. Dunkerque 1903.

Un joli titre ! C'est une fraiche idylle dont l'action se déroule dans l'antique capitale de la Morinie aux temps qui précédèrent sa complète et définitive destruction. C'est une œuvre d'imagination qui dénote chez son auteur une grande facilité, mais que la critique historique ne devra pas serrer de trop près : elle est toute vibrante du plus pur patriotisme.

Voici résumée en quelques lignes cette histoire qui nous est agréablement contée.

Le jeune Henry de Montdhyver aime la belle Blanche de Wizerne. Henry, pour charmer sa dulcinée, entreprend de lui raconter l'histoire de la cité chérie des trouvères et des ménestrels. Malgré les nuages qui s'amoncellent à l'horizon, Thérouane est pleine de gaité, et les jeunes gens recherchent avidement toutes les occasions de plaisir. Un jour la bande joyeuse se rend à Aire dans des barques pavoisées en descendant le cours de la Lys. (La rivière était donc navigable à cette époque ??). Les jeunes gens, en manière de passe-temps, rossent les archers et pendent même un bourgeois ; d'où réclamations de la part de l'échevinage de la ville d'Aire et mécontentement général dans la région contre les habitants de Thérouane dont les Espagnols méditaient déjà la destruction... Les événements se précipitent : des bandes de partisans sillonnent les environs, enlevant les convois, molestant les paysans. Le roi de France envoie d'Essé de Montalembert pour défendre la place ; François de Montmorency et quelques autres braves gentilshommes l'accompagnent. Puis ce sont toutes les angoisses du siège, les alternatives d'espoir et de découragement, la brèche faite du côté du Mont-Saint-Jean, le premier assaut repoussé, mais de Montalembert tué d'un coup d'arquebuse. Les troupes espagnoles se préparent bientôt à tenter un nouvel assaut. Le 20 juin 1553, Fr. de Montmorency demande à parlementer, mais les Bourguignons pénètrent par la brèche, les autres troupes les suivent, et c'est l'extermination sans merci des défenseurs, le vol, le pillage effréné, l'incendie, la destruction de fond en comble de la cathédrale et de tous les édifices, toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut......

Montdhyver se trouvait parmi les morts, et sa fiancée inconso-

lable se réfugia au couvent des Bénédictines de Bourbourg pour demander au Ciel l'oubli de son amour. Tandis qu'elle disait au monde un éternel adieu, un pauvre ménestrel chantait sous les fenêtres de la chapelle une naïve complainte qui se terminait ainsi :

Adieu Thérouane la Jolie
Comment as-tu perdu ton nom ?

Rappelons que la complainte qui a servi de thème à cette idylle a été imprimée jadis par la Société des Antiquaires de la Morinie [1]. C'est d'ailleurs dans les publications de cette Compagnie sur Thérouanne que l'auteur a puisé les détails et descriptions qui forment le cadre de son roman [2].

Mémorial militaire du Colonel Castillon (Jean-François-Antoine-Marie), publié par M. le Commandant de Touchet. — Extrait du Carnet de la Sabretache. Juin-Juillet 1902. In-8 de 45 pages. Paris.

C'est à l'âge de 76 ans que le Colonel Castillon se mit à retracer les principaux épisodes de sa vie dont trente années s'étaient écoulées sous les drapeaux. Né à Ardres le 6 juin 1776, il était entré en 1790 à l'école du génie de Mézières, puis, âgé à peine de 16 ans, s'était enrôlé en 1792 dans le bataillon de la garde nationale de Charleville. Il prit successivement part à toutes les guerres de la République et de l'Empire, tantôt comme officier du génie, tantôt comme officier d'infanterie. Fait prisonnier à la capitulation de Stettin en 1813, ce fut dans un château de Lithuanie où il fut admirablement traité, qu'il apprit l'entrée des alliés dans Paris. De retour en France, il fut maintenu dans les armées royales, mais toujours suspecté de bonapartisme, il fut mis à la retraite en 1823, à la suite du procès du général Lebreton dans lequel sa déposition avait déplu au gouvernement. En 1829, il revint se fixer définitivement dans son pays natal d'où était aussi originaire son beau-père le Général Comte Dorsenne. Il s'éteignit à Ardres à l'âge d'environ 80 ans.

Comme l'indique le titre même de cet ouvrage, l'œuvre du Colonel Castillon n'est qu'un aperçu rapide de sa carrière mili-

1. *Bull. histor.* Tome I, livraisons 14 et 15, p. 43. Communication de M. Pigault de Beaupré.

2. V. en particulier *Bull.* Tome II, p. 719 et suiv.

taire, mais quelques anecdotes, contées d'un style alerte, viennent rompre la monotonie d'une sèche énumération d'états de service.

Monographie du village d'Allaines, avec 23 plans, phototypies et gravures, par C. Boulanger, ancien notaire. In-8 de 196 pages. Péronne 1903.

Grâce au travail consciencieux de M. Boulanger, l'intéressante monographie de la commune d'Allaines peut être considérée comme complète. Ce genre de travail ne saurait être trop encouragé de nos jours, car l'histoire d'un village, si humble qu'il soit, apporte toujours quelque contribution à l'histoire de la région à laquelle il appartient et par suite à l'histoire générale d'une nation.

C'est ainsi que sans apporter une conclusion définitive, M. Boulanger reprend la question toujours débattue du *Vicus Helena* et tend à croire que le village d'Allaines fut en 448 le théâtre de la bataille gagnée par Majorien et Aetius sur les Francs. Des sépultures nombreuses qu'on y a découvertes et d'autres considérations donnent quelque créance à cette hypothèse.

On a recueilli à Allaines quelques vestiges de civilisations disparues ; on y a aussi découvert une *muche* ou souterrain-refuge dans lequel les habitants se retiraient en temps de guerre.

Allaines appartenant au canton de Péronne (Somme) et par suite à la Picardie, l'auteur a choisi quelques joyeuses anecdotes qui circulent dans la région : elles nous sont contées dans ce patois picard qui autorise certaines hardiesses.

Une partie qui retiendra l'attention du lecteur est l'étude que M. Boulanger a faite du *droit de marché* « qui est pour le fermier ou ses descendants la *possession à perpétuité* et en dehors de toute loi, des terres qu'il occupe en vertu d'un bail ou de tacite reconduction ». Ce droit de marché, qu'il ne faut pas confondre avec le mauvais gré remonte à la plus antique origine : il est cantonné dans 108 communes de l'arrondissement de Péronne et 3 communes du canton de Bertincourt (Pas-de-Calais). Il frappe encore 166 hectares du terroir d'Allaines.

Liste des ouvrages et publications périodiques reçus en 1903 à titre d'hommages, échanges ou abonnements [1]

Hommages d'auteurs

Bled (Abbé). *Inventaire des ornements et joyaux de l'Eglise de Thérouanne en 1422.* Extr. du Bulletin archéologique du Ministère 1903.

Boulanger (C.). *Monographie du village d'Allaines,* avec 23 plans, phototypies et gravures. Péronne, 1903.

Croix (P. Camille de la). *Etude sommaire du Baptistère Saint-Jean de Poitiers.* Poitiers, 1903.

Delisle (Léopold). *Fac-simile de Livres copiés et enluminés pour le Roi Charles V.* Souvenir de la journée du 8 mars 1903 offert à ses amis par M. L. D.

Dusautoir (Abbé A). *Guide pratique du Visiteur dans la Basilique Notre-Dame à Saint-Omer.* Saint-Omer, D'Homont.

— *Saint Erkembode, Glorieux Patron et Bienfaiteur de la Ville de Saint-Omer.* Deuxième édition. Saint-Omer, ibid.

— *Histoire populaire de Notre-Dame des Miracles et de son Pèlerinage depuis les origines jusqu'au XXe siècle,* avec planches. Boulogne-sur-Mer, Hamain.

Fournier (Abbé). *Panégyrique de Saint Vaast,* prononcé en l'église cathédrale d'Arras le 8 février 1903. Arras, 1903.

Givenchy (Paul de). *Les Silex du Valois et les Haches néolithiques au point de vue de leur densité et de leurs couleurs.* Extr. de l'Homme préhistorique. Paris, Schleicher frères, 1903.

Kempen (Georges van). *De la Composition pour Homicide d'après la Loi Salique. Son maintien dans les Coutumes de Saint-Omer jusqu'à la fin du XVIe siècle.* Thèse pour le Doctorat (Sciences juridiques). Saint-Omer, D'Homont, 1902.

Michaux (Abbé A.). *Eglise de Wismes.* 1 vol. in-4 avec reproductions phototypiques. Saint-Omer, D'Homont, 1902.

Nicq (Abbé A.). *Sainte Bertille de Marœuil en Artois. Sa vie, son abbaye, son culte, ses miracles, avec l'histoire de Marœuil.* Marœuil, 1900.

1. Pour les publications périodiques la présente liste tient lieu d'accusé de réception.

Sens (Georges) *Note sur un fer de reliure aux armes de Christophe de Morlet, Evêque de Saint-Omer.* Arras, Schouteheer, 1903. 1 pl.

Thobois (Abbé B. J.). *La Dîme et les Décimateurs sur le Territoire d'Alette.* Boulogne-sur-Mer, Hamain. 1903.

— *Les anciens Obituaires de l'église d'Alette.* Ibid.

— *La Paroisse et les Curés d'Alette.* Montreuil-sur-Mer, Delambre, 1903.

Touchet (Lieutenant-colonel de). *Mémorial militaire du Colonel de Castillon, né à Ardres* (1776-1855). Extr. du *Carnet de la Sabretache,* 1902.

Envois du Ministère de l'Instruction publique

Bulletin historique et philologique. Année 1902, nos 1 à 4.

Bulletin archéologique. 1902, no 3 ; 1903, nos 1 et 2.

Bulletin des Sciences économiques et sociales. Année 1902.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts. 1903, nos 23 à 25.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux, le 18 avril 1903.

Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, dressée par M. R. de Lasteyrie. Tome IV, 1re livraison.

Annuaire des bibliothèques et archives pour l'année 1903.

Journal des Savants. Décembre 1902.

Revue historique. Année 1903. Tomes 81 à 83.

Romania. Année 1903, nos 125 à 128.

Envois de la Préfecture du Pas-de-Calais

Rapports et Délibérations du Conseil général. 1902, session d'août ; 1903, sessions d'avril et août.

Rapport de l'archiviste sur les archives départementales pour l'exercice 1902-1903.

Publications adressées par les Sociétés correspondantes

1° Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'Emulation. *Bulletin trimestriel.* 1899, nos 3 et 4 ; 1900, nos 3 et 4 ; 1901, nos 1 à 4 ; 1902, nos 1 à 4. — *Mémoires in-8*, 4e série, Tome IV, 2e partie. — *Mémoires in-4*, Tome IV. Géographie historique de la Somme (1er vol.) 1902.

AIX-EN-PROVENCE. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres. *82e séance publique* (14 juin 1902). — *Mémoires*, T. XVIII, 1902.

AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie. *Bulletin.* 1901, 4e trim. ; 1902, 1er à 4e trim. ; 1903, 1er à 3e trim. — *Mémoires.* 4e série, Tome IV. — *La Cathédrale d'Amiens*, par G. Durand, 2e vol., album in-4.

ANGOULÊME. — Société historique et archéologique de la Charente. *Bulletins et Mémoires.* 7e série, Tome II.

ARRAS. — Académie. *Mémoires.* Tomes XXXIII et XXXIV.

— Commission départementale des monuments historiques. *Bulletin.* Tome III, 1re livr. 1902. — *Mémoires.* Tome II, 4e livraison, 1902. — *Epigraphie départementale.* Tome IV, 1er et 2e fascicules (Cantons de Campagne-les-Hesdin et Etaples).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin.* 56e vol. 1er et 2e sem. 1902.

AVESNES. — Société archéologique. *Jean Gossart de Maubeuge. Sa vie et son œuvre*, par M. Gossart, avec pl.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse. *Mémoires.* 2e série, T. II, 4e livr. ; T. III, 1re livr.

BAILLEUL. — Comité flamand de France. *Bulletin.* 1902, 4e fasc. ; 1903, 1er et 2e fasc.

BAYEUX. — Société des sciences, arts et belles-lettres. 7e *volume.* 1902.

BEAUVAIS. — Société académique d'archéologie, sciences et arts. *Mémoires.* T. XVIII, 2e partie.

BELFORT. — Société Belfortaise d'Emulation. *Bulletin.* No 22.

BÉZIERS. — Société archéologique. *Bulletin.* 3e série, T. IV, 2e livr.

BORDEAUX. — Société archéologique. *Bulletin.* T. 23, fasc. 1 à 4 ; T. 24, 1er fasc.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture. *Bulletin.* 2e série, T. IV, nos 1 à 5.

BREST. — Société académique. *Bulletin.* 2e série, T. XXVII.

CAEN. — Académie des sciences, arts et belles-lettres. *Mémoires*. 1902.

CAHORS. — Société des études du Lot. *Bulletin*. T. XXVII, 3e fasc. ; T. XXVIII, 1er et 2e fasc.

CAMBRAI. — Société d'émulation. *Mémoires*. T. LV et LVI.

CHALONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. *Mémoires*. 1901-1902. 2e série, T. V.

CHAMBÉRY. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents*. T. XLI. 1902.

CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique. *Annales* 1901 et 1902 ; Table des Matières des annales, 1864 à 1900.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. 1902, nos 8 à 10 ; 1903, nos 1 à 5. — *Mémoires*. 2e série. Fasc. XV : Les Hôpitaux de Riom.

COMPIÈGNE. — Société historique. *Bulletin*. T. X, 1902. — *Procès-verbaux, rapports et communications*. 1888-1891 ; IX, 1900 ; X, 1901 ; XI, 1902. — *Description des Fouilles archéologiques exécutées dans la Forêt de Compiègne*. 2e série.

CONSTANTINE. — Société archéologique. *Souvenir du Cinquantenaire*. 35e vol. de la collection in-8.

DAX. — Société de Borda. *Bulletin*. 27e année, 4e trim. 1902 ; 28e année, 1er à 3e trim. 1903.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres. *Mémoires*. 1901-1902.

DUNKERQUE. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. *Mémoires*. 36e et 37e vol.

— Union Faulconnier. *Bulletin*. T. VI, fasc. 1 à 3.

FONTAINEBLEAU. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales*. 1er et 2e trimestres 1903.

GUÉRET. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. *Mémoires*. 2e série, T. 8 (2e partie), T. 9.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. *Bulletin*. IIe série, T. XXX, 4e fasc. ; T. XXXI, 1er fasc.

— Société historique et archéologique du Maine. *Revue*. T. 52, 1902, 2e semestre.

LILLE. — Société d'études de la Province de Cambrai. *Bulletin*. 1903, nos 1 à 12.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin. *Bulletin*. T. LII, 1903, 2e livraison.

LYON. — Université. *Annales* II. Droits, Lettres. Fasc. 9, 10, 11, 12 et 13. — *Catalogue sommaire du musée de moulages pour l'histoire de l'art antique*.

— Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Sciences et belles-lettres*. 3e série. T. VII.

MONTAUBAN. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin archéologique et historique*. T. XXX, 1er à 4e trimestre, 1902.

MONTPELLIER. — Société archéologique. *Mémoires*. 2e série. T. III, 1re livraison.

MOULINS. — Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais. *Bulletin-Revue*. 10e année, 1902.

NANCY. — Académie de Stanislas. *Mémoires*. 5e série. T. XX, 1902-1903.

NANTES. — Société archéologique de la Loire-Inférieure. *Bulletin*. 1902, 1er et 2e sem. ; 1903, 1er sem.

NIMES. — Académie. *Mémoires*. VIIe série. Tomes XXIII, XXIV et XXV.

NIORT. — Société botanique des Deux-Sèvres. *Intermédiaire mensuel*. Nos 48 à 53. — *Bulletin*. Année 1902.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique. *Bulletin*. T. XIII, no 176.

PARIS. — Institut. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Comptes rendus des séances* de 1902 (septembre à décembre) et de 1903 (janvier à octobre).

— Société des Antiquaires de France. *Bulletin*. 1902. — *Mémoires*. 7e série. Tome I. 1900.

— Congrès international des Bibliothécaires. *Jubilé de M. Léopold Delisle. Réunion du 8 mars 1903. Discours et adresses*.

— Société de l'histoire de France. *Annuaire-Bulletin*. T. XXXIX, 1902.

— Société des Etudes historiques. *Revue des Etudes historiques*. Janvier à décembre 1903.

— Société d'Anthropologie. *Bulletins et Mémoires*. Ve série. T. 3, fasc. 5 et 6 ; T. 4, fasc. 1 à 4.

— Société d'Ethnographie. *Bulletin*. T. V, 1891 ; T. IX, 1900. — *Mémoires*. T. XV. — *L'Humanité nouvelle*. XIV et XVII. *Le Bouddhisme éclectique*, par Bourgoint Lagrange.

— Société philotechnique. *Annuaire*. T. 61. 1902.

— *Revue Epigraphique*. 26e année. Nos 107 à 109.

— *Revue Septentrionale*. Année 1903. Janvier à décembre.

POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*. 2e série. T. IX, 3e et 4e trim. ; T. X, 1er et 2e trim.

LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce. *Bulletin*. 3e année. Nos 5 et 6.

RAMBOUILLET. — Société archéologique. *Mémoires*. T. XIV. Appendice : Notice sur François Quesnay ; T. XVI.

REIMS. — Académie nationale. *Travaux*. Vol. 110 à 112.

RENNES. — Société archéologique. *Bulletins et Mémoires*. T. 32.

LA ROCHE-SUR-YON. — Société d'Emulation de la Vendée. *Annuaire*. 1902. 5e série. Vol. 2.

ROMANS. — *Bulletin d'histoire et d'archéologie de Valence*. 21e année. Livr. 1 à 4.

ROUBAIX. — Société d'Emulation. *Mémoires*. 4e série. T. 1 et 2.

ROUEN. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletin*. T. XII, 3e livr. 1903.

SAINT-BRIEUC. — Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. *Bulletins et Mémoires*. T. XL. 1902.

SAINT-DIÉ. — Société philomatique Vosgienne. *Bulletin*. 28e année. 1902-1903.

SAINTES. — Société des archives historiques. *Revue de Saintonge et d'Aunis*. Vol. XXIII, livr. 1 à 6. Tables du vol. XXII.

SENLIS. — Comité archéologique. *Comptes rendus et Mémoires*. 4e série. T. V. 1902.

SOISSONS. — Société archéologique, historique et scientifique. *Bulletin*. T. 9. 1903.

SOUSSE (TUNISIE). — Société archéologique. *Bulletin*. No 1. 1903. 1er semestre.

TOULON. — Académie du Var. *Bulletin*. LXXe année. 1902.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. *Mémoires*. Xe série. T. 2.

— Société archéologique du Midi de la France. *Mémoires*. Nouvelle série. Nos 29 et 30.

VALENCE. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin trimestriel*. Livr. 144 à 147.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Revue*. Année 1901.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts. *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*. 4e année. Livr. I à IV.

— Commission des antiquités et des arts du département. *Mémoires*. XXIIIe vol. 1903.

VERVINS. — Société archéologique. *La Thiérache. Bulletin*. T. 18e

2° Académies et Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Académie Royale des Sciences. *Verslagen en Mededeelingen Letterkunde.* 4e Reeks Dl. IV, V. — *Jaarboek* 1901, 1902. — *Prijsvers.* Centurio ; Feriæ œstivæ. — *Verhandelingen Afd Letterkunde Nieuwe Reeks.* Dl. IV, no 1 ; D. V, nos 1-3.

ANVERS. — Académie Royale d'Archéologie de Belgique. *Bulletin.* 1902. VIII ; 1903, I et II. — *Annales.* 5e série. T. IV, livr. 3 et 4 ; T. V, livr. 1 et 2.

BRUGES. — Société d'Emulation. *Annales.* LIIIe vol. 1re livr. — *Congrès de la Fédération archéologique de Belgique tenu à Bruges en 1902.* Compte rendu. 2 volumes.

BRUXELLES. — Académie Royale de Belgique. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Beaux-Arts.* 1902, nos 9 à 12 ; 1903, nos 1 à 8. — *Annuaire.* 1903. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire.* T. 71, no 4 ; T. 72, nos 1 et 2. — *Chartes de l'Abbaye de Saint-Hubert (Ardennes),* publiées par Godefr. Kurth. T. I. 1903. — *Chartes du Chapitre de St Waudru de Mons,* publiées par Léop. Devillers. T. 2. 1903.

— Société d'archéologie. *Annales.* T. XVI, liv. 3 et 4 ; T. XVII, livr. 1 et 2. — *Annuaire.* 1903. T. 14e.

— Société des Bollandistes. *Analecta Bollandiana.* T. XXII, fasc. 1 à 4.

CHARLEROI. — Société paléontologique et archéologique. *Documents et Rapports.* Table des matières des vingt-cinq premiers volumes. 1902.

COURTRAI. — Cercle historique et archéologique. *Bulletin.* 1re année, 2e livraison (1903-1904).

GAND. — Société d'histoire et d'archéologie. *Bulletin.* 10e année, no 9 ; 11e année, nos 1 à 6. — *Annales.* T. V, 2e fasc. — *Inventaire archéologique.* Fasc. XXIX à XXXII.

GENÈVE. — Société d'histoire et archéologie. *Bulletin.* T. II, livr. 6 et 7. — *Mémoires et Documents.* Nouvelle série. T. VIII, liv. 1.

LEYDE. — Société de littérature Néerlandaise. *Handelingen en Mededeelingen.* 1902-1903. — *Levensberichten der Afgestorven medeleden.* 1902-1903.

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse. *Bulletin.* T. XIII. 2e partie. 1902. — *Leodium. Chronique annuelle.* 1re année. 1902. Nos 1 à 12.

— Institut archéologique. *Bulletin.* T. XXXII, fasc. 1 et 2. 1902.

MONS. — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut. *Mémoires et Publications.* VIe série. T. IV. 54e vol.

NAMUR. — Société archéologique. *Annales.* T. 23, 4e liv. —

Rapport sur la situation de la Société en 1901. — *Bibliographie Namuroise*, par l'abbé Doyen. T. III (1831-1860).

NIVELLES. — Société archéologique. *Annales.* T. VII, livr. 1 et 2.

PHILADELPHIE. — American Philosophical Society. *Proceedings.* Nos 172 et 173.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Société Impériale Archéologique Russe. *Mémoires.* T. V et Tables, 2 vol. ; T. IX, no 3 à T. XIII, no 4, 6 vol. — *Bulletin archéologique.* T. XII, no 2 à T. XV, no 1, ens. 9 fasc. — *Inscriptiones Oreæ Septentrionales antiquæ Ponti Euxii.* Vol. 4. Suppl. 1901.

STOCKOLM. — Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités. *Manadsblad.* 1897.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace. *Bulletin.* 2e série. T. XXI, liv. 1.

TONGRES. — Société scientifique et littéraire du Limbourg. *Bulletin.* T. XX, fasc. 1 et 2. 1902-1903.

TOURNAI. — Société historique et archéologique. *Annales.* Nouvelle série. T. VII.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution. *List of publications.* 1903. — *Report of the U. S. National Museum.* 1900 et 1901. — 14 tirés à part d'articles du *Report.*

ZURICH. — Société des Antiquaires. *Mitteilungen Band.* XXVI. Helft. 1. 1903.

Publications provenant d'abonnements

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. LXIII, livr. 5 à 7 ; LXIV, 1re et 2e livr. Table des Tomes XLI à LX (1880 à 1899), par A. Dieudonné.

Revue de l'Art chrétien. 4e série. T. XIV, livr. 1 à 6.

LE TUMULUS PRÉHISTORIQUE
DE LUMBRES
ET LES
SIX GISEMENTS DE L'INDUSTRIE LITHIQUE
DÉCOUVERTS A ELNES & WAVRANS-SUR-L'AA
(Pas-de-Calais)

(Communication de M. l'abbé A. COLLET, membre honoraire).

PREMIÈRE PARTIE

LE TUMULUS PRÉHISTORIQUE
DE
LUMBRES (Pas-de-Calais)

En mai 1901, la municipalité de Lumbres décida d'abaisser l'*area* ou plate-forme de la place du marché, d'une superficie de 27 ares environ.

L'endroit, dit de toute antiquité *la place*, est *un tertre aplati, contigu à la rue de Laby, aboutant vers midy à une becque, le Bléquin, affluent de l'Aa, et vers mer à la rue du marais*[1].

Cette butte faisait soupçonner en elle autre chose qu'un vain amas de terre. Elle donnait l'intuition d'une trouvaille archéologique par la déclivité de ses rampes, l'existence d'anciens marécages et d'un îlot bizarre à l'est[2], le

1. Livre aux *Rapports de la terre et Baronnie d'Elnes*, année 1752 ; — *Terrier de la Terre et Seigneurie de Tinque en Lumbre*, fol. 35, an. 1774. Le terme *Laby*, employé dans cette citation, désigne une cense ou ferme abbatiale, rebâtie depuis peu, ancien domaine des religieux de Saint-Bertin.

2. L'îlot en question, d'une contenance de 8 ares environ, d'après le plan cadastral de Lumbres, dressé en 1830 par M. Coupé, géomètre, est entièrement comblé aujourd'hui.

confluent des rivières *l'Aa* et *le Bléquin*, qui contourne au sud le pied d'une colline aux strates parsemées de silex.

Sur nos démarches, M. Lambin-Coignion, d'Elnes, coassocié avec l'entrepreneur des travaux de nivellement, promit volontiers de surveiller les coups de pioche et de dépêcher un ouvrier à la première apparition d'ossements ; ce qui ne se fit pas attendre.

A dix pas de la base du monticule regardant à l'est l'étude de M. Julien Petit, notaire, à près de cinquante mètres, sud-est, des vestiges de la tour du *burg* [1] ou château-fort de l'ancienne *Laurentia* [2], les terrassiers, qui venaient d'ouvrir le centre du tertre, rencontrèrent à la profondeur approximative de 0m70 d'une nouvelle coupe, haute alors de 1m14, la partie occipitale de plusieurs têtes humaines, placées horizontalement et très rapprochées l'une de l'autre.

Dès cet événement de bon augure, chacun s'appliqua à ne laisser rien échapper.

Sous une chape d'humus et de terre rapportée dormaient une bonne trentaine de squelettes humains traités et placés de la même manière.

Ils étaient ensevelis à la profondeur de 60 à 70 centimètres et disposés au minimum de place sur un plan de huit mètres 20 de diamètre à son extrémité tournée du côté du levant, et de deux mètres 50 à l'autre extrémité, dirigée vers le couchant à la hauteur de onze mètres.

Il se voyait bien, en dépit de leur mauvais état, que tous ces morts n'avaient subi aucun remaniement et qu'ils occupaient la position de leur sépulture primitive : têtes à l'est, corps repliés sur le côté gauche ; bras, jambes et mains repliés dans la situation du fœtus.

Cette attitude funéraire serait-elle l'effet du hasard ?

Au chapitre IV du livre sixième de son *Génie du Christianisme*, Châteaubriand raconte que chez les Indiens « les

1. Ce mot a conservé longtemps le sens de *château*, même dans nos contrées. Un auteur du IVe siècle, Végèce, disait : *castellum parvulum, quem « burgum » vocant*. On le fait dériver du grec πυργος, tour. (Lambert d'Ardres, Chron. p. 461). Le vieux *burg* de Lumbres fut autrefois le manoir féodal des *de Manetz*. Les restes de sa tour servent actuellement de lieu de remise.

2. MALBRANCQ. *De Morinis*, t. I, p. 591. Tournay, 1639-54.

mères donnent à l'homme, au sépulcre, la même position qu'il avait dans le sein maternel. » N'est-ce pas voulu?....

Quoiqu'il en soit, un ossuaire inviolé qu'entouraient d'aussi typiques circonstances, situation au centre d'une butte, orientation invariable des corps, leur dépôt tout voisin l'un de l'autre, avec un recouvrement de terreau de 0m60 à 0m70 d'épaisseur, devait être, pensions-nous, un tumulus, probablement le *long barrow* anglais, vu la différence ou inégalité de ses deux extrémités.

Assez ordinairement, un tumulus de ce caractère est fait de pierres sèches.

Le tumulus allongé de Lumbres n'a fourni, d'abord, que deux petits moellons, d'une longueur de 0m40 chacun. L'un de ces calcaires, mis de champ, large de 0m30 et épais de 0m15, logeait dans un creux arrondi, long de 0m25 et profond de 0m10, la partie postérieure d'une tête humaine, dont la face sortait complètement. Sur l'autre pierre blanche, plate et rectangulaire, d'une largeur de 0m20 et épaisseur de 0m10, reposait de même un crâne, qui ne put davantage être retiré intact à cause de son état avancé de décomposition.

Ces deux roches formaient-elles chevet aux têtes de deux chefs d'une caste, de personnalités en honneur ou simplement d'hommes plus aimés?

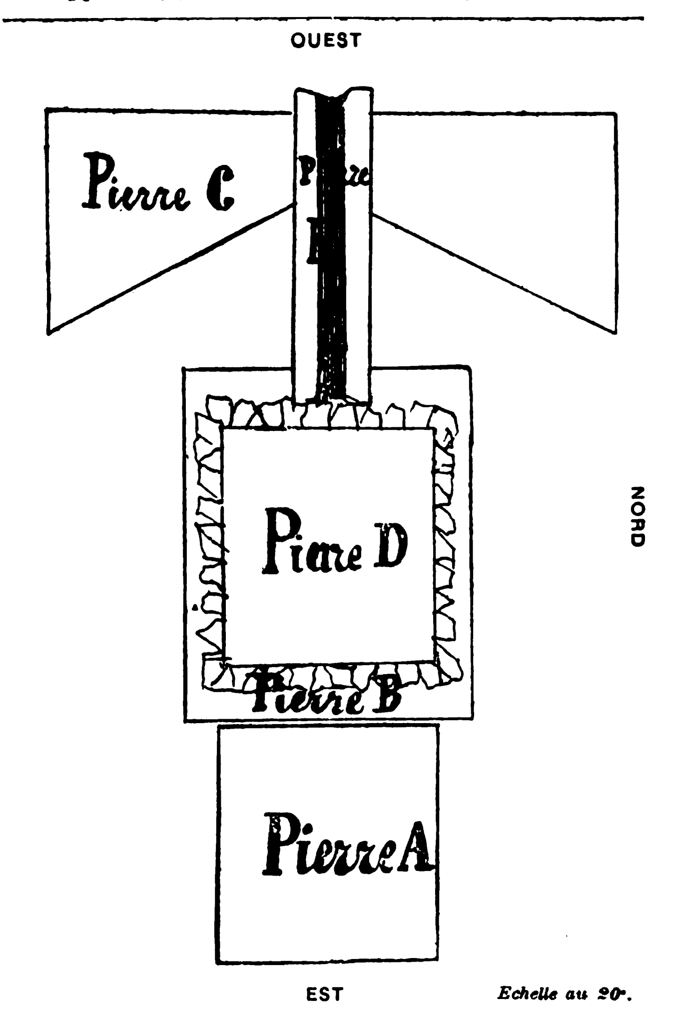
Les deux pierres n'accusaient aucun indice révélateur. Néanmoins, elles annonçaient une trouvaille extrêmement remarquable par son étrangeté.

Il s'agissait, cette fois, d'un véritable monument.

Voici sa structure, mesurée sur place par nous-même : trois gros blocs de calcaire, de 0m30 d'épaisseur chacun, empruntés sans nul doute aux couches du voisinage, étaient posés sur leur lit de carrière, sans liaison de mortier, à la profondeur de 1m60 d'une argile compacte et durcie. Ces trois énormes dalles, qui étaient manifestement dégrossies, taillées et juxtaposées avec soin, constituaient à la vue une assise de fond, orientée du levant au couchant.

La réduction, ci-dessous, au 1/20e de grandeur nature de la substruction que nous décrivons, montre (A) à l'Est, la première dalle de face, la moins grande des trois ; (B) la dalle intermédiaire, sur laquelle reposait un bloc (D) très

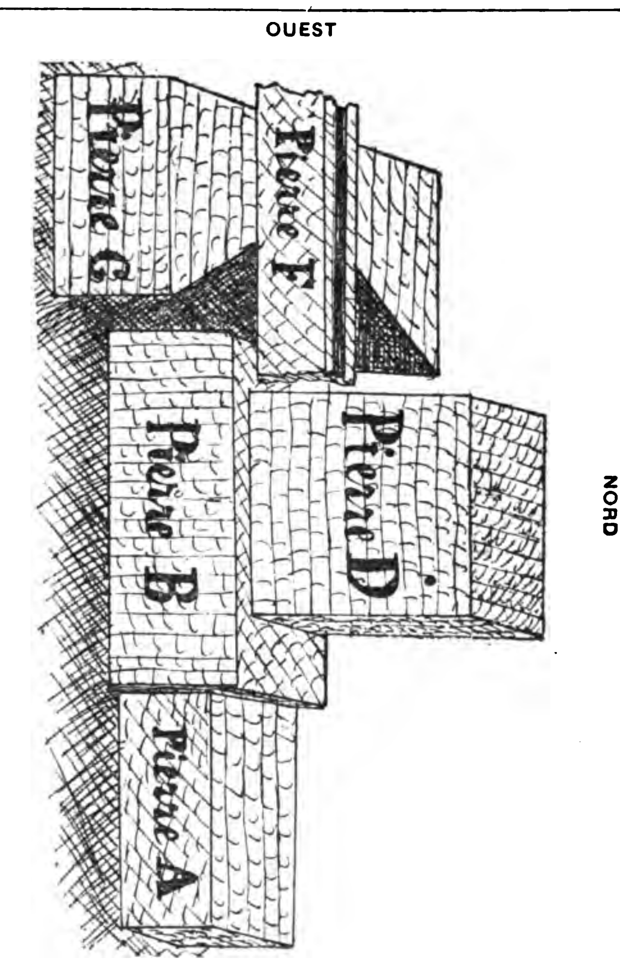
convenablement équarri et curieusement encadré d'une série de petits moellons à l'état brut (E), qui étaient plantés verticalement et semblaient protéger ledit cube en façon de support ; (C) la dalle du sommet, gisant à l'ouest,



Plan d'installation des pierres constituant l'édifice souterrain de Lumbres.

remarquable par une entaille franchement voulue en forme d'angle.

Une cinquième et dernière pierre (F), également ouvrée, coupait perpendiculairement dans son milieu le vide créé



Plan en perspective de l'édifice souterrain de Lumbres.

par l'entaille intentionnelle de la pierre supérieure (C) du dallage et, circonstance intéressante à noter, ce même calcaire, de petite largeur (0m20), montrait sur l'étendue totale (0m74) de sa surface antérieure une rigole incisée longitudinalement et remplie d'ossements humains que la vétusté n'avait pas entièrement consumés.

D'après les tailleurs de pierre du pays que nous avons interrogés spécialement, il n'était pas possible de prendre cette cavité pour une dépression naturelle. Elle était artificielle, c'est-à-dire pratiquée de main d'homme ; ses parois, en effet, marquaient au premier examen les empreintes irrécusables d'un tranchet ou d'un ciseau quelconque. On sait, du reste, que la craie se laisse facilement entamer.

Sur ce, voici les dimensions exactes des cinq pierres constitutives de l'édifice souterrain de notre « long barrow » :

	LONGUEUR	LARGEUR	ÉPAISSEUR
A — Pierre de face (côté est) du dallage	0m70	0m65	0m25
B — Pierre intermédiaire du dallage	0m95	0m75	0m30
C — Pierre du sommet (côté ouest) du dallage	1m45	0m60	0m30
D — Bloc équarri, superposé sur la pierre intermédiaire B	0m65	0m60	0m60
E — Petites roches, à l'état brut, enveloppant le cube central D	0m30	0m08 à 0m10	0m08 à 0m10
F — 5e pierre, de petite largeur, traversant la pierre du dallage C	0m74	0m20	0m20

En résumé, il ressort du rapport de ces mesures que la substruction dont s'agit, mesurait à sa base 2m25 de long et avait 90 centimètres de hauteur à l'endroit du cube central ; ce qui, avec les 70 centimètres d'épaisseur d'humus et de terre végétale qui la dissimulaient, donnait au tumulus de Lumbres l'élévation de 1m60, soit 5 pieds environ.

Près de deux mille mètres cubes furent remués tout

autour de l'énigmatique monument. La terre sous-jacente a été elle-même fouillée avec soin. Elle n'a mis à jour ni os, ni poterie, ni métal.

Heureusement les cadavres étaient accompagnés d'un superbe mobilier lapidaire, dont les pièces seront passées en revue ci-après.

Disons aussitôt que leurs ossements, noyés depuis des siècles dans une couche collante de terreau noirâtre, étaient si mal conservés, pour la plupart, qu'il a fallu une peine infinie pour reconnaître dans ces épaves humaines : un frontal d'adulte ; — le frontal d'un vieillard à arcades sourcillières proéminentes ; — un radius d'une longueur appréciable ; — un fémur à pilastre, d'un sujet petit mais musclé ; — un humérus avec perforation de la fosse olécranienne ; — un fragment (côté droit) de maxillaire inférieur orthognathe portant quatre incisives, une canine, les deux prémolaires, l'alvéole de la troisième molaire, sans possession de dent de sagesse, indice du crâne d'un adolescent ; — un crâne, incomplet, d'une capacité apparemment considérable, laissant voir les empreintes des sinus et vaisseaux artériels.

Dans l'impossibilité où nous étions de cuber cette tête, faute d'un compas d'épaisseur, et ne voulant rien négliger de ce qui pourrait intéresser cette découverte anatomique, nous en avons envoyé les débris, tels quels, au laboratoire d'Anthropologie de Paris ; ce qui nous a valu d'un éminent professeur au *Museum*, M. le Dr E. T. Hamy, de l'Institut, le rapport suivant du 12 mars 1902 : « .... En définitive, le « seul os intact, un long radius, mesurant 264mm dénonce « une taille très élevée ; sur vingt-quatre squelettes de « races blanches dont j'ai les mesures sous les yeux, deux « seulement dépassent ce chiffre, l'un avec 272mm, l'autre « avec 282mm.

« L'un des fémurs est à colonne ; la cavité olécra« nienne est perforée sur un très long humérus. Enfin, le « crâne, dont il ne subsiste en entier que le frontal et les « pariétaux, devait être *fortement* BRACHYCÉPHALE.

« C'est fâcheux, très fâcheux que ces débris de squelettes « soient en si mauvais état, car nous aurions eu là l'occa« sion de savoir quelque chose des populations néolithi« ques d'Artois, qui nous restent tout à fait inconnues. »

Notre long barrow de Lumbres évoquait naturellement le tumulus découvert, en octobre 1897, à Wimereux, près Boulogne-sur-Mer, sur une butte qui domine la rivière de ce nom, au-dessus du lieu dit *le Ballon*.

Sauf l'usage du double mode d'ensevelissement, l'incinération et l'inhumation, vérifié à Wimereux, tandis qu'à Lumbres, où, les ossements ne portant aucune trace de crémation, la pratique de l'inhumation fut seule reconnue, la similarité des deux sépultures existe tout à fait complète : même état des squelettes fort mal conservés ; situation équivalente des corps repliés, déposés au milieu exact du tertre, tout proches l'un de l'autre, orientés la face au levant ou les pieds dirigés vers le couchant.

Caractères pareils des ossements, c'est-à-dire proéminence des bosses sourcillières, perforation de la cavité olécranienne de l'humérus. aspérité de la ligne âpre du fémur ; usure prononcée de la surface et couronne des dents.

Avec cela, les particularités intrinsèques offertes par les deux tombes ne sont pas moins identiques : même élévation de 1m50 à 1m60 de hauteur ; — même présence de silex taillés, simples éclats ou instruments plus précis, ne dépassant jamais le périmètre décrit par les décompositions organiques : même absence totale de poterie et de métal, bronze ou fer ; — et, pour ne rien omettre, au centre du tertre funéraire, même existence d'un monument bizarre et problématique, formé, d'un côté comme de l'autre, de grosses pierres locales, restées brutes, à Wimereux, mais franchement dégrossies et taillées à Lumbres.

Le fait s'explique sans difficulté. A Wimereux, les indigènes n'avaient à leur disposition que des pierres de la côte, très dures, qu'ils ne pouvaient façonner avec leurs instruments primitifs. La craie de Lumbres, au contraire, fort tendre et, par conséquent, facile à entamer, n'offrait point aux ouvriers des temps préhistoriques un travail incompatible avec leur outillage rudimentaire.

Encore, l'homogénéité presque absolue des deux substructions également mystérieuses, autant celle de Lumbres que celle de Wimereux, incitait à rechercher leur signification, à se demander, par exemple, si, l'une comme

l'autre, elles n'avaient point un caractère hiératique et religieux.

M. le Dr Emile Dutertre, membre de la Commission des Musées de Boulogne-sur-Mer, qui a fouillé le tumulus de Wimereux et lui a consacré deux articles dans les numéros du 21 octobre et 12 novembre 1897 du journal *la France du Nord* décrit et apprécie de cette façon l'édifice souterrain qu'il y a remarqué : « .... *A côté des dernières tombes se* « *trouvait une sorte de dallage composé de blocs plats d'un* « *grès portlandien, dont l'épaisseur atteignait parfois de 10* « *à 20 centimètres. Ce dallage assez irrégulier avait plus de* « *2 mètres de long, sur plus d'un mètre de large. Ces dimen-* « *sions plus grandes firent croire qu'il s'agissait là peut-être* « *de la tombe d'un chef ou d'un personnage plus important.* « *Aussi ce dallage fut-il enlevé avec soin au milieu d'une* « *foule de personnes que la nouvelle de cette découverte* « *avait fait accourir. La terre sousjacente fut d'abord enlevée* « *soigneusement, tranche par tranche, puis l'on eut beau* « *piocher jusqu'au sol primitif, l'on ne trouva rien, pas* « *même la moindre trace d'ossement. Ce n'était donc pas* « *une tombe. Peut-être se trouvait-on en face d'* « une sorte « d'autel ?... »

Il n'y a là sans doute qu'une conjecture, la plus simple des ressources scientifiques. Elle a paru cependant raisonnable et non gratuite à M. le Dr E. T. Hamy, puisque cet ethnologue si compétent l'a reproduite dans sa brochure (p. 17) *Boulogne dans l'Antiquité* : « *Vers le centre du petit* « *cimetière fort barbare découvert à Wimereux,* « une sorte « d'autel », *fait d'un amas de grosses pierres de deux mètres* « *de long sur un peu plus d'un mètre de large, était précédé* « *d'un pavage assez régulier des galets de la côte de 1m60* « *de longueur et 0m65 de largeur*[1] ».

A son tour, le savant conservateur des Musées municipaux de cette même ville, M. le Dr H. E. Sauvage, n'a pas hésité à reconnaître une affectation rituelle aux substructions des deux tumuli : « *A quelques détails près,* « *résultant de la variété des matériaux mis en œuvre, les* « *édifices souterrains rencontrés à Lumbres et à Wimereux*

1. E. T. Hamy, *Boulogne dans l'Antiquité*. Boulogne-sur-Mer, 1899, in-8°.

« *sont des analogues archéologiques. Ils présentent dans* « *leur érection, dans leur disposition et jusque dans leur* « *orientation respective des formes et intentions pareilles ;* « *ils doivent donc avoir, à mon avis, une origine et destina-* « *tion identiques ; ils ne constituent pas une sépulture, mais* « *ils dénoncent plutôt un caractère mystique, religieux,* « *sacré*[1] ».

Dans l'état actuel des connaissances préhistoriques, il serait peut-être sage de renoncer à toute hypothèse. Mais l'opinion précitée ne se heurte à aucune invraisemblance.

Selon une conviction aussi ancienne qu'universelle, l'autel n'est-il pas le premier monument que la main de l'homme a essayé de bâtir sur la surface encore vierge de la terre ?

Et puis, *la religiosité des hommes de la pierre polie n'a été mise en doute par personne,* déclare De Quatrefages[2].

Ils croyaient à une autre vie, affirme le savant rationaliste, Broca[3].

Il n'en fallait pas davantage, à notre sens, pour faire naître chez l'homme primitif l'idée d'abriter son mort sous les auspices d'un monument religieux et de l'y entourer d'offrandes votives, devenues pour nous des trésors ethnographiques.

N'ayant pas eu l'heur d'arriver à connaître notre lointain devancier de la vallée de l'Aa par les restes de sa charpente osseuse, nous allons, du moins, le voir dans ses œuvres industrielles en silex.

1. Lettre du 18 octobre 1901.

2. De Quatrefages, *Introduction à l'étude des races humaines,* pp. 281-283. Paris, 1887.

3. Dr Broca, *Bull. de la Soc. d'anthrop. de Paris,* t. IX, p. 199 et suiv.

MOBILIER FUNÉRAIRE

DU TUMULUS PRÉHISTORIQUE

DE LUMBRES

I. **Couteaux.** — Notre collection tumulaire comprend 200 pièces environ. Les plus soignées sont les couteaux.

Ces lames de pierre, dont les siècles n'ont pas émoussé le tranchant, serviraient encore maintenant aussi bien que l'acier le mieux trempé. L'une d'elles (Pl. I, fig. 1), qui mesure 21 centimètres de long sur 37 millimètres à sa plus grande largeur, est le vrai prototype du tranchet de nos cordoniers modernes.

Un spécimen à bec de colibri (Pl. I, fig. 2) évoque l'*acutissima petra*, le couteau affilé de silex que les Hébreux employaient dans la pratique de la circoncision (Exode IV, 25) et les anciens Grecs pour l'affilage de la pointe émoussée de leur roseau à écrire *(Julianus, lib. VI, epigr.)*

D'autres couteaux, qui sont également traités avec une rare perfection, rappellent le silex à tranchant arrondi avec lequel les momificateurs égyptiens disséquaient leurs morts à embaumer *(Hérodote II, 86).* C'est, dit-on, avec des pierres coupantes de cette forme que les prêtres de Baal se faisaient des incisions pour se rendre le dieu favorable, que les prêtres de Cybèle se mutilaient outrageusement, qu'Annibal frappa l'agneau propitiatoire sur l'autel : *Agnum lœva manu, dextera silicem retinens.... Jovem cœterosque precatus deos caput pecudis saxo elisit* (Liv.)

Indépendamment de ces types remarquables, l'ossuaire de Lumbres a fourni quelques beaux échantillons analogues aux couteaux du *diluvium* trouvés à Quincy-sous-le-Mont (Seine-et-Marne) et représentés aux lettres B, C, D de la figure 10 des *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, 1re partie, p. 37, par Edouard Fleury.

Nos autres couteaux, sortis du tumulus au nombre de 24, ont des dimensions plus petites ; leur longueur varie de 0m04 à 0m06.

II. **Têtes de flèche.** — Il existe de la même provenance une quarantaine de pointes acuminées et à bords tranchants. Ces armes de trait ont indistinctement la face inférieure plane, un peu concave. Une crête médiane, souvent abattue, sépare les deux plans inclinés du dos. A leur base se voit pour attache à une hampe, soit une double encoche, soit une échancrure horizontale ou latérale.

Qu'il nous suffise de reproduire (Pl. I, fig. 3) une flèche en forme de couteau-lancette. Tant par ses deux tranchants suraigus que par la pointe très fine qui la termine, une tête de flèche de cette espèce devait pénétrer et meurtrir dangereusement.

III. **Perçoirs.** — Dans les dix à douze perçoirs que nous avons retirés de la tombe de Lumbres, un exemplaire mérite d'être cité en raison de la prévoyance et de l'habileté de main qu'il dénote chez son fabricant préhistorique.

Ce perçoir (Pl. I, fig. 4) a la poignée rhomboïdale et sa pointe triangulaire, très symétriquement déliée sur une longueur de 0m03, et présentant à son côté inférieur une gorge latérale, qui a été creusée pour éviter sa fracture et assurer à l'instrument la plus grande solidité possible. Après cela, afin de rendre son outil d'un usage facile, l'ouvrier a non seulement évité les trop fortes saillies qui eussent gêné sa préhension, mais il a donné au corps du silex, composant la poignée, le développement voulu avec des coupes losangées et concaves, favorables à la pose des doigts qui y prennent leur appui.

IV. **Grattoirs.** — Notre nécropole n'en a livré qu'un petit nombre, une dizaine au plus. Cette pénurie d'ustensiles en silex, que l'on rencontre presque toujours en quantité à la surface du sol, ne serait pas chose extraordinaire. Au dire des préhistoriens de marque, Gabriel de Mortillet et le baron J. de Baye : « les grattoirs, qui sont « extrêmement nombreux dans certains gisements, comme « dans l'atelier du Camp Barbet (Oise) et dans les habita- « tions du Campigny (Seine-Inférieure). sont plus rares « dans les sépultures [1]. »

« Ces instruments, si abondamment répandus sur la

1. G. de Mortillet, *le Préhistorique,* p. 314.

« surface du sol, ne paraissent pas avoir eu leur place « dans le mobilier funéraire [1]. »

Mais il convient d'opposer à l'opinion de ces deux spécialistes français cette assertion formelle du savant anglais, John Evans : « On rencontre fréquemment les « instruments connus sous le nom de grattoirs dans les « *tumuli* de la Grande-Bretagne; ils accompagnent des « cadavres brûlés et non brûlés sans aucune trace de « métal [2]. »

V. **Nucléus** et **projectiles nucléiformes.** — Un seul *nucléus* s'est montré au milieu des ossements brisés et pourris. Il est conique et retaillé avec soin sur toute sa périphérie, à part une tache caractéristique du silex due à une conservation partielle de sa gangue primitive vers le plan de frappe.

Cet élégant objet révèle une expérience d'art prodigieuse dans le travail de la pierre. Peut-être doit-il à sa beauté exceptionnelle d'avoir été pieusement uni aux restes d'un défunt aimé. Ces noyaux de silex, en effet, n'avaient point de raison d'être dans les tombes. « Leur destination y répugne, fait remarquer le baron de Baye. Lorsqu'un *nucléus* avait donné le nombre de lames qu'on pouvait en obtenir, il était abandonné [3] ».

Au contraire, les « projectiles nucléiformes » abondaient. Ces rognons abrupts en pierre, plus ou moins volumineux, que les auteurs désignent habituellement sous les noms de « pierres de fronde » ou « de jet » offrent une certaine ressemblance avec les « nuclei » dont ils se distinguent nettement par leurs facettes à arêtes vives et à pointes saillantes.

VI. **Tranchets.** — D'entre les ossements surgirent aussi maints silex d'un emploi discutable. Ils sont taillés à éclats assez larges sur leurs deux faces inégalement renflées. L'une des extrémités est pointue, quoique restée robuste, tandis que l'autre présente un tranchant arrondi et bien affûté.

Au point de vue morphologique, ces instruments, figurés par l'image 16 de la planche V, affectent la physionomie

1. B^on DE BAYE, *l'Archéologie préhistorique*, pp. 49 et 262.
2. JOHN EVANS, *les Ages de la pierre*, chap. XI, *grattoirs*, p. 304.
3. *Ouv. cité*, p. 269.

des haches triangulaires des Kjœkkenmœddings danois, des tranchets du Campigny, du Camp Barbet et de Wissant (Pas-de-Calais).

VII. **Fragment de hache polie.** — Il nous reste à enregistrer un tronçon médian, long et large de 0m06, d'une hache polie en silex jaunâtre d'une belle patine.

Que faut-il penser de la présence dans un tertre funéraire de ce témoin néolithique ?

D'après certaines croyances encore en vigueur chez les Esquimaux et les Hottentots, l'objet fabriqué devient un être et possède, en quelque sorte, un souffle vital; le briser c'est affranchir son âme, créée par l'ouvrier qui l'a confectionné et lui permettre de rejoindre son possesseur ou d'accompagner plus sûrement quelque mort illustre dans la terre des esprits. C'est ainsi que des archéologues considèrent, comme des offrandes votives, les haches polies provenant des sépultures. Ils enseignent qu'il faut prendre leurs débris pour autant de témoignages commémoratifs de la coutume d'anéantir, en signe de deuil, l'arme du guerrier ou du chasseur préhistorique au jour de sa mort.

Sans trop nous aventurer dans le domaine des conjectures, notre hache polie de Lumbres, dont la destination originaire fut vraisemblablement l'utilité domestique, loin d'avoir été intentionnellement cassée sous l'inspiration d'un sentiment religieux, ne devrait-elle pas plutôt sa rupture à un choc violent ou de biais pendant son usage journalier ?.....

Nous l'avons déjà indiqué au début de cet inventaire ; le tumulus qui nous occupe a fourni 200 silex ouvrés environ. Malgré la netteté de leurs caractères de taille et plans de frappe, voulant mettre ces souvenirs posthumes à l'abri de toute contestation et garantir leur inventeur contre tous reproches d'imagination, d'exagération ou de système, celui-ci a communiqué, par plusieurs envois spéciaux, ses trouvailles aux personnes les plus compétentes. Une attestation suffira. M. Salomon Reinach, le savant conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, a retourné nos silex en les déclarant « incontestables, fort intéressants et de-

« mandant à être décrits, dessinés avec soin et publiés[1] ».

Toutes ces pierres d'outre-tombe devenaient alors des documents authentiques, non moins vénérables et précieux que les meilleurs titres sur parchemin. Car leur dépôt au sein des nombreux morts de la place du Marché à Lumbres ne pouvait être accidentel, un jeu de la nature *naturæ lusus*[2], et, s'il cachait le symbole d'une idée mystique, s'il donnait la preuve touchante d'affections individuelles, assurément ces suppositions, pour être aussi plausibles que délicates, n'impliquaient pas conjecturalement la fabrication sur place de tous ces mémentos lapidaires de famille et d'amitié.

A partir de l'époque néolithique seulement, la vénération, le respect du mort, s'étant peu à peu substitués à la crainte brutale du cadavre, donnèrent naissance à la Tombe et au Tumulus proprement dit.

Suivant les préhistoriens les plus autorisés[3], les populations de la période paléolithique n'enterraient pas leurs morts ; et plus tard, aux premiers stades de la civilisation, chez nos ancêtres de l'âge robenkausien, les vivants ne les gardaient que par exception dans leurs demeures : cavernes naturelles ou grottes artificielles, huttes, tentes ou gourbis de toutes espèces. Ce qui a fait redire après sir John Lubbock que « *l'instinct* de l'homme l'a presque « toujours poussé à enterrer ses morts loin de lui[4] ».

On pouvait donc présumer que la Tombe de Lumbres, si elle témoignait sans conteste de l'existence de peuplades très anciennes dans la vallée de l'Aa, n'y marquait pas topographiquement leurs lieux de résidence ou de campement.

Il fallait les chercher ailleurs et espérer les découvrir en tenant compte des indices tracés par les maîtres en préhistoire : présence dans le pays de riches cours d'eau, voisinage de bois giboyeux, existence de plateaux

1. Lettres du 18 décembre 1901, des 8 et 24 août 1902.

2. Pline.

3. Voir G. de Mortillet, ouv. cité, p. 604 ; — Clémence Royer, *Les Rites funéraires aux époques préhistoriques* (Revue d'anthrop., 1876, pp. 446 et 462) ; — Em. Cartailhac, *La France préhistorique*, ch. XVII, p. 303, etc.

4. Ouv. cité, t. II, p. 43.

salubres, positions défendables, montagnes à calcaires noduleux procurant aux hommes de l'industrie lithique la matière *ad hoc* pour la confection de leur outillage spécial.

Au surplus, notre ancêtre préhistorique ne subissait-il pas, comme l'homme actuel, la triple et impérieuse nécessité de se nourrir, de se vêtir et de se défendre contre l'ennemi, qu'il s'appelle *homo* ou bête fauve? « L'homme, « dit Bernardin de Saint-Pierre, est le seul des animaux « qui soit obligé de se vêtir, le seul aux besoins duquel la « *nature* (le Créateur) n'ait pas immédiatement pourvu [1] ». Il avait donc nécessairement à se faire des armes et des outils.

C'est à l'influence de toutes ces idées qu'est due la trouvaille, presque simultanée, à Elnes et Wavrans-sur-l'Aa, de six gisements distincts des âges de la pierre.

Les pages suivantes sont consacrées à en faire connaître, l'un après l'autre, la situation géographique et l'importance respective.

1. Bernardin de Saint-Pierre, *Etudes de la nature*, XIIe étude.

DEUXIÈME PARTIE

SIX STATIONS DE L'INDUSTRIE LITHIQUE

EXPLORÉES A ELNES & WAVRANS-SUR-L'AA

(Pas-de-Calais)

I. **Topographie générale.** — Un peu plus haut que le marché de Lumbres, à l'est de sa nécropole préhistorique et à l'extrémité de la rue dite *du Marais*, la rivière l'Aa, dont le lit suivait la direction du nord-est, se bifurque : l'une de ses branches, la moins importante, forme un vallon étroit où coule vers l'ouest *le Bléquin*, ruisseau de 16 kilomètres de longueur; l'autre tourne brusquement son cours pour continuer au sud la vallée principale. Du pied de la montagne regardant la papeterie de M. Canonne-Verschave à la cartonnerie de M. Eugène Avot dite du *Val de Védringhem*, hameau de Wavrans, l'Aa, large en moyenne de onze mètres et profonde de 1m80, mesure, suivant ses sinuosités, une longueur de 5.080 mètres [1].

Sur tout ce parcours zigzaguant au bas de collines crayeuses d'une hauteur comprise entre 95 et 124 mètres, la rivière se grossit d'une multitude de ruisseaux, de ravins ou *cavins* [2], dont les sources s'échappent des plateaux, des escarpements rocheux et des *crocs* [3] hérissés de buissons épineux, pour déverser leurs eaux dans l'Aa.

Une contrée circonscrite dans les conditions que nous venons de faire connaître n'a pas dû voir son état physique se modifier notablement à travers les âges historiques. Autrefois sans doute, les vallées de l'Aa et du Bléquin pouvaient offrir un aspect plus sauvage, les monts avoir leurs croupes plus jeunes, plus agrestes, les cours d'eau un

1. Nous devons ces indications à l'obligeance de M. Lemaître, agent-voyer principal des routes nationales et des chemins vicinaux, que nous tenons à remercier ici.

2. Quand le ruisseau n'est qu'intermittent et l'accessoire du ravin, on emploie pour le désigner le mot *cavin*. — *Mém. des Ant. de la Morinie,* t. XIII, p. 30 (note).

3. Le terme *croc* signifie en patois comme en français *rideau, une ride, une petite élévation de terre.*

débit plus considérable ; les bouquets de bois pouvaient être plus volumineux, les ondulations des terrains plus abruptes, les hivers autrement rigoureux, — mais, somme toute, les horizons des lointains n'ont guère varié. Tout ce panorama s'inondait de lumière, se dorait des effets d'un lever de soleil aux âges de la pierre comme de nos jours, et son spectacle ne devait pas moins séduire l'homme préhistorique que le touriste moderne.

On admet, d'autre part, que notre plus lointain devancier vivait de la chasse et de la pêche. C'est dire que la vie lui était facile dans notre vallée et sur ses hauteurs, puisqu'elle lui était amplement assurée par la surabondance du poisson qu'il avait sous la main et du gibier, dont la recherche ne nécessitait pas de longues courses.

II. **Stratigraphie.** — Comme constitution géologique, la colline d'Elnes et Wavrans est formée de l'étage sénonien. Il comprend quatre ordres de couches : 1o Une assise supérieure composée de nombreuses plaquettes à rares silex, appelées *caplain* ou *phagi* par les carriers du pays et caractérisées par des térébratules diverses. Cette première masse de calcaire grossier, dont l'épaisseur varie de 1 mètre à 1m50, a sa partie la plus superficielle revêtue d'une couche d'alluvion, de 0m15 au plus, tapissée elle-même d'une herbe courte.

2o Craie dure à *micraster cortestudinarium*, d'une épaisseur approximative de 0m80, désignée sous le nom de *bourique* suivant le terme vulgaire du pays.

3o Zone dite *banc de ferme*, épaisse de 0m60 à 0m70, d'une pierre inutilisable.

4o Le sénonien proprement dit ou craie blanche, pierre tendre, mais compacte, solide, d'une profondeur exploitable, actuellement indéterminée. Ses assises, variables de 0m60 à 0m80 de hauteur, sont séparées par des cordons horizontaux de silex. Tantôt, et le plus fréquemment, ce sont des cailloux cornés à cassure plate ou à éclat presque analogue à celui de la corne ; tantôt, ce sont des pyromaques à cassure subluisante et conchoïdale ; parfois même, ce sont des alternances, plus ou moins régulièrement stratifiées, de lits de cailloux roulés et d'argile noirâtre ferrugineuse poissant la main, fortement similaire de celle de Moulin-Quignon, près Abbeville (Somme).

On trouve, çà et là, sur les hauteurs, de la pyrite, qualifiée de *fer bouilli* par les habitants dn pays.

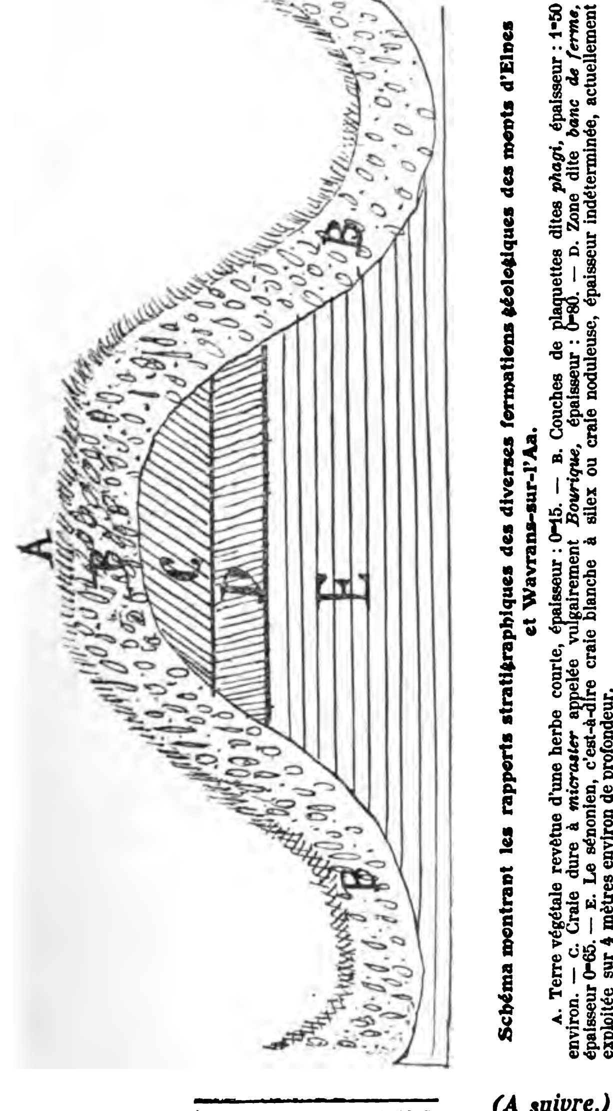


Schéma montrant les rapports stratigraphiques des diverses formations géologiques des monts d'Elnes et Wavrans-sur-l'Aa.

A. Terre végétale revêtue d'une herbe courte, épaisseur : 0m15. — B. Couches de plaquettes dites *phagi*, épaisseur : 1m50 environ. — C. Craie dure à *micraster* appelée vulgairement *Bourique*, épaisseur : 0m80. — D. Zone dite *banc de ferme*, épaisseur 0m65. — E. Le sénonien, c'est-à-dire craie blanche à silex ou craie noduleuse, épaisseur indéterminée, actuellement exploitée sur 4 mètres environ de profondeur.

(A suivre.)

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

209e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 11 Janvier 1904

Président : M. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15, sous la présidence de M. Decroos.

Après l'adoption du procès-verbal, MM. Decroos et Gaston Duquenoy qui n'avaient pu assister à la séance de Décembre, prennent la parole pour remercier leurs Collègues de la confiance qui leur a été témoignée par leur réélection aux fonctions de Président et de Vice-Président. Ils les assurent de nouveau de leur attachement à la Société, et seront heureux de pouvoir le manifester dans les circonstances où leur concours pourra lui être utile.

Dons et hommages

Outre les envois des Compagnies correspondantes, la Société a reçu les hommages suivants :

de M. le B[on] J. du Teil : *L'Anti-esclavagisme en Afrique.* A propos du récent Congrès de Rome (22-24 avril 1903). Extrait du Correspondant. Paris 1903.

— *Sa Sainteté Léon XIII et l'anti-esclavagisme.* Extrait du Bulletin de la Société anti-esclavagiste de France, 15 septembre 1903.

de M. le Comte A. de Loisne : *La Maladrerie du Val de Montreuil. Histoire et Cartulaire.* Abbeville, 1903.

de M. le Comte de Saint-Pol : *Correspondance de la famille des Essars.* Contribution à l'histoire de la Révolution. Abbeville, F. Paillart, 1903.

de M. Georges Sens : *Note sur un fer de reliure aux armes de Christophe de Morlet, évêque de Saint-Omer.* Arras, imp. Schoutheer, 1903. Intéressant document bibliographique qui complète les notes parues dans le Tome X du Bulletin de la Société sur l'ex-libris et une autre marque de reliure de ce prélat.

M. le B[on] du Teil transmet ensuite l'hommage d'auteur suivant :

Dictionnaire des Familles Françaises anciennes ou notables à la fin du XIX[e] siècle, par C. d'E.-A. Tome premier A-ATT. Evreux, Ch. Herissey, 1903. 399 p. in-8.

Le même membre offre également à la Bibliothèque l'ouvrage : *Marie-Antoinette et le Procès du Collier, suivi du procès de la Reine Marie-Antoinette,* par G. Chaix d'Est-Ange, publié par son fils. Paris, Quantin, 1889. 363 p. in-8.

Ce travail d'un grand intérêt et d'une lecture attrayante publie, d'après des pièces authentiques, des détails très complets sur cette importante période de notre histoire. Bien des documents exposés dans les publications postérieures et particulièrement dans celles de M. Funck-Brentano, s'y trouvent déjà mis en œuvre et forment un ensemble qui rend cet ouvrage digne de figurer en première ligne dans la bibliographie de l'*affaire du Collier.*

M. l'abbé Bled dépose sur la table, de la part de M. le C[te] de Galametz, membre correspondant, un exemplaire

d'un ancien Mémoire imprimé à Saint-Omer en 1775[1], relatif au *projet de formation d'un chemin entre St-Omer et Boulogne* (3 p. in-4).

Enfin M. Félix de Coussemaker, archiviste-paléographe à Bailleul, offre à la Société *Un Cartulaire de l'Abbaye de N.-D. de Bourbourg*, recueilli et dressé par M. Ignace de Coussemaker. Lille, imp. V. Ducoulombier, 1882-1891. 3 vol. in-8.

Des remerciements sont adressés aux auteurs de ces dons.

Correspondance

Accusé de réception du Ministère de l'Instruction publique, des exemplaires du 207e fascicule du Bulletin destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

— de l'Académie Royale d'Archéologie, à Anvers, de la 206e livraison du Bulletin et du deuxième fascicule des *Regestes des Évêques de Thérouanne*.

— de la Bibliothèque de l'Université de Lyon de la 205e livraison du Bulletin et du tome 27e des Mémoires.

— L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, et la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or font part de la mort de leur collègue M. J.-F. Garnier, conservateur des Archives de la Côte-d'Or, décédé dans sa 89e année, après 73 ans de services.

— M. le Secrétaire du Comité Flamand de France remercie la Société de l'envoi qui a été fait à cette Compagnie d'un exemplaire de la *Chronique de l'Abbaye de Saint-Sauveur à Ham-en-Artois*.

— Par lettre du 12 décembre 1903, M. l'abbé Delamotte, curé de Coyecques, remercie la Société qui l'a élu Membre correspondant dans sa dernière réunion.

Fédération de Sociétés savantes.

— Le 6 janvier 1904 M. le Président de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts adresse à la Société un exemplaire du *Bulletin*

1. No 128 de la *Bibliographie historique de l'Arrondissement de Saint-Omer*, de M. le Bon Dard.

bibliographique des Sociétés savantes de Province pour l'année 1901, dressé par M. le Docteur G. Lancry, en vue d'un projet de Fédération amicale des Sociétés savantes. Ce projet a déjà été signalé à la Société des Antiquaires de la Morinie lors de la réception du dernier volume des Mémoires de la Société Dunkerquoise, d'où le présent fascicule est extrait, et alors (v. séance du 5 octobre 1903, Bulletin, 207e livraison, p. 241) cette Compagnie a exprimé combien elle s'intéresserait au succès de l'entreprise. Dans une lettre jointe à l'envoi, M. le Président de la Société Dunkerquoise appelle de nouveau et spécialement l'attention des Antiquaires de la Morinie sur cette brochure, les priant de vouloir bien formuler leur avis personnel.

Les Membres présents, consultés sur ce sujet, renouvellent l'assurance de l'intérêt qu'ils attachent à un tel travail, néanmoins ils émettent l'avis que le projet ne sera pas réalisable s'il s'étend à toutes les Sociétés de province de France. L'œuvre serait en effet trop considérable pour pouvoir être complète, ou, si elle reste sommaire, elle fera double emploi avec la Bibliographie publiée par le Ministère. Il serait, semble-t-il, préférable de se restreindre à une seule région ; quelques départements du Nord, par exemple, fourniraient amplement la matière d'un travail bibliographique très important.

M. le Secrétaire-général se chargera de répondre dans ce sens à la demande formulée par M. le Président de la Société Dunkerquoise.

— M. le Baron J. Béthune, Vice-Président du *Cercle historique et archéologique de Courtrai*, sollicite, au nom de cette Société nouvellement formée, l'échange de ses publications avec celles de la Société des Antiquaires de la Morinie. Un exemplaire du dernier Bulletin du Cercle de Courtrai adressé en même temps est mis sous les yeux des Membres présents.

En raison des relations cordiales entretenues avec les Sociétés savantes de Belgique en général, la Compagnie

décide d'accepter l'offre d'échange, et cela avec d'autant plus d'empressement que la proximité crée pour les deux Sociétés un centre d'études commun.

— Il est donné lecture d'une circulaire adressée le 1er janvier par le Bureau de l'Académie d'Arras, relative à l'organisation d'un Congrès des Sociétés savantes du Nord de la France et de la Belgique pendant l'Exposition régionale qui doit avoir lieu en 1904. Ce Congrès se tiendra du 7 au 10 juillet. Le programme, dont un avant-projet est joint à la circulaire, comprend l'étude, pour la région, de l'histoire : 1° de l'Art, 2° des Industries, 3° des Langues et de la Littérature, 4° des Monuments historiques.

La cotisation individuelle est fixée à cinq francs et l'Académie offrira sa Médaille en souvenir à tous les auteurs des Mémoires envoyés.

— Il est donné ensuite communication d'une lettre relative à la célébration, en 1904, du Centenaire de la Société des Antiquaires de France. Cette Société, qui est en correspondance avec 118 sociétés savantes de France et 74 d'Europe et d'Amérique, convie ses sœurs de France et des autres pays à désigner un délégué pour assister à la séance publique et solennelle qui aura lieu, au Musée du Louvre, le 11 avril 1904.

M. J. de Pas, secrétaire général, est désigné par la Compagnie pour la représenter à cette solennité.

Election

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature présentée à la dernière séance. Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en sa faveur, M. le Président proclame

Membre honoraire : M. Félix de Coussemaker, archiviste-paléographe à Bailleul.

Avis lui sera donné par M. le Secrétaire général de sa nomination.

Distinction au concours des Antiquités de la France (1903).

Il est donné lecture d'un extrait du rapport de M. Salomon Reinach sur les ouvrages envoyés au dernier Concours des Antiquités de la France à la suite duquel M. Pagart d'Hermansart a été honoré d'une mention pour ses études sur les *officiers de ville à Saint-Omer*. Ce passage élogieux est ainsi conçu :

M. Pagart d'Hermansart, titulaire de la sixième mention, est depuis longtemps connu de l'Académie pour ses intéressantes études sur le nord-est de la France. L'ouvrage qu'il nous a adressé, *Les officiers de ville attachés à l'ancienne administration municipale de Saint-Omer et les argentiers*, est un recueil de quatre excellentes monographies ayant pour objet les conseillers et les procureurs de ville, les greffiers et les argentiers de Saint-Omer. Dans chacune d'elles on peut relever des détails inédits et des réflexions judicieuses. M. Pagart d'Hermansart, tout en suivant ses personnages municipaux, rencontre sur sa route des faits historiques d'une portée générale, des transformations juridiques, dont il saisit bien le sens et le caractère. Il y a là des qualités qui rehaussent l'érudition et rendent plus fécondes les minuties où elle se complait.

Il est à remarquer que M. Reinach constate à la fin de son rapport « la force exceptionnelle du Concours », ce qui rend d'autant plus appréciable le jugement porté sur les travaux publiés par la Société.

Communications

Eglise de Ligny-les-Aire.

M. l'abbé Guyonnet, curé de Ligny-les-Aire, signale à la Société une particularité qu'il a relevée dans la construction de son église. C'est l'aménagement dans une partie dissimulée du clocher, d'une petite chambre avec cheminée, dont l'usage semble assez problématique. L'auteur de la communication émet cette hypothèse que ce réduit aurait pu servir au refuge de quelques hommes d'armes dans les nombreuses guerres qui ont désolé le pays au XVIe siècle. L'on sait d'ailleurs que la plupart des églises

de campagne ont eu à cette époque à subir de fréquents assauts. Dès lors ne pourrait-on penser qu'il y avait là une sorte de corps de garde qui aurait servi de refuge ou d'observatoire à une petite troupe? Cela pourrait expliquer avec assez de vraisemblance l'entrée dissimulée du réduit, la manière dont il est éclairé et sa disposition générale.

Toute plausible que soit cette hypothèse, la Compagnie ne saurait toutefois adopter ces conclusions dès à présent d'une façon absolue. M. le Président exprime ses remerciements à M. l'abbé Guyonnet, pour son intéressante communication, et il propose à ses collègues, afin de s'éclairer davantage, de profiter d'une des prochaines excursions de la Société pour visiter l'église de Ligny. Il y aurait lieu de rechercher si la disposition relevée dans cette localité ne se retrouve pas ailleurs; ce qui pourrait donner lieu à des rapprochements instructifs pour une étude archéologique de ce pays.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 40.

Séance du 1er Février 1904

Président : M. Gaston DUQUENOY.

Secrétaire : M. J. de Pas

La séance est ouverte à 8 h. 15. M. le Secrétaire-général annonce que MM. Decroos, Président, et l'abbé Bled se sont excusés de ne pouvoir y assister, puis il donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

M. le Président regrette qu'en l'absence de M. l'abbé Bled, il ne puisse lui exprimer directement en son nom et au nom de la Compagnie entière ses félicitations pour sa récente promotion au titre de chanoine honoraire du diocèse d'Arras. C'est en grande partie à ses études appréciées sur l'histoire religieuse du pays que M. l'abbé Bled doit la notoriété qui a attiré sur lui l'attention de l'autorité ecclésiastique, aussi les Membres de la Société qui a pu-

blié la plupart de ses travaux ont-ils plus que tous autres un titre à adresser des félicitations à leur Collègue.

Dons et hommages

La Société a reçu à titre d'hommages d'auteurs :

de M. Edmont : *Noms patronymiques et noms d'Bartèque.* Saint-Pol, 1902.

de M. le Baron J. du Teil : *Notice sur la famille Archdeacon, en Angleterre, en Irlande, à Douai, à Bruges et à Dunkerque* (extr. du Bulletin de l'Union Faulconnier). Dunkerque, imp. Chiroutre, 1903.

Remerciements.

M. L. de Sars, Membre Titulaire, fait don à la bibliothèque des tomes 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8 de la seconde série des *Souvenirs de la Flandre Wallonne* (Douai, L. Crépin, 1881-1888) ainsi que de la *Table alphabétique des matières contenues dans les vingt volumes formant la 1re série.* Ces volumes viennent compléter heureusement la collection de cette publication estimée dont la Société ne possédait que la première série. M. le Président transmet à M. de Sars l'expression de la gratitude de ses Collègues.

Correspondance

— Accusé de réception de la Société de littérature Néerlandaise de la 206e livraison du *Bulletin historique*, et du deuxième fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne.*

— Par lettre du 14 janvier 1904, M. Félix de Coussemaker, archiviste-paléographe à Bailleul, remercie la Société qui l'a élu membre honoraire dans sa dernière réunion.

— M. Campagne, notaire à Calais, trésorier du Comité de publication de l'album historique « *Calais par l'Image* » sollicite de nouveau l'indication des sources de l'histoire régionale qui pourraient utilement être mises à contribution par l'auteur du travail. Parmi ces sources, les Chartes de Saint-Bertin et de Thérouanne, de même que les Regestes des Evêques de Thérouanne, figurent en première ligne.

Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne

Conformément à la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique du 30 novembre 1903, il est rappelé aux Membres présents que le 42e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le 5 avril pour se poursuivre jusqu'au 8, et que la désignation des délégués doit être envoyée au Ministère avant le 1er mars. Cette année la Société sera représentée à cette session par M. Paul Dambricourt, membre titulaire.

Reddition des comptes de l'année 1903

M. le Trésorier soumet à la Compagnie l'exposé des comptes de l'exercice 1903 et les pièces qui en forment le détail. Les dépenses d'impressions ont été calculées cette année de façon à amortir l'arriéré constaté à la clôture du précédent exercice. Grâce aux économies réalisées de ce côté, la situation est redevenue normale, et la Société pourra faire effectuer en 1904 les impressions décidées, soit le troisième fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne* et le *Cartulaire des Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde.*

L'examen des comptes est confié à une commission composée de MM. van Kempen, Joseph de Givenchy et de Nortbécourt.

Communications

— Après la communication faite à la dernière séance par M. le Curé de Ligny-les-Aire sur l'existence d'un réduit dissimulé dans le clocher de son église, M. le Curé d'*Ames*, près Lillers, a signalé à M. l'abbé Bled une disposition analogue dans cette commune. Ce renseignement peut contribuer utilement à la préparation d'une étude comparative qui, d'ailleurs, ne pourra être effectuée que par la visite des monuments en question. **Eglise d'Ames.**

— M. le Secrétaire-général signale la récente publication, par M. L. Quarré-Reybourbon, le savant Lillois bien **Arnould de Vuez.**

connu, d'une plaquette luxueusement éditée[1] : *Arnould de Vuez, peintre Lillois* (1644-1720). L'auteur ayant limité ses recherches aux documents conservés à Lille ou recueillis par les descendants de ce peintre, n'a pas été amené à rechercher les œuvres conservées à Saint-Omer, lieu de sa naissance[2]. Mais il reproduit un extrait de l'acte de baptême d'Arnould de Vuez ou de « Wé » qui nous apprend que c'est à l'église de Sainte-Aldegonde que cette cérémonie fut célébrée le 17 octobre 1644. Or il est à remarquer que ce renseignement ne cadre pas avec celui reçu communément, d'après l'assertion de Descamps dans la *Vie des peintres flamands*, à savoir qu'Arnould de Vuez naquit au faubourg du Haut-Pont, le 10 mars 1642. L'extrait reproduit par M. Quarré-Reybourbon permet donc de rectifier cette erreur, et il a été facile de constater que les registres de baptême de la paroisse de Sainte-Aldegonde conservés à Saint-Omer contiennent en effet à la date indiquée l'acte reproduit.

Exactions de gens de guerre (1670).

— Le même Membre fait passer sous les yeux de ses Collègues un placard manuscrit daté du 2 mai 1670 et portant la signature d'Alexandre, duc et prince de Bournonville, gouverneur d'Artois, qui défend aux gens de guerre de commettre vols, pillages ou exactions, « soit en ville ou au plat pays », attendu « que rien ne peut aborder aux villes de St Omer et d'Ayre, soit de grains, de bestail ou de marchandises, ny mesme les personnes qu'avec escorte et sauvegarde.... » Les placards de ce genre rendent compte de la triste situation faite aux campagnes par les troupes cantonnées dans le pays.

Ces excès étaient malheureusement fréquents ainsi qu'en témoignent les nombreux documents qui les relatent, et l'on se rappelle que M. l'abbé Bled en a dressé un tableau

1. Lille, imprimerie Lefebvre-Ducrocq, 1904. 79 pages in-8 et XVII planches.

2. Ces renseignements sont consignés dans un travail de M. Revillion sur les *Peintres de Saint-Omer*, actuellement en cours d'impression.

curieux pour la fin du seizième siècle dans son travail *La Garnison de Saint-Omer en 1597 et 1598.*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance à 9 h. 40.

Séance du 7 Mars 1904

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. de Pas

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. le Président annonce que M. Gaston Duquenoy, Vice-Président, s'est excusé de ne pouvoir y assister ; puis il donne la parole à M. le Secrétaire-général pour la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

M. l'abbé Bled, absent de Saint-Omer lors de la réunion de février, demande ensuite la parole pour remercier ses Collègues des félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa nomination au titre de chanoine, et il leur exprime sa gratitude en rappelant encore que c'est à la Société qu'il doit la notoriété qui s'est attachée à ses travaux et qui lui a valu la distinction dont il a été l'objet.

Dons et hommages

Outre les publications périodiques des Sociétés correspondantes, les hommages d'auteurs suivants ont été reçus depuis la dernière séance :

de M. l'abbé B. J. Thobois : *La Ferme du Bailli à Alette* (Pas-de-Calais): Boulogne-sur-Mer, Hamain, 1903.

de M. Alphonse Roersch : *La Correspondance de Nicolas Olahus.* Gand, 1904. Extr. du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

de M. A. de Saint-Léger : *Le Travail d'histoire moderne en province* (Flandre Française, Artois, Hainaut Français et Cambrésis); année 1902, Mâcon, Protat. Cette publication est une intéressante bibliographie des travaux parus récemment et concernant l'histoire de ces différentes régions.

de M. le Docteur G. Lancry : *Projet de fédération amicale des Sociétés savantes de province* avec essai de bulletin bibliographique de cette fédération pour l'année 1901.

Ce travail conçu dans le même esprit que le précédent, mais avec un plan encore plus étendu, a déjà été signalé à la Compagnie [1] lors de l'apparition du volume des Mémoires de la Société Dunkerquoise dont il est extrait. Il est rappelé également que la Société s'est entretenue, dans la réunion de janvier dernier, ainsi que le constate le procès-verbal, du projet soumis par M. le Dr Lancry.

Enfin, M. l'abbé Bled dépose sur la table, de la part de M. Herbout, Membre Titulaire, une copie en couleur très bien exécutée de la carte de la Morinie insérée dans le tome premier du *De Morinis* de Malbrancq.

Des remerciements sont adressés aux auteurs de ces dons.

Dans les publications envoyées par la Société Académique de Boulogne-sur-Mer, il y a lieu de signaler le deuxième volume du *Patois Boulonnais*, œuvre posthume de M. le chanoine Haigneré, qui comprend le dictionnaire, proprement dit, comme suite à la grammaire et aux observations générales qui ont fait l'objet du premier volume.

Correspondance

Accusés de réception :

du Ministère de l'Instruction publique, des exemplaires de la 208e livraison du Bulletin historique, destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

de la Société archéologique de Sousse, de la 208e livraison du Bulletin.

de l'Institut Smithsonien de Washington, du 2e fascicule des *Regestes des Évêques de Thérouanne*.

— La Société d'Émulation de Cambrai fait part de l'organisation et des conditions du Concours de Poésie qu'elle ouvre pour l'année 1904.

— La Société Historique et Archéologique de l'arron-

1. V. Bulletin historique, 207e livraison, p. 241.

dissement de Saint-Malo, par l'intermédiaire de son Président, propose à la Société des Antiquaires de la Morinie d'entrer en relations d'échange de publications.

La Compagnie, après en avoir délibéré, estime que ses ressources ne lui permettent pas d'étendre davantage ses relations dans un rayon aussi éloigné ; ainsi qu'il a été décidé récemment, elle doit chercher avant tout à se procurer les publications qui intéressent la région ; elle regrette donc de ne pouvoir donner suite, pour le moment, à la proposition qui lui est faite.

— Par circulaire du 1er février, M. le Ministre de l'Instruction publique invite les Sociétés savantes de France à apporter leur participation au Congrès international archéologique qui s'organise pour l'année 1905 à Athènes sous le patronage du Gouvernement hellénique. Les conditions de cette participation devront être élaborées dès à présent, et faire l'objet d'une entente préalable entre les délégués des Sociétés savantes au prochain Congrès de la Sorbonne (avril 1904).

Rapport de la Commission des comptes

Le rapport soumis par les Membres de la Commission chargés de vérifier les comptes de l'année 1903 constate que l'exposé présenté dans la dernière séance par M. le Trésorier, établit d'une façon exacte la situation financière de la Société au 1er janvier 1904.

Après l'échange de quelques observations relatives au budget de cette année, la Compagnie se prononce à l'unanimité, conformément aux conclusions de la Commission, pour l'approbation des comptes. Des remerciements sont adressés également à M. le Trésorier pour le soin et le dévouement qu'il apporte à sa gestion.

Communications

Mémorial du Colonel de Castillon.

A la suite de la communication qui a été faite récemment du *Mémorial militaire du Colonel Castillon*, publié par le Carnet de la Sabretache (v. Bulletin, livr. 208e, pp. 285

et 291), M. H. Duméril, Membre Honoraire à Toulouse, signale à la Société qu'il a publié lui-même ce Mémorial en 1889 dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse* (9e série, Tome I, p. 420) d'après le manuscrit original qu'il possède, comme petit-fils du colonel Castillon. Le texte édité par M. le lieutenant-colonel de Touchet est donné d'après une copie dont il indique la provenance, et qui ne diffère guère de l'original. Cette copie même n'avait jamais été imprimée, de sorte que l'on s'explique très bien l'ignorance où l'on se trouvait dans ce pays de l'existence de l'édition donnée par M. Duméril à Toulouse.

Avènement d'Henri des Murs, évêque de Thérouanne.

— M. l'abbé Bled fait connaître à ses Collègues qu'à l'occasion de son travail sur les *Regestes des Evêques de Thérouanne* il a pu relever, grâce à des recherches obligeamment faites pour lui à Rome par M. l'abbé Dubrulle, sous-archiviste du diocèse de Cambrai, un document pontifical du pape Jean XXI, extrait des Registres du Vatican, qui lui a permis de fixer une partie restée jusqu'à présent imprécise de la chronologie des Evêques de Thérouanne. Ce sont les lettres de provision délivrées par ce pontife le 17 octobre 1276 à Henri des Murs, chantre de l'église de Saint-Omer, pour l'évêché de Thérouanne. Or, dans les chronologies publiées précédemment, la date d'avènement de ce prélat était restée incertaine, car on ne s'expliquait pas, après la mort de son prédécesseur Raoul de Chelles en 1262, la possibilité d'une vacance de longue durée, dans une période d'années des plus paisibles dont le diocèse de Thérouanne ait jamais joui. L'explication de cette vacance, qui a duré en effet 14 ans, se trouve dans l'exposé de la bulle de provision, qui reprend, selon un usage constant dans les actes de ce genre, ce qui s'était passé dans l'église de Thérouanne depuis la mort du dernier évêque. On y voit qu'à ce moment il y eut deux élus, et, par suite, une compétition de longue durée qui ne cessa qu'à la mort des intéressés ; puis, en 1270, l'élection d'Henri des Murs, dont la confirmation

subit de nouveaux retards et de nouvelles oppositions qui ne prirent fin qu'en 1276.

Cet épisode inédit de l'histoire de l'évêché de Thérouanne est écouté avec intérêt, et M. le Président remercie l'auteur d'en avoir donné dès à présent connaissance à la Compagnie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 45.

Rapports sur les ouvrages offerts

Correspondance de la Famille des Essars. Contribution à l'Histoire de la Révolution, par le C[te] de Saint-Pol. Abbeville. Paillart. 1903. 76 p. in-8.

La conservation d'une grande partie des archives du château de Francières[1], ancien domaine de la famille des Essars, a permis à son propriétaire actuel, M. le C[te] de Saint-Pol, de reconstituer l'histoire des membres de cette famille pendant la période révolutionnaire. C'est l'histoire de nombre de familles nobles pendant l'émigration : le mari émigrant en Angleterre, la femme restant en France pour sauver sa part des biens de communauté, et demandant même pour cela le divorce ; la liquidation des biens, et leur rachat par les membres de la famille ; puis, après l'an X, le retour de l'émigré, et le nouveau mariage de Monsieur et Madame des Essars, dont le divorce n'avait été qu'un moyen de sauver quelques épaves de leur fortune.

Plusieurs pièces mettent à jour des détails et des noms intéressants pour l'histoire locale, telles, par exemple, que la liste des suspects emprisonnés à Abbeville pendant la Terreur. On sait d'ailleurs que la famille des Essars a tenu un rôle important dans le Nord de la France. Plusieurs de ses membres ont

1. Près Ailly-le-Haut-Clocher (Somme).

été gouverneurs de Montreuil aux XVIe et XVIIe siècles. et ont déjà fait l'objet d'une monographie[1].

Bien que d'un intérêt général assez restreint, ces documents apportent une contribution utile à l'histoire de la Révolution dans le district d'Abbeville. C'est ainsi que l'on pourra un jour reconstituer, par des études partielles, l'histoire de cette période encore insuffisamment connue pour la province.

Dictionnaire des familles Françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle, par M. C. d'E.-A. Tome premier A-ATT. Evreux. Imp. de Ch. Hérissey. 1903. Ouvrage tiré à 200 exemplaires, non mis dans le commerce.

L'ouvrage entrepris par M. C. d'E.-A. doit être considérable, si l'on en juge par l'importance du premier volume et par la quantité de sources dépouillées par lui. Mais à cette qualité on peut en joindre une autre plus précieuse et que l'on ne retrouve guère dans les ouvrages similaires, nobiliaires et armoriaux édités chaque année : c'est la sincérité absolue et l'absence d'articles de complaisance. Sans que l'on puisse affirmer d'une façon absolue que les éléments de critique dont l'auteur peut disposer lui aient permis d'éliminer les erreurs des ouvrages dépouillés, on peut le féliciter largement de l'impartialité et de l'exactitude de ses historiques. Ainsi que le titre l'indique, les notices n'ont pas été réservées seulement aux familles nobles ou d'apparence noble, mais encore à un certain nombre de familles de haute bourgeoisie qui ont acquis une situation sociale élevée à la fin du dix-neuvième siècle. Ce plan donne à l'ouvrage une valeur documentaire plus grande au point de vue biographique.

La Maladrerie du Val de Montreuil. Histoire et Cartulaire, par le Cte A. de Loisne. Abbeville 1903. In-8 de 132 pages.

Jusqu'à l'époque des croisades, la lèpre fut une maladie à peu près inconnue en France ; mais à ce moment elle se répan-

1. *Les Gouverneurs de Montreuil de la maison des Essars,* de 1581 à 1620, par M. R. Rodière. Abbeville 1900 (V. *Bull. hist.* de la Soc. des Ant. de la Morinie, T. X, p. 569).

dit partout et prit dans notre région une extension si considérable que l'on compta, rien que dans le territoire qui forma plus tard le Département du Pas-de-Calais, près de cent Maladreries. C'est ainsi que dans la 2me moitié du XIIe siècle fut fondée, près de Montreuil-sur-Mer, la Maladrerie du Val (actuellement sur la commune de Boisjean) par les Comtes de Ponthieu et de Montreuil qui la dotèrent, ainsi que les seigneurs des environs, de belles terres et de nombreuses rentes. Par une bulle du 13 février 1197 le pape Célestin III en reconnut l'existence au point de vue canonique.

L'auteur nous fait connaître quelle était l'administration de la Maladrerie à l'origine, quel était le mode de réception des lépreux, de ces malheureux incurables que la société rejetait de son sein et considérait comme morts : pour eux on célébrait un office funèbre et leur mariage était dissous. Les mayeur et échevins de Montreuil étaient devenus au XIVe siècle les maîtres de la Maladrerie, ce qui fut pour la ville tout à la fois une source de revenus et de procès. Dès le XVIe siècle, la lèpre avait presque disparu à Montreuil. En 1606, les léproseries furent officiellement supprimées et la ferme du Val, après avoir subi diverses vicissitudes, fut affectée définitivement en 1724 à l'Hôtel-Dieu de Montreuil.

Parmi les 39 pièces justificatives qui suivent cet intéressant travail, nous citerons un acte de 1202 tiré de la Bibliothèque de Saint-Omer par lequel Arnould du Pen fait une donation importante à la Maladrerie du Val.

Beaucoup de détails sur le traitement des lépreux ne sont pas inédits, mais l'auteur a jugé avec raison que son historique gagnerait en intérêt à les réunir ici.

M. de Loisne n'est du reste pas seul à s'intéresser à la question des Maladreries, car le n° de la *Revue de l'Ecole des Chartes* de Mai-Août 1903 signalait sur le même sujet un travail de M. Léon Le Grand intitulé « Statuts d'Hôtels-Dieu et de Léproseries, recueil de textes du XIIe au XIVe siècles ».

LE TUMULUS PRÉHISTORIQUE
DE LUMBRES
ET LES
SIX GISEMENTS DE L'INDUSTRIE LITHIQUE
DÉCOUVERTS A ELNES & WAVRANS-SUR-L'AA
(Pas-de-Calais)

(Communication de M. l'abbé A. Collet, membre honoraire).

(Suite et fin)

I. Gisement de l'Estillard

Topographie. — Pour aller de Lumbres à Elnes, on suit la voie sud de grande communication, nº 192, dite *le chemin de Thérouanne.* Cette ancienne route celtique qu'égaient à sa gauche les pentes boisées de la montagne et le cours sinueux de l'Aa, s'étend sur la déclivité orientale, coupée à pic, d'un plateau nommé *l'Estillard* aux cadastres des deux communes voisines.

Borné au nord par la rivière *le Bléquin,* à l'ouest par les bois *du Pénensard* et *du Fay,* au sud par le ravin du *val de la Pouchinte,* l'emplacement, éloigné de 800 mètres environ du tumulus de Lumbres qu'il regarde au nord-est, semblait se prêter par l'ensemble de ses avantages géographiques à une résidence des hommes des âges de la pierre.

Depuis deux ans que nous explorons son niveau, à l'époque des profonds labours principalement, une bande de terrain de 3 hectares, contiguë aux berges dudit *Val de la Pouchinte* sur Elnes, a fourni par centaines des silex ouvrés de toute nuance.

On le sait déjà, notre devancier préceltique allait habituellement chercher les matériaux dont il avait besoin pour la confection de ses ustensiles, sur les coteaux placés dans la région de son activité.

Il n'avait ici qu'à ouvrir les flancs de la colline d'en

face ; ils lui procuraient à discrétion des silex de bonne qualité, sans cassures, sans défauts.

Nous allons successivement étudier, par groupes particuliers, les produits de l'industrie lithique appartenant à notre première station de l'Estillard.

En général, les préhistoriens divisent ces produits en deux lots : outils et armes.

La première catégorie comprend les instruments désignés par convention sous le nom de leur usage présumable : racloirs, scies, burins, perçoirs, ciseaux, retouchoirs, tranchets, couteaux, broyeurs, marteaux ou percuteurs, grattoirs et, probablement, les haches dont la destination est cependant discutée.

Dans la série des armes de chasse ou de combat rentrent les pointes de lance, javelot, flèche, poignard, les projectiles nucléiformes.

I. **Racloirs.** — D'habitude on appelle *racloirs* des outils à courbe plus ou moins régulière d'un grand rayon. Il n'est pas possible de confondre les racloirs véritables, surtout lorsqu'on a une série sous les yeux, avec les grattoirs si abondants à une époque plus rapprochée. Notre station de l'Estillard a notamment livré le type de racloirs ayant la forme d'une écaille d'huître (Pl. III, fig. 7). Ces instruments d'origine moustérienne ont leur face inférieure plane et l'autre face retouchée sur une moitié du périmètre. Leur longueur, prise dans le sens du tranchant, varie de 0m08 à 0m15 sur une largeur moyenne de 0m06.

Plusieurs spécimens sont discoïdes ; ils mesurent onze à douze centimètres de diamètre.

Il y en a qui se composent d'un silex franchement oblong, de 0m08 et 0m10. Les racloirs de cette espèce ont l'une des extrémités arrondie et très finement retouchée, tandis que l'extrémité opposée, plus étroite, constitue une sorte de manche court ; ce qui les fait singulièrement ressembler à une cuiller. Sir John Lubbock a figuré pareil type sous ses deux faces, l'une lisse, l'autre plus ou moins convexe, à la page 93, nos 103 et 104 de *l'Homme préhistorique*.

Si l'on se réfère à la classification, tout artificielle d'ailleurs, des meilleurs palethnologues, nous avons aussi de la même provenance des sujets dits : racloirs-couteaux, à

base déprimée ou pourvue d'encoches ; — racloirs pédonculés ou munis d'une queue d'emmanchement ; — racloirs-scies, les équivalents des types représentés par la figure 27 du travail intitulé : *le Campignien* par Philippe Salmon, D'Ault du Mesnil et Capitan [1]. Ces dernières pièces sont presque toujours recouvertes d'une portion de la croûte de silex dont elles ont été détachées.

II. **Perçoirs-Poinçons.** — L'homme primitif se revêtait de peaux d'animaux. Il les nettoyait avec son racloir de leurs tissus adipeux, puis il les perçait pour les coudre.

Nous avons récolté à la surface du sol de l'Estillard une quantité de silex taillés, qui ont vraisemblablement servi à pratiquer dans les peaux les trous où passaient les fils tenus de certaines plantes ou d'écorces ligneuses et textiles.

Parmi ces instruments à perforer, les uns devaient agir par pression, les autres par rotation. Ne pourrait-on pas attribuer à cette différence du mode d'opérer leurs quelques nuances de conformation ?

Nos perçoirs les plus nombreux ont leur base amygdaloïde (Pl. IV, fig. 15) avec la partie opposée ou agissante taillée en pointe aiguë. Presque toujours, cette pointe est très délicatement retouchée sur une longueur de deux ou trois centimètres, disposition commune, paraît-il, aux perçoirs de toutes les époques.

Parfois, la base du perçoir se compose d'une poignée épaisse et équarrie, permettant de tenir solidement l'outil entre les doigts et de l'employer avec énergie.

Un certain nombre ont toute l'élégance des perçoirs magdaléniens, ainsi que des types petits et délicats des cavernes du Périgord.

Quant à nos poinçons, ils sont de deux sortes : la plupart se composent d'éclats triangulaires, dont le tiers supérieur du silex, retouché de chaque côté, devient fort étroit et se termine par une pointe bien finie. D'autres échantillons, plus ou moins dégrossis à leur base et appointés à leur sommet par un grand nombre de petits coups, ont leur image exacte dans la figure 172, p. 227, t. I, de l'*Age préhistorique*, par sir John Lubbock.

1. *Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie de Paris* (1898).

Finalement, nous citerons quelques *vrilles* ou *percerettes*, remarquables par leur longue pointe et des *perçoirs-tarauds*, les analogues des numéros 2, 3, 4, 5, 11, 14 de la planche IX[e] de l'*Album collection Caranda.*

III. **Ciseaux.** — Les outils lapidaires de ce nom demandent à être examinés avec soin.

D'ordinaire, les spécimens recueillis à l'Estillard sont terminés par un tranchant incliné, dont le fil a sa direction, tantôt horizontale, tantôt oblique, quelquefois curviligne ou creusée en gouttière, comme le fer d'une gouge.

Sauf la face antérieure, qui est plus ou moins gibbeuse, et celle inférieure, plane et polie, les formes de ces ciseaux varient beaucoup.

Un bon nombre ne sont que des prismes en silex quadrangulaires, à sommet équarri, longs de 0m05 et 0m07, larges de 0m025 et 0m035, les uns rappelant les *pierres en forme de ciseaux* de la planche II[e], gravée par Nicolas Mahudel, palethnologue du XVIII[e] siècle, à la suite de son mémoire *sur les prétendues pierres de foudre ;* — les autres ressemblant aux fines lames rectangulaires, que le menuisier moderne introduit dans la lumière de son rabot.

En d'autres échantillons la base losangée porte à l'angle supérieur du quadrilatère une lame prismatique d'une longueur égale à la hauteur de l'instrument.

N'oublions pas d'inscrire un lot important d'admirables outils triangulaires d'une telle identité de forme avec les haches danoises, qu'elle les a fait souvent classer dans les petits tranchets. En examinant l'habileté d'exécution de leur lame très coupante, on se demande volontiers si ces pierres n'ont pas pu et dû servir de ciseaux.

Le baron J. de Baye, à la page 55 de son *Archéologie préhistorique* a figuré (n° 7) un silex taillé à section triangulaire d'une ressemblance frappante avec les objets dont nous parlons ; il le nomme *ciseau.*

IV. **Scies.** — Nous possédons de la même station une série curieuse de plaquettes en silex, dont l'un des côtés a été rendu rugueux par une dentelure intentionnelle.

En comparant ces pièces lamelliformes avec les scies gravées par J. Lubbock (t. I, p. 100, fig. 126), il est impossible de méconnaître leur parfaite analogie.

Dans *l'Homme avant les métaux,* M. Joly, après avoir re-

produit (fig. 33), d'après l'auteur anglais, un outil absolument conforme à nos spécimens, en parle ainsi : « La scie « en silex, généralement de petite dimension, est fixée « dans une lame en bois, creusée d'une rainure où elle est « solidement retenue par un mastic noirâtre d'une com« position ignorée », au moyen d'une encoche que laissent voir les deux bouts tronqués à dessein.

Il n'est pas sans intérêt de faire constater que la face d'éclatement de ces outils, restée lisse, revêt habituellement un lustre caractéristique, occasionné par le frottement dans leur emploi à couper en sciant.

Il y a, de plus, la petite scie triangulaire (Pl. VI, fig. 33) avec une belle dentelure sur le grand côté ; — la scie rectangulaire, munie d'un pédoncule ; — la scie en forme de croissant et celle à double encoche, dont l'extrémité la plus large en arc de cercle se trouve striée par un denticule assez régulier.

S'il est permis de voir des *scies* plutôt que des *retouchoirs* dans les lames épaisses, à extrémités abattues et à face antérieure presque entièrement recouverte par la gangue, figurées sous le titre de *scie* à la page 27, nº 26, de l'étude *le Campignien*[1], on peut vérifier que les pareilles ne manquent pas dans notre collection.

V. **Grattoirs.** — Ces instruments foisonnent dans « les champs à silex » de l'Estillard. Quoiqu'ils varient beaucoup de grandeur, de forme, de fini dans le travail, les grattoirs de cette opulente station sont néanmoins faciles à reconnaître et même, avec un peu d'habitude, à classer en séries distinctes.

Les exemplaires les plus forts affectent une grande parenté avec les types paléolithiques, tels que les racloirs moustériens et les grattoirs du genre solutréen.

D'autres sujets, également longs de 7 à 8 centimètres, mais moins épais et lourds que les précédents sont : *a)* ovoïdes, à face supérieure, tantôt bombée, tantôt déprimée ; — *b)* discoïdes (Pl. IV, fig. 12), souvent à fines retouches sur toute leur périphérie ; — *c)* semi-circulaires, adroitement repris à petits coups ; — *d)* ovalaires, à l'arête médiane écrasée ; — *e)* quadrilatères, à coupants en bi-

1. *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris* (1898).

seau ; — *f)* nucléiformes, convexes, élevés, semblables aux types (fig. 7 et 8) publiés par Edouard Piette [1] ; — *g)* pectinés (Pl. IV, fig. 10), intéressants par leur forme de coquilles connues sous le nom de palourdes, de pétrines ou de coquilles de Saint-Jacques.

VI. **Pointes.** — Il faut avant tout signaler leur quantité considérable. La plus grande de ces pointes mesure 13 centimètres sur 4 ; les plus petites n'ont que dix et onze millimètres.

Comme il est impossible d'établir une distinction absolue entre d'innombrables types variés, autrement qu'en tenant compte de leurs dimensions, d'après les données communément reçues, nous rangerons parmi les *lances* toutes pointes dépassant 9 centimètres de long ; celles qui oscillent entre 6 et 9 entreront dans la catégorie des *javelots*, et nous considérerons comme têtes de *flèches* les pointes qui n'atteignent pas 6 centimètres.

En dehors de cette triple série existe un groupe assez abondant d'armes de trait et de défense d'un volume extraordinaire.

1° LANCES. — Leur face inférieure est plane ou légèrement arquée, portant au sommet et sur les bords de multiples cassures destinées à appointer l'arme et à affiner son tranchant. Deux plans inclinés caractérisent la face supérieure, qui est en dos d'âne ; ils sont séparés par une arête médiane. Cette crête, dans les spécimens ordinaires, a conservé sa nervure à l'état naturel, saillant et vif, tandis qu'elle a subi deux, voire même trois coupes secondaires, très adroitement enlevées sur les pièces les plus belles et les plus élégantes (Pl. V, fig. 19).

En d'autres lames, très fortes, la face supérieure ou dos, taillée à grands éclats, s'amincit vers la pointe retouchée avec soin, mais reste plus convexe au centre de l'arme, de façon à lui assurer une bonne solidité. Tantôt la base est entaillée à plusieurs crans, tantôt elle est pourvue d'un puissant pédoncule pour l'attache à la hampe.

Nombre de types se composent de lames triangulaires, pointues et tranchantes. Les unes sont munies de rudi-

1. Etudes d'ethnographie préhistorique. (Extrait de *l'Anthropologie*, t. IX, p. 7).

ments d'ailes et de pédoncule, les autres présentent à leur base les lèvres d'une encoche, qui facilitait l'emmanchement.

Nous avons aussi deux curieuses pointes en silex gris, fabriquées aux dépens d'une hache ou d'un fragment de pierre polie. Elles portent à leur base une double échancrure, ayant servi à assujettir par des ligaments à la tige d'une hampe la base plane de la partie caudale du silex.

2° Javelots. — Aux âges préhistoriques, la lance était, comme aujourd'hui, une arme portative ou de main, et le javelot une arme de jet. Toutefois cette distinction, si exacte soit-elle relativement à l'usage, ne vaut aucunement pour fixer une démarcation tranchée entre les deux espèces de pointes. A vrai dire, le javelot continue, en les diminuant, les formes diverses de la lance ; il n'en diffère que par ses dimensions plus restreintes. Notre riche gisement de l'Estillard a donné le type triangulaire, barbelé ou non ; — lancéolé ; — lauréiforme ; — pédonculé (Pl. IV, fig. 14) ; — amygdaloïde ou à base semi-circulaire en forme de grattoir, rappelant, trait pour trait, la très belle pointe de Comin (Cton de Craonne, Aisne), qu'Edouard Fleury a reproduite de grandeur nature à la page 68 (fig. 35) de la première partie des *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne.*

3° Flèches. — Ces têtes de trait en silex sont communément appelées *pointes de flèches.* Leur longueur ne dépasse guère 0m06. La plus petite pèse 1 gramme et mesure 0m01 ; la plus grande pèse 4 gr. 30 et mesure 0m06.

Ces pièces appartiennent à des types généraux que l'on rencontre pour ainsi dire partout. Elles affectent la forme triangulaire, tantôt équilatérale, tantôt isocèle, caractérisée principalement dans la base. Cette base est 1° rectiligne, c'est-à-dire coupée franc, soit horizontalement, soit un peu obliquement, avec les bords latéraux droits ou arqués, quelquefois dentelés ; — 2° arrondie ou convexe en manière de feuille, souvent à pointe robuste et acuminée (Pl. VI, fig. 27) ; — 3° évidée ou concave, d'une courbe plus ou moins régulière ; — 4° à angle rentrant avec bords continus ou parfois dentelés d'un côté.

La si gracieuse forme à pédoncule et à barbelures ressort des figures 22, 23, 24, 25 de la planche VI. Il est de

ces flèches qui ne sont dotées que d'une seule pointe saillante, quelquefois arrondie ; d'autres portent deux barbelures, celles-ci pointues, celles-là équarries, soit de bas en haut, soit de haut en bas.

Nous n'aurons garde d'oublier une superbe pointe triangulaire à pédoncule en queue d'aronde, dessinée au n° 26 de la même planche VI.

VII. **Haches.** — Au moment de quitter notre première et si fructueuse station, il importe de dire que son terrain n'a livré jusqu'ici que six haches polies.

Ces pièces se rencontreraient rarement, paraît-il, dans les gisements en plein air.

La grandeur de nos haches trouvées à l'Estillard varie entre 8 et 12 centimètres. Elles sont à tranchants aigus et coupants et leur sommet, équarri, porte des entailles, longues de 2 à 3 centimètres, destinées à l'enchâssure de l'objet dans une gaîne en corne de cerf ou dans un manche en bois.

II. Gisement du Val de Lattre

Topographie. — Au point méridional où le val de *la Pouchinte*, qui limite au S. S. E. le canton de l'Estillard sur Elnes, fait un coude pour déverser ses eaux dans l'Aa, se voient deux profondes dépressions : le ravin dit du chemin de Saint-Pierre, commune de Wismes, et les « crocqs » du Val de Lattre [1].

Ces excavations, bordées de rideaux abrupts, protègent au nord, avec le bois *des Feux* (127 m.) et celui *du Tronquoy* à l'ouest, un plateau de forme rectangulaire allongée, défendu au sud et à l'est par le ravin *Gillot*, le buisson *Turbet* et le chemin d'intérêt communal de Fourdebecques, hameau de Wavrans.

Les zones ondulatoires et fortement ravinées de ce

1. Adrien de Lattre, allié à Isabelle de Baucourt, né en 1649 à Fourdebecques (hameau de Wavrans), procureur fiscal de la baronnie d'Elnes, était seigneur du Val de Fourdebecque, dit *Val de Lattre*, portion territoriale la plus importante dudit hameau.

terrain ont chacune leur vocable ainsi désigné : les *Barlins*, la *Pierre*, l'*Hayette*, les *Grands Camps*, et, si tous ces lieux-dits sont devenus par une longue et savante culture le plus riche grenier d'Elnes, les récoltes de silex taillés et polis, que nous y avons faites depuis deux ans, renferment sans exagération les principales curiosités d'un véritable musée de l'industrie lithique.

A côté d'instruments chelléens et moustériens, tels que massues, coups de poing, haches amygdaloïdes, racloirs, ont été rencontrés des poinçons, burins, tarauds, scies, couteaux, grattoirs, et, fait intéressant, de nombreux tranchets mésolithiques, similaires des types connus du Camp Barbet, Campigny et Wissant.

Tout cela était mêlé à des pièces franchement néolithiques, tels que perçoirs, grattoirs discoïdes, tranchets minuscules et pointes de flèche des derniers temps de la pierre polie.

L'outillage du gisement qui va nous occuper, comme celui de l'Estillard, consiste 1° en silex marin de craie ; — 2° en pyromaque ou pierre à fusil ; — 3° en quartzite ; — 4° en roche grésoïde, très dure, souvent tachetée de rouille à diverses intensités de ton.

Soit dit aussitôt, quelques auteurs attribuent ces macules ou auréoles ferrugineuses, d'étendue variable, au choc d'instruments aratoires. Ne seraient-elles pas plutôt une adhérence de sesquioxyde de manganèse hydraté, qui git dans le sol à cailloux et s'est soudé aux silex sous l'influence des agents atmosphériques ?

Voici maintenant un mot d'explication sur chacun des types particuliers d'instruments en silex, provenant de la deuxième dè nos stations préhistoriques.

I. **Massues.** — Ces silex formidables, longs en moyenne de 0m14, larges de 0m09, pesant 0 k. 960 jusqu'à 1 k. 010, affectent plus ou moins la forme amygdaloïde. Ils montrent tous les traces d'un usage indiscutable, affirmé par l'oblitération de leurs arêtes.

On pense qu'armés de ces assommoirs, nos lointains ancêtres attaquaient les carnassiers et ouvraient les crânes des animaux dont ils se nourrissaient. Les mythographes semblent avoir symbolisé la puissance de la massue préhistorique par la *pierre* d'Indra, le maître des dieux, pour-

fendant *Vrithra*, le génie de l'obscurité, et par le *silex* d'Hercule, lancé contre l'antre du monstre, Cacus [1].

II. **Haches taillées, — coups de poing, — pioches, — battoirs, — pilons.** — Du fécond emplacement du Val de Lattre, il nous est venu : *(a)* 4 haches quaternaires aux formes archaïques de la Somme et de la Seine, dites amygdaloïdes (Pl. III, fig. 8), lancéolées, cunéiformes. Leur grandeur va de 0m10 à 0m15 ; — *(b)* une quantité de *coups de poing* ou *casse-têtes* chelléens ; — *(c)* quelques *pioches* du genre trouvé à Comin (Aisne) et reproduit par Ed. Fleury, ouv. cité, 1re partie, fig. 11, p. 39 ; — *(d)* des *battoirs* rappelant l'outil de ce nom publié (p. 248, fig. 179,) dans les *Ages de la pierre* de John Evans ; — *(e)* des *pilons* d'une facture identique à l'instrument que M. Papillon a décrit et gravé dans la *Thierarche*, t. III, p. 95, planche II, sur les *Origines de Vervins*. Ce célèbre archéologue n'hésite pas à attribuer ces singuliers objets aux hommes les plus anciens de l'époque quaternaire, bien qu'ils aient été ramassés à la surface du sol.

III. **Broyeurs, marteaux ou percuteurs.** — Nous possédons du même cantonnement des silex globulaires, révélant très peu d'art. Ils n'attirent l'attention que par une accumulation fortement accentuée d'étoilements superficiels, d'égrugeures confuses, qui ont littéralement mâché, presque en totalité souvent, les aspérités de leur surface convexe. Ces rognons d'un caillou sain et résistant sont des broyeurs et des percuteurs ou marteaux. Leur diamètre varie entre 0m05 et 0m10 et leur poids respectif atteint 150 grammes et 740.

Les écrasements, dont sont criblées les plus grosses de ces pierres, font supposer qu'elles ont servi de broyeurs.

Pour les noyaux moindres, qui sont des *mallei*, percuteurs ou marteaux, destinés soit à dégrossir la matière brute, soit à détacher d'un bloc-matrice ou *nucléus* les éclats de pierre susceptibles de devenir des outils, des armes, la série est variée et fort nombreuse.

La forme la plus commune de nos marteaux se rapproche beaucoup de la sphère (Pl. II, fig. 5). D'autres spécimens

1. Virgile, *Enéide*, liv. VIII, 220 à 235. *(Combat d'Hercule contre Cacus.)*

présentent une pointe triangulaire ou polyédrique. Il y en a encore de déprimés, de cunéiformes.

Tous étaient maniés directement sans l'intermédiaire d'un manche, et les plus beaux exemplaires marquent la place du pouce et de l'index nettement creusée.

IV. **Pics, — retouchoirs, — herminettes, — coins.** — Instruments de forme irrégulièrement cylindrique, taillés à larges coups sur toute leur longueur, variable de 8 à 15 centimètres, nos *pics* ont le dos convexe et légèrement courbé, tandis que le côté opposé se trouve être plutôt plat, quoique raboteux.

Ces outils, faits d'un silex grésoïde, très dur, sont parsemés sur les deux faces d'incrustations de manganèse ou fer hydroxydé. A leur tête existe ordinairement une portion corticale du silex primitif; elle a été conservée intentionnellement pour la pose de l'index de la main droite dans la préhension et l'emploi de ces instruments. Les pics auraient servi, croit-on, à façonner des cavités dans le bois, à bêcher la terre, à entamer la craie, à creuser des galeries pour l'extraction des silex propres à la fabrication des outils, des armes[1].

Nous avons retiré aussi du « Val de Lattre » d'autres silex cylindriques, également allongés, mais différenciés des vrais pics par une grande usure de leurs deux extrémités. Les palethnologues supposent qu'un instrument ainsi conditionné se prêtait mieux que tout autre dans l'outillage lithique à donner à un rognon de silex la forme cherchée, voulue, d'un ustensile quelconque en faisant sauter par pression des esquilles plus ou moins régulières, selon l'habileté de l'ouvrier. De là, la dénomination de *retouchoir* assignée aux pièces de cette sorte.

Une autre espèce de silex, non polis, ayant une de leurs faces plate et terminée par un large biseau oblique et dont l'autre face, qui est arquée, présente un talon ouvragé de manière à être saisi et manié avec vigueur, apparaît comme le prototype d'une doloire ou de l'essette, à tête ronde d'un côté, à large tranchant de l'autre, employée

1. Voir : John Evans, *les Ages de la pierre*, p. 168 ; — Gabriel de Mortillet, *le Préhistorique*, p. 517 ; — Philippe Salmon, *le Campignien* ; — *Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie*, fascicule de décembre 1898, etc.

par les tonneliers actuels. En archéologie préhistorique les outils de cette façon s'appellent des *herminettes à biseau.* Ils devaient être d'une grande utilité, car ils portent les traces d'un usage incontestable.

Une autre catégorie d'instruments ressemble singulièrement au prisme de fer, dont on se sert pour fendre le bois de chauffage. Ces outils primitifs, les plus rudimentaires peut-être de l'industrie lithique, sont des *coins*. La tête en a été faite d'un seul coup porté brusquement dans le sens plutôt oblique qu'horizontal. Quelques cassures sur deux et trois plans plus ou moins symétriques, composent la face supérieure taillée à la base en sifflet aigu.

Des expériences, exécutées au Musée des antiquités nationales à Saint-Germain, ont démontré que le coin de pierre, outil à tout faire, était parfaitement capable de dégrossir, d'ouvrager les roches les plus compactes, qu'il est même plus résistant que le coin de bronze.

Les spécimens trouvés au « Val de Lattre » ne dépassent point neuf centimètres de longueur.

V. **Couteaux.** — Les pièces les plus précieuses de notre seconde station sont les couteaux. Ils varient beaucoup de taille ; les plus grands mesurent 0m13 sur 0m04. Un bon nombre ont leurs proportions réduites de 0m03 à 0m04. De charmantes lames coupent comme des rasoirs ; elles sont tellement minces, fragiles et parfois exiguës, que l'on voudrait deviner leur usage possible.

Tous ces instruments, grands et petits, ont une face unie, et l'autre composée de deux ou de trois pans (Pl. V, fig. 18), résultant d'éclats enlevés longitudinalement dans la préparation du tranchant qu'on affilait au moyen d'une série de petits coups effectués sur les bords, ou que l'on polissait avec un outil de silex en quartzite, auquel on a donné le nom de lissoir ou polissoir à main. Au lieu de passer le couteau sur la pierre, ainsi qu'opère aujourd'hui le remouleur pour aiguiser nos couteaux de métal, l'artisan préhistorique passait la pierre sur le couteau. Beaucoup de nos spécimens reproduisent encore le type magdalénien dit à dos abattu et retouché sur un côté, tantôt à gauche, tantôt à droite.

D'autres types à lame courbe offrent les plus grandes analogies avec les couteaux scandinaves ou égyptiens

demi-circulaires. Certains échantillons sont denticulés d'une façon si évidemment scalariforme qu'ils paraissent être des outils à double fin, ayant servi aussi bien à scier qu'à couper.

Un bon nombre d'autres, plus trapus, peuvent avoir fait l'office de grattoir.

Si l'on examine la base de ces différents modèles, les uns l'ont émoussée, de façon à rendre la préhension de l'outil inoffensive à la main ; les autres l'ont pourvue d'un pédoncule bien constitué, permettant de les suspendre à la ceinture au moyen d'un lien.

Signalons à la fin de cet article de très intéressantes pièces fusiformes (Pl. V, fig. 17), longues de 0m07 à 0m10, qui se terminent à pointe arrondie à chaque extrémité et sont soigneusement retaillées sur les deux faces, quand elles sont biconvexes, et sur la face antérieure seulement, si elles sont plano-convexes.

On a quelquefois regardé ces derniers outils comme des pointes de poignards, mais il est plus probable qu'ils servaient à l'usage de couteaux.

VI. **Tranchets.** — Les ravins du Val de Lattre foisonnaient en tranchets. Ces instruments, très solides, présentent entre eux de notables différences au point de vue de leurs dimensions et modes de fabrication.

Les plus gros sont biconvexes ; ils ne montrent jamais de traces de polissage, à l'instar des pics et des retouchoirs. Leur forme est triangulaire presque toujours, et les arêtes latérales de leurs grands côtés ont été intentionnellement amorties, afin que les doigts ne soient pas blessés en serrant l'outil.

Un genre de tranchets se distingue du précédent par sa face inférieure, qui est plane (Pl. V, fig. 16), au lieu que le dos, bien retouché, finit par un tranchant horizontal ou oblique, dû à l'enlèvement d'un éclat latéral.

Ces deux espèces de tranchets devaient agir à la manière de puissants ciseaux, ceux notamment dont les lames coupantes s'élargissent du tranchant à la petite face jusqu'à former un angle de 45° avec le plus grand éclat.

En vérité, le monde préhistorien a tant discuté la destination des tranchets et la date de leur âge, qu'il serait trop osé à un archéologue de circonstance d'émettre une

opinion personnelle. Théoriquement, le tranchet a dû précéder la hache polie. Or, nous savons que les hommes des Kjœkkenmœddings du Danemarck vivaient de chasse et de pêche, comme nos Morins préceltiques, et que leur industrie, spécialement caractérisée par de grands tranchets, dont nos échantillons sont les similaires exacts, est réputée chez les palethnologues scandinaves antérieure à l'époque néolithique.

VII. **Tarauds, — burins, — chevilles.** — Nos tarauds (Pl. IV, fig. 13), très abondants, sont du type figuré au n° 15, pl. X, de l'album *Collection Caranda*. Les plus grands ont 0m10 de long, les plus petits 0m05. Ces ustensiles servaient, pense-t-on, au travail des peaux.

Les *Burins*, outils caractéristiques du magdalénien, comme les poinçons que nous avons récoltés au « Val de Lattre », sont formés par des éclats plus ou moins adroitement dégrossis, mais résistants, dont le dernier tiers, retouché de chaque côté, se rétrécit et finit par une pointe, tantôt aiguë, tantôt taillée en biseau sur 3 à 4 millimètres.

Il y a lieu d'inscrire, de plus, certains silex allongés, à quatre longs éclats, manifestement pareils aux pierres polyédriques que Boucher de Perthes a trouvées dans les alluvions des bas niveaux de la Somme et qu'il signale ainsi à la page 587, t. I, de ses *Antiquités antédiluviennes :* « J'ai remarqué, dans les bancs diluviens, de ces silex ayant l'apparence d'un prisme. Je suis porté à croire que ces pierres étaient des *chevilles.* »

Ces chevilles auraient-elles servi à attacher deux morceaux de bois ou à assembler deux maîtresses branches d'une hutte de feuillage ?...

VIII. **Grattoirs.** — Pour être à peu près complet dans cet inventaire de l'outillage appartenant à notre seconde station, il faut donner place à une catégorie importante de grattoirs et de pointes. Ces objets ne se comptent pas, tant ils sont nombreux et variables à l'infini, depuis l'ébauche la plus rudimentaire jusqu'à la pièce achevée.

Avec les spécimens du type commun, plats d'un côté et bombés du côté du dos (Pl. IV, fig. 12), le « Val de Lattre » a produit, comme grattoirs, des noyaux ovalaires ou ronds en silex brun et bleuâtre ; — des lames arquées,

carénées, retouchées avec soin le long des bords de leur incurvation; — des rectangles pourvus au milieu de leur base d'une sorte de poignée; — de superbes carrés d'un jaune de miel; — des oblongs solides, ayant la tête semi-circulaire, retaillée à petits coups et la partie opposée, retrécie et quelque peu déprimée, de manière à servir de manche.

A ces formes diverses nous devons ajouter des grattoirs dits *perçoirs*, munis d'une pointe triangulaire développée, soit de côté, soit à la base ou à la tête.

IX. Pour les **pointes**, il y en a une bonne trentaine d'énormes, qui sont comme des dédoublements de la hache. Sous l'impulsion d'un bras vigoureux, tel que devait l'être le bras de l'homme quaternaire, ces terribles silex devaient aisément pourfendre le crâne d'un ennemi ou abattre le gibier de subsistance.

En sus, le même atelier nous a rapporté, par centaines, des pointes variées de lances, javelots, flèches.

Des descriptions exposeraient, par leur encombrement, à rendre fastidieuse cette étude lapidaire, surtout pour le lecteur qui n'a pas les pièces sous les yeux.

Nous ne mentionnerons que la tête de flèche de la figure 21, planche V. Merveilleusement et complètement retouchée sur les deux faces, qui sont convexes, mais dont l'une, un peu plus plate que l'autre, porte une tache bleuâtre, caractéristique d'antiquité, elle retient l'admiration, moins peut-être par l'élégance de sa symétrie, la délicatesse de sa pointe, le travail si fin de ses bords et de deux légères barbelures, que par un développement exceptionnel du pédoncule, long de 17 millimètres sur les 52 qu'a ce vrai petit bijou. Les plus grandes de nos pointes du Val de Lattre affectent le genre foliacé, ovale, lancéolé, cordiforme. Il y a aussi de petits triangles fort bien ouvragés. En réalité, toutes ces pièces peuvent se comparer aux meilleurs types classiques de nos musées nationaux.

Une arme, entr'autres, la plus remarquable peut-être de celles qu'ait fournies notre deuxième gisement, si riche en instruments de toutes les espèces, est taillée dans un silex noir bleuâtre, avec patine brillante. Elle a 0m117 de long, le dos ouvré à petites facettes, principalement vers le sommet, qui a été retouché avec minutie pour le rendre

plus aigu, et les arêtes latérales habilement reprises par des retailles secondaires.

Ce qu'il y a de notable dans ce bel objet (Pl. V, fig. 20), c'est qu'il montre sur sa face postérieure, plus légèrement convexe que le dos, une longue trace de polissage. Puis, la partie inférieure de l'arme a été assez fortement déprimée sur une longueur de 0m04, et son extrémité, que l'artiste préhistorique a arrondie par tailles successives, constitue ainsi une sorte de crosse en manière de grattoir.

Cette magnifique pointe serait-elle un poignard ou une tête de lance ? Toutes les présomptions semblent plutôt favorables à la première hypothèse.

III. Gisement de l'Hilex

Un troisième habitat préhistorique, non moins considérable que les deux précédents, va se rencontrer à 600 mètres environ en deçà du *Val de Lattre*, dans des conditions orographiques et géographiques avantageusement circonscrites : cours d'eau multipliés, positions défendables, éminences formant cap et promontoire.

De fait, nos trois premières stations sont si peu distantes l'une de l'autre, qu'elles se présentent ensemble comme un réseau de mailles serrées.

Topographie. — Au point limitatif des communes annexes d'Elnes et Wavrans *(section E, nos 11 et 14 des cadastres communaux)*, une délicieuse riviérette, appelée *Hilex* ou *Eulex* [1], dans certaines cartes des XVIIe et XVIIIe siècles, contourne au sud les flancs d'une sorte de promontoire, d'où (150 m.) l'on domine le village exposé aux rayons du soleil levant.

Ce clair ruisseau reçoit, sur sa rive gauche, les suintements d'un ravin abrupt *le Cornet*, entretenus par une foule de filets d'eau de source jaillissant des hauteurs du hameau de Fourdebecques, et, sur sa droite, les cascades torrentielles, pendant les grandes pluies et la fonte des neiges, d'un précipice insondable, abîme sans fond, que

1. La racine celtique *lex* signifie *rivière, cours d'eau*. De là le nom de *Licques* donné aux prés traversés par le cours de l'*Hilex*.

de vieux titres désignent sous le vocable significatif de *le Vicier*[1].

A en juger par l'abondance et la variété des silex travaillés qu'ils recélaient, l'Hilex et *sa terrasse*, lieudit du plateau qui surplombe cet affluent de l'Aa, peuvent passer pour un des séjours favoris des habitants préhistoriques de la vallée de Wavrans.

I. **Nucléi.** — Avant tout, nous devons à notre troisième station les plus élégants échantillons de 60 nucléi environ.

Tous ces noyaux de silex accusent à merveille leur destination spéciale par la concavité de facettes longitudinales et parallèles, résultant de l'ablation de lames pour la confection des armes, des outils.

Les plus volumineux se rapprochent grandement des spécimens trouvés à Spiennes, en Belgique. Ils mesurent 0m15, ont l'une de leurs extrémités relativement large (0m08), et l'autre se terminant en pointe.

Les archéologues anglais ont assimilé à la forme d'un bateau ces pierres massives qu'on nomme en France *livres de beurre*, par comparaison assez juste avec la forme, que l'on donnait jadis, dans nos campagnes, aux petites mottes de beurre.

Nos autres *nucléi* sont coniques. D'aucuns cependant font voir deux surfaces planes ou plans de frappe.

Il est rare, a-t-on affirmé[2], de rencontrer des *nucléi*, présentant ainsi un plan de frappe à chaque extrémité.

Personne n'ignore que les *nucléi* constituaient les blocs matrices de pierre destinés à débiter les lames diverses pour la fabrication des multiples ustensiles de la civilisation primitive.

Mais comment les tailleurs de pierre opéraient-ils aux temps préhistoriques ? La question reste ouverte.

Sir John Lubbock et John Evans supposent qu'ils procédaient à l'instar des sauvages modernes. Les Mexicains, par exemple, pour confectionner les couteaux d'obsi-

1. « *Les prez de Licques de douze mesures et demie dudit* « *Wavrans à l'endroit que l'on appelle* « le Vicier » rapportent « année 375l-0-0. » Extrait des minutes du notaire André Vallée pour l'année 1733, déposées aux archives de la ville d'Anvers (Belgique).

2. G. MORTILLET, *ouv. cité*, p. 508 ; — J. EVANS, *ouv. cité*, p. 270.

dienne, si fins et si réguliers, qui leur servent de rasoir, prennent entre leurs pieds nus un bloc de cette roche vitreuse, contre lequel ils appuient vigoureusement leur poitrine et ils en détachent ainsi des éclats par la simple pression[1].

Les mêmes auteurs anglais indiquent une autre méthode qui se traduit de cette façon : Le *nucléus* était saisi à deux mains, le plan de frappe en bas ; puis, l'on heurtait ce plan de frappe sur le percuteur ou marteau devenu une sorte d'enclume.

Suivant l'avis des spécialistes français, au contraire, l'ouvrier tenait son *nucléus* isolé dans la main droite, et, armé du percuteur, il en détachait des lames par un coup sec porté un peu obliquement, s'il voulait avoir des éclats prolongés, à angle aigu, et verticalement, lorsqu'il n'avait besoin que d'éclats secondaires pour des pièces de petite dimension[2].

Sur la lame ainsi obtenue, il existe au point symétrique l'esquillement de percussion ou saillie conchoïdale, qui est la caractéristique presque absolue du travail humain. Les éclats primitifs une fois extraits du bloc matrice ou nucléus, il fallait les transformer en pointes de toutes sortes, c'est-à-dire les découper avec adresse et en chagriner finement la surface par des retouches que J. Evans (p. 326) a poétiquement comparées aux rides laissées par les vagues sur une plage sablonneuse.

Pour réaliser ce travail d'une étonnante sagacité, on a, par pression et avec un coin de bois de cerf, fait sauter des esquilles, bande par bande, toujours dans le même sens. Grâce à ce procédé, on donnait à l'objet la forme préconçue. Telle est, du reste, la manière d'opérer communément employée par les Esquimaux du Groenland. Ceux-ci fabriquent leurs pointes en pierre, non par percussion, mais par pression ; ils se servent de l'extrémité d'un bois de renne inséré dans un os ; l'os lui-même, fait

1. LUBBOCK, *ouv. cité*, t. I, pp. 85 et 233 ; — J. EVANS, *ouv. cité*, pp. 38 et suiv. ; 55 ; 265 et 279.

2. Dr CAPITAN, *La Société, l'Ecole et le laboratoire d'Anthropologie de Paris à l'Exposition universelle de 1889*, pp. 214, 215 ; — AUG. BAUDON, *Mémoire sur les silex travaillés de l'atelier du Camp Barbet (Oise)* ; — *Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise*, t. VIII, p. 460.



judicieusement remarquer sir J. Lubbock [1], ne serait pas assez dur.

II. **Projectiles nucléiformes.** — En suite des *nuclei* proprement dits, il convient de citer un lot considérable de rognons de silex, que leur disgracieuse facture porte à rebuter. Ces objets d'origine moustérienne, taillés à larges facettes, sont, tantôt ronds, tantôt ovoïdes. Ils ont 3 à 8 centimètres de base, et leur poids respectif, qui permet d'en faire deux parts bien tranchées, est de 150 à 380 grammes pour les plus gros ; il descend de 150 à 50 grammes pour les moindres.

Quel pouvait être l'emploi de semblables morceaux de silex ?

Celui qu'on a appelé le Christophe Colomb du monde antédiluvien, Boucher de Perthes, les a crus, en définitive, des ex-voto, des symboles, des monnaies de change, etc [2]. Depuis, ils ont été qualifiés de *pierres de fronde* à cause de l'une de leurs faces, qui est aplatie comme dans les pierres de ce nom, dont l'usage commande une surface horizontale, unie et combinée avec le poids de l'arme de jet et la force musculaire qui devait l'envoyer.

Malheureusement la fronde était inconnue de nos ancêtres primitifs [3].

On considère aujourd'hui ces pierres comme des *projectiles nucléiformes*. Elles ont, en effet, un certain air de famille avec les *nucléi*, mais s'en distinguent par le caractère de leurs cassures irrégulières, indécises, presque maladroites, ne présentant jamais d'empreintes en sillons symétriques, en creux adéquats à l'état d'une lame utilisable.

III. **Disques, racloirs, lissoirs.** — Sur la *terrasse* de l'Hilex ont été ramassés des *disques* façonnés dans une plaquette de silex, les uns revêtus d'une patine brillante et antique, les autres ayant conservé une partie du cortex crayeux sur le dessus de la face antérieure ; — des *racloirs* à encoches, dont l'un, long de 0m12, profile une tête

1. *Ouv. cité,* t. II, p. 175.

2. BOUCHER DE PERTHES, *Antiquités celtiques et antédiluviennes,* t. II, p. 190.

3. LUBBOCK, *ouv. cité,* t. II, p. 255.

d'équidé ; — des *lissoirs* en quartzite, désignés parfois sous le nom de polissoirs à main.

On constatera que ce mémoire ne fait nulle part mention des polissoirs fixes avec cuvettes ovales et rainures profondes. Aucun de nos six gisements, jusqu'ici, n'a donné ces outils, bien qu'ils aient dû jouer un grand rôle dans la fabrication des pièces en silex indigène. La culture a pu les enfuir ou plutôt les briser.

IV. **Haches polies.** — Le long des berges de l'Hilex et des accotements du ravin *le Cornet*, sis à l'ouest, furent trouvées six haches polies, à marbrures noires ou grisâtres. Les plus grandes, à extrémités arrondies et coupantes, ont des proportions respectables ; leur longueur atteint 0^m165, la largeur 0^m065 et l'épaisseur 0^m040.

A ces haches robenhausiennes il faut ajouter des grattoirs et pointes multiformes, recueillis sur la *Terrasse*. Ce plateau se compose d'une couche d'argile grasse, épaisse de 3^m50 environ, et assise sur des graviers quaternaires

Une briqueterie y est exploitée depuis deux ans.

Au début des travaux, en janvier 1901, les ouvriers, occupés à ouvrir des tranchées pour amasser à l'avance les terres dont ils pensaient avoir besoin, rencontrèrent à l'angle (côté nord) le plus saillant du niveau, à la profondeur d'un mètre, un amas de silex travaillés : nucléi, grattoirs, couteaux, pointes, etc., associés à des débris de taille, ébauches de haches, instruments manqués ou inachevés.

Il n'est pas possible de refuser à ces pierres manifestement ouvrées, mais restées ensevelies dans les couches centrales de cette argile imperméable, leur parenté avec l'industrie ramenée à fleur du sol par les labours de sa couche superficielle. Toutefois, une nuance très caractéristique permet de discerner à première vue les premiers des seconds instruments.

Ainsi, les silex retenus dans l'argile ont une couleur mate et terne, noire ou grise, sans aucune espèce de patine, sans la moindre trace de dentrites ou d'incrustations. Après cela, leurs surfaces sont rugueuses, leurs arêtes si vives et leurs cassures tellement fraîches, qu'on les dirait faites de la veille.

Par contre, les objets, que la charrue ou les opérations

agricoles ont mis à découvert et exposés à l'influence des agents atmosphériques, sont généralement très cacholonisés à teintes multicolores.

V. **Grattoirs.** — A l'Hilex ces objets comportent une variété infinie de modèles.

On prendrait volontiers les plus grands pour des racloirs sans la courbure plus accentuée de la partie retouchée. Beaucoup ressemblent à un fer à cheval (Pl. IV, fig. 12), parfois allongé ; — d'autres à un cerf-volant, même à une oreille. Un certain nombre ont la forme du bec de canard (Pl. IV, fig. 11), d'une coquille d'huître, d'une cuiller. Il y a, de plus, le genre discoïde, comme une lentille biconvexe et le genre pierre à fusil, selon toutes ces comparaisons employées par John Evans. En un mot, les grattoirs de notre troisième station, par leur forme, leur apparence, leurs dimensions, probablement leur mode de fabrication et leur usage, présentent la plus grande ressemblance avec les outils de ce nom si finement gravés par l'auteur anglais dans *Les âges de la pierre* (Chap. XI, pp. 293-316).

VI. **Becs de perroquet.** — Quelques pièces du même gisement offrent la silhouette des becs de perroquet magdaléniens.

Impossible, par exemple, de méconnaître dans le silex de la figure 9, planche III, la caractéristique du burin latéral, dont le type a été signalé au Campigny, commune de Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure) par le docteur Capitan.

Sur l'extrémité latérale et le dessus du bec se constatent tous les coups donnés à la façon de ceux que produisent les burins ou les poinçons, tandis que le bord inférieur de la partie agissante de l'outil, formé par un éclat concave en ce point, montre, ainsi que la base, des tailles nucléiformes.

Le côté opposé ou face postérieure a sa surface plane, mais le plus souvent retouchée avec soin sur les bords.

VII. **Pointes de flèches.** — Elles sont nombreuses et très diversifiées. Celles-ci, ovales et lancéolées, ressemblent à une feuille de saule (Pl. VI, fig. 27) ; — celles-là sont palmatilobées (fig. 28), comme les feuilles de l'érable. Il en est de penniformes et de pectinées à dos gracieusement orné de sillons allongés. Nous rangeons aussi parmi les belles pointes récoltées sur la terrasse de l'Hilex des

lames paraissant être de petits couteaux à bords rectilignes et symétriques (Pl. I, fig. 3). Enregistrons également un fort groupe de flèches à tranchant transversal, les similaires des petits tranchets recueillis dans les stations du Petit-Morin (Marne) par le baron J. de Baye[1] et ainsi définis par le savant suédois Nilsson : « *Les flèches* à tran« chant transversal sont faites d'éclats de silex brisés par « le travers et retaillés sur les bords[2] ».

VIII. **Outils de fortune.** — Jusqu'à présent, grâce aux indications conventionnelles, admises communément et basées toujours sur la méthode des analogies ethnographiques, il nous a été facile d'assigner un nom et un rôle aux silex de nos stations ayant des formes utilisables dans les fonctions de râcler, couper, scier et percer.

Mais, en dehors des types ordinaires et classiques, nous possédons une multitude de pierres curieusement travaillées, qui échappent néanmoins au cadre des classifications connues par leurs configurations étranges, inédites et intraduisibles.

Plutôt que de recourir à une terminologie, qui serait uniquement due aux conceptions fantaisistes de la curiosité naturelle, nous avons jugé bon de comprendre sous la dénomination générale d'*outils de fortune* toutes ces pièces d'une application indéterminable actuellement. Au reste, il y a trente ans à peine que la science admet officiellement l'existence d'un âge de la pierre. A quoi bon donc spéculer à outrance sur l'emploi de certaines armes d'usage inconnu, mais vénérables? « Nous pourrions pres« que aussi bien demander : à quoi ne pourraient-elles « pas servir ? Quelque nombreux, quelque spéciaux que « soient nos instruments modernes, qui pourrait décrire « l'usage exact d'un couteau ? — Mais le sauvage primitif « n'avait pas un semblable choix d'instruments ; nous « avons peut-être devant les yeux tout le contenu de ses « ateliers[3]. »

Non-seulement la méthode d'ethnographie et d'archéo-

1. Le Bon J. de Baye, *l'Archéologie préhistorique*, ch. VII, *Flèches à tranchant transversal*, p. 190.
2. Nilsson, *Les habitants primitifs de la Scandinavie.*
3. J. Lubbock, *ouv. cité*, t. II, p. 42.

logie comparées est pleine de difficultés, mais il serait injuste d'assimiler les sauvages modernes aux primitifs nos ancêtres. « Les uns, » s'écrie avec une grande supériorité de vue, M. Emile Cartailhac, « portaient en eux les espé« rances de l'humanité, le génie des autres peut être sur « son déclin [1]. »

Vu l'ensemble des circonstances qui l'entourent et des objets qu'elle a prodigués, la station de l'Hilex ne dénoterait-elle pas plus qu'un simple gisement, mais un atelier réel ou centre de fabrication ? « Rien n'empêche d'ad« mettre la simultanéité de la station et de l'atelier. La « réunion d'un grand nombre d'individus en société en« traîne naturellement sur place la fabrication, sur une « plus ou moins grande échelle, des objets nécessaires au « travail [2]. »

IV. Gisement des Cruptes

De la terrasse de l'Hilex apparaît dans la direction du midi un mamelon gigantesque, émergeant de dessus les touffes d'arbres de *Campagnette,* hameau de Wavrans bâti à 95 mètres.

Son niveau, qui est coté à 123 d'altitude par la carte de l'Etat-Major, se partage en deux groupes de fermes assez importantes, dénommés *Wilbedinghe* [3] et *Plouy* [4], que sépare le chemin d'intérêt communal nº 225.

L'endroit avait déjà son intérêt historique. Une tradition locale, fort répandue, assigne l'existence sur ce point élevé d'une maison de Templiers. Deux puits rapprochés l'un de l'autre et profonds de 80 à 90 mètres, des restes de

1. Emile Cartailhac, *La France préhistorique,* p. 287.

2. G. de Mortillet, *Matériaux pour servir à l'histoire de l'Homme,* février, 1872.

3. *Wile-bedinghe,* d'après les meilleures considérations étymologiques, signifierait *concession à titre précaire.* Elle rappellerait l'existence à cet endroit d'un établissement rural ancien. On y trouve, en effet, des restes nombreux d'ancienne maçonnerie.

4. La forme primitive de ce nom, qui a beaucoup d'homonymes dans la contrée, est *le Ploïch,* en bas latin *Ploichium.*

murs épais de 0m75, la rencontre de boulets, lames de fer très larges, fers de lame, ferrailles d'anciens travaux d'une maréchalerie, paraissent justifier la croyance immémoriale du pays sur le siége d'une Commanderie, d'un point de défense à l'époque de la domination espagnole.

Topographie. — Limité au sud par le ravin de *l'érable*, les bois de Wirquin et les *longues avesnes*, rideaux incultes superposés en amphithéâtre sur le mont arrondi; — à l'ouest, par les deux *Misnil* (le grand et le petit Manillet) et les bouquets de bois du *Forestel;* — au nord par le *fond de Campagne* et les trois ravins boisés et parallèles, *les Carbonnières, la Mesurette et la Paquette*, tributaires du lieudit *la Fontaine*, affluent de l'Aa, le ravissant plateau du Plouy-Wilbedinghe, auquel on accède par le chemin de Fauquembergues, nº 225,

« *qui monte en tournant vers les cieux,* »

offrait un nouveau champ de suppositions et de recherches.

Les *Cruptes* [1] de Wilbedinghe ont surabondamment rempli notre attente. Ces fonds pierreux continuent à livrer des nucléi, des percuteurs, racloirs, couteaux, perçoirs, flèches, des haches taillées et polies.

« Les silex racontent leur propre histoire [2] ». Ceux qui ont séjourné longtemps dans un sol argilo-calcaire, le milieu de notre quatrième station, ont leur surface revêtue d'un treillis laiteux qui s'est dessiné sur la partie brune du silex et resserré peu à peu sous les influences atmosphériques, de manière à constituer une couche uniforme de cacholong d'un blanc, tantôt mat, tantôt nacré.

L'effet de cette modification chimique sur les objets lithiques des *Cruptes* de Wilbedinghe affecte une épaisseur de 1 à 3 millimètres.

Etant tout accidentel et superficiel, le cacholong n'a altéré en rien le caractère fixe, indélébile des pièces, puisque les plus fines retouches sont restées intégralement recouvertes de cette teinte blanchâtre et porcelaine due au contact de l'air.

Il suffit d'avoir vu, une fois, les silex taillés et polis de

1. Terme celtique devenu gaulois, dont le radical est *crau* pierre.
2. J. Lubbock, *ouv. cité*, t. II, p. 39.

la collection de M. Ernest Lejeune, qui est un des ornements du musée de Calais, pour reconnaître au premier regard la similitude absolue de leur patine avec celle des produits du cantonnement préhistorique dont nous parlons.

Cet air de famille ne permettrait-il pas de conclure à la contemporanéité de tous ces instruments de la civilisation primitive ?

I. **Percuteurs** ou **marteaux.** — Nous connaissons déjà la facture de ces silex sphéroïdaux (Pl. II, fig. 5), destinés à confectionner, par percussion, les instruments usuels.

En même temps que les percuteurs en boule, notre IVe station a donné des noyaux pyriteux d'une conformation identiquement semblable à celle des marteaux lapidaires. Par l'écrasement des aspérités de leur surface convexe, ces rognons de minerai de fer attestent leur emploi effectif et prolongé.

A quoi auraient-ils pu servir ? — Peut-être à fournir du feu, car on a trouvé des morceaux de pyrite auprès de silex travaillés dans quelques cavernes de la France et de la Belgique.

L'homme, du reste, est un animal qui fait cuire ses aliments. « On ne peut admettre comme suffisamment prouvé, ni qu'il existe actuellement, ni qu'il y ait eu, à une époque historique, une race d'hommes ne connaissant pas le feu [1] ». Il n'est donc pas téméraire d'admettre que l'un des premiers besoins de l'homme fut de se procurer du feu.

Or, Vincent de Beauvais, religieux dominicain, qu'on a appelé l'encyclopédiste du XIIIe siècle, veut que le *silex est lapis durus, sic dictus eo quod ex eo ignis exiliat* [2]. Cette étymologie ingénieuse ne prouverait-elle pas que le silex, avant la découverte du fer sous forme de métal, a servi de toute antiquité à faire du feu ?

John Evans dans les *Ages de la pierre* explique et représente (fig. 222, 223 et 224) la manière d'opérer avec un bloc de pyrite et un grattoir en forme de pierre à fusil pour obtenir des étincelles. On choque vivement l'un

1. LUBBOCK, *ouv. cité,* t. II, p. 231.
2. *Speculum naturale* (le Miroir naturel), lib. IX, sect. XIII.

contre les aspérités de l'autre ; le heurt détache des globules incandescents qui, recueillis sur un corps préparé, l'enflamment et amènent sa complète combustion.

Eh bien, nous avons récolté aux *Cruptes* de Wilbedinghe maints nodules en pyrite, accompagnés de jolis grattoirs conformes à une pierre à fusil, les équivalents et représentants exacts des modèles dessinés (pp. 310 et 312) dans les *Ages de la pierre.*

II. **Haches taillées** et **polies.** — Du même gisement proviennent quatre haches taillées à éclats sur les deux faces. Ces pièces quaternaires sont intactes et couvertes d'une belle patine de porcelaine légèrement ocreuse. La plus grande, du type Chelleo-Moustiérien, mesure $0^{m}16$ et pèse 465 grammes. On peut comparer notre hache que la figure 6 de la planche II reproduit aux 6/8 environ de grandeur nature avec l'instrument des temps quaternaires, c'est-à-dire *paléolithiques,* gravé par le savant anglais à la page 578 (fig. 451) de son livre ; la similitude de leur aspect saute aux yeux.

Les trois autres exemplaires, l'un lancéolé, de $0^{m}15$, et les deux plus petits, de $0^{m}09$, revêtus tous d'un cacholong aussi éclatant que la couverte de la porcelaine, rappellent également les types paléolithiques les plus anciens.

Nous avons, en outre, du même endroit une quinzaine de haches polies, dont huit sont cassées. La plus grande, longue de $0^{m}148$, large de $0^{m}065$, en silex ordinaire très cacholonisé de blanc jaune sale, a son sommet coupé franc et portant une entaille de $0^{m}025$ pour son emmanchure.

Contrairement à la généralité des haches ovales de la période néolithique, ces haches à tête équarrie présentent leur coupant dans l'extrémité la plus petite, qui finit en pointe arrondie.

Leur grandeur moyenne varie entre 8 et 12 centimètres.

Celles en roche grésoïde, très dure, comme les tranchets et grattoirs de même pierre, sont veinées de rouge par le fer hydroxydé. D'aucuns ont affirmé que les haches, le plus ordinairement, se montraient fort rares dans les stations en plein air. Le fait aurait peut-être son explication dans l'état de proximité ou de distance des gisements avec les voies de communication du pays. On sait que les che-

mins communaux sont exclusivement entretenus avec les cailloux ramassés dans les champs. Par suite, l'épierrage annuel des terres, constituant le siège des résidences préhistoriques, a dû confisquer au profit de la réfection des routes une quantité incalculable de ces souvenirs du passé, notamment les pierres d'un fort volume : nucléi, percuteurs, massues, projectiles nucléiformes, haches taillées et polies.

Voilà pourquoi, pensons-nous, de nos six stations différentes, celles des *Cruptes* et du *Val de Lattre* furent les plus fructueuses en puissants ustensiles; la profondeur escarpée des ravins qui les cernent et l'écartement des chemins vicinaux auraient sauvegardé davantage ces deux postes contre l'épierrement périodique de leurs *champs à silex*.

III. **Grattoirs** et **pointes.** — Comme toujours les grattoirs de ce quatrième gisement offrent une grande variété de formes. Ils sont discoïdes ou ellipsoïdes, ovalaires, à bec ou à double fin, tels que les grattoirs-perçoirs et grattoirs-couteaux.

Des pointes de flèches que les *Cruptes* nous ont laissées, les triangulaires et les foliacées (Pl. VI, fig. 27, 28, 31 et 32) sont les plus abondantes; leur grandeur va de 0m04 à 0m075.

V. Gisement des « Monts » de Wavrans

Topographie. — Quand on descend des hauteurs du Plouy-Wilbedinghe par l'un des chemins du versant N., un délicieux paysage se déroule devant soi.

Elnes, Wavrans, Remilly-Wirquin apparaissent, soit avec leurs clochers qui percent la verdure et le toit des habitations, soit avec les cheminées des usines et leurs panaches de fumée.

C'est à l'arrière-plan le thalwecq verdoyant de la vallée tortueuse, que suit parallèlement la sinuosité de l'Aa et de la voie ferrée.

Une colline arrondie, dite des *Monts*, à la section A du

cadastre communal de Wavrans, ferme cette Suisse en miniature.

Défendue à l'ouest par le mont *Colin* et une butte relativement élevée (124 m.) que le langage local appelle *la Tombe du mont Géant*, — à l'est par la vallée dite de *Saint-Omer*, cette forteresse naturelle recèle à son sommet (120 m.) un trou, ouvert en entonnoir dans le banc crétacé, qui ressemble singulièrement à l'orifice d'une tanière gigantesque.

Des *mardelles* l'entourent. Ces *mardelles*, ou *marchais*, au nombre de 28, dont les plus grandes mesurent 3m50 de diamètre, sont des sortes de cuvettes, profondes de 2, 3 et 4 mètres, les unes circulaires, les autres en cône tronqué, manifestement creusées de main d'homme et à ciel ouvert.

On s'en souvient ; l'homme des âges de la pierre affectionnait les éminences ramifiées, allongées, riches en stratifications calcaires, contenant particulièrement le silex marin de la craie.

Par son importance géologique, par ses caractères intrinsèques et extrinsèques, le niveau des *Monts* à Wavrans devait convenir à un individu carnivore et icthyophage, ainsi que l'était notre devancier *non métallique*, si l'on veut bien accepter cette expression de sir John Lubbock [1].

Il y trouvait à volonté sa subsistance : gibier d'eau et à poil dans l'Aa et dans le bois d'Elnes qui protégeait, d'ailleurs, sa hutte contre les vents du nord ; — pour sa défense : isolement assuré par l'escarpement des pentes et par l'obstacle du passage de la rivière ; — pour son outillage : milieu géologique mettant sous la main des matériaux de qualité exceptionnelle.

Naturellement tout cela prédisposait aux conjectures.

De prime abord, notre curiosité chercha à savoir si la mystérieuse retraite constituait une carrière proprement dite ou une grotte de haute antiquité.

Son ouverture regarde le levant. Un couloir bas et étroit, taillé en plan incliné sur une longueur de 2 mètres, finit, après trois journées d'effort, par nous livrer l'aire du souterrain. Des dégradations, qui dénoncent des fréquen-

1. *Ouv. cité*, t. II, p. 106.

tations anciennes et réitérées, l'avaient rendu difficile à franchir.

La cavité a l'aspect d'une véritable galerie de mine. Sa voûte supérieure mesure 3 mètres 50 d'élévation. Des compartiments nombreux, enchevêtrés à ce point qu'on pourrait s'y perdre, se développent sur une étendue indéterminable ; car les éboulis des surplombs, blocs détachés de la voûte, matériaux résultant de l'altération et de la désagrégation séculaire des parois, empêchèrent de parvenir à toucher leurs extrémités.

Dix chambres purent cependant être vérifiées dans l'espace compris entre 30 mètres de profondeur (côté Est-Ouest), 60 mètres environ de largeur (côté Nord-Est), avec une hauteur de 3 mètres 50 sous plafond.

Ces chambres diverses, longues en moyenne de cinq mètres, larges de 2 mètres 50, sont séparées l'une de l'autre par de gros piliers ou pieds-droits de 2 et 3 mètres d'épaisseur. De telles dispositions rendaient évidente l'œuvre humaine. Avait-il lieu d'y voir une exploitation sérieusement suivie, des demeures préceltiques ou des cachettes jusqu'à l'époque romaine ?

Le père Malbrancq nous apprend au livre III, ch. 3, p. 363, de son livre *de Morinis* que les pierres, qui ont servi à la construction, dans le marécage de l'Ile de Sithiu, du monastère de Saint-Bertin, sortent *des mines calcaires de Wavrans, lieu de résidence attitrée de saint Omer* [1].

Faut-il inférer de ce témoignage que l'immense excavation, existant au sommet des *Monts* du village illustré par la mort de l'apôtre de la contrée, date du VIIe siècle, époque de l'édification bertinienne ?

Nous ne pouvons le croire. Si, en elle-même, la retraite dont s'agit n'a laissé à toutes les recherches le moindre objet caractéristique d'âge, tout autrement, les pourtours des *Mardelles* qui l'enveloppent, ainsi que leurs hauteurs septentrionales, étaient littéralement jonchés de silex taillés et polis : haches, percuteurs, nucléi, couteaux, scies, projectiles, pointes variées.

1. *Ad opus (structuræ Bertinensium in Sitiu) è fodinis lapidum, et e sylvis arborum vis immensa commigravit ; illi propinque à Wavrante juris Audomaræi villâ, hae Claromarisci e nemore.....*

Tous ces silex tranchent sur ceux des autres ateliers par la couleur de leur patine ; ils ont leur surface enduite d'un cacholong bleuâtre, plus ou moins foncé, le plus souvent persillé de blanc laiteux ou parsemé de jaune ocreux.

Il faut dire encore qu'ils se composent pour la plupart d'un silex pyromaque, translucide sur les bords, à cassure conchoïdale. Cette pierre, de qualité exceptionnellement propre à la fabrication de l'outillage lithique, se rencontre toujours en cordons de gros rognons dans les bancs supérieurs de la craie. Ceci explique comment les *Mardelles* des Monts de Wavrans, contiguës à la carrière, ont livré des centaines de pièces ouvragées en pyromaque, aussi remarquables par la perfection de leurs formes que par leurs jeux de coloration.

Y aurait-il maintenant témérité à prendre ces superbes silex pour autant de témoins incorruptibles d'une station préhistorique à l'endroit de nos *Mardelles* et à qualifier ces vingt-huit trous infundibuliformes de *fonds de cabane* où se retirait l'une des peuplades du village de Wavrans à l'époque reculée des âges de la pierre ?

Pareille opinion est loin d'être inédite. Elle se soutient par plusieurs découvertes de même caractère, qui ont été faites dans la contrée.

Sur le plateau du *Haut-Pichot* à Halinghen (canton de Samer), — au sommet du *Mont-de-Couple* à Audembert (canton de Marquise), — à Wissocq, hameau de la commune d'Audrehem (canton d'Ardres), des cavités circulaires en cône tronqué, creusées dans le calcaire de main d'homme et à ciel ouvert, ont été étudiées par des palethnologues les mieux entendus, et ces dépressions diverses ont reçu le nom de *fonds de cabane préhistoriques*, parce qu'elles fournirent indistinctement des silex travaillés.

C'est pourquoi nous n'hésitons pas à donner aux *Mardelles* des Monts de Wavrans-sur-l'Aa le caractère de foyers circulaires, et l'antiquité des *fonds de cabane préhistoriques*, que Peigné-Delacourt a signalés dans le Boulonnais, à Wissant et au Mont-de-Couple, le docteur Capitan à Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure) et le docteur de Puydt dans l'est de la Belgique.

VI. Gisement du Breuil.

Topographie. — Le terme *Breuil* ou *Brûle* signifie un endroit couvert. (Borel, dict. — Ménage, étym. T. I).

Son emplacement forme une légère colline. Il regarde, à l'est, la station des *Monts* dominant la rivière l'Aa, bordée d'un fouillis de ronces, de broussailles, d'arbres entremêlés. De l'autre côté, il confine à la route de Thérouanne, qui sépare ce VIe gisement du IVe, celui des *Cruptes*, à la distance de 1400 à 1500 mètres.

On l'a fait remarquer plus haut ; ces clans préceltiques, s'ils ne se soudent pas immédiatement, sont bien rapprochés les uns des autres.

Traversé aujourd'hui par un chemin carrossable, menant en pente douce à la cartonnerie de M. Eugène Avot, fils du grand industriel de Lumbres, le stationnement du *Breuil* conviait aux recherches par les avantages de sa situation : pentes boisées, riches cours d'eau, abondance au sein des bancs crayeux de la montagne de silex frais, possédant leur eau de carrière et rendant ainsi leur travail de transformation en armes et outils, plus facile et plus sûr.

Encouragés par la trouvaille d'un magnifique couteau en silex noir, taillé à trois pans, long de 13 centimètres sur 35 millimètres de large, des enfants du village, joignant la pratique à une sorte d'intuition pour reconnaître un silex ouvragé, s'appliquèrent à fouiller l'endroit sur l'espace approximatif de 4 hectares de champs labourés.

Nous devons ainsi à l'attention éveillée de nos plus jeunes chercheurs une collection merveilleuse d'objets minuscules, très caractérisés, du plein néolithique.

Il y a, d'abord, de nombreuses petites lames, effilées et légères, élégantes en même temps et transparentes comme l'agate, affectant les genres les plus variés des grands types : lancéiforme (Pl. VI, fig. 30), ovalaire, en losange, triangulaire, à base concave ou convexe, pédonculée ou non, à ailerons ou sans barbelure aucune.

Elles étaient accompagnées d'autres infimes instruments, tels que perçoirs, couteaux, grattoirs, etc.

Nous n'essaierons pas de savoir si toutes ces mignonnes pièces, qui semblent vraiment mieux faites pour avoir servi à des pygmées qu'à des enfants eux-mêmes, constituaient plutôt des objets de luxe, simplement des joujoux, que des engins pour la chasse des petites bêtes, des oiseaux, par exemple. Quelle que soit l'opinion admise sur leur rôle, la valeur des observations reste la même, c'est-à-dire que ces flèches de fée, entr'autres, traitées avec une sûreté de main aussi prodigieuse, témoignent sans conteste de l'habileté et des goûts d'un être civilisé.

A force de les contempler, il semble qu'un peu du souffle lointain qu'animait notre ancêtre préhistorique, voltige légèrement autour de ses vestiges d'œuvres d'art. Et, lorsqu'on songe à la difficulté des circonstances au milieu desquelles il les a fabriquées, on ne peut trop reconnaître et admirer son incontestable et ingénieux savoir-faire.

S'il ne connaissait pas les métaux, ainsi que Lucrèce l'a particulièrement précisé dans son poème *De naturâ rerum* [1], il savait, du moins, au même degré que l'industriel moderne, avec le *cerveau qui commande et la main qui exécute* [2], dompter la pierre rebelle et donner au silex, pourtant plus dur que l'acier et plus cassant que le cristal, une façon d'être préalablement voulue et supérieurement exécutée.

Avant de finir ce mémoire, nous tenons à déclarer qu'il

1. Parlant des diverses matières employées successivement par l'homme pour fabriquer ses armes, le poète Lucrèce a écrit les vers suivants où la science ne trouve rien à reprendre :

« *Arma antiqua, manus, ungues, dentesque fuerunt,*
« *Et* LAPIDES, *et item sylvarum fragmina rami,*
« *Et flammæ atque ignes, postquam sunt cognita primùm,*
« POSTERIUS FERRI VIS EST ÆRISQUE REPERTA ;
« *Et* PRIOR ÆRIS ERAT, QUAM FERRI, COGNITUS USUS,
« *Quo facilis magis est natura, et copia major.* »

(Vers 1280 à 1286).

« Les premières armes des hommes furent leurs mains... LES « PIERRES... C'est plus tard qu'on trouve le fer et le bronze, et l'on « apprit l'usage du bronze avant celui du fer, parce que ce premier « métal est plus facile à traiter et plus abondant. »

2. Dr BROCA.

n'est pas un seul de ces instruments et armes en pierre, si nombreux soient-ils, qui doive être sujet à caution. Leurs trouvailles sont dues à nos recherches personnelles; elles proviennent toutes du sol de notre résidence depuis de longues années.

Ce sont, par conséquent, des documents indiscutables, d'une absolue authenticité.

Mais, se demandera-t-on avec une vive curiosité, quelles seraient la date d'origine de ces souvenirs de famille et la race elle-même de leurs auteurs ?

On a disserté beaucoup sur ces deux points. Malheureusement il ne peut être question de chronologie dans cette nuit de notre enfance.

Rien dans l'état de la science actuelle ne peut servir à évaluer en années ou même en siècles l'âge auquel on pourrait faire remonter la race ou les populations inconnues qui nous ont laissé ces vestiges de leur séjour. Nous n'avons aucune base pour en faire le calcul.

L'archéologie est fille de la géologie. Or, l'un de ses plus illustres adeptes, M. de Lapparent, écrit en toutes lettres dans son Traité de Géologie : « Dans les faits géologiques « de l'époque quaternaire nous ne voyons absolument « rien qui motive les évaluations considérables devant « lesquelles certains auteurs n'ont pas reculé. La science « n'en est pas encore à ce point de posséder un chrono- « mètre qui lui permette de mesurer le temps écoulé ; « même dans la période qui a précédé la nôtre. Il est sage « de n'attendre cette conquête que de l'avenir et, pour « nous, il nous suffit d'avoir établi à quel point sont dé- « pourvus de base rigoureuse tous ces calculs qui distri- « buent les centaines et les milliers de siècles ».

C'est, d'autre part, un fait avéré aujourd'hui que l'homme tertiaire ou pliocène, considéré physiquement, est également encore à trouver, et ce que l'on sait de l'homme quaternaire ou post-pliocène n'est presque rien à côté de ce qu'il faudrait savoir.

En un mot « l'âge de la pierre jusqu'à l'arrivée des mé- « taux est en dehors de toute tradition »[1].

Faute d'un critérium géologique suffisant et de témoi-

1. EMILE CARTAILHAC, *La France préhistorique*, p. 327.

gnages paléontologiques certains, nous devons nous contenter de fixer les produits de nos six gisements, suivant la classification systématique adoptée pour les âges de la pierre par la succession habituelle des industries.

Les préhistoriens les plus compétents attribuent communément à l'homme interglaciaire, contemporain de l'*elephas antiquus* et du *Rhinoceros Merkii* les pièces classiques de Saint-Acheul.

Parmi nos six stations, celles du *Val de Lattre* et des *Cruptes* ont donné des types paléolithiques bien décidés, dans les massues, casse-têtes et dans les haches amygdaloïdes, ainsi que l'indiquent les gravures des figures 6 (pl. II) et 8 (pl. III).

Ces œuvres chelléennes attestent que la vallée de l'Aa a eu un âge de la pierre et qu'elle fut habitée, dès l'ère quaternaire.

Mais la gloire de cette haute ancienneté n'est pas exclusive à la région de Lumbres.

Indépendamment du Boulonnais préhistorique, le voisinage de Saint-Omer a livré, en plusieurs circonstances, des silex paléolithiques entièrement semblables à ceux de nos gisements et associés quelquefois à des débris du géant de la faune quaternaire *le mammouth;* ainsi à Batavia et au mont Sarah (lieux dits de la commune de Blendecques) et dans les carrières à Arques. L'année dernière encore, 1902, M. l'abbé Jean Lequette, alors professeur au collège Saint-Bertin, recueillit inopinément un bel exemplaire de silex amygdaloïde, forme Saint-Acheul, reconnu *manifestement paléolithique* par M. Valentin Boule, professeur de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle, sur les bords d'une sablière exploitée à mi-côte de la route oblique conduisant du village de Blendecques au camp d'Helfaut [1].

En même temps que ces outils des hommes les plus anciens, nous avons des racloirs moustériens, des burins, tarauds, disques et grattoirs à profusion : les uns plus légers et allongés rappelant les grattoirs quaternaires,

1. L'inventeur de cette pièce, d'une brillante patine jaunâtre, a eu l'obligeance de nous l'abandonner au profit du Musée de Saint-Omer (voir salle n° 3).

solutréens et magdaléniens ; — les autres, plus lourds et presque discoïdes, appartenant à une époque plus récente.

Finalement, viennent d'innombrables tranchets mésolithiques, particularité intéressante que nous avons tenu à souligner, et tout l'outillage de la période néolithique.

Un ensemble aussi fourni de pièces variées, allant du paléolithique à la fin de l'âge de la pierre, prouve plus qu'il ne faut, ce semble, que l'espace rectangulaire, compris entre le siège du tumulus funéraire de Lumbres et la cartonnerie du *Val de Védringhem* sur Wavrans, d'une étendue mesurant environ 3.500 mètres du Nord au Sud et 2.500 de l'Est à l'Ouest, a été le théâtre incontestable d'un habitat très reculé dans les âges de l'humanité, que cet habitat n'a éprouvé aucun *hiatus* ou lacune, et devint même assez dense à l'époque de la pierre polie.

Nous n'attachons, bien entendu, à ces conclusions que le caractère de simples hypothèses, prêt à y renoncer, du moment que les spécialistes auront bien voulu en faire voir la fausseté, l'invraisemblance, même la trop grande hardiesse.

Il nous reste à remercier publiquement MM. les Conservateurs du Musée de la ville de Saint-Omer d'avoir accueilli et exposé notre Collection dans les belles vitrines, salle n° 3, du nouveau Musée, actuellement installé en l'hôtel bâti, l'an 1766, par la baronne d'Elnes, Marie-Josèphe Sandelin, vicomtesse de Fruges.

A. COLLET,

Curé de Wavrans-sur-l'Aa.

Wavrans-lez-Elnes, le 2 décembre 1903.

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

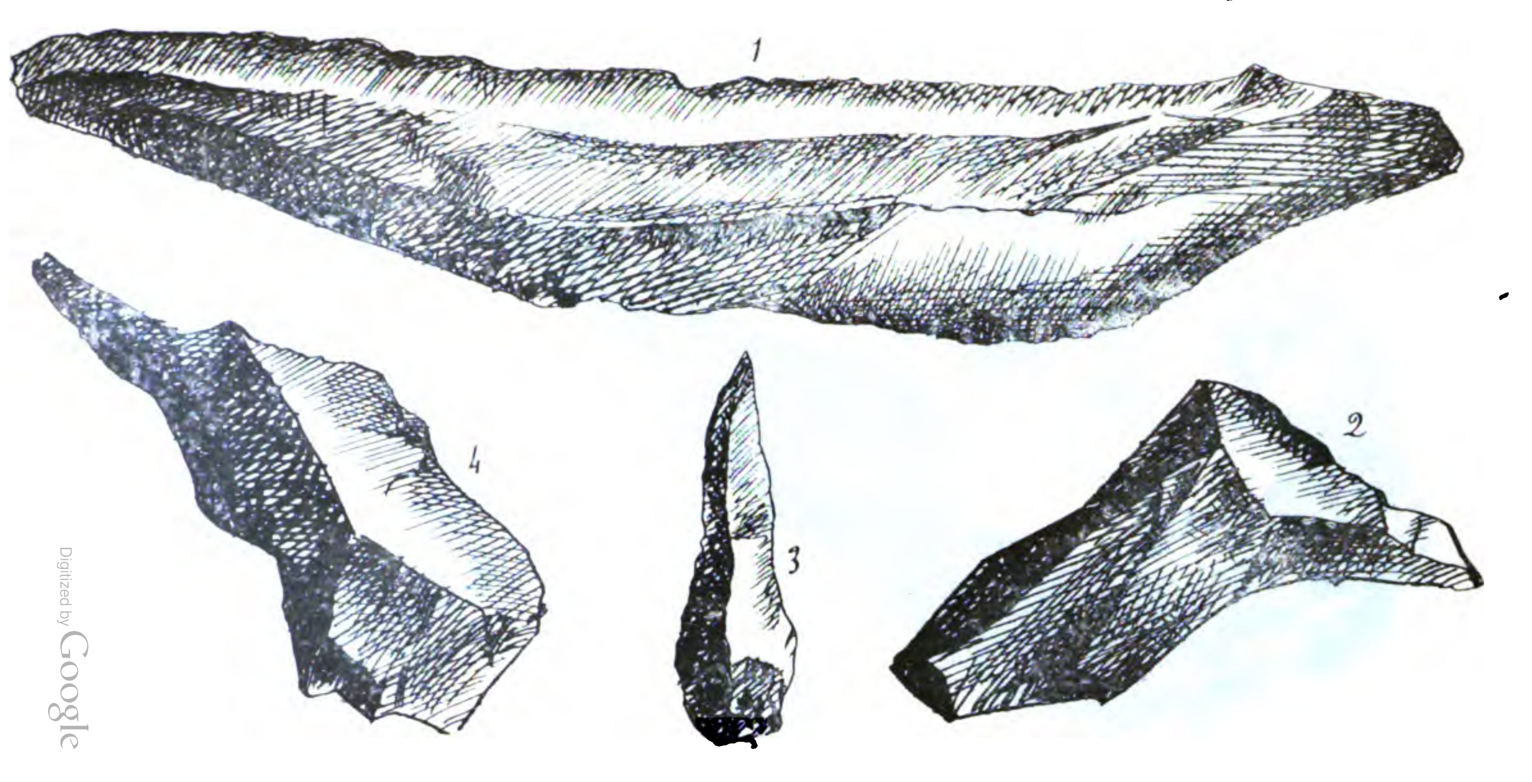

Planche I
1
4
3
2

Planche II

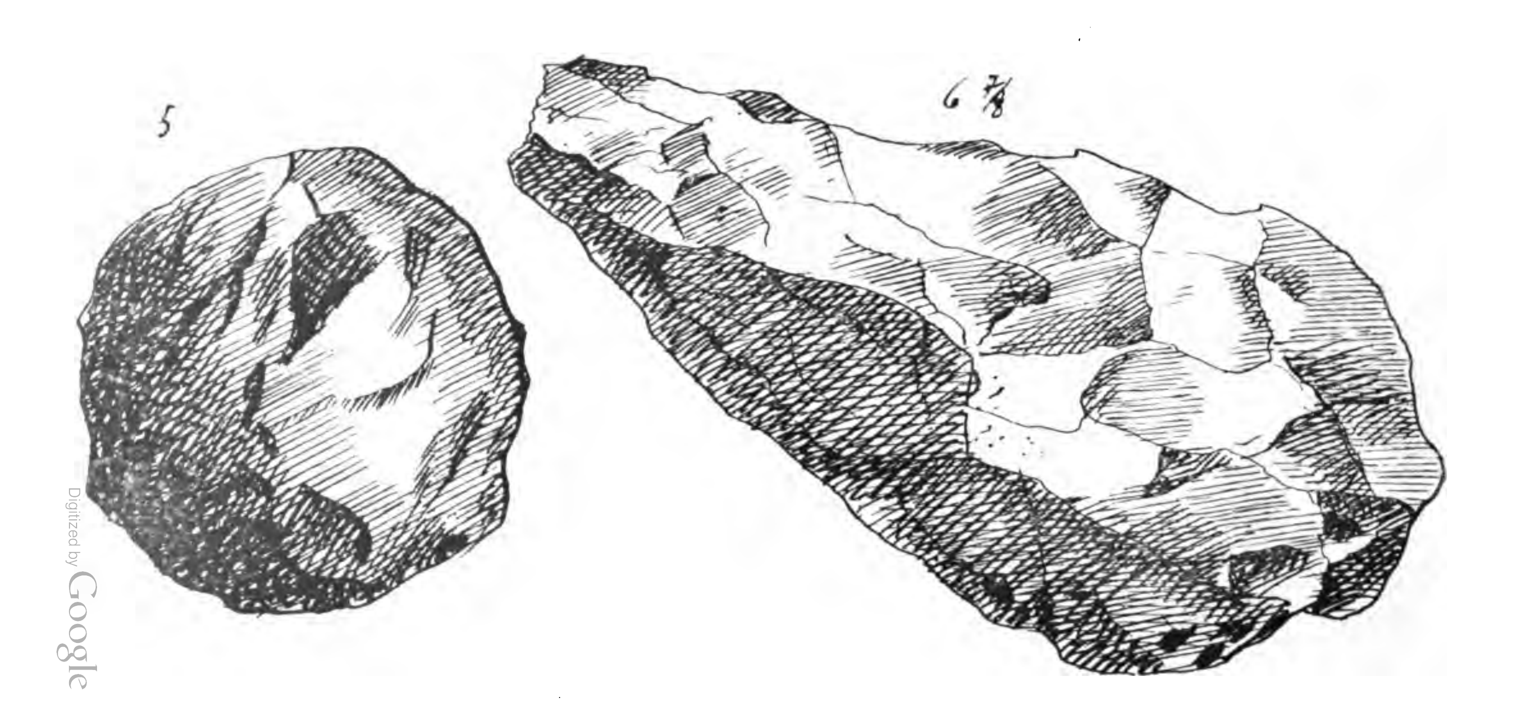


Planche III.

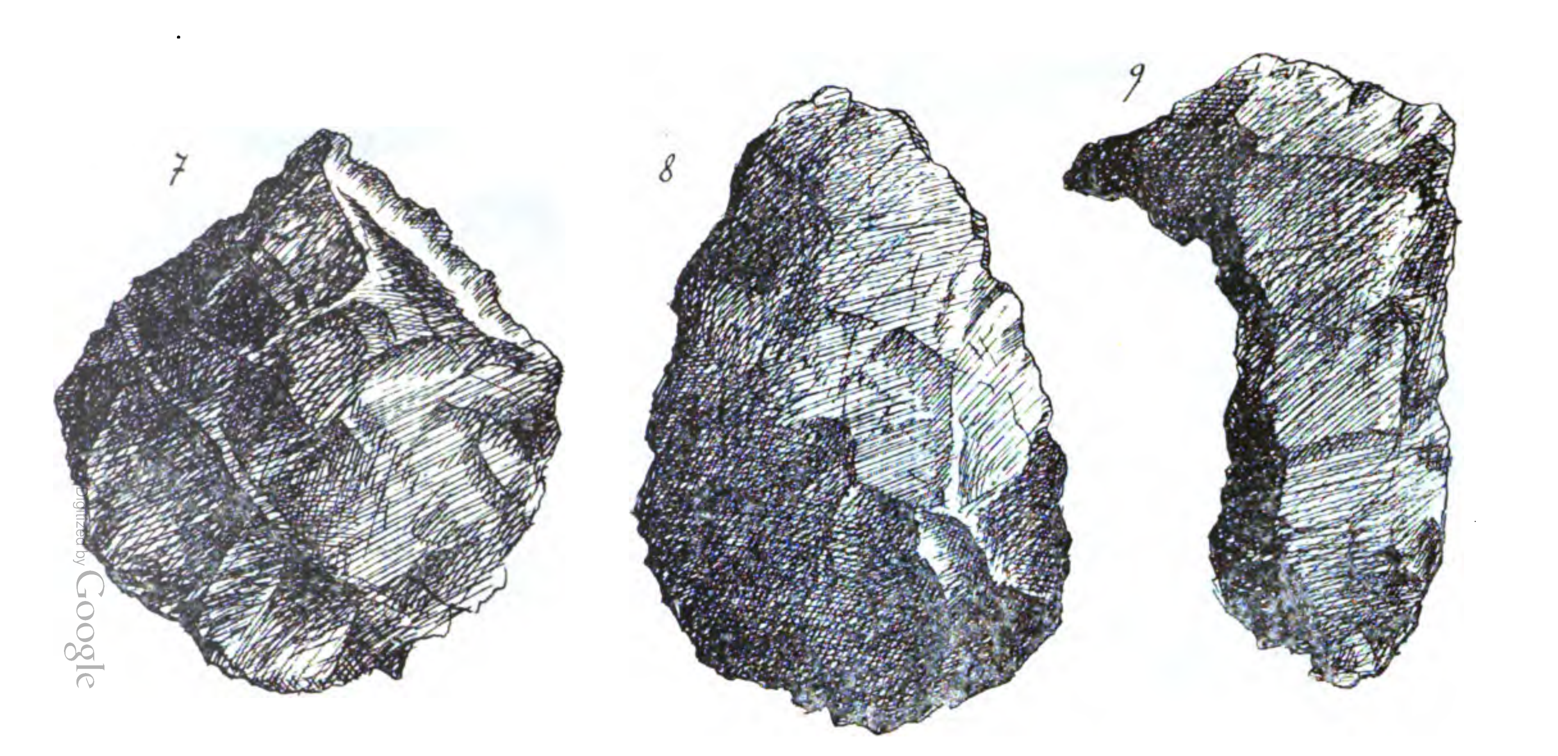


Planche IV

10

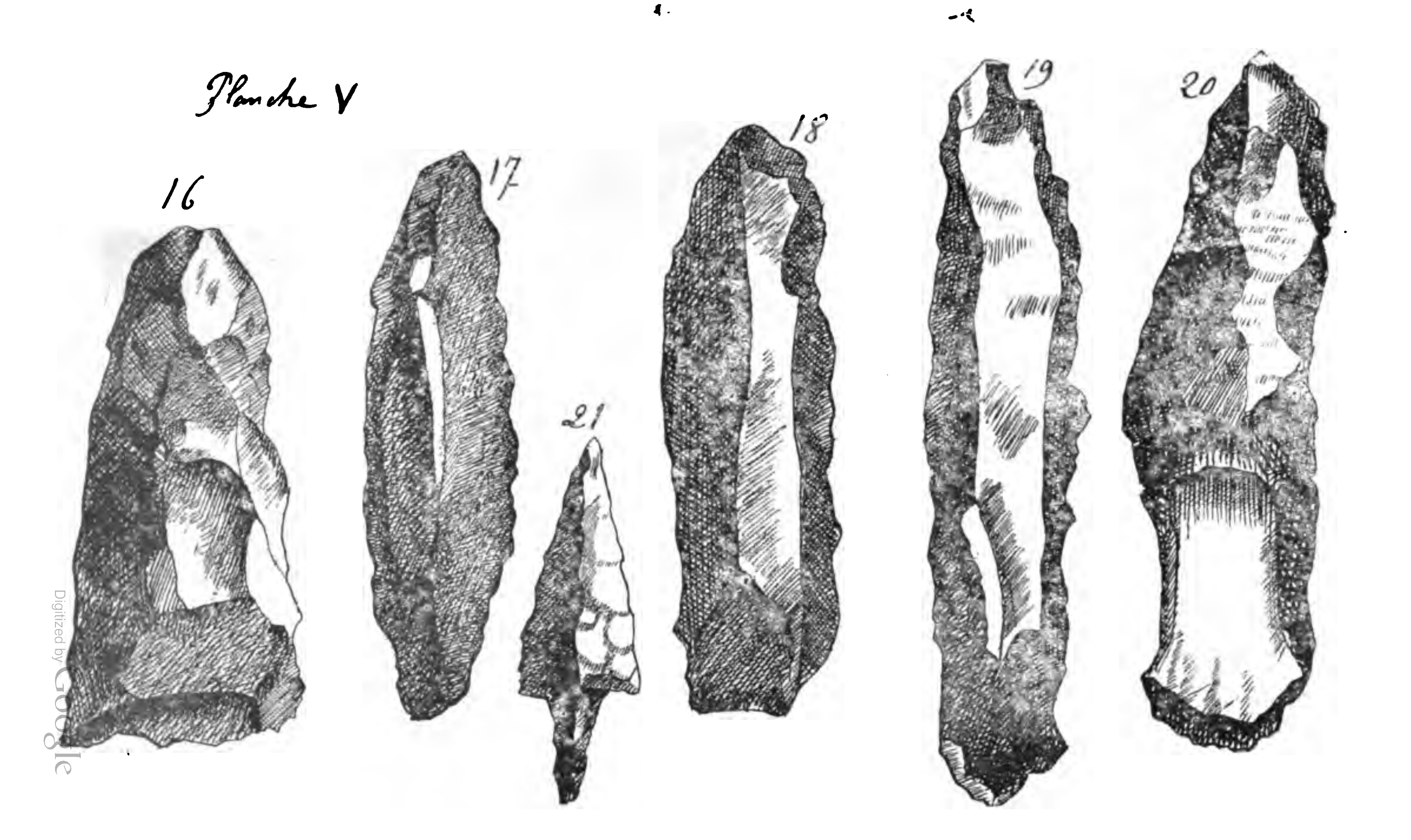
13

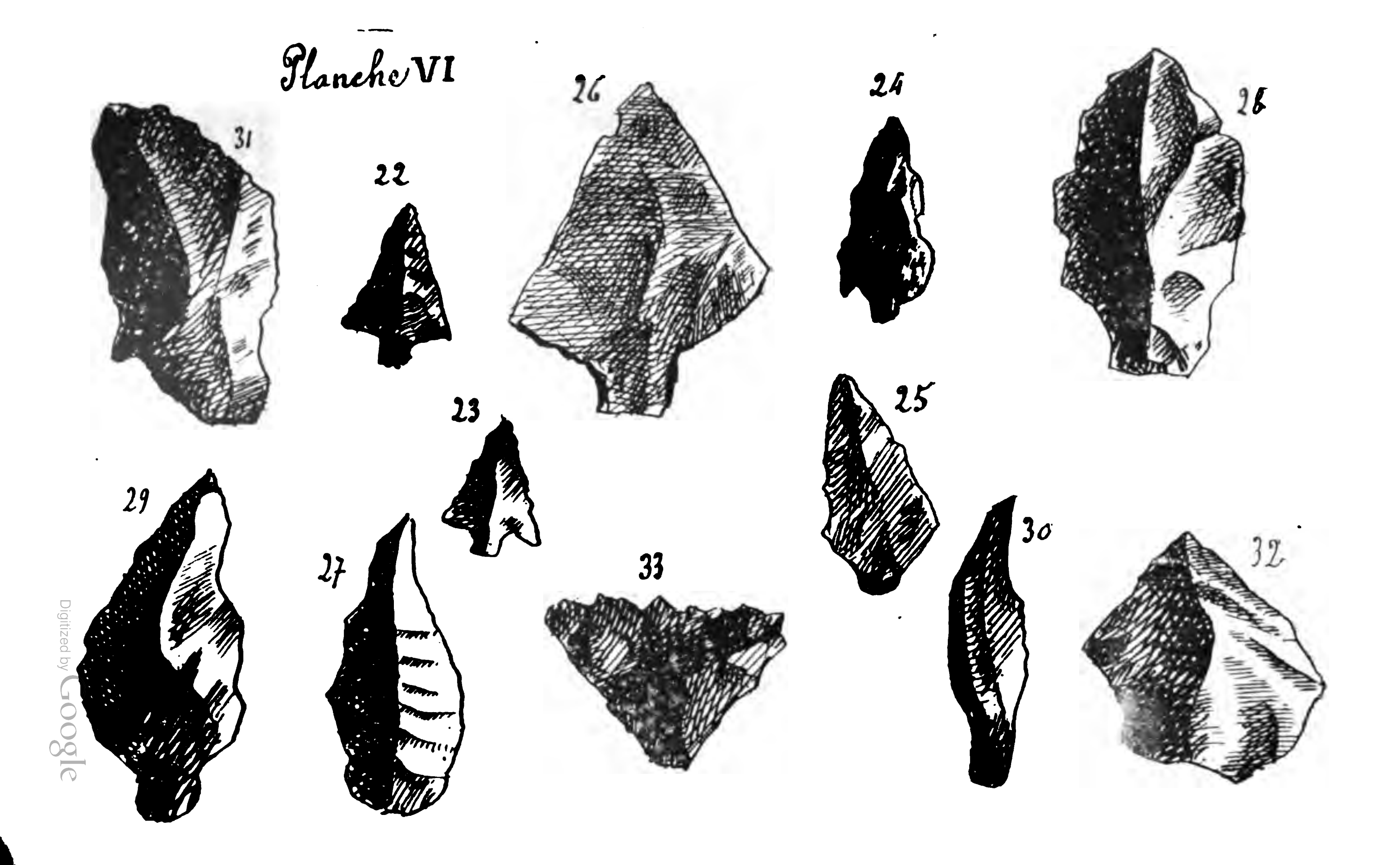
11

12

14

15


Planche V
16
17
21
18
19
20


Planche VI
31
22
26
24
28
25
23
29
27
33
30
32

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

210e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 12 Avril 1904

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15 par la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation. MM. G. Duquenoy et de Northécourt se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion.

Dons et hommages

Outre les publications périodiques des Sociétés correspondantes, la Compagnie a reçu l'hommage d'auteur suivant :

Erreurs Monographiques à l'égard de la « Visitation de Rubens » avec une Notice de Victor Thomas, par M. Alvin-Beaumont (1 fascicule illustré) qui a été transmis par M. l'abbé Lesenne, Membre titulaire.

Remerciements.

Correspondance

— Accusé de réception de l'Académie d'Archéologie de Belgique des livraisons 207 et 208 du Bulletin historique.

— Le 15 mars, M. le Président de l'Académie de Vaucluse envoie le programme du concours que cette Société ouvre à l'occasion du 6e Centenaire de la naissance de Pétrarque. Ce concours comprend une partie poétique et une partie historique, toutes deux relatives au souvenir du poète.

— Il est donné également communication du programme des concours que la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut organise pour l'année 1904 et comprenant des questions tant historiques que scientifiques, et embrassant sur ce dernier point les branches d'études les plus diverses.

— M. le Secrétaire-archiviste rend compte ensuite à ses Collègues d'une correspondance qu'il a échangée avec M. H. Champion, libraire à Paris, qui offre de représenter la Société pour la vente des publications. La Compagnie décide d'accepter cette proposition qui pourra avoir l'avantage de procurer, au fur et à mesure qu'ils paraîtront, une publicité utile aux travaux édités. M. Legrand est chargé de s'entendre directement avec M. Champion pour l'organisation de cette vente.

Communications

Installation du nouveau Musée.

— M. le Président adresse à ses Collègues, Membres de la Commission du Musée, ses plus vives félicitations pour le zèle et le goût qu'ils ont apportés à l'installation des collections dans le nouveau local. Les appartements de l'ancien hôtel Sandelin ont été parfaitement appropriés à leur nouvelle destination, et, si le résultat a été apprécié sans réserve, il est juste d'en reporter spécialement l'honneur à M. Ch. de Pas qui s'est consacré avec le plus grand dévouement à cette organisation et a été le principal instigateur des plans et des détails de l'aménagement. M. Decroos exprime ensuite que si la Compagnie a été représentée par les Membres du Bureau à l'inauguration

qui vient d'avoir lieu[1], elle devait être naturellement désignée pour y occuper une place d'honneur, car la création et le développement du musée archéologique de Saint-Omer sont intimement liés à l'histoire de la Société des Antiquaires de la Morinie. Il rappelle les noms des premiers administrateurs du Musée qui furent également les fondateurs de la Société, ainsi que les noms des nombreux donateurs qui en faisaient partie; il rappelle également les fouilles de Saint-Bertin, les nombreux dons faits directement à la Société et déposés par elle au Musée; il fait enfin remarquer qu'il n'est pas de volume des publications qui n'ait consacré une large part aux descriptions et à l'étude d'objets du Musée.

A ces différents titres la Société devait porter un grand intérêt à la prospérité des collections archéologiques de la ville, et elle ne peut que se féliciter que ce soit encore grâce à la collaboration de ses Membres, que ces souvenirs locaux ont été mieux mis en valeur dans le beau local qui vient de leur être consacré.

Trouvailles faites à Cormettes.

— M. Decroos fait ensuite passer sous les yeux de ses Collègues deux scramasaxes et un vase franc envoyés par M. l'abbé Collet, provenant des fouilles faites en 1901 à Cormettes.

Le vase en terre noire mesure 165mm de hauteur, 140mm de diamètre à la panse, 70mm à l'ouverture, 55mm à la base. L'angle du ventre est fort adouci et presque effacé. Il est surmonté de deux ou trois cercles d'ornements ondulés obtenus à l'aide d'une roulette.

Ce pot remarquable par sa forme élégante et la conservation partielle de son émail est la plus grande des urnes funéraires qui ont été exhumées au cimetière de Cormettes.

Les scramasaxes avec leur scie, à laquelle adhèrent encore des débris de bois de chêne, mesurent l'un 0m50 sur 0m05, l'autre 0m34 sur 0m04. Ces mesures rappellent celles des douze scramasaxes trouvés par M. l'abbé Collet

1. Le nouveau Musée a été inauguré officiellement le 10 avril.

à Cormettes lors des premières fouilles en 1898 et décrits par lui dans une monographie spéciale [1]. Si on les compare à ceux trouvés jusqu'à présent dans le Nord de la Gaule et en Belgique, on peut dire qu'ils sont d'une grandeur moyenne.

Ces intéressants spécimens sont offerts par M. l'abbé Collet au Musée de Saint-Omer.

Lecture

M. l'abbé Dusautoir, Membre titulaire, donne lecture d'une étude hagiographique complémentaire sur le bienheureux Joscio, moine de l'abbaye de Saint-Bertin au douzième siècle : *Un dernier mot sur les Roses merveilleuses de l'abbaye de Saint-Bertin.* Après avoir publié dans un premier article [2] le récit du prodige que la tradition rapporte s'être produit à la mort de ce religieux, l'auteur entreprend de réunir tous les éléments documentaires qui viennent corroborer les faits : c'est l'ensemble de ces références dont il donne cette fois l'exposé, références tirées en grande partie des Manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer ainsi que d'ouvrages religieux imprimés. On voit ainsi quelle place le souvenir du bienheureux Joscio a occupée dans l'histoire de Saint-Bertin, et il est curieux de suivre dans quelle mesure chaque chroniqueur de l'abbaye en a parlé. Les divers extraits, exposés du miracle, prières, poésies, forment un ensemble intéressant de pièces justificatives. M. l'abbé D. a pris soin également de rappeler le culte voué à un bienheureux Josbert, moine de l'abbaye de Dôle ou Bourgdieu, à qui l'on attribue un miracle analogue, à une époque un peu postérieure à la mort de Joscio ; et il s'attache à dissiper la confusion qu'on voudrait établir entre les deux miracles.

Cette étude complète et documentée fait donc utilement connaître sur quelles sources authentiques se base la tra-

1. V. *Notice sur deux cimetières de l'époque franque découverts à Cormettes et Lumbres.*

2. Bulletin historique, 202e livraison, t. XI, p. 56.

dition du miracle constaté dans le monastère de Saint-Bertin, et sur quelles données l'auteur compte lui-même s'appuyer pour obtenir la reconnaissance officielle, dans la liturgie de l'église, du culte du bienheureux Joscio.

La lecture de M. l'abbé Dusautoir est écoutée avec intérêt par les Membres présents et renvoyée à la Commission du Bulletin.

Excursion archéologique annuelle

En terminant, M. le Président demande à ses Collègues de vouloir bien fixer dès à présent un projet d'excursion pour cette année. La Compagnie adopte avec empressement la proposition qu'il soumet de parcourir une partie de la vallée de l'Aa où quelques souvenirs intéressants méritent d'attirer l'attention. Les principales étapes seraient Acquin, Wismes, Elnes, Wavrans, Merck-St-Liévin, Saint-Martin-d'Hardinghem et Fauquembergues. Le trajet ne pourrait se faire d'une façon pratique qu'en automobile. Pour permettre de procéder en temps utile à l'organisation de cette journée, le principe de ce trajet est adopté dès à présent, et la date en est fixée au 9 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 40.

Séance du 2 Mai 1904

Président : M. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15 par la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

Outre les publications périodiques des Compagnies correspondantes, la Société a reçu à titre d'hommage d'auteur :

de M. l'abbé Fournier : *Quelques Pages du Bullaire des Evêques d'Arras* (Arras, Presse Populaire, avril 1904). **Bullaire des Evêques d'Arras.**

Dans un séjour fait récemment à Rome, l'auteur a pu effectuer aux Archives Vaticanes des recherches en vue

des *Regestes des Evêques d'Arras* qu'il a entrepris de réunir. Il publie dès à présent une série de trente-sept actes pontificaux intéressant directement cet évêché pour la période qui embrasse le quatorzième et le commencement du quinzième siècle. Ce relevé montre quelles ressources offre, pour l'histoire de chaque diocèse, le dépouillement de ces archives papales, qui sont, depuis quelques années seulement, ouvertes au public. L'importance de la publication de M. l'abbé Fournier apporte donc une large contribution à cette histoire, et pourtant elle n'est, ainsi que le dit l'auteur lui-même, que le résultat d'une investigation hâtive.

Remerciements.

Miniatures du XIIe siècle. — La dernière livraison du Bulletin archéologique du Ministère (1903, 3e livraison, p. 476 à 489, et 5 planches) contient, de M. le Comte de Loisne, la description des *Miniatures du Cartulaire de l'abbaye de Marchiennes*, manuscrit des archives du Nord, qui renferme une série de miniatures curieuses exécutées à la fin du XIIe siècle. Dans la description détaillée qu'en donne l'auteur de la communication, on relève (nos 8, 9 et 10) les figures de Lambert, Auvis et Godechau, évêques d'Arras, et (no 1) celle de Milon, évêque de Thérouanne, « dans une M majuscule, initiale de son nom et de la charte du 18 août 1135, confirmant l'abbaye de Marchiennes dans la possession de la dîme de Reninghes. Ici le prélat a des cheveux roux et une barbe noire peu fournie : il est dans la force de l'âge. De plus, s'il porte les insignes de l'épiscopat, sa mitre blanche fort simple, sans perles et sans broderies, rappelle qu'il appartenait à la règle de saint Norbert, dont il fut un des propagateurs les plus zélés et les plus illustres. »

Cinq planches de reproductions, parmi lesquelles on remarque les figures de Godechau et d'Auvis, accompagnent cette étude intéressante.

Correspondance

— M. le Directeur de la Société Française d'Archéologie envoie le programme du Congrès archéologique qui sera

tenu cette année au Puy (Haute-Loire) du 21 au 28 juin.

Il est donné lecture de ce programme, comprenant l'ordre des séances, les questions proposées, et la liste des intéressantes excursions projetées dans le pays du Velay. La Société des Antiquaires de la Morinie sera représentée à cette session par MM. Decroos, Legrand et Lengaigne.

— Le 22 mai, M. le Dr Carton, le distingué Président de la Société Archéologique de Sousse, envoie à ses Collègues de la Société des Antiquaires de la Morinie une carte représentant les *Catacombes d'Hadrumète*, exhumées dans les fouilles de cette Compagnie savante. Il est rappelé à cette occasion que M. le Dr Carton vient de se voir décerner par la Société des Antiquaires de France une médaille à l'occasion du Centenaire de cette Compagnie, à qui il a communiqué à plusieurs reprises le résultat de ses intéressantes trouvailles.

Communications

Archives du Vatican.

— M. l'abbé Ed. Fournier, Membre titulaire, qui a visité dernièrement les *Archives du Vatican*, entretient la Compagnie de ce dépôt, de son organisation et des documents qu'il renferme. Il commence par donner un aperçu sommaire des destinées à travers les siècles antérieurs de ce fonds capital. L'un des épisodes les plus curieux de cette histoire est la confiscation en 1810 par Napoléon Ier des archives de la papauté conservées à Paris jusqu'en 1817. Mais si c'est là le fait le plus étonnant, il en est un beaucoup plus décisif, dont l'influence aura été énorme : en 1880, Léon XIII ouvrit toutes grandes les armoires jusque-là secrètes (du moins en théorie), et cette libérale initiative du grand pontife fut le point de départ d'un incroyable mouvement qui amena et amène encore à Rome une foule d'érudits et de chercheurs. Le nombre des missions scientifiques organisées près du Vatican par les gouvernements, les académies et les particuliers est la meilleure démonstration de l'intérêt puissant qu'offre pour l'histoire l'*archivio secreto della S. Sede*. L'honorable Membre énumère alors et fait connaître par des détails caractéristiques tous



les instituts historiques au premier rang desquels brille notre École Française de Rome. Puis, après avoir expliqué le fonctionnement de l'œuvre, l'organisation du personnel, les conditions dans lesquelles les documents sont communiqués aux lecteurs, il présente un bref tableau des divers fonds accumulés dans les archives, s'en tenant d'ailleurs aux plus importants et aux mieux explorés.

Le premier de ces fonds, et par la quantité et par la qualité, est l'admirable collection des lettres des papes conservées dans plusieurs séries de registres. De ces séries elles-mêmes, la plus ancienne et la plus riche en ressources pour l'érudition est celle dite des *registres du Vatican* (2048 volumes de Jean VIII à Sixte V). Pour la période des papes d'Avignon, autre série parallèle de 349 volumes désignée par ce nom. L'étude de ces deux séries est assez bien amorcée grâce aux publications de l'École Française et de Saint-Louis-des-Français. On est beaucoup moins avancé dans l'examen de la série de Latran (2460 volumes), de la collection des Brefs, etc....

Passant aux archives de la Chambre apostolique qui concernent l'administration financière du Saint-Siège, M. l'abbé Fournier indique le parti à tirer des *Introitus et exitus*, des *Obligationes*, des *Collectoriæ*. Il relate encore les fonds les plus variés du *Château Saint-Ange* et des *Miscellanea*, descend même jusqu'à l'époque moderne des *nonciatures* et les diverses archives des congrégations (Propagande, Saint-Office, etc.)

Au fur et à mesure, il ne manque pas de signaler les diverses directions dans lesquelles s'est exercée et s'exerce actuellement l'activité des savants habitués du Vatican.

Outre les registres des papes des XIIIe et XIVe siècles étudiés par la France, il rappelle en particulier les travaux des Denifle, Châtelain et Fournier sur les universités, du même P. Denifle sur la *Désolation des églises, monastères et hôpitaux de France pendant la guerre de cent ans*, de MM. Fabre, de Loye, Baumgarten, Kirch sur l'archive caméral, des sociétés allemandes sur les nonciatures, de

D. Berlière sur les suppliques et les obligations, etc., etc.

En terminant M. l'abbé Fournier aborde une question plus pratique : quel parti peut-on tirer pour l'histoire locale de la fréquentation des archives du Vatican? — Un très grand parti, répond-il. Et, à l'appui de son assertion, il cite l'exemple des évêques du sud-ouest qui, après entente entre eux et avec la *Société de Gascogne* entretiennent à demeure à Rome un ecclésiastique chargé d'extraire les documents relatifs à ces contrées ; il rappelle avec grand éloge l'heureuse initiative de Mgr Deramecourt, évêque de Soissons, suivi par Mgr l'archevêque de Cambrai [1]. Lui-même, dans une courte brochure, a essayé d'attirer l'attention des personnes compétentes sur la richesse des renseignements consignés aux archives du Vatican et relatifs à un territoire restreint [2].

Il affirme que l'union en ces matières pourrait avoir, à peu de frais, des résultats précieux. Il souhaite donc, par exemple, que dans l'étendue des anciens diocèses d'Arras et de Thérouanne, les autorités, les commissions, académies et sociétés intéressées, se groupent et s'entendent pour tenter quelque chose dans ce sens.

La Compagnie écoute avec un grand intérêt la communication de M. l'abbé Fournier. M. le Président le remercie spécialement d'en avoir donné un exposé aussi détaillé, et déclare s'associer avec tous ses Collègues au vœu qu'il a formé, de voir le diocèse d'Arras envoyer également à Rome un représentant attitré. Un tel correspondant pourrait, outre ses recherches personnelles, fournir aux travailleurs de la région une collaboration des plus précieuses

1. C'est M. l'abbé Dubrulle qui a reçu de NN. SS. de Cambrai et de Soissons cette honorable mission. M. Dubrulle, dont la complaisance égale la science, n'est pas un inconnu pour la Société des Antiquaires de la Morinie. L'un de nous, M. le chanoine Bled, lui doit pour ses *Regestes des évêques de Thérouanne* des notes précieuses.

2. Fournier (l'abbé Edouard), aumônier du Lycée de Saint-Omer. *Quelques pages du Bullaire des évêques d'Arras (1306-1418).* Arras, Presse populaire, 1904. 29 pp.

en leur permettant de remonter à la source des documents pontificaux et leur procurant ainsi des références qui leur manquent et qu'ils sont trop souvent forcés de négliger.

Ancienne chronique de St-Venant.

— M. Edmont, Membre honoraire à Saint-Pol, dans une note adressée à la Société, expose qu'il s'est rendu acquéreur récemment d'un exemplaire, imprimé sur papier, du « Petit abrégé du Chronique de la ville de S[t] Venant, etc. » (Saint-Omer, chez Louis Carler, au nom de Jésus, 1688) dont le *Bulletin historique* a donné (tome V, p. 533) une réimpression d'après un exemplaire sur parchemin appartenant à M. le Colonel de Brécourt[1]. Or, le second et le troisième alinéas de cette publication présentaient des lacunes, provenant de ce que le parchemin avait été quelque peu rongé sur ce point. M. Edmont a eu en conséquence la bonne pensée de combler cette lacune en envoyant la copie, d'après son exemplaire, du passage incomplet.

Bulletin historique. T. V, p. 535 : lignes 12 et suiv.

L'an 1479, Maximilien d'Autriche, Comte de Flandre, & par apres Roy des Romains et Empereur, entra avec son armée en Artois, et conquit Wavrin, S. Venant, Malannoy & autres places ; et fit icelles Villes et Château demolir & abbatre, & execution de ceux qui furent pris dedans. *Olivier de la Marche en son 2. livres des memoires*.

L'an 1514, nôtre S. Pere le Pape Leon X, le 21 d'Avril : at octroiez 100 jours d'Indulgences. . . . . . etc. . . . etc. . . .

Des remerciements sont adressés à M. Edmont pour cette communication.

Pierre aux armes de la Houssoye.

— Le même Membre a envoyé à M. le Secrétaire-général le croquis d'une intéressante pierre armoriée, encastrée dans le pignon d'une maison près d'Heuchin et relevée par lui en vue de l'*Epigraphie de l'arrondissement de Saint-Pol* qu'il est chargé de dresser pour la Commission départementale des Monuments historiques. Ce monument

1. La Société conserve dans ses archives le *fac-simile* de cette curieuse pièce exécuté par M. le Colonel de Brécourt lui-même.

épigraphique, daté de 1719, porte un écusson écartelé, timbré d'une couronne de comte, d'une mitre et d'une crosse, et, en abîme, les armes *de la Houssoye* [1].

On peut donc l'attribuer sans hésitation à Antoine de la Houssoye.

La détermination des quartiers du grand écusson a pu être envoyée à M. Edmont par M. J. de Pas, grâce aux anciennes inscriptions tirées de l'épitaphier de dom Le Pez, dont l'une concerne le père de l'abbé de Clairmarais, et grâce aussi aux documents généalogiques des archives particulières de M. de Noircarme, mises obligeamment par ce dernier à sa disposition.

Il n'y a pas lieu de donner ici plus de détails sur cette pierre, dont une description complète sera donnée par M. Edmont dans l'*Epigraphie du canton d'Heuchin* et accompagnée d'une reproduction photographique. Mais il n'était pas hors de propos d'attirer dès à présent l'attention de la Société sur ce souvenir de l'abbaye de Clairmarais d'un intérêt local tout particulier.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance à 9 h. 50.

Rapports sur les ouvrages offerts

Un Cartulaire de l'Abbaye de N.-D. de Bourbourg recueilli et dressé par Ignace de Coussemaker. Lille. Imp. V. Ducoulombier. 1882-1891. 3 vol. in-8. 663-108 p.

Cette œuvre importante de l'érudit écrivain Bailleulois n'a pu être publiée qu'après sa mort. Dans une préface imprimée à la tête de l'ouvrage, M. A. Bonvarlet, président du Comité flamand, expose la genèse du travail. Ce Cartulaire n'est pas, en effet, comme on pourrait le croire, la publication d'une compilation de titres déjà rédigée et dressée par le couvent, mais bien un état des chartes recueillies par M. I. de C. dans les ar-

1. écartelé : aux 1er et 4e quartiers d'argent au lion de sable, aux 2e et 3e d'or à la croix ancrée de gueules.



chives publiques ou particulières qu'il a pu explorer. Le travail était donc singulièrement complexe. Si le regretté éditeur n'a pu épuiser les documents à recueillir sur le monastère des Dames de Bourbourg, il a néanmoins dépouillé presque complètement les sources existant dans les dépôts du Nord de la France et de la Belgique.

Le temps lui a manqué pour compulser encore certains fonds précieux de la Bibliothèque nationale et des divers grands dépôts publics de Paris, mais il eût été regrettable, au point où il a été poussé, que l'ouvrage n'ait pas été livré à la publicité. Il n'y a donc pas lieu de s'appesantir sur les lacunes qu'il sera possible de combler un jour, non plus que sur quelques erreurs de diplomatique et autres imperfections de détail, que l'auteur n'aurait pas laissé passer s'il n'avait été surpris par la maladie.

Ce qu'il importe avant tout de constater, c'est que ce Cartulaire constitue une source documentaire des plus précieuses pour notre histoire locale. Il suffit pour s'en rendre compte, de parcourir l'intitulé des 430 pièces que l'auteur a publiées *in extenso* ou par extraits : on y relève l'intervention constante de l'évêque de Thérouanne, de l'abbaye de Saint-Bertin, des châtelains de Saint-Omer, des prévôts des membres du chapitre de la Collégiale de Saint-Omer. Après le démembrement du diocèse de Thérouanne, l'abbaye dépendit du diocèse de Saint-Omer. Elle était également sous la juridiction du Conseil d'Artois. Les noms que l'on retrouve dans ces chartes sont donc ceux que l'on rencontre dans les chartes de nos établissements religieux.

La publication de M. I. de C. comprend même les actes de la période révolutionnaire : inventaires de titres et papiers, procès-verbaux et appositions de scellés, etc.

Le troisième volume est consacré en grande partie à une chronique des Abbesses. Les nombreuses notes qui la commentent font de ce chapitre une page importante de l'histoire nobiliaire du Nord de la France. On sait, en effet, avec quelle rigueur étaient exigées les preuves de noblesse des jeunes filles admises à prononcer les vœux à l'abbaye de Bourbourg : on ne peut donc s'étonner de retrouver là les noms des principales familles de ce pays.

Enfin les notes réunies à la fin de ce troisième volume témoignent de l'érudition de l'auteur, en ce qui concerne l'histoire et les institutions de la Flandre maritime. On les lira avec intérêt ainsi que l'*errata* documenté ajouté à la suite par M. Bonvarlet.

Un dernier mot sur les Roses merveilleuses

DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-BERTIN

A SAINT-OMER

(Communication de M. l'abbé A. Dusautoir, membre titulaire).

« Et exaltavit humiles » (Magnificat).

C'est avec une confiance toute surnaturelle que nous empruntons ce texte à l'immortel cantique de la Très Sainte Vierge elle-même, pour le placer en tête d'un travail destiné à jeter une nouvelle lumière sur l'intéressante physionomie d'un illustre serviteur de Marie, physionomie laissée plus d'un siècle dans l'ombre et l'oubli, conséquences néfastes de l'impiété révolutionnaire.

A titre de délégué de l'Association du Rosaire perpétuel et aussi de membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, société qui reste fidèle à sa noble mission de gardienne vigilante des gloires du passé, nous avons été chargé par M. le Vicaire général Lejeune, président de la Commission de révision du « propre diocésain », de rechercher avec soin tous les documents rappelant la large place occupée à travers les âges par le Bienheureux Joscio dans la dévotion Bertinienne et Audomaroise.

Nous tenons à faire remarquer en commençant que les pages qui vont suivre n'ont pas pour but d'attirer l'attention de la Commission diocésaine sur un personnage nouveau attendant après les épreuves requises par les lois canoniques de l'Eglise d'être inscrit au rang des bienheureux ou des saints. Le Bienheureux Joscio, en effet,

n'attend plus les décisions de l'Eglise sur ce point, il appartient déjà aux phalanges des bienheureux honorés publiquement par l'Eglise militante ici-bas, et le texte officiel des *Acta Sanctorum* (octobre), tome XI, p. 793, nous en donne la preuve formelle en ces termes : *Beatus Joscio miræ sanctitatis summus que cultor Beatæ Virginis Mariæ et miraculo quinqué rosarum illustris, obiit anno 1163. Cultum obtinuit ecclesiasticum festum que proprium anno 1619. De eo dicemus ad diem ejus natalem 29 nov.*

Nous répondons donc simplement au désir des Rédacteurs des *Analecta Bollandiana* qui, après avoir pris connaissance de notre notice sur *les Roses merveilleuses de l'Abbaye de Saint-Bertin* publiée dans le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, juillet 1902, sollicitaient dans leur fascicule de juillet 1903, p. 350, un peu de critique historique sur la question.

Bien qu'à notre époque le surnaturel soit ouvertement battu en brèche, nous n'avons pas cependant à redouter de tendances néo-rationalistes (selon l'expression moderne) chez les Membres vénérés de la Commission diocésaine ni chez nos honorables Collègues de la Société des Antiquaires de la Morinie. Nous essaierons néanmoins de leur donner ici tous les détails d'une exacte critique historique dont les recherches ont exigé l'examen d'une trentaine d'ouvrages ou de manuscrits originaux tant de la bibliothèque communale de Saint-Omer que de celle des Antiquaires de la Morinie.

C'est en 1163, le 29 novembre, veille de la fête de l'Apôtre St André et sous le gouvernement de l'Abbé Godescalque, installé à Saint-Bertin par Milon II évêque de Thérouanne le 11 mai précédent, que s'est accompli le fait que nous devons exposer.

En voici un rapide résumé : Un novice Bertinien nommé Joscio, à la suite d'une lecture spirituelle faite à la Communauté par un Prélat anglais revenant de Rome où il avait accompli son voyage *ad limina*, et racontant la pieuse coutume qu'avaient les fidèles de Palestine de réci-

ter cinq psaumes en l'honneur du saint Nom de Marie, adopte lui-même cet usage et y reste fidèle chaque nuit au sortir de matines, jusqu'à sa mort qui arrive subitement la veille de la St André.

La Reine du Ciel récompense son fervent serviteur, en faisant épanouir miraculeusement cinq roses sur le visage de l'humble Joscio, et, tour à tour, la Communauté, le peuple de Saint-Omer et trois évêques sont admis à constater officiellement le prodige.

On trouvera ci-joint un texte français de 1541 tiré d'un précieux incunable, no 2870 de la bibliothèque de Saint-Omer. Ce texte est la traduction mot à mot et très originale du texte latin de Vincent de Beauvais, célèbre historien dominicain du XIIIe siècle, qui relate le miracle Bertinien dans son *Speculum historiale*, lib. 7, cap. 116. Nous avons ainsi la preuve que le fait en question acquit rapidement une notoriété générale en France et même dans l'univers catholique.

Aussi voyons-nous, Jean d'Ypres, appelé aussi Ypérius, et 58e abbé de Saint-Bertin, de 1365 à 1383, faire allusion au texte de Vincent de Beauvais dans la rédaction qu'il nous a laissée lui-même du miracle dans sa chronique Bertinienne. Ce texte latin d'Ypérius, que l'on trouvera aux pièces justificatives ci-jointes, a été suivi fidèlement ou complété, nous verrons bientôt dans quelles conditions, par tous les historiens Bertiniens ou autres qui ont parlé de Joscio à travers les siècles.

Ypérius, bien qu'il ait eu de passionnés contradicteurs en certaines circonstances, a laissé le souvenir d'un écrivain consciencieux et recourant aux sources. Dans le cas présent, il avait à sa disposition les sources locales et il lui a été facile d'y puiser les détails concernant Joscio. En effet, deux siècles seulement le séparent de l'année 1163, et les archives de Saint-Bertin dans cette période de calme relatif n'ont plus eu à subir, comme les premières chroniques de Folquin et de Simon, les pillages des Normands ou les ravages de désastreux incendies. Le

dernier grand incendie eut lieu en 1152 sous Léon 43e abbé et du vivant de Joscio.

Le style simple du récit, aucunement surchargé, est également une preuve en faveur de son authenticité. De nombreux manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer reproduisent le texte d'Ypérius, par exemple le no 741 *Chronica Bertiniana*, du xve siècle, et le no 785 *De viris, pietate, scientia, genere et dignitate magnis, sacri Sithiensis cœnobii.*

Mais le no 739 est le plus remarquable à cause de deux miniatures du xve siècle, très bien conservées, qu'il renferme. Dans la première miniature on voit sous une double arcade gothique une Vierge Mère avec une rose dans la main droite et ayant à ses pieds le Bienheureux Joscio agenouillé et tenant un phylactère où sont inscrits les premiers mots des cinq psaumes. — La deuxième miniature représente sous une triple arcade gothique le Bienheureux étendu sur sa couche funèbre avec les cinq roses autour du visage et environné de trois Évêques revêtus de leurs ornements pontificaux et tenant la crosse : l'Abbé Godescalque accompagne les Prélats. Ce manuscrit qui date de 1405 est l'œuvre de Pierre Bourgois, religieux de Saint-Bertin, devenu plus tard abbé d'Auchy.

A la suite d'Ypérius nous voyons Alard Tassar, mort en 1532, auteur très estimé de plusieurs ouvrages et qui copia au commencement du xvie siècle tous les privilèges de l'abbaye de Saint-Bertin, faire plusieurs fois mention du Bienheureux Joscio.

C'est ainsi que dans le *Ms. 732*, dans le catalogue des Évêques d'Arras, deux pages sur trois de la notice de l'Évêque André sont réservées à une poésie composée en l'honneur du miracle des roses dont André fut l'heureux témoin, par un auteur anonyme mais couronné dans un concours « *laureatus poeta* », dit Tassar.

Dans le *Ms. 749*, p. 35, écrit par Tassar, nous remarquons une vignette où l'Abbé Léon, 43e abbé de Saint-Bertin, est représenté ayant à ses côtés Joscio étendu mort au milieu

du chœur abbatial. Le dessinateur a voulu rappeler par là que le souvenir du Bienheureux se rattache plutôt au gouvernement de l'Abbé Léon, bien que Joscio soit décédé sous l'Abbé Godescalqne, quelques mois après Léon, mort en janvier 1163.

Voici maintenant Guillaume de Whitte, religieux de Saint-Bertin de 1603 à 1640, « *maximè in litteris tam divinis quam humanis versatus* ». C'est lui qui, au début du XVII[e] siècle, va remplir auprès de nous le rôle d'un critique autorisé dans la question présente ; car il a parfaitement connu l'objection soulevée par les Bollandistes du XX[e] siècle au sujet d'un second miracle des roses dont un autre religieux nommé Josbert, fut l'objet en 1186 au monastère de Dôle près de Bourges, et il y a pleinement répondu comme nous allons le préciser plus loin.

Dans le *Ms. 746*, p. 199, Guillaume de Whitte écrit « *Rosei Joscionis historia notissima est* » et raconte le fait. Dans le *Ms. 819, pars ult*, p. 220, il écrit également « *Joscionem roseum B. Virgini Deiparæ devotissimum, in cujus mortui facie quinquè rosas floruisse, Atrebatensis episcopus Andræas sepelivit 1163, oculatus que testis miraculi esse meruit* ». — Il affirme encore dans la partie de ce même manuscrit qui traite des *Gesta pontificalia duorum Milonum Taruannæ sedis laudatissimorum presulum*, que Milon II assista aussi aux obsèques solennelles du Bienheureux Joscio.

De la page 268 à la page 273 du *Ms. 805*, Guillaume de Whitte donne d'abord des détails sur l'ouvrage du Père François de la Croix, qui a pour titre *Hortulus Marianus*, et s'étend sur quelques considérations générales touchant l'*Ave Maria* et sur l'usage des cinq psaumes et aussi des cinq prières liturgiques *(Alma — Ave Regina — Regina cœli — Inviolata* et *Ave Maris Stella)* établi dans de nombreuses communautés en l'honneur de la Très Sainte Vierge. — Il examine ensuite le fait du miracle arrivé en 1186 dans l'abbaye de Dôle, au diocèse de Bourges, miracle dont fut l'objet un moine nommé Josbert, dans des circonstances presqu'identiques à celles où se trouva

notre Bienheureux Bertinien. — La ressemblance des deux événements a donné lieu dans la suite à une confusion des deux personnages et même de certains détails qui sont cependant différents pour chacun d'eux.

L'*Année Bénédictine* de 1673, sous le n° 3502 de la bibliothèque de Saint-Omer relate également les ressemblances et différences des deux événements.

Comme le fait remarquer Guillaume de Whitte : Joscio est moine de Saint-Bertin en 1163, tandis que Josbert habite, en 1186, l'abbaye de Dôle ou Bourgdieu, à deux kilomètres de Châteauroux dans l'Indre. Cette abbaye très célèbre avait été fondée en 917 par le prince Ebbon et dépendait de Cluny. — Le Pape Pascal II vint en 1106 en consacrer l'église et le Pape Alexandre III, réfugié en France, y séjourna une année entière en 1161. Ce monastère possédait une statue miraculeuse de la Sainte Vierge et le Père Labbe, au XVIIe siècle, a relevé dans les manuscrits de l'époque, les nombreux témoignages de faveurs obtenues au pied de cette statue, par des rois, des princes, et de nombreux pèlerins venus des régions les plus éloignées.

C'est dans cette communauté privilégiée qu'aurait eu lieu le miracle des roses pour Josbert en 1186. Joscio le précède donc de vingt-trois années. Comme variantes de détails, nous lisons dans le *Livre des abeilles* de Thomas de Cantimpré, élève d'Albert le Grand au XIIIe siècle et contemporain de Vincent de Beauvais cité plus haut, ainsi que dans les *Ephemerida Mariana* du Père Antoine de Balinghem S. J. au XVIIe siècle. 1° Que Josbert ajoutait l'oraison *Concede nos* aux prières récitées par Joscio ; 2° Que Josbert était frère de l'Abbé de Dôle ; 3° Que les premiers mots des différents psaumes étaient inscrits sur les roses ; 4° Que l'Archevêque de Bourges vint en grande solennité constater le miracle et recueillit des lèvres de Josbert la cinquième rose qui conserva longtemps sa fraîcheur et fut enfermée dans un reliquaire de cristal pour être exposée à la vénération des fidèles.

Nous ne contestons pas l'authenticité de ces détails sur lesquels on pourra consulter l'ouvrage du Père Labbe qui fait l'éloge de Josbert, dans la *Nouvelle bibliothèque des manuscrits*, tome II, p. 410, et tome I, p. 315, mais on voudra bien reconnaître que si la critique historique pouvait prouver que malgré les deux traditions il n'y a eu qu'un seul miracle, toutes les preuves d'authenticité sont en faveur de l'humble moine Bertinien, qui a pour lui la priorité de date, un texte simple et sans interpolations, et la constatation officielle de l'événement par trois Évêques.

L'*Année Bénédictine* (n° 3502, bibl. de Saint-Omer) constate que le martyrologe bénédictin fait mémoire de ces deux saints connus partout, et elle ajoute : « Ceux qui ont imité leur dévotion envers le nom de Marie savent par leur propre utilité ce qu'elle leur a valu. » « *Sperent in te, o Maria, qui noverunt dulcissimum nomen tuum, quoniam non de reliquisti diligentes te.* »

Guillaume de Whitte dans le *Ms. 805*, après avoir clairement exposé le cas de Josbert et l'avoir comparé avec celui de Joscio, cite encore le témoignage de Pelbart de Temeswar qui, en 1470, dans son *Stellarium B. Virginis* parle d'une rose dorée sortant des lèvres de Joscio et suppose qu'une apparition de la Sainte Vierge elle-même a ravi ce dernier en extase dans un monde meilleur. Il rappelle ensuite les miracles des roses, les plus célèbres du XIIIe siècle (ceux de Ste Hedwige duchesse de Pologne et de St François d'Assise en particulier) et nous communique en terminant une poésie qu'il a tiré du *Florarius Sithiensis*, de Tassar, où le nom de Joscio se trouve mêlé à celui des saints les plus illustres de l'Abbaye de St Bertin.

Il cite enfin une autre poésie d'un de ses contemporains du XVIIe siècle, le Père Deslions qui, dans ses *Elegiæ de cultu Mariæ*, 1631, où il parle du Saint Nom de Marie, appelle notre Bienheureux « la gloire de l'Artois ». « *Artesiæ sidus honorque meæ* », dit-il.

Nous citons la pièce de vers, comme curiosité, aux pièces justificatives.

Au XVIe siècle Molan, chanoine et docteur de Louvain mort en 1585, écrit dans son livre *Natales Sanctorum Belgii* « B. Joscio *sepultus est in choro Sancti Bertini in minore altari et in ambitu post chorum sculptus est decumbens, in albo lapide cum dictis rosis. Cujus mortem suspiciunt episcopi et abbates in eodem lapide sculpti.* »

Sous l'impression produite par le merveilleux prodige de 1163, l'Abbé Godescalque et les trois Évêques présents avaient immédiatement réservé une place d'honneur au bienheureux miraculé, sous le petit autel derrière le grand autel dans le chœur même de l'église abbatiale restaurée, par l'Abbé Léon, à la suite d'un incendie, en 1151. Il est probable que sa dépouille mortelle resta ensevelie à cet endroit dans la nouvelle église commencée en 1326 sous Henri de Coudescure, achevée en 1520, et dont nous possédons encore la tour monumentale au XXe siècle.

Nous lisons, en effet, au *Ms. 804*, tome V, un certificat de Dom Joscio Van Egroo, professeur de théologie en 1688 à l'abbaye de Saint-Bertin, par lequel il atteste, que lorsqu'on jeta, par les soins de l'Abbé Benoît des Planques de Béthune, les fondements du nouveau maître-autel de marbre on trouva à dix pieds de profondeur, deux cercueils de pierre blanche. L'un du côté de l'épître portait cette inscription *Hic jacuit a sinistro latere Sancti Bertini primus...* Quant à celui du côté de l'évangile, selon l'opinion commune c'était, dit-il, le corps du Bienheureux Joscio.

En 1854 M. de Laplane, dans son ouvrage sur les *Abbés de Saint-Bertin*, tome I, p. 354, rappelle qu'en 1407, l'Abbé Jacques III de Condète pour satisfaire la grande dévotion des religieux et aussi celle des fidèles, fit élever en l'honneur du saint moine un autel en pierre blanche dont le rétable représentait la scène du miracle des roses, comme Molan nous l'a décrite plus haut. Cet autel se trouvait derrière le grand autel du chœur et à proximité de la chapelle absidale qui, bien que consacrée à l'Assomption de la Sainte Vierge, prit aussi grâce au courant qui s'établit

autour de la nouvelle dévotion, le vocable de chapelle du Bienheurex Joscio.

L'autel coûta 110 l 4 s 7 d. — « *Solutum magistro Jacobo Laman et operariis suis, pro colocatione et omni modo ordinacione, ymaginum de Jossio, cum elevatione primi altaris retro majus altare* cx l IIII s VII d. »

Nous signalerons aussi, une autre œuvre d'art très curieuse de la fin du XVIe siècle et exécutée à la plus grande gloire des saints Bertiniens au nombre desquels figure le Bienheureux Joscio. Il s'agit de l'Arbre Bertinien, qu'Henri Coster, curé de l'église cathédrale de Sainte-Marie à Anvers, *eleganter æneis tabulis sculpi curavit a Julio Galzio* et qu'il offrit ensuite à Dom Vaast de Grenet, abbé de Saint-Bertin de 1580-1603.

M. le Chanoine Bled a communiqué récemment à la Société la photographie d'une gravure de cet arbre bertinien, au pied duquel se trouve représenté saint Bertin ayant à sa droite saint Benoît et à sa gauche saint Omer, pendant que sur les branches vigoureuses et fécondes de l'arbre s'épanouissent comme autant de fleurs les médaillons de vingt-quatre saints Bertiniens. L'inscription qui entoure le médaillon qui nous intéresse est rédigée comme il suit : *S Jossio, miræ sanctitatis, summus cultor B V Mariæ, mirac. 5 rosarum ab eâ honoratus, mortuus 1163.*

Sur vingt-quatre médaillons, neuf ne portent en tête que la lettre B indiquant que le titulaire est un bienheureux, les quinze autres portent la lettre S *(Sanctus)* et celui de Joscio se trouve dans cette dernière catégorie privilégiée.

Nous ferons remarquer que si les Bollandistes, appréciant l'idée qui a présidé à l'exécution de cette œuvre d'art, emploient à l'égard de quelques-uns de ces saints personnages l'expression « *de quorum cultu non constat* » et disent en particulier de saint Bernard le Pénitent « *tenue cultus indicium aderat* », ils affirment au contraire que le Bienheureux Joscio « *obtinuit cultum ecclesiasticum festum que proprium anno 1619* ». *Acta SS.* t. XI d'octobre.

C'est en effet en 1619 sous le pontificat de Paul V et sous

le gouvernement de Guillaume Lœmel abbé de 1612 à 1623, que fut solennellement célébrée la première fête du Bienheureux Joscio ainsi que la première fête de saint Charles Borromée à l'abbaye de Saint-Bertin.

Écoutons Dom Charles de Witte, l'infatigable historien de l'abbaye, à qui nous devons le précieux *Grand cartulaire. Ms. 806.* « Le 29 dudit mois de novembre, en mémoire du miracle du Bienheureux Joscio, arrivé en 1163, on institue cette année la solennité dudit Bienheureux, en partie aux pressantes sollicitations de sire Jacques de Labbe et de plusieurs autres. A cet effet, on chanta le matin avec les orgues et en musique une messe à l'honneur de la Sainte Vierge. — On chanta ensuite les cinq psaumes qu'avait coutume de réciter tous les jours après matines, le Bienheureux Joscio, lesquels commencent par les cinq lettres du mot *Maria* et précédés chacun de l'*Ave Maria.* On dressa pour ladite solennité un autel devant le tombeau du Bienheureux Joscio et plusieurs tant religieux que personnes séculières apportèrent des cierges blancs. »

Quatre ans plus tard, nous lisons au *Ms. 788,* le « *Rosarium Beatissimi Joscionis in favorem sodalium parthenicorum Deiparæ, compositum per Rev Jacobum de Labbe ejusdem monasterii religiosum.* 1622. »

Jacques de Labbe, prieur des novices, rappelle d'abord les gloires de l'ordre Bénédictin en général et compare saint Ildephonse, saint Anselme, saint Bernard et Rupert aux quatre grands fleuves du paradis terrestre « *in hortis amænissimis Patris Benedicti* », puis il s'étend sur le culte particulier de l'abbaye de Saint-Bertin pour la Très Sainte Vierge et déclare que ce serait une faute que de garder le silence sur le serviteur privilégié de Marie. « *Cùm tandem beatissimum Joscionem, studio peculiari coli et psalmos ejusdem a pluribus hujus Belgii utriusque sexûs sodalibus, summâ cum animi devotione in honorem Beatæ Matris Deí recitari, animadverterem.* »

Voici enfin la première strophe de la poésie composée en l'honneur de l'humble novice.

« *Celeberrimum tuum cultorem Joscionem canimus,*
qui in nostrâ insulâ Sithiu tanquàm plantatio
rosæ in Jericho effloruit : da roseum tuum olumnum
penicillo planè roseo posse pro rei dignitate adumbrare. »

Ce rosaire nous donne une idée de la ferveur du noviciat Bertinien au XVIIe siècle et de sa grande dévotion à son saint patron.

Nous avons également retrouvé une oraison qui était récitée au XVIIe siècle chez les Pères Jésuites de Saint-Omer (*Ms.* 322) le 23 novembre de chaque année ; elle s'adresse au Bienheureux Josbert, invoqué, nous l'avons dit, au même titre que le Bienheureux Joscio.

« *Sancta Maria, quam quinquè nominis tui psalmis quotidiè veneratus Josbertus, hodiernus ex ore, oculis et auribus, quinquè rosas post mortem dedit, doce me sic orare, ut preces meas etiàm post meam mortem, probet sancta æternitas.* »

Il nous reste maintenant à citer les autres historiens qui ont contribué pour leur part, depuis le XVIIe siècle, à faire connaître le Bienheureux Joscio.

Au premier rang figure un audomarois, le Père Malbrancq, S. J., qui, dans son récit du miracle, nous donne plusieurs détails inédits sur Théobald, Archevêque de Cantorbéry, sur la chapelle de l'Aurore établie par saint Bertin lui-même, et sur le mot *Maria* écrit en lettres d'or sur la cinquième rose ; sur les réflexions mystiques qu'inspire au Sous-Prieur la mort subite de Joscio, « Il a pris les roses et nous laisse les épines », s'écrie le vénérable religieux ; enfin sur la présence de saint Thomas de Cantorbéry au nombre des trois Évêques témoins du prodige *Magnus Thomas*, dit-il. Ce dernier point est peu vraisemblable, car à cette époque saint Thomas était déjà aux prises avec les nombreux soucis d'une hypocrite persécution qui le retenaient en Angleterre et il ne vint se réfugier sur la terre de France qu'en 1165. Il assista cependant au Concile de Tours en mai 1163.

Enfin si la date de 1168 donnée par Malbrancq n'est pas

une faute d'impression elle est fausse, car la date de 1163 est la date précisée par tous les auteurs jusqu'à Malbrancq et Deneuville qui l'a suivi dans son erreur.

Nous lisons dans *les Annales Bénédictines* de Gabriel Bucelin en 1656. (N° 2968 de la bibliothèque de Saint-Omer.) *« Sed non minùs illustre ordinis sydus extinguitur, cœlis inferitur B. Joscio Cœlitum Imperatricis cultor præcipuus et cultus mirificus promotor, monachus Sancti Bertini, cujus inventione habemus usum illum quinquè psalmorum quorum initiales litteræ nomen Mariæ exprimunt insigni miraculo post mortem ejusdem sancti viri approbatum et commendatum cui ex capite illius quinquè purpureæ rosæ erumperent, una ex ore duæ ex oculis, totidem ex auribus, in quarum prima aureis inscriptum litteris nomen apparuit.*

Ità septem dies inhumatus, mirificum populo concurrenti spectaculum Jossio præbuit atque etiàm a morte cultum B. M. V. felicissimè promovit magnis deinceps miraculis illustratus. »

Voilà bien un panégyrique complet de notre Bienheureux.

Aubert le Mire, chanoine et écolâtre d'Anvers, dans ses *Annales rerum Belgicarum* écrit *« Joscio cognomento roseus ad Sanctum Bertinum monachus, Deiparæ singulariter addictus. Septem dies inhumatum jacuit beati viri corpus, quod terræ mandavit episcopus atrebatensis oculatus inter alias hujus miraculi testes. »*

Locrius, curé de Saint-Nicolas à Arras, auteur d'un ouvrage intitulé *Maria Augusta*, imprimé en 1607, et Guillaume Gazet, curé de Sainte-Marie-Madeleine à Arras et auteur d'une *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*, parlent tous deux de Joscio.

Gazet a même composé des exercices spirituels pour chaque jour de la semaine, auxquels il a joint des prières en l'honneur du Bienheureux Joscio, et nous le voyons dans ses *Tableaux sacrés de la Gaule Belgique* imprimés en 1610, réserver dans la liste des Saints qui étaient alors honorés dans le diocèse de Saint-Omer, une place d'hon-

neur immédiatement après les saints les plus illustres du pays, à saint Jossion, religieux de Saint-Bertin, qui laisse bien loin derrière lui par exemple, saint Winoc, les saints Lugle et Luglien, saint Isbergue, sainte Austreberthe et d'autres Bienheureux qui, par la date de leur siècle ou leur célébrité devraient avoir cependant la préséance.

Dans le *Ms. 907*, un Père Carme, auteur d'une *Histoire de la ville de Saint-Omer*, écrit au XVII[e] siècle : « Ce beau et prodigieux miracle vu par toute cette sainte communauté suffit pour déclarer la sainteté de ce bon et vertueux religieux. » De nos jours la dévotion aux cinq psaumes fait encore partie du formulaire de prières des Pères Rédemptoristes, sans parler des autres ordres religieux qui peuvent avoir aussi cette pieuse coutume. Nous retrouvons enfin le souvenir du Bienheureux Joscio, dans les manuscrits 815 et 816 de la main de Robert de Loste, écrivain de l'abbaye de Saint-Bertin au XVII[e] siècle.

Au XVIII[e] siècle, le chanoine Deneuville, curé de la paroisse Sainte-Aldegonde à Saint-Omer, écrivait en 1725 (t. I, p. 340) dans ses *Annales de Saint-Omer*, en parlant du miracle des roses, « on le voit encore dans l'église de Saint-Bertin, derrière le chœur, gravé en pierre blanche. Et le tableau de la chapelle abbatiale en est la représentation. »

Cette dernière phrase de Deneuville laisserait supposer que le tableau représentant le miracle des roses, décrit dans notre notice de 1902 et placé depuis un siècle dans l'église de Blaringhem (Nord), tableau dont la tradition attribue l'exécution à Dom Joscio Dallesnes, dernier abbé de Saint-Bertin, de 1774 à 1791, désireux d'honorer son saint patron aurait remplacé une peinture plus ancienne s'il n'est pas ui-même la peinture désignée par Deneuville en 1725.

Un Père Bénédictin, exilé en Belgique, nous a dernièrement fait parvenir la photographie d'une partie d'une grande estampe, groupant toutes les gloires de l'Ordre Bénédictin, où le Bienheureux Joscio, ses cinq roses à la

main, fait très bonne figure auprès d'un pape et de plusieurs cardinaux, évêques et abbés.

Avant la fermeture de l'Abbaye en 1791, voici quelle était la teneur du texte de l'*ordo* Bertinien au 29 novembre, veille de St André. « *Hodiè solemnitas B. Joscionis. Missa de SS. Nomine Mariæ — Introit : Vultum — Reliqua ex missâ votivâ a Pentecoste usquè ad adventum — Epistola et Evangelium propria.* »

Ajoutons que la piété populaire aima à donner aux enfants, au saint baptême, le nom de Joscio, que nous retrouvons plusieurs fois dans la série des religieux de Saint-Bertin à travers les âges et tout spécialement dans la personne du dernier abbé.

Au XIXe siècle, les recherches de Dom Joseph Poot, ancien religieux de Saint-Bertin, désireux de retrouver dans la crypte de l'abbaye les reliques du Bienheureux, restèrent sans résultats, à la suite des déprédations commises par les Vandales révolutionnaires.

De son côté, la Société des Antiquaires de la Morinie, par l'organe de ses membres les plus autorisés, exprima, dès 1847, le désir de voir au plus tôt le tableau de l'église de Blaringhem rentrer dans la ville de Saint-Omer, son véritable milieu.

Au début du XXe siècle, le favorable accueil réservé par cette même Société des Antiquaires de la Morinie, à la notice sur les *Roses merveilleuses* publiée dans son bulletin de mai 1902 et les démarches en voie d'aboutir auprès des autorités compétentes, laissent espérer que la ville de Saint-Omer et spécialement l'église Saint-Denis, gardienne des précieuses reliques de saint Bertin et centre de la Confrérie du Rosaire, rentreront bientôt en possession de l'intéressante œuvre d'art qui, à tous égards, mérite une place d'honneur dans le milieu Audomarois.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CHRONICON SANCTI BERTINI

De Jocione monacho nostro cum rosis

Floruit itidem hoc tempore, Venerabilis Jocio monachus hujus monasterii Sancti Bertini, beatæ Mariæ Virgini devotissimus, de quo accidit in hoc monasterio grande miraculum, quod inter miracula beatæ Virginis solemne per orbem habetur. Narrat etiàm hoc Vincentius Belvacencis in suo « Speculo historiali ».

Miraculum fuit hoc : Quidam Cantuariensis archiepiscopus, de Roma rediens in hoc monasterio fuit hospitatus. — Crastino sermonem conventui fecit in capitulo, et inter cetera dixit, quod in partibus Jerosolymitanis multi psallere consueverunt quinquè psalmos, incipientes a singulis litteris nominis Beatæ Mariæ Virginis et in B. Virginis memoriam frequentare scilicet, *Magnificat* — Ad Dominum cum tribularer — Retribue — In convertendo — Ad te levavi — et singulis psalmis præmittere *Ave Maria.* Erat ibi præsens hic frater Jocio monachus noster, qui hæc pio cordi commendans, quotidiè post matutinos hos quinquè psalmos decantare cæpit et continuavit.

Quadam tandem nocte circà festum S. Andreæ, dum Subprior noster chorum circuiret, Jocio cum aliis non interfuit, sed ad lectum ejus in dormitorium Subprior veniens, eum defunctum reperit : vocati fratres occurrunt et de ejus vultu quinquè flores rosarum, unum ex ore et linguà, duas ab oculis, et duos ex auribus exeuntes aspiciunt : lætanteseum de tulerunt in chorum et manè diligentius intuentes, in rosà quæ de ore exibat, invenerunt scriptum MARIA.

Tenuerunt igitur eum per dies septem *donec tres episcopi* convenirent, quorum unus fuit dominus Andreas Atrebatensis episcopus jam statim hic memoratus, qui fuerat abbas Cisterciencis et alii quàm plurimi laudantes Dominum.

(*Johannes Iperius. Cap. 43. Pars* VII.
Manuscrit 739, p. 134).

Traduction du « Speculum historiale »
de Vincent de Beauvais. Livre 7, chapitre 116.

Derechef ung archevesque de Cantorbire, jadis retournant de court de Romme se logea en l'abbaye Sainet Bertin à Sainct Omer. Et lendemain celluy même en chapitre fift ung sermon et prescha aux frères. Lequel sermon finy, il leur desmontra que quand il estait en Bonivent il ouyt dire d'ung homme religieux qui estait es parties de Hierusalem, que les cinq pseaulmes commenceans par les cinq lettres du nom de la Benoiste Vierge Marie, moult de gens avaient a coustume à dire en celle terre en l'honneur et en la remembrance de celle,

C'est assavoir (*Magnificat — Ad Dominum cùm tribularer — Retribue — In convertendo — Ad te levavi.)* Et mettaient devant chaque pseaulme *Ave Maria.*

Et là en couvent Sainct Bertin estait ung moine qui estait appelle Josse par nom qui entendit cette chose éveillement. Et chascun jour après matines, il disait les devant dictes pseaulmes en l'honneur de la benoiste Vierge Marie. Si advint adonc que les frères en s'y levant une nuict aux vigiles, et celluy frère Josse n'estait pas au chœur à chanter et le Soubsprieur alla partout à la lumière environnant le cueur, ne le trouvant pas et vint tantost à son lict et le trouva mort illecques.

Adonc les frères assemblez accoururent tous esbahis et plorans, et descouvrans le visage de celluy trouverent cinq fleurs de roses. Et lune passait hors de la bouche (de la langue) deux de ses yeux, deux de ses oreilles. Et ceulx ce esjouyssans pour celluy miracle le emportèrent au cueur, regardant diligemment sa face et les roses ils trouvèrent escript « Marie » en la rose qui passait de la bouche. Et adonc le tindrent ilz par sept jours sur terre tant qu'à trois Evêques s'assemblèrent là. Desquelz l'ung fut l'évesque Darras qui fut l'abbé de Cisteaux moult d'autres clercs et laïques qui virent les grandes choses de Dieu.

(N° 2870 de la bibliothèque de Saint-Omer, incunable de 1541).

ELEGIÆ ANTONII DESLIONS

De cultu B. V. Mariæ

Colendum B. M. Virginis nomen

Si lubet, et fas est, illo numeretur in albo
Joscius, Artesiæ sidus honorque meæ.
Nescit amor non esse suâ fecundus in arte :
Exerit ingenii semina spontè sui.
Quot conjuncta sacram constant elementa *Mariam,*
Tot numerat Solymi, carmina, Vatis opus.
Ars sed in electu est ; certabat cantica laudes
Christiparæ numeris pangere quæque suis.
Scilicet antè tulit, sacrum quæ condere nomen
apta characteris sortè faventis erant.
Ferte fidem Vati (non fingunt omnia vates,)
et mihi Bertino fingere teste nefas.
Divus ut assiduis vitam traduxit in hymnis,
emoritur, posthac non moriturus olor.
Auribus è geminis gemino que è lumine (quis non
obstupeat) totidem promiscuere rosæ.
Quinta sed in patulo quæ pulchrior ore virebat,
Prodigii Belgis omnibus instar erat.
Quam pretiosa tuos succinget laurea crines
Verna tuum, *Josci,* si rosa corpus obit.

(Elegia quinta, p. 20, *en 1631).*

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

211e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 1er Juin 1904

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 heures 15. M. le Président annonce que M. Duquenoy, Vice-Président, s'est excusé de ne pouvoir y assister ; puis il donne la parole au Secrétaire-Général pour la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Echanges, dons et hommages.

Parmi les publications provenant des Sociétés Correspondantes, plusieurs méritent ici une mention spéciale à cause des documents d'intérêt local qu'elles renferment.
— *Epigraphie du département du Pas-de-Calais*, publiée par la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais. Arrondissement de Montreuil, fasc. IV et V, cantons d'Hesdin et d'Hucqueliers. On retrouve dans

ces deux fascicules, dressés par M. R. Rodière, la précision consciencieuse et l'abondance de documents que l'auteur avait su déjà réunir dans les autres parties dont il était chargé. Ces deux cantons étant contigus à ceux de l'arrondissement de Saint-Omer, renferment naturellement dans leur épigraphie des noms de familles, d'artisans, de fondeurs de cloches, etc., qui sont communs avec cette dernière ville.

— *Le Pas-de-Calais au XIXe siècle.* 4 volumes : 1o Histoire, 2o Services publics, 3o Industries, 4o Agriculture. Ouvrage publié en 1900 par les soins du Conseil général du Pas-de-Calais. (Don du Préfet du Pas-de-Calais).

— *Inventaire des archives du Pas-de-Calais.* Abbaye de Saint-Vaast, tome I, par MM. H. Loriquet et J. Chavanon. L'importance exceptionnelle du fonds de Saint-Vaast donne à cet inventaire une valeur documentaire de premier ordre, d'autant plus que l'analyse des pièces y est donnée beaucoup plus détaillée que dans les précédents inventaires. Un certain nombre de ces pièces intéressent aussi l'abbaye de Saint-Bertin.

— *Epigraphie du département du Nord,* publiée par la Société d'Etudes de la province de Cambrai. Tome I. Paroisses de Lille[1]. Ce travail, imprimé dans un format plus condensé que l'Epigraphie du département du Pas-de-Calais, contient aussi des documents épigraphiques disparus aujourd'hui et relevés dans les archives. Il est inutile de faire remarquer l'intérêt tout particulier qu'il offre également pour l'histoire locale du Pas-de-Calais.

— *Actes et Documents anciens intéressant la Belgique,* publiés par l'Académie royale de Belgique. (Commission Royale d'Histoire). Nouvelle série par Charles Duvivier, 1903. Cet ouvrage donne le texte *in extenso* de deux actes déjà analysés dans les *Chartes de Saint-Bertin :* le pre-

1. *Mémoires de la Société d'Etudes de la province de Cambrai,* 1903, fasc. 1 à 3.

mier, de 1195, dont l'abbé Haigneré n'a publié qu'un court fragment (t. I, p. 176), par lequel « *Baudouin, comte de Flandre*, confirme la donation de la forêt de Wulverdinghe faite par le comte Philippe à l'abbaye de Saint-Bertin »; le second, de 1200, analysé et placé à tort par l'abbé Haigneré à la date de 1192 (t. I, p. 168) où « *Baudouin, comte de Flandre*, ordonne à ses baillis, Gérard, prévôt de Bruges, Guillaume, châtelain de Saint-Omer, etc... de maintenir les privilèges de l'abbaye de Saint-Bertin, nonobstant le droit prétendu par les moines de Clairmarais de construire des moulins ».

Correspondance

— 17 mai. Accusé de réception du Comité du Cercle historique et archéologique de Courtrai des dernières livraisons du Bulletin historique.

— Le Comité Central de la *Société Française de Fouilles archéologiques* fait connaître par une circulaire la formation et les statuts de cette œuvre scientifique et artistique fondée récemment, à l'instar de sociétés similaires anglaises, allemandes et américaines, pour subventionner les missions et explorations archéologiques.

Il est donné communication du premier fascicule du Bulletin, adressé en même temps, qui montre déjà les résultats considérables que l'on peut attendre d'une semblable union. Un tableau indiquant les conditions d'admission et de souscription est annexé à l'envoi.

— La Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts envoie le programme des concours qu'elle organise pour l'année 1904.

— Cette même Société, par lettre du 1er juin de son archiviste, M. le Docteur Lancry, fait connaître que pour donner suite à son projet de Fédération amicale des Sociétés savantes de Province, elle fera paraître en 1904 un premier Bulletin contenant une notice sur les travaux en 1903 des Sociétés qui y ont adhéré. Elle invite en conséquence la Société des Antiquaires de la Morinie à lui

fournir les éléments de ce travail pour ce qui la concerne.

Congrès de Sociétés savantes à Arras.

— Par lettre du 25 mai, MM. le Président et les Membres du Bureau de l'Académie d'Arras rappellent l'organisation définitive du Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra dans cette ville du 7 au 10 juillet. Les lettres personnelles d'invitation envoyées aux congressistes, qui auront fait connaître leur nom avant le 15 juin, comporteront droit de voyager à demi-place sur les lignes françaises. A la circulaire est annexé le programme général de la session qui comprend des lectures relatives aux diverses branches de notre histoire locale, données par les savants artésiens les plus compétents en ces matières.

M. le Président engage vivement ses Collègues à assister au moins à une partie des réunions qui comporteront également une visite à l'exposition régionale ouverte, en ce moment à Arras. Ce voyage est d'ailleurs très facilité par l'organisation des communications entre les deux villes. Aussi plusieurs des Membres présents expriment leur intention de se rendre à cette invitation.

Congrès de la Fédération archéologique de Belgique

Il est donné lecture d'une lettre du Bureau du XVIIIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique annonçant l'ouverture de la session de 1904 à Mons, à la date du 30 juillet. Un fascicule spécial envoyé en même temps contient le programme des travaux, le règlement, l'horaire des séances et des excursions qui se termineront par un voyage à Valenciennes et Arras.

Conformément à l'invitation qui lui est faite, la Société des Antiquaires de la Morinie désigne, pour la représenter à cette session, MM. Ch. Legrand et Sturne, qui comptent y assister, le premier comme délégué effectif, le second comme délégué suppléant.

Candidature

MM. Decroos, Comte A. du Tertre et Ch. de Pas présentent la candidature, comme Membre Titulaire, de M. le

Capitaine Ducluzeau, ancien officier de cavalerie, à Saint-Omer.

Conformément au règlement, le vote est renvoyé à la prochaine séance.

Communications

Epitaphe de V. de Pardieu.

M. J. de Pas fait passer sous les yeux de ses Collègues un tableau colorié sur papier reproduisant une épitaphe en latin de Valentin de Pardieu qui se trouvait dans la chapelle de St Willebrod en l'église de Gravelines. L'inscription est dans un encadrement formé de deux colonnes supportant un fronton surmonté d'un médaillon rond aux armes de Pardieu. Le papier est au timbre du Cabinet d'Hozier ; et dans la marge est un certificat scellé du sceau de la ville de Gravelines en date du 10 février 1706, attestant la conformité de cette copie avec l'épitaphe existant encore alors dans l'église. Il est à remarquer que cette inscription est différente de celles qui sont déjà connues sur ce personnage, et spécialement de celles qui ont été publiées par M. Bergerot dans l'*Histoire d'Esquelbecq*.

Publication des listes de l'échevinage de St-Omer.

Le même Membre soumet ensuite à la Compagnie le projet de publier les listes des Membres de l'ancien Échevinage de Saint-Omer. Il rappelle les publications qui ont déjà été faites précédemment des noms des baillis et officiers du bailliage, des procureurs de ville, conseillers pensionnaires, argentiers, greffiers, etc. Les listes des mayeurs, échevins et jurés pour le commun compléteraient utilement cette source de documents. M. de Laplane a déjà publié dans le tome second du Bulletin une liste de Mayeurs : elle se trouve être incomplète et a déjà été l'objet de plusieurs rectifications ; la nouvelle publication comblerait donc à plusieurs points de vue une lacune. M. J. de Pas expose qu'il a pu collationner avec les listes portées aux registres au renouvellement de la Loi (Archives de Saint-Omer), celles transcrites au XVIIIe siècle et conservées soit aux archives de Saint-Omer, soit dans des ar-



chives particulières, manuscrits de M. Des Lyons de Noircarmes, de M. Hibon, procureur à l'Election d'Arras, et de M. Deschamps de Pas, conseiller au bailliage de Saint-Omer. Le travail vérifié dans ces conditions peut donc être considéré comme aussi complet et aussi exact que possible [1]. De plus il constitue une histoire entière des élections municipales depuis le XIVe siècle, car il doit nécessairement contenir l'indication par ordre chronologique de tous les événements, édits, etc. qui ont entraîné une modification dans la composition du Magistrat, et provoqué un changement dans le mode de renouvellement annuel.

La Compagnie émet l'avis d'accepter en principe l'idée de cette publication, qui pourra prendre place dans le prochain volume des Mémoires. Il y aurait toutefois lieu de donner aux listes de noms une disposition typographique aussi serrée que possible. La répétition de séries de noms pendant un aussi grand nombre d'années, serait en effet susceptible d'entraîner une composition très longue, et même hors de proportion avec l'intérêt de la publication. Il serait, semble-t-il, préférable de la condenser dans un nombre de pages restreint, qui n'excéderait pas une moitié environ du volume. L'auteur pourra en conséquence, s'entendre avec l'imprimeur, pour modifier dans ce sens la disposition ordinaire des Mémoires.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 45.

Séance du 4 Juillet 1904

Président : M. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 heures 10 par la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

1. Une publication semblable a été faite il y a quelques années, pour Amiens, par M. Janvier, et signalée dans le Bulletin (Tome IX, p. 287).

Hommages, échanges.

La Société a reçu à titre d'hommage d'auteur :
de M. le C[te] de Loisne : *Les Miniatures du Cartulaire de l'abbaye de Marchiennes*, tiré à part du Bulletin archéologique du Ministère, dont il a été parlé dans la dernière livraison du Bulletin historique (p. 378, 210e livraison). Remerciements.

Le dernier Bulletin de la Société d'Etudes de la province de Cambrai contient le commencement d'un travail intéressant de M. l'abbé Dubrulle : *Documents tirés des Archives de l'Etat à Rome et concernant le diocèse de Cambrai*, extraits de comptes et de reçus de redevances dues à la Chambre Apostolique, dans lesquels on relève bien des mentions de personnes et de lieux du diocèse de Thérouanne, dont le diocèse actuel de Cambrai a englobé la partie de la Flandre française. Ces actes sont tirés des Archives du Vatican, dont M. l'abbé Fournier a exposé les richesses dans sa dernière communication (Bull. 210e livr. p. 379).

Correspondance

Accusé de réception du Ministère de l'Instruction publique des exemplaires de la 209e livraison du Bulletin historique destinés aux Sociétés correspondantes.

— La Société archéologique de Constantine annonce, par une circulaire du 1er juin, qu'elle va faire paraître une « Histoire de Constantine », par M. Ernest Mercier, et qu'elle peut fournir ce volume aux Sociétés correspondantes à des conditions de prix de faveur.

— Par lettre du 18 juin 1904, M. le Préfet du Pas-de-Calais demande l'envoi du rapport annuel sur les travaux de la Société, destiné à être soumis au Conseil général. On trouvera plus loin le texte de ce rapport.

Nécrologie

M. le Président exprime au nom de ses Collègues et au sien, combien la Société est affectée par la mort de

M. Henry de Givenchy, Membre Titulaire, décédé depuis la dernière réunion. Très attaché à la Société et assidu aux séances, M. de Givenchy laisse le souvenir d'un Collègue bienveillant et affable qui s'intéressait à toutes les questions concernant le pays, et a fait aussi quelques dons importants à la bibliothèque. M. Decroos rappelle également la part prise par M. de Givenchy dans l'organisation et l'installation du Musée, auquel il consacrait une grande partie de son temps, jusqu'à ce que la maladie soit venue l'arrêter.

Les Membres présents s'associent à l'unanimité aux paroles de M. le Président et adressent à la famille de M. de Givenchy et à ses deux neveux présents à la réunion, l'expression de leur douloureuse sympathie.

M. le Président annonce ensuite que la Société a également à enregistrer, depuis la dernière réunion, la perte de deux Membres correspondants : MM. A. de Barthélemy, numismatiste, membre de l'Institut, à Paris, et le R. P. A. Hamy, à Boulogne-sur-Mer, qui a donné à la Compagnie sa collaboration effective par la publication, dans le tome X du Bulletin, de la *Bibliographie audomaroise de la Compagnie de Jésus*, et de *Documents sur le Collège Wallon de Saint-Omer*.

Distinction

La Société, par l'organe de son Président, adresse ses félicitations à M. Charles de Pas, à l'occasion de la distinction dont il vient d'être l'objet en recevant les palmes académiques pour l'aménagement, dont la ville lui est redevable, du Musée communal, dans les nouveaux locaux. Les concitoyens de M. Charles de Pas ont été unanimes à rendre hommage au dévouement désintéressé et éclairé qu'il a prodigué en cette circonstance ; aussi était-il naturel qu'une distinction officielle vint en consacrer le témoignage. M. de Pas remercie M. le Président de ses paroles et exprime de nouveau qu'il tient au nom de la Commission du Musée à reporter à la Société des Antiquaires de

la Morinie une grande part dans les résultats qu'on a pu obtenir à Saint-Omer, par suite de l'intervention de cette Compagnie dans l'acquisition des objets de la section d'archéologie.

Election

L'ordre du jour appelle l'élection sur la candidature présentée dans la dernière séance. Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en sa faveur, M. le Président proclame Membre titulaire :

M. le Capitaine Ducluzeau, ancien officier de cavalerie, à Saint-Omer.

Avis lui sera donné, par M. le Secrétaire-général, de sa nomination.

Candidature

MM. Decroos, G. Duquenoy et J. de Pas présentent ensuite la candidature, comme Membre correspondant, de M. le Cte J. de Bertoult, à Wisques.

Conformément au règlement, le vote est renvoyé à la prochaine réunion.

Rapport annuel au Préfet du Pas-de-Calais

Il est donné lecture du rapport annuel sur les travaux de la Société dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, rapport dont l'envoi doit être fait incessamment au Préfet du Pas-de-Calais. Les termes en sont approuvés ainsi qu'il suit :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel sur les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie dans le cours de l'année 1903-1904.

1° *Documents inédits. Cartulaires.*

A. *Regestes des Évêques de Thérouanne.* Le second fascicule de cet important recueil a été achevé au commencement de cette année. Outre l'introduction documentée que signalait le rapport précédent, il renferme le catalogue des actes des Evêques de Thérouanne de 1159 à 1251.

Un répertoire aussi complet apporte une très importante contribution à l'histoire religieuse du Nord de la France. La Société poursuit sans interruption, autant que le permettent ses ressources, l'achèvement du travail, et l'auteur, M. l'abbé Bled, a pu livrer à l'impression le troisième fascicule, dont neuf feuilles sont maintenant achevées.

B. *Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde.* Cette publication, qui a été décidée en 1903, et dont le rapport de cette dernière année donnait l'exposé, a été commencée et poursuivie avec activité. Actuellement vingt-deux feuilles sont imprimées contenant l'analyse et de nombreux extraits de plus de sept cents actes du treizième au quinzième siècle. Ces documents fournissent, tant par leur contexte même que par les noms de personnes et de lieux, de précieux renseignements pour l'histoire locale ; la table générale et les appendices qui compléteront l'ouvrage en feront davantage encore ressortir l'importance.

2° *Mémoires.* — L'impression entreprise concurremment des deux travaux qui viennent d'être indiqués a amené une interruption forcée dans la publication des Mémoires. Néanmoins la Société a maintenu sa décision de la reprendre dès l'achèvement du Cartulaire du Val de Sainte-Aldegonde. Les prochains volumes seront consacrés à la suite de l'*Histoire des Evêques de Saint-Omer,* de M. l'abbé Bled, dont la première partie a fait la matière du tome XXVI et aux *Listes des Membres de l'ancien Echevinage de Saint-Omer,* par M. J. de Pas, relevé chronologique des élections annuelles d'où était issu le corps échevinal, ainsi que des événements divers et décisions des souverains qui en ont modifié à plusieurs reprises la constitution.

3° *Bullètin historique.* — Les livraisons 207 à 211 du Bulletin historique contiennent le relevé de diverses communications qui sont transmises à la Société dans ses réunions mensuelles. Les livraisons 208 et 209 ont publié un intéressant exposé de *Trouvailles de la période lithique à Elnes et à Wavrans,* réunies sous la direction de M. l'abbé Collet et données par lui au Musée de Saint-Omer; et la description, par le même auteur, d'un *Tumulus préhistorique mis à jour à Lumbres.* Ce travail,

accompagné de figures et de planches, apporte de nouvelles données sur l'importance, à cette époque reculée, de la population de ce pays où l'existence de tels gisements n'était pas connue jusqu'à présent. La livraison 207 contient la suite de la *Chronique de l'Abbaye de Ham,* dont le commencement avait été publié l'année dernière ; et la livraison 208, des notes sur les *Archives du Vatican* ainsi qu'une étude hagiographique sur le bienheureux *Joscio, moine de l'abbaye de Saint-Bertin au XIIe siècle.* Enfin le Bulletin a donné place à des *Inscriptions de cloches* provenant de Saint-Omer ou des localités voisines (livr. 208), à la relation d'*une excursion archéologique* faite par la Société (livr. 207) et à divers autres documents épigraphiques ou archéologiques dont l'ensemble apporte un si utile appoint aux études locales.

Vous pourrez donc apprécier, Monsieur le Préfet, combien la Société des Antiquaires de la Morinie s'efforce d'une façon constante de soutenir l'intérêt de ses études. Ses publications poussées avec activité justifient assez de l'importance qu'elle attache à poursuivre ce but. Mais les dépenses qu'elles entraînent ne peuvent être couvertes que grâce aux subventions annuelles du Conseil général. Cet appui lui est indispensable pour faire face aux frais d'impression. C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, elle sollicite, par votre entremise, l'allocation, comme par le passé, d'une double subvention :

1° Une subvention de cinq cents francs pour encouragement à ses travaux ordinaires.

2° Une subvention de cinq cents francs pour continuer les *Documents inédits (Regestes des Évêques de Thérouanne),* subvention désignée dans les exercices précédents sous la rubrique *Chartes de Saint-Bertin.*

Comptant sur votre haute bienveillance pour appuyer cette demande, je vous prie, Monsieur le Préfet, etc.

Congrès de la Société française d'archéologie au Puy

MM. Decroos et Ch. Legrand entretiennent leurs Collègues du Congrès de la Société française d'archéologie qu'ils viennent de suivre au Puy. Les monuments qui ont

été visités soit dans cette ville, soit dans les environs, offrent un ensemble de style roman du plus vif intérêt. L'église de Notre-Dame du Puy, celle de Chanteuges, le château récemment restauré de Bouzols, etc., nous ont conservé des exemples complets de l'architecture féodale, avec tout l'appareil de défense militaire de cette époque. Aussi les congressistes ont-ils gardé le meilleur souvenir de cette session d'une organisation parfaite, qui eut pour cadre un pays des plus curieux.

Excursion annuelle de la Société

L'excursion archéologique qui a eu lieu le 8 juin, dans les environs de Lumbres et de Fauquembergues, a donné lieu à des observations intéressantes, que la Compagnie a désiré voir consignées dans le Bulletin. M. le Secrétaire-général donne lecture d'un compte-rendu où il s'est attaché à relever les détails inédits sur les monuments visités : cette lecture est écoutée avec attention et l'on décide de l'insérer dans le Bulletin.

M. le Président en profite pour renouveler publiquement ses remerciements et ceux de ses Collègues aux aimables possesseurs d'automobiles, MM. le Cte de Bertoult, de Wisques, Chardon, de Saint-Omer et Z. Senlecq, de Fauquembergues, pour le concours qu'ils leur ont apporté en mettant leurs machines à la disposition de la Société en cette circonstance et accompagnant les excursionnistes à qui ils ont facilité ainsi le moyen d'effectuer un parcours inabordable dans d'autres conditions de transport.

Lectures et communications

Chambre-refuge au clocher de Parenty.

M. le lieutenant-colonel de Touchet, membre honoraire, signale à la Compagnie l'existence d'une chambre-refuge dans le clocher de l'église de Parenty, près Hucqueliers, disposition analogue à celle relevée dans les derniers procès-verbaux, aux églises de Ligny-les-Aire et Ames. Il rappelle également l'existence de litres funèbres à Parenty [1]

1. Pour la litre funèbre de Parenty, v *Bull. Soc. Ant. Mor.*, T. I, p. 52, et l'*Epigraphie du canton d'Hucqueliers*, par M. Rodière.

et à Enquin, etc. Ces notes sont reçues avec reconnaissance et seront utilement consignées en vue d'une des prochaines excursions de la Société.

— M. J. de Pas soumet à la Compagnie un modèle de disposition typographique des *Listes des Membres de l'ancien Echevinage de Saint-Omer*, dont la publication a été l'objet d'une délibération dans la dernière réunion. L'emploi de caractères assez petits permet de faire entrer en moyenne dans une page les listes de trois années, ce qui réduit aux proportions demandées l'ensemble du travail. Publication des listes de l'échevinage de St-Omer.

Le modèle examiné est jugé convenir à cette publication, et il est décidé que l'auteur s'y conformera.

— Il est donné lecture d'une *Notice biographique relative aux personnages inscrits sur les cloches d'Esquerdes et Fruges*, par M. l'abbé Collet. C'est à des membres de la famille de Fiennes que ces deux églises doivent leurs cloches ; et, dans une étude intéressante, l'auteur accompagne ces documents épigraphiques de notes historiques sur ces personnages. Les détails sur le donateur de la cloche d'Esquerdes, Antoine Du Bois, évêque de Béziers (1518), neveu de Philippe de Crevecœur, maréchal d'Esquerdes, sont particulièrement curieux à connaître[1]. La cloche actuelle de Fruges, la seule qui subsiste des trois qui existaient avant 1791, porte dans son inscription les dates de la première fonte en 1604 et de trois refontes en 1693, 1730 et 1749, avec les noms des seigneurs de Fruges, des familles de Fiennes, puis de Sandelin, qui en furent parrains. La biographie de ces bienfaiteurs et spécialement des *comtes de Fruges* est intimement liée à notre histoire locale, et les renseignements généalogiques donnés par M. l'abbé Collet montrent les attaches de cette grande famille avec le pays où ils ont laissé tant de souvenirs. Un croquis soigné des marques, ornements et Donateurs des cloches d'Esquerdes et Fruges.

1. Ce travail, refondu et augmenté, remplace et complète celui déjà communiqué par M. l'abbé Collet en juin 1897. V. *Bull. hist.*, T. X, p. 66.

écussons de la cloche de Fruges, dû à M. l'abbé Pillain, professeur à Fruges, est joint à la communication et mis sous les yeux des Membres présents.

La Compagnie écoute avec attention cette lecture si complète et documentée, et il est décidé qu'elle sera insérée dans une des prochaines livraisons du Bulletin.

Souvenirs archéologiques de Tunisie et Algérie.

A la fin de la séance, M. César de Givenchy, Membre Titulaire, donne à ses Collègues quelques détails sur un voyage en Tunisie et Algérie qu'il vient de faire et dans le cours duquel il lui a été donné de parcourir les lieux où ont été faites les fouilles les plus célèbres. Ce sont ces souvenirs archéologiques dont il entretient la Société.

Il rappelle l'activité dont fait preuve dans les environs de Sousse, un Audomarois, M. le Docteur Carton, membre de la Société, qui a fait les exhumations remarquables de Dougga, d'Hadrumète, et plus récemment la reconnaissance des ruines de Gurza[1]. Ce pays si riche en souvenirs de l'antiquité est actuellement l'objet d'explorations nombreuses. Les Musées locaux se multiplient et l'on met à découvert les vestiges des temples de villes importantes, avec les portiques, les colonnades, les palais, qui évoquent dans leurs moindres détails la riche civilisation dont ce sol a été le témoin. M. de Givenchy fait passer sous les yeux des Membres de la Compagnie une belle collection de photographies qui reproduisent avec une grande exactitude ces merveilles archéologiques. Ce sont des statues, figures de prêtres et prêtresses de Carthage, l'amphithéâtre de Dougga, les Mosaïques d'Hippone, le Pretorium et l'arc de triomphe de Commode à Lambèse (province de Constantine), les colonnades de Timgad, les statues de Cherchell, etc., etc.

M. le Président remercie vivement M. César de Givenchy des souvenirs si attrayants qu'il vient de communiquer, et il le félicite d'avoir réuni de tels souvenirs de son voyage ainsi que d'avoir rappelé les services rendus à l'archéo-

1. Cette reconnaissance a fait l'objet d'un rapport à l'Institut, séance du 19 février 1904.

logie en Tunisie par M. le Dr Carton, Président de la Société archéologique de Sousse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 20.

Séance du 3 Octobre 1904

Président : M. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 heures 5. M. le Secrétaire-général donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

Outre les publications des Compagnies correspondantes, la Société a reçu, à titre d'hommages d'auteurs :

de M. l'abbé Lourdault, curé d'Arques : *Histoire d'Arques.* Arques, imp. Leleu, 1904, in-8. Ouvrage accompagné de gravures. (V. Rapports sur les ouvrages offerts.)

de M. l'abbé B.-J. Thobois, curé d'Alette : *Saint Yore.* Boulogne-sur-Mer, imp. Hamain, 1904. (V. *ibid.*)

de M. J. de Pas : *Ex-libris et Reliures aux armes d'abbés de Saint-Bertin et de Clairmarais.* (Extr. des Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris). Mâcon, imp. Protat, 1904.

L'auteur relève dans cette étude les marques de possession de livres, apposées par les prélats de ces deux abbayes, sur les ouvrages dont ils dotaient la bibliothèque de leurs couvents et qui se retrouvent pour la plupart à la bibliothèque de Saint-Omer. On sait, en effet, que ce dépôt public a été formé en grande partie des trésors bibliographiques de Saint-Bertin et de Clairmarais.

La plaquette de M. J. de Pas, luxueusement éditée, contient la reproduction en *fac-simile* de ces marques, soit huit provenant de Saint-Bertin, depuis l'abbé Antoine de Berghes (commencement du seizième siècle) jusqu'à

Momelin Le Riche, et quatre de Clairmarais, des abbés Martin Tirant et Malliart.

Remerciements.

Correspondance

Accusés de réception :

du Ministère de l'Instruction publique, des exemplaires de la 210e livraison du Bulletin historique, destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

de l'Académie Royale d'Archéologie, à Anvers, du 209e fascicule du Bulletin.

de la Société des Antiquaires de Zurich, de la 208e livraison du Bulletin.

Par lettre du 10 juillet, M. le Capitaine Ducluzeau remercie M. le Président et les Membres de la Société qui l'ont élu Membre Titulaire dans la dernière séance.

Congrès des Sociétés savantes de 1905

Il est donné lecture d'une lettre ministérielle du 16 août annonçant que le 43e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements se tiendra à Alger, en 1905. Cette session s'ouvrira le 19 avril. La circulaire est accompagnée de l'envoi de dix exemplaires du programme qui sont distribués aux Membres présents. Les questions soumises aux congressistes sont spécialement empruntées cette année à l'histoire de l'ancienne civilisation dans l'Afrique du Nord, sujet qui offre en histoire et archéologie un si riche champ d'études.

Election

L'ordre du jour appelle l'élection sur la candidature proposée dans la dernière séance. Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en sa faveur, M. le Président proclame Membre Correspondant, M. le Cte J. de Bertoult, à Wisques.

Avis lui sera donné, par M. le Secrétaire-général, de sa nomination.

Communications

M. Decroos fait passer sous les yeux de ses Collègues quelques objets recueillis récemment par M. l'abbé Collet, membre honoraire. Ce sont :

1° Un petit cadran solaire, en cuivre, dont le cadran carré de 12 centimètres de côté est gravé d'une façon assez artistique, avec ornementation en rinceaux aux quatre coins, et signature : « Merlot à St Omer (1764) ».

2° Une tabatière ronde, de travail anglais, également en cuivre, gravée sur les deux faces. Le couvercle porte une ornementation fantaisiste et la date de fabrication : 1702 ; le revers porte le lieu de provenance « Londen » avec ses célèbres tours.

3° Un éperon en fer du quinzième siècle, bien conservé, muni d'une boucle en forme de fleur de lys. Trouvé à Saint-Martin-d'Hardinghem.

4° Une petite cuiller en cuivre, du seizième siècle, dont le manche rond se termine par une statuette où l'on reconnaît sainte Barbe avec sa tour.

5° Une fourchette en cuivre, à trois dents, dont le manche plat ne présente aucune ornementation. Cet objet, que l'on peut attribuer au dix-septième siècle, est un spécimen peu commun et intéressant.

6° Un petit calice en bronze, de la fin du dix-huitième siècle, et ne portant aucune ornementation caractéristique.

Ces objets sont offerts par M. l'abbé Collet au Musée de Saint-Omer.

Lectures

Donateurs de la cloche d'Avroult.

Il est donné lecture d'un supplément donné par M. l'abbé Collet à son travail lu à la dernière réunion, sur les cloches dues aux libéralités de membres des familles de Fiennes et Sandelin. Cette partie est consacrée au donateur de la cloche d'Avroult, Joachim-Charles Sandelin, seigneur de Delettes, époux d'Anne-Dorothée de Vitry et neveu de Pierre Sandelin de Fiennes, dernier donateur de la cloche de Fruges. L'auteur s'attache à suivre les



alliances et la lignée des Sandelin dans notre pays, à Elnes, Hallines et à Saint-Omer, dans l'hôtel de la vicomtesse de Fruges, aménagé récemment en musée communal.

Ces documents compléteront utilement ceux exposés précédemment, et forment un ensemble d'un réel intérêt au point de vue de l'histoire locale.

Bauwercq et voetghelt.

— En terminant, M. J. de Pas lit une note sur deux rentes foncières et seigneuriales connues à Saint-Omer, aux quatorzième et quinzième siècles, sous le nom de « bauwercq » et « voetghelt ». Ces deux mots, empruntés au flamand, et qu'on ne rencontre que dans les actes de la ville de Saint-Omer, désignent deux des dénombrements si variés dont les immeubles étaient l'objet dans l'organisation féodale. C'est donc comme particularité philologique et locale qu'ils méritent d'être signalés et comparés aux redevances analogues qui existaient au moyen âge dans d'autres villes.

Cette note est écoutée avec attention et renvoyée à la Commission du Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 30.

Rapports sur les ouvrages offerts

Histoire d'Arques, par M. l'abbé Lourdault, curé d'Arques. Nombreuses gravures. Arques 1904. In-8 de 312 pages.

Le goût des études historiques se développe de plus en plus, et c'est avec une légitime satisfaction que l'on voit paraître des œuvres comme celle de M. l'abbé Lourdault, car elles répondent à un véritable besoin des populations de connaître les origines, le développement de la commune où les uns sont nés, où les autres se sont fixés, et de se rendre compte des transformations successives qu'ont subies les lieux qui leur sont familiers.

La ville d'Arques a un glorieux passé : son histoire, on peut le dire, est celle de la ville de Saint-Omer et de l'abbaye de Saint-Bertin, et c'est ici l'occasion de dire une fois de plus combien les moines ont contribué par leur travail, par leurs richesses et par leur tutelle aussi ferme que paternelle, au développement de villes et de bourgs qui, à l'origine, n'étaient guère que d'insignifiantes agglomérations de misérables cabanes où vivait avec peine une population de bergers et de pêcheurs.

Nous ne pouvons indiquer qu'à grands traits l'*Histoire d'Arques*. M. Lourdault étudie d'abord l'état matériel et moral de notre pays dans les premiers siècles. Il en arrive ensuite à l'histoire aussi fouillée que possible de saint Walbert, comte d'Arques, qui, guéri miraculeusement par saint Bertin d'une chute de cheval donne Arques et ses prairies à l'abbaye, puis entre lui-même en religion avec sa femme et son fils : plus loin nous voyons ce que devint Arques « sous l'administration douce, dévouée et salutaire des religieux ». C'est en 1232 que la Charte de Commune lui fut octroyée et c'est à cette époque que le grand marais lui fut concédé en pleine propriété par l'abbaye, comme il l'est formellement déclaré. Arques est enfin étudié depuis le commencement de la Révolution jusqu'à nos jours.

Placé sur les routes de France et de Flandre, Arques eut à

souffrir maintes fois du passage des armées : brûlé à plusieurs reprises, il fut aussi le théâtre de sanglants combats. M. Lourdault nous présente aussi des sujets plus reposants en nous traçant l'histoire de la fabrication des draps à Arques, en discutant l'histoire de ses armoiries, en nous contant les fêtes annuelles des Arbalétriers de Saint-Omer dans la forêt de Rihoult.

Le plan de cet ouvrage a été conçu avec méthode et clarté et pourrait être proposé en exemple à ceux qui seraient tentés d'écrire la monographie de leur commune. Les documents sont puisés aux meilleures sources : *les Chartes de Saint-Bertin* et les autres publications de la Société des Antiquaires de la Morinie ont été largement mises à contribution.

Qu'on nous permette cependant une légère critique. L'auteur aurait pu ne pas accepter sans réserves certaines assertions de Malbrancq et de Deneuville sur le pays des Morins et le *Sinus Itius*. Les sciences historique et géologique, en faisant des progrès depuis l'époque où écrivirent ces auteurs, ont jeté un jour nouveau sur certains de ces points restés longtemps obscurs. De même, l'auteur aurait pu alléger en quelques endroits son récit, en reportant aux « pièces justificatives » certains documents publiés *in extenso* dans le corps de l'ouvrage.

Bien entendu, ces réflexions n'enlevent rien à la valeur de cet intéressant travail, aussi sérieusement conçu qu'habilement exécuté.

Saint Yore, par l'abbé B.-J. Thobois, curé d'Alette. Boulogne-sur-Mer 1904. In-8 de 35 pages.

M. l'abbé Thobois a voulu tirer de l'oubli le nom d'un saint qui, pendant de longs siècles, a été vénéré dans la ville de Béthune et qui depuis la Révolution n'est plus guère connu que de quelques personnes s'intéressant aux choses du passé.

St Yore était originaire de la grande Arménie et évêque du Mont-Sinaï, au XIe siècle. Ayant une grande dévotion pour la Sainte Vierge, il entreprit de visiter en Europe les principaux lieux de pèlerinage consacrés à la Mère de Dieu et vint se prosterner devant la statue de N.-D. de Boulogne. C'est le plus ancien pèlerin dont la ville de Boulogne ait conservé la tradi-

tion. En revenant, il voulut s'arrêter à Béthune chez un de ses anciens serviteurs, mais il mourut subitement dans la nuit. Craignant d'être inquiété par la justice, cet homme enterra le corps de son ancien maître dans les dépendances de sa demeure. Bientôt des apparitions merveilleuses dévoilèrent le mystère, et le maître de la maison fut forcé d'avouer la vérité : le corps de l'évêque reçut alors une sépulture digne de sa condition. Plus tard il fut transporté dans la collégiale de Saint-Barthélemy, dans une chapelle spéciale érigée en son honneur ; la maison où le saint évêque était mort fut transformée en oratoire et l'anniversaire de sa mort survenue le 26 juillet fut tous les ans l'occasion de pieuses manifestations.

La Révolution vint brusquement mettre un terme au culte rendu à St Yore en dispersant ses reliques et en s'emparant des objets pieux qui ornaient sa chapelle. Il y avait autrefois, une rue, tout un quartier qui portait son nom. Une caserne, jusqu'en ces derniers temps, rappelait son souvenir. Son oratoire a disparu : disparue également l'église de Saint-Barthélemy.

L'abbé Thobois souhaite en finissant que son travail puisse contribuer à rétablir le culte d'un saint qui fut jadis si populaire dans une région de la province d'Artois.

C. L.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ

(8 JUIN 1904)

Les environs de Lumbres et la pittoresque vallée de l'Aa offrent aux excursionnistes un ensemble de points de vue des plus intéressants que l'on puisse rencontrer aux environs de Saint-Omer ; mais ce n'est pas seulement sous le rapport des aspects de la nature que cette contrée mérite d'être parcourue. Les souvenirs qu'elle renferme et les vestiges archéologiques qui y sont encore conservés méritent d'être visités et surtout d'être plus connus qu'ils ne le sont en réalité ; aussi les organisateurs de l'excursion archéologique de 1904 ont-ils été heureusement inspirés en offrant ce parcours aux Membres de la Société.

Acquin

L'église d'**Acquin** est un monument du seizième siècle, intéressant par son unité et par les souvenirs qui s'y rattachent. On sait en effet qu'elle a été construite par l'abbaye de Saint-Bertin qui possédait la seigneurie d'Acquin. Elle a trois nefs, et conserve encore quelques détails intéressants de sculpture, tels que deux clefs de voûte finement travaillées dont l'une représente l'Annonciation, l'autre, les armes de Saint-Bertin soutenues par deux anges ; et un cul-de-lampe figurant un moine. On voit aussi, sous le clocher, à la jonction de la voûte, l'écusson d'Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin. Les armes de ce prélat, ainsi que celles de l'abbaye, sont encore répétées dans la voûte de grande nef.

Les visiteurs ont néanmoins exprimé à l'unanimité le regret de constater dans cette église, comme d'ailleurs dans la plupart de celles qu'ils ont vues

ce même jour, des traces d'un grattage récent des murs et des piliers, adjonction de plinthes en ciment, etc... qui, sous prétexte de donner au monument un aspect de propreté, lui enlèvent son caractère d'ancienneté et entraînent parfois des dégradations irréparables.

La tour renferme une vaste chambre avec deux cheminées superposées qui était donc divisée autrefois en deux étages, et formait deux pièces de refuge pour la défense au moment des guerres fréquentes qui désolaient le pays. La cloche, dont l'inscription a été publiée[1], porte la mention et les armes de Gérard d'Haméricourt, abbé de Saint-Bertin et évêque de Saint-Omer. Date 1664.

La grande ferme voisine de l'église a conservé une partie des bâtiments du prieuré de l'abbaye de Saint-Bertin. On y voit encore une grande salle avec des fenêtres terminées en tiers-point et dans un coin un puits dont l'orifice et la margelle existent encore.

Les constructions, comme d'ailleurs la plupart de celles du pays, sont formées de pierres des carrières d'Elnes et Wavrans, d'une nature tendre et peu résistante, qui, par contre, donnent au ciseau du sculpteur matière aux sujets les plus fouillés.

Wismes

En visitant l'église de Wismes, les Membres de la Société tenaient à apporter à leur Collègue, M. l'abbé Michaux, curé de la paroisse, le témoignage de leur estime pour le zèle dont il a fait preuve dans la restauration de son église. C'est en effet grâce à ses efforts et à ses démarches personnelles que le chœur a pu être remis à neuf, et que des travaux ont préservé l'ensemble de l'envahissement de l'humidité.

1. *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais. Saint-Omer*. T. III, p. 197.

Du monument lui-même il ne reste rien à dire après la publication de M. Quenson dans la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, et celle plus récente de M. l'abbé Michaux, lui-même [1], éditée après les derniers travaux et illustrée des belles photographies de M. Boitel. Les visiteurs ont eu au moins le plaisir d'admirer non plus d'après les planches, mais en réalité, les fines sculptures des colonnettes, de la frise, des arcatures de la piscine, ainsi que le gracieux petit portail. Ils ont vivement apprécié l'exactitude avec laquelle l'ouvrier moderne est arrivé à reconstituer les sujets et figures dans le caractère un peu naïf de la composition primitive (XVIe siècle). Le chœur de l'église de Wismes est dès à présent complètement restauré ; il serait à désirer que le même élan, aidé de ressources suffisantes, puisse également aboutir à la réfection des nefs [2].

Merck-Saint-Liévin

L'église de Merck-Saint-Liévin doit son importance non seulement à la population de la commune, mais surtout au pèlerinage, célèbre dans la région, qui attirait et attire encore un grand

1. Saint-Omer, D'Homont, 1902. 25 p in-4. Pl.

2. La cloche est moderne : 1849. L'accès en est particulièrement difficile ; aussi peut-il paraître à propos d'en donner, malgré sa date récente, l'inscription obligeamment communiquée à la Société par M. l'abbé Michaux :

L'an 1849, j'ai été nommée LOUISE,
par Arnould-Louis de Bloquel, vicomte de
Wismes, et par
Bonne T. H. L.
de Polignac
vicomtesse de Wismes, son épouse
j'ai été bénite par
M. Risbourg Augustin
curé de Wismes
M. André Coquempot
étant maire
et M. Lardeur, adjoint.

nombre de visiteurs. Le monument actuel a été construit de 1571 à 1687, grâce aux libéralités des de Croy, dont l'écusson domine encore le portail, et grâce aussi aux offrandes des pèlerins. Le clocher monumental est surmonté d'une flèche qui complète le gracieux aspect de l'ensemble, flanqué à mi-côte d'une colline, du haut de laquelle on le domine complètement [1].

A l'intérieur, on remarque les fonts baptismaux, hauts et étroits, du XVIe siècle, dont le couvercle est formé d'une haute cloche en fer ornementé (travail du XVIIIe siècle), suspendue à une jolie potence en fer forgé (du XVIe). La potence pivote avec la cloche pour laisser la cuve à découvert. Cette disposition est peu commune dans ce pays.

On voit également exposée au haut de la nef principale une châsse en bois de chêne, doré et sculpté, ornementée d'arcatures et de fenestrages flamboyants. Elle renfermait autrefois la relique de saint Liévin. Epoque : XVIe siècle.

Avant d'arriver à Fauquembergues, les excursionnistes se sont arrêtés au château **d'Hervarre**, récemment restauré, dont une tour massive reste encore comme vestige de l'ancienne demeure seigneuriale du XIIIe siècle, à l'église de **Saint-Martin-d'Hardinghem**, qui ne présente aucun caractère saillant, mais accuse le cachet d'une ancienne architecture, par ses voûtes épaisses, ses cintres surbaissés et les lourds piliers [2].

1. Les cloches actuelles ont été refondues récemment. M. l'abbé Robert a conservé le souvenir des anciennes dans sa *Notice sur les Cloches*, imprimée dans le cinquième tome du Bulletin de la Société des Ant. de la Mor., 94e livr., p. 392.

2. La Société a déjà signalé, dans le Tome VIIIe du Bulletin historique, la pierre tumulaire de Jeanne de Vargelot, conservée dans cette église. Il y a lieu de rectifier la transcription qui en a été faite.

Cy gist le corps de Damoiselle | Jene de Vargelot vesve de Monsievr | Soyer decede le 3e de Iuing 1670 | fille de Feuz Charles de

Fauquembergues

L'église de Fauquembergues a déjà fait l'objet d'une monographie complète dans la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais.* Bien que très réduit de ce qu'était l'ancienne Collégiale, le monument conserve encore un cachet intéressant, bien que de plusieurs styles différents (en grande partie du XIIIe siècle). Il se compose d'une nef et de deux collatéraux. Les piliers entourés chacun de petites colonnes sont surmontés de chapiteaux finement sculptés.

Au-dessus des arcs de la nef, se trouve un **triforium** composé de jolies galeries à arcades géminées, divisées par le milieu en deux petites arcades.

Le chœur et la voûte sont modernes.

La tour, qui domine la place, est flanquée de deux lourds contreforts et porte encore des machicoulis et vestiges de créneaux qui attestent les attaques fréquentes contre lesquelles on devait se prémunir.

L'itinéraire de **Fauquembergues** à Radinghem permit de traverser le joli village de **Renty,** célèbre par la bataille de 1554 et le souvenir de ses seigneurs. On y voit encore deux mottes de terre et des ruines de constructions souterraines qui marquent la place du château au bord de l'Aa.

Il y avait également à Renty un couvent de Récollets, fondé au commencement du XVIIe siècle par un d'Egmont, seigneur de Renty. Fauquembergues en conserve encore quelques épaves telles que, dans l'église, la balustrade du chœur et le tabernacle de l'autel de la Sainte-Vierge ; et M. Z. Senlecq possède également un curieux volet de retable, dont une face

Vargelot | escuier s. de Morcamp et de | Damoiselle Anne Ovaere.
Requiescant in pace.
Tête de mort.
En haut, ange soutenant un écu de femme : *de... au sautoir de... au franc quartier de...*

représente la mort d'un prieur de cette maison.

Le château de **Radinghem** formait la dernière étape de l'excursion. Cette demeure seigneuriale a été complètement restaurée, il y a vingt ans, par M. Gaston de Monnecove, ancien Membre de la Société. C'est actuellement un des plus complets specimens de restitution de château du XVI[e] siècle en Artois. L'architecte, M. Normand, bien secondé par le goût artistique de M. de Monnecove, a suivi les anciens plans et les anciennes dispositions extérieures. Les sculptures sont dues en partie à M. Sturne, et, en particulier une cheminée monumentale qui garnit une salle du rez-de-chaussée.

Sur la porte d'entrée, a été reproduit l'écusson des **de la Haye,** seigneurs d'Hezecque et de Radinghem. Dans les dépendances, M. de Monnecove a fait placer une ancienne pierre tumulaire de Le Sergeant, seigneur de Long-Jardin (Saint-Martin-au-Laërt), et une petite cloche provenant de l'abbaye de Saint-Bertin, dont elle porte les armoiries, sans inscription.

Ces souvenirs épigraphiques trouveront d'ailleurs place dans l'Epigraphie du canton de Fruges, qui sera comprise dans celle de l'arrondissement de Montreuil, en cours de publication en ce moment.

La difficulté d'effectuer un itinéraire aussi long, en une seule journée, n'a pu être réglée que grâce à l'appoint de plusieurs automobiles, mises aimablement à la disposition des excursionnistes par leurs possesseurs ; aussi les Membres de la Société tiennent-ils à renouveler à ces amis le témoignage de leur gratitude pour ce concours gracieux qui leur a permis de visiter agréablement des souvenirs archéologiques, dans un rayon difficilement accessible pour eux par tout autre mode de locomotion.

J. DE P.

DÉCOUVERTE A SÉLINCOURT
DE LA TOMBE DE FRANÇOIS DE CRÉQUY
DERNIER ÉVÊQUE DE THÉROUANNE
1908

(Communication de M. le chanoine O. Bled, membre titulaire.)

Monsieur le Comte G. de Hautecloque, archiviste de l'Académie d'Arras, informe très obligeamment la Société de la découverte du tombeau de François de Créquy, dernier évêque de Thérouanne, faite dernièrement au village de Sélincourt, Somme. En fouillant l'été dernier le sol de l'ancienne église de l'abbaye de Sélincourt, église détruite au temps de la Révolution, on a trouvé au milieu et en avant du chœur une tombe formée sur trois côtés de murs maçonnés et sur le quatrième d'une simple paroi en enduit, mesurant deux mètres de longueur sur un de largeur et un de profondeur. Elle était recouverte de trois pierres posées à plat, que l'on a malheureusement brisées en creusant la fosse. Sur les débris de celle du milieu, et sur la face tournée à l'intérieur de la tombe, on est parvenu à lire ces mots : *Ci gist François de Créquy . . . . abbé de céans.* A l'intérieur le corps était posé les pieds vers l'autel, comme on inhume les prêtres : la tête posait sur un carreau émaillé portant une fleur de lys. Elle était sciée en deux. Était-ce afin d'enlever la cervelle pour l'embaumement ? Il y avait aussi dans la tombe quelques débris de planches. L'inscription retournée, l'absence de toute marque de dignité pontificale et abbatiale dans la sépulture d'un prélat de si haute famille, indiquent bien que cette tombe a déjà été ouverte et fouillée ; sans doute lors de la destruction de l'église. M. le curé de Sélincourt a emporté les morceaux de la pierre gravée, M. le receveur d'enregis-

trement d'Hornoy a pris la tête; pourquoi?—Le reste des ossements fut rassemblé dans un coin de la tombe recouvert de l'une des pierres, et la fosse fut refermée avec de la terre.

On peut regretter que M. le Curé n'ait pas eu la pensée de recueillir, pour les inhumer décemment dans son église, tout ce qui restait du corps de François de Créquy. Ce personnage, évêque et abbé, méritait, il semble, un traitement plus respectueux.

Cette découverte, tout imparfaite qu'elle soit, de la tombe du dernier évêque des Morins est du plus haut intérêt pour la Société des Antiquaires de la Morinie qui recueille partout les souvenirs des évêques de Thérouanne et en publie actuellement les *Régestes*. Cette Société ne peut trop vivement remercier l'érudit archiviste de l'Académie d'Arras de lui avoir envoyé sur cette découverte les intéressants détails qu'on vient de lire.

Ce nous sera aussi une occasion de déplorer de nouveau que les travaux faits sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale de Thérouanne, au lieu de se borner à des sondages pratiqués au hasard ne se soient pas étendus à un entier déblaiement de toute l'aire de l'église.

Il est bien certain que, conduites avec plus de méthode, ces fouilles auraient amené la découverte et rendu possible l'identification de plusieurs sépultures rencontrées par hasard et qui, faute de points de repaires, sont demeurées anonymes. Celle surtout du Bienheureux Jean de Warneton, évêque de Thérouanne de 1099 à 1130, si nettement indiquée par son biographe, eut été accueillie avec transport par tous les pieux fidèles des pays de France et de Belgique qui faisaient autrefois partie du diocèse morin. Il eut été très facile de reconnaître celle de Jean Tabary, évêque de 1384 à 1403, dont la place est si clairement marquée dans son testament, et bien

d'autres sur lesquelles on a des indications précises.

Nous aurons à parler encore de François de Créquy dans les *Régestes*, mais comme ce ne sera pas d'ici quelque temps et que nous nous bornons dans ce recueil à mentionner seulement les actes des évêques sans notice biographique, nous croyons à propos de dire ici quelques mots de ce personnage.

François de Créquy, évêque de Thérouanne, était le second fils de Jean, VII[e] du nom, sire de Créquy, de Fressin, de Canaples, etc., gouverneur de Montreuil, qui avait épousé en 1497 Jossine de Soissons, dame de Merville. Il était protonotaire apostolique et abbé de Sélincourt, lorsque, au dire de la *Gallia*, il devint évêque de Thérouanne par la résignation que fit en sa faveur Jean, cardinal de Lorraine en 1535. Mais il ne fut pas sacré la même année comme le disent les auteurs de ce célèbre recueil, et Gazet et plusieurs auteurs ecclésiastiques. Il ne put en effet faire sa joyeuse entrée dans son église cathédrale le 15 juin 1539, qu'après avoir donné aux chanoines lettres de non-préjudice, parce que, par défaut d'âge, il n'était pas encore sacré. Trente ans est l'âge canonique pour la consécration d'un évêque.

Comme nous l'avons raconté d'après M. le Chanoine Haigneré [1], pour témoigner de la différence qu'il y avait entre un évêque seulement élu ou nommé et un évêque consacré, le jeune évêque de Thérouanne dut renoncer à se faire porter, depuis l'église de Saint-Martin-au-Mont, aujourd'hui l'église de Clarques, jusqu'au portail de sa cathédrale, en « chaière », c'est-à-dire en chaise à porteurs sur les épaules de ses hommes féodaux : il fut obligé de faire le chemin à pied. Le chapitre morin mit encore à cette entrée d'autres exigences. Il en est une qui fut particulièrement pénible au jeune prélat. François de Créquy portait toute sa barbe : il l'avait peut-être fort belle.

1. *Les Evêques de Saint-Omer*, pièces justificatives, page XLVII.

Dans l'esprit de l'Église l'évêque était considéré comme chanoine et même comme prévôt du chapitre de son église : or, de toute antiquité, d'après les statuts du chapitre, aucun chanoine morin, fut-il prévôt, ne pouvait siéger au chœur s'il ne portait les cheveux courts et la barbe rase. L'évêque députa ses commissaires au chapitre afin d'obtenir qu'on se relachât quelque peu de la rigueur des statuts sur ce point. Les chanoines furent inflexibles et ne voulurent en rien déroger à l'usage ancien. Le prélat eut le bon esprit de faire ce petit sacrifice, au moins pour cette fois, et ce fut *abrasâ barbâ*, la barbe rase, qu'il fit son entrée dans son église le 15 juin 1539.

La guerre sévissait alors entre le roi de France et le souverain des Pays-Bas, et continua durant tout l'épiscopat de François de Créquy. C'est pourquoi cet évêque ne fit jamais résidence.

Nous n'avons retrouvé que très peu d'actes de son administration.

François de Créquy mourut le 28 février 1553, quatre mois seulement avant la chute de Thérouanne, qui tomba aux mains de Charles V le 20 juin suivant. Il eut pour successeur son frère Antoine de Créquy, cinquième enfant de Jean, qui à cause des guerres et finalement du démembrement du diocèse de Thérouanne, ne put jamais prendre possession de son siège. Il fut plus tard nommé à l'évêché de Nantes.

François de Créquy fut, comme nous l'avons vu, inhumé dans le chœur de l'église de son abbaye de Saint-Pierre de Sélincourt. Ceci nous rappelle le souvenir d'un autre évêque de Thérouanne, puisque c'est de cette abbaye que Milon fit venir, en 1131, les premiers religieux Prémontrés qu'il établit dans l'église qu'il avait fondée à Thérouanne, et qui fut appelée l'abbaye de Saint-Augustin parce qu'en la fondant l'évêque lui donna une partie notable du chef de S. Augustin, apôtre de l'Angleterre.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

RELATIVE AUX PERSONNAGES

INSCRITS SUR LES CLOCHES D'ESQUERDES, FRUGES ET AVROULT

(Pas-de-Calais)

(Communication de M. l'abbé A. COLLET, membre honoraire.)

I. — ESQUERDES

MAISTRE ANTHOINE DU BOIS EVECQUE DE BEZIERES SEIGNEUR D'ESQUERDES ME NOMA ANTHONIE L'AN MIL V[c] ET XVIII.
Diamètre : 1m20. — Poids : 900 kilos.

Cette légende, en lettres gothiques carrées de 24 millimètres de taille, contourne la cloche sur une seule ligne entre deux filets. Elle fait connaître le donateur, énumère ses titres et qualités, renferme le nom de la cloche et indique la date de la fonte, moitié en lettres et moitié en chiffres.

Au-dessous de l'inscription circulaire sont représentés : côté est de l'orientation actuelle, le Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean ; côté nord, saint Nicolas ; côté sud-ouest, saint Martin, patron de l'église. Toutes ces figures ont 7 centimètres de hauteur. On ne voit ni armoiries, ni marque de fondeur.

Il n'est pas sans intérêt de mettre en lumière le héros de cette inscription par une généalogie succincte de ses ancêtres, l'étude des difficultés soulevées à propos de sa nomination à l'épiscopat, la recherche du titre de seigneur d'Esquerdes et l'histoire de quelques traits de son existence extrêmement mouvementée.

Antoine du Bois appartient à la famille des « de Fiennes »,

une des plus illustres de l'Artois, par ses alliances, ses titres et ses vastes possessions.

Au chapitre 83 de ses *Antiquités de Flandre*[1], Aubert le Mire s'exprime ainsi sur la famille de Fiennes : « *Fielnes,* « *Felna, seu Fienna, hodiè Fiennes, vicus diœcesis Bolo-* « *niensis in Franciâ, olim proprios habuit dominos in belli-* « *geratoribus natos, ex quâ familiâ hodiè superest vicomes* « *de Furges* (Fruges) *in Artesia.* »

On sait qu'au XIIIe siècle, un cadet abandonnait souvent son nom patronymique pour adopter celui d'une seigneurie tenue par héritage et former une branche secondaire de sa lignée ancestrale. En vertu de cet usage, Henri Ier, second fils de Robert Ier de Fiennes, seigneur de Heuchin en 1260, substitua au nom de sa Maison celui de « Du Bois d'Esquerdes » qu'il devait à sa mère Claude de Luxembourg, dame apanagée dudit fief. Il brisa en même temps, comme fils de cadet, d'une « bordure de gueules » conservée par sa postérité, le blason de ses aïeux « d'argent au lion de sable. »

De Henri Ier de Fiennes ci-dessus descend au 4e degré le baron d'Elnes, Jean Ier, seigneur du Bois d'Esquerdes, lequel forme la branche des seigneurs d'Annequin-Fruges par son mariage en 1362 avec Jeanne de Lens, sa cousine-germaine, fille et unique héritière de Bauduin II de Lens, seigneur d'Annequin, gouverneur de Lille.

L'emblème héraldique de cette nouvelle branche portera *écartelé aux 1er et 4e quartiers d'argent au lion de sable brisé d'une bordure de gueules, qui est* du Bois d'Esquerdes ; *et aux 2e et 3e quartiers contre-écartelé d'or et de sable, qui est* Lens.

Ce dernier blason fut définitivement adopté par toute la descendance de notre baron d'Elnes, Jean Ier du Bois, comme armoiries héréditaires.

Au-dessus du bénitier en grès de la vieille église d'Elnes, bâtie en 961 et reconstruite en 1144, l'œil exercé s'arrête volontiers sur un socle en calcaire qu'un tailleur de pierre du pays a finement découpé aux armes des anciens seigneurs de la vallée de l'Aa, les *du Bois d'Esquerdes,* dits *de Fiennes,* vicomtes de Fruges.

1. Bruxelles, 1633, in-8o.

Issu de leur noble sang, *Antoine du Bois*, parrain de la cloche d'Esquerdes en l'année 1518, naquit en 1471. Il était le second des deux fils de Jean III, baron d'Elnes, l'arrière-petit-fils de Jean Ier, dont nous venons de montrer l'illustre origine, et de Catherine de Caumesnil, sa première femme, dame de Tincques et Bétencourt (canton d'Aubigny-en-Artois).

Le frère aîné, Jean IV, baron d'Elnes, vicomte de Fruges, seigneur du Bois-d'Esquerdes, fut nommé conseiller et chambellan du roi Charles VIII, par Philippe de Crèvecœur, maréchal d'Esquerdes, son oncle. (Deneuville, tome III, p. 285.)

Voici comment s'établit cette importante parenté, qui explique la destinée du frère cadet, Antoine du Bois. Un an après la mort (1440) du baron d'Elnes, messire Philippe du Bois de Fiennes, qui laissa un fils, Jean III, sa veuve Jeanne de la Trémouille convola en deuxièmes noces avec Jacques de Crèvecœur, du Beauvaisis, et devint mère de Philippe de Crèvecœur, si connu sous le nom du maréchal d'Esquerdes.

Le célèbre homme d'armes, n'ayant pas eu d'enfant de son mariage avec Isabeau d'Auxy, prit en affection les deux fils de son frère utérin : Jean IV, baron d'Elnes, et Antoine, tous deux dits *de Fiennes*, seigneurs du Bois d'Esquerdes.

On va voir que d'Esquerdes n'était pas moins habile à servir les intérêts des siens que ceux de ses princes.

Jean Molinet, dont l'un des récits autobiographiques rappelle la surprise de la ville de Saint-Omer dans la nuit du 27 mai 1487, fait dire à Philippe de Crèvecœur :

> « J'entray à Sainct-Omer par derrière Sainct-Bertin.
> « Mon nepveu Jean du Bois, qui fut mon héritier,
> « Par-dessus la muraille y entra le premier. »

Le surlendemain, 29 mai, le héros de cet assaut, qui n'est autre que le baron d'Elnes, Jean IV du Bois d'Esquerdes, était nommé bailli et capitaine de Saint-Omer et du château par son oncle, le maréchal d'Esquerdes.

Philippe de Crèvecœur ne borna pas son attachement à Jean IV ; il le porta tout particulièrement sur le plus jeune de ses deux neveux maternels, Antoine Du Bois, bien que ce dernier n'ait pas suivi la carrière des armes.

Pour l'élever aux plus hautes dignités ecclésiastiques,

d'Esquerdes ne recula devant aucune démarche. Il demanda à Louis XI, puis obtint de Charles VIII un brevet ordonnant la nomination anticipée de son cher Antoine à l'évêché de Beauvais; et, du pape Innocent VIII, les deux brefs du 21 juillet 1486 et 27 janvier 1487 « déclarant réser-
« ver le siège épiscopal de Beauvais à Antoine du Bois, et
« défendant, sous peine de censures, lors de la vacance
« du siège, de procéder à une élection, sous quelque pré-
« texte que ce fut[1]. »

L'évêque, Jean de Bar, mourait le 15 mars 1488.

Incontinent, d'Esquerdes, enhardi par les prescriptions royales et les décisions réitérées de la Cour romaine, partit pour Beauvais; et là, s'étant fait présenter par l'archidiacre à l'assemblée capitulaire, il harangua les chanoines de cette singulière façon : « Vous n'ignorez pas
« comme, à la prière du très chrétien roy de France, Sa
« Sainctetė s'est réservé l'évesché de Beauvais pour mon
« nepveu Antoine du Bois, protonotaire et chanoine de la
« saincte chapelle de Paris. J'espère qu'il en sera pourveu
« par l'autorité apostolique, ce que je désire grandement...
« Pour ces causes, je vous prie, messieurs, qu'en obtem-
« pérant aux provisions et à la volonté de Sa Sainctetė et
« au bon plaisir de Sa Majesté, et à mes souhaits et désirs,
« vous daigniez avoir pour recommandé ce mien nepveu,
« sous la promesse que si vous le demandez et recevez
« pour évesque, il vous laissera le gouvernement et admi-
« nistration de l'évesché, tant en général qu'en particulier.
« Et, au contraire, que si vous troublez mon nepveu en
« telle chose en eslisant ou requérant un autre évesque,
« je veux que vous sachiez que j'ay des amis et des faveurs
« en cour de Rome et vers Sa Majesté, qui ne sont pas
« petits, comme vous pouvez bien penser et considérer,
« par lesquels je me pourray aider pour la conservation
« du droict de mon nepveu[2]. »

Antoine du Bois n'avait alors (1490) que dix-huit ans[3].

1. *Gallia christ.*, t. VI, p. 366.

2. Louvet (Pierre). *Histoire et antiquitez du Beauvaisis*, t. Ier, 1609.

3. *Belvacensem cathedram conscendere tentavit Antonius annos natus 18 ex bullà Innocentii papæ. (Gallia christ.*, t. VI, p. 365.)

Devant un attentat aussi manifeste à la vieille règle canonique de l'élection, le Chapitre, jaloux de sa liberté et de ses droits, résolut de réagir contre la double pression du roi et du pape. Il donna bravement ses suffrages au chanoine Louis de Villiers de l'Isle-Adam, fils du gouverneur-sénéchal, Jacques de Villiers, auquel succéda, coïncidence curieuse, comme sénéchal du Boulonnais, Philippe de Crèvecœur (1478).

Vexé de la résistance, Charles VIII mit son protégé en possession immédiate du temporel de l'évêché de Beauvais. De son côté, Innocent VIII nomma Antoine du Bois au siège épiscopal de Béziers ; et, deux ans après, il le pourvut de l'abbaye de Saint-Lucien-lez-Beauvais, devenue vacante par le décès de son titulaire, Jean de Villers-Saint-Paul, que notre évêque de dix-huit ans avait eu l'habileté de faire son grand-vicaire.

La bulle de collation est du VII des ides de juillet (9 juillet) 1492.

Il est certain qu'on ne peut trop blâmer la commende par laquelle on spoliait les monastères et nuisait à leur exacte observance. Cependant les bons moines de Saint-Lucien, qui avaient ouvertement patronné la candidature du neveu de d'Esquerdes à l'évêché de Beauvais, se félicitaient de recevoir leur jeune abbé de vingt et un ans, assez accommodant, du reste, pour laisser la direction spirituelle de la communauté au prieur claustral et se contenter de l'administration du temporel de l'abbaye.

A cette époque, la commende de Saint-Lucien rapportait trente-sept mille livres.

Certes, un bénéfice aussi avantageux, qui sera le revenu préféré de Pierre de Bérulle, Richelieu, Mazarin et Bossuet [1], dédommageait amplement Antoine du Bois de sa dépossession du siège de Beauvais, rendue définitive le 24 juin 1497, après neuf ans de démêlés (1488-1497). De plus, l'influence de sa famille le rendra bientôt évêque incontesté de Béziers, en écartant adroitement ses deux compétiteurs : Pierre Javailhac, qui abdiqua, le 2 février

1. *Bossuet*, t. XIII (Ed. PÉLAGAUD). *Lettres XIII* (p. 274) *au maréchal de Bellefonds, et XVII* (p. 278). Ses bulles lui sont accordées *gratis* pour cette collation.

1503, par peur de la colère royale [1], et Guy de Châteauneuf de Bretenous, dont la concurrence fut déboutée par arrêt du Parlement en 1506 [2].

Ces quelques données suffiront à éclaircir le premier des deux titres: « evecque de Bezieres » que la cloche d'Esquerdes décerne à son illustre parrain de 1518.

Nous allons étudier la deuxième qualification, « seigneur d'Esquerdes », d'un intérêt local non moins puissant.

Originairement, Antoine du Bois la tenait du fondateur de sa Maison, Henri Ier, seigneur de Heuchin, qui, avons-nous dit, changea son nom ancestral « de Fiennes » en celui de « du Bois », apanage de sa femme, Colle de Luxembourg, dame « du Bois d'Esquerdes ». Mais il ne la dut pas moins depuis à son aïeule maternelle, Jeanne de la Trémouille, laquelle, désireuse de finir son existence dans un pays qu'elle avait habité du vivant de son premier mari, messire Philippe du Bois de Fiennes, baron d'Elnes, « fit acquisition de la terre et seigneurie d'Esquerdes pour « 7.000 salus d'or, le 10 juillet 1441, de Jeanne de Vey, « veuve de Bernard de Châteauvillain ».

Soit dit aussitôt pour être complet, Jeanne de Vey était fille unique et héritière de Jehan, sire de Vey et d'Esquerdes, et le « salut » en question est celui de la dernière émission de Henri VI d'Angleterre. Taillé à 70 au marc, il était d'or fin avec 1/4 carat de remède, c'est-à-dire loi, et valait 22 sous 6 deniers tournois. Ramené à nos poids actuels, ce salut pesait 3 gr. 7.149.

Ainsi mise en possession de la terre et seigneurie d'Esquerdes, la célèbre éducatrice de Marie de Bourgogne, « Madame la Trémoïlle », ainsi appelée, aujourd'hui encore, par les habitants du village [3], se qualifia « dame d'Esquerdes », et légua son titre avec sa seigneurie, par acte du 10 juin 1467, à son fils de second lit, Philippe de Crèvecœur, lequel illustrera à jamais le vocable « d'Esquerdes » en s'appelant désormais « sieur d'Esquerdes »

1. *Gallia christ.*, t. VI, p. 365, art. LXV. *Petrus IV Javailhac.*

2. *Ibid.*, t. VI, p. 366, art. *Antonius du Bois.*

3. Le monument de Jeanne de la Trémouille orne encore la curieuse église d'Esquerdes (XIIe siècle). C'est un tombeau surmonté d'une statue couchée du XVe siècle, sans aucune inscription, placé dans la partie haute de la nef.

ou plus simplement « d'Esquerdes », puis « maréchal d'Esquerdes », après sa nomination de maréchal de France par Charles VIII, le 2 septembre 1483.

Les chroniques de Jean Molinet rapportent que le grand capitaine, qui « depuis plus d'un an ne vivait plus que par le bénéfice et subside de la médecine », accepta néanmoins la conduite de l'expédition d'Italie. Pressentant bientôt sa fin et se voyant sans postérité directe, il institua, le 20 avril 1494, par affection pour ses deux neveux maternels, Jean III, baron d'Elnes, son frère utérin, légataire universel de tout ce qu'il possédait en propre. C'est ainsi que « les « deux frères du Bois, par la donation du maréchal d'Es- « querdes de la terre dud. lieu à son frère utérin, messire « Jean du Bois, baron d'Esne, vicomte de Fruges, leur « père, devenaient les plus prochains héritiers dud. feu « mess. Philippe de Crèvecœur, chevalier, maréchal de « France, et furent sieurs d'Esquerdes [1]. »

Des faits et gestes particuliers « du révérend père en « Dieu Antoine du Bois, évêque de Bezières, seigneur « d'Esquerdes » nous nous contenterons de citer seulement ceux qui touchent à la légende de notre cloche et au patriotisme de son glorieux parrain.

Très fier du nom illustre qu'il portait, Antoine du Bois s'ingéniait à en faire reproduire le blason, *d'argent au lion de sable, écartelé de contre-écartelé d'or et de sable,* non-seulement sur son sceau personnel et la reliure de ses livres, mais aux fenêtres de son logis abbatial, aux vitraux, au jubé, aux stalles de l'église.

A propos de cette magnificence, le « cérémoniale locale » du couvent relate la curieuse instruction suivante pour le trésorier, chargé de faire voir les reliques aux visiteurs : « ...Il faut ensuite montrer les chaires ou stalles du chœur, « qui ont été commencées, en 1492, par ordre d'Ant. du « Bois, premier abbé commendataire, aussi bien que le « jubé, et achevées en 1500. On voit sur les stalles tous les

1. Archives particulières de M. le Baron Huyttens de Terbecq, allié aux de Fiennes, comtes de Lumbres, de la branche cadette des barons d'Elnes, vicomtes de Fruges, par sa femme, Jeanne-Adelaïde-Marie de Mathorel de Fiennes. Que le très obligeant membre de la Chambre des Représentants à Bruxelles nous permette d'inscrire ici son nom ; ce sera un bien faible témoignage de notre gratitude.

« arts imaginables : la vie de Saint Antoine, patron de « l'abbé, les figures de l'ancien Testament, la vie de Saint « Lucien, etc... »

N'a-t-on pas dit que Callot, le célèbre graveur français (1593-1635), s'est inspiré de ces stalles pour composer sa fameuse tentation d'Antoine et que leurs extravagances ont fourni au poète Sedaine l'idée de son cantique ?

Quoi qu'il en soit, il suffit d'avoir examiné une seule fois les figures si bizarres de ce chef-d'œuvre, dont une partie est conservée dans l'église de Saint-Denis, près Paris, et de les rapprocher des têtes grimaçantes en bois de la corniche supportant la voûte de la nef de la basse église d'Esquerdes, pour reconnaître leur absolue parenté de style et d'époque.

Des nombreuses qualités d'Antoine du Bois, aucune ne valait son patriotisme.

François Ier était vaincu à Pavie (24 février 1525) et captif à Madrid. Son rival Charles-Quint exigeait une rançon excessive. Que fait Antoine du Bois ? « Il engage son bien « et celui de sa famille en Flandre et Artois pour la rançon « de François Ier, roy de France, qui lui donna en échange « plusieurs terres et principalement le titre de Chaumont « en Bassigny pour lui, son frère Jean, baron d'Esne et ses « enfants, ainsi qu'il est justifié par tous les actes passés « avec les procureurs spéciaux du roy au sujet de cette « engagerie faite par Antoine, évêque de Besières, pour la « rançon de François Ier, de tous les biens que la famille « avait sous la domination de l'empereur Charles-Quint « pour seureté du traité de Madrid[1]. »

Le roi de France voulut manifester autrement sa gratitude, car le *Gallia christiana* rapporte (T. VI, p. 366) que François Ier fit une visite solennelle, l'an 1533, à l'évêque de Béziers Antoine du Bois, qui alla recevoir Sa Majesté à la porte du Pont-Rouge, et la conduisit en grande pompe à la cathédrale.

Par contre, l'irascible Charles-Quint, courroucé de voir « Monseigneur Antoine du Bois, évêque de Béziers, abbé « commendataire de Saint-Lucien-lès-Beauvais, tenir parti « pour le roi de France, confisqua en 1534 et 1535 ses sei- « gneuries de Lisbourg, Fruges et Hézecques, malgré les

1. Extrait des archives déjà citées de M. le Baron de Terbecq.

« rembours faits par le roy de France à l'empereur des « terres d'Esquerdes, Eulne, Wavrans et autres[1]. »

Le parrain de la cloche d'Esquerdes mourut, non pas « fort âgé en 1534 », ainsi que certains auteurs l'ont écrit, mais en 1537, à l'âge de 66 ans et, après un épiscopat effectif de 47 années (1490-1537).

Sur un marbre blanc, taillé en cœur, que ses religieux de Saint-Lucien placèrent sur la tombe, on lisait cette épitaphe, disparue pendant la Révolution :

HAC JACET IN TERRA LUX MAGNA ET GLORIA MUNDI ;
PASTOR ET INSIGNIS CŒNOBIARCHA DOMUS,
NOBILIS EX GENERE, AC VERUS PIETATIS AMATOR,
DOCTRINA CLARUS, MORIBUS ATQUE GRAVIS,
RELIGIONIS HONOR, SUMMUM PATRIÆ DECUS ET LAUS,
CŒNOBIO NOSTRO MUNERA MULTA DEDIT,
OBIIT ANNO MDXXXVII.

(A suivre).

1. Compte conservé aux Archives départementales du Pas-de-Calais.

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

212e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 7 Novembre 1904

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 10. M. le Président annonce que MM. Duquenoy et Joseph de Givenchy se sont excusés de ne pouvoir y assister, puis il donne la parole à M. le Secrétaire-général pour la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observations.

Dons et hommages

Outre les publications provenant des échanges et abonnements, la Société a reçu, depuis la dernière réunion, à titre d'hommages d'auteurs :

de M. Revillion : *Recherches sur les Peintres de la ville de Saint-Omer*. Saint-Omer, D'Homont, 1904, in-8. (Voir aux rapports sur les ouvrages offerts).

de M. Chaix-d'Est-Ange : *Dictionnaire des Familles Fran-*

çaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle. Tome 2e. Evreux, imp. Ch. Herissey, 1904.

La publication de ce travail important, dont le premier volume a été présenté l'an dernier à la Société, se continue aussi rapidement que le permet l'abondance des documents à réunir. On se rend compte des services nombreux que peut rendre un recueil aussi considérable, et l'on ne peut que féliciter l'auteur de poursuivre son entreprise avec autant de succès. Les brèves notices sur les familles sont très heureusement accompagnées de références nombreuses qui augmentent l'intérêt de l'ouvrage.

Remerciements.

Voyage à Saint-Omer (1660).

Il y a lieu de signaler dans le *Bulletin de la Société d'Etudes de la province de Cambrai* (septembre 1904), la *Relation d'un voyage dans le « Pays-Bas » en 1660,* publication textuelle d'un manuscrit où sont consignées des observations curieuses sur les pays parcourus par trois voyageurs. Voici le passage relatif aux environs et à la ville de Saint-Omer :

« Après avoir diné (à Cassel), nous avons monté à cheval et venu coucher à St-Omer par un fort long chemin. Logé à l'Aigle d'Or, et en chemin faisant, avons esté à un demy lieue de Saint-Omer au village nommé Saint-Mommelin, auprès duquel il y a une montagne sur laquelle a esté cy devant basty le fort du bacq, lorsque *Monsieur de Chastillons* assiégea la ville de Saint-Omer. Lequel bacq nous avons passé, pour gagner la ville par un chemin qui est dedans un marais et prairie, ce qui rend la ditte ville très forte de ce costé-la, comme elle est générallement partout, à cause des eaux et des fortifications qui sont très belles. Nous y avons faict le tour de rampart, où nous avons emploiié plus d'une grosse heure. Et pour ce qui est du dedans, elle est entre les deux et non comparable aux autres villes de Flandre d'où nous venions, tant pour la netteté qu'autre chose. Le peuple de la dicte ville ennorgueili pour n'avoir point esté prise durant les dernières guerres, sont fort fiers et pas bons amis des François.

Nous y avons veu l'église de Saint-Bertin et Saint-Omer, qui est la cathédrale, et ausy les Jesuittes. . . . »

Fédération des Sociétés savantes du Nord.

Le même fascicule publie un intéressant rapport, lu par M. l'abbé Leuridan au dernier Congrès d'Arras, sur un *projet de fédération d'histoire locale entre les Sociétés savantes de la région du Nord.* On peut rapprocher ce plan de celui conçu par M. le Docteur Lancry, à Dunkerque, et dont la Société des Antiquaires de la Morinie s'est entretenue à plusieurs reprises. Il semble que M. l'abbé Leuridan ait été bien inspiré en limitant la fédération à la région du Nord, car, ainsi qu'il le démontre, les résultats pratiques d'une entente bien conçue peuvent aboutir à rendre de véritables services aux travailleurs de la région, soit en leur fournissant des renseignements bibliographiques qu'ils ne peuvent toujours avoir sous la main, soit en créant une publicité utile autour des sujets d'études mis à l'ordre du jour de chaque Société.

La Société des Antiquaires de la Morinie a déjà eu l'occasion de témoigner l'intérêt qu'elle prend à l'idée de fédération; aussi est-il décidé qu'elle donnera son adhésion à l'organisation de la Société d'Etudes dès qu'elle pourra être mise en pratique.

Correspondance

— Accusé de réception, par la Société des Antiquaires de Londres des 209e et 210e livraisons du Bulletin historique.

— L'Académie de Stanislas, à Nancy, envoie le programme du concours qu'elle ouvre pour 1908, sur une question économique, conformément à une fondation du Dr Herpin, de Metz.

— La Société de Sciences naturelles de la Haute-Marne, à Langres, envoie le premier fascicule de son Bulletin, en demandant de l'échanger avec celui de la Société.

Les Membres présents sont unanimes à penser que le champ d'études de cette Société est trop étranger aux

sciences historiques et archéologiques pour qu'il y ait lieu d'acquiescer à cette demande.

Candidatures

Les candidatures suivantes sont soumises à la Société : comme Membres honoraires :

MM. Gustave Dumont, ancien juge de paix à Aire-sur-la-Lys, présenté par MM. l'abbé Bled, Decroos et Van Kempen ;

et l'abbé Lourdault, curé d'Arques, présenté par MM. Ch. de Pas, l'abbé Bled et l'abbé Dusautoir.

Comme Membre correspondant :

M. Théodore Pruvost, de Saint-Georges-lez-Hesdin, répétiteur général au lycée Montaigne, à Paris (auteur d'une importante étude sur le *Général Deplanque*), présenté par MM. Ch. Legrand, Decroos et Justin de Pas.

Conformément au règlement, les scrutins sur ces candidatures sont renvoyés à la prochaine séance.

Communications et Lectures

Jacques Dubrœucq.

M. Legrand fait passer sous les yeux de ses Collègues un bel ouvrage allemand consacré à l'œuvre de Jacques Dubrœucq : « Jacques Dubrœucq von Mons, ein Niederlandischer Meister aus der Frühzeit des Italianischen Einfluses » par Robert Hedicke, publié à Strasbourg (Heitz, 1904).

Le chapitre V du travail est consacré aux sculptures de Dubrœucq conservées à Saint-Omer : le Mausolée de Croy, le Christ Rédempteur de l'église Saint-Denis, des bas-reliefs conservés à l'école des Frères de la rue d'Arras et en l'église Notre-Dame, les restes du monument de Philippe de Sainte-Aldegonde et les fragments divers exposés au Musée. Plusieurs planches intéressantes sont données à l'appui des descriptions.

Il est regrettable que l'absence de traduction française empêche nos concitoyens d'apprécier comme il le mérite un travail qui est certainement la plus complète monographie qui ait été publiée sur le célèbre sculpteur.

Cloche de Nortleulinghem.

M. le Secrétaire-général expose qu'un de ses Collègues lui a transmis depuis la dernière réunion, de la part de M. l'abbé Cocquerez, curé de Zouafques, avec demande d'explications, l'inscription et le croquis de l'écusson gravés sur la cloche de Nortleulinghem. Depuis, MM. Sturne et de Nortbécourt s'étant rendus eux-mêmes en cette commune, ont pu prendre sur place un estampage soigné de l'écusson et un *fac-simile* de l'inscription avec plusieurs détails épigraphiques conservés dans l'église. Ces derniers documents pourront être utilisés ultérieurement pour l'épigraphie générale de cette commune, mais la cloche elle-même peut donner lieu dès à présent à une étude plus étendue que ne le comporterait le cadre de l'*Epigraphie Départementale*. M. de Pas a fait, pour obtenir ces explications, des démarches qui l'ont entraîné dans des recherches compliquées et constituent un dossier important.

La cloche de Nortleulinghem, datée de 1759, rappelle, dans son inscription et l'écusson qui l'accompagne, le souvenir d'une famille Coll, originaire du Roussillon, qui eut des alliances en Espagne, à Douai, puis à Saint-Omer, et posséda ainsi au dix-huitième siècle la seigneurie de Nortleulinghem.

L'estampage de l'écusson est également mis sous les yeux des membres présents : les quartiers qui le composent présentent des difficultés d'identification que l'auteur de la communication a essayé d'expliquer. C'est le résultat de ces recherches qu'il soumet à la Compagnie, et celle-ci décide qu'en raison de leur importance elles feront l'objet d'une note consignée dans le Bulletin en dehors du procès-verbal.

Cloche de Difques.

M. J. de Pas fait remarquer à cette occasion que l'épigraphie campanaire du 18e siècle reproduit fréquemment des armoiries écartelées, et qu'en particulier, il y a lieu de citer, non loin de Nortleulinghem, la cloche de Difques, dont l'inscription[1] et l'écusson, relevés par M. Sturne, con-

1. *L'an 1781 je suis nommée Françoise Ferdinande par Nicolas*

servent le souvenir de la famille Ysebrant, seigneurs de Lendonck et de Difques.

L'écusson est composé des armes des *Saluces* (d'argent au chef d'azur), écartelées de celles des *Bernemicourt* (de sable semé de fleurs de lis d'or), et, sur le tout, celles d'*Ysebrant* (d'or au castor rampant en bande).

Timbre : couronne de vicomte. *Supports :* deux tritons.

Mais ici l'identification des quartiers n'a pas donné lieu aux mêmes difficultés qu'à Nortleulinghem, car ce sont des armoiries connues dans l'armorial du Nord de la France, et, d'autre part, la généalogie de la famille Ysebrant[1] fait connaître l'alliance contractée à la fin du dix-septième siècle avec la famille de Saluces-Bernemicourt, des anciens seigneurs de Difques.

P. Merlot, graveur à Saint-Omer.

En terminant, le même Membre donne lecture d'une étude sur *Pierre Merlot, graveur à Saint-Omer* (1713-1782).

Le nom de cet artiste peu connu, et qui n'a laissé, il est vrai, que des œuvres secondaires, mérite d'être tiré de l'oubli. On n'a pu relever jusqu'à présent que six compositions signées de lui, soit quatre ex-libris, dont un déjà publié, une plaque de cadran solaire donnée récemment au musée de Saint-Omer, et une inscription sur plaque de cuivre conservée en l'église de Sempy. Néanmoins, on constate dans ces œuvres un véritable savoir-faire, qui est également apprécié par les Membres présents, à qui l'auteur de la communication soumet un exemplaire de plusieurs de ces gravures.

Ferdinand Joseph Liot ecuyer seigneur de Guzeleenghem Baulot | la Vatine et autres lieux et la maraine noble dame Marie Françoise Adrienne de Dixemude. Cette cloche a ete refondue par | les soins du sieur Tahon receveur du sieur Ysebrant ecuyer seigneur de Rillant Lindoncq de Douvrain | Difque et autres lieux apres en avoir obtenue la permission du seigneur de Difque il a fait apposer ses armes.

Faites (au pluriel, car il y avait autrefois deux cloches) *par Willotte, Garnier et Drouot.*

1. Cf. Gœthals. *Dictionnaire généalogique.* T. IV.

M. J. de Pas a recueilli également différents documents des archives de Saint-Omer, actes d'état civil et contrat de mariage, qui lui ont permis de reconstituer en partie la biographie de Pierre Merlot. Cette notice est accueillie avec intérêt. On sait, en effet, que l'art de la gravure n'a été représenté à Saint-Omer, aux dix-septième et dix-huitième siècles, par aucun artiste connu, et que, dès lors l'œuvre de Merlot, toute modeste qu'elle soit, mérite de prendre place dans l'histoire de l'art dans notre ville.

La Compagnie accepte également la proposition de l'auteur de faire reproduire, comme complément de son étude, les trois ex-libris inédits qui viennent d'être présentés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 45.

Séance du 5 Décembre 1904

Président : M. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 10. M. le Président annonce que MM. Van Kempen, J. de Givenchy et de Sars se sont excusés de ne pouvoir y assister ; puis il donne la parole au Secrétaire-général pour la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Dons et hommages

Les hommages d'auteurs suivants ont été reçus par la Société :

de M. l'abbé B.-J. Thobois, curé d'Alette : *L'Eglise d'Alette*, étude historique et archéologique. Montreuil-sur-Mer, imp. Ch. Delambre, 1904.

Cette monographie complète les études que M. l'abbé Thobois a déjà consacrées à l'histoire de la paroisse d'Alette. Poursuivie jusqu'à nos jours, elle donne un historique très documenté, et, au point de vue archéologique, le détail complet de tout ce qui intéresse le monument,

tant en ce qui concerne l'architecture que le mobilier intérieur.

de M. L. Ricouart : *Etudes pour servir à l'histoire et à l'interprétation des noms de lieux.* Département du Pas-de-Calais. 4e fascicule. Arrondissement de Béthune. Anzin, imp. Ricouart-Dugour, 1903.

Ce travail intéressant, dont le premier fascicule a été, il y a quelques années, présenté à la Société (V. Bulletin, T. IX, p. 181), contient, pour l'arrondissement de Béthune, des renseignements analogues à ceux déjà publiés pour la première partie de l'arrondissement d'Arras, c'est-à-dire la nomenclature, pour chaque commune, de toutes les formes de dénomination dont elle a été l'objet dans les anciens actes. On comprend combien cette étude peut rendre de services et éclairer les difficultés d'interprétation des noms de lieux. Il est donc à souhaiter que l'auteur puisse mener activement à bonne fin l'achèvement de cette publication si précieuse pour l'étude des sources de notre histoire locale.

— M. le chanoine Billot, membre honoraire, fait don à la Société de l'ouvrage ci-après : *West-Grinstead et les Caryll, étude historique et religieuse sur le Comté de Sussex, en Angleterre,* par M. Max de Trenqualéon. Neuville-sous-Montreuil, imp. de N.-D. des Prés, 1893, 2 vol. in-8.

Enfin, M. Pagart d'Hermansart dépose sur la table le tome quatrième relié du recueil de ses *Œuvres diverses,* ainsi qu'un exemplaire des *Listes des Officiers de l'échevinage de Saint-Omer,* tirées de ses publications si appréciées sur nos institutions municipales, et un recueil de *Comptes rendus* de ses travaux, extraits de différentes revues.

Remerciements.

Capucines de Bourbourg.

Il y a lieu de signaler, dans le Bulletin de l'Union Faulconnier, à Dunkerque, une notice de M. l'abbé Harrau sur les *Pénitentes, dites Capucines, religieuses réformées du Tiers-Ordre de St François,* contenant des notes biogra-

phiques sur la fondatrice du Cloître des Capucines, à Bourbourg, Mme Maes, née Françoise Taffin, de St-Omer. Ces documents ne sont pas d'ailleurs inédits : ils ont déjà été mis en lumière dans la monographie du P. Mathias, capucin, et dans l'*Histoire des Evêques de Saint-Omer*, de M. l'abbé Bled (T. I, pp. 404-408).

Correspondance

Le Comité des *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique* fait connaître aux Sociétés correspondantes la réorganisation dont il vient d'être l'objet à la suite du décès de la plupart des anciens Membres.

La troisième série de la collection va être commencée, et les titres des travaux qui paraîtront prochainement sont indiqués dans la même circulaire.

— Il est ensuite donné lecture d'une autre circulaire relative à la fusion des *Annales de l'Est* et des *Annales du Nord* en une même revue trimestrielle d'histoire régionale publiée sous la direction des Facultés des Lettres de Nancy et de Lille. Cette publication sera confiée tant pour le Nord que pour l'Est à des écrivains spécialistes en chaque matière, et dirigée, pour la région du Nord, par M. de Saint-Léger, maître de conférences d'histoire des provinces du Nord de la France à l'Université de Lille.

— Enfin, la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, Lettres et Arts, annonce, par une lettre du 1er octobre, la prochaine publication des *Cahiers de la Flandre Maritime en 1789*. Ces cahiers, presque tous inédits, ont été retrouvés aux Archives départementales du Nord par MM. A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac, professeurs à la Faculté des Lettres de Lille, à qui la Société Dunkerquoise a confié le soin du travail.

Le prix de la souscription est fixé à 15 francs pour les deux volumes. Il sera décidé ultérieurement s'il y a lieu de faire l'acquisition de cet ouvrage qui semble devoir présenter un intérêt spécial comme source documentaire pour l'histoire de la période révolutionnaire dans notre région.

Elections annuelles pour renouvellement du Bureau

L'ordre du jour appelle les élections annuelles pour renouvellement des Membres sortants du Bureau. Il est procédé au dépouillement du scrutin qui donne les résultats suivants :

Président : M. Decroos.

Vice-Président : M. Gaston Duquenoy.

MM. Decroos et Duquenoy prennent successivement la parole pour remercier leurs Collègues de la confiance qu'ils leur ont renouvelée et les assurent de leur dévouement à la Société.

Sont désignés, pour faire partie de la Commission du Bulletin, en 1905 : MM. le chanoine Bled, Pagart d'Hermansart, Van Kempen, C. de Pas et l'abbé Fournier.

Elections de Membres

Il est procédé ensuite aux élections sur les candidatures présentées à la dernière séance. Les scrutins ayant donné lieu à la majorité des voix en leur faveur, M. le Président proclame :

Membres honoraires :

MM. Gustave Dumont, ancien juge de paix à Aire-sur-la-Lys ;

l'abbé Lourdault, curé d'Arques.

Membre correspondant :

M. Théodore Pruvost, de Saint-Georges-lez-Hesdin, répétiteur général au lycée Montaigne, à Paris.

Avis sera donné aux nouveaux Membres, par M. le Secrétaire-général, de leur nomination.

Communications

Plan en relief de St-Omer.

M. l'abbé Bled signale à la Société l'acquisition récemment faite, par la ville de Douai, du grand plan en relief de cette ville, exécuté au dix-septième siècle, et conservé jusqu'à présent au Ministère de la Guerre ; il expose que plusieurs autres villes du Nord de la France sont en pourparlers pour acquérir également leurs plans respectifs,

exécutés à la même époque et dans les mêmes conditions. Il souhaiterait voir la ville de Saint-Omer imiter cet exemple pour faire entrer celui qui la concerne au Musée communal. Ces réductions en relief, confectionnées en bois et plâtre, donnent en effet, mieux que tout autre plan, la physionomie de la ville telle qu'elle était il y a deux cents ans, car leurs dimensions[1] ont permis de reproduire en détail les rues, monuments et fortifications.

M. C. de Pas, président de la Commission du Musée, expose qu'il est bien dans sa pensée ainsi que dans celle de ses Collègues de faire entrer dans ce dépôt une pièce qui intéresse à un tel point la topographie locale, et il assure la Compagnie que cette intervention se produira d'une façon opportune pour que la Municipalité de Saint-Omer suive l'exemple des autres villes.

Lecture

Nomination d'un conseiller pensionnaire (1721).

Sous le titre : « *Autour d'un siège de Conseiller pensionnaire* », M. le chanoine Bled expose le tableau des intrigues qui se sont élevées en 1721, à Saint-Omer, autour du siège du conseiller premier Taffin. Cet ensemble curieux de documents extraits d'une part de la correspondance de l'Intendant, M. de Chauvelin, conservée aux Archives départementales, d'autre part de la correspondance du Magistrat aux Archives de Saint-Omer, montre les influences qui ont été mises en jeu par plusieurs candidats pour obtenir ce siège, avant même que le conseiller Taffin, devenu très âgé, se soit décidé à se démettre.

Ce débat avait pris d'autant plus d'acuité qu'il tendait à toucher au privilège réservé au Magistrat, et conservé par lui avec un soin jaloux, de choisir ce fonctionnaire à l'élection. Bref les pourparlers, les démarches occultes et l'intervention de la ville elle-même aboutirent à une sorte de transaction ou de solution mixte qui satisfaisait à moitié les principaux intéressés, et qui consista à donner

1. Le plan de Saint-Omer ne mesure pas moins de 10 m. 75 sur 5 m. 74.

au protégé du Cardinal Dubois, M. J.-F. Macau, le siège de conseiller second, en réservant, comme cela se fit depuis d'une façon constante, celui de conseiller premier au conseiller second, M. Enlart.

Cet épisode de la vie échevinale est écouté avec intérêt par les Membres présents qui remercient l'auteur de cette communication.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 45.

Rapports sur les ouvrages offerts

Recherches sur les Peintres de la Ville de Saint-Omer, par Charles Revillion, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie. Saint-Omer 1904. In-8 de 207 pages.

C'est avec le plus profond intérêt que les Audomarois liront le travail que M. Ch. Revillion vient de faire paraître après de longues et minutieuses recherches, et c'est avec une légitime fierté qu'ils verront que notre Ville ne le cède en rien à bien d'autres cités qui s'enorgueillissent des artistes ayant vu le jour chez elles et que, grâce au milieu artistique dans lequel ils ont passé leurs premières années, grâce aux Écoles des Beaux-Arts où ils ont pu développer leurs heureuses aptitudes, plusieurs de nos concitoyens ont acquis une juste renommée.

La Ville ne s'est pas contentée d'encourager leur talent naissant : elle a su, dans diverses circonstances, aider de ses subsides ceux qui allaient chercher dans la Capitale un complément d'instruction, en attendant d'arriver à la célébrité.

Nous ne pouvons omettre parmi ces derniers le nom de François Chifflart qui obtint en 1851 le premier grand prix de Rome et dont la vie et les œuvres ont fait récemment l'objet d'une étude approfondie de la part d'un publiciste de Saint-Omer.

Nous devons citer aussi le nom d'Alphonse de Neuville dont

les tableaux militaires sont universellement connus et dont l'œuvre fut considérable.

Parmi les peintres anciens, nous mentionnerons Arnoult de Vuez, né en 1644 sur la paroisse Sainte-Aldegonde. Deux de ses tableaux se trouvent encore dans l'église Notre-Dame.

Le Musée de Saint-Omer possède un certain nombre de peintures dues à des Artistes Audomarois. Nous rappellerons à ce sujet que M. Revillion fit paraître en 1898 un Catalogue très apprécié des tableaux qui se trouvent au Musée Communal.

L'auteur a eu l'heureuse idée de donner en tête de son ouvrage une courte notice sur l'École des Beaux-Arts de Saint-Omer dont l'origine remonte à 1767. A toutes les époques elle a formé de bons élèves, grâce à la compétence de ses professeurs, grâce au zèle éclairé de ses directeurs, parmi lesquels c'est un pieux devoir pour nous de citer le nom de M. Omer Pley.

Comme on le voit, on aime les Beaux-Arts dans notre ville, quoi qu'on en ait dit dans une brochure parue en 1888 et à laquelle répond péremptoirement l'étude nouvellement parue.

Et maintenant, à quand les recherches sur les Sculpteurs et les Musiciens de la Ville de Saint-Omer? C. L.

Liste des publications et ouvrages reçus en 1904 à titre d'hommages, échanges ou abonnements [1]

Hommages d'auteurs

Alvin-Beaumont. *Erreurs monographiques à l'égard de la « Visitation » de Rubens, avec une notice de Victor Thomas.* Paris. Edition de « l'Epreuve ». 1903.

Chaix-d'Est-Ange. *Dictionnaire des Familles Françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle.* Tome premier A-ATT. — Tome deuxième AUB-BAR. Evreux, Hérissey, 1903-1904.

Edmont (Ed.) *Noms patronymiques et « Noms d' Bartèque ».* Extr. de l'Abeille de la Ternoise. Saint-Pol, 1903.

— *Les Sociétés musicales de la ville de Saint-Pol.* Extr. de l'Abeille de la Ternoise. Saint-Pol, Petain, 1904.

Fournier (Abbé). *Quelques pages du Bullaire des Evêques d'Arras* (1306-1418). Arras, 1904.

Loisne (Cte A. de). *La Maladrerie du Val de Montreuil. Histoire et Cartulaire.* Abbeville, 1903.

— *Les Miniatures du Cartulaire de Marchiennes.* Extr. du Bull. archéol. du Ministère. Paris, 1904.

Lourdault (Abbé). *Histoire d'Arques.* Avec nombreuses gravures. Arques, imp. Leleu, 1904.

Pas (J. de). *Ex-libris et marques de reliure aux armes d'Abbés de Saint-Bertin et de Clairmarais.* Mâcon, Protat, 1904.

Revillion (Ch.) *Recherches sur les peintres de la ville de Saint-Omer.* Saint-Omer, D'Homont, 1904.

Ricouart (L.) *Etudes pour servir à l'histoire et à l'interprétation des Noms de lieux. Département du Pas-de-Calais.* 4e fascicule. Arrondissement de Béthune. Anzin, Ricouart-Dugour, 1903.

Rœrsch (Alphonse). *La Correspondance de Nicolas Olahus.* Extr. du Bull. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Gand. 1904.

Saint-Léger (A. de). *Le Travail d'histoire moderne en province.* Flandre Française, Artois, Hainaut Français et Cambrésis. Année 1902. Lille, 1904.

Teil (Bon J. du). *Notice sur la Famille Archdeacon en Angleterre, en Irlande, à Douai, à Bruges et à Dunkerque.* Dunkerque, 1903.

1. Pour les publications périodiques, la présente liste tient lieu d'accusé de réception.

Thobois (Abbé B.-J.) *La Ferme du Bailli à Alette (Pas-de-Calais)*. Boulogne-sur-Mer, Hamain, 1903.

— *Saint Yorre*. Ibid., 1904.

— *L'Eglise d'Alette, étude historique et archéologique*. Montreuil-sur-Mer, Ch. Delambre, 1904.

Envois du Ministère de l'Instruction publique

Bulletin historique et philologique. Année 1903, nos 1 à 4; 1904, nos 1 et 2.

Bulletin archéologique. 1903, no 3; 1904, nos 1 et 2.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts. 1904, nos 26 et 27.

Bulletin de la Section des Sciences économiques et sociales : Congrès de Bordeaux de 1903. 1 vol.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à Paris, le 9 avril 1904.

Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France. Tome IV, 3e livraison, dressée par M. R. de Lasteyrie. Fascicule de 1901-1902, par R. de Lasteyrie et A. Vidier.

Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Reims. 2 vol. par H. Loriquet. — *Besançon*. Tome 2e, 2e partie.

Recueil des Chartes de l'Abbaye de Cluny. Tome VI, 1211-1300.

Revue historique. Année 1904. Tomes 84 à 86.

Romania. Année 1904, nos 129 à 132.

Envois de la Préfecture du Pas-de-Calais

Inventaire sommaire des Archives départementales du Pas-de-Calais. Archives Ecclésiastiques, Série H, Tome I (Fonds de l'abbaye de Saint-Vaast) Art. 1-851, par H. Loriquet et J. Chavanon, archivistes.

Le Pas-de-Calais au dix-neuvième siècle. Notices rédigées à la demande du Conseil général. 4 vol. in-8 (1900). I. *Administration générale, Villes, Arts et Lettres*. II. *Services publics*. III. *Industries*. IV. *Agriculture*.

Rapports et Délibérations du Conseil général. 1904, sessions d'avril et d'août.

Rapport de l'archiviste sur les archives départementales pour l'exercice 1903-1904.

Publications adressées par les Sociétés correspondantes

1° Sociétés françaises

AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie. *Bulletin*. 1903, 4e trimestre; 1904, 1er trimestre.

ANGOULÊME. — Société historique et archéologique de la Charente. *Bulletins et Mémoires.* 7e série, Tome III. — *Tables générales des publications,* 1845-1900.

ARRAS. — Commission départementale des monuments historiques. *Bulletin.* Tome III, 2e livr. — *Mémoires.* Tome II, 5e livraison. — *Epigraphie départementale.* Tome IV, 4e et 5e fascicules (Cantons d'Hucqueliers et Hesdin).

AURILLAC. — Société des lettres, sciences et arts. *Revue de la Haute-Auvergne.* 5e année, 1903, 2e à 4e fasc. ; 6e année, 1904, fasc. 1 à 3.

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin.* 1er sem. 1903.

AVESNES. — Société archéologique. *Mémoires.* T. VI.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse. *Mémoires.* 2e série, T. III, 4e livr. ; T. IV, 1re à 3e livr. — *Sixième Centenaire de la naissance de Pétrarque : Fêtes célébrées à Valence et Avignon en 1904.*

BAILLEUL. — Comité flamand de France. *Bulletin.* 1903, 3e et 4e fasc.; 1904, 1er et 2e fasc.

BEAUVAIS. — Société académique de l'Oise. *Mémoires.* T. XVIII, 3e partie.

BELFORT. — Société Belfortaise d'Emulation. *Bulletin.* No 23. 1904.

BÉZIERS. — Société archéologique. *Bulletin.* 3e série, T. V, 1re livr.

BLOIS. — Société des sciences et lettres. T. 15, 4e liv. ; T. 16, liv. 1 à 4.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société académique. *Bulletin.* T. V, 1891-1899. — *Mémoires.* T. XVIII (1896-1898), XIX et XXII. — *Le Patois Boulonnais.* Introd., Phonologie, Grammaire, par M. le chanoine Haigneré. 1901.

— Société d'agriculture. *Bulletin.* 1903, no 4 ; 1904, nos 1 à 4.

BREST. — Société académique. *Bulletin.* 2e série, T. XXVIII.

CAEN. — Académie des sciences, arts et belles-lettres. *Mémoires.* 1903.

— Société française d'archéologie. 69e session. *Compte rendu des séances tenues à Troyes et Provins en 1902.*

CAHORS. — Société des études du Lot. *Bulletin.* T. XXVIII, 3e et 4e fasc. ; T. XXIX, fasc. 1 à 3.

CAMBRAI. — Société d'émulation. *Mémoires.* T. LVII.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie. *Histoire de Sennecey-le-Grand et de ses dix-huit communes,* par Léopold Niepce. T. 3e. 1903.

CHAMBÉRY. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de

Savoie. *Mémoires.* 4e série, T. X. — *Table des volumes des Mémoires et Documents.*

— Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents.* T. XLII.

CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique. *Annales* 1903.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* 1903, nos 6 à 10 ; 1904, nos 1 à 4.

CONSTANTINE. — Société archéologique. *Recueil de Notices et Mémoires.* Années 1864, 1865, 1867, 1869 et 1903.

DAX. — Société de Borda. *Bulletin.* 28e année, 4e trim. 1903 ; 29e année, 1er à 3e trim.

DRAGUIGNAN. — Société d'études. *Bulletin.* T. XXIII, 1901-1902.

DUNKERQUE. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. *Mémoires.* 38e et 39e vol.

— Union Faulconnier. *Bulletin.* T. VI, fasc. 4 ; T. VII, fasc. 1 à 3.

FONTAINEBLEAU. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales.* 1903, 3e et 4e trim. ; 1904, 1er à 4e trim.

GRENOBLE. — Académie Delphinale. *Bulletin.* 4e série. T. 17. 1903.

LA ROCHE-SUR-YON. — Société d'émulation de la Vendée. *Annuaire.* 50e année. 5e série. vol. 3.

LE HAVRE. — Société Havraise d'études diverses. *Recueil de publications.* 1901, 4e trim. ; 1902, 1er à 4e trim. — *Notice sur la Société, suivie d'un Catalogue méthodique des publications.* — *Bio-bibliographie des écrivains de l'arrondissement du Havre.* Fasc. 1, 2, 3 et 5.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. *Bulletin.* T. XXXI, 2e et 3e fasc.

— Société historique et archéologique du Maine. *Revue.* T. 54, 1903, 2e semestre.

LILLE. — Société d'études de la Province de Cambrai. *Bulletin.* 1904, nos 1 à 12. — *Mémoires. Epigraphie du Nord.* Nos 1, 2 et 3.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin. *Bulletin.* T. 53 et 54 (1re livr.)

MARSEILLE. — Société de statistique. *Répertoire des Travaux.* T. 45. 1902-1903.

MONTAUBAN. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin.* T. XXXI, 1903, 1er à 4e trim.

MONTBÉLIARD. — Société d'Emulation. *Mémoires.* XXXe vol.

MOULINS. — Société d'Emulation des Beaux-Arts du Bourbonnais. *Bulletin.* T. XIe. 1903.

NANCY. — Académie de Stanislas. *Mémoires*. 6e série. T. I. 1904.

NANTES. — Société archéologique de la Loire-Inférieure. *Bulletin*. 1903, 2e sem. ; 1904, 1er sem.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. *Annales*. T. XVIII.

NIMES. — Académie. *Mémoires*. VIIe série. Tome XXVI.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique. *Bulletin*. T. XIII, nos 177 et 178.

PARIS. — Institut. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Comptes rendus des séances*. 1903, novembre et décembre ; 1904, janvier à octobre.

— Société des Antiquaires de France. *Bulletin*. 1903. — *Mémoires*. 7e série. Tome II. 1901. — *Mettensia* IV. Fasc. 1 et 2. — *Centenaire 1804-1904. Recueil des Mémoires publiés par les Membres de la Société. Compte rendu de la journée du 11 avril 1904.*

— Société d'Anthropologie. *Bulletins et Mémoires*. Ve série. T. 4, fasc. 5 ; T. 5, fasc. 1, 2, 3 et 6.

— Société des Etudes historiques. *Revue*. 70e année. Janvier à octobre 1904.

— Société d'Ethnographie. *Bulletin*. Nos 87 et 88, 1894. — *L'Alliance scientifique*. Nos 96 à 101 (1895-1896).

— Société de l'Histoire de France. *Annuaire-Bulletin*. T. XL, 1903.

— Société philotechnique. *Annuaire*. T. 62. 1903.

— Société de secours des Amis des sciences. *Comptes rendus des 46e et 47e sessions*. 1903 et 1904.

— *Revue Epigraphique*. Nos 110 à 112 (1903-1904).

— *Revue Septentrionale*. Année 1904. Janvier à décembre.

POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*. 1903, 3e et 4e trim. ; 1904, 1er à 3e trim.

REIMS. — Académie nationale. *Travaux*. 113e vol. 1902-1903 ; 114e vol. 1904.

RENNES. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. *Bulletin et Mémoires*. T. XXXIII. 1904.

ROUEN. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletin*. T. XIII, 1re livr. 1904.

SAINT-BRIEUC. — Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. *Bulletins et Mémoires*. T. XLI. 1903.

SAINT-DIÉ. — Société philomatique Vosgienne. *Bulletin*. 29e année. 1903-1904.

SAINT-QUENTIN. — Société académique. *Mémoires*. 4e série. T. XIV. 1899-1900.

SAINTES. — Société des archives historiques. *Revue de Saintonge et d'Aunis*. XXIVe vol., livr. 1 à 6. Tables du 23e vol.

SENS. — Société archéologique. *Bulletin*. T. XX. 1903.

SOISSONS. — Société historique et archéologique. *Bulletin*. T. X. 3e série.

SOUSSE (TUNISIE). — Société archéologique. *Bulletin*. 2e sem. 1903 ; 1er semestre 1904.

TOULON. — Académie du Var. *Bulletin*. LXXIe année. 1903.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. *Mémoires*. Xe série. Tomes III et IV.

— Société archéologique du Midi de la France. *Mémoires*. Nos 31, 32 et 33.

VALENCE. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*. Livr. 148 à 151.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts. *Revue de l'histoire de Versailles*. 5e année. Livr. I à IV.

— Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise. *Mémoires*. XXIVe vol.

VERVINS. — Société archéologique. *La Thiérache. Bulletin*. T. 19e.

2° Académies et Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Académie Royale des Sciences. *Verslagen en Mededeelingen Letterkunde*. 4e Reeks Dl. VI. — *Jaarboek*, 1903. — *Prijsvers*. Paedagogium. — *Verhandelingen Afd. Letterkunde Nieuwe Reeks*. Dl. IV, no 2 ; Dl. V, nos 4 et 5.

ANVERS. — Académie Royale d'Archéologie de Belgique. *Bulletin*. 1903, III et IV ; 1904, I, II et III. — *Annales*. 5e série. T. V, livr. 3 et 4 ; T. VI, livr. 1 à 3.

BRUGES. — Société d'Emulation. *Annales*. LIIIe vol. livr. 2 à 4.

BRUXELLES. — Académie Royale de Belgique. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Beaux-Arts*. 1903, nos 9 à 12 ; 1904, nos 1 à 8. — *Annuaire*. 1904. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*. T. 72, nos 3 et 4 ; T. 73, nos 1 et 2. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*. 40e année, nos 1 à 12 ; 41e année, nos 1 à 12. — *Actes et Documents anciens intéressant la Belgique*, nouvelle série, par Ch. Duvivier. 1903. — *Matricule de l'Université de Louvain*, publié par le chanoine E. Reusens. I. 1426 à 1433. — *Actes et procès-verbaux des séances tenues par le Conseil de l'Université de Louvain*, publiés par le chanoine E. Reusens. T. I. — *Recueil des instructions générales des Nonces de Flandre* (1596-1635), par A. Cauchie et R. Maere. — *La Chronique de Gislebert de Mons*, par L. Vanderkindere.

— Société d'archéologie. *Annales*. T. XVII, liv. 3 et 4 ; T. XVIII, livr. 1 à 4. — *Annuaire*. 1904. T. 15e.

— Société des Bollandistes. *Analecta Bollandiana*. T. XXIII, fasc. 1 á 4.

CHARLEROI. — Société paléontologique et archéologique. *Documents et Rapports*. T. XXVI.

CHRISTIANIA. — Université Royale. *Gamle Personnave 1. Nirske Stedsnavne*. 1901. — *Lensgreve Johan Gaspar Herman Wedel Jarlberg*. 1779-1840. 3 vol. (1901-1902).

COURTRAI. — Cercle historique et archéologique. *Bulletin*. 1re année, livraisons 1, 3, 4 à 6 ; 2e année, 1re livraison.

GAND. — Société d'histoire et d'archéologie. *Bulletin*. 11e année, no 7 ; 12e année, nos 1 à 8. — *Annales*. T. V, 3e fasc. — *Inventaire archéologique*. Fasc. XXXIII à XXXVIII.

GENÈVE. — Société d'histoire et d'archéologie. *Bulletin*. T. II, livr. 8.

LIÈGE — Institut archéologique. *Bulletin*. T. XXXIII, fasc. 1 et 2.

LONDRES. — Société des Antiquaires. *Proceedings*. Second series. Vol. XIX, no II. — *Archoeologia*. Vol. 58. Part. 2.

LOUVAIN. — Comité des Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. *Analectes*. 2e série. T. XIV, liv. 1 et 2. — *Série des Cartulaires*. 2e section. 6e fasc. *Statuta antiquissima Diocesis Cameracensis*.

MONS. — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut. *Mémoires et Publications*. VIe série. T. V. 55e vol.

MONTRÉAL. — Société de numismatique et d'archéologie. *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*. Third Series. Vol. IV, avril à octobre 1902.

NAMUR. — Société archéologique. *Annales*. T. 24.

NIVELLES. — Société archéologique. *Bulletin*. T. VIII, 1re livr.

PHILADELPHIE. — American Philosophical Society. *Proceedings*. Vol. 42 et 43. Nos 174 à 176.

STOCKOLM. — Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités. *Manadsblad*. 1898-1899 et 1901-1902.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace. *Mitteilungen*. IIe Folge. T. XXII, liv. 1.

TONGRES. — Société scientifique et littéraire du Limbourg. *Bulletin*. T. XXI.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution. *Annual Report for the year ending June 1902*. — 7 tirés à part des publications, nos 1397 à 1403.

ZURICH. — Société des Antiquaires. *Mitteilungen*. Band XXVI. Heft. 2.

Publications provenant d'abonnements

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. T. LXIV, livr. 3 et 4 ; LXV, livr. 1 à 4.

Revue de l'Art chrétien. 4e série. T. XV, livr. 1 à 6.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

RELATIVE AUX PERSONNAGES

INSCRITS SUR LES CLOCHES D'ESQUERDES, FRUGES ET AVROULT

(Pas-de-Calais)

(Communication de M. l'abbé A. COLLET, membre honoraire.)

(suite et fin)

II. — FRUGES

GLOIRE A DIEU. QUI STAT VIDAT *(videat)* NE CADAT. ANNÉE 1604. JE FUS GRAVÉE DU NOM ET DES ARMES DE MESSIRE GUISLAIN DE FIENNES, CHEVALIER VICOMTE DE FRUGES, MAIS PAR UN FEU DU CIEL EN L'AN 1693 NOUS FUMES TOUS EMBRASÉS ET REFONDUS LA MÊME ANNÉE PAR UN ZÈLE PARTICULIER DE MESSIRE CHARLES GUISLAIN DE FIENNES CHEVALIER VICOMTE DE FRUGES ET MADAME PHILIPPINE DE GODINE SON EPOUSE QUI FURENT NOS PARRAIN ET MARRAINE. ET L'ANNÉE 1730 JE FUS CASSÉE PAR ACCIDENT ET REFONDUE LA MÊME ANNÉE ET GRAVÉE DU NOM ET DES ARMES DE MESSIRE PHIS MARCQ DE FIENNES CHEVALIER VICOMTE DE FRUGES ET EN L'AN 1749 JE FUS CASSÉE ET REFONDUE DANS LA MÊME ANNÉE ET GRAVÉE DU NOM ET DES ARMES DE MESSIRE PIERRE SANDELIN CHEVALIER COMTE DE CHAUMONT, VICOMTE DE FRUGES [1].

Diamètre : 1m30. — Poids : 1350 kilos.

1. Nous devons le texte de cette légende à la complaisance de M. le chanoine P. Bonvarlet, ancien doyen de Fruges, aujourd'hui vicaire général et supérieur du Grand-Séminaire d'Arras. Qu'il daigne accepter le tribut de notre reconnaissance.

Un groupe de têtes d'anges, placées de distance en distance, surmonte l'inscription, qui est entièrement bordée d'élégants rinceaux. Au-dessous de ce gracieux ornement sont représentés : 1o un écusson, forme médaillon, aux armoiries de Pierre Sandelin *de gueules à 3 cocqs d'argent*, le dernier des illustres parrains que la cloche de Fruges a successivement eus depuis l'époque où elle a été fondue pour la première fois ; — 2o dans un encadrement, entre deux têtes d'anges, la Vierge, couronnée, tenant l'Enfant-Jésus sur le bras gauche, et un sceptre de la main droite ; — 3o une croix aux bras fleuronnés à leur extrémité, haute de 0m16, plantée sur un piédestal de 0m105 à trois bandes inégales : elle figure l'image du Christ, embrassée à la base par une *Mater dolorosa* ou la Madeleine. A 0m15 en dessous du crucifix, un cartouche, en forme de cœur, renferme les noms des premiers fondeurs : CLAUDE ET RAIMOND LES GOUVENOT ET C· LE BEAUDOIN M'ON (t) FAIT. L'inscription en lettres capitales, hautes de 17mm pour les initiales et 3mm pour les courantes, couvre presque totalement la cloche.

Cette page d'airain se rattache à la légende de la cloche d'Esquerdes par des liens intimes, qu'on sera peut-être surpris d'apprendre.

Le premier des donateurs de notre deuxième cloche, mentionné en date de 1604, a pour aïeul paternel le baron d'Elnes, Charles du Bois, dit de Fiennes, vicomte de Fruges, fils du second lit de Jean III et héritier féodal de ses deux frères aînés : Jean IV et Antoine du Bois, évêque de Béziers, que nous connaissons. C'est ce Charles du Bois d'Esquerdes qui, le premier de sa famille, abandonna le surnom de « Du Bois d'Esquerdes » pour reprendre celui de « de Fiennes », et de plus ajouta à ses nombreuses qualifications le titre de « comte de Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne) » « en vertu de l'engagerie faite par An-« toine, évêque de Bezières, pour la rançon de François Ier, « de tous les biens que la famille avait sous la domination « de l'empereur Charles-Quint, pour seureté du traité de « Madrid (1526) [1] ». Ceci explique la mise-ès-mains de Charles-Quint (1544-45), ensuite de Philippe II (1562) sur

1. Archives de M. le Baron Huyttens de Terbecq (Bruxelles).

les château et seigneurie d'Heuchin, domaines que notre baron d'Elnes, vicomte de Fruges, tenait de Robert Ier de Fiennes, fils cadet d'Enguerrand II et Isabelle de Condé, les auteurs des « du Bois de Fiennes » en Artois.

On les rendit plus tard à son héritier direct, car nous voyons dans les archives du gros d'Arras que, le 19 septembre 1626, Marc de Fiennes et Madeleine d'Oignies sa femme revendiquent la terre et « vasselerie » d'Heuchin, avec rentes et droits seigneuriaux, moulin à blé, terres, bois, puis un château composé d'une tour blanche, d'une maison de briques à double étage, entourée de fossés et d'une basse-cour, le tout sur 15 à 16 mesures.

Des sept enfants que lui donna sa femme Claudine de Lannoy, dame de Noyelle-lez-Annequin, il institua l'aîné de ses cinq fils, Eustache, son principal héritier par un testament daté du 3 avril 1548 et signé : Charles de Fiennes, vicomte de Fruges, baron d'Esne, seigneur d'Esquerdes.

Ce baron d'Elnes, Eustache de Fiennes, marié le 8 juin 1555 à Jeanne de Sainte-Aldegonde, fille de Jean, seigneur de Noircarmes, est le père de messire Guislain de Fiennes, le premier des personnages inscrits sur la cloche de Fruges.

Créé chevalier par lettres-patentes datées de Madrid, du 31 décembre 1503, Guislain de Fiennes défendit les populations de nos villages, restées fidèles aux comtes d'Artois et de Flandre, contre les surprises et les déprédations incessantes des Français. C'est lui qui reçut, à titre de « Monseigneur le Vicomte de Fruges », le prince d'Orange dans sa maison de la rue du vieil Brusle, à Saint-Omer, les 8 avril et 27 mai 1596, avant et après la conquête d'Ardres, Guînes et Calais par le cardinal-archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas. C'est lui encore qui vendit, le 14 octobre 1614, pour 5.400 florins à Guillaume Loemel, soixante-douzième abbé de Saint-Bertin, cette même maison de la rue du Brulle, qui servit à l'agrandissement de l'église des Jésuites Wallons. C'est lui enfin qui, deux ans après cette cession, le 24 décembre 1616, eut son château d'Elnes presque entièrement incendié. « Le comte perdit dans cet « incendie ses plus beaux chiens et ses plus beaux che- « vaux, dont le prix fut évalué à 15.000 livres. Neuf des « chevaux qui purent être sauvés, furent remisés dans les

« écuries de l'abbé, où l'un d'entre eux, valant 1.500 livres,
« mourut de ses blessures. Le vicomte de Fruges se retira
« également au monastère avec quatre chevaux de voiture.
« A la nouvelle année, Guillaume Loemel lui fit cadeau
« d'une des plus belles juments que l'on eût vues depuis
« longtemps[1]. »

Par cette libéralité, l'abbé de Saint-Bertin marquait sa reconnaissance de la remise de 1.000 florins que le baron d'Elnes lui avait faite sur le prix de sa maison de la rue du vieil Brusle, évalué à 6.400. *« 16 octobris 1614 emi a Vicecomite de Fruges ædes ipsius juxtà scholas 5.400 flor. nam 1000 remisit, alioquin 6.400 œstimavit. » (Man. 808. Annales Bertiniani,* fol. 69-70.)

Dans sa monographie sur Fruges, le chanoine Robitaille constate que, dès 1600, il y avait trois cloches dans la tour, énorme quadrilatère mesurant plus de sept pieds, de l'ancienne église de cette paroisse ; et ces trois cloches, déclare l'auteur, par suite de causes que les registres ne mentionnent pas, furent refondues en 1693 et en 1730.

Une seule subsiste aujourd'hui, les deux autres ayant été brisées en 1791 ; elle nous rappelle les vicissitudes dont elle a été le témoin, et son timbre à la fois grave et agréable perpétue le souvenir de bienfaiteurs dont elle porte les noms gravés dans son inscription.

« Par un feu du ciel en l'an 1693 nous fumes tous em-
« brasés et refondus la même année par un zèle particulier
« de Messire Charles Guislain de Fiennes chevalier vicomte
« de Fruges et Madame Philippine de Godine son épouse
« qui furent nos parrain et marraine... »

Fls aîné de Marc de Fiennes, mort en 1654, petit-fils de Guislain, le premier donateur en 1604 de la cloche qui nous occupe, messire Charles-Guislain de Fiennes, son deuxième donateur, est né au château d'Elnes, l'année 1624. Il épousa, le 14 octobre 1646, à Anvers (Belgique) Philippine-Marguerite de Godines, fille unique de Philippe de Godines et de Sibille Van de Berghe, et héritière des seigneuries de Cantecroy, Mortsel, Edighem, Folsem et Luythagen, en Brabant.

Il ressort de l'origine authentique des actes de naissance,

1. *Ms. 806* de la bibliothèque de Saint-Omer.

recueillis avec soin à Anvers, Mallines et Cantecroy, de ses onze enfants (sept fils et quatre filles), que Charles-Guislain de Fiennes, devenu grand bailli de Bruges, séjourna en Belgique jusqu'à la mort de sa femme, décédée au château de Mortsel (près Anvers), le 28 septembre 1698, mais inhumée dans l'église d'Elnes en Artois, ainsi que l'atteste l'acte mortuaire[1]. Notre baron, vicomte de Fruges, ne quitta plus dès lors le château de ses ancêtres où il mourut le 11 juillet 1706, à l'âge de 82 ans. (Archives d'Elnes.)

L'aîné de ses nombreux enfants était une fille, Marie-Philippine de Fiennes, née à Anvers et baptisée le 8 septembre 1647 à l'église Saint-Georges. Héritière patrimoniale de son aïeul, Marc de Fiennes, par la renonciation de son père et de ses deux oncles, Eustache de Fiennes, seigneur de Gruson, mort mayeur de Saint-Omer en 1675, et Maximilien de Fiennes, comte de Lumbres, Marie-Philippine portait à bon droit les titres de vicomtesse de Fruges, baronne d'Elnes, dame d'Esquerdes, Bientques, Wavrans, Remilly et autres lieux. Elle resta célibataire et décéda au château d'Elnes, le 18 février 1720 à l'âge de 73 ans. (Arch. d'Elnes.) Toutes ses qualités et droits passèrent alors à son frère Philippe-Marc de Fiennes, ainsi mentionné dans la légende de la cloche qui nous occupe : « ...et l'année « 1730 je fus cassée par accident et refondue la même « année et gravée du nom et des armes de messire Phi• « Marcq de Fiennes chevalier vicomte de Fruges... »

Ce troisième donateur de notre cloche en 1730 avait épousé, dans l'église Saint-Georges à Anvers, le 18 juin 1718, Cornélie Van de Vyvère, née à Anvers, le 15 novembre 1657. Il passa toute son existence, ainsi que l'avait fait son père, Charles-Guislain de Fiennes, dans cette grande et belle ville, y mourut sans hoirs le 21 avril 1738, et fut inhumé, le 23 suivant, dans le chœur de l'église de Mortsel.

Conformément à l'une des dispositions testamentaires du défunt, son trépas fut sonné, durant six semaines et trois fois par jour, par la cloche de Fruges et toutes les

1. *Anno 1698, 28 sept. Mortua est nobilis Domina Philippina Marguerita Goddines, uxor prœnobilis Caroli Gisleni de Fiennes vicecomitis de Fruges, Baronis d'Enne, domini de Cantecroy, etc... et* SEPULTA IN ARTESIA. (Extrait des registres de l'état-civil de la commune de Mortsel, province d'Anvers.)

cloches de ses seigneuries, situées tant en Artois qu'en Brabant.

Entre temps, le 4 avril 1685, sa sœur Thérèse-Marguerite de Fiennes s'était mariée, en l'église de Notre-Dame de Malines, avec le colonel Edouard-Augustin Sandelin, né à Anvers, le 10 septembre 1610, de Jacques, seigneur d'Hérenthout et de Cornélie Cayero, petit-fils de Jérôme Sandelin, armé chevalier par l'infant d'Espagne (plus tard Philippe II), au moment de sa joyeuse entrée à Anvers, le 12 septembre 1549.

De cette alliance vient le quatrième et dernier personnage inscrit de la manière suivante sur la cloche de Fruges : « ...et en l'an 1749 je fus cassée et refondue dans la « même année et gravée du nom et des armes de Messire « Pierre Sandelin chevalier comte de Chaumont vicomte « de Fruges. »

Né à Merxem (près Anvers) le 5 avril 1688, messire Pierre Sandelin épousa en premières noces, le 7 décembre 1733, Marie-Suzanne-Philippine du Bois d'Aische, fille de messire Arnould Louis du Bois, chevalier, seigneur de Vroyland et Rosenberg. Sa femme lui apportait en dot « cent « mille florins argent de change avec douaire annuel de « quatorze cens florins, si son épouse venait à mourir la « première [1]. »

En considération de son brillant mariage, le fiancé recevait de son oncle maternel, Philippe Marc de Fiennes, que nous savons être le troisième donateur de la cloche de Fruges, la « Baronnie d'Elnes », d'un revenu annuel de cinq mille livres, ainsi que le village, seigneurie, terre et clocher de Wesbécourt valant 125 livres « à la charge et « condition que le seigneur, futur époux, portera le nom « de Baron d'Enne. »

Pierre Sandelin entra aussitôt à Elnes en possession du

1. Extrait des minutes du notaire André Vallée pour l'année 1733 déposées aux archives de la ville d'Anvers. Tous nos renseignements inédits sur la famille des « Sandelin », devenus par alliance avec les « de Fiennes » barons d'Elnes, vicomtes de Fruges, sont dus à l'obligeance de M. le Baron de Borrekens, d'Anvers, arrière-petit-neveu de Marie-Suzanne-Philippine du Bois, première femme de messire Pierre Sandelin. Nous sommes heureux de lui exprimer ici toute notre reconnaissance.

château des « de Fiennes ». Il y perdit, le 26 juin 1737, sa jeune femme, qui ne put jouir de la qualité de « vicomtesse de Fruges », sa mort étant survenue un an avant le décès (21 avril 1738) de Philippe-Marc de Fiennes, resté titulaire du vicomté de Fruges. Ce n'est qu'à cette dernière date que le baron d'Elnes, Pierre Sandelin, releva tous les titres de son oncle.

Il y avait plus de vingt ans que le quatrième donateur de notre cloche vivait, sans hoirs, dans le veuvage, quand sa nièce Marie-Josèphe Sandelin, fille de son frère Hyacinthe-Charles, capitaine d'infanterie au service d'Espagne, et d'Anne-Barbe De Vos, vint habiter le château d'Elnes, en compagnie de son vieil oncle, le haut et puissant seigneur de la vallée de l'Aa.

Elle venait de perdre son mari messire Jean de la Tour Ysolis, mort, cette année même 1758, officier au régiment de Sa Majesté catholique.

Le 13 août de l'année suivante (1759), l'oncle septuagénaire et sa nièce paternelle convolèrent en deuxièmes noces.

D'après l'acte que les registres de l'état-civil d'Elnes relatent au long comme une page d'histoire locale, la célébration du mariage fut faite dans l'église dudit lieu par Jean-Baptiste Fourdinier de Remortier, prêtre docteur de Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye royale de Doudeauville (canton de Samer).

A dater de son alliance avec le dernier parrain et donateur de notre cloche, Marie-Josèphe Sandelin ne manquera plus de se glorifier de son illustration de « Vicomtesse de Fruges », titre ou vocable seigneurial qu'elle apposa uniquement dans tous ses faits et gestes, entr'autres, au bas de l'acte par lequel elle acheta, l'an 1766, l'hôtel du gouverneur de la ville de Saint-Omer à Alexandre-François-Guislain de la Tour, seigneur de Seninghem.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire remarquer que la noble dame fit rebâtir cet ancien immeuble pendant sa résidence effective à Elnes[1] et du vivant même

1. On employa à la reconstruction de ce somptueux édifice les pierres du pays, extraites de la carrière, encore dite aujourd'hui, « carrière des comtes de Fruges », sise au lieudit *le Rietz aux genoives*.

« de haut et puissant seigneur messire Pierre Sandelin, « chevalier, comte de Fruges et de Cantecroy, baron « d'Enne, sgr d'Esquerdes, Pihem et autres lieux, époux « en secondes noces de noble dame Marie-Josèphe San- « delin, décédé le 28 juillet 1776, à l'âge de 88 ans environ, « inhumé, le 31, dans le sépulcre de ses ancêtres en cette « église d'Enne. » (Archives de cette commune.)

III. — AVROULT

(1769)

Une autre cloche de l'endroit appartient à cette notice. C'est la petite cloche de l'église d'Avroult, canton de Fauquembergues.

Fondue en 1769, elle désigne pour ses parrain et marraine : *« Joachim-Charles Sandelin, seigneur de Delettes et Anne-Dorothée-Philippine Vitry, son épouse. »*

Ce donateur a une parenté si étroite avec le personnage inscrit sur la cloche de Fruges en 1749, qu'il continue sans lacune la descendance dans notre pays des « Sandelin » d'Anvers alliés aux « de Fiennes » d'Elnes-en-Artois par le mariage, célébré le 4 avril 1685 à Malines, de Thérèse-Marguerite de Fiennes, fille du baron d'Elnes, Messire Charles-Guislain de Fiennes, vicomte de Fruges, avec Édouard Sandelin, toparque d'Hérenthout (province d'Anvers) et colonel d'un régiment d'infanterie au service du roi d'Espagne, Charles II.

De ladite union sont issus : 1° *Pierre* Sandelin de Fiennes, baron d'Elnes, vicomte de Fruges, que nous connaissons; 2° *Philippe-Jacques* Sandelin, né également à Merxem, le 2 mai 1690, ordonné prêtre à Notre-Dame d'Anvers le 22 décembre 1714, et nommé chanoine de la collégiale de la ville de Lière (Brabant) en 1738 ; 3° *Hyacinthe-Charles* Sandelin, marié à Anne-Barbe de Vos, les auteurs de Marie-Josèphe et de Joseph-Joachim-Charles Sandelin, dont il reste à parler.

En 1766, année même de l'achat de l'hôtel du gouverneur

de Saint-Omer par Madame la Vicomtesse de Fruges, le frère puîné de celle-ci, Messire Joachim-Charles Sandelin, donnait sa démission de capitaine dans le Régiment de Cambrésis pour venir habiter le château d'Elnes et diriger la construction du vaste et bel immeuble situé à l'angle de la rue Carnot et de la rue du Plomb.

Au cours des travaux, le 8 juin suivant 1767, il épousait « noble demoiselle Dorothée-Philippine-Josèphe de Vitry, « de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Saint-Omer, fille de « Messire Philippe-Hippolyte-Joseph de Vitry, vivant che- « valier de Malfiance, la Hégrie et autres lieux, et de haute « Dame Marie-Louise-Françoise de Poucques, dame de « Beauriez, la Croix, la Thuillerie et autres lieux. » (Archives d'Elnes.)

Jamais, pensons-nous, l'église de l'annexe immémoriale de Wavrans-sur-l'Aa et son antique chapelle « des comtes de Fruges » ne continrent une assistance plus distinguée, si l'on s'en réfère à l'importance des témoins : Messire Jean-Baptiste de Lieurray Domonville, chevalier, Messire Joseph-Africain Keingraert d'Enterghem, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Messire Jules-Honoré de la Planche de Mortière, chevalier, commandant pour le Roy en la ville de Saint-Omer.

De cette union naquirent cinq enfants, deux fils et trois filles, tous nés au château d'Elnes, entre autres : 1° *Henriette-Josèphe* Sandelin, baptisée le 19 juin 1770, mariée à Messire Pierre-Renon de Vorcy, officier dans les gardes wallonnes de la Maison militaire du roi d'Espagne; 2° *Pierre* Sandelin, tenu sur les fonts, le 9 juin 1773, par son grand-oncle paternel, Messire Pierre Sandelin, vicomte de Fruges; 3° *Sophie* Sandelin, née le 10 mai 1776, femme séparée de M. Preudhomme d'Haillies, comte d'Halluin.

A l'occasion de son mariage, Joachim-Charles Sandelin reçut de la libéralité de son vieil oncle d'Elnes chez qui il résidait, la seigneurie de Delettes et Radometz, ancienne terre de la famille de Fiennes[1].

1. Les registres des baptêmes de la commune de Delettes nous apprennent que Ferdinand-Joseph de Fiennes, le 21 septembre 1700, Jean-Philippe de Fiennes, le 26 novembre 1707, noble et illustre personne Messire Marc-Antoine de Fiennes, chevalier, baron d'Enne, se complurent à tenir les nouveau-nés de leurs manants sur les fonts

De plus, en 1768, il acquit la terre d'Avroult, du prince de Rubempré, qui la devait à sa femme, Marie d'Avroult, comtesse de Vertaing, fille et unique héritière d'Antoine, seigneur d'Helfaut, dernier possesseur du titre d'Avroult.

C'est ainsi qu'en 1769, il fut parrain de la cloche d'Avroult et y put faire inscrire ses noms et qualités « Joachim-Charles Sandelin, seigneur de Delettes » associés aux noms de « Anne-Dorothée-Josèphe-Philippine Vitry, son épouse. »

Aussi longtemps que vivait le baron octogénaire d'Elnes, Pierre Sandelin de Fiennes, la vicomtesse de Fruges et la famille des parrain et marraine de la cloche d'Avroult avaient dans le manoir féodal des de Fiennes une existence large et assurée. Mais la situation allait se modifier par la mort survenue le 28 juillet 1776 de cet oncle ne laissant pas d'enfant. En l'absence de descendant direct, les terres sises en Brabant, seigneuries de Cantecroy, Mortsel, Edighen et autres, que Pierre Sandelin tenait de son oncle Philippe-Marc de Fiennes, devaient, par le testament de ce dernier, faire retour au plus proche parent du nom patronymique *de Fiennes*, c'est-à-dire, dans le cas présent, à Adelaïde-Félicité de Fiennes, cousine germaine de Philippe-Marc, fille du comte de Lumbres, Charles-Maximilien, marquis de Fiennes, et femme de Joseph-Marie, marquis de Mathorel, gouverneur d'Honfleur.

La vicomtesse de Fruges, nièce et veuve douairière du défunt, essaya, pendant deux ans, de contester la succession au comte de Mathorel, marquis de Fiennes. Finalement une sentence du Conseil d'Artois l'ayant déboutée, elle vendit en novembre 1777 le château d'Elnes au comte de Béthune-Sully (Marie-Louis-Eugène-Joseph), époux de Anne-Albertine-Joséphine-Marthe de Montmorency, et alla se fixer, ainsi que son frère Joachim-Charles Sandelin, à Hallines où mourut, à l'âge de 82 ans, le 12 février 1784,

baptismaux, en qualité de seigneurs du lieu. Ce dernier, *Marc-Antoine*, fut mayeur de Saint-Omer de 1716 à 1723. Il habitait alors avec un valet de chambre, Jean-Dominique Bodel, au premier étage, composé de trois pièces, de la demeure du sieur Guichart, lieutenant de la maréchaussée d'Artois, nº 16, rue Saint-Bertin, où il mourut le 11 septembre 1732.

leur mère « Dame Anne-Barbe de Vos, veuve de Messire « Hyacinthe-Charles Sandelin, officier au service d'Es- « pagne [1]. »

La Révolution arriva. Elle confisqua et aliéna, par une mise en vente du 2 nivose de l'an III dans la salle d'audience du Directoire du district de Saint-Omer, tous les biens sis à Elnes, Wavrans, Lumbres et Esquerdes des émigrés Joseph-Joachim-Charles Sandelin et Marie-Josèphe Sandelin, sa sœur aînée, ex-comtesse de Fruges, tous deux domiciliés à Barcelone, autrefois à Saint-Omer, rue de la « Constitution ».

Dans des papiers autographes, écrits à Saint-Omer en novembre 1805, que nous avons retrouvés, le donateur de la cloche d'Avroult « promet et s'oblige à ne jamais in- « quiéter les acquéreurs de ses domaines, si l'Etat l'indem- « nise en conformité de la loi du 14 thermidor an trois, « confirmative du traité de paix entre la France et l'Es- « pagne. » C'est pourquoi ses deux enfants *Pierre* et *Sophie* Sandelin furent compris dans la répartition du milliard d'indemnité accordé aux émigrés par la loi du 27 avril 1825.

Au reste, le chevalier de Sandelin et son fils Pierre, dit Sandelin de Héricourt par suite de son mariage avec Marie-Françoise-Paule de Héricourt, l'une des trois filles de Nicolas d'Héricourt de la branche des seigneurs d'Hédouville, étaient restés fidèles aux Bourbons. Ils avaient signé, l'un et l'autre, l'adresse datée de Béthune en juin 1814 des gentilshommes artésiens à Sa Majesté le roi Louis XVIII. Et, on le sait encore, ce même Pierre Sandelin de Héricourt logea dans son hôtel de la « rue Royale », pendant les journées du 9 au 15 septembre 1827, Charles X. Le Roi lui marqua sa reconnaissance par le présent d'une boîte très riche ornée de son chiffre et d'une parure en diamants offerte à Madame de Sandelin. Leur fille *Olympe* Sandelin, femme de Louis-Robert de Colbert, est la mère de Madame Adeline-Julienne de Colbert Castle-

1. Elle fut inhumée dans le caveau du seigneur, en présence de Messire Pierre-Renon de Vorcy, officier au garde du roy d'Espagne, petit-fils de la défunte, et noble homme Pierre-Joseph de Vicq, écuyer, seigneur de Zunnebecq. (Archives d'Hallines.)

Hill, marquise douairière de Bertoult (Georges-Louis), décédée le 27 novembre 1898, en son château de Wisques.

Peu de temps après cette mort, l'hôtel de la Vicomtesse de Fruges successivement dénommé « Sandelin », « Colbert » et « de Bertoult » suivant son occupant héréditaire, était acheté par la ville de Saint-Omer et transformé en Musée.

Cet immeuble déjà célèbre dans les fastes de l'histoire de Saint-Omer par le souvenir de ses anciens possesseurs, l'est encore par les événements qui s'y sont déroulés, jeux scéniques dits de « moralités », réunions révolutionnaires de la Municipalité en 1795, installation tourmentée des bureaux de la Sous-Préfecture en 1800, visite royale en 1827. Et aujourd'hui, en exposant aux yeux des visiteurs la chaise à porteurs de la comtesse de Sandelin, et, à quelques pas plus loin, les séries de silex préhistoriques recueillis sur les terres possédées jadis à Elnes et Wavrans-sur-l'Aa par cette grande dame, ne montre-t-il pas un exemple frappant des vicissitudes étranges des choses humaines ?

Wavrans-lez-Elnes, septembre 1904.

A. COLLET.

PIERRE MERLOT

GRAVEUR A SAINT-OMER

(1713-1782)

(Communication de M. J. DE PAS, secrétaire-général)

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, époque où l'art de la gravure a été porté à une si grande perfection, le nord de la France n'est pas resté étranger au mouvement artistique d'où sont sorties tant d'œuvres distinguées qui ont illustré cette période.

Sans parler de l'école d'Abbeville, qui a dans ce classement une place prépondérante et bien connue, l'on connaît dans d'autres villes du nord nombre de graveurs d'un talent plus modeste, il est vrai, mais dont on ne peut méconnaître la réelle valeur. C'est ainsi que Dunkerque a eu les *Brochery* et *Carpentier* ; Lille, les *Merché* et *Derond* ; Douai, *Vacheron* et *Vandesiepe* ; Cambrai, *Danchin* ; Arras, les *Nonot* et les *Lemaire*, et, plus près de nous et plus anciennement, Aire eut *Pierre Warin* qui grava, on le sait, les planches du *de Morinis*, de Malbrancq.

Fait curieux ! au milieu de ces villes, Saint-Omer n'eut pas dans cette branche la place qu'aurait dû lui assigner son importance intellectuelle et artistique ; et pourtant quelques œuvres secondaires, à vrai dire, mais néanmoins suffisamment dignes d'intérêt, nous permettent de tirer de l'oubli un nom qu'aucune biographie n'a cité jusqu'à présent.

PIERRE-MARIE MERLOT, graveur à Saint-Omer, n'est pas originaire de cette ville. Né en 1713 à Sempy, près de

Montreuil (canton de Campagne-les-Hesdin), de René, charron [1], et de Marie-Anne Gobert, il paraît s'être établi d'assez bonne heure à Saint-Omer, bien qu'on ne trouve aucune trace de son apprentissage, et aucune mention de son nom avant 1740. En cette année il se fait recevoir bourgeois de cette ville [2]. Le 8 septembre 1749, il épouse, en l'église de Sainte-Aldegonde, Marie-Aldegonde-Albertine Dubosc, âgée de 27 ans, fille de Jean, maître tapissier à Saint-Omer, et de Marie-Jeanne Flament. Un contrat de mariage fut passé le 4 septembre devant les notaires royaux Vaneechout et Leroy. On y voit que Pierre Merlot est dénommé « maître graveur », et apporte en mariage « ses meubles, effets mouvans par ménage et espèces sonnantes, ensemble ses à l'usage de graveur, sans en faire de détail, speciffication, appreciation ny fixation de valeur.... » Quant à la future, son apport consiste en « la somme de cincq cent livres de France une fois paiés que sesd. père et mère.... promettent solidairement de lui payer et fournir après la célébration de ce mariage en avancement de leur hoirie.... »

Un fils, François-Marie-Albert, naît de cette union. Nous n'en trouvons plus trace après la mort de son père, dont il signe la déclaration de décès ; mais comme il ne paraît pas avoir suivi la profession de graveur, la recherche perd de son intérêt pour nous. Marie-Albertine Dubosc mourut en 1763 et fut inhumée le 29 mai dans le cimetière de Saint-Denis, alors paroisse des époux. On peut d'ailleurs constater que Merlot changea souvent de domicile, car les actes que l'on retrouve le concernant portent qu'avant son mariage il habitait sur la paroisse Saint-Denis, lors de son mariage sur celle de Sainte-Aldegonde,

1. Renseignement tiré du Contrat de mariage de Pierre Merlot. *Arch. du Gros de Saint-Omer*, année 1749. Contrats de mariages, n° 61.

2. Archives de Saint-Omer. Registre de réception des bourgeois au dix-huitième siècle : « 1740. Merlot (Pierre), fils de Renez, natif de Sempy, âgé de 27 ans ».

lors du décès de sa femme, de nouveau sur Saint-Denis, et enfin lors de son décès, sur Saint-Jean-Baptiste. C'est en 1782 que meurt notre graveur, à l'âge de 70 ans ; il fut inhumé, le 18 avril, dans le cimetière de la paroisse Saint-Jean. On peut penser qu'il exerça sa profession jusqu'à sa mort, car nous trouvons une pièce signée de lui, datée de 1781.

Ainsi qu'on le verra ci-dessous, le petit nombre et le peu d'importance des œuvres connues de Merlot expliquent assez l'ignorance dans laquelle son nom est demeuré jusqu'à présent. On peut d'ailleurs tirer de ce fait quelques observations.

La première est que Merlot n'a pas dû laisser de compositions de grande importance. En effet, il ne serait pas admissible que de telles pièces, signées de lui, soient restées inaperçues à Saint-Omer même où les estampes locales ont été recueillies durant une grande partie du dix-neuvième siècle par des collectionneurs et amateurs éclairés, tels que MM. le Baron Dard, Auguste Deschamps de Pas, Félix de Monnecove, Victor Advielle, etc...

La seconde est que Merlot a dû laisser beaucoup de pièces non signées. Si, en effet, son talent ne s'est exercé que sur des ouvrages modestes, que l'on peut présumer avoir été des petites vignettes, plaques de cuivre garnissant des objets divers, en-têtes de fantaisie, cartes de marchands, ex-libris, etc..., on supposera bien qu'il n'a pris soin de n'en signer qu'un petit nombre, peut-être les plus soignés. J'ai eu du reste une preuve de cela en relevant deux états de l'ex-libris du *chevalier de la Cressonnière,* deux tirages identiques, dont l'un est signé, l'autre ne l'est pas.

Enfin, il semble bien que l'on peut espérer, dès que l'attention des amateurs sera attirée sur le nom de Merlot, que l'on découvrira encore quelques pièces analogues à l'heureuse trouvaille de M. l'abbé Collet [1], qui

1. Cadran solaire décrit ci-après en tête de l'énumération des œuvres signées.

contribueront à nous documenter davantage sur cet artiste. Il faut du reste remarquer qu'il signait souvent, ainsi qu'on le verra plus loin, sans accompagner son nom des mots « à St Omer ».

L'œuvre de Merlot révèle un savoir-faire et une expérience réels. On ne peut certes rechercher chez lui les fantaisies originales et charmantes que l'on trouve dans les petites compositions des Brochery, à Dunkerque, Merché, à Lille, Danchin, à Cambrai ou même Lemaire, à Arras. Il se cantonne dans les ornements classiques et dans le goût de l'époque ; mais la disposition n'en est pas maladroite.

Voici la liste des pièces connues jusqu'à présent avec la signature de Merlot. Les éléments nous manquent pour les classer dans un ordre chronologique.

1° CADRAN SOLAIRE, gravé sur une plaque de cuivre de 122 millimètres de côté, accompagné de son *style* également en cuivre. La signature, logée dans la partie inférieure et dans le cercle même où sont inscrites les heures, est ainsi libellée : « Merlot à St Omer. 1764 ». L'ornementation comporte : 1° dans la partie centrale, sous la base du *style*, un soleil avec ses rayons ; 2° le cadran des heures tracées de IIII heures du matin à VIII heures du soir en hauts chiffres romains ; 3° aux quatre coins, une sorte de guirlande, style rocaille.

Cet objet a été trouvé et offert récemment par M. l'abbé Collet, curé de Wavrans-lez-Elnes, au Musée de St-Omer [1].

2° EX-LIBRIS anonyme aux armes de la famille *de Walleux* [2]. Dimensions : 61 mm. sur 47 mm. Porte au bas

1. Cf. Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie, livr. 211e, T. XI, p. 417.

2. Ecartelé : aux *1er et 4e quartiers, parti, au 1er de sable à la croix d'argent chargée de cinq quintefeuilles de gueules, au 2e, d'or au sautoir de gueules ;*

aux *2e et 3e quartiers : d'arg. à la bande de gueules, chargée de 3 têtes de loup d'argent.* Cimier : *une merlette.*



EX-LIBRIS DE WALLEUX



EX-LIBRIS DE HAU DE STAPLANDE



EX-LIBRIS DE J. B. J. D'AMPLEMAN
DIT « LE CHEVALIER DE LA CRESSONNIÈRE »

l'indication : « Gravé par Pe Merlot a St Omer ». L'écu ovale est porté sur un cartouche assez sobre, surtout pour le goût du temps. Il est timbré d'un casque avec ses lambrequins, surmonté d'une merlette comme cimier. Dans une banderolle, reliant les motifs inférieurs du cartouche, est inscrite d'une façon à peine visible la devise « Patiendo vinces ».

A l'époque de l'exécution de cette gravure, c'est-à-dire vers 1760, la famille de Walleux était représentée à Saint-Omer par deux de ses membres[1]. *a)* Charles-Joseph de Walleux, fils de Jacques-Joseph et de Marie-Françoise-Alexandrine Le Petit, né à Saint-Omer en 1718, baptisé le 24 août en la paroisse Sainte-Marguerite ; et *b)* Louis-André de Walleux, prêtre, curé de Longuenesse, cousin du précédent, fils d'André-Conrad, seigneur de la Cressonnière[2], et d'Augustine-Monique Bertremieu. Il était né à Saint-Omer le 7 mars 1693, et décéda le 27 septembre 1776. Sa pierre tombale, ornée de ses armoiries, se voit encore en l'église de Longuenesse.

En l'absence de données plus précises, il me paraît difficile de déterminer auquel de ces deux personnages il faut attribuer la possession de l'ex-libris. Peut-être pourrait-on dire que le curé de Longuenesse aurait tenu à faire accompagner son écu d'attributs religieux, comme on le remarque d'une façon générale sur les ex-libris des ecclésiastiques ; mais l'usage n'était pas assez absolu pour en tirer une conclusion certaine.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que la famille de Walleux a compté parmi ses membres un mayeur de Saint-Omer, sire Jehan Walleux, escuyer, sgr de Bonigam[3], mayeur en 1495. Il portait ces mêmes armoiries.

1. Ces renseignements sont extraits des archives généalogiques de M. Violette de Noircarme.

2. Ne pas confondre avec la seigneurie de la Cressonnière, dont il est parlé plus loin, et qui fut l'apanage de la famille d'Ampleman. Il y eut plusieurs fiefs de ce nom dans les environs de Saint-Omer.

3. *Bonigam*, hameau de Nieurlet (Nord).

3o **Ex-libris** anonyme, aux armes de la famille *de Hau de Staplande* [1]. Ecu ovale sur un cartouche accompagné d'une branche de feuillage et de palmes. Timbre : couronne de comte. Signé : « Merlot Ft ». Dimensions : 60 sur 49 millimètres.

Cette composition a dû servir à Pierre-Winoc de Hau de Staplande [2], conseiller pensionnaire et sub-délégué de l'Intendant à Bergues, qui épousa, vers 1760, Marie-Françoise-Thérèse Lenglé, Dame de Moriencourt.

4o **Ex-libris** aux armes [3] et au nom du *Chevalier de la Cressonnière*. Ecu sur un cartouche d'un style rocaille beaucoup plus accusé que les précédents et qui doit par conséquent leur être postérieur. Timbre : couronne de marquis. Supports : deux licornes élégamment posées.

Au bas, banderolle avec inscription : « Le Chevalier de La Cressonnière ». En dessous signature « Merlot Fecit ». Dimensions : 65 sur 60 millimètres.

Cette pièce se rencontre en deux états : signée et non signée.

Jean-Baptiste-Joseph d'Ampleman [4], dit le Chevalier de la Cressonnière, officier de cavalerie, était le second des trois fils de Marc-Antoine Ampleman, vicomte de Wolfus, seigneur de La Cressonnière, Noirberne (ou Noiauberne), La Cuve et autres lieux, et de Marie-Françoise Huguet, fille de Pierre, écuyer, sgr de la Motte, Bruneaubois, etc..,

1. *D'azur, au chevron d'argent surmonté d'une étoile à six rais d'or, et accompagné de trois mains de carnation, tenant chacune une poignée d'épis de blé d'or, tigés de même, et posées deux en chef et une en pointe.*

2. Il était fils de Winnoc-Antoine, à qui il succéda dans la charge de conseiller pensionnaire et subdélégué de l'Intendant à Bergues. Winnoc-Antoine avait épousé, en 1734, Anne-Thérèse Cardinael, et décéda à Bergues le 26 juillet 1759.

3. *D'argent au chevron d'azur, accompagné de trois aigles éployées de sable, membrées et becquées de gueules.*

4. Pour la généalogie de la famille d'Ampleman, Cf. La Chesnaye-des-Bois et les Nouveaux Carrés de d'Hozier à la Bibliothèque Nationale.

grand-bailli de la châtellenie de Tournehem. Né vers 1740, il habita les environs d'Ardres où il est décédé célibataire [1].

5° Ex-libris de l'*abbé de St Winocq*, composé de l'inscription centrale « Mr L'abbé De St Winocq » entourée de deux élégantes guirlandes de feuillage reliées au bas par un nœud, le tout enfermé dans un cadre rectangulaire de 49 millimètres de hauteur sur 76 de largeur. Au bas, signature « Merlot Fecit 1781 ». Reproduit dans le *Cartulaire de l'Abbaye de Bergues-Saint-Winoc* [2], t. II, p. 790. Sur la même planche, se trouve le tirage d'une seconde vignette analogue, dont la facture a une telle similitude avec celle signée Merlot, qu'on peut, avec beaucoup de vraisemblance, l'attribuer, quoique non signée, à notre graveur.

6° Inscription sur plaque de cuivre conservée en l'église de Sempy, relatant la pose faite en cette église, en 1743, par les soins de Marie-Anne Gobert, mère de P. Merlot, d'une statue de sainte Anne. Signée : « Pierre Merlot à St Omer ». Signalée par M. Rodière dans l'*Epigraphie de l'Arrondissement de Montreuil.* Canton de Campagne, p. 77.

Voici en terminant l'acte de mariage et l'acte de décès de Pierre Merlot. Les archives locales ont encore conservé de lui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, son contrat de mariage et l'acte de décès de sa femme [3], qu'il ne paraît pas utile de transcrire ici. Le seul intérêt de ces documents est qu'ils nous transmettent trois signatures manuscrites de l'artiste. On y retrouve les mêmes caractères d'écriture que dans les signatures gravées ; on y relève les mêmes

1. Son frère aîné, Pierre-Marc-Antoine, dit le vicomte de la Cressonnière, officier aux Gardes Françaises, habita le domaine de la Cressonnière, sur Nielles-lez-Ardres. Cette propriété passa après lui à sa fille qui épousa, en 1805, Charles-Auguste de Gomer. Le nom d'Ampleman, éteint après cette génération, a été relevé en 1859 par M. P. Culié, à Paris.

2. Publié par le R. P. A. Pruvost sous les auspices de la Société d'Emulation de Bruges, 1875-1878.

3. Archives de l'état-civil de Saint-Omer. Paroisse de Saint-Denis. Registre de l'année 1763, n° 115.

variantes de détail, en particulier dans la formation de l'M initiale de son nom.

Acte de mariage de Pierre Merlot et Aldegonde-Albertine Dubosc

Le huit de septembre mil sept cent quarante neuf après la publication d'un bans tant dans cette paroisse qu'en celle de St Denis, sans opposition, dispense obtenues des deux autres de monsieur de Hinnisdal, défunct vicaire général de monseigneur notre évecque, je soussigné, pretre curé de cette paroisse, ay conjoingt par le lien sacré de mariage, selon la forme prescritte par le concil de trente, Pierre-Marie Merlot, fils de feu René, et d'encor vivante Marie-Anne Gobert, natif de Sempy, diocese de Boulogne, cy devant habitant de la paroisse St Denis, et présentement de celle cy, agé de trente-cinq ans, d'une part; et Marie-Adegonde-Albertine Dubosc, fille de Jean, et Marie-Jeanne Flamen, agée de vingt-sept ans, de cette paroisse d'autre part.

Ont été présens et témoins à ce requis et appellez : Marie-Anne Gobert, mère de l'époux, René Merlot, son frère; Jean Dubosc, père de l'épouse et Marie-Jeanne Flamen, mère de l'épouse, qui ont icy signés avec les époux, de ce par nous interpellez.

(Archives de l'état-civil de Saint-Omer. Registre de la paroisse de Ste-Aldegonde ; année 1749, nº 145).

Acte de décès de Pierre Merlot

Le dix-huit d'avril mil sept cens quatre vingt deux, fut inhumé dans ce cimetierre Pierre Merlot, décédé le seize, agé de soixante dix ans, veuf d'Aldegonde-Albertine Dubosh, graveur de profession, originair de St Pis *(sic)* pres de Montreuille. Furent présens à l'enterrement François Marie Albert Merlot, son fils, et Jean Baptiste Jérôme Flament, germain à la femme du défunt, qui a déclaré ne savoir écrire de ce interpellé. Le fils a signé.

Signé : A. Merlot.

Mullet, curé de St-Jean-Baptiste.

(Ibid.) Registre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste.)

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

213e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 9 Janvier 1905

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15 par la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

Il est donné communication de la liste des publications reçues depuis la dernière réunion, parmi lesquelles on relève :

Comme hommage d'auteur :

de M. Edmont : *Les Sociétés musicales de la ville de Saint-Pol.* Notice historique impr. à Saint-Pol chez Petain. 1904.

Don de Mme H. de Givenchy :

Le Mobilier Funéraire Gallo-Romain et Franc en Picardie et en Artois, par C. Boulanger. Fasc. 5e et dernier avec Introduction de M. Salomon Reinach.

Cet intéressant et luxueux fascicule complète l'ouvrage dont le commencement avait été offert à la Société par le regretté M. H. de Givenchy. On y relève, dans le texte de la Planche 42, la reproduction (n° 3) d'une boucle du cimetière de Cormettes qui se trouve au Musée de Saint-Omer et que l'auteur rapproche d'autres boucles trouvées en Picardie.

Remerciements.

Il y a lieu de signaler, dans le récent volume des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai* (Troisième série, Tome VIII, années 1900, 1901, 1902), une curieuse publication de M. le Baron de Warenghien (pp. 403 à 472) : *Un Hollandais à l'Université de Douai, journal d'Arnold van Buchel du 11 mars 1584 au 28 juin 1585,* d'après un manuscrit conservé à Utrecht. Le récit de voyage du Hollandais qui se rend en France avec plusieurs de ses compatriotes pour achever ses études, son débarquement à Calais, qu'il nomme le « portus Iccius », son voyage en barque de Gravelines à Saint-Omer « à quatre lieues de Gravelines » *(sic),* son séjour à Saint-Omer et à Aire (pp. 421 à 424) sont l'occasion de réflexions piquantes non seulement sur les lieux visités, mais surtout sur les mœurs et les habitants.

Correspondance

A l'occasion du nouvel an, la Société a reçu le souvenir gracieux de M. le lieutenant-colonel de Touchet, membre honoraire, actuellement à Caen ; et de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, dont les vœux sont élégamment exprimés en deux distiques latins.

— Accusés de réception :

du Ministère de l'Instruction publique, des exemplaires du dernier fascicule du *Bulletin* destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

— de l'Académie des Sciences d'Amsterdam, des livraisons 204 à 208 du *Bulletin* et du deuxième fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne.*

— de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers, de la 210e livraison du *Bulletin*.

— MM. Dumont, d'Aire-sur-la-Lys, par lettre du 17 décembre, et l'abbé Lourdault, curé d'Arques, remercient la Société qui les a élus Membres Honoraires dans la dernière séance.

— Par lettre du 10 décembre, M. Th. Pruvost témoigne à la Compagnie sa gratitude pour sa nomination de Membre Correspondant et promet de lui apporter sa collaboration effective.

— Le 22 décembre, M. le Dr Carton, membre correspondant, Président de la Société Archéologique de Sousse, exprime à ses Collègues tout l'intérêt qu'il attache à l'idée de Fédération entre les Sociétés de province. Le projet a été examiné ici même sous l'instigation de M. le Docteur Lancry, de Dunkerque (V. Bull. T. XI, pp. 241, 323, 332) et de M. l'abbé Leuridan, de Lille (ibid., p. 443), et M. le Dr Carton a lui-même émis au sein de la Société de Sousse un vœu analogue. On peut conclure d'une façon évidente de l'éclosion d'une même idée venue de plusieurs côtés différents, qu'elle correspond à la nécessité qui s'impose plus que jamais aux Sociétés de province de s'unir. Une organisation pratique ne saurait donc tarder à aboutir.

— Il est donné ensuite communication de deux circulaires du Ministère de l'Instruction publique en date du 15 décembre, contenant le rappel des conditions d'expédition des publications envoyées par l'intermédiaire du Ministère, tant pour l'emballage que pour la suscription des adresses. A cet envoi est joint un exemplaire d'un règlement du 1er janvier 1905, reproduisant les formalités à observer pour l'échange des publications entre les Sociétés savantes françaises et étrangères.

Aucune innovation n'est d'ailleurs apportée dans cette organisation et les circulaires n'ont d'autre but que d'en prescrire l'observation rigoureuse.

Candidatures

MM. le Chanoine Bled, Decroos et J. de Pas présentent

la candidature, comme Membre Honoraire, de M. Claude Cochin, élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.

Conformément au règlement, le scrutin sur cette élection est renvoyé à la prochaine séance.

MM. le Chanoine Bled et J. de Pas présentent ensuite, comme Membre Honoraire, M. Roger Rodière, déjà Membre Correspondant depuis quelques années. En raison de cette qualité de Membre, la présentation de M. Rodière ne doit pas être soumise aux mêmes formalités que celle des nouveaux candidats; aussi, sur l'avis unanime des Membres présents qui ont pu apprécier ce Collègue par la collaboration qu'il a déjà apportée à la Société et les travaux qu'il a offerts, M. le Président proclame M. Rodière, Membre Honoraire.

Regestes des Evêques de Thérouanne

La Société met, dès à présent, en distribution le troisième fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne*. Cette partie, qui termine le premier volume de cet important recueil, donne, de l'épiscopat de Raoul de Chelles (fin de l'année 1252) jusqu'à la mort de Mathieu Regnaud (fin de 1414), l'analyse de 778 actes dont un certain nombre ont une réelle importance tant par leur contexte que par les sources d'où ils sont extraits. C'est ainsi que plusieurs, complètement inédits, tirés des *Registres d'Avignon* aux Archives Vaticanes, nous montrent quels précieux éléments sont encore à mettre en lumière dans ce dépôt dont le dépouillement est encore malheureusement loin d'être achevé.

Sur la demande adressée par M. le Président et ses Collègues relativement à la suite qu'il compte donner à ses intéressants travaux sur les Evêques de Thérouanne et les Evêques de Saint-Omer, M. le chanoine Bled expose qu'il a l'intention de continuer de suite l'impression des *Regestes des Evêques de Thérouanne*, qui doivent faire l'objet d'un second et dernier volume; et, dans ces conditions, il exprime le désir que la publication de la suite des

Evêques de Saint-Omer soit encore ajournée, pour laisser place, dans le prochain tome des Mémoires, aux autres travaux reçus dès à présent, qui doivent être insérés dans cette collection.

M. le Président adresse au nom de la Société ses remerciements à M. le chanoine Bled pour sa délicate attention de faire attendre, au profit des travaux de ses collègues, l'achèvement de l'histoire des *Evêques de Saint-Omer*. La Compagnie tenant compte des vues qui viennent d'être exposées, décide que le tome XXVIII pourra être rempli par d'autres études, mais elle émet le vœu que le tome XXIX soit consacré en entier à la suite des *Evêques de Saint-Omer*.

Communication et Lecture

Exhumations à Fruges.

M. l'abbé Collet fait part à la Société de la découverte qui vient d'avoir lieu, au cours de travaux de terrassement, auprès de Fruges, au hameau dit « Le Fort du Riez », de sépultures creusées dans une terre argileuse utilisée en ce moment à la fabrication de briques.

MM. Fauvelle, maire, et E. Brasseur, adjoint de Fruges, pensèrent à attirer l'attention d'un Membre de la Société des Antiquaires de la Morinie sur ce fait, et M. l'abbé Collet fut invité à venir assister à l'exploration d'une sépulture qui présentait cette disposition particulière : le corps déposé dans une fosse creusée à 1 m. 20 environ du sol actuel, orienté de l'ouest à l'est et recouvert de cinq dalles plates et taillées juxtaposées et de dimensions différentes, soit une petite carrée ($0^{m}22^{c}$) sur la tête, une plus large (40×30^{cm}) sur le haut du corps, puis trois rectangulaires semblables (30×36^{cm}). Aucun accessoire, aucune trace de mobilier funéraire ne permettent malheureusement d'assigner une date à cette tombe. La Société est néanmoins reconnaissante à MM. Fauvelle et Brasseur de l'attention qu'ils ont eue de lui signaler cette découverte ; de nouvelles explorations pourront peut-être mettre à jour ultérieurement d'autres sépultures, armes ou objets et former, par de nouveaux éléments rapprochés et

coordonnés, un ensemble intéressant et d'une détermination plus précise.

Listes des Échevins de Saint-Omer.

— Il est donné lecture, par M. J. de Pas, d'une introduction et de préliminaires au travail de publication des *Listes des Membres de l'ancien Echevinage de Saint-Omer,* dont il a été parlé précédemment (V. Bulletin, T. XI, pp. 405 et 413). L'auteur expose d'abord la bibliographie des travaux parus sur l'histoire de l'Échevinage de Saint-Omer, il montre ce qui est encore resté inédit, et l'intérêt qui ressort de la publication des listes des Échevins et des Jurés pour la communauté. Puis il donne lecture des observations générales qu'il a relevées sur l'organisation et la composition des premiers échevinages de Saint-Omer, depuis les *scabini* de l'époque carolingienne jusqu'aux ordonnances de la comtesse Mahaut en 1306. Les recherches de cette première période offrent des difficultés provenant de l'absence de textes et de la confusion qui règne dans la création des jurés pour le commun. Les plus anciennes listes sont, de plus, incomplètes et formées de noms puisés dans les anciennes chartes, tandis qu'à partir du XIVe siècle elles sont relevées dans les *Registres au renouvellement de la loi,* conservés aux Archives de Saint-Omer.

L'intérêt et l'ordonnance générale du travail sont donc suffisamment exposés dans la lecture de ces extraits. La Compagnie en écoute l'exposé avec attention et, après avoir pris définitivement avec l'auteur toutes les dispositions à adopter pour l'impression et la forme de la publication, elle décide qu'elle pourra prendre place en tête du tome XXVIII des Mémoires qui sera imprimé prochainement, aussi vite du moins que le permettra la situation financière de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 40.

Séance du 6 Février 1905

Président : M. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 10 par la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

M. le Président annonce que MM. Duquenoy, Legrand, van Kempen et J. de Givenchy se sont excusés de ne pouvoir se rendre à la convocation, puis il souhaite la bienvenue à M. le Comte de Richoufftz, Membre Correspondant à Abbeville, qui, de passage à Saint-Omer, a tenu à assister à la réunion ; il exprime le vœu que cet exemple soit suivi plus souvent par les autres Membres Honoraires ou Correspondants. Les Membres Titulaires seraient heureux de pouvoir ainsi de temps à autre prendre contact avec leurs Collègues étrangers à la ville, et cet échange de relations apporterait un élément de plus à l'intérêt des séances.

Dons et hommages

Outre les publications périodiques envoyées par les Compagnies correspondantes, la Société a reçu à titre d'hommages d'auteurs :

de M. Rodière : *Anciennes Familles protestantes du Boulonnais et de la ville de Montreuil.* Extr. du Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. Nov.-Déc. 1904.

de M. A. Guesnon : *Notice sur deux manuscrits Hébreux de la bibliothèque d'Arras.* Paris, Impr. orientale et L. Danzig.

Remerciements.

Il y a lieu de signaler dans les envois du Ministère de l'Instruction publique, les tomes XLII et XLIII du Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France, qui contiennent dans les suppléments celui relatif aux manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer (dernières acquisitions).

Correspondance

24 janvier. Accusé de réception du Ministère de l'Instruc-

tion publique des exemplaires du troisième fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne* destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

— Par lettre du 16 janvier, M. R. Rodière, de Montreuil-sur-Mer, remercie la Société qui l'a inscrit au nombre des Membres honoraires.

Election

L'ordre du jour appelle l'élection sur la candidature proposée dans la dernière séance. Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en sa faveur, M. le Président proclame Membre honoraire M. Claude Cochin, élève de l'Ecole des Chartes, à Paris.

Avis lui sera donné, par M. le Secrétaire-général, de son élection.

Reddition des comptes de l'année 1904

M. le Trésorier soumet à ses Collègues l'exposé des comptes de l'exercice 1904. Il donne le relevé des recettes et le détail des dépenses, et, en particulier des dépenses de publications. Celles-ci se sont élevées plus que d'ordinaire, dans l'année qui vient de s'écouler, par suite de l'impression simultanée d'un fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne* et du *Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde*. Mais l'avance donnée à ces travaux aura pour conséquence une activité moins grande en 1905, ce qui permettra de rétablir dans cet exercice l'équilibre de la situation financière.

L'examen des comptes est confié à une commission composée de MM. Van Kempen, J. de Givenchy et de Northécourt.

Communications

Paroisses d'Auchy et Wamin.

Il est donné lecture d'une pièce du 11 septembre 1586 adressée par M. le Comte de Galametz, Membre Honoraire à Abbeville, et contenant transcription d'une consultation curieuse pour les marguilliers des paroisses d'Auchy et Wamin, contre le curé desdites églises, au sujet du refus de celui-ci de célébrer les offices religieux confor-

mément à la réglementation rendue par sentence de l'officialité de Thérouanne en 1474.

Voici le libellé de cet acte :

Veu là coppie de la sentence rendue en l'officialité de Thérouane au procès y meu d'entre les manegliers de l'église paroissialle d'Auchy et Wamin son secours, allencontre de Me Anthoine Pinon, curé dudit lieu, en datte de l'an mil quatre cent soixante quatorze, avecq l'ordonnance rendue par monseigneur le révérendissime Evesque de Boulongne en datte du pénultiesme de juillet dernier et plusieures attestations de grand nombre de tesmoings.

Semble aux soubsignez que par ladite sentence appert les curés desdits lieux d'Auchy et Wamin estre chergiez de chanter les dimenches et festes messes sollempnelles et au pardessus aultres trois messes asscavoir les jours de lundy, mercredy et vendredy en chacune desdites églises, en quoy auroient continué tous les curés pourveuz canoniquement de ladite cure saulf un nommé sire Fremin. . . . , curé moderne desdites églises qui auroit discontinué de célébration desdittes trois messes et reffusé de les chanter et célébrer nonobstant l'ordonnance ad ces fins contre luy rendue par ledit seigneur Révérendissime, pour lequel reffus les paroissiens et sieur de Wamin, manans, habitans desdites deux églises seront fondez allencontre dudit sieur Fremin en complainte de nouvelleté qu'ils poldront obtenir oudedens l'an au Conseil d'Arthois.

Délibéré. Arras le xje de septembre xvc iiijxx vj.

Signé. . . . Pallette, le josne et. . . . avec paraphe.

(Original sur papier aux archives de la maison des marquis de Fléchin).

Costume et insignes des échevins.

En terminant, M. J. de Pas fait passer sous les yeux de ses Collègues deux photographies représentant, l'une, un échevin de Saint-Omer en costume échevinal au commencement du dix-septième siècle, d'après un portrait conservé dans une collection particulière, l'autre, une chaîne d'échevin de Saint-Omer, au dix-huitième siècle, exposée au Musée de la ville. On n'a que des données peu précises



sur le costume de nos magistrats échevinaux, et ces deux documents apportent à ce sujet des renseignements précieux. L'auteur de la communication a retrouvé un inventaire de 1788, dans lequel le portrait est reporté avec l'indication détaillée du costume ; cet acte ajoute un élément précieux à la description de ce souvenir local.

La Compagnie apprécie vivement l'intérêt de ces documents et accepte l'offre de M. J. de Pas de les faire reproduire dans son travail : *Les Listes des Membres de l'ancien Echevinage de Saint-Omer*.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 20.

Séance du 8 Mars 1905

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance est ouverte à 8 heures 15. Il est donné lecture par M. le Secrétaire-général du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

La Société a reçu à titre d'hommage d'auteur :

De M. Th. Pruvost : *Le Général Deplanque (1820-1889)*, avec Préface de M. Alfred Duquet. Paris, Ch. Lavauzelle, 1902, avec pl. Cette excellente biographie, écrite dans un style attrayant et accompagnée de planches, est doublement intéressante pour notre pays, le général Deplanque étant originaire d'Auxi-le-Château.

Remerciements.

Dans les publications périodiques envoyées par les Sociétés correspondantes, il y a lieu de signaler :

Dans les *Analectes pour servir à l'Histoire Ecclésiastique de la Belgique* (3e série, T. I, 1re livr.) : *Les Bénéficiers des Diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai pendant le Pontificat de Martin V*, d'après les documents conservés aux Archives d'Etat, à Rome (1re partie), par l'abbé H. Dubrulle.

Dans les *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de*

Belgique (LVI, 1904, 4e livr.) des *Notes sur les fondeurs de cloches*, par M. F. Donnet, où sont relevées quelques cloches de l'arrondissement de Montreuil.

Dans les *Annales du Comité Flamand*, T. XXVII, une conférence de M. le chanoine De Schrevel, secrétaire de l'Evêché de Bruges, sur les *Gloires de la Flandre maritime et de la Flandre Gallicante au XVIe siècle*, où se trouvent (p. 256 et suiv.) des renseignements intéressants pour notre pays sur la Réforme, le traité de la Pacification de Gand, et le rôle joué par Valentin de Pardieu, mayeur de Saint-Omer, puis capitaine gouverneur de Gravelines.

Correspondance

Accusés de réception :

du Ministère de l'Instruction publique, des exemplaires de la 212e livraison du Bulletin destinés à être transmis aux Compagnies correspondantes.

de M. l'Archiviste du Pas-de-Calais, des exemplaires de la 212e livraison du Bulletin et du 3e fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne*.

— Il est donné lecture d'une circulaire du 1er février, de M. J. Pilloy, de Saint-Quentin, qui annonce la prochaine publication d'une *Table générale* de l'*Album Caranda*. L'utilité de ce travail ressort de la disposition de l'album où les recherches sont rendues difficiles par l'absence de méthode dans la suite des planches. Il sera examiné ultérieurement si la Société pourra souscrire à cette publication pour compléter le bel ouvrage qui lui a été offert par l'auteur, M. Frédéric Moreau.

Rapport de la Commission des comptes

Les Membres chargés de vérifier les comptes de l'exercice 1904 exposent que la situation financière de la Société a été régulièrement établie par M. le Trésorier dans le détail qu'il en a communiqué dans la dernière séance.

Conformément aux conclusions de ce rapport, la Compagnie se prononce à l'unanimité pour l'approbation des comptes, et adresse à M. le Trésorier des remerciements pour le soin qu'il apporte à sa gestion.

Communications

Au moment où M. Léopold Delisle, nommé administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, quitte les fonctions qu'il a remplies aussi longtemps avec éclat, la Société des Antiquaires de la Morinie tient à se joindre aux manifestations de sympathie qui se sont produites à son égard, pour le remercier des services qu'il a rendus à la science durant sa longue carrière.

Les Membres de cette Société lui doivent un témoignage spécial de gratitude pour la bienveillance qu'il a témoignée d'une façon constante à leurs travaux, soit en les encourageant, soit en les appuyant auprès du Comité des Travaux historiques ou du Jury des Concours de l'Institut. Ces sentiments seront exprimés par M le Secrétaire-général dans une adresse qu'il voudra bien se charger de faire parvenir à M. Delisle.

Protection des anciens monuments.

— M. le Président expose à ses Collègues que, dans un voyage récemment effectué en Belgique, il a été amené à visiter les ruines de la célèbre abbaye de Villers, qui ont été acquises par l'Etat Belge en vertu de la loi en vigueur en ce pays, sur l'expropriation pour cause d'utilité artistique. Indépendamment de l'admiration qui s'attache à la visite des importants vestiges de ces constructions fastueuses, il y a intérêt pour les archéologues de notre pays à étudier le système introduit en Belgique pour assurer l'acquisition par l'Etat, par voie d'expropriation, des anciens monuments dignes d'être conservés.

En France, nous n'avons que l'organisation beaucoup trop restreinte du classement des monuments historiques, mais il est à noter qu'une association sportive, le *Touring Club Français*, puissante par le nombre de ses adhérents et par son influence auprès des pouvoirs publics, mène une campagne très active et favorisée déjà par quelques succès, pour assurer la conservation des sites pittoresques et par suite des vieux monuments. Les résultats déjà obtenus en quelques régions de la France font espérer que cette nouvelle organisation se répandra et contribuera

à compléter l'œuvre de la Commission des Monuments historiques, en attendant qu'une loi sur l'expropriation, analogue à la loi Belge, puisse être adoptée.

— M. J. de Pas soumet à la Société une transcription qu'il vient de faire de chartes originales des XIIe et XIIIe siècles concernant les abbayes de Clairmarais et de Bonhem[1]. C'est à l'obligeance d'un collectionneur audomarois, M. Gustave Garvey, qu'il a dû la communication de ces pièces intéressantes, au nombre de cinquante environ, retrouvées heureusement il y a quelques années. Il donne lecture d'une note où il expose que cette transcription contient une grande part d'inédit, tant pour l'abbaye de Bonhem, sur laquelle on ne possède que très peu de renseignements, que pour celle de Clairmarais, dont l'histoire a pourtant déjà été explorée. Il fait enfin passer sous les yeux de ses Collègues les photographies des pièces les plus belles et les mieux conservées. Chartes de Clairmarais.

Les Membres présents accueillent avec intérêt cette communication, et félicitent M. J. de Pas d'avoir été assez heureux pour faire connaître cette collection d'archives.

Il est décidé que l'auteur publiera dans le Bulletin une analyse de toutes les chartes classées par ordre chronologique et accompagnées des mentions inédites de noms de témoins et de contractants, ainsi que des références bibliographiques, indiquant les documents connus et publiés en tout ou en partie.

Il sera d'ailleurs toujours loisible aux travailleurs de se référer à la transcription intégrale et aux reproductions photographiques, que M. J. de Pas dépose aux Archives de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 40.

Les Rapports sur les ouvrages offerts seront insérés dans la prochaine livraison.

1. *Bonhem*, sur la Bistade, commune de Sainte-Marie-Kerque.

NOTE SUR DEUX RENTES FONCIÈRES

connues à Saint-Omer aux XIVe et XVe siècles sous les noms de « bauwerq » et « voetghelt ».

(Communication de M. J. DE PAS, secrétaire-général)

On sait combien, au moyen-âge, le démembrement de la propriété foncière affectait de formes diverses. Outre les nombreuses constitutions de rentes qui faisaient l'objet d'aliénations entre particuliers, les immeubles enfermés dans l'organisation féodale étaient frappés, au profit du seigneur, de redevances, soit en argent, soit en nature. On a déjà noté les diverses formes, bien connues à présent, des redevances en nature : chapeaux de roses, livres de poivre, paires de couteaux, de chapons, etc... Parmi les rentes en argent mentionnées dans les actes de vente de maisons et de constitution de rente, j'en ai relevé deux, dont le nom, sinon la nature, a été spéciale à la ville de Saint-Omer. Ce sont le *voetghelt* et le *bauwerq*, deux dénominations flamandes qui paraissent avoir subsisté au moins jusqu'au seizième siècle, et que l'on rencontre surtout dans les chartes du XIVe et du XVe.

Le contexte des actes ne nous renseigne malheureusement qu'imparfaitement sur la nature exacte et l'origine de ces droits.

Le *bauwerq* est une rente due au châtelain de Saint-Omer, qui frappe des immeubles dépendant du fief du *Bourg* ou de la *Motte Châtelaine.* Elle est déjà désignée explicitement dans les comptes de la châtellenie de Saint-Omer, et le compte de 1391, publié par

M. Brassart [1], donne le détail de la redevance appelée *bauvver* « d'une rente en le rue Sainte Croix, con dist bauwers, que plus[s] personnes doiwent au terme de Toussains sur pluis[s] h[r]itages. Et vauls cascuns bauwers, audit jour VIII d[s]. Et en y a XXVIII, etc..... »

On la retrouve également dans le *Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde* [2] dans un acte de 1486, avec l'orthographe *bauwercq*, mot que l'on peut rapprocher du terme flamand *bolwerck* ou *bolwerk*, fortification, boulevard, rempart. Ne pourrait-on dès lors dire que c'était primitivement un impôt dû au châtelain comme contribution à la défense du château ? Cela serait d'autant plus vraisemblable que le droit ne frappe que des maisons de la rue Sainte-Croix, au pied même de la Motte châtelaine. A la fin du XV[e] siècle, le *bauwerq* était évidemment bien éloigné de cette primitive destination alors que le châtelain, devenu simple officier subalterne, n'avait plus la même autorité ni les mêmes obligations. Mais, comme la plupart des institutions féodales, le principe et le nom se sont maintenus, bien que ne correspondant plus aux mêmes nécessités.

Le *voetghelt* est présenté également comme une rente due au seigneur « rente du sgr que l'en dist du vouetghelt » [3]. Il semble qu'il était assis sur les maisons dépendant des nombreux fiefs constitués dans la ville de Saint-Omer, et, par conséquent, perçu par leurs possesseurs à cause de leur seigneurie. Il se présente comme une créance privilé-

1. Bull. historique de la Soc. des Ant. de la Mor., T. 6, p. 472.

2. St-Omer. D'Homont 1905, n° 679 : « maison de la rue Sainte Croix chargée de huit deniers par. au chastellain pour le bauwercq, de rente héritable, qui en yssent chacun an... »

3. Ibid , n° 675.

giée, on a donc soin de la réserver dans les constitutions successives de rente conclues postérieurement. L'expression a été relevée dix fois dans le *Cartulaire de la Chartreuse du V. S. A.*[1], et deux fois dans les Archives hospitalières de Saint-Omer[2]. C'est peu, étant donné le nombre de documents analysés dans ces deux fonds d'archives : mais on peut remarquer que souvent telle rente, consignée sur un acte comme réservée au seigneur, n'est autre que ce *voetghelt* qui n'est pas désigné sous sa dénomination spéciale.

En tout cas, il semble ne s'appliquer qu'à des maisons de la ville de Saint-Omer, et cela, même à l'exclusion de la banlieue.

L'étymologie et l'origine du mot *voetghelt* (*voet*, pied, *ghelt* ou *gheldt*, argent) ne peuvent malheureusement pas être expliquées par l'analyse des textes. Le mot *voet* (pied) serait-il pris dans le sens de mesure, et signifierait-il qu'à l'origine le droit était assis sur les maisons proportionnellement à leur superficie en pieds? Il me semble téméraire, en l'absence de données précises, d'insister sur des hypothèses ou inductions qui n'offriraient aucun caractère de certitude. J'ai recherché si le mot a été employé dans les chartes des autres pays flamands. Les références que j'ai recueillies me permettent d'affirmer d'une façon certaine qu'il ne s'y rencontre pas. Des Membres compétents du Comité flamand, ainsi que le savant archiviste de Bruges, M. Gilliodts van Severen, m'ont en effet transmis le résultat négatif de leurs recherches obligeamment faites à ce sujet. Si donc, une

1. V. le mot à la Table générale.

2. Cf. *Inventaire des Archives hospitalières de Saint-Omer* à la Table générale.

rente analogue y était perçue par le seigneur, elle ne portait pas cette appellation spéciale [1].

A Saint-Omer et dans les localités avoisinantes, la langue flamande a encore servi à former le nom de diverses redevances. On connaît ainsi un impôt sur les boissons venant de l'extérieur, et connu sous le nom de *pont-ghelt* [2] (argent, redevance pour le passage du pont). On trouve aussi la mention d'un *delfgheldt*, droit sur les marchandises étrangères arrivant à Saint-Omer, et perçu suivant le poids de Saint-Omer ; d'un *wattergheldt*, droit perçu par le Magistrat de Bergues, sur les marchandises passant par le canal de cette ville, droit auquel la ville de Saint-Omer voulut se soustraire en vertu de ses privilèges ; d'un *sheerengheldt (gheldt*, argent, *heeren*, du seigneur), impôt perçu à Gravelines sur les harengs ; d'un *grutgheldt*, impôt perçu également à Gravelines, etc. Mais, si nos archives fournissent des renseignements sur ces droits [3], c'est en vain qu'on y cherche la moindre donnée sur le *bauwerq* ou le *voetghelt*. C'est pourquoi il m'a paru intéressant de signaler l'existence de ces deux droits comme particularités inédites de notre histoire et de notre langage local.

1. Il y avait bien à Bruges une taxe connue sous le nom de *vateghelt*, établie à la fin du XVIe siècle, qui était un impôt sur la navigation ayant pour base de perception le tonneau *(vat)*; mais elle n'a aucun rapport avec celle qui nous occupe ici.

2. Cf. les Tables des Chartes, des règlements de police et des délibérations du Magistrat aux Arch. de St-Omer.

3. Cf. aux Archives de Saint-Omer la Table des délibérations du Magistrat. V. aussi *Communautés des arts et métiers*. Mém. Mor. T. 16, pp. 118 et 120.

Autour d'un siège de Conseiller pensionnaire

DE LA VILLE DE SAINT-OMER

(Communication de M. le chanoine O. BLED, membre titulaire.)

En 1721, Jacques-François Taffin[1], sieur du Hocquet, était conseiller premier pensionnaire de la ville de Saint-Omer. La conquête française de 1677 l'avait trouvé en la charge de conseiller second et le laissa dans cette charge qu'il occupait depuis le 6 mai 1671. L'édit de novembre 1695 supprima ces deux charges et les créa à nouveau en les rendant vénales. Sur le conseil de M. Bignon, la ville de Saint-Omer racheta de ses propres fonds et réunit à son domaine les deux charges de conseillers « affin qu'elle conserva le droit de se choisir des personnes de confiance ». En raison même des fonctions multiples et importantes inhérentes à cette charge, il était de premier intérêt pour le Magistrat que celui qui l'occupait fût avec lui dans une parfaite entente. « La place de conseiller de notre ville, écrivait en 1722 le Magistrat au ministre et secrétaire d'Etat, M. le marquis de la Vrillière, ne doibt être occupée que par un homme habil, doux, attaché au service du roy, au bien de la ville et qui n'ait pas l'esprit turbulent ».

Telles étaient assurément les qualités qu'il trouva dans Jacques Taffin, puisque, pourvu de la charge de

1. Cf. PAGART D'HERMANSART. *Les Conseillers pensionnaires de la ville de Saint-Omer*. Mém. de la Soc. des Ant. de la Mor. T. XXII.

conseiller premier en 1696, nous le trouvons encore en fonctions en 1721. Ses services furent en effet exceptionnels et par leur importance et par leur durée, ainsi que l'atteste la lettre suivante écrite le 31 mars de cette année par le Magistrat de Saint-Omer à M. de Chauvelin, intendant d'Artois.

Monseigneur,

Comme il y aura cinquante ans au six de mai que Monsieur Taffin est pourveu de la charge de conseiller de ville, qu'il s'en est tousjours acquitté avecq aplaudissement, et qu'il a rendu pendant tout ce temps des services considérables à la ville que nous ne serions trop recognoistre, (nous ne ferons point son éloge, Monseigneur, son mérite vous est assez cognu), nous avons creu, Monseigneur, pour luy marquer nostre gratitude, que nous ne pouvions moins faire que de luy offrir une vaisselle d'argent de la valeur de six ou sept cent livres, si Vostre Grandeur vouloit bien le permettre. C'est un jubilé de service quy n'est peut estre point encor arrivé. La résolution a passé de toute voix dans les trois corps. La ville est en estat de faire cette dépense. Il ne manque plus, Monseigneur, que vostre agrément pour pouvoir le mettre à exécution. C'est la grâce que nous vous prions de vouloir bien nous accorder vous assurant etc.... [1]

M. de Chauvelin répondit le 3 avril :

Messieurs, je ne puis trop louer le dessein que vous avés formé de donner à M. Taffin les marques de reconnoissance qui luy sont dues après cinquante années de service.... vous pouvés donc exécuter la résolution qui en a esté prise et y employer jusqu'à la somme de six ou sept cens livres [2].

La perte du registre aux délibérations du Magistrat pour cette année, ne nous permet pas de connaître en quel cérémonial le présent fut remis par le

1. Arch. munic. de Saint-Omer. *Correspondance du Magistrat*, année 1721.

2. Arch. munic. de Saint-Omer. *Loco citato*.

Magistrat à M. le conseiller premier, mais la lettre de remerciement de M. Taffin nous apprend que « la vaisselle d'argent » parvint à son destinataire. Cette longue lettre, tout entière écrite de la main de M. Taffin, tant par la rédaction que par la fermeté de son écriture, témoigne de l'admirable conservation des forces et de l'intelligence du robuste vieillard.

Messieurs, écrit-il le 26 juin, j'avais remis, à cause de ma faible santé, à vous remercier de bouche, en vostre première séance après les vaccations, de l'honneur que vous avez bien voulu me faire par vos députez au sujet de mes employs de conseillier au service de ceste ville depuis cinquante ans : l'augmentation de mes infirmitez ne m'ayant pas permis de m'y rendre pour accomplir mon dessein, je me trouve réduit à y suppléer maintenant par escrit : je prens doncq la liberté, Messieurs, de vous marquer icy combien je suis sensible à l'attention favorable qu'il vous a pleu de faire sur la durée de mes services, et combien je vous suis obligé du bon tesmoignage que vous m'en donnez et au publicq : ce tesmoignage seul devoit remplir mes souhaits, et me valoit une récompense honorable ; vous l'accompagnez cependant encor d'un bien faict que je ne devois pas attendre et que je reçois comme un effect de vostre générosité et de vostre bienveilliance, qui m'engagent à vous en faire de très humbles remercimens, et, en vous asseurant de ma recognoissance, vous protester que je ne négligeray aucune occasion de faire paroistre par effect comme je suis véritablement, Messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Jacques TAFFIN.

Le 26 juin 1721 [1].

M. Taffin avait alors 81 ans, et depuis plusieurs années ses infirmités l'avaient rendu incapable de traiter par lui-même les affaires de la ville : tout se faisait par le conseiller second M. Joseph-Ignace Enlart, avocat, entré en charge en 1701.

1. Arch. munic. de Saint-Omer. *Loco citato.*

Les contemporains de J. Taffin n'auraient pas été des hommes comme on les a connus de tout temps, si la vue d'un octogénaire malade, en possession d'une charge de grand rapport et très considérée, que ses infirmités le rendaient incapable d'exercer, n'avait pas autour de lui éveillé des espérances et inspiré des calculs intéressés. Bon nombre d'impatients jugeaient sans doute que le présent d'une « vaisselle d'argent » devait être le *Nunc dimittis* du jubilaire.

Dans le courant de cette année, l'état du vieux conseiller s'aggrava.

Aussitôt les convoitises s'allument plus vives et les sollicitations se font plus pressantes. Il se joue alors, jusqu'en cour de France, un jeu serré d'ambitions et d'influences auquel prennent part les personnages les plus considérables et les plus en vue. Ces intrigues nous sont révélées par quelques lettres rencontrées par hasard dans la correspondance de l'Intendance, aux archives départementales à Arras, et dans la correspondance du Magistrat, pour les années 1722 et 1723, conservée dans les archives municipales de Saint-Omer.

La première en date est une lettre du marquis d'Alègre, intendant général des armées du roi et gouverneur de la ville et du château de Saint-Omer, jusqu'en 1723, époque à laquelle il fut remplacé en cette dernière charge par le marquis de Maillebois, son gendre. Lui-même fut alors nommé au gouvernement de Metz et des trois évêchés. Il fut plus tard intendant d'Artois.

Le marquis d'Alègre donc, informé par quelqu' « espie », comme on disait autrefois, que M. Taffin était « fort mal », écrit en juillet 1722 à M. de Chauvelin afin qu'en cas de la mort de M. Taffin, qui ne

saurait tarder, car on le dit « fort mal », M. l'Intendant veuille bien s'intéresser au sieur de Lastre, avocat et échevin, pour succéder en la charge de conseiller premier, ou tout au moins, en celle de conseiller second.

M. de Chauvelin s'empresse d'accuser réception à M. le marquis d'Alègre ; il a fait bon accueil à sa lettre, mais il tient à l'informer que la charge de conseiller se donne à Saint-Omer à l'élection par le suffrage des échevins. Néanmoins il promet de faire tout ce qui dépendra de lui pour obliger M. le Gouverneur.

Huit jours après, c'est M. le Blanc, ministre et secrétaire d'Etat, qui écrit de Versailles à M. de Chauvelin qu'il est avisé que le sieur J. Taffin, âgé, dit-il, de 82 ans, est bien malade et ne laisse plus aucun espoir de rétablissement. Il informe M. l'Intendant que lui, personnellement, s'intéresse à M. Macau, « médecin » à Saint-Omer, pour la charge de conseiller premier, et lui recommande vivement son protégé. Du reste, ajoute-t-il en terminant, M. le Cardinal Dubois s'intéresse pour le s[r] Macau, et vous prie de lui accorder votre protection.

M. l'Intendant a trop l'expérience des intrigues pour décourager aucun solliciteur : il sait avec grâce distribuer autour de lui cette aimable et inefficace eau bénite de cour qui coûte si peu à qui la donne, et fait tant plaisir à qui la reçoit. M. Macau en aura à son tour.

Quoique M. de Caumartin eut aussi son candidat, il se garde bien de le brûler en le faisant trop tôt connaître. Il sait que pour réussir en cour il faut savoir dissimuler et savoir attendre. A M. le secrétaire d'Etat il promet aussi de tout faire pour lui être

agréable, mais il ne veut pas lui laisser ignorer que la charge se donne par voie d'élection. Soit pour excuser à l'avance son insuccès, soit pour paralyser deux puissantes influences en les mettant aux prises, il dit à M. le Blanc en terminant sa lettre, d'ailleurs « il y a plus de deux mois que M. le Cardinal de Rohan agit fortement pour un bon sujet ».

Y eut-il quelque démarche imprudente de ce « bon sujet », candidat du Cardinal de Rohan, qui donna l'éveil au Magistrat sur les intrigues qui se tramaient ? Est-ce ce motif qui le détermina à écrire ses inquiétudes, non pas à M. l'Intendant ou à M. le Blanc, mais à un autre ministre et secrétaire d'Etat, M. le marquis de la Vrillière, moins intéressé ou peut-être tout à fait étranger aux compétitions dont le siège de conseiller était l'objet ? Nous l'augurons de la minute sans date d'une lettre conservée dans la correspondance du Magistrat de l'an 1722. Elle est adressée à M. de la Vrillière et porte en tête cette note de la main du secrétaire : « Sollicitations d'un particulier pour être nommé d'autorité conseiller pensionnaire ».

Monseigneur, sur les bruits qui se répandent icy continuellement par les avis que nous recevons de Paris, qu'il y a des gens qui sans avoir égard aux bontés que Son Altesse Royale eut, il y a quelques années, de nous laisser maintenir dans les constitutions dans lesquelles nous vivons paisiblement depuis plus de trois cents ans, cherchent à surprendre sa religion en se servant des voies obliques pour parvenir par authorité à remplir une place de conseiller de notre ville, qui ne doit être occupée que par un homme habile, doux, attaché au service du roy, au bien de la ville, et qui n'ait pas l'esprit turbulent. C'est ce que nous nous proposons de faire par le concert de nos suffrages, quand l'occasion l'exigera. La place pour laquelle on se donne ces mouvemens n'est pas vaccante, et Mon-

sieur Taffin qui la possède, quoiqu'âgé, ne laisse pas de pouvoir encore revenir de la maladie dont il est attaqué.

Nous vous supplions très instamment, Monseigneur, de nous honorer dans cette occasion si essentielle au peuple de Saint-Omer de votre protection, et de représenter à Son Altesse Royale que nous la supplions très humblement de nous laisser continuer de jouir des fruits de ses premières bontés, qui ont confirmé nos privilèges et maintenu la tranquilité parmi nos citoyens, lesquels n'ont rien plus à cœur que d'agir dans les suittes comme par le passé, avec le même zèle pour le service du Roy et celuy de Son Altesse Royale [1].

Le Magistrat sentait manifestement son élection en péril. Afin de sauver ce privilège qu'il avait acquis du roi à bons deniers comptant, et qui lui était très cher, il résolut de recourir à la politique dangereuse, mais parfois efficace, du fait accompli. Il mit tout en œuvre pour obtenir de M. Taffin une démission régulière. Cette démission conquise, il aurait aussitôt procédé, à l'insu de l'autorité royale, à une nouvelle élection, et aux prétentions des compétiteurs il aurait objecté que la place était pourvue. Malheureusement, aussi entêté, sinon aussi héroïque, qu'un soldat bien connu, à toutes les objurgations de ses « maîtres », le conseiller moribond répondit par le fait : j'y suis j'y reste. Le Magistrat échoua dans sa tentative.

M. le Blanc ne tarde pas à être informé par ses agents de ce qui se trame à Saint-Omer. Le 21 août de cette même année 1722 il écrit à M. de Chauvelin, qui l'avait su bien avant lui, pour l'avertir que l'état de M. Taffin empire de jour en jour, et qu'il sait que le Magistrat insiste auprès du malade pour lui faire donner sa démission afin de nommer en sa place un autre que le s[r] Macau. En conséquence, pour déjouer

1. *Correspondance du Magistrat*, 1722

un si noir dessein, il le charge de faire défense à Messieurs de Saint-Omer de nommer un successeur à M. Taffin sans avoir reçu les ordres de Son Altesse Royale, Monseigneur le Régent. Avant de laisser partir cette lettre, qu'il avait seulement signée, il revient sur cette recommandation, et il ajoute de sa main après sa signature : « Ne souffrez pas que le Magistrat dispose de cette charge avant que vous soyez informé des intentions de M. le Cardinal du Bois. »

De ce mandat si précis M. de Chauvelin se borne à accuser réception, et répond qu'il y obtempère aussitôt. En effet, il écrit le 25 suivant au Magistrat.

Amiens ce 25 aoust 1722.

Messieurs, je viens de recevoir une lettre de Mr le Blanc du 21 de ce mois qui m'ordonne de vous faire entendre bien précizément que vous ne devez point nommer à la charge de Mr Taffin, conseiller pensionnaire de vostre ville, sans auparavant en avoir reçu les ordres de S. A. R., Monseigneur le Régent. C'est à quoy vous vous conformerez exactement comme vous le devez. Je vous prie donc d'avoir attention, lorsque cette charge viendra à vaquer, de m'en informer sur le champ, affin que je puisse en rendre compte, et ce pendant de m'accuser réception de cette lettre. Je suis toujours très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur, CHAUVELIN.

Cette recommandation qui termine sa lettre écrite par ordre, témoigne bien que M. l'Intendant ne voulait pas perdre l'avantage d'être le premier renseigné de la vacance du siège, ni se laisser devancer par personne dans le soin d'y pourvoir.

Cependant M. Taffin vivait toujours, et bien des mois s'étaient écoulés depuis le jour où on l'avait dit à toute extrémité. Mais la puissance contre laquelle il n'y a point pour l'homme de victoire définitive, devait à la fin avoir raison de cette robuste existence,

qui se prolongeait trop au gré de beaucoup d'intrigants.

En avril de l'année suivante 1723 la situation du vieillard s'aggrave. Des nouvelles, qui cette fois paraissent définitives, d'une maladie dont toutes les phases sont suivies depuis plus de deux ans avec tant de sollicitude, ne tardent pas à arriver à Versailles. Devant l'imminence du dénouement, les plus hautes influences n'hésitent pas à intervenir personnellement, et le 14 avril le cardinal Dubois envoie à M. de Chauvelin la lettre autographe suivante :

Versailles le 14 avril 1723.

Le S. Macau à qui je voudrais bien faire plaisir, Monsieur, désirerait obtenir la charge de conseiller pensionnaire de S. Omer dont le S. Taffin est actuellement pourveu. Supposé que ce dernier qui est dangereusement malade vienne à mourir de cette maladie, je vous prie, le cas arrivant, de vouloir bien en parler de ma part aux magistrats de la ville et d'accorder audit S. Macau en cette occasion tous les bons offices qui dépendront de vous. S'il convenoit de faire quelqu'autre démarche vous aurez agréable de me le marquer et d'estre persuadé, Monsieur, que je vous honore parfaitement.

Le Card[l] Dubois. (Sign. orig.)

De son côté, le Magistrat n'ose pas ne pas instruire M. l'Intendant de l'état de M. Taffin. Il lui écrit le 15 avril :

Monseigneur, nous avons l'honneur de vous informer que M[r] Taffin, nostre premier conseiller pensionnaire est à l'extrémité, et qu'on ne croit point qu'il puisse vivre jusqu'à demain. Nous nous croyons dans des circonstances assez pressantes pour ne point différer à vous faire nos très humbles remonstrances sur le remplacement de cet officier. Vous cognoissez combien il importe à la ville d'avoir des bons officiers qui soient au fait de ses affaires. C'est ce qui porta feu Monsieur Bignon en 1696 d'engager la ville de réunir de ses propres fonds les charges de

conseillier, affin qu'elle conserva le droit de se choisir des personnes de confiance en même temps qu'elle se conservoit ceux qui estoient déjà en place. La ville a ressenti les bons effects de cette réunion, et elle craint d'en perdre tout le fruit par les sollicitations que de certains particuliers font à la cour pour se procurer une recommandation à cet office. C'est du moins ce que nous avons sujet de craindre à la vue de la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous escrire le 25 aoust dernier, par laquelle vous nous marquez que Monsieur le Blanc vous ordonnoit de nous faire entendre que nous ne devions point nommer à la charge de Mr Taffin sans auparavant en avoir receu les ordres de Son Altesse Royalle, Monseigneur le Régent. Quoique nous ayons tous lieu d'espérer de la justice de Son Altesse Royalle qu'elle voudra bien conserver la ville dans ses droits et privilèges, nous ne laissons point d'avoir besoin de vostre protection dans cette circonstance. Nous venons avec confiance l'implorer. Vous cognoissez parfaitement combien il est important pour le bien publicq qu'il y ait un choix de personne pour ces offices. La ville a ce droit de toute ancienneté, et il luy est conservé par l'arrêt de réunion du 28 aoust 1696, qui n'a point eu d'autres motifs que le plus grand bien et utilité de la ville qui y est expressément marqué. Nous avons l'honneur etc.

M. l'Intendant écrit aussitôt à Messieurs de Saint-Omer le bon billet que voici : « Vous pouvés compter que tout ce qui pourra dépendre en effet de moy ne vous manquera pas dans cette occasion. »

Le même jour, 17 avril, M. de Chauvelin informe M. le Blanc des réclamations de la ville de Saint-Omer, qu'il n'appuie pas autrement. Sans vouloir rien préjuger, il prie M. le Secrétaire d'Etat d'observer que le Sr Enlard est son subdélégué à l'intendance, qu'il sert avec distinction en cette qualité depuis vingt-cinq ans, qu'il est de plus conseiller second, et que depuis cinq ans, à cause de l'âge et de la maladie de M. Taffin, il exerce seul cette dernière fonction. Il ajoute que « suivant l'usage scrupuleuse-

ment observé de tous les temps, M. Enlart doit passer à la première place. »

Il est manifeste que M. l'Intendant fait déjà *in petto* l'abandon du privilège du Magistrat, et trouvant que l'heure est venue, il découvre son candidat et l'inscrit en bon rang avec une note très concluante.

Les réclamations de la ville et la poussée d'un nouveau candidat si bien appuyé n'était pas pour plaire au patron du Sr Macau. Aussi M. le Blanc se contente de répondre (23 avril) qu'il avisera Son Eminence Mgr le Cardinal du Bois « des représentations » du Magistrat.

Cependant M. Taffin vécut plusieurs jours au delà des prévisions : il ne mourut que le 21 avril. Le Magistrat informe aussitôt de cet événement M. l'Intendant à qui il recommande de nouveau la sauvegarde de son privilège d'élection.

Monseigneur, en exécution de vos ordres contenus dans vostre lettre du 25 d'aoust 1722 par laquelle vous nous marquez de vous informer sur le champ de la mort de Mr Taffin, et de ne point disposer de sa charge sans avoir receu les ordres de S. A. R. Mgr le Régent, nous venons, Monseigneur, vous informer que Monsieur Taffin est mort ce jourd'huy sur les cinq heures du matin. Nos députés vous aurons sans doute informé des représentations que nous avons à faire à la cour pour estre conservé dans les droit et possession dans lesquelles nous sommes de pourveoir aux charges de nos officiers. Il est très dangereux, et l'on est tousjours mal servi, lorsque les officiers ne despendent pas des maîtres. Nous vous prions, Monseigneur, de vouloir bien apuier nos remonstrances vous assurant que nous sommes et que nous serons tousjours.... etc.

Il est grandement à penser que le Sr Enlart, le candidat de M. de Caumartin, était aussi celui de Messieurs de Saint-Omer ; ils le donnent assez à entendre par les termes de leur lettre du 15 avril « il

importe à la ville d'avoir des bons officiers qui soient au fait de ses affaires ». Et qui pouvait l'être davantage que le second conseiller faisant depuis cinq ans les fonctions de conseiller premier. Mais M. Enlart leur devenait beaucoup moins précieux s'ils le tenaient de la main de l'intendant au lieu de l'établir eux-mêmes par leur propre élection. Il fallait avant tout maintenir le privilège de la ville.

Sans attendre la mort de M. Taffin, le Magistrat, comme il le dit dans sa dernière lettre, avait député vers M. de Chauvelin à Amiens, M. Enlart et M. Titelouze, son procureur de ville. Ils arrivèrent le 18 avril, et le lendemain M. Enlart écrit au Magistrat.

Messieurs, nous sommes arrivés icy hier, M. Titelouze et moy, bien fatigués de la malheureuse voiture dont M. Marcotte nous avoit tant vanté le mérite. Malheureusement pour nous, Monsieur l'Intendant estoit hier parti pour Paris. Nous avons veu Messieurs les secrétaires qui ont estimé que Mr Titelouze devoit nécessairement passer à Paris. Je vois la circonstance favorable ; on pourra proffiter de la présence de M. l'Intendant sur les lieux. Je dois rester icy deux jours pour finir quelques affaires de l'intendance : je dois nécessairement attendre la voiture d'Arras. Je quitte à ce moment Mr Titelouze qui vient de monter en charge : il ira coucher aujourd'huy à Clermont et sera demain à midy à Paris. Il a une lettre de M. Baizé pour M. l'Intendant, une autre pour M. Baizé l'avocat au conseil. J'attends avec impatience le moment de vous revoir.

Le surlendemain c'est M. Titelouze qui annonce son arrivée à Paris : il n'a pas vu M. l'Intendant, attendu le jour même à Paris. Il pense le voir le lendemain après avoir visité Mgr le Coadjuteur et M. Baizé ; il saura de M. Estienne si M. Marcotte n'a rien envoyé de nouveau de Saint-Omer. « Vous sçavez, continue-t-il, que vostre dernière lettre escrite à

M. l'Intendant a esté adressée aussitôt après estrè reçue à M. le Blanc avec une forte représentation en faveur de M. Enlart pour la place vacante ou du moins preste à la devenir bientôt suivant les apparences. »

Aussitôt la succession ouverte par la mort de M. Taffin, la lutte s'engage plus vive et plus pressante : le débat n'est plus seulement entre les divers concurrents, mais le droit d'élection par la ville est lui-même en péril. Huit jours après son arrivée à Paris, le sieur Titelouze envoie des nouvelles particulièrement inquiétantes sur ce dernier point.

28 avril. Messieurs, j'ai l'honneur de vous donner avis qu'il n'est pas encore réglé de quelle manière il sera pourveu à la place de M. Taffin ; si ce sera les officiers anciens qui y succèderont graduellement, ou si ce sera M. Macau, protégé par S. E. le Cardinal Dubois qui l'emportera par préférence sur eux. M. le Blanc doit voir particulièrement la dessus M. le Cardinal.

Pour ce qui est d'un choix entièrement libre dans le Magistrat, il n'y a pas lieu de l'attendre pour cette fois : la faveur est trop forte.

Vous scavez que M. l'Intendant m'a deffendu de me donner aucun mouvement pour cela, non plus que pour la promotion des officiers anciens. Comme il persiste toujours dans cette même résolution, il me paroit que ma présence est icy très inutile.

En conclusion M. Titelouze demande de revenir au plus vite à Saint-Omer. Mais le lendemain il recevait du Magistrat l'ordre de demeurer. Il y répond le jour même 29 avril. Il persiste à penser que son séjour est inutile, mais il attendra lettres de rappel. Il voit M. l'Intendant presque tous les jours, mais sans succès. « Ce qu'il y a de gens plus sensez ici, à qui j'ai communiqué nostre affaire, sont d'avis que nous devons absolument suivre les sentimens de

M. l'Intendant, sans nous en écarter, de crainte de l'attirer à dos. Je sçay qu'il est entièrement dans nos intérêts et que s'il se retranche à demander que les officiers anciens montent aux premières places, ce n'est que parce qu'il ne voit pas de jour, et qu'il ne veut pas empescher totalement l'effet de la faveur et de la protection du cardinal, que vous sçavez estre aujourd'huy tout puissant en cour. »

Il ajoute en post-scriptum :

Je reviens de chez M. l'Intendant : il m'a dit de vous avoir envoyé un ordre de ne pas procéder à l'élection de la place vacante. Ce n'est pas que les choses prennent pour cela un mauvais cours, du moins pour ce qui regarde les officiers anciens. M. le Blanc doit arriver icy aujourd'hui ; M. l'Intendant le verra demain, nous saurons ce qui ce sera passé.

Ainsi donc tout ce que l'on peut espérer, et encore grâce au concours de M. de Chauvelin, c'est que M. Enlart passe de la place de second conseiller à celle de premier. Ce choix est assurément conforme aux désirs de Messieurs de Saint-Omer, mais cette promotion se fera, si elle se fait, non pas à l'élection par le Magistrat, mais uniquement par le bon vouloir de Mgr le Régent.

Le 8 mai M. Titelouze est encore à Paris et l'affaire n'a toujours pas de solution.

L'incommodité de M. le Cardinal, écrit-il à cette date, a esté un contre temps qui a reculé la décision de nostre affaire : l'estat desespéré de M. l'abbé de Saint-Bertin en est encore un nouveau, d'autant plus à craindre que nous avons lieu de croire qu'il n'intéresse par de nouveaux endroits M. le Cardinal en faveur du Sr Macau.

Cette lettre de M. Titelouze est le dernier document sur l'affaire en question, que nous ayons trouvé dans la correspondance de l'intendance et dans celle du

Magistrat de Saint-Omer. D'après la liste des conseillers de Saint-Omer, établie sur titres par M. Pagart d'Hermansart, ce ne fut que le 9 juillet suivant que M. Enlart fut pourvu de la charge de premier conseiller. Jusque-là, pour suivre l'intrigue, nous en sommes réduits aux conjectures.

La dernière lettre de M. Titelouze nous apprend que l'abbé de Saint-Bertin y tenait un rôle et qu'il était tenant du S[r] Macau. Il ne vit pas le dénouement. Dom Momelin-le-Riche, abbé de Saint-Bertin, mourut en effet le 9 juin de cette année 1723. Il eut pour successeur précisément son associé dans la brigue en faveur de Macau, le cardinal Dubois qui, déjà abbé de Saint-Winoc et de Cercamp, fut nommé par Louis XV à l'abbaye de Saint-Bertin, qui, jusque-là, n'avait jamais eu d'abbé commendataire. Son Eminence, afin de se concilier les sympathies de Messieurs de Saint-Omer avec qui elle avait intérêt de vivre en bons rapports, relâcha-t-elle quelque chose de ses prétentions en faveur de son candidat? Toujours est-il que le 9 juillet, c'est-à-dire moins d'un mois après la nomination du cardinal à l'abbaye, par une transaction ou cote mal taillée, M. Joseph-Ignace Enlart était pourvu de la charge de conseiller pensionnaire de la ville de Saint-Omer, et, le même jour, M. Jacques-François Macau était pourvu de celle de conseiller second. La *combinazione* s'était faite au dommage du Magistrat qui y perdit son droit de nommer aux charges qu'il avait rachetées.

Je ne pense pas qu'il le recouvrât jamais.

Le cardinal mourut juste un mois après.

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

214e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 3 Avril 1905

Président : M. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 10. M. le Président annonce que MM. Duquenoy et l'Abbé Fournier se sont excusés de ne pouvoir y assister, puis il donne la parole à M. le Secrétaire-général pour la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

Correspondance

Accusés de réception, de l'Académie Royale d'Archéologie à Anvers, du troisième fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne*, et de la 211e livraison du Bulletin historique.

— Par lettre du 12 mars, M. Claudon, archiviste du département, remercie M. le Président des publications de la Société qui lui ont été envoyées pour compléter, dans

la mesure du possible, la seconde collection de la Bibliothèque des Archives départementales.

— Il est donné lecture ensuite d'une lettre de M. Léopold Delisle, qui remercie la Société, par l'intermédiaire de M. le Secrétaire-général, des sentiments qui lui ont été exprimés à l'occasion de son départ de la Bibliothèque Nationale. Il l'assure, comme par le passé, de son entier dévouement pour l'avenir.

— Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 6 mars, rappelle l'ouverture à Alger, le 19 avril, du 43e Congrès des Sociétés savantes, les conditions de délivrance des billets à prix réduit, ainsi que les itinéraires proposés et les excursions projetées par le Comité d'organisation.

Congrès de Beauvais (1905)

— Par lettre du 21 mars, M. le Directeur de la Société française d'archéologie annonce l'envoi à la Société du programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Beauvais (Oise), du 20 au 28 juin. Plusieurs exemplaires de ce programme sont distribués aux Membres présents par les soins de M. Ch. Legrand, Inspecteur de la Société française d'archéologie. M. Legrand invite ses Collègues d'une façon particulière à suivre cette session qui aura pour eux un intérêt spécial en ce qu'elle se tiendra dans une région voisine de la nôtre et très riche en monuments du moyen âge.

Plusieurs Membres annoncent leur intention de se rendre à cette invitation. Indépendamment des adhésions non connues qui seront données ultérieurement, la Société sera représentée au Congrès par MM. Decroos, Ch. Legrand, Lengaigne, Neuville et César de Givenchy.

Communications

Eglise de Longuenesse.

M. d'Hermansart dépose sur la table, de la part de M. le Curé de Longuenesse, une épreuve photographique du clocher de cette paroisse qui est l'objet en ce moment d'une réfection complète. Cette réparation, urgente d'ailleurs, fait disparaître un souvenir intéressant de notre

architecture locale, que l'on pouvait faire remonter au XIIIe siècle, bien que les caractères architectoniques n'en soient pas très accusés.

Des remerciements seront adressés à M. le Curé de Longuenesse pour son offre gracieuse.

On sait d'ailleurs quelle place importante tient l'église de Longuenesse dans l'histoire religieuse de Saint-Omer. Placée d'une part sous le patronat de l'abbaye de Saint-Bertin, et d'autre part dans les limites de la seigneurie de la famille de Sainte-Aldegonde, elle fut l'objet de revendications des deux parties intéressées. Le voisinage de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde était de plus pour cette église la cause d'un amoindrissement d'importance au point de vue paroissial.

Les chartes publiées récemment[1] rappellent d'ailleurs les conventions intervenues avec le curé de cette paroisse.

Actuellement l'église de Longuenesse conserve comme maître-autel un des autels qui se trouvaient dans l'église de la Chartreuse[2].

Comité des Sites et Monuments.

Le « Comité des Sites et Monuments pittoresques » constitué par le Touring-Club de France, dont il a été parlé dans la dernière réunion (213e livr. du Bull. hist., T. XI, p. 492) vient de former dans chaque département un Comité local destiné 1o à dresser la liste des sites et monuments pittoresques de la région, 2o à constituer un comité de vigilance à l'égard des sites et monuments ainsi inventoriés, tant pour en assurer la conservation et la mise en valeur, que pour susciter, le cas échéant, avec de nouvelles initiatives, l'intervention du Touring-Club, et, par suite, celle des pouvoirs publics.

Le Touring-Club a dans ce but fait appel au concours des Sociétés locales et la Société des Antiquaires de la Morinie, qui a exprimé l'intérêt qu'elle porte à cette orga-

1. Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde.

2. Note recueillie par M. l'abbé Dusautier, ancien curé de Longuenesse.

nisation, se félicite de ce que son Président, M. Decroos, ait été désigné pour en faire partie dans le département du Pas-de-Calais.

Plan en relief de Saint-Omer.

M. Pagart d'Hermansart expose qu'il a recherché dans les archives s'il y avait quelques documents relatifs à la construction du plan en relief de la ville de Saint-Omer, dont la ville a demandé la concession au Ministère de la guerre.

Il n'a trouvé que deux lettres de l'intendant de Flandres et d'Artois des 29 mars et 22 avril 1755 prescrivant au Magistrat de fournir un logement convenable à l'ingénieur Nézot envoyé par le Roi pour dresser ce plan, puis une délibération de l'échevinage, en date du 14 novembre 1755, nommant deux échevins commissaires pour passer bail au nom de la ville d'une maison destinée au sr Nézot. Le bail de cette maison, sise sur la paroisse Sainte-Marguerite, fut fait le 19 novembre suivant par les demoiselles Desomer pour trois ans consécutifs. Mais l'ingénieur occupa la maison du 1er mai 1755 au 1er août 1759, de sorte que la ville dépensa, d'après les comptes de l'argentier :

3 années de loyer : 420 livres par an	1260 l
3 mois du 1er mai au 1er août 1755	105
Les vins	48
Pour les domestiques	6
Pour l'impôt des centièmes stipulé à la charge de la municipalité	27 l 16 d
Pour réparations aux toits et autres	Mémoire
Soit environ	1446 l 16 d

Il fallut donc trois ans et trois mois pour dresser ce plan à Saint-Omer même. On ne sait pas quel emplacement fut mis à la disposition de G. Gingembre pour monter le relief du plan dressé par lui sous la direction de Nézot et de Larcher-Dubancourt.

En février 1905, le Conseil municipal a voté 1500 francs pour le transport, l'emballage et le montage des différentes pièces qui le composent. Afin d'en obtenir la propriété, la

ville dépensera donc un peu plus que la somme qu'elle avait fournie autrefois pour sa construction.

En terminant cet exposé, M. Pagart d'Hermansart émet le vœu que d'autres plans et des vues locales que la ville possède puissent être réunis dans la salle même où sera déposé le plan en relief. Ce serait une manière de les conserver et de les faire connaître au public.

Station préhistorique de la « Motte-Warnecque ».

M. l'abbé Collet, Membre honoraire, communique à la Société l'exposé des dernières découvertes qu'il a faites dans les environs de Lumbres. C'est au lieu dit *Warnecque*, sur la commune de Wavrans, qu'a été mis à jour le gisement qui a fait connaître un certain nombre d'objets curieux de la période lithique. M. Decroos donne lecture du mémoire contenant l'historique et la description des trouvailles, puis il fait passer sous les yeux de ses Collègues les plus beaux spécimens de cette collection communiqués par l'honorable correspondant. On y remarque en particulier une belle hachette en jadéite et une pendeloque de collier qui peuvent être considérées comme les pièces les plus curieuses exhumées en ces lieux. La Compagnie apprécie également la carte dressée et envoyée par M. l'abbé Collet, donnant le relevé et la situation topographique exacte des divers gisements où a été recueillie depuis plusieurs années la belle collection préhistorique dont une partie importante a été donnée, on le sait, au Musée de Saint-Omer.

Les Membres présents écoutent avec intérêt cette communication et félicitent l'auteur d'avoir pu réunir un ensemble aussi complet qui apporte des preuves évidentes d'un habitat important aux environs de Lumbres à cette époque reculée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 45.

Séance du 1er Mai 1905

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 10 par la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

Outre les envois de publications périodiques provenant des Sociétés correspondantes, la Société a reçu les hommages d'auteurs suivants :

de M. le Docteur E.-T. Hamy : *Correspondance du Cardinal Mazarin avec le Maréchal d'Aumont, suivie d'un choix de lettres écrites à ce personnage par le roi, la reine régente... précédée d'une étude historique....* par M. le Docteur E.-T. Hamy, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine. Vol. in-4 acc. de 7 planches. Impr. de Monaco, 1904 (V. aux Rapports sur les ouvrages offerts).

de M. J. Lion : *Carte complétant les Etudes sur le Golfe et sur le Portus Itius. — La Question du Portus Itius. — Le Sinus Itius.* 3 plaquettes in-8. Amiens, Piteux frères, 1905. Réimpression de travaux publiés par l'auteur en 1859, 1866 et 1899. (V. Bull. hist. T. X, p. 501).

de M. le chanoine U. Chevalier : *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age. Topo-Bibliographie.* Fasc. 4, 5 et 6. — *Repertorium hymnologicum.* T. III. — *Sacramentaire et Martyrologe de l'Abbaye de Saint-Rémy. — Autour des Origines du Suaire de Lirey. — Bio-bibliographie de Jeanne d'Arc. — Abjuration de Jeanne d'Arc. — L'Œuvre Scientifique de M. le Chanoine Ulysse Chevalier* (1903).

A cet envoi, M. le Chanoine Chevalier a bien voulu joindre des ouvrages dus en tout ou en partie à la collaboration d'autres auteurs : *Gallia Christiana novissima.* 3 vol. in-fo commencés par M. le Chanoine Albanès. — *Tropaire-Prosier de l'Abbaye de Saint-Martin de Moutauriol,* de M. C. Daux. — *Le Saint Suaire de Turin.* 3 art. de Mgr Ch. F. Bellet.

La Société reconnaissante du don de M. le Chanoine Chevalier, exprime sa satisfaction de posséder ses savants ouvrages dont quelques-uns constituent de précieux instruments de travail.

Des remerciements seront adressés par M. le Secrétaire-général aux auteurs de ces hommages.

Correspondance

Accusé de réception du Ministère de l'Instruction publique des exemplaires du *Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde* destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

— Par lettre circulaire en date du 31 mars, l'Académie de Reims fait appel au zèle et à la sollicitude des Sociétés savantes de France pour veiller à la conservation des monuments affectés au culte qui, en vertu de lois nouvelles, feraient retour aux communes sans obligation de conservation ni d'entretien.

L'esprit de cette circulaire a déjà frappé la Société des Antiquaires de la Morinie, qui s'est précisément entretenue, dans ses dernières réunions, des projets d'organisation qui étendraient l'action de la Commission des Monuments historiques. Cette Compagnie a d'ailleurs montré assez souvent le souci qu'elle apporte à veiller à la conservation des monuments intéressants de la région pour qu'elle ne puisse rester indifférente aux tentatives qui seront faites dans ce but.

Congrès de Dunkerque (1907)

— Il est enfin donné lecture d'une lettre du 14 avril, du Bureau de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, annonçant l'organisation pour 1907, d'un Congrès international des Sciences historiques destiné à mettre en relation les historiens du Nord de la France et de la Belgique.

Le Comité d'organisation sollicite en même temps l'adhésion de M. le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie comme Membre du Comité d'honneur. M. Decroos expose à ses Collègues qu'il a répondu aussitôt à M. le Président de la Société Dunkerquoise pour acquies-

cer à cette demande et lui témoigner en même temps l'intérêt que ses Collègues et lui prendront à la réussite de ce Congrès.

Candidatures

MM. le Chanoine Bled, Decroos et J. de Pas présentent les candidatures suivantes :

Comme Membre correspondant, de M. le Chanoine Ulysse Chevalier, Membre correspondant de l'Institut, à Romans ;

Comme Membre honoraire, de M. Auguste Dambricourt, à Hallines.

Conformément au règlement, le scrutin sur ces présentations est renvoyé à la prochaine réunion.

Nécrologie

La Société vient de perdre un de ses Membres correspondants, M. l'abbé Bourgois, qui lui a fourni sa collaboration dans une étude remarquée sur l'*Alciaco d'Adroald, d'après les Chartes de Saint-Bertin* (Bull. T. 9). Ce travailleur a fait paraître aussi en 1899 une notice sur le *Culte et les Pèlerinages de la Sainte-Vierge dans l'Artois.*

Communications

Epigraphie. M. Lion, Membre correspondant à Hesdin, signale à la Société des inscriptions relevées dans les églises d'Erin et de Rollencourt. L'une de ces épitaphes concerne François J. B. Labre, curé d'Erin, oncle de saint Benoît Labre qui habita pendant un certain temps chez lui. Comme ces localités sont comprises dans l'arrondissement de Saint-Pol dont l'Epigraphie est en ce moment en voie de publication, la Société juge qu'elle ne peut, dès à présent, publier de son côté ces documents.

Archives du Bailliage. — M. Pagart d'Hermansart donne communication d'un *Inventaire sommaire des archives du Bailliage de Saint-Omer transportées en 1889 aux Archives départementales du Pas-de-Calais.* Cette liste sera d'une grande utilité pour les travailleurs qui auraient à consulter cette source de documents si importante, dont on ne saurait trop regretter le déplacement effectué il y a seize ans.

Des remerciements sont adressés à M. d'Hermansart, et il est décidé que sa communication sera publiée dans le Bulletin.

En terminant, M. le Président s'entretient avec ses Collègues de l'organisation de l'excursion archéologique annuelle. Le parcours proposé pour cette année permettrait de traverser Fruges, Tramecourt, Azincourt, Hesdin, Vieil-Hesdin et Fressin, localités pleines de souvenirs intéressants pour notre histoire. Des concours gracieux offerts à la Société par des possesseurs d'automobiles permettent de faciliter, comme en 1904, l'exécution de cet itinéraire en une journée. Le projet est adopté avec empressement, et la date est fixée au 6 juin. Excursion annuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 30.

Rapports sur les ouvrages offerts

Correspondance du Cardinal Mazarin avec le Maréchal d'Aumont, suivie d'un choix de lettres écrites à ce personnage par le roi, la reine régente... précédée d'une étude historique... par le Dr E. T. Hamy, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine. In-4 de LXXXX-217 pages. 7 planches. Imprimerie de Monaco. 1904.

Le maréchal d'Aumont a occupé une place très importante dans l'histoire des événements militaires qui se sont déroulés dans les Flandres et le Nord de la France de 1635 à 1669. Sa famille était originaire du Beauvaisis. Né en 1606, il commença de bonne heure sa carrière militaire ; sa bravoure, ses aptitudes variées le firent bientôt jouir de la faveur du pouvoir ; il était capitaine des gardes du corps de Louis XIII lorsqu'il fut appelé à remplacer dans ses fonctions son oncle Antoine I d'Aumont, gouverneur de Boulogne, mort en 1635. Dès ce moment, Villequier (car c'est sous ce nom qu'il est connu jusqu'à ce qu'il devint maréchal d'Aumont en 1651) se trouve mêlé à tous les événements militaires qui marquent cette époque dans notre région. Nous en trouvons le résumé dans l'intéressante préface dont M. le docteur Hamy a fait précéder le texte des 78 lettres originales écrites du 30 juillet 1643 au 11 août 1659 par le cardinal Mazarin au maréchal d'Aumont. « En lisant ces phrases habillées à l'italienne, tour à tour emphatiques ou cauteleuses, obséquieuses ou intéressées, autoritaires aussi, et parfois presque brutales, il semble qu'on entende la voix même de l'homme d'état insaisissable qui a joué un rôle si important dans les destinées du maréchal auquel elles s'adressent ». Au cours de cette lecture, on se rend compte de l'importance stratégique que possédaient à cette époque nombre de villes fortifiées qui depuis ont presque toutes été démantelées, ainsi que du rôle brillant que jouèrent certaines forteresses dont parfois l'emplacement n'est même plus marqué par quelque pan de muraille ou quelque vestige de fossé.

L'intérêt de cette correspondance du cardinal Mazarin est

encore rehaussé par la transcription de lettres provenant du secrétaire d'Etat Michel Le Tellier, de Gaston d'Orléans, d'Anne d'Autriche, de Louis XIV, etc.

Cet ouvrage a été édité avec le plus grand soin aux frais du Prince de Monaco qui est un descendant du maréchal d'Aumont.

Anciennes familles protestantes du Boulonnais et de la ville de Montreuil, par M. Roger Rodière. Paris 1904, gr. in-8 de 49 pages.

Le travail de M. Rodière est une contribution nouvelle à l'histoire du protestantisme dans la région boulonnaise qui avait déjà tenté quelques auteurs à des points de vue différents. Au cours de ses recherches, M. Rodière a rencontré des documents inédits qu'il considère comme présentant un certain intérêt tant au point de vue de l'histoire en général qu'au point de vue particulier des familles. Ces documents, qui vont de 1562 à 1677, sont au nombre de 12 et comprennent notamment des testaments où l'on rencontre les noms des plus notables familles de la région. Les notes étendues qui les accompagnent et les complètent donnent de précieux renseignements généalogiques et historiques. Nous y voyons qu'à titre d'exception, il est vrai, des protestants furent parfois enterrés dans des cimetières et même dans des églises catholiques. Il est à remarquer que la plupart de ces familles qui avaient embrassé le protestantisme rentrèrent successivement dans le giron de l'Eglise catholique. La révocation de l'édit de Nantes n'y fut sans doute pas étrangère bien que quelques abjurations soient antérieures à l'année 1685.

Talmud et Machzor. Notice sur deux manuscrits hébreux de la bibliothèque d'Arras, par A. Guesnon. Paris 1904, in-4 de 24 pages, planches et tables.

La bibliothèque d'Arras possède deux manuscrits hébreux dont l'importance et l'objet sont restés longtemps inconnus des bibliographes. Tous deux provenaient de l'ancienne abbaye de St-Vaast : ils étaient catalogués depuis 1720, l'un sous le titre

de *Biblia Hebraica*, l'autre sous le titre bien vague de *Scripta Hebraica*. Ces manuscrits sont loin d'être complets : un conservateur infidèle en enleva jadis un certain nombre de feuillets dont on a perdu la trace.

En réalité, le premier est un rituel des fêtes israélites, à proprement parler un *Machzor*. C'est un énorme in-folio dont l'acquisition par la bibliothèque de l'Abbaye de St-Vaast est antérieure à 1680 et dont la confection date probablement du XIVe siècle. Il est orné de huit enluminures multicolores décorées d'arabesques bizarres et d'animaux fantastiques.

L'autre dont l'importance et la rareté sont beaucoup plus grandes est un des traités du Talmud de Babylone dont la transcription remonterait au commencement du XVe siècle.

L'auteur a fait une étude très serrée de ces manuscrits pour redresser les erreurs dont ils avaient été l'objet et pour en donner une description qui jusqu'à maintenant n'avait pas été faite et pourra intéresser tout spécialement les talmudistes. Cependant il reste encore à élucider quelques points obscurs pour lesquels les indications fournies par M. Guesnon au cours de son travail seront d'un grand secours.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DU BAILLIAGE DE SAINT-OMER

Transportées en 1889

aux Archives du département du Pas-de-Calais[1]

Comme complément à notre *Histoire du Bailliage de Saint-Omer 1193 à 1790*[2], et pour renseigner les travailleurs, il est utile de rappeler que les archives de ce bailliage ont été enlevées en août 1889 des combles du Palais de Justice de Saint-Omer où elles reposaient, pour être transportées aux Archives départementales à Arras. Elles avaient été très peu explorées avant nous. En voici l'état :

Châtellenie et Bailliage de Saint-Omer

Fiefs, serments, saisines,	de 1416	à	1751	1	reg.
Commissions	1692	à	1712	1	»
Fiefs tenus du Roi	1626	à	1746	1	»
Saisines et hypothèques	1752	à	1782	1	»
Contrats, testaments, etc.	1703	à	1774	1	»
Plaids	1481	à	1688	2	»
Sentences	1694	à	1777	8	»
Sentences criminelles	1627	à	1755	1	»
Audiences	1707	à	1790	29	»

1. A la même époque on a transporté aux archives départementales 149 registres du siège échevinal, dont nous avons donné la nomenclature, en 1901, à la fin de notre étude sur *les Greffiers de l'échevinage de Saint-Omer*. (*Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, T. XXVII).

2. *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, T. XXIV et XXV).

Actes judiciaires	1740 à 1790	4 reg.
Défauts	1740 à 1745	1 »
Epices et vacations	1784 à 1790	1 »
Prisées	1739 à 1790	1 »
Appointements, conclusions	1740 à 1787	1 »
Permis aux notaires pour ventes de meubles	1773 à 1783	1 »

Siège des Francs-Alleux

Saisines et hypothèques	1714 à 1790	6 reg.

Siège des Vierschaires

Saisines ou werps,	1571 à 1790 (avec lacunes)	65 reg.
Hypothèques	1656 à an VI	22 »
Table des werps par Depotter, greffier, XVIIIe s.		3 vol.
Inventaires, scellés	1703 à 1789	236 liasses
Ventes de meubles	1701 à 1788	151 »

PAGART D'HERMANSART.

NOTE RELATIVE
à l'inscription et l'écusson
DE LA CLOCHE DE NORTLEULINGHEM
1759

L'attention de la Société a été attirée sur l'inscription, datée de 1759, de la cloche de Nortleulinghem, dont l'écusson et les noms rappellent le souvenir d'une famille qui posséda cette seigneurie au XVIIIe siècle, bien qu'ayant eu antérieurement des attaches étrangères à ce pays.

Voici le texte de l'inscription et sa disposition exacte :

LOUISE L'AN 1759 ALEXANDRE FRANCOIS JOSEPH COLL
ANTOINETTE JOSÈPHE COLL LES JB. LEFEBVRE BAILLY
PF ROBILLIARD ED LEVRAY HOMMES DE FIEFS ET Mr G DVSAV
TOI. GREFFIER.

L'écusson écartelé et chargé d'un écu sur le tout n'est pas complètement lisible : l'estampage soigné qu'en a obtenu M. Sturne en donne les détails aussi nets que possible et montre que c'est dans la fonte elle-même que certaines parties ne sont pas ressorties. Il porte :

Au 1er quartier : *d'azur à un écusson d'argent posé en cœur.*
Au 2e » *de gueules au dextrochère tenant une dague.*
Au 3e » *d'azur à un animal rampant* (cheval, mule ou lion mal dessiné ?)
Au 4e » contre-écartelé : aux 1er et 4e quartiers *d'or à la bande de sable,* aux 2e et 3e *d'argent à trois tourteaux de gueules.*

Sur le tout : d'argent à trois oiseaux d'azur (merlettes ou pigeons ?)

Supports : Deux lions.

Timbre : Couronne de comte et lambrequins.

Cimier : Dextrochère tenant une dague. (La partie supérieure du cimier se trouve rognée par l'arête du médaillon

coulé sur la cloche, ce médaillon se trouvant plus petit que le dessin.)

Dimensions : Hauteur : 12 cent. Largeur : 10 cent.

Les deux personnages inscrits en premier lieu sur la cloche sont les deux enfants issus du mariage [1] de Jacques-François-Joseph Coll, chevalier, seigneur de Savy, Femy [2], etc..., avec Anne-Joseph Marissal [3], fille de François-Joseph-Alexandre, seigneur de Nortleulinghem, premier conseiller pensionnaire de St-Omer, et de Marie-Antoinette Marcotte.

La seigneurie de Nortleulinghem, à la suite de ce mariage, provenait à la famille Coll des Marissal qui l'avaient acquise au commencement du dix-huitième siècle de la famille d'Ausque [4]. Cela explique l'inscription, en 1749, des deux enfants d'Anne-Joseph Marissal sur la cloche de l'église. Louise-Antoinette était alors âgée de 10 ans : elle fut baptisée le 27 avril 1749 en l'église Saint-Denis et décéda sur cette même paroisse à l'âge de dix-neuf ans [5]. On ne relève ni à St-Omer, ni à Douai, l'acte de naissance de son frère, Alexandre-François-Joseph, mais il survécut à

1. Acte de mariage du 2 juillet 1748 en l'église S[t] Denis à St-Omer.

2. Né à Douai en 1717, fut échevin de Douai, décédé le 16 septembre 1765. Il était l'aîné des dix enfants (tous nés à Douai) de Louis-Joseph Coll, chevalier, sgr de Savy, baron de Gavrelles, né en 1687, + le 24 oct. 1761, et de Marie-Thérèse de Francqueville, lequel Louis-Joseph était fils de François Coll et d'Eléonore-Michelle de Wavrin dont il est parlé plus loin. La baronnie de Gavrelles provenait à la famille Coll d'Eléonore-Michelle de Wavrin-Waziers. Elle était fille de François-Robert, sgr de Fémy et d'Anne de la Forge, et petite-fille de Ponthus de Wavrin, sgr de Fémy, et de Catherine Le Maire, dont le père était Jacques Le Maire, *baron de Gavrelles*. (Renseignements de M. P. Denis du Péage, archiviste paléograghe à Lille.)

3. Née à St-Omer en 1716.

4. François-Joseph-Alex. Marissal comparaît comme seigneur de Nortleulinghem au procès-verbal de rédaction des coutumes de St-Omer en 1739. Cette seigneurie a appartenu aux d'Ausque jusqu'à la fin du XVII[e] siècle ou commencement du XVIII[e] ; c'est à cette époque que les biens de cette famille furent dispersés à la suite de revers de fortune, et ce fut probablement alors qu'a été faite l'acquisition par la famille Marissal. (Renseignements de M. Violette de Noircarme.)

5. Elle fut inhumée en l'église S[t] Denis, dans le chœur près du lutrin. (Arch. de l'état-civil de St-Omer, acte de décès du 29 janvier 1768.)

sa sœur, car on le retrouve au nombre des gentilshommes qui ont pris part aux assemblées de noblesse pour l'élection de députés aux Etats généraux en 1789 [1].

Pour l'identification des armoiries de la cloche, il faut remonter à l'auteur de la branche des Coll de Douai, François Coll, seigr de Cruhillay ou Croyllas, fils de Joseph Coll, écuyer, capitaine de cavalerie, originaire de Perpignan, commandant le régiment de chevau-legers de Dom Emmanuel Daus, et de Marie-Ange de Cruhillas. Né à Barcelone en 1651, capitaine au régiment de Roussillon infanterie, venu à Douai où il se fait recevoir bourgeois le 20 octobre 1695, chef des magistrats et échevins de cette ville en 1703, François Coll fut créé chevalier par lettre du 15 mai 1703 [2] et décéda le 25 août 1709 [3]. Le titre de chevalier lui fut vraisemblablement concédé en souvenir des services militaires de son père ainsi que de ses services personnels.

François Coll épousa à Douai, le 4 août 1687, Eléonore-Michelle de Wavrin-Waziers [4], et fit enregistrer ses armoiries ainsi qu'il suit [5] :

« François de Coll, capitaine au régiment royal de Roussillon infanterie et Eléonore-Michelle Waurain (*sic*) Waziers sa femme :

de gueules à un bras armé, posé en pal d'argent, tenant

1. Cf *Catalogue des Gentilshommes d'Artois, Flandre et Hainaut, qui ont pris part ou envoyé procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789*, par L. de la Roque et E. de Barthélémy. Bailliage de Douai et Orchies, p. 25 : Alexandre-François-Joseph Coll, chevalier, baron de Gavrelles, sgr de Nortlinghem etc... à cause de sa sgrie de Savy-en-Hamel. — V. aussi : La *Jeunesse de Robespierre*, par Paris. Supplément, p. LXXIX : *Liste des membres de l'ordre de la noblesse qui ont comparu par fondé de pouvoirs à l'assemblée du 20 avril 1789 :* Colle de Leulinghem (Douai) .... Colle (Mlle). Cette dernière est vraisemblablement une tante (née vers 1725) d'Alexandre-François.

2. Bibliothèque Nationale. Cabinet des Titres : Nouveau d'Hozier, 102, dossier, 2022. fol. 8 et 9.

3 et 4. Cf Goethals. *Histoire de la Maison de Wavrin*, page 129.

5. *Armorial de Flandre*, dressé d'aprés l'Armorial de d'Hozier, et publié par Borel d'Hauterive, p. 8.

une dague de mesme, la pointe vers le canton senestre du chef : écartelé : *d'azur à un chevron d'argent*, accolé *de mesme.*

Sur le tout : *d'argent à trois pigeons d'azur, béqués et membrez de gueules.*

Accolé : *d'azur à un écusson d'argent et posé en cœur :* écartelé, *d'or à une bande de sable*, contre-écartelé, *d'argent à trois tourteaux de gueules.* »

Il ressort du rapprochement de ce blason avec celui de Nortleulinghem, que le donateur de cette cloche a pris, à une exception près, ses quartiers dans l'écusson enregistré par son grand'père en 1698, avec l'écartèlement des armes de Wavrin-Waziers, ce qui amène l'identification suivante sur la cloche :

1er quartier : *d'azur à l'écusson d'argent.* Ce sont les armes de la famille de Wavrin.

4e quartier : *d'or à la bande de sable :* c'est l'écusson de la maison de Gomiécourt-Gonnelieu : contre-écartelé *d'argent à 3 tourteaux de gueules :* c'est celui de la maison d'Ollehain.

Ce 4e quartier (2e et 3e sur l'écusson de d'Hozier) est un écartèlement des armes de Wavrin qui s'explique ainsi qu'il suit : Eléonore-Michelle de Waziers descendait d'un fils puiné de Louis de Waziers et de Michelle de Gonnelieu [1] : c'est comme représentant de la branche cadette que ses parents écartelaient leur écu de celui de Gomiécourt-Gonnelieu.

Pour une cause analogue, cette branche de la famille de Gonnelieu écartelait de l'illustre famille d'Ollehain, d'Artois.

Sur le tout : *d'argent à trois oiseaux :* c'est certainement l'écu *d'argent à trois pigeons d'azur* enregistré par d'Hozier, qui est l'écu propre de la famille Coll, conservé également par les membres de la famille qui sont restés dans le Roussillon, et se rencontrent encore à Thuir au XVIIIe siècle.

Les recherches que j'ai faites de divers côtés n'ont pu aboutir à la détermination des autres quartiers soit : *a)* l'écu au dextrochère (premier quartier sur la cloche),

1. Cf. Goethals, op. cit. pp. 116 et 126 — Maloteau de Villerode : manuscrit de la Bibliothèque de Douai.

b) l'écu à l'animal rampant[1] (3e quartier ibid.), *c)* l'écu d'azur au chevron d'argent (4e quartier de l'écu enregistré par d'Hozier).

Il est certain, d'après la place qu'ils occupent, qu'ils doivent se rattacher à l'ascendance des Coll. C'est donc de ce côté que doivent se diriger les recherches.

Or, d'une part, il résulte de renseignements recueillis aux archives des Pyrénées-Orientales[2] :

1o) Que dans le Roussillon, berceau de la famille, on ne trouve pas, avant le 18e siècle, d'alliance noble contractée par un des ascendants.

2o) Que les armoiries en question n'y sont pas connues comme appartenant à des familles de ce pays.

D'autre part, le fait que François Coll est né à Barcelone, que son acte de mariage nous donne le nom bien espagnol de sa mère, Marie-Ange de Cruhillas[3] pourraient indiquer que c'est dans l'armorial de Barcelone ou de la

1. La présence, au 3e quartier, d'un écusson à un animal rampant, est assez énigmatique. Puisque l'on semble avoir voulu reproduire les quartiers tels qu'ils ont été enregistrés en 1698, pourquoi avoir remplacé par cet écu, l'écu au chevron d'argent ? La substitution serait explicable, si l'on avait voulu représenter ici une famille attachée à la seigneurie de Nortleulinghem. Mais ni le blason des Marissal *(d'arg. à 1 merlette de sable)*, ni les blasons des autres ascendants, en Flandre, des parrains de la cloche ne rappellent cette figure. Faut-il donc admettre une erreur ou une confusion dans la composition de l'écusson pour la fonte ? Dans l'épigraphie campanaire, les fautes héraldiques sont assez fréquentes pour qu'au moins on ne rejette pas cette hypothèse comme invraisemblable.

2. Cf. *Testament de Joseph Coll,* cité ci-dessous, et *Inventaire des Archives des Pyrénées-Orientales.* T. I, pp. 231 et 236 et II, *passim.*

3. Archives de l'état-civil de Douai : 4 août 1687 : Mariage entre François Coll de Cruhilley, écuyer, capitaine au régiment royal d'infanterie de Roussillon, fils de Joseph, écuyer, capitaine commandant le régiment des chevaux légers de Dom Emmanuel Daus, et de Marie-Ange de Cruhillas..., et Michelle-Eléonore de Waziers, fille de Robert, écuyer, sr de Femy et de Anne de la Forge.

On remarque donc qu'en se mariant François Coll a ajouté à son nom celui de sa mère. Voir aussi le texte de son épitaphe, où il est dit : François Coll, chevalier, seigneur de Croyllas (Cf. Goethals, op. cit. p. 129.)

province de Catalogne que l'on trouverait la solution : sinon il faudra conclure, en fin de compte, que François Coll a pris ces quartiers à titre personnel et comme complément à son blason de famille pour distinguer sa descendance de celle des autres branches[1].

JUSTIN DE PAS.

1. Les recherches faites aux archives de Perpignan m'ont valu de l'obligeant archiviste des Pyrénées-Orientales, M. Palustre, quelques notes intéressantes sur Joseph Coll, père de François, l'auteur de la branche Coll, de Flandre.

Joseph Coll, originaire de Perpignan, capitaine de cavalerie au régiment de Dauche (lire d'Aux) embrassa la cause du Roi de France lors de la Révolution de Catalogne, et guerroya contre les Espagnols dès 1641. Il dut séjourner à Barcelone, lieu de naissance de son fils, au moment de l'occupation de cette province par les Français jusqu'en 1652. Incarcéré au château d'Hostalrich (diocèse de Gerona), il fut condamné à mort et fusillé (1654). Son testament est du 23 décembre 1654. Son acte de sépulture est du lendemain 24 ; en voici la teneur (en catalan) : « Als vint y quatre de dezembre de mil cens sin« quanta y quatre, fonch enterrat en lo sementiri de la present « parroquia (d'Hostalrich) lo cos de Joseph Coll, capita de cavalls del « Christianissim Rey de França. » Comme il est qualifié écuyer dans l'acte de mariage de son fils en 1687 (v. la note précédente), on peut supposer qu'il fut anobli par le roi de France pour ses services militaires.

Dans son testament rédigé en castillan et conservé aux archives des Pyrénées-Orientales, Joseph Coll déclara posséder une maison à Perpignan, paroisse Saint-Mathieu, rue de la Lanterne.

On voit aussi par cet acte qu'il laissa seulement des enfants naturels mineurs.

Gisement de la « Motte-Warnecque »

OU

Découverte d'une septième station préhistorique

DANS LES ENVIRONS DE LUMBRES

(PAS-DE-CALAIS)

Des palethnologues distingués, ayant vu au Musée de la ville de Saint-Omer les collections de silex taillés, témoins et témoignages d'un habitat lointain autour de Lumbres, nous ont engagé à étendre les recherches dans la région.

Avec la richesse en poissons de sa rivière et en gibier des bois de ses collines, la vallée de l'Aa devait avoir vraisemblablement sur d'autres points qu'aux six clans très localisés d'Elnes et Wavrans[1] des séjours de choix pour nos primitifs ancêtres.

L'examen, même sommaire, de son plan topographique, si bien apte partout à la défense qu'on pourrait le croire aménagé par la main des ingénieurs, n'indique-t-il pas comment nos villages, aux noms d'aspect celtique, sont le produit d'une émigration préhistorique descendue des pointes de montagnes, sortes de caps ou promontoires, au pied de leurs pentes abruptes et bocagères, dans le thalwecq herbeux, le long des bords sinueux du principal cours d'eau, l'Aa ?

C'est ainsi que nos excursions archéologiques se sont dirigées, depuis un an, vers le plateau méridional, coupé de coteaux et de gorges étroites, qui s'élève de l'Est à l'Ouest, entre les deux clochers d'Ouve-Wirquin et Merck-Saint-Liévin.

Il y avait là un gisement superbe, n'ayant rien à envier aux précédentes stations du pays.

A 1.800 mètres environ des *Cruptes* de Wilbedinghe,

1. La notice détaillée de ces gisements a été publiée dans le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 208e et 209e livraisons.

siège de notre quatrième cantonnement sur Wavrans, existe un lieu dit *Warnecque*, terme d'origine celtique formé de *Wer*, canton et *necke*, retranchement, défense [1].

Ce hameau de Merck-Saint-Liévin constitue le plus solide des derniers contreforts des hauteurs du Boulonnais. Jadis il était couvert de futaies inextricables. Le développement de l'agriculture, qui entraîne la déforestation, l'a réduit en terres labourables chargées aujourd'hui de récoltes.

Baigné à l'E. par la rivière l'Aa et défendu par les escarpements d'Avroult, côté à 162 m. d'altitude, il a pour limites au N. le *grand Misnil* (Manillet) qui borde la Chaussée Brunehaut sur la voie antique de Thérouanne à Boulogne ; à l'O. le cavin *Hubert* ainsi que les bois défrichés du *Mont-Bourant* et du *Paradis*, lieux dits du hameau de *Piquendal ;* au S. les rideaux touffus du bois *le Cellier*.

En réalité, l'endroit devait satisfaire amplement aux deux préoccupations primordiales des hommes de l'âge du silex, puisqu'il était giboyeux, à proximité d'un cours d'eau poissonneux, et couvert de cailloutis à matériaux utilisables.

Au centre de cet emplacement pittoresque [2] s'élevait, sur une butte ou motte artificielle, entourée d'un large fossé alimenté par l'Aa, le château, dont il ne reste plus de vestiges, des anciens princes de Croy.

Le père Malbrancq raconte, d'après une croyance locale restée populaire, que le castel de la *Motte-Warnecque* avait le renom immémorial de recéler une crypte dans laquelle saint Liévin et son illustre ami saint Omer, de séjour habituel à Wavrans, commune limitrophe de Merck, auraient, l'un et l'autre, célébré souvent la messe [3].

Les gens curieux de ce dernier village tentèrent, plusieurs fois, l'exploration de la célèbre retraite souterraine.

Nous ne citerons que feu l'abbé François Robert, qui administra la paroisse de Merck près de quinze ans et écrit en note à la page 135 de son *Histoire de saint Liévin :*

1. *Mémoires de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, t. XIII, p. 286.
2. C'est aujourd'hui la própriété de M. C. Zunequin.
3. MALBRANCQ, lib. VI, c. 3, p. 429, Ed. Tournay 1639.

« Nous avons fait exécuter des fouilles le 20 janvier 1847
« dans une crypte, au château dit la *Motte-Warnecque*.
« Elles nous ont procuré la découverte d'une entrée en
« pierre calcaire, donnant accès à une voûte à plein cintre.
« Serait-ce donc cette crypte ? Le manque d'argent, plus
« un éboulement de terre nous ont arrêté dans nos re-
« cherches [1]. »

Si les résultats de ses investigations de ce côté furent plutôt négatifs, par contre, l'archéologue passionné qu'était M. l'abbé Robert recueillit, en cette année-là (1847), à deux pas du lieu de naissance d'Alard Trubert [2], 61e abbé de Saint-Bertin (1420-25), une hachette en jadéite, longue de 72 millimètres et large de 38. L'heureux inventeur de ce bel objet s'empressa de le déposer au Musée de la ville de Saint-Omer en sa qualité de membre de la Société des Antiquaires de la Morinie [3].

Deux ans plus tard, le 16 août 1849, M. Jacques Ansel, cultivateur à Piquendal, hameau contigu à la Motte-Warnecque, pendant qu'il faisait la coupe de ses blés au lieu dit *Mont-Bourant*, récolta deux torques en or et un anneau de même métal, pesant 480 grammes l'un, 51 l'autre, et l'anneau qui les réunissait 16 grammes.

Ces trois pièces gallo-romaines, et il faut le regretter comme une perte archéologique, passèrent, le 24 octobre suivant, à la Monnaie nationale qui les paya 1.633 fr. 35 c., leur valeur intrinsèque [4].

L'exposé des quelques trouvailles effectuées autrefois à la Motte-Warnecque amène naturellement le compte rendu des découvertes qu'il nous a été donné d'y faire, avec nos

1. *Histoire de saint Liévin, archevêque et martyr* (3e partie, ch. Ier, p. 135, note 3, par M. l'abbé ROBERT, curé du Transloy. Arras, E. Lefranc, 1856.

2. *Alardus de vico dicto Varneke, non longe a villa Falcobergha* (*Grand Cart. de Saint-Bertin*, t. VI, p. 281).

3. Il porte le no 3.218, année 1847, au registre des collections archéologiques de cet établissement.

4. Cf. *Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, t. I, p. 46. *Note sur des bracelets en or trouvés près de Merck-Saint-Liévin*, par QUENSON, membre titulaire. — Abbé ROBERT, ouv. cité, p. 132 et notes 1 et 2 de la même page.

aides, dans une zone de terrain, longue de 1.000 mètres environ et large de 400 à 500 mètres.

Comme pour les stations de Lumbres, Elnes et Wavrans, notre septième gisement a livré des pièces de toutes les époques, beaucoup moins cependant de paléolithiques que de néolithiques. Jusqu'à ce jour, nous n'en avons rapporté que sept coups-de-poing taillés sur les deux faces et retouchés latéralement. Le plus grand de ces outils de l'homme paléontologique a la forme ovale allongée. Il mesure 20 centimètres de longueur, 8 de largeur le long de ses bords parallèles et coupants, 4 dans sa plus forte épaisseur, et il pèse 673 grammes. Sa face postérieure, plus gibbeuse, est moins soigneusement façonnée que le dos, qui a conservé en son milieu une portion assez notable de sa gangue. L'instrument présente de nombreuses incrustations ferrugineuses et ces taches grisâtres qui sont particulières aux silex ouvrés du lœss.

Les autres échantillons ressemblent par leur contour amygdaloïde régulier au coup-de-poing acheuléen typique de MM. de Mortillet et d'Ault du Mesnil. Deux de ces ustensiles à tout faire, couper, scier, etc., longs de 13 et 15 centimètres, sont patinés l'un en blanc nacré, l'autre en bleu, et parsemés également sur les deux faces d'auréoles ocreuses.

Viennent ensuite des racloirs munis d'un petit talon ; — des pointes à main moustériennes ; — d'autres pointes lancéolées constituant de véritables poignards ; — des percuteurs sphéroïdaux ayant la place du pouce et de l'index nettement creusée pour l'aisance de leur emploi ; — des rognons en grand nombre de grosseur assez uniforme, taillés à facettes inégales formant des angles aigus avec arêtes tranchantes, que les préhistoriens qualifient de projectiles nucléiformes ou pierres de jet ; — des tranchets de tous genres : d'aucuns à facies reutélo-mesvinien, les bords seuls étant retouchés, la plupart franchement néolithiques, tantôt longs et étroits, tantôt rectangulaires ou triangulaires.

Nous l'avons dit plus haut : la grande masse des pièces sont magdaléniennes et robenhausiennes : nucléus, burins, tarauds, retouchoirs, pics, coins, scies, couteaux, perçoirs, ciseaux, grattoirs, marteaux des types connus, haches polies et à ailerons, pointes de flèches qu'on peut

Carte topographique du Tumulus de Lumbres et des Gisements de l'industrie lithique découverts à Elnes, Wavrans-sur-l'Aa et la Motte-Warnecque (Pas-de-Calais).

LÉGENDE

A. Emplacement du marché de Lumbres, siège du Tumulus funéraire.

B. Papeterie de M. Canonne-Verschave.

C.—Usine des Ciments Portland de Lumbres (M. Goidin, directeur).

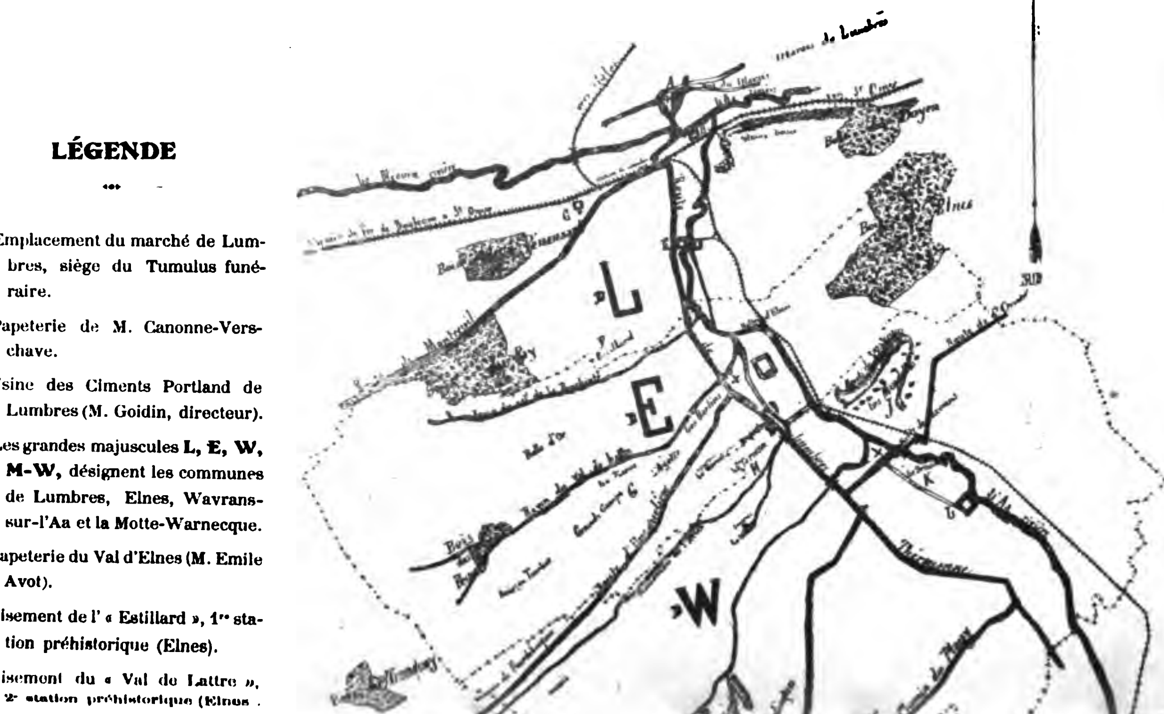
D.—Les grandes majuscules **L, E, W, M-W,** désignent les communes de Lumbres, Elnes, Wavrans-sur-l'Aa et la Motte-Warnecque.

E. -Papeterie du Val d'Elnes (M. Emile Avot).

F.—Gisement de l'« Estillard », 1re station préhistorique (Elnes).

G.—Gisement du « Val de Lattre », 2e station préhistorique (Elnes).

H. —Gisement ...



H. — Gisement de l'« Hilex », 3e station préhistorique (Wavrans).

I. — Gisement des « Cruptes », 4e station préhistorique (Wavrans).

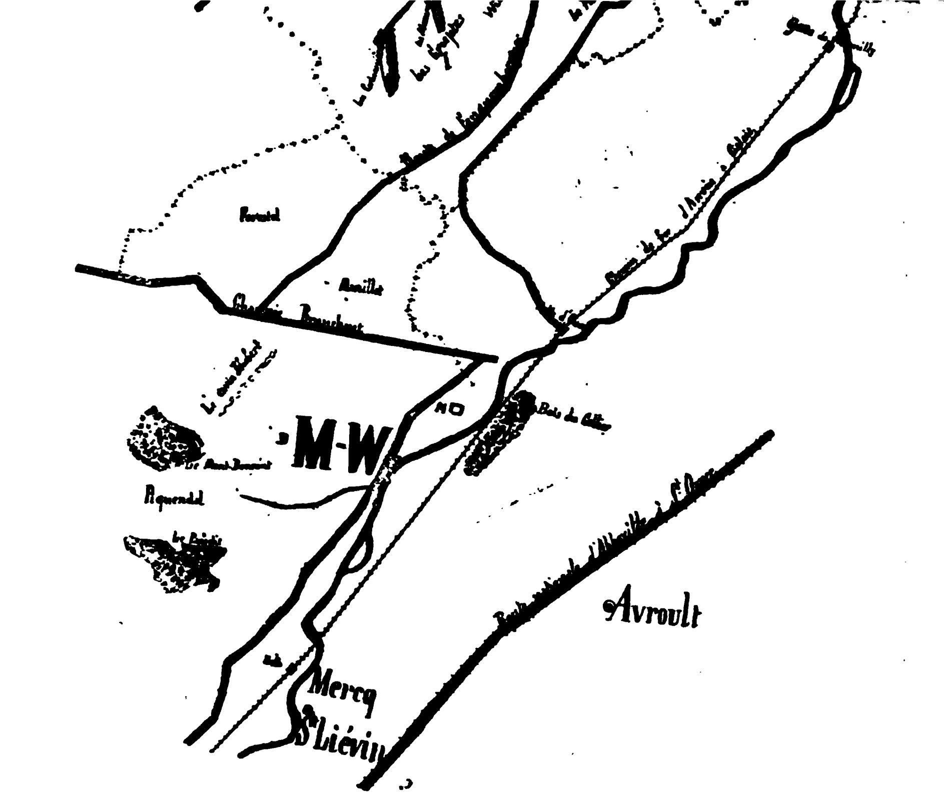
J. — Gisement des « Monts de Wavrans », 5e station préhistorique remarquable par ses « Mardelles ».

K. — Gisement du « Breuil » 6e station préhistorique (Wavrans).

L. — Cartonnerie du « Val de Védringhem « sur Wavrans » (M. Emile Avot).

M. — Emplacement du château aujourd'hui disparu des anciens princes de Croy.

A. C.



N. B. — La notice détaillée de ces stations préhistoriques a été publiée dans le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 208e. 209e et 214e livraisons.

classer 1° en forme de feuilles; 2° triangulaires à base rectiligne, concave ou convexe; 3° losangées; 4° à tranchet transversal; 5° à pédoncule avec ou sans barbelures; 6° asymétriques parfois.

Il nous a paru inutile de définir chacune des catégories d'objets comprises dans cette rapide énumération, attendu que notre but est de faire la démonstration de l'importance du gisement qui nous occupe au moyen des séries très dissemblables présentées aux Antiquaires de la Morinie, en priant nos Collègues de vouloir bien examiner leur morphologie spéciale, adaptée à des usages bien caractérisés et constituant de réels et multiples ustensiles.

La matière employée, à part les cailloux roulés ou galets qui ont été généralement dédaignés des hommes primitifs, est la roche du pays : le silex gris noir de la craie sénonienne, le silex pyromaque ou la pierre à feu, la quartzite et le grès, sauf pour deux spécimens, savoir, une hachette en jadéite et une pendeloque en callaïs, dont la question d'origine mérite de nous retenir.

Notre hachette sort de l'endroit même où feu l'abbé F. Robert rencontra la sienne en 1847. Elle est aussi en jadéite foncée, affecte la forme triangulaire totalement polie, a gardé intact son merveilleux tranchant, mesure six centimètres de taille et pèse 65 grammes.

Quant à la pendeloque de collier, qui fut trouvée à quelques centaines de mètres plus loin, sa substance minérale répond tout à fait à la roche que Pline définit sous le nom de *callaïs*, Καλλαΐς, pierre précieuse tirant sur le jaune marbré d'un vert pâle.

Ce magnifique objet de parure est lissé avec soin, sous forme d'olive. Il a 47 millimètres de grandeur naturelle, pèse exactement 35 grammes, et montre vers son sommet une perforation évasée aux orifices, ainsi qu'on l'observe sur la perle pendeloque en callaïs qui a été recueillie dans une crypte du Mont-Saint-Michel à Carnac (Morbihan), et qu'Adrien de Mortillet figure au n° 776 (Pl. LXIX) de son *Musée préhistorique*.

La composition chimique de la jadéite et de la callaïs a été décrite par MM. Damour [1] et Cazalis de Fon-

1. Damour, *Sur la composition des haches en pierre*, pp. 12 à 16 ;

douce[1]. Toutefois on ne voit nulle part dans les savants mémoires de ces deux minéralogistes une réponse ferme à cette question : d'où viennent-elles ?

Personne n'ignore que la Bretagne est la contrée de France la plus féconde en pièces de roches rares. La Société polymathique du Morbihan, entre autres, possède dans son riche musée de Vannes, de nombreuses haches en jadéite et plusieurs colliers en callaïs, le tout sorti des dolmens de Plouharnel, Carnac, Locmariaquer.

A notre demande personnelle de renseignements sur l'origine de ces trésors archéologiques, leur érudit conservateur, M. J. M. Le Mené, répondit : « Ces substances ne « se trouvent pas en gisement dans le pays, et l'opinion « commune prétend qu'elles viennent de l'Asie. C'étaient « des objets de luxe, vendus par les colporteurs ; dernié- « rement on a trouvé à Arzon[2] une cachette, qui en ren- « fermait 16 ou 17. Le marchand était sans doute mort dans « sa tournée et n'était pas venu les prendre[3]. »

A l'époque des jadéites et des callaïs travaillées, il existait sans doute des relations entre pays très éloignés. L'art de la navigation devait être développé depuis de longs siècles. « Nous pouvons admettre, écrit M. Emile Cartailhac « à la page 267 de *La France préhistorique*, que des piro- « gues, aussi belles que les océaniennes, aussi bien montées « et conduites avec autant d'audace, voguaient sur toutes

et *Sur la Callaïs*. Compte-rendu de l'Académie des sciences de Paris vol. LIV, p. 54.

1. Cazalis de Fondouce, *Emploi de la Callaïs*, p. 174. 1881.

2. Arzon, dans la presqu'île de Rhuis, presque vis-à-vis Carnac.

3. Quelques jours après avoir vu notre échantillon de hache en jadéite et remarqué sa similarité avec l'exemplaire qui est l'un des ornements de sa riche collection d'antiquités, le général Courbassier communiqua ainsi son avis : « Je vous envoie le dessin exact de ma « hachette de Carnac ; la couleur en est d'un vert-brun un peu plus « foncé que celle de la vôtre. Je persiste à croire que ces haches en « jadéite, de petite taille, presque toujours intactes, venaient de loin, « étaient des objets de prix et devaient former des marques de dis- « tinction pour quelques personnages seulement ». — M. Paul de Givenchy nous exprima également que cette hache et la pendeloque de collier constituent des objets rares en eux-mêmes, et qui le sont davantage encore dans nos régions.

« les mers. Le caractère maritime des populations qui ont « couvert de leurs mégalithes une partie du littoral et les « îles françaises, anglaises, scandinaves, est évident et elles « connaissaient les chemins et voulaient aller toujours « plus loin... »

Il y aurait donc lieu de croire que les jadéites et callaïs répandues en Europe et, conséquemment, les deux hachettes et la pendeloque trouvées à la Motte-Warnecque, ont été introduites dans le pays par la voie des migrations antiques et qu'elles ont passé de main en main, de clan à clan, au moyen d'échanges commerciaux.

Pourtant l'hypothèse d'importation asiatique, qui est ancienne, a trouvé des contradicteurs d'une science étendue.

C'est un fait avéré par des maîtres que les hommes de l'âge du silex employaient à la confection de leurs ustensiles les matériaux que leur assurait le milieu minéralogique des terrains placés dans leur rayon d'activité. Dès lors, convient-il d'assigner à ces sortes de pièces une provenance exotique, parce que l'activité des géologues de profession, jusqu'ici, n'a pas découvert *in situ* dans nos contrées de gisement naturel d'une roche de même matière?

Il y a vingt années au plus, la fibrolite et certaines autres raretés de l'outillage lithique étaient taxées d'espèce étrangère. Et néanmoins la fibrolite a été retrouvée dans le Puy-de-Dôme et, en Bretagne, à Locmariaker, au Mont-Saint-Michel et à la butte de Tumiac (Morbihan).

Peu de personnes se doutent aujourd'hui que le territoire de l'ancienne Gaule, actuellement la France, fut un des meilleurs *placers* de l'antiquité[1]. Depuis l'époque

1. Diodore de Sicile vivait soixante ans avant l'ère chrétienne. Il a témoigné dans sa *Bibliothèque historique* des richesses aurifères de la Gaule à son époque : « *La nature des lieux fournit abondamment de l'or aux habitants sans recourir au travail des mineurs.* « *Les fleuves, en leur cours, grâce aux affluents qui touchent au* « *pied des montagnes, entraînent avec leurs alluvions de grands* « *amas d'or.*

« *Les gens qui s'occupent de ce travail brisent et mettent en* « *bouillie les mottes de terre qui contiennent des grains d'or;* « *ensuite, cette bouillie, lavée dans l'eau, est mise en fusion par* « *des fourneaux. Une si grande quantité d'or s'amasse par ce pro-*

romaine seulement, la production aurifère de notre terre natale est épuisée, comme l'est celle de la péninsule ibérique et celle, paraît-il, de la Californie.

Eh bien, qui sait si le gîte des jadéites et des callaïs n'a pas eu la même destinée par l'exploitation préhistorique ?...

Un minéralogiste de Vannes, M. le comte de Limur, a observé qu'à marée basse, on peut recueillir à Roquedas, dans le golfe du Morbihan, une roche dont on ne connaît aucun autre gisement et qui est une sorte de jade. La constatation de ce fait important a conduit les partisans de l'idée que la mer a agrandi son empire depuis l'âge de la pierre à conjecturer que le gîte des jadéites et des callaïs serait peut-être enfoui pour toujours sous ses flots ?... [1]

Voici un autre fait d'un intérêt archéologique non moins considérable. Il nous a été signalé par le plus aimable des savants, M. le baron Alfred de Loë, conservateur des Musées royaux de Bruxelles. A l'une des séances du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques tenu à Paris en 1900, le délégué de la Société d'archéologie de New-York, M. Georges-Frédéric Kunz, a lu une note intitulée : *Découverte d'un grand bloc de néphrite à Jordansmuhl en Silésie.* Son auteur y raconte la trouvaille, en cette localité du royaume de Prusse, d'une masse de « néphrite ou *jade trémolite,* mesurant 6 pieds, 4 pieds « et 3 pieds suivant ses trois dimensions. Elle pèse « 2.140 kilogrammes et représente un poids supérieur à

« cédé, que non seulement les femmes, mais les hommes s'en font « des parures ; aussi portent-ils des bracelets d'or aux poignets et « aux bras, de gros colliers d'or au cou, de beaux anneaux d'or et « même des cuirasses d'or pur ».

Strabon confirme les dires de cet historien grec, contemporain d'Auguste, et Pline, de son côté, écrit que les Gaulois se vantent d'avoir de plus riches mines d'or que leurs voisins, les Ibères d'Espagne, chez lesquels pourtant la rencontre de pépites du poids de dix livres n'était point rare.

1. Voir, sur ce sujet : 1° *La France préhistorique,* chap. XIV : *les perles de turquoise-callaïs, la jadéite,* par Emile Cartailhac ; 2° *L'archéologie préhistorique,* pp. 250 et 296, par le baron J. de Baye, etc...

« celui de tous les instruments en néphrite ou jadéite de « toutes les collections de l'Europe, quelle que soit leur « provenance[1]. »

Devant les termes si positifs de telles découvertes, l'hypothèse d'une origine orientale pour toutes les œuvres en jadéite et callaïs sans exception ne serait-elle pas prématurée? Pour nous, la question du « chaos jadéite », selon l'expression de M. Théodose Morel, loin d'être complètement jugée, reste entière devant la science, et, par cela que les rencontres de ces pierres de la plus grande beauté se multiplient incessamment, il importerait d'attendre des recherches ultérieures pour constater s'il n'existe pas de leur nature quelque gîte indigène resté inconnu jusqu'à l'heure actuelle....

Notre travail porte intentionnellement le sous-titre : *Découverte d'une septième station préhistorique dans les environs de Lumbres (Pas-de-Calais).*

La Motte-Warnecque atteste, en effet, par sa richesse archéologique, équivalente à celle des stations voisines d'Elnes et Wavrans, l'occupation de son territoire datant d'une époque de beaucoup antérieure à l'histoire écrite. Elle appuie merveilleusement la vraisemblance d'un habitat important en la région de Lumbres, dès les premiers âges de l'humanité ; il suffit, du reste, de s'élever dans la série des temps pour le déduire logiquement des faits.

Déjà, la majorité des biographes modernes, qui ont parlé de la Morinie, voient une population très dense dans le contingent de 25.000 hommes, la plus puissante des forces militaires coalisées contre César en l'an 57. Antérieurement à l'époque de la conquête romaine, l'homme occupait notre région. Sa présence, qu'annoncèrent les 200 silex néolithiques disséminés tout autour des nombreux squelettes ensevelis à 60 et 70 centimètres de profondeur dans le *long barrow* situé sur la place du Marché de Lumbres, s'est surabondamment manifestée en chacun de nos gisements. Car, de même que les fossiles ont été appelés avec raison, tantôt les médailles commémoratives de la création, tantôt les inscriptions du monde antédiluvien, ainsi ces silex parfaitement taillés, de formes de toutes les

1. *XII[e] cong. int. d'anthrop. et d'archéol. préhist.* 1900, pp. 449-51.

époques, sont pour notre vallée de l'Aa les archives les plus valables de son habitat préhistorique par les autochtones de l'époque quaternaire et les hommes de l'époque robenhausienne. « Faute de médailles et d'inscriptions. il « faut s'en tenir, dit Boucher de Perthes, à ces pierres « grossières qui, dans leur imperfection, n'en prouvent « pas moins l'existence de l'homme aussi sûrement que « l'eût fait tout un Louvre. »

C'est pourquoi, quand « le laboureur a retourné son champ dès qu'il a fait l'août », ses enfants et l'auteur de ce mémoire se remettent à explorer avec assiduité les hauteurs et les alluvions. De Lumbres à Merck-Saint-Liévin

« C'est le fonds qui manque le moins ».

Aussi n'a-t-on cessé, depuis quatre années, d'y récolter « deçà, delà, partout » ces outils et armes en pierre, vestiges vénérables, dont les séries s'échelonnent depuis le début de l'époque quaternaire jusqu'à la fin de l'époque néolithique.

Les archéologues penchent généralement à croire que l'ère paléolithique n'a pas eu une longue durée et que sa population aurait été beaucoup moindre que celle de la période néolithique. Ces hypothèses tendraient à expliquer la disproportion entre le chiffre minime de nos types primordiaux et l'abondance des pièces robenhausiennes. Elles correspondent d'ailleurs à deux autres observations dont nous avons pu apprécier l'exactitude au cours de nos investigations. C'est 1° qu'à partir de l'aurore de la civilisation acheuléenne où l'outil et l'arme acquièrent une forme et un usage préconçus et exécutés par « la taille », l'industrie lithique a subi une évolution progressive au fur et à mesure qu'on se rapproche de la dernière phase de l'âge de la pierre : 2° que cette industrie primitive marque à merveille ses transformations périodiques suivant les niveaux divers des terrains qui contiennent les spécimens des catégories différentes. Par exemple, l'industrie reutélienne [1], la plus ancienne du quaternaire, qui est caractérisée par les pièces du type coup-de-poing chelléen et les

1. De *Reutel,* nom d'un hameau du village de *Becelaere* au N. E. d'Ypres (Belgique) où, dit-on, surabondent les plus anciennes œuvres de l'homme non contestées.

percuteurs, de même que l'industrie acheuléo-moustérienne, tant accusée par ses amandes plates, ses racloirs et ses pointes à base amygdaloïde, furent rencontrées dans le « loess », limon d'un brun-jaunâtre, maigre et calcarifère, qui couronne les hauteurs de la Motte-Warnecque; ce qui s'est produit aux « Cruptes » de Wilbedinghe, où ces instruments amygdaloïdes de l'époque du mammouth occupaient une position stratigraphique absolument identique et reposaient directement sur une glaise jaune-rougeâtre, extrêmement tenace, collante, parsemée de cailloux, scientifiquement appelée *diluvium rouge*, vulgairement *clitre* par les gens du pays.

Nombre de ces pièces sont revêtues d'un cacholong plus ou moins épais. Elles le doivent au terrain crétacé ou secondaire supérieur des *Monts de Wavrans* dans lequel elles gisaient et dont les assises géologiques renferment dans un état parfait d'intégrité et de conservation la *succina elongata*, l'*helix concinna*, la *pupa muscorum* et les mollusques les plus caractéristiques des faluns du terrain miocène : cyprées ou porcelaines, pectens, oursins, moules, astéries ou étoiles de mer, enfin des dents de requin, le *carcharias megalodon*, entièrement remplies à leur intérieur de marne ou de craie, c'est-à-dire de carbonate de chaux.

On s'en souvient : notre station précitée, dite des *Monts*, se particularise par ses *Mardelles* [1].

Ces trous infundibuliformes, profonds de trois et quatre mètres, ne sont autres que les fonds de foyers circulaires et peut-être des *tuguria* [2], cabanes rondes, couvertes d'un toit formé de troncs d'arbres et d'un branchage souple entrelacé, le tout mêlé de feuilles et de terre, habitations qui auraient été utilisées jusqu'à l'époque romaine et même un peu au delà [3].

Maintenant l'industrie de la fin de la période paléolithique avec ses grands tranchets, ses grattoirs nucléiformes convexes et élevés, ses grosses pointes appointées

1. Cf. *Bull. de la Soc. des Ant. de la Morinie*, liv. 209e, t. XI, p. 365.
2. *Nam illi (Morini)... non in urbibus sed in tuguriis habitabant.* (Dio Cassius, hist. rom. l. 39, p. 44.)
3. *L'Anthropologie*, t. XV, pp. 388 et 401.

en guise de poignards, s'est vue en beaux et multiples exemplaires sur les plateaux et leurs pentes sis à l'opposite du sommet des collines de l'Aa, sa vallée étant une vallée de dénudation à deux terrasses creusée dans la direction du S. O. au N. E. par le passage rapide de cours d'eau formidables à l'époque pliocène. Ces instruments à facies reutélo-mesvinien sont à la Motte-Warnecque en tout conformes aux mêmes outils mésolithiques qu'a donnés la terrasse supérieure des deux cantonnements de l'*Estillard* et du *Val de Lattre,* limités au N. sur Lumbres par l'étage portlandin, riche en ammonites géantes et en bélemnites, de la cimenterie de M. Goidin, — à l'E. par le chemin de Thérouanne et la papeterie de M. Emile Avot, — au S. par le chemin d'intérêt communal de Fourdebecques, hameau de Wavrans.

Pour conclure, les nucléus, perçoirs, grattoirs discoïdes, couteaux, scies, haches élégantes, tranchets minuscules, pointes de flèches de la période néolithique étaient invariablement enterrés à une certaine profondeur au-dessous de la superficie actuelle du sol, dans des couches alluviales, irrégulièrement stratifiées et composées d'un limon rouge-brun, sans calcaire, très gras, acide, dit *lehm* ou terre à briques. Presque tous ces admirables restes des temps de la pierre polie ont une brillante patine brune ou noire qu'il faut attribuer aux matières argileuses qui ont pénétré dans leur structure intime.

A. COLLET.

Wavrans-lez-Elnes, mars 1905.

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

215e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 5 Juin 1905

Président : M. le Chanoine BLED

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 heures 15, sous la présidence de M. le chanoine Bled, remplaçant MM. Decroos, président et G. Duquenoy, vice-président, empêchés, qui s'étaient fait excuser.

Dons et hommages

Il est donné lecture de la liste des publications reçues dans le mois qui vient de s'écouler, et des remerciements sont adressés à M. G. Duquenoy pour l'hommage d'auteur qu'il a offert à la Société : *Ode à Monsigny*, pièce de vers composée à la mémoire du célèbre compositeur, né à Fauquembergues, à l'occasion des fêtes commémoratives qui ont été célébrées cette année.

— M. Boitel offre à la Société une reproduction pho-

tographique d'un buste de saint en pierre retrouvé sur le mur d'un jardin de l'enclos Saint-Bertin, à l'emplacement des anciens jardins de moines. La tête est trop fruste et trop endommagée pour que l'on puisse identifier et dater cette sculpture ; il est intéressant néanmoins d'en conserver le souvenir. M. le Secrétaire-général s'est chargé de remercier M. Boitel.

Correspondance

Accusés de réception :

du Ministère de l'Instruction publique, des exemplaires de la 213e livraison du Bulletin destinés à être distribués aux Sociétés correspondantes.

de l'Institut Smithsonien, à Washington, des quatre fascicules du Bulletin de l'année 1904.

de M. l'Archiviste du Pas-de-Calais, des exemplaires de la 213e livraison adressés aux Archives départementales.

de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), du *Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde.*

de la Société Archéologique de Sousse, de la 212e livraison du Bulletin.

— La Société archéologique et historique de l'Orléanais fait part de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. H.-Th.-M. Herluison, ancien éditeur, conservateur des Musées d'Orléans, membre de plusieurs Sociétés savantes.

— La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut envoie le programme des Concours ouverts pour 1905 sur diverses questions historiques, scientifiques et littéraires.

— La Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu, nouvellement formée à Saint-Valéry-sur-Somme, demande à la Société, par lettre du 1er mai, de faire avec elle l'échange de publications.

Le premier numéro du Bulletin, adressé en même temps,

est mis sous les yeux des Membres présents, qui apprécient l'intérêt que cette publication peut avoir pour notre pays. Aussi est-il décidé que l'échange des Bulletins sera consenti.

— M. le Préfet du Pas-de-Calais fait l'envoi du numéro du 2 mai 1905 du *Recueil des Actes Administratifs du Pas-de-Calais*, contenant circulaire préfectorale du 22 avril 1905. Il y est décidé que, conformément aux dernières instructions ministérielles, il sera donné aux travailleurs autorisés et notamment aux Membres correspondants du *Comité départemental d'études et de publication des documents économiques sur la Révolution française*, la plus grande facilité pour la communication et l'envoi des pièces d'archives les intéressant.

— M. le Secrétaire général fait part de la correspondance qu'il a échangée au sujet de demandes de renseignements adressées récemment à la Société sur des personnalités qui ont vécu à Saint-Omer.

L'une de ces demandes concernait Pothon de Xaintrailles, major des armées du roi, commandant de la place de Saint-Omer, décédé en cette ville, sur la paroisse Saint-Denis, le 19 février 1699.

L'autre se rapportait à des Hollandais émigrés en France en 1787 : Simon Dieben et J. Catharina Van de Poel, sa femme, tous deux de religion catholique et décédés à Saint-Omer, à un jour d'intervalle, les 27 et 28 octobre 1793. On retrouve à l'état-civil de cette époque de fréquentes mentions de noms de Hollandais qui, par suite de leur émigration, semblent avoir constitué à Saint-Omer même une colonie assez importante.

Elections

L'ordre du jour appelle les élections sur les candidatures proposées dans la dernière séance. Les scrutins ayant donné lieu à la majorité des voix en leur faveur, M. le Président proclame

Membre correspondant : M. le Chanoine Ulysse Chevalier, membre correspondant de l'Institut, à Romans.

Membre honoraire : M. Auguste Dambricourt, à Hallines.

Avis sera donné aux nouveaux Membres, par M. le Secrétaire général, de leur élection.

Communications

Epitaphe de D. Guislain Campion.

M. Legrand donne communication du renseignement épigraphique qui suit :

M. Canler-Fauquet, cultivateur à Haut-Arques (à 100 mètres environ du passage à niveau du chemin de fer du Nord, à la Déroulette) a fait poser dernièrement devant le pas de la porte de son habitation une dalle de pierre grise de 70 cent. sur 40 cent., sur laquelle se lit l'inscription suivante :

OBIIT
GVISLENVS
CAMPION
16...
REQVIESCAT
IN PACE
AMEN.

Comme on le voit, les deux dernières lettres du millésime sont effacées : peut-être même n'ont-elles jamais été gravées. L'ensemble de la pierre, qui est assez usée, est sobre d'ornements. Cette dalle, qui était antérieurement placée dans la cave de M. Canler, proviendrait, d'après la tradition, de l'église de l'abbaye de Clairmarais.

La tradition est ici d'accord avec l'histoire. En effet, dans son histoire des *Abbés de Clairmarais,* page 743 (tome 12 des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie), M. de Laplane consacre une courte notice biographique à D. Guislain Campion, originaire d'Aire, qui reçut l'habit en 1625 et mourut dans le refuge de Saint-Omer, le 15 novembre 1676, à l'âge de 69 ans. Il laissa divers manuscrits, maintenant perdus, qui servirent beaucoup à dom Bertin de Vissery pour établir l'histoire de l'abbaye. L'abbé Malliart fit placer sur la tombe de Guislain Campion, dont les restes avaient été rapportés dans le cloître de l'abbaye, une pierre tombale en marbre avec une épitaphe. Ce ne peut-être la même que celle que nous avons

retrouvée et qui se borne modestement à rappeler l'année de la mort du défunt, en admettant que cette date ait jamais été complète.

Charte de Philippe d'Alsace.

La deuxième livraison des *Annales de l'Est et du Nord*[1] publie un article de M. L. Vanderkindere : « *A propos d'une Charte de Saint-Omer* », contenant une curieuse critique de l'attribution à la date de 1168, du diplôme de Philippe d'Alsace, confirmant et étendant les privilèges de Saint-Omer. Par une comparaison avec le Grand Privilège par lequel Frédéric Barberousse, en 1184, rétablissait la commune de Cambrai, l'auteur constate que plusieurs articles de la charte se retrouvent littéralement, ou à peu près, dans le Grand Privilège, et s'y trouvent même déformés d'une façon tellement inexplicable qu'il en arrive à conclure que l'acte de Saint-Omer doit certainement être postérieur à l'acte de Cambrai. Dans ces conditions, les déformations s'expliqueraient par cette considération, qu'on aura voulu cacher le plagiat par des variantes de forme et de disposition de texte, qui ont modifié parfois le sens de la phrase. De plus, l'attribution, donnée communément par les auteurs, de la date de 1168 à la charte de Saint-Omer, ne s'appuie pas sur des raisons décisives, mais sur des hypothèses qui n'avaient pas jusqu'à présent été l'objet d'une critique approfondie.

L'auteur de l'article va plus loin : il semble douter de l'authenticité de l'acte, et avoue que ce n'est que « devant l'affirmation d'un savant de la valeur de M. Giry », qui a vu l'original scellé aux archives de Saint-Omer, qu'il renonce à pousser plus loin sa thèse.

Il est certain qu'il faudrait des arguments plus décisifs pour conclure à la fausseté d'une charte que tant de savants compétents ont vue et reconnue authentique.

Quoi qu'il en soit, l'article est curieux à lire, et il semble difficile de dénier la force de l'argumentation en ce qui concerne la datation du diplôme de Saint-Omer, bien que

1. N° 2, avril 1905, p. 234 à 238.

le fait de retrouver les mêmes termes dans deux actes différents de cette époque n'ait rien qui doive étonner les paléographes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30.

Séance du 3 Juillet 1905

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. Ch. LEGRAND

La séance s'ouvre à 8 h. 15. En l'absence de M. J. de Pas, Secrétaire-général, M. Ch. Legrand, Secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

La Société a reçu un certain nombre de publications des Sociétés correspondantes. Il faut en outre signaler, à titre d'hommages, deux plaquettes offertes par M. Jules Lion, membre correspondant, intitulées :

Le Combat du Bois Guillaume, Bataille de Renti. (Amiens, 1904); et *Le Diocèse de Boulogne.* (Amiens, 1904). Réimpressions de publications parues en 1858.

M. Decroos fait également don à la Société d'une jolie vue de la nouvelle gare de Saint-Omer avec toutes les cotes.

Remerciements.

Correspondance

Après la distribution de la 214e livraison du Bulletin historique, il est donné lecture de la correspondance.

— L'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers, accuse réception du 4e fascicule de l'année 1904 du Bulletin historique.

— La Société historique et archéologique d'Orléans porte à la connaissance de la Société qu'elle a l'intention d'élever un monument à la mémoire de son président M. Herluison,

décédé le 8 mai dernier, et d'associer à son souvenir Mgr Desnoyers, son collaborateur et ami, qui fut, entre autres titres, le créateur du Musée de Jeanne d'Arc. M. Louis Noël, statuaire, notre concitoyen, serait chargé de ce travail.

La Société, tout en s'associant à l'hommage rendu à ces deux savants, regrette que la modicité de ses ressources ne lui permette pas de s'inscrire sur la liste des souscripteurs.

— La Société française de Paléologie qui vient de se fonder à Paris, sous la présidence de M. René de Lespinasse, fait connaître le but qu'elle se propose, à savoir : grouper les personnes qui s'occupent d'arts anciens ou de sciences anciennes pour leur permettre d'étendre leurs relations dans le monde savant et de faciliter les recherches nécessitées par leurs travaux.... Elle inscrit dans son programme, la constitution d'une bibliothèque, l'organisation de réunions mensuelles, de conférences, la création d'un bulletin, etc.

Candidature

MM. le chanoine Bled, Decroos et de Pas présentent la candidature, comme membre honoraire, de Dom Besse, de l'ordre des Bénédictins, abbaye de Ligugé (Belgique).

Le scrutin sur cette élection est renvoyé, conformément au règlement, à la prochaine réunion.

Rapport annuel au Préfet du Pas-de-Calais sur les travaux de la Société

Il est donné lecture du rapport du Secrétaire général sur les travaux de la Société. Les termes en sont approuvés ainsi qu'il suit :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie dans le cours de l'année 1904-1905.

1° *Documents inédits. Cartulaires.*

A. *Regestes des Evêques de Thérouanne.* — La Société a pu

terminer cette année le troisième fascicule de cette publication. Cette partie comprend le répertoire des actes relevés de 1252 à 1414, et termine le premier volume. L'auteur a entrepris de suite le second volume dont les premières feuilles viennent d'être livrées à l'impression. On peut se rendre compte, par la valeur et le nombre des documents accumulés, de la somme considérable de travail qu'a nécessitée la réunion de ces éléments divers appelés à combler une lacune importante dans la collection des sources de l'histoire religieuse du Nord de la France.

B. *Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde.* — Le rapport de l'an dernier exposait l'état de cette publication qui avait été entreprise concurremment avec la précédente. Elle a pu être achevée dès le commencement de cette année, et constitue un volume in-4 de 300 pages accompagnées de 4 planches. Les mentions d'actes, au nombre de 760, dans lesquels est intervenue la Chartreuse de Saint-Omer, ont été tirées tant d'un manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Omer que des divers fonds d'Archives du Nord de la France.

L'accueil qui a été fait à ce travail et l'intérêt qu'a apporté la Société à sa publication se justifient bien par l'importance de la contribution qu'il apporte à l'histoire locale et l'abondance des renseignements qui y sont contenus. Des tables comprenant le relevé des matières, de tous les noms de lieux et de personnes forment un complément appréciable, par lequel on peut se rendre compte de la grande variété de documents que l'auteur a analysés.

2° *Mémoires.* — L'impression simultanée des deux ouvrages qui précèdent avait absorbé pendant plusieurs années les ressources de la Société en la forçant de suspendre la continuation des Mémoires. Mais, dès l'achèvement du Cartulaire de la Chartreuse, la Société a décidé de reprendre cette collection et de commencer la publication qui doit contenir les *Listes des Membres de l'ancien Echevinage de Saint Omer,* travail qui constituera la première partie du vingt-huitième volume. Cette étude de l'administration municipale de la ville comprend l'histoire et les transformations des élections annuelles d'où

était issu le corps échevinal. Le relevé des noms qui l'ont composé pendant la longue période qui s'étend du moyen-âge à la Révolution, formera aussi un apport utile à l'histoire des familles du pays.

Cinq feuilles de cette publication in-8 sont actuellement achevées.

3° *Bulletin historique.* — L'activité de la Société s'est également manifestée cette année dans le Bulletin trimestriel. Les communications variées qui composent les livraisons 211 à 214 ont trait aux diverses branches des études historiques. Les fascicules 211 et 212 contiennent des notes épigraphiques et historiques sur les *Cloches d'Esquerdes, Fruges et Avroult et leurs donateurs*, par M. l'abbé Collet. La livraison 214 publie, du même auteur, la description de trouvailles provenant d'une *station préhistorique au lieu dit la Motte-Warnecque*, à Wavrans. Une carte indicative des emplacements d'où proviennent ces trouvailles et celles qui les ont précédées, accompagne l'article.

M. le chanoine Bled a publié un curieux récit de péripéties soulevées *autour d'un siège de Conseiller pensionnaire de la ville de Saint-Omer* (livr. 213), et des notes sur la *découverte de la tombe de Fr. de Créquy*, évêque de Thérouanne (livr. 211).

M. J. de Pas a donné une notice, accompagnée de reproductions, sur *Pierre Merlot, graveur à Saint-Omer* (1713-1782); une note sur *deux anciennes rentes foncières* spéciales à Saint-Omer aux XIVe et XVe siècles, et une étude sur l'inscription et l'écusson de *la cloche de Nortleulinghem*.

Le Bulletin contient en outre le compte-rendu d'*une excursion* effectuée par la Société, une note sur la construction en 1755 du *grand plan en relief de Saint-Omer*, des pièces d'archives, comptes-rendus de trouvailles, de publications locales, etc...

Cet exposé vous permettra de juger, Monsieur le Préfet, à quel point la Société des Antiquaires de la Morinie s'attache à maintenir d'une façon constante l'intérêt de ses travaux. Mais les dépenses qu'elle fait pour les impressions qu'elle a entreprises ne peuvent être couvertes que grâce aux allocations qui lui ont été consenties par le Conseil général. Cet appui lui est

nécessaire pour supporter ces frais. C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, elle sollicite par votre entremise, auprès de la haute Assemblée départementale, l'obtention, comme par le passé, d'une double subvention :

1° Une subvention de cinq cents francs pour encouragement à ses travaux ordinaires.

2° Une subvention de cinq cents francs pour continuer les *Documents inédits (Regestes des Evêques de Thérouanne)*, subvention désignée dans les exercices précédents sous la rubrique *Chartes de Saint-Bertin*.

Comptant sur votre haute bienveillance pour appuyer cette demande, je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer etc...

Excursion archéologique

M. J. de Pas a rédigé un compte-rendu de l'excursion archéologique qu'a faite la Société, le 6 juin 1905. En raison de son étendue, ce document sera inséré dans le Bulletin à la suite des procès-verbaux.

Communications

M. Ch. Legrand est heureux de porter à la connaissance de ses Collègues la distinction dont vient d'être l'objet M. Roger Rodière, membre honoraire de la Société. Dans sa séance du 25 juin dernier, le Conseil administratif de la Société Française d'Archéologie lui a décerné une médaille d'argent pour ses nombreux travaux historiques et archéologiques et notamment pour ses recherches épigraphiques concernant le département du Pas-de-Calais.

Famille Monsigny.

— Il est ensuite donné lecture de notes généalogiques sur la famille Monsigny, rassemblées par M. J. de Pas, d'après des documents fournis en grande partie par M. Rodière. L'actualité, donnée en ce moment au souvenir du grand compositeur de ce nom, justifie l'intérêt que la Société pourrait attacher à recueillir ce qui reste inédit dans sa biographie, et à faire connaître ses attaches avec les familles de ce pays et des environs de Desvres, où l'on retrouve ses ancêtres à partir du seizième siècle.

Conformément à la proposition de l'auteur de la com-

munication, un résumé de cette généalogie sera inséré dans le Bulletin, et il pourra être complété, pour les Membres désireux de s'attacher à ces recherches, par le manuscrit plus étendu envoyé par M. Rodière et qui est déposé par M. de Pas aux archives de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 1/2.

Séance du 2 Octobre 1905

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 10 par la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

Outre les publications périodiques provenant des Compagnies correspondantes, la Société a reçu des auteurs les hommages suivants :

de M. Richebé : *Rectification à Van Loon* (Médailles de la famille de Croonendael). Bruxelles, 1901.

— *J.-M.-A. Chautard,* 1825-1901. *Biographie et Bibliographie numismatique.* Chalon-sur-Saône, E. Bertrand, 1903.

de M. Ed. Piette : *Etudes d'ethnographie préhistorique* (3 brochures). — *Conséquences des Mouvements sismiques des régions polaires.* — *Gravure du Mas d'Azil et statuettes de Menton.* — *La Collection Piette au Musée de Saint Germain,* par Salomon Reinach. — Notice sur M. Ed. Piette. Remerciements.

A signaler dans le *Bulletin archéologique* du Ministère (1904, livr. 3e, p. 415) le travail intitulé : « *Un Manuscrit à peintures de la bibliothèque de Saint-Omer* », par M. Amédée Boinet. C'est une description complète et documentée du manuscrit 698 de la bibliothèque de Saint-Omer « *La Vie de saint Omer* » avec les miniatures qui l'accompagnent, remontant à la fin du XIe ou commencement du XIIe siècle. L'auteur, après avoir étudié chacune des scènes qui

Manuscrit 698 de Saint-Omer.



accompagnent l'ouvrage, rapproche de ces compositions les sculptures exécutées au treizième siècle, que l'on voit encore sur le tombeau de saint Omer et sur les soubassements du portail méridional de l'église Notre-Dame. Bien qu'elles soient très frustes en ce dernier endroit, on peut y reconnaître les mêmes sujets. M. Boinet va même jusqu'à supposer que les sculptures ont été inspirées des figures du manuscrit, ce qui d'ailleurs est très explicable, puisque l'artiste ayant à exécuter des épisodes de la vie du saint aura pu très bien prendre son modèle dans un manuscrit de la bibliothèque de la Collégiale qui les contenait.

Sept planches accompagnent cette intéressante monographie.

Correspondance

Accusés de réception :

du Ministère de l'Instruction publique des exemplaires de la dernière livraison du *Bulletin* destinés aux Sociétés correspondantes.

de la Société des Antiquaires de Zurich, du 3e fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne.*

de l'Institut Smithsonien à Washington, du *Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde.*

— L'Académie royale d'Archéologie de Belgique, organise, à l'occasion du 75e anniversaire de l'indépendance de la Belgique, une séance solennelle pour le 8 octobre, et elle invite les Sociétés correspondantes à s'y faire représenter. A la convocation est joint l'horaire de la journée qui comprend, outre la séance, une visite des monuments et curiosités de la ville et un banquet.

— La Société française d'Archéologie ouvre une souscription pour placer à Compiègne, sur le tombeau de son ancien Directeur, M. le comte de Marsy, un médaillon de bronze reproduisant ses traits. Elle fait appel en conséquence au concours de tous ceux qui ont connu le sympathique défunt.

M. le Président fait remarquer que la Société des Anti-

quaires de la Morinie se trouve suffisamment représentée dans cette manifestation par l'adhésion de plusieurs de ses Membres qui, à titre personnel, étant membres eux-mêmes de la Société française d'Archéologie, ont envoyé leur souscription.

— M. le Préfet du Pas-de-Calais envoie à la Société une circulaire qu'il vient d'adresser à MM. les Maires de son département, pour les charger de veiller à la conservation des objets mobiliers se trouvant dans les églises et qui n'auraient pas encore été compris dans les précédents inventaires. Les renseignements qu'ils voudront bien recueillir devront servir à tenir à jour cet inventaire officiel, et surtout à arrêter les agissements de certains brocanteurs étrangers qui, en ce moment, parcourent le département et essaient d'obtenir des desservants l'aliénation, illégale d'ailleurs, d'objets ayant une véritable valeur artistique ou archéologique.

Quel que soit l'esprit qui ait inspiré cette circulaire, les Sociétés savantes ne peuvent qu'applaudir à une mesure qui assure la conservation à l'Etat d'œuvres d'art, dont une trop grande quantité a malheureusement pu déjà être soustraite à ce contrôle pour aller enrichir des collections étrangères.

— La *Société Dunkerquoise* rappelle l'organisation du Congrès des Sciences historiques qu'elle organise pour l'année 1907. Elle envoie un programme général des grandes Sections de ce Congrès, et sollicite la collaboration des Sociétés correspondantes pour le compléter et indiquer les sujets qu'elles voudraient y voir portés.

Congrès des Sociétés savantes en 1906

Par circulaire en date du 17 juillet, M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que le 44e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le 17 avril 1906, et il fait connaître les conditions auxquelles doit être soumis l'envoi des communications.

A cette circulaire sont annexés quelques exemplaires du

programme qui sont distribués aussitôt. Il en est donné également lecture, et quelques Membres font remarquer combien les questions proposées à la Section d'Histoire et de Philologie concordent avec les sujets des publications de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Election

L'ordre du jour appelle l'élection sur la candidature proposée dans la dernière séance. Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en sa faveur, M. le Président proclame Membre honoraire, Dom Besse, de l'ordre des Bénédictins, Abbaye de Ligugé (Belgique).

Avis lui sera donné, par M. le Secrétaire général, de sa nomination.

Candidatures

M. le Président fait connaître à ses Collègues les candidatures suivantes qui viennent de lui être soumises, à savoir :

de M. Edouard Devin, professeur agrégé de l'Université, présenté comme membre honoraire par MM. l'abbé Collet, Decroos et l'abbé Fournier ;

de MM. Victor Jacquemont, ancien sous-préfet, publiciste à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or) ;
l'abbé Lemichez, doyen de Fillièvres (Pas-de-Calais) ;
C. de la Charie, ancien officier de cavalerie, à Sainte-Austreberthe (Pas-de-Calais),

présentés comme membres correspondants par MM. George Vallée, Decroos et J. de Pas.

Les scrutins sur ces candidatures sont, conformément au règlement, renvoyés à la prochaine séance.

Communications

Documents épigraphiques provenant de Vieil-Hesdin et Blangy.

M. J. Lion, membre correspondant à Hesdin, envoie à la Société deux photographies de pierres relevées par lui et fournissant des renseignements épigraphiques intéressants.

- L'une est la clef d'une voûte d'arêtes de l'église Notre-Dame de Vieil-Hesdin, portant l'écu de France entouré d'une rosace.

L'autre est un grès finement travaillé qui a dû servir de clef de voûte à une porte. Il porte la date de 1586 et les armoiries de Pierre Leurin, abbé de Blangy, de 1578 à 1601.

Ces deux pierres ont été sauvées par M. J. Lion d'une destruction complète et recueillies par M. George Vallée, député, membre correspondant de la Société.

Inscription commémorative à Louches.

— M. le chanoine Bled donne connaissance du texte d'une inscription commémorative retrouvée en l'église de Louches, et que lui a envoyée M. l'abbé Vergriette, curé de cette commune. Ce document épigraphique gravé sur une plaque en cuivre ovale de $0^{m}65$ sur $0^{m}53$, est ainsi libellé :

« A la plus grande gloire de Dieu et | du Tres Saint Sacrement de l'autel | Thomas le Secq de Launay, ecuier, Barô de Balinghan | anciennem^t^ dit Bavelinghen, Seigneur de St Martin en | Louches ; et des pairies de Rusquehen en Louches, du Berg | en Campagne, Esclemy, La Haye, Sanghen, et de Journy | en partie ; et Dame Marguerite Marie, son Epouse, ont fait | rétablir cette Eglise en l'année 1682 et 1683, dont Madame | la Comtesse de Rothelin, Barône de Crezecque en Louches et eux | sont seuls seigneurs fondateurs et hauts justiciers, laquelle Eglise | avait été ruinée par les guerres ; et y ont fondé à perpétuité | la messe du St Sacrement tous les jeudis de chacune semai | ne, Doté et Etably un vicaire, et de petites Ecoles pour l'Ins | truction des Enfants, aux charges, clauses et conditions | portées au contract qu'ils en ont passé avec Mre Jean | de Prevost Curé, et les Marguilliers, paroissiens et habi | tans de ce lieu, par devant Me Pierre Roze Bailly gé | néral des dites Seigneuries en la présence des hômes | féodaux d'Icelles le 30 septemb. de ladite année 1682 | dont la minute est au greffe, et autant aux greffes | des Justices de Montreuil et Ardres ».

Au dessus de l'inscription est gravé un calice avec deux anges en adoration.

En dessous, des armoiries timbrées d'un casque accompagné de lambrequins, surmonté d'un tortil de baron et d'un lion comme cimier. Elles se blasonnent ainsi :

aux 1er et 4e quartiers : *de. . . . à la croix ancrée de gueules et au chef d'azur.*

aux 2e et 3e : *fascé de 8 pièces, au lion de. . . . brochant sur le tout.*

en abîme : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 annelets du même.* (Le Secq de Launay).

Ce dernier écu se retrouve encore dans l'église de Louches sur la colonne en pierre qui supporte la cuve du grand bénitier, à l'entrée et au milieu de la nef.

De vives félicitations sont adressées à M. le curé de Louches pour le soin qu'il a pris de relever cette plaque, d'avoir fait pourvoir, grâce à de précieux concours, à sa restauration, et de l'avoir fait fixer dans le mur de son église. Il serait bien désirable que cet exemple soit plus souvent suivi, et qu'au lieu de disparitions regrettables que l'on n'a eu que trop à déplorer, on ait encore à signaler de semblables cas de restauration intelligente.

Œuvre du graveur Merlot.

— M. le chanoine Bled expose ensuite qu'il a relevé récemment, dans le jardin du château du Wez, appartenant à M. Henry Cochin, le nom de Pierre Merlot sur un cadran solaire horizontal, gravé sur plaque de cuivre, et portant comme signature « P. MERLOT 1761, GRAVEUR A S. OMER ».

Cette mention vient s'ajouter utilement à la liste publiée récemment[1] des œuvres de ce graveur, parmi lesquelles figure déjà un cadran solaire analogue, donné par M. l'abbé Collet au musée de Saint-Omer.

Démolition de vestiges de l'abbaye de Clairmarais.

— La Société s'est émue vivement de la démolition qui a été effectuée, il y a quelques mois, de l'ancienne porte d'entrée de l'abbaye de Clairmarais, dont l'arcade avait subsisté au-dessus de la route d'Arques à Clairmarais, et constituait un vestige pittoresque très apprécié des promeneurs et des touristes.

1. Cf. *Bulletin historique,* T. XI, p. 473 (212e livr.)

Quelques Membres regrettent que cette dégradation n'ait pu être empêchée à temps et n'ait pu être portée à la connaissance du *Comité des Sites et Monuments* du T. C. F.

Quoi qu'il en soit, il était du devoir de la Société d'exprimer combien elle déplore l'incurie qui a permis la disparition d'un souvenir aussi intéressant.

Lecture

Charles d'Hafringues, de Saint-Omer, en religion Dom Bruno d'Affringues, 47e Général de l'Ordre des Chartreux (1549-1632).

Les biographies locales, parues jusqu'à ce jour, ne donnent sur Dom Bruno d'Affringues que des renseignements incomplets ou inexacts. M. J. de Pas a pu recueillir, dans les archives de provenance Cartusienne, des données plus précises qui lui permettent de suivre ce religieux distingué dans sa longue carrière. Il était donc intéressant de combler cette lacune et de recueillir, tant par le récit d'un historien que par les témoignages des contemporains, le souvenir du rôle important joué par Dom Bruno dans l'histoire de la Chartreuse.

Cette lecture est écoutée avec intérêt par les Membres présents qui en décident le renvoi à la Commission du Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 heures 30.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

du 6 Juin 1905

HESDIN ET ENVIRONS

La possibilité d'organiser des excursions en automobile avait permis à la Société d'élargir déjà l'an dernier le cercle de ses itinéraires et de visiter des localités peu accessibles par d'autres modes de locomotion. Cette année encore, grâce au concours gracieux et dévoué du Président et d'autres Membres et amis, des voitures en quantité suffisante ont été mises à la disposition des adhérents.

Les environs de Fruges[1] et d'Hesdin offrent au touriste un but agréable de promenade par ses sites pittoresques. Les souvenirs historiques et archéologiques s'y rencontrent également en assez grand nombre et méritent de fixer l'attention des amis du passé.

L'église de **Ruisseauville,** située à quelques kilomètres de Fruges, n'offre rien de remarquable dans sa construction, mais elle renferme des souvenirs de l'abbaye de ce nom, occupée jusqu'à la Révolution par des religieux de S[t] Augustin.

La chaire, en chêne sculpté, d'un bon style Louis XIV, représente, en hauts reliefs, les figures de saint Ambroise[2] et de saint Grégoire[3], et, sur

1. La ville de Fruges en elle-même n'offre rien qui puisse retenir l'attention du visiteur.

2. Reconnaissable à la ruche d'abeilles.

3 Ces notes sur Ruisseauville sont dues à M. Rodière, auteur de l'Epigraphie du canton de Fruges, en cours d'impression.

la rampe, un écusson sculpté aux armes de Créquy et de l'abbaye de Ruisseauville[1] accolées sous un soleil posé en cimier. Devise : OCVLVM. IN. METAM.

Le maître-autel est surmonté d'une belle statue de la Vierge-Mère, en marbre blanc (commencement du XVIe siècle), travail italien très remarquable signé : *Antonius Tamagninus de Porta ¦ et Paxius de Gazino Mediolane[n]ses faciebant.* C'est à ces sculpteurs que l'on doit le célèbre tombeau de Raoul de Lannoy, à Folleville, en Picardie, daté de 1524.

On voit encore une statue en chêne de Notre-Dame du Joyel (XVe siècle), une minuscule statuette noire de Notre-Dame de Foy, provenant, comme beaucoup d'autres, du fameux chêne de Foy, en Hainaut[2], et une petite châsse en bois peint, style Renaissance.

La sacristie renferme quelques beaux ornements : une chasuble du XVIe siècle à personnages (saints divers) sur le devant et sur la croix, et un chaperon de chape Louis XV représentant l'apparition de N.-D. des Ardents.

De l'abbaye elle-même, il ne reste que la porte d'entrée, datée de 1750, et un grès portant des armes abbatiales[3]. Une ferme importante est exploitée à cet endroit.

Le domaine de **Tramecourt** donne au visiteur l'impression d'une somptueuse demeure avec un parc accidenté percé de vues au midi, et, au nord, un grand parterre verdoyant bordé d'allées ombragées de beaux arbres.

Le château actuel date du milieu du dix-huitième

1. *D'argent à la fasce d'azur, accompagnée, en chef, d'une tête d'aigle issant de sable, et en pointe d'une fleur de lys de gueules.*

2. On sait que les Jésuites en donnaient partout au XVIIe siècle.

3. V. l'Epigraphie de Fruges précitée.

siècle. Une partie de l'ancien, construit au seizième, subsiste encore, et est affectée aux dépendances[1].

Le mobilier des appartements de réception constitue un véritable musée de souvenirs de l'illustre famille de Tramecourt : portraits, armes, anciens ivoires, manuscrits, objets divers portant la marque des anciens possesseurs. Il y a lieu de citer, en particulier, une petite châsse en cuivre émaillé, provenant de l'abbaye d'Auchy-les-Moines, travail byzantin remarquable du xiie siècle, un portrait de Largillière, un grand tableau de Doncre : *retour de chasse*, où sont figurés plusieurs membres de la famille de Tramecourt[2], un tableau de Nattier et deux de Joseph Vernet.

L'église, voisine du château, renferme des pierres tombales anciennes et modernes[3], et de curieux fonts baptismaux du xiie siècle.

C'est auprès de Tramecourt que s'étend le champ de bataille d'**Azincourt**, qui rappelle la funeste bataille où périrent, le 15 octobre 1415, huit mille gentilshommes, l'élite de la noblesse française[4], cernés par les Anglais dans un défilé.

1. Cf. *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*. Arrondissement de Saint-Pol, p. 362.

2. Ce tableau a été décrit en détail dans l'étude de M. Le Gentil sur *Doncre*. Mém. de l'Acad. d'Arras, 2e série, T. II, 1868, p. 98. On sait que Dominique Doncre (1743-1820) naquit à Zeggers-Cappel, aux environs de Saint-Omer.

3. Toutes ces pierres, sauf une ancienne concernant un curé du lieu, sont de la famille de Tramecourt. Elles sont armoriées et ont été publiées par M. le Cte de Galametz dans la *Généalogie de Tramecourt*.

4. Parmi les représentants des anciennes familles Audomaroises on peut citer Jehan de Longvillers, dit d'Angoudsent, Guillaume d'Averhoud, Philippe de Wissocq, etc...

L'emplacement de l'ancien cimetière, qui recouvrait près de six mille corps, est marqué par un petit enclos sur lequel a été édifié, par les soins de la famille de Tramecourt, une chapelle démolie à la Révolution, remplacée au dix-neuvième siècle par un calvaire.

Les excursionnistes ont pu s'arrêter assez longuement à la visite d'**Hesdin**, au cours de laquelle ils ont pu voir, outre l'église et l'hôtel-de-ville, la maison de refuge de l'abbaye Saint-André, et la façade qui subsiste de l'ancien château du Maisnil (XVI[e] s.)

L'église, intéressante par les nombreux souvenirs qu'elle renferme, a été maintes fois décrite. On signale aux Membres de la Société les colonnes du XIII[e] siècle qui soutiennent la tribune et que la tradition fait provenir de Thérouanne, de même que les colonnes du chœur proviennent de Vieil-Hesdin.

Le coquet hôtel-de-ville avec sa jolie bretèche, a recueilli dans ses salles spacieuses, l'embryon d'un musée local. On y remarque un linteau de cheminée, en pierre, aux armes d'un gouverneur d'Hesdin, le buste de l'abbé Prévost, de belles tapisseries du XVII[e] siècle[1] représentant, suivant la tradition, des épisodes de la guerre de Flandre, et un tableau, signé Doncre, figurant Napoléon I[er], en costume de cour, désignant de la main gauche le plan d'Hesdin tenu par un amour[2].

1. Il est regrettable que l'on ne puisse désigner exactement l'atelier qui les a fabriquées.

2. Ce tableau a été peint en 1808. Le sujet principal est accompagné d'attributs variés complétant l'allégorie : couronne impériale, couronne royale d'Italie, sceptre, main de justice, code de commerce. A gauche, un amour renverse une corne d'abondance. Au dessus, une draperie ouverte laisse voir une ancre et plus haut, la mer sillonnée de bateaux de pêche.

Le laps de temps restant libre dans l'après-midi a été consacré à une visite à **Vieil-Hesdin,** où quelques ruines attestent seules la mémoire de la ville qui fut florissante comme Thérouanne, et, comme Thérouanne, détruite par Charles-Quint en 1553 après avoir subi les vicissitudes de sièges nombreux. L'on découvre, au milieu de la végétation, des pans de murs et débris de tours, ainsi que les fossés profonds qui entouraient l'enceinte, et, dans la partie nord, les ruines informes, mais encore imposantes, de l'important château des ducs de Bourgogne.

Le dîner servi à Hesdin, à l'*Hôtel de France,* réunissait aux Membres venus de Saint-Omer, plusieurs Collègues et amis d'Hesdin et des environs : MM. Normand, l'architecte bien connu, J. Lion, membre correspondant, auteur d'études appréciées sur Hesdin et Vieil-Hesdin, R. Rodière, membre honoraire, auteur de l'Epigraphie si bien documentée de l'arrondissement de Montreuil, publiée par la Commission départementale des Monuments historiques. M. Decroos, Président, a exprimé en excellents termes, combien les réunions de ce genre ont un résultat heureux, en favorisant l'expansion de la Société, resserrant ses rapports avec les Membres correspondants, et montrant combien elle s'intéresse à la conservation des souvenirs archéologiques recueillis dans les localités, même les plus modestes, du Pas-de-Calais.

NOTES GÉNÉALOGIQUES

sur la Famille du compositeur Monsigny

La bibliographie locale est assez riche en notices biographiques sur le compositeur Monsigny. Après avoir épuisé ce qu'il y avait à dire sur la vie et l'œuvre, les chercheurs s'attachent à des investigations sur la famille et les ascendants du musicien. Plusieurs fragments généalogiques ont déjà été publiés[1], aucun de ces travaux ne remonte aussi haut et n'est aussi complet que celui que nous communique M. R. Rodière et qui a été dressé d'après 1° les manuscrits de M. de Baizieux, 2° les papiers de M. Le Cat du Bresty, 3° les registres de catholicité de la ville de Desvres.

Il est intéressant de constater que la famille de[2] Monsigny était, dès la fin du seizième siècle, une

1. Cf. *Monsigny Desvrois,* par l'abbé Delamotte dans le journal l'*Echo du Mont-Hulin,* 8, 15 février et 1er mars 1902. — Louis Noël. *Pierre Monsigny. Généalogie de la famille du compositeur. Mémorial Artésien* du 7 avril 1905. — *Les origines du compositeur Monsigny. France du Nord* du 18 novembre 1903. Ce dernier article a été composé d'après les notes recueillies par M. l'abbé Collet, curé de Wavrans.

2. L'existence de la particule ne doit avoir aucune signification ici. On connait assez l'ignorance, au point de vue de l'orthographe des noms, des scribes qui rédigeaient les actes de catholicité pour n'attacher aucune importance à cette déformation. L'analogie plus ou moins lointaine du mot *Monsigny* avec un nom de lieu aura pu leur faire croire que la famille tirait son nom d'un nom de lieu. Or il n'existe aucun lieu ainsi dénommé dans ce pays. De même il nous

des familles notables de Desvres ; elle compta dans cette ville des échevins et des mayeurs. Un de ses membres fut plusieurs fois maire de Montreuil au milieu du dix-huitième siècle, un autre, lieutenant du bailliage de Montreuil. Un des ancêtres du compositeur avait contracté un brillant mariage avec une descendante de la famille du Val ; et si lui-même paraît être né dans une position modeste, cela tient évidemment à la mésalliance de son père et à l'irrégularité de sa naissance qui ont dû éloigner de cette branche les autres membres de la famille.

Nous avons cherché à résumer autant que possible cette généalogie, qui comporterait facilement un développement trois à quatre fois plus considérable si on en publiait tous les détails. Mais nous n'en avons gardé que les grandes lignes, nous bornant à renvoyer, pour les renseignements complémentaires, au manuscrit de M. Rodière. De même nous ne donnerons rien de la généalogie contemporaine, qui a été exposée dans un des articles de journaux précités [1].

Résumé de la généalogie

La famille Monsigny ou de Monsigny a pour premier auteur connu Marc de Monsigny, vivant à Desvres au seizième siècle.

La branche aînée de ses descendants vint à Montreuil au milieu du dix-septième siècle ; elle y fut

semble inadmissible que l'on tire de cela une preuve concluante de l'origine étrangère de la famille. Nous adopterons donc indifféremment les formes Monsigny ou de Monsigny sans y attacher aucune intention. Il est d'ailleurs superflu d'insister davantage sur cette assertion qui a été répétée à satiété par tous les généalogistes.

1. *Mémorial Artésien,* 7 avril 1905.

représentée depuis cette époque jusqu'à la Révolution par un échevin, un maire et un lieutenant du bailliage de cette ville.

La deuxième branche reste à Desvres jusqu'en 1730, date du mariage, à Fauquembergues, du père du compositeur. (On sait que cet acte de mariage contient légitimation de notre Pierre-Alexandre Monsigny). Cette branche compta à Desvres un mayeur et des marchands notables.

La troisième branche, dont les membres portèrent le nom du fief de la Groselliére, compta au XVIIe siècle un mayeur de Desvres ; ses descendants semblent avoir quitté cette ville vers 1700 pour habiter les environs (Beaucorroy et Vieil-Moustier).

Quelques biographes, et, en particulier, M. l'abbé Robert (*Notice historique sur Fauquembergues*, p. 125), disent que la famille Monsigny ou Monsigni est originaire de Sardaigne, et qu'elle vint dans les Pays-Bas l'an 1500. On ne sait sur quel fondement repose cette assertion.

ARMES. D'après Palliot (p. 454). La famille Monsigny porte *d'argent à la croix de sable cantonnée de 16 merlettes du même.*

L'attribution de ces armes à la famille de Desvres n'est pas certaine, bien que donnée par des historiographes de Montreuil.

GÉNÉALOGIE MONSIGNY

I. *Marc de Monsigny*, épouse delle N.... D'où :

1o Nicolas, qui suit.

2o Jean, dit frère de Nicolas dans un inventaire de 1656.

II. *Nicolas* de Monsigny, marchand, bourgeois et échevin de Desvres (qualifié laboureur à Desvres dans un acte de 1606)

épouse delle Marie Boudinot. Ils testent en 1637, font un codicile en 1641. Leur inventaire après décès a été dressé le 18 juillet 1656. Ils laissèrent :

1o Jacques, AUTEUR DE LA PREMIÈRE BRANCHE, qui suit.

2o Jean, AUTEUR DE LA SECONDE BRANCHE, D'OU EST ISSU LE COMPOSITEUR, reportée après la première branche.

3o Louis, AUTEUR DE LA TROISIÈME BRANCHE, mayeur de Desvres en 1654, notaire aud. lieu (1652 à 1656) puis procureur du Roi au bailliage de Desvres, épouse

1o en premières noces, Jeanne Germain.

2o en secondes noces, delle Anne Thorel.

Laissa cinq enfants, dont .

a) Catherine, alliée en 1651 à Philippe Thorel, sr de Campigneulles, notaire, qui fut échevin et argentier de Montreuil.

b) Daniel de Monsigny, sr de la Grosellière, praticien à Desvres, dont la postérité nombreuse (la branche aînée y est représentée par un fils et un petit-fils nommés également Daniel) habita les environs de Desvres. Alliances : Darsy, Denquin et Roche [1] à Desvres ; Braure à Campagne-les-Boulonnais.

1. Marie-Jeanne-Jacqueline, fille de Daniel (2e du nom) de Monsi-

4° Robert
5° Nicolas } ne laissèrent pas de postérité.
6° Jeanne

Première branche

III. *Jacques* de Monsigny, marchand à Desvres, décédé avant 1655, épouse, le 12 septembre 1627, delle Rachel de Lespine, fille de Noël et d'Antoinette du Wicquet, demeurant à Doudeauville. D'où :

1° Nicolas, qui suit.

2° Jean, marchand drapier à Desvres, épouse delle Suzanne Le Blond, dont il eut six enfants.

3° Jacques, praticien à Desvres en 1656, puis procureur notaire au même lieu en 1679.

4° Noël.

5° Jeanne, épouse Antoine Grave.

6° Antoinette, épouse Antoine Clabault.

7° Catherine, épouse Arthur Gressier.

IV. *Nicolas* de Monsigny, marchand de soie (alias md drapier) à Montreuil, mort en 1656, épouse, le 21 juillet 1655, Madeleine Lobegeois, fille d'Henri, prévôt de l'Echevinage de Montreuil, et de Madeleine Le Blond. D'où : Nicolas, qui suit.

V. *Nicolas* de Monsigny, né posthume à Montreuil le 16 juin 1656, marchand drapier et échevin de Montreuil, décédé le 18 avril 1725, épouse le 21 juin 1683 sa cousine Marie-Anne Gréban, fille de Pierre, et d'Anne de Monsigny. D'où :

1° Pierre-Nicolas, qui suit.

2° à 14°, treize autres enfants nés à Montreuil, dont

gny épouse vers 1748 Adrien Roche, d'où Jean-Jacques-François Roche, né à Lottinghem le 5 janvier 1759, prêtre, curé d'Alquines, curé constitutionnel de Saint-Nicolas à Boulogne. (V. la très curieuse notice que lui consacre Deseille dans l'*Année Boulonnaise*, p. 107). Il appartenait à la famille Roche de la Rocherie. Armes : *d'or à 3 poissons en fasce superposés.* Devise : *Mon Dieu est ma roche.*

une fille Marie-Jeanne (1690-1712), alliée à Antoine Pasquier, d'une famille échevinale de Montreuil.

VI. *Pierre-Nicolas* de Monsigny, né en 1687, drapier, plusieurs fois maire de Montreuil entre 1733 et 1758, décédé le 8 juin 1766, épouse le 4 avril 1712, Marie-Madeleine de la Motte (1688-1764), fille de Godefroy, sr de Collen, et de Marie Hurtrel. D'où :

1o Godefroy-Nicolas de Monsigny, né en 1715, avocat au Parlement en 1748, sr de la Beausse, conseiller du Roi, lieutenant particulier au Bailliage de Montreuil en 1756, épouse, le 7 mars 1748, Catherine-Austreberthe Hurtrel (1709-1756), fille de Henry-Claude, sr d'Arboval, conseiller et avocat du Roi, et de Marie-Jeanne de Lattre du Rozel. G.-N. de Monsigny est décédé le 3 avril 1803, *sans enfants et dernier du nom de sa branche.*

2o Marie-Madeleine-Austreberthe (1713-1798) + sans alliance.

3o Marie-Jeanne-Antoinette (1717-1722).

Seconde branche

d'où est issu le compositeur Monsigny.

III. *Jean* de Monsigny l'aîné, marchand à Desvres, vivait en 1656, épouse, le 17 juillet 1640, delle Anne Croquelois, fille de Jean, et de Françoise de Lengaigne. D'où :

1o Jean (né en 1650, + avant 1699), mayeur de Desvres de 1682 à 1685, épouse Agnès Magnier.

Il eut six enfants, dont trois filles (alliées à J. Arnoult, marchand à Boulogne, Nicolas Le Messier, bourgeois d'Abbeville, et Antoine Cannet, marchand à Boulogne), et un fils, Joseph, drapier et échevin à Desvres (1709), marié en 1res

noces à Françoise Le Gressier et en 2des à Marie-Anne Flahault de Lengaigne.

2o Nicolas, qui suit.

3o Jean, muet de naissance.

4o Marie, née en 1648.

5o Liévin, né en 1653.

6o Anne, née en 1646, épouse avant 1666 Pierre Gréban, marchand, vice-mayeur de Desvres, dont cinq enfants. (Alliances : Nicolas de Monsigny (branche aînée), R. de Lengaigne, notaire à Abbeville, Antoine Mauvoisin, notaire à Abbeville).

7o Catherine, née en 1652, alliée à Gabriel Pillain, de Desvres.

IV. *Nicolas* de Monsigny, marchand à Desvres (1639, + 3 sept. 1701), épouse à Lumbres, le 16 juillet 1664, delle Catherine du Val, fille de Guillaume, écuyer, sr du Personnat de Lumbres, et de noble delle Catherine de la Tour [1]. D'où :

1o Nicolas, qui suit.

2o Jean, né à Desvres, le 16 août 1667, greffier au Bailliage et échevin à Desvres, marchand drapier, épouse delle Jeanne Beaussart, d'où onze enfants nés à Desvres.

V. *Nicolas* de Monsigny, né le 30 juin 1665, qualifié écuyer et sr de Courbois dans son contrat de mariage, épouse le 6 mars 1696, delle Marie Belleville, fille de Jean et de Catherine Soret, de la paroisse du Pecq, diocèse de Paris. D'où :

1o Nicolas, qui suit.

2o Marie-Anne, née à Desvres le 21 décembre 1698.

3o Barthélémy, né à Desvres le 8 février 1700, épouse, à St-Martin-d'Hardinghem, delle Cécile Haigneré, d'où :

1. Cette alliance a été signalée par M. l'abbé Collet dans le Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie, T. X, p. 56.

a) Sébastien-Joseph, épouse à Thiembronne Emélie Macaux, et laisse 2 filles et un fils. (Alliances : J.-B. Fournier, notaire à Saint-Omer, et A. Baudechon, d'où descendance encore représentée actuellement)[1].

b) Jean-Baptiste, épouse Aldegonde Desanglois.

c) Jacques, épouse delle Bonnière.

d) Désiré, épouse delle Lourdel.

4o César, né à Desvres, le 12 octobre 1701.

VI. *Nicolas* de Monsigny, né le 26 janvier 1697, épouse le 7 février 1730, à Fauquembergues, Marie-Antoinette Dufresne, fille de Marc. D'où :

1o Pierre-Alexandre, né à Fauquembergues, le 17 octobre 1729, légitimé par le mariage de ses parents : Compositeur célèbre, etc....

2o Jean-Nicolas, né le 29 juillet 1731, chevalier de Saint-Louis.

3o et 4o Deux autres fils décédés aux colonies[2].

1. Cf. *Mémorial Artésien,* article cité.

2. On peut citer, parmi les Monsigny non rattachés, François-Jean Monsigny, né à Desvres, bénédictin de l'abbaye de Ham, puis curé constitutionnel de Parenty où il mena une conduite scandaleuse. (Cf. Abbé Delamotte. *Le serment civique et les Prêtres originaires de Desvres. Echo du Mont-Hulin,* 4 janvier 1902.

NOTE

sur les repas fournis aux prisonniers qui se trouvaient dans la prison de St-Omer, en vertu de la fondation du sieur Gabriel Gaillet.

(Communication de M. MARION, membre titulaire)

Un sieur Gabriel Gaillet, en son temps échevin de Saint-Omer, par son testament en date du 29 mars 1718 (testament que nous n'avons pu retrouver ni dans les archives communales de la ville, ni dans celles du greffe du tribunal civil) mais qui se trouve rappelé dans une série d'états de dépenses dont l'examen fait l'objet de cette note, a établi une fondation ayant pour but de faire servir, aux époques de la Toussaint et de la Conception de Notre-Dame, des repas particuliers aux prisonniers détenus dans la prison de Saint-Omer.

Comme exécution de cette fondation, nous avons trouvé un certain nombre d'états de dépenses, fournis par le geôlier de la prison à MM. du Magistrat de St-Omer. Ces états portent les dates du 28 sept. 1737, 17 juin 1740, 27 mai 1741, 6 juin 1742, 26 août 1743, 14 septembre 1744, 3 février 1747 et 26 août 1748.

Tous ces états de dépenses ne différant dans leur contenu qu'au point de vue des chiffres, nous nous bornerons à faire l'examen du dernier en date, auquel nous nous sommes arrêté, celui du 26 août 1748, ainsi libellé :

Etat concernant la dépense de sept repas fournis par Jeanne Robert, veuve de Louis-Joseph Dubois, sous le nom de Marc Pochez, geolier des prisons de la ville et cité de St-Omer, les jours ci-après marqués, à tous les prisonniers qui étaient lors es-dites prisons.

Sensuit les sept repas fournis par les ordres de MM. du Magistrat de la ville de St-Omer.

Le premier repas fut donné le 1 novembre 1747, jour de la Toussaint : il y avait lors es-dite prison 52 prisonniers tant bourgeois que soldats, et leur a été fourni :

Savoir

A chacun une livre et demie de pain, ensemble 78 l. à un sol la livre, fait......	3 l	18 s	» d
A chacun une livre de viande à six sols la livre, ci pour 52........................	15	12	»
A chacun une pinte de bierre, fait ensemble 13 pots à 5 sols 6 deniers le pot.	3	11	»
A chacun 1/2 cartron de fromage, faisant ensemble 4 l. à 8 sols la livre............	1	12	»
A chacun 1/2 cartron de tabac à fumer, faisant 4 l. à 6 sols la livre...............	1	4	»
Le second repas...............	idem.		
Le troisième repas............	idem. etc.		

L'état de dépenses se termine ainsi :

La veuve de Louis-Joseph Dubois, ci-devant le soussigné Geolier des prisons de la ville et cité de St-Omer reconnais avoir reçu de M. Crépin, procureur syndic de la dite ville de St-Omer la somme de cent-quarante-neuf livres, dix-sept sols, six deniers pour le montant des sus-dits états.

Fait à St-Omer le 27 août 1748.

Bon pour 149 liv. 17 sols 6 den.

Signé : Jeanne Robert, Ve Dubois.

Comme confirmation de cet usage des repas offerts aux prisonniers, nous avons trouvé, dans les archives communales de Saint-Omer, le dispositif d'un jugement rendu par le magistrat de cette ville, dans les termes suivants :

Jean et Guillaume Descamps frères ayant eu une rixe entre eux et ce dernier ayant été blessé, jugement a été rendu par le magistrat qui condamne ledit Jean Descamps à faire réparation d'honneur à son frère, sous une amende de 15 l, *au pain des prisonniers*, et aux dépens.

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

216e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 6 Novembre 1905

Président : M. G. DUQUENOY

Secrétaire : M. J. de Pas

La séance est ouverte à 8 h. 15, sous la présidence de M. G. Duquenoy, vice-président, remplaçant M. Decroos empêché. M. le Président annonce que MM. l'abbé Bled, J. de Givenchy et l'abbé Fournier se sont également excusés de ne pouvoir y assister, puis il donne la parole à M. le Secrétaire-général pour la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

Outre les publications périodiques envoyées par les Compagnies correspondantes, la Société a reçu depuis la dernière séance comme hommages d'auteurs :

de M. Chaix d'Est Ange : *Dictionnaire des familles françaises*

anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle (Evreux, Ch. Hérissey). T. 3e, BAS-BER, 1904. T. 4e, BER-BLO.

de M. Ed. Edmont : *Quelques mots sur l'emploi du français provincial dans le langage populaire artésien.* Extr. du compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes tenu à Arras en 1904. Arras, Guyot, 1905.

du Cte de Loisne : *Catalogue raisonné des cartes et plans de l'ancienne province d'Artois* (Extr. du Bulletin de géographie histor. et descript. du Comité des trav. histor. au Minist. de l'I. P.). Paris, Imp. Nationale, 1905.

M. le chanoine Bled offre à la Bibliothèque de la Société : 1o l'*Inventaire des archives communales de la Bassée antérieures à 1790* ; 2o l'*Histoire du Comté de Harnes-en-Artois*, par M. A. de Marquette (Lille, 1867).

Remerciements.

Correspondance

Accusés de réception :

de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, des livraisons 213 et 214 du *Bulletin* et du *Cartulaire de la Chartreuse du V. S. A.*

de l'Académie Royale des Sciences à Amsterdam, des livraisons 210 à 212 du *Bulletin* et du troisième fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne.*

de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, du *Cartulaire de la Chartreuse du V. S. A.*

— Par lettre du 10 octobre, Dom S. M. Besse, de l'Abbaye de Ligugé, remercie la Société qui l'a élu Membre honoraire dans sa dernière séance.

— Le 24 octobre, M. Th. Pruvost, Membre correspondant à Paris, offre à la Société de lui envoyer pour la publier, la transcription d'un acte de « rapports, aveux et dénombrements » concernant le Berrie d'Auxi-le-Château en 1719-1722.

Bien que la Société n'entreprenne pas en général l'impression d'actes de rapports et dénombrements, il sera répondu à l'honorable correspondant qu'elle acceptera

l'insertion dans le Bulletin d'extraits de ce document, avec une note indiquant en quoi il vient compléter utilement la publication faite, par M. l'abbé Vitasse, de l'*Histoire d'Auxi-le-Château.*

Elections

L'ordre du jour appelle les élections sur les candidatures proposées dans la dernière séance. Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en leur faveur, M. le Président proclame

Membre honoraire : M. Edouard Devin, professeur agrégé de l'Université, à Longuenesse.

Membres correspondants : MM. Victor Jacquemont, ancien Sous-Préfet, publiciste à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or) ;

l'abbé Lemichez, doyen de Fillièvres ;

C. de la Charie, ancien officier de cavalerie à Sainte-Austreberthe, près Hesdin.

Avis sera donné aux nouveaux Membres, par le Secrétaire-général, de leur nomination.

Communications

M. Revillion présente à la Société un intéressant reliquaire de la fin du seizième siècle, conservé actuellement dans une maison particulière de Saint-Omer. Cet objet en forme de croix, en argent, fait corps avec un piédouche de forme ovale. Sur les extrémités de la croix sont gravés les symboles des quatre Evangélistes. Au bas, la date : 1582. La relique de la vraie Croix qui en occupe le centre est très importante : elle repose sur un tissu d'or dont on voit encore un filament. **Reliquaire du XVIe siècle.**

L'auteur de la communication a pu reconstituer l'historique, qui mérite d'être consigné, de la provenance de ce précieux objet. Il appartenait, avant la Révolution, au couvent des Repenties à Aire. Lors de la dissolution de la communauté, il échut à Mme Catherine Delezoide, sacristine, à qui il fut abandonné au moment de l'inventaire du mobilier, comme n'ayant pas de valeur intrinsèque. M. Dele-

zoide, propriétaire à Blendecques, frère de cette ancienne religieuse, le recueillit dans la succession de sa sœur, et le transmit à sa fille, Mme François Houzet. D'après la tradition, cette relique a été directement rapportée de Jérusalem et offerte au couvent.

Sceau de Nicolas Mainfroy.

M. Georges Sens, Membre honoraire à Arras, signale à la Société l'existence, aux Archives de l'Etat, à Mons, d'une empreinte encore inédite du sceau de Nicolas Mainfroy, originaire d'Arras, 71e abbé de Saint-Bertin. La description qui suit en est donnée d'après un fac-similé en plâtre qu'il s'est procuré aux Archives du Royaume, à Bruxelles, où est conservée une contre-empreinte prise sur l'exemplaire de Mons.

Ce sceau mesure 0,085 sur 0,065; il est ovale et divisé horizontalement en deux parties à peu près égales. La partie du haut représente saint Bertin dans une niche tenant la crosse de la main droite et un bateau de la main gauche. De chaque côté, et sous un dais, un ange agenouillé sur un coussin encense le saint. Dans le compartiment du bas, l'abbé est représenté à genoux tenant sa crosse en main, nu-tête et la mitre posée à terre. En dessous, la devise « FIDE DEO ». A dextre, l'écu de l'abbaye ; à sénestre, l'écu particulier de l'abbé qui est *de... à la bande de... chargée de 3 coquilles (?) tourteaux (?) ou besants (?) de....*

La légende qui encadre le sujet est ainsi libellée : SIGILLVM. R. D. NICOLAI. MAINFROY. ABBATIS. S. BERTINI. AVDOMARENSIS.

On sait que Nicolas Mainfroy exerça la prélature de 1604 à 1611, ce qui permet de fixer aux premières années du dix-septième siècle la date de ce sceau.

La belle empreinte en cire rouge qui nous a conservé ce document est appendue à un acte d'association de prières entre l'abbaye de Saint-Bertin et l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, conservé, ainsi qu'il a été dit plus haut, aux Archives de l'Etat, à Mons. On n'en a pas relevé jusqu'à présent d'autre exemplaire.

Les auteurs de l'*Histoire sigillaire de Saint-Omer*, n'en ayant pas eu connaissance, avaient hésité à attribuer à N. Mainfroy un cachet anonyme d'abbé[1], qui n'est donc pas encore identifié.

On sait également que le Grand Cartulaire de Saint-Bertin ne contient plus pour cette époque de reproductions de sceaux.

Des remerciements sont adressés à M. G. Sens pour sa communication qui vient combler une lacune importante dans notre sigillographie.

M. J. de Pas fait passer sous les yeux de ses Collègues une empreinte du sceau en question qu'il s'est également procurée à Bruxelles, d'après les indications de M. Sens, ainsi qu'une épreuve photographique de cette empreinte exécutée par M. Boitel. Les Membres présents examinent avec grand intérêt ce document et expriment le désir de le voir publié dans le Bulletin. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, d'autant plus que le cliché de M. Boitel, très bien réussi, est susceptible de donner une reproduction aussi nette que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 40.

Séance du 4 Décembre 1905

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. le Président annonce que MM. Van Kempen et J. de Givenchy se sont excusés de ne

1. Ecu fretté, timbré d'une mitre surmontée d'une crosse. (Cf. op. cit. pl. XXXVIII, n° 271). On ne connaît dans notre pays, parmi les abbés de cette époque qui avaient un écu fretté, que Pierre Leurin ou Levrin, abbé de Blangy de 1578 à 1601, dont les armes étaient *de... fretté de... au franc quartier chargé d'une croix pattée*. Pour pouvoir lui attribuer le cachet en question, il faudrait supposer que le dessin de l'*Histoire Sigillaire* a été fait d'après une empreinte fruste sur laquelle le franc-quartier est effacé. Il est regrettable qu'on ne puisse retrouver cette empreinte.

pouvoir y assister, puis il donne la parole à M. le Secrétaire-général pour la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

Il est donné communication de la liste des publications des Sociétés correspondantes envoyées dans le mois qui vient de s'écouler.

Annales de Saint-Bertin.

La dernière livraison de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (LXVI, 4e livr. 1905, pp. 393 à 400) contient un article de M. René Poupardin sur un *Nouveau Manuscrit des Annales de Saint-Bertin*. C'est l'étude d'un texte anonyme retrouvé à la Bibliothèque Nationale (T. XLVI des Mélanges Colbert) dans lequel on reconnait un extrait des *Annales Bertiniani*, qui offre quelques variantes avec les autres exemplaires jusqu'à présent connus de ce précieux texte et les complètent en certaines parties.

On sait que c'est aux Bibliothèques de Saint-Omer et de Douai que reposent les deux manuscrits complets de ces *Annales*.

La même publication donne (T. LXVI, 1re livr. 1905, p. 191) comme appendice à l'Etude, par M. A. Boinet, de *la Vie de saint Omer*, manuscrit 698 de la Bibliothèque de Saint-Omer, signalée récemment ici même (V. livr. 215, p. 555), la transcription d'une note marginale et d'un texte sur feuillet de garde écrits au XIIe siècle dans ce même manuscrit. Ces extraits, déjà bien connus des travailleurs qui ont compulsé les manuscrits de notre Bibliothèque, contiennent, d'une part, un fragment d'inventaire des reliques conservées à cette époque dans la Châsse de sainte Austreberthe de la Collégiale de Saint-Omer, d'autre part, la liste des personnes qui se sont placées sous la protection du saint.

Correspondance

Accusés de réception :

de la Société des Antiquaires de Zurich, du 2e fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne*.

de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie, de la 214[e] livraison du *Bulletin Historique*.

— Par lettre du 12 novembre, M. Ed. Devin, professeur agrégé de l'Université, témoigne sa gratitude à la Société qui l'a élu Membre honoraire.

— MM. l'abbé Lemichez, doyen de Fillièvres, par lettre du 17 novembre, C. de la Charie, par lettre du 14 novembre, et V. Jacquemont, par lettre du 29 novembre, remercient également la Compagnie qui les a élus Membres correspondants.

Elections pour renouvellement annuel du Bureau

L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement annuel du Président et du Vice-Président, et pour le renouvellement quinquennal du Secrétaire-général.

Il est procédé au dépouillement du scrutin qui donne les résultats suivants :

Président : M. J. Decroos.

Vice-Président : M. Gaston Duquenoy.

Secrétaire-général : M. J. de Pas.

M. Decroos prend la parole pour remercier ses Collègues de la confiance qu'ils lui témoignent en le réélisant à la Présidence. Il leur expose ensuite combien tous peuvent se féliciter de la situation actuelle de la Société et de la considération dont elle jouit dans le monde savant, et il rend hommage aux différents collaborateurs qui par leurs travaux et leurs services ont contribué et contribuent encore à lui maintenir ce renom.

MM. G. Duquenoy et J. de Pas expriment à leur tour leur gratitude à la Compagnie pour les votes qui se sont portés en aussi grand nombre sur leurs noms ; ils l'assurent de leur attachement et du désir qu'ils ont de lui être utile par leur collaboration.

On vote ensuite pour la nomination de la Commission du Bulletin en 1906. Sont désignés : MM. le chanoine Bled, Pagart d'Hermansart, Van Kempen, C. de Pas et l'abbé Fournier.

Communications

Gilde de Saint-Omer.

Un Membre signale à la Société que la revue le *Moyen Age* contient dans un de ses derniers fascicules (1905, 2e série, t. IX, p. 31) une note de M. H. Van der Linden *sur les Coutumes de la gilde marchande de Saint-Omer*. L'auteur remarque combien la seule copie qui nous a été conservée de ces coutumes est défectueuse. Bien que la transcription en ait été donnée correctement, M. Van der Linden propose d'introduire une rectification au manuscrit lui-même pour rétablir le sens, laissé trop obscur, d'une phrase à la fin du § 2.

Au lieu de « Si quis gildam non habens aliquam waram vel vestes vel corrigia vel aliquid hujusmodi taxaverit et aliquis gildam habens supervenerit, *eo nolente, mercator quod ipse taxaverat emet* » ; il propose « Si quis..... supervenerit, *eo volente, mercatum quod ipse taxerat emet* ».

Lettres de l'évêque Porion.

— M. l'abbé Dusautoir fait connaître que les archives de l'évêché d'Arras viennent de s'enrichir de deux lettres de l'évêque Porion, datées de Saint-Omer en 1791, et réintégrées dans ce dépôt par les soins de M. l'abbé P. Debout, archiviste diocésain. Elles contiennent toutes deux des avis consultatifs relatifs à des affaires ecclésiastiques d'Arras : l'une a trait au projet d'érection, comme collégiale de cette ville, de l'église St Nicolas, dont Porion avait été précédemment curé, ce qui le disposait en faveur du projet ; l'autre est relative à la destination de l'argent de fondations qui ne pouvaient être exécutées, et au sujet desquelles il émettait l'avis qu'on pouvait l'employer à des œuvres de charité.

Bien que ces lettres n'aient pas un rapport direct avec l'administration du diocèse de Saint-Omer, elles ont, ainsi que l'exprime l'auteur de la communication, un réel intérêt à cause de la rareté des documents parvenus jusqu'à nous de l'évêque constitutionnel Porion.

Pierre de J. de le Haye, esquarwette.

— M. J. de Pas fait passer sous les yeux de ses Collègues la photographie d'une curieuse pierre tumulaire qui lui a été signalée par M. Sturne comme ayant été nouvellement



SCEAU DE NICOLAS MAINFROY

71[E] ABBÉ DE SAINT-BERTIN (1604-1611)

scellée dans l'intérieur de l'église du Saint-Sépulcre, après avoir été dégagée d'un massif de maçonnerie auprès du portail extérieur, dans lequel elle se trouvait encastrée en partie.

Cette pierre, qui mesure 60 centimètres de hauteur et 40 de largeur, représente une croix cantonnée en haut des figures du soleil et de la lune, en bas, et de chaque côté, des instruments de la flagellation posés en sautoir.

En bas, une tête de mort, des ossements, et, en lettres gothiques, l'inscription :

JEHĀ DE LE HAYE
ESQUARWETTE

M. J. de Pas expose qu'en relevant dans les anciens comptes de l'argentier de Saint-Omer la liste des escarwettes, il y a retrouvé Jehan de le Haye, appelé aussi « Jehan de le Haye d'Estrayhin »[1], dès 1505, année où il succède à Guillebert le Bacre, jusqu'à l'année 1528, où il est remplacé par Jacques Navette. Ce renseignement permet donc de fixer aux environs de 1530 la date de cette pierre qui porte d'ailleurs tous les caractères du commencement du seizième siècle.

La communication de ce document épigraphique est favorablement accueillie des Membres présents, qui en apprécient vivement l'intérêt résultant soit de son ancienneté, soit du souvenir local qu'il rappelle.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 50.

1. Etréhem sur Leulinghem.

Rapports sur les ouvrages offerts

Un Mayeur de Saint-Omer (1317-1319), par M. le Chanoine Bled. (Extr. du *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique. Année 1904, nos 3 et 4, pp. 478 à 523).

Sous ce titre, M. le Chanoine Bled donne la publication documentée d'un curieux dossier de lettres échangées entre la Comtesse Mahaut et Jehan Bon Enfant, son conseiller, qui fut mayeur de Saint-Omer de 1317 à 1320. Cette correspondance, extraite en totalité des Archives de Saint-Omer, avait échappé jusqu'à présent aux historiographes de Mahaut. Elle offre un double intérêt, d'abord au point de vue de la rareté des échantillons de style épistolaire au commencement du quatorzième siècle, ensuite au point de vue des événements qu'elle met en lumière.

Bien que le personnage de Bonenfant ne soit pas inconnu, comme le dit l'auteur d'une façon un peu trop absolue [1], le rôle important joué par ce bourgeois dans le Conseil de la Comtesse était ignoré ; il est pleinement dévoilé par le contexte des actes, et résumé dans un préambule à la transcription des lettres. Celles-ci sont au nombre de trente-trois, comprises entre les dates d'octobre 1316 et octobre 1319 : soit dix de la Comtesse Mahaut, onze de Bon-Enfant, les autres de Guy Florens, Charles de Valois, Jean de Fiennes, André de Renty, châtelain de Fauquembergues, etc. Elles ont trait aux épisodes de la lutte de Philippe le Long et de Mahaut contre les barons d'Artois confédérés : on y voit des détails inconnus sur les re-

1. On le trouve cité dans les études historiques relatives à Saint-Omer au commencement du XIVe siècle, et, en particulier, dans les publications de documents de cette époque insérées dans les recueils mêmes du Ministère. De plus, on connait une lettre importante de lui publiée à la suite de la Notice sur *Robert de Fiennes* (Pièce justif. no 1) dans le tome 8e des *Mémoires de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, p. 333.

lations de Charles de Valois et du maréchal de Beaumont, sur le meurtre du châtelain de la Montoire (1318), etc.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que M. R. Berger, professeur à l'Ecole des Chartes et membre de l'Institut, a fait, au sujet de la découverte de ces lettres par M. le Chanoine Bled, une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 10 Novembre dernier : il y fait ressortir l'importance spéciale qui s'attache à ces documents, tant par leur rareté que par leur forme extrinsèque.

Catalogue raisonné des Cartes et Plans de l'ancienne Province d'Artois, par le Cte de Loisne, membre non résidant du Comité des Travaux historiques. (Extr. du *Bulletin de géographie historique et descriptive.* N° 1. 1905).

La publication, par le Ministère, d'inventaires des cartes et plans d'anciennes provinces sera d'une grande utilité pour les travailleurs. Elle viendra s'ajouter utilement aux répertoires bibliographiques devenus si nécessaires à présent, et, ainsi que l'a dit M. Rodière dans un rapport récemment présenté à la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, elle est appelée à se compléter ultérieurement par un inventaire iconographique. Le travail du Cte de Loisne, un des premiers parus dans cette série, sera donc bien accueilli. Il se recommande par la méthode et l'élégance de l'édition ; on peut aussi louer l'abondance des documents réunis et dont l'ensemble pour notre ancienne province d'Artois ne comprend pas moins de 541 numéros. Mais, puisqu'il s'agit d'un instrument de travail, on ne saurait être trop rigoureux pour la précision et la recherche d'un inventaire aussi complet que possible. L'auteur nous permettra donc de lui exprimer le regret qu'en entreprenant le catalogue des plans particuliers de chaque ville, il n'ait pas compulsé un certain nombre de collections locales qui lui auraient révélé des renseignements qui ne se trouvent pas dans son travail. De même, il aurait pu indiquer des références plus complètes et spécifier, par exemple, que telle ou telle pièce rare peut être consultée dans un dépôt plus facilement accessible aux travailleurs de province que les dépôts cartographiques de

Paris[1]. C'est ainsi que, pour Saint-Omer en particulier, les collections de la Société des Antiquaires de la Morinie, du Musée communal et les archives particulières nous permettent de noter quelques *addenda*.

Nous croyons donc important d'en signaler ici les principaux, nous limitant, bien entendu, à ce qui concerne Saint-Omer.

1°) *Atlas des Villes de Belgique*. Plans levés entre 1550 et 1565 par Jacques de Deventer ; reproduits par l'Institut national de Géographie à Bruxelles d'après les originaux conservés aux Bibliothèques Royales de Bruxelles et de Madrid.

Cette publication, encore inachevée, contient déjà pour l'Artois, la reproduction en couleurs des plans des villes d'Aire, Béthune, Pernes-en-Artois, Saint-Pol. La notice sur le plan de Saint-Omer n'est pas encore imprimée, mais le plan est gravé, bien que n'ayant pas eu son tirage définitif. M. le Chanoine Bled en possède, dans ses archives particulières, un exemplaire d'épreuve.

Les principales bibliothèques de la région, et en particulier celle de Saint-Omer, possèdent cet atlas in-f°. Les plans offrent un intérêt tout particulier par leur ancienneté et leur exactitude.

2°) Le plan des environs de Saint-Omer de la fin du XVIe siècle (n° 436 du catalogue), a été publié partiellement dans le tome XIV des Mémoires de la Soc. des Antiq. de la Morinie.

3°) S. OMER. *Ioh. Peeters delineat*. Vue de la ville prise au Sud-Ouest. A droite, au premier plan, quelques personnages ; à gauche, une église (Arques ?). H. 110 mm. L. 133 mm.

(Bibl. de la Soc. des Ant. de la Mor.)

4°) Plan manuscrit de la ville de Saint-Omer vers 1690. Signé : *Ludovicus Titelouze ex decem iuratis*.

Croquis à la plume figurant l'intérieur de la ville avec désignation de ses rues.

(Archives communales de Saint-Omer.)

Ce curieux plan a été lithographié et publié en 1867, accom-

1. Conformément au désir exprimé en séance, l'exemplaire de la Société a reçu en annotations marginales au crayon les indications des numéros qui existent dans les cartons de la Bibliothèque et de ceux qui sont exposés au Musée communal.

pagné d'une notice, dans les *Recherches étymologiques, ethnographiques et historiques sur la ville de Saint-Omer,* par Eudes. Edition augmentée par le Bibliophile Artésien. (Saint-Omer. Guermonprez).

5°) *Carte figurative | du siège de la très renommée et forte ville de | Sainct Omer ainsi comme présentement est | assiégée des François avec leurs quartiers etc. . . . . . .* Gravure. L. 310 mm. H. 220 mm. accomp. au bas d'une légende explicative sur deux colonnes : à gauche en français, à droite en flamand.

En Anvers | chez Martin Binnart à la Hooghfstrate, à l'enseigne de la Vache | bigarée l'an 1638.

Haut. totale 410 mm.

(Bibl. Soc. Ant. Morinie.)

A rapprocher du n° 445 du Catalogue qui ne contient pas l'indication du nom de l'éditeur, de la date et de la légende. L'exemplaire consulté par l'auteur est évidemment mutilé de sa partie inférieure.

6°) Dans le « Siège de Saint-Omer en 1638 », par L. Deschamps de Pas (Saint-Omer. 1858), est encartée la reproduction, lithographiée par Lagache, à Saint-Omer, d'un plan de la ville et des environs avec le tracé des opérations militaires, d'après la composition donnée par de Neufville dans son manuscrit des *Annales de Saint-Omer* (Commencement du XVIIIe siècle). Ce manuscrit est entre les mains de la famille de Gournay. M. Eug. Herbout, de Saint-Omer, en possède une copie [1].

7°) *Levée du siège de la ville de Saint-Omer par les François en 1638.* Plan manuscrit et colorié de la ville et des environs avec emplacement des troupes. Légende.

H. 40 cent. L. 52 cent.

(Bibl. Soc. Ant. Mor.)

8°) Dans la « Flandria Illustrata », de Sanderus (T. II, p. 472, édition de 1644), on trouve une gravure sur cuivre représentant, au 1er plan, l'Abbaye de Clairmarais, et, dans le fond, le

1. Un tableau du Musée de Saint-Omer est également inspiré de cette composition.



profil de la ville de Saint-Omer vue du Midi. A droite et dans le bas, dédicace à l'Abbé de Clairmarais, Denis le Pescheur.

L. 227 mm. H. 153 mm.

9°) St Omer. Petite vue perspective gravée, prise à l'Ouest, avec indication des monuments et des portes. En haut, titre dans une banderolle. A droite, écusson aux armes de France.

A Lion, chez Thomas Amaulry, libraire : Avec privilège du Roy P. Pinchard, d. f.

L. 160 mm. H. 125 mm.

(Bibl. Soc. Ant. Mor.)

10°) Reproduction du n° 480 *bis*, avec variantes insignifiantes.

A Amsterdam, chez Pierre Martin avec Privil.

(Ibid.)

11°) St Omer. Planche gravée avec encadrement, fleurs de lys, couronnes, trophées, etc. . . . En haut, écusson aux armes de France en dessous d'une banderolle portant « Artois || *sept* || *places.* » Le plan des fortifications de Saint-Omer dans un médaillon. En dessous, dans un médaillon, les armes de la ville. Echelle de 5 mill. pour 100 toises (Après 1713).

L. 95 mm. H. 160.

(Ibid.)

12°) S. Omer 1721. Plan manuscrit et colorié de la ville et des marais du côté de la rivière de Nieurlet et de la Meldick, avec l'indication des lieux d'inondation de la Haute-Meldicq et d'Arques. Signé « *A St Omer le Ve novembre 1720* || *Favart.* »

(Collection de M. J. de Pas.)

12° *bis*) Autre exemplaire copié sur le précédent et sans signature.

(Ibid.)

13°) Plan | de St Omer | et des Environs || 1779. Manuscrit colorié avec la ville dans le haut, à droite, et tous les environs Sud-Ouest, par le Sr Hassenfratz, ingénieur.

H. 44 cent. L. 37 cent.

Encarté dans le *Journal des Mannœuvres et Simulacres qui ont été exécutés au Camp de St Omer avec leurs détails. . . . 1779.*

(Ibid.)

Ce manuscrit contient en outre des plans partiels et coloriés des terrains de manœuvres autour de la ville.

14°) St Omer en | mil sept cens quatre vingt deux. Vue manuscrite et coloriée de la ville, vue du Midi, avec ses monuments bien détaillés. Légende.

L. 45 cent. H. 29 cent.

(Musée de Saint-Omer.)

Enfin, il y aurait encore lieu de mentionner, à titre d'indication, les utiles renseignements cartographiques qui sont contenus dans l'important Album manuscrit de Wallet. *(Biblioth. de la Société des Antiq. de la Morinie.)*

On ne peut évidemment critiquer l'omission, dans un travail de ce genre, de documents manuscrits conservés dans des archives particulières, mais l'addition, au fur et à mesure qu'ils se rencontrent, de pièces non encore signalées, ne peut que rendre un véritable service aux travailleurs, et il serait désirable que, dans chaque ville, les érudits en bibliographie locale s'attachent à y contribuer.

Liste des publications et ouvrages reçus en 1905 à titre d'hommages, échanges ou abonnements

Hommages d'auteurs

Chaix-d'Est-Ange. *Dictionnaire des Familles Françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle.* Tome troisième, BAS-BER. — Tome quatrième, BER-BLO. Evreux, 1904-1905.

Chevalier (chanoine Ulysse). *Sacramentaire et Martyrologe de l'Abbaye de Saint-Remy, à Reims.* Paris, Picard, 1900.

— *Autour des Origines du Suaire de Lirey.* Paris, Picard, 1903.

— *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age. Topo-Bibliographie.* Fasc. 4, 5 et 6.

— *Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, etc... de l'Eglise Latine depuis les origines jusqu'à nos jours.* Tome III. Louvain, 1904.

— *Bio-bibliographie de Jeanne d'Arc.* Paris, Picard, 1904.

— *L'Abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen, et l'authenticité de sa formule.* Etude critique. Paris, Picard, 1902.

— *L'Œuvre scientifique de M. le chanoine Ulysse Chevalier.* Hommage et souvenir de ses amis. Grenoble, 1903.

— *Gallia Christiana Novissima.* Tome I, par le chanoine J.-H.-A. Albanès. — Tome II, par le chanoine U. Chevalier.

Edmont (Ed.) *Quelques mots sur l'emploi du Français provincial dans le langage populaire Artésien.* Arras, Guyot, 1905.

Guesnon (A.) *Talmud et Machzor. Notice sur deux Manuscrits Hébreux de la bibliothèque d'Arras.* Paris, N.-L. Danzig, 1904.

Lion (J.) Réimpressions de plusieurs études précédemment publiées et épuisées :

La Question du Portus Itius. Lettre ouverte à MM. les Membres de la 33e session du Congrès scientifique de France. Amiens, Piteux, 1905.

— *Le Sinus Itius.* Ibid., 1905.

— *Carte complétant les études sur le Golfe et le Port Itius.* Ibid., 1905.

— *Le Combat de Bois-Guillaume (bataille de Renti).* Ibid., 1904.

— *Le Diocèse de Boulogne.* Ibid., 1904.

Loisne (Cte A. de). *Catalogue raisonné des Cartes et Plans de l'ancienne Province d'Artois.* (Extr. du Bulletin de Géographie historique et descriptive publié par le Ministère de l'Instruction publique). Paris, Impr. Nationale, 1905.

Piette (Ed.) Etudes d'ethnographie préhistorique : VI. *Notions complémentaires sur l'Asylie.* — VII. *Classification des sédiments formés dans les cavernes : Age du renne.* — VIII. *Les Ecritures de l'âge glyptique.*

— *Gravures du Mas d'Azil et statuettes de Menton.*

— *Conséquence des mouvements sismiques des régions polaires.*

— *La collection Piette au Musée de St-Germain,* par Salomon Reinach. — *Notice sur M. Edouard Piette.*

Pruvost (Th.) *Le Général Deplanque (1820-1889),* avec préface de M. Alfred Duquet. Paris, Ch. Lavauzelle, 1902 av. pl.

— « *Le Général Deplanque* » *et la Presse.* 1902-1903. Articles et Notices bibliographiques. Laval, impr. Lelièvre, 1904.

— « *Le Général Deplanque* » *Le Livre et les Conférences.* 1903-1904. Armentières, 1904.

Richebé (R.) *Rectification à Van Loon (Médailles de Croonendael).* Extr. de la Revue Belge de numismatique. 1901.

— *J.-M.-A. Chautard (1825-1901).* Biographie et bibliographie numismatique. Chalon-sur-Saône, E. Bertrand, 1903.

Rodière (R.) *Anciennes Familles Protestantes du Boulonnais et de la ville de Montreuil.* Extr. du Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. Nov.-Déc. 1904.

Envois du Ministère de l'Instruction publique

Bulletin historique et philologique. Année 1904, nos 3 et 4.

Bulletin archéologique. Année 1904, no 3.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts. No 28. 1905.

Bulletin de la Section des Sciences économiques et sociales. Année 1903.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à Alger, le 26 avril 1905.

Liste des Membres et Correspondants du Comité. 1905.

Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France. Tome IV, 4e livraison. — Supplément. 1902-1903.

Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France. T. XXXVII : *Tours.* — T. XLII, supplément : *Lyon, Orléans.* — T. IV : *Paris-Arsenal, Vitry-le-François.*

Lettres de Catherine de Médicis, publiées par le Cte Baguenault de Puchesse. Tome 9e, 1586-88.

Revue historique. Année 1905. Tomes 87 à 89.

Romania. Année 1905, nos 133 à 135.

Envois de la Préfecture du Pas-de-Calais

Rapports et Délibérations du Conseil général. Avril 1905.

Rapport de l'archiviste sur les archives départementales pour l'exercice 1904-1905.

Envoi de la Mairie de Saint-Omer

Compte administratif présenté au Conseil Municipal pour l'exercice 1905.

Publications adressées par les Sociétés correspondantes

1° Sociétés françaises

AGEN. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Recueil des travaux.* Tomes XII (2e partie) ; XIII (1re et 2e parties) ; XIV.

AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie. *Bulletin.* 1904, 2e, 3e et 4e trimestres ; 1905, 1er et 2e trimestres.

ANGOULÊME. — Société historique et archéologique de la Charente. *Bulletins et Mémoires.* 7e série, Tome IV. 1903-04.

ARRAS. — Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais. *Bulletin.* Tome III, 3e et 4e livr. — *Mémoires.* Tome II, 6e livraison. — *Epigraphie départementale.* Tome IV, 6e fascicule (Canton de Montreuil-sur-Mer).

AURILLAC. — Société des lettres, sciences et arts. *Revue de la Haute-Auvergne.* 1905, fasc. 1 à 3.

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin.* 2e sem. 1903 ; 1er semestre 1904.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse. *Mémoires.* 2e série, T. IV, 4e livr. ; T. V, 1re à 3e livr.

BAILLEUL. — Comité flamand de France. *Bulletin.* 1904, 3e et 4e fasc. ; 1905, 1er à 3e fasc. — *Annales.* T. XXVII. 1904. — *Tables des Bulletins et Annales* 1853-1904.

BAYEUX. — Société des sciences, arts et belles-lettres. *Recueil de Mémoires.* 8e vol. 1905.

BEAUVAIS. — Société académique d'archéologie, sciences et arts. *Mémoires.* T. XIX, 1re partie.

BELFORT. — Société Belfortaise d'Emulation. *Bulletin.* N° 24. 1905.

BÉZIERS. — Société archéologique. *Bulletin.* 3e série, T. V, 2e livr.

BORDEAUX. — Société archéologique. *Bulletin.* T. XXIV, fasc. 2 ; T. XXV, fasc. 1 et 2.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture. *Bulletin.* 1904, nos 5 et 6 ; 1905, nos 1 à 5.

BREST. — Société académique. *Bulletin.* 2e série, T. XXIX.

CAEN. — Académie des sciences, arts et belles-lettres. *Mémoires.* 1904 et 1905. *Table décennale,* 1894-1903.

— Société française d'archéologie. *Compte rendu du Congrès tenu à Poitiers en 1903.*

CAEN. — Société d'agriculture et du commerce. *Bulletin mensuel*. Mars à juin 1905.

CAHORS. — Société d'études du Lot. *Bulletin*. T. XXIX, 4e fasc.

CAMBRAI. — Société d'émulation. *Mémoires*. T. LVIII.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie. *Mémoires*. 2e série. T. I, 1re partie, 1905.

CHALONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. *Mémoires*. 2e série. Tomes 6 et 7. — *Table générale des travaux depuis l'origine jusqu'à 1904*.

CHAMBÉRY. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents*. T. XLIII.

CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique. *Annales*. 1904.

CHERBOURG. — Société Nationale Académique. *Mémoires*. 1904-1905.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. 1904, nos 5 à 10 ; 1905, nos 1 à 6. — *Mémoires*. Fasc. 16 à 18.

CONSTANTINE. — Société archéologique. *Recueil de Notices et Mémoires*. 4e série, 7e vol., 1904.

DAX. — Société de Borda. *Bulletin*. 29e année, 4e trim. ; 30e année, 1er à 3e trim.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres. *Mémoires*. 4e série. T. IX. 1903-1904.

DOUAI. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Mémoires*. 3e série. T. VIII. 1900-02.

DUNKERQUE. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. *Mémoires*. 40e et 41e vol. — *Bulletin de la Fédération amicale des Sociétés savantes de Province*. 1905.

— Union Faulconnier. *Bulletin*. T. VII, fasc. 4 ; T. VIII, fasc. 1 à 3.

FONTAINEBLEAU. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales*. 1905, 1er à 4e trim.

GRENOBLE. — Académie Delphinale. *Bulletin*. 4e série. T. 18. 1904.

GUÉRET. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. *Mémoires*. 2e série. T. IX, 2e partie, 1904.

LE HAVRE. — Société Havraise d'études diverses. *Recueil de publications*. 1903, 1er à 4e trim. ; 1904, 1er trim.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. *Bulletin*. T. XXXI, 4e fasc.

— Société historique et archéologique du Maine. *Revue*. T. 55, 1904, 1er semestre ; T. 56, 1904, 2e semestre.

LILLE. — Commission historique du département du Nord. *Bulletin*. T. XXVI, 1904.

LILLE. — Société d'études de la Province de Cambrai. *Bulletin.* 1905, nos 1 à 12.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin. *Bulletin.* T. 54 (2e livr.) et 55 (1re livr.)

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires.* 3e partie. T. 8e, 1905.

— Université de Lyon. *Annales.* Nouvelle série. Fasc. 14 : *Pytagoras de Rhegion.*

MARSEILLE. — Société d'archéologie de Provence. *Mémoires.* 1905. No 5.

— Société de statistique. *Mémoires.* T. 46. 1re partie. 1904.

MONTAUBAN. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin.* T. XXII. 1904, 1er à 4e trim.

MONTBÉLIARD. — Société d'Emulation. *Mémoires.* XXXIe vol

MOULINS. — Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais. *Bulletin.* T. XII. 1904.

MOUTIERS. — Académie de la Val d'Isère. *Recueil des Mémoires et documents.* 8e vol. 3e livr. 1905.

NANCY. — Académie de Stanislas. *Mémoires.* 6e série. T. II.

NANTES. — Société archéologique de la Loire-Inférieure. *Mémoires.* Tomes 45 et 46.

NIMES. — Académie. *Mémoires.* VIIe série. Tome XXVII.

NIORT. — Société d'agriculture des Deux-Sèvres. *Maître Jacques,* journal de la Société. No 2 (février 1905).

ORLÉANS. — Société archéologique et historique. *Bulletin.* T. XIII, nos 179 et 180 ; T. XIV, no 181. — *Mémoires.* T. 29.

PARIS. — Institut. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Comptes rendus des séances.* 1904, novembre et décembre ; 1905, janvier à octobre.

— Société des Antiquaires de France. *Bulletin.* 1905. — *Mémoires.* 7e série. Tome III, 1902 ; Tome IV, 1903.

— Société d'Anthropologie. *Bulletins et Mémoires.* Ve série. T. 5, fasc. 4 et 5 ; T. 6, fasc. 1.

— Société des Etudes historiques. *Revue.* 1904, nov. et déc. ; 1905, janvier à octobre.

— Société philotechnique. *Annuaire.* T. 63. 1904.

— Société de l'Histoire de France. *Annuaire-Bulletin.* Année 1904.

— Archives de la France monastique. *Revue Mabillon.* Nos 1 à 3. 1905.

— *Revue Epigraphique.* 27e année. T. V. Nos 113 à 116.

— *Revue Septentrionale.* Année 1905. Janvier à décembre.

POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 1904, 4e trim. ; 1905, 1er et 2e trim.

REIMS. — Académie nationale. *Travaux.* 115e vol. 1903-1904.

Rennes. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. *Bulletin et Mémoires*. T. XXXIV.

Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletin*. T. XIII, 2e livr. 1905.

Saint-Brieuc. — Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. *Bulletins et Mémoires*. T. XLII. 1904. — *Bulletin*. 1904. No 8.

Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne. *Bulletin*. 30e année. 1904-1905.

Saint-Valéry-sur-Somme. — Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu. *Bulletin mensuel*. 1905. Nos 1 à 7.

Saintes. — Société des archives historiques. *Revue de Saintonge et d'Aunis*. XXVe vol., livr. 1 à 6. — Tables du 24e vol.

Senlis. — Comité archéologique. *Comptes rendus et Mémoires*. 4e série. T. VI.

Sens. — Société archéologique. *Bulletin*. T. XXI. 1er fasc. 1904. — *Cartulaire du Chapitre de Sens*, par l'abbé Eugène Chartraire.

Sousse (Tunisie). — Société archéologique. *Bulletin*. 2e année. Nos 4 et 5.

Toulon. — Académie du Var. *Bulletin*. LXXIIe année. 1904.

Toulouse. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. *Mémoires*. Xe série. Tome V.

Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*. Livr. 152 à 155.

Versailles. — Société des sciences morales, des lettres et des arts. *Revue de l'histoire de Versailles*. 1904. Livr. I à IV.

— Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise. *Mémoires*. XXVe vol.

Vervins. — Société archéologique. *La Thiérache. Bulletin*. T. 20e.

Vitry-le-François. — Société des sciences et arts. *Mémoires*. T. XXII et XXIII.

2° Académies et Sociétés étrangères

Amsterdam. — Académie Royale des Sciences. *Verhandelingen Afd Letterkunde N. Reeks*. Dl. VI, no 1. — *Jaarboek*, 1904. — *Prijsvers. Fanum Apollinis*.

Anvers. — Académie Royale d'Archéologie de Belgique. *Bulletin*. 1904, IV ; 1905, I à IV. — *Annales*. 5e série. T. VI, livr. 4 ; T. VII, livr. 1 à 3.

Bruges. — Société d'Emulation. *Annales*. T. LV, fasc. 1 à 4.

Bruxelles. — Académie Royale de Belgique. *Bulletin de la Classe des Lettres, des Sciences morales et politiques et des Beaux-Arts*. 1904, nos 9 à 12 ; 1905, nos 1 à 8. — *Annuaire*. 1905. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*. T. 73, nos 3 et 4 ; T. 74, nos 1 et 2. — *Table chronologique des chartes*

et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par A. Wauters. T. X.

BRUXELLES. — Société d'archéologie. *Annales*. T. XIX, liv. 1 et 2. — *Annuaire*. T. 16e.

— Société des Bollandistes. *Analecta Bollandiana*. T. XXIV, fasc. 1 à 4.

CHARLEROI. — Société paléontologique et archéologique. *Documents et Rapports*. T. XXVII.

COURTRAI. — Cercle historique et archéologique. *Bulletin*. 2e année, 1904-1905, livr. 1 à 6.

GAND. — Société d'histoire et d'archéologie. *Bulletin*. 12e année, no 9 ; 13e année, nos 1 à 7. — *Annales*. T. VI, 1er fasc. — *Inventaire archéologique*. Fasc. 38 et 39.

GENÈVE. — Société d'histoire et d'archéologie. *Bulletin*. T. II, livr. 9. — *Mémoires et Documents*. Nouvelle série. T. 8, livr. 2.

LEYDE. — Société de littérature Néerlandaise. *Handelingen en Mededeelingen*. 1903-1904. — *Levensberichten der afgestorven medeleden*. 1903-1904.

LIÈGE — Institut archéologique. *Bulletin*. T. XXXIV, fasc. 1 et 2.

— Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. *Bulletin*. T. XIII et XIV. — *Leodium*. Chronique mensuelle. Années 1903 et 1904.

LONDRES. — Société des Antiquaires. *Proceedings*. Nov. 1903 à juin 1904. — *Archæologia*. 2e series. Vol. IX. 1904.

LOUVAIN. — Comité des Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. *Analectes*. 2e série. T. XIV, liv. 3 et 4 ; 3e série. T. I, 1re livr.

MONS. — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut. *Mémoires*. VIe série. T. VI. 1904.

NAMUR. — Société archéologique. *Annales*. T. 25 et 26. — *Rapport sur la situation de la Société* en 1903 et 1904.

PHILADELPHIE. — American Philosophical Society. *Proceedings*. Nos 177 à 180.

TOURNAI. — Société historique et archéologique. *Annales*. Nouvelle série. T. 8, 1904 ; T. 9, 1905.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution. *Annual Report*. 1903. — Tirés à part de notices extraites de « The Smithsonian Report ». Nos 1518, 1528, 1530 à 1534, 1536 à 1538.

ZURICH. — Société des Antiquaires. *Mitteilungen*. Band XXVI. Heft. 3.

Publications provenant d'abonnements

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. 1904, sept.-décembre ; 1905, janvier-octobre.

Revue de l'Art chrétien. 5e série. T. I, livr. 1 à 6.

LES ESCARWETTES

A SAINT-OMER

(Communication de M. J. de Pas, secrétaire-général)

Les monographies très complètes qui ont été données sur les principaux officiers de l'échevinage de Saint-Omer pourraient utilement être suivies d'études sur les officiers inférieurs, sergents à verge ou à masse, escarwettes, wettes, hallebardiers, messagers, etc. Dans cette catégorie, les *escarwettes* sont certainement parmi les moins connus, et bien que l'*Histoire du Bailliage de Saint-Omer* contienne quelques notions sur eux[1] à propos de l'intervention, au quatorzième siècle, du Bailli dans leur nomination, on ignore encore généralement leur origine et les modifications apportées à leurs attributions dans notre histoire échevinale. Or, comme l'attention de la Société vient d'être attirée sur la curieuse pierre tumulaire du seizième siècle de Jean de le Haye[2], dont le nom est suivi du titre d'*esquarwette*, il nous a paru opportun de réunir les documents qui nous ont été conservés sur ces petits officiers d'après ce que nous révèlent nos archives.

1. *Mém. Soc. Ant. Mor.*, T. 24, p. 46 à 48.
2. V. *Bull. histor. Soc. Ant. Mor.*, 216e livr.

Etymologie du mot.

C'est de la langue germanique que dérive le terme *escarwette* formé des mots *schaere*, troupe, cohorte, et *wachte*, garde, sentinelle, qui ont formé le mot composé *schaerwachte*, en latin *scaraguayta*[1], en français *eschargaite*, d'où *escarwaite*, *esquarwaite*, *escarguette*[2].

L'*eschargaite* était primitivement une compagnie de gens de guerre chargés de faire le guet, sens qui est bien conforme à l'étymologie; mais, plus tard, le mot désigna le guetteur isolé ou la sentinelle.

On doit bien admettre que cette signification s'appliquait aux escarwettes lors de leur création à Saint-Omer, car le premier texte qui autorise leur nomination en 1363 dit qu'ils sont établis « pour la tuition, seureté et deffense » de la ville, et pour les arrêts au corps.

Fonctions et attributions.

Ils sont donc avant tout chargés de la police, mais leurs fonctions entraînaient aussi l'accomplissement de quelques actes judiciaires.

C'étaient, à ce point de vue, des huissiers ou sergents subalternes chargés de faire certains exploits de justice spécialement à la scelle (petit auditoire)[3], et dont les fonctions, peu précises à l'origine, sont de plus en plus clairement spécifiées à mesure qu'il devient nécessaire de les limiter et de les distinguer

1. V. Ducange, au mot *Scaraguayta*.

2. V. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, au mot *Eschargaite*. On y relève trente formes différentes de l'orthographe du mot.

3. On sait que la chambre du petit auditoire, appelée *scelle* ou *selle*, était une juridiction inférieure où le Magistrat commettait deux échevins et un conseiller pensionnaire pour juger les causes d'un intérêt restreint (V. *Communautés d'arts et métiers à Saint-Omer*. Mém. Soc. Ant. Mor., T. 16, p. 68). Mais, plus tard, le conseiller pensionnaire y fut remplacé par un procureur de ville.

des attributions des sergents à verge. Ils assignaient à la scelle à la requête des étrangers [1] ou pour difficultés concernant les gens de métier, cœuriers, salaires d'ouvriers. Ils pouvaient seuls signifier les sentences de la scelle (règlement du 7 avril 1690), et étaient autorisés à exécuter les amendes concernant la garde (Délibération échev. de 1607). Ils suppléaient enfin les sergents à verge d'une manière générale, et, en particulier, pour les informations préparatoires ou les devoirs d'office tant à la scelle qu'en halle, quand, ceux-ci faisant défaut, le Magistrat désignait à leur place et à titre exceptionnel un officier inférieur.

Des mentions particulières signifient encore qu'ils ne peuvent être amans (Délibér. de l'échevinage 1587) ni faire des devoirs de sommation et d'insinuation (Arch. municip. CLXI. 32).

On voit que ces limitations de détail reflètent la préoccupation du Magistrat d'éviter un conflit entre les escarwettes et les sergents. Ceux-ci, par une requête présentée en halle le 11 mars 1605, s'étaient d'ailleurs plaints déjà de ce que les escarwettes empiétaient sur leurs droits [2]. Les réglementations furent alors édictées plus minutieusement. Une première ordonnance du 14 février 1653 fait défense aux escarwettes d'entreprendre sur les fonctions des sergents à verge [3]; et une autre de 1661, qu'on trouvera transcrite plus loin *in extenso*, résume les principales dispositions arrêtées par le Magistrat.

1. Les assignations à la requête d'un bourgeois étaient réservées aux sergents à verge. Les escarwettes ne pouvaient le faire qu'avec la permission du Mayeur, du lieutenant ou de l'échevin semainier (Arch. de S. O. CLXI. 27).

2. Arch. municip. CLXI. 29.

3. Ibid. 31.

En matière de police, on ne trouve aucune restriction semblable ; on peut donc penser que ces agents restent, comme au début, chargés d'une manière générale d'exécuter les règlements concernant la sécurité de la ville et la voirie.

C'est comme officiers de police qu'ils ont qualité pour accompagner les sergents à masse quand ils doivent aller faire un exploit chez les bourgeois protégés dans leur domicile par le privilège de bourgeoisie [1]. Ils sont aussi chargés d'avertir les échevins du passage des troupes et de leur arrivée (Délibération de l'échevinage de 1680) et reçoivent dans la ville différentes missions qui rentrent dans ces attributions et qu'il ne serait pas possible d'énumérer d'une façon limitative [2].

1. Un sergent à masse étant entré dans une maison dans la ville *sans escarwette* ou autre officier de justice, et ayant « enlevé le cottron d'une fille de joie... », le Magistrat le casse comme ayant violé le privilège des bourgeois (Reg. des délibérations du Magistrat, F, 1501, f. 128. V. Table, à *Sergents à masse*).

2. Nous donnons, pour exemples, deux extraits puisés dans les registres des Archives :

« A Gilles Germain et May de Lavenne, escarwectes de led. ville, que pour les grans paines et dilligences qu'ils ont prins tant pour adrecher et conduire pluiseurs gens et serviteurs de notre tres redoubté sgr. monsgr. le Duc de Bourgogne en leurs logis et à leurs autres afferes, comme pour fere et acomplir pluiseurs autres charges, que mesdis sgrs leur ont commandé et ordonné de fere à l'occasion de la venue de mondit sgr et d'autres pluiseurs seigneurs cy venus à le feste du Toison d'or et aussi pour le recreation, et supporter les despens qu'ilz ont fait et feront en acompaignant lesdis gens et serviteurs. Pour ce par mandement en dacte du IIIIe jour de may oud. an LXI. . . . . LX s. »

(Arch. de Saint-Omer. Registre de l'argentier coté 1460-1461, f° 130 v°).

« Les escrauwetes ont esté enchargez d'advertir les lieutenans des companies bourgeoises que mesd. s^rs^, pour certaines considérations,

Les principales obligations professionnelles consistaient, pour les escarwettes, à assister en robe aux assemblées des trois Corps et à celles des Echevins le vendredi [1] (Délibération échev. de 1601), à accompagner en robe les sergents à verge pour conduire le Mayeur aux assemblées et pour suivre les processions, services, chevauchées et audiences en halle ; enfin à accompagner le Mayeur quand il faisait sa ronde, tant la nuit que le jour, autour des portes et dans la ville avec deux compagnies et les messagers (Reg. des Délibérations G. 1521, f°s 17 et 21. Table des Délibérations, p. 741).

La première mention que l'on rencontre de ces officiers est du 23 novembre 1363 ; une lettre des gouverneurs d'Artois autorise le Magistrat de Saint-Omer à avoir quatre escarwettes. Des lettres de Marguerite, Comtesse d'Artois confirment ce privilège dans les années qui suivent [2], et maintiennent le

Création et nombre.

les excusent d'eulx assembler pour aller au devant de sadite Excellence. »

(Ibid. *Reg. aux Délibérations du Magistrat* W, f° 99, au sujet de la première entrée à Saint-Omer, le 18 juin 1643, du Comte de Hoochstraete (Alb. Fr. de Lalaing, Comte de Hoogstraeten et de Hornes), commis au gouvernement d'Artois à Saint-Omer, Artois réservé).

1. Une prescription qui leur est commune avec les sergents à verge leur enjoint, quand ils doivent entrer dans la salle de l'assemblée sans y être appelés, de ne le faire qu'après avoir préalablement frappé à la porte « bucqué à l'huy », et cela sous peine de 5 s d'amende pour les pauvres (*Délibérations du Magistrat*. Reg. M, f. 159).

2. Elles sont datées du 7 avril 1364 et du 6 décembre 1372. On les trouve résumées dans l'*Hist. du Bailliage de Saint-Omer,* op. cit. Mém. Soc. Ant. Mor., T. 24, p. 46.



nombre de quatre ainsi que le droit du Bailli de les instituer.

Le 25 juin 1382, Louis de Male, comte de Flandre et d'Artois, en porte le nombre à six. Mais aucun document postérieur ne nous fait connaître qu'il y eut en réalité six escarwettes à Saint-Omer. Les comptes de l'argentier, qui nous permettent de les suivre de l'année 1413 jusqu'à la Révolution, nous révèlent, au contraire, qu'il n'y en eut d'une façon constante que deux. Mais, à côté, l'on trouve les *waites* au nombre de quatre [1]. Ne peut-on donc penser, en l'absence d'autre texte, que c'est ainsi qu'il faut interpréter les six escarwettes créés par Louis de Male, soit deux escarwettes et quatre waites ?

Les *waites, wectes* étaient de simples gardes à qui restaient dévolues certaines missions subalternes en matière de surveillance et de police [2] ; ils ne semblent pas avoir participé aux attributions judiciaires indiquées ci-dessus pour les escarwettes, mais on trouve

1. Les comptes de l'argentier donnent de nombreuses mentions des IIII waites ; dons de courtoisie aux IIII waites, etc... (Cf. *Mém. Soc. Ant. Mor.*, T. 27, p. 413).

2. « A Jehan le Bacre, dit Hemselin, premier wecte de le ville, pour le salaire et gaiges de par tout l'an de ce compte avoir ramonnées et tenues nectes les chambres et offichines de le halle et adiourné par pluiseurs fois les dix jurez à comparoir en halle quand l'on a eu à faire. . . . . VI l. »

(Compte de l'argentier coté 1460-61, f° 77 v°).

Cette fonction de convoquer les jurés pour la communauté leur a fait donner quelquefois le nom de « serviteurs des x jurés », qu'on trouve dans un registre des archives.

« A Jehan le Bacre, dit Hemselin, premier wecte de le ville pour son salaire d'avoir fait savoir aux connestables du guet de veiller chacun à son tour par toutes les nuys de l'an et délivré carbons et candeilles aux veillans . . . . VII l. »

(Ibid., f° 128 r°)

qu'ils ont cumulé avec la charge de *wecte* celle de *ménestrel*[1].

Les premières nominations d'escarwettes furent faites par le Bailli. Cela est établi par le passage déjà cité de l'*Histoire du Bailliage de Saint-Omer*. On y voit également qu'en 1388 elles le furent conjointement par le Bailli et le Magistrat. Mais, plus tard, c'est du Magistrat seul qu'elles émanent, ainsi qu'il résulte du contexte des commissions qui nous sont conservées de Charles Desplancques (10 juillet 1598)[2] et d'Edouard Marsille (18 février 1661). Nomination.

On sait qu'en 1692 toutes les charges municipales furent réunies au domaine du roi et rendues vénales[3], mais la ville s'empressa de les racheter[4]. C'est par lettres-patentes obtenues les 21 août et 25 septembre 1696[5] que lui furent rendus les offices de police; et

1. On nommait *ménestrels* les trompettes et autres joueurs d'instruments militaires de la ville.

« Aux quatre waictes de le ville.... pour les labeurs que ilz ont eu en avoir par plusieurs journées et nuis alé servir de leur mestier de menestraudie es hotels de monsgr le Duc et de monsgr de Charolois.... »

(*Arch. de Saint-Omer. Compte de l'argentier 1438-39, non folioté, f° 7 r° de la Dépense commune*).

« A Jehan le Bacre, dit Hemselin, Gillet de Hellines, Coppin le Bacre et à Jehan de Croix, wectes et ménestrelz de la ville.... »

(*Ibid., Compte 1460-61, f° 75 r°*).

« .... Jehan Ravelin, trompette, Oudart Haverloix, Raullequin Haverloix, Mahieu Haverloix, menestreliers et wettes de led. ville.... »

(*Ibid., Compte de 1526-27*).

Enfin dans les derniers comptes ils ne sont plus désignés sous le nom de *wettes*, mais seulement sous celui de trompettes et ménestrels.

2. Arch. munic. CLXI, n° 6.

3. Ibid. n° 7.

4. V. Pagart d'Hermansart, *Les anciennes Communautés d'Arts et Métiers à Saint-Omer*, T. I, p. 56.

5. « Par lettres patentes du 18 Juillet 1696, en conséquence du

nous voyons en effet des commissions d'escarwettes délivrées par le Magistrat, au profit de Jacques Gravelot et Jean Bauduin, le 1er février 1697, à charge, par les titulaires, de verser à la Ville, à titre de cautionnement, une somme de 500 livres prêtée sans intérêts, et qui sera restituée à leurs héritiers (Arch. municip., CLXI, nos 8 et 9). Mais il est probable que même alors, comme cela eut lieu pour les autres charges, les nominations durent être agréées par les Intendants.

On ne sait s'il y eut de nouveaux changements ; la Table des Délibérations du Magistrat mentionne seulement qu'en 1728 la Ville avait recouvré le droit de nomination.

Pour les périodes postérieures, on doit comprendre les escarwettes dans le nombre des officiers subalternes choisis dans un ensemble de notables, d'après l'édit de 1764, et par les échevins en exercice, d'après celui de 1773.

Amovibilité. Les commissions d'escarwettes ont toujours été *révocables* sans restriction et par la seule volonté de ceux qui les instituaient. Cela est spécifié expres-

traité fait avecq le sieur Le Normant, procureur espécial du sr Louis Bedel pour la réunion de tous les offices de police, sergeans, huissiérs, concierges et tous autres dont la ville avait coustume de disposer, créés héréditaires par édit de sa Majesté du mois de novembre 1695, et de la soubmission que nous en avons fait aud. Bedel le dix-huit de Juillet 1696, pour la somme de vingt cincq mil livres et deux mil cinq cens livres pour les deux sols pour livre d'Icelle somme à quoy le prix desd. offices de police at esté fixé en présence et à la participation de monseigneur l'Intendant, il a pleust à sa Majesté, en agréant ce que dessus, nous accorder des arrests de réunion desd. offices de police es date des 21 août et 25 septembre 1696 et y ayant sur lesdis arrests des lettres patentes de sad. Majesté du mois d'octobre dud. an 1696.. » (Arch. municip., CLXI, nos 7 et 8).

sément dans les premières chartes qui les concernent. On voit également dans la demande formée par Charles Desplancques en 1598 qu'il y ait fait allusion à la révocation des deux titulaires[1] ; aucun changement n'est survenu dans cette amovibilité.

Le *serment* que devaient prêter les escarwettes après leur nomination devant le Grand Bailli d'abord, puis, dans la suite, devant le Magistrat, devait être renouvelé lors de chaque élection échevinale. Cela nous est révélé par le *Règlement des séances au renouvellement de la loi*, dressé, vers 1630, par Gaspart de Balinghem[2], où il est dit qu'ils doivent prêter le serment ordinaire à la fin de l'assemblée annuelle et après le départ du Grand Bailli, contrairement aux sergents à masse qui doivent le prêter devant lui et avant son départ. Ce serment a été publié par M. Pagart d'Hermansart dans son étude sur les *Greffiers de l'Echevinage de Saint-Omer*[3]. Serment.

Il serait facile, avec les registres de l'argentier, de dresser une *liste* à peu près complète des escarwettes. Mais l'intérêt de ce relevé semble trop minime pour qu'il y ait lieu de l'ajouter ici. Il suffira de savoir pour les recherches à faire de noms de ces officiers qu'on les retrouvera d'une façon invariable à la fin du chapitre des *dépenses pour pensions de la chambre*. On pourrait également, avec la même source, reconstituer la liste des sergents à verge. Liste.

1. « Supplie Charles Desplancque, bourgeois.... qu'il a entendu que Vos S ont naguère déporté Eloy de Haultefeulle et Charles Renault de l'office d'escrauwette ... » (Arch. municip., CLXI, nº 6).

2. Cf. J. de Pas, *L'ancien Echevinage de Saint-Omer* (Mém. Soc. Ant. Mor., T. 28, p. 277 à 280).

3. Mém. Soc. Ant. Mor., T. 27, p. 160.

Gages. Ces comptes nous donnent en même temps des renseignements sur les *gages*.

Dès 1413-1414, Pierre Cocquillan et Lambert Craiebien reçoivent annuellement 8 livres « à XI l'acroupis ». Ce chiffre reste le même jusqu'au dix-septième siècle. On trouvera certainement qu'il est minime par rapport à celui des autres officiers, les sergents à verge qui recevaient 20 livres, et les wectes, qui plus chargés de besogne en raison de leurs fonctions de ménestrels, recevaient 16 livres [1].

Au dix-septième siècle, on trouve pour les deux escarwettes 16 florins et 80 pour les quatre sergents à verge, et, à partir des dernières années du dix-huitième, 50 livres de gages ordinaires et 11 livres 5 sols de gages extraordinaires pour chaque escarwette, tandis que chaque sergent à verge touchait 150 livres de gages ordinaires et 60 de gages extraordinaires.

En outre les escarwettes recevaient, comme les autres officiers de ville, des dons de vin comme courtoisie et du drap pour leur robe.

Costume. Leur *costume* se composait d'une robe mi-partie pourpre et grise [2]. Il leur était délivré chaque année

1. Il faut bien entendu observer que les sergents et les escarwettes percevaient, en sus de leurs gages, des salaires pour leurs exploits judiciaires. Pour les sergents, on connaît quelques textes qui limitent les tarifs (V. Arch. de Saint-Omer, CLXI). On n'a pas conservé ceux qui concernent les escarwettes.

2. « A Pierre Roelpot pour VI^{xx} aunes de drap moictié sanguin et l'autre moictié gris du pris de XII^s chacune aune que de l'ordonnance de mesdis sgrs, il a délivré à Huguet Gamel, Pierre de Bauffremez, messagiers, à Jean le Bacre, dit Hemselin, trompette, Gilles de Herlines, Jaque le Bacre et à Jehan de Croix, menestrelz et wectes, *Gilles Gérin, May de l'Avesne, escarwectes*.... à chacun VII aunes et demie pour leurs robes et chapperons de la parure et livrée de ceste dicte ville. .. » (*Compte de l'argentier 1460-1461, f° LXXVIII v°*).

sept aunes et demie de drap, et ils allaient avec les autres petits officiers de la ville, le lendemain de la Fête-Dieu, remercier le Magistrat revêtus de leurs robes [1].

Le conseiller au bailliage Deschamps de Pas dans son Manuscrit sur le *Bailliage de Saint-Omer* [2], rapporte que « lorsque la livrée qu'on fit porter à la valetaille tomba en déshonneur, chacun chercha à la secouer ». Les greffiers, les procureurs de ville d'abord, puis ensuite les sergents à verge ou à masse obtinrent de ne plus la porter ; « il n'y eut que les escawettes (sergens d'arrêt), qui ne purent obtenir cette dispense, ils la portèrent jusqu'à la dissolution de la municipalité ».

Enfin les escarwettes recevaient de la ville le *logement* à la scelle. Bien qu'on ne trouve cette disposition spécifiée expressément dans aucun des textes qui nous sont parvenus, elle résulte d'un passage des comptes de la ville de 1458-59 où l'on voit que cette année (1459) le dîner annuel de l'Epiphanie ne put avoir lieu à la scelle comme à l'ordinaire, parce que quelques jours auparavant, Martin Le Cardinal, escarwette, et sa femme, y étaient morts de maladie contagieuse [3]. **Logement.**

1. Reg. de délib. de l'échevinage *Q*, f° 12 v° (1621).
2. T. I, p. 448.
3. « A l'argentier qu'il a paié pour la despense du disner fait de l'ordonnance de mess[rs] maieur et eschevins en l'ostel de la ville ou demeure maistre Jehan de Pardieu, conseiller d'icelle, obstant que à le scelle, ou ce a esté accoustume de faire, mesd. sgrs ne vaulrent avoir fait pour les trespas de feux Martin le Cardinal, escarweite, et de sa femme, lesquelz certain temps par avant le nuit des roys oud. an LVIII, auquel jour le di disner se fist, estoient trespassez de maladie contagieuse..... » (*Compte 1458-1459, f° CII r°*).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nous donnons la transcription du premier acte concernant la création des escarwettes émané de Tristan du Bos, sire de Famechon, et Mathurin Rogier, gouverneurs d'Artois, et celle du règlement édicté par le Magistrat le 18 février 1661, dans lequel on trouvera un certain nombre des prescriptions indiquées plus haut.

20 novembre 1368.

Les gouverneurs d'Artois informent le Bailli de Saint-Omer qu'ils autorisent le Magistrat à avoir quatre escarwettes à son service.

Tristan du Bos, sires de Fanmechon chevalier, et Maturin Rogier, clerc du Roy ne sire, Gouverneurs d'Artois. Au bailli de Saint Omer ou à son lieutenant salut. Savoir faisons que pour le tuition, seureté et deffense de le ville de S. Omer et pour certaine cause qui à ce nous a meu, nous avons octroié et par ces présentes octroions à nos bien amez les maieur et eschevins de le dicte ville de S. Omer que Il aient et puissent avoir à leur couz et missions, en la dicte ville et banlieue d'icelle, jusques à quatre eskarwaites, lesquiez puissent faire prinses et exercer ledit office si comme il est acoustume tant qu'il plaira à notre Redoubtée Dame Madame la Comtesse de Flandres et d'Artois, à nous, ausdiz maieur et eschevins, et voulons et accordons que prinse ou autre exploit de justice qui par lesdis eskarwaites y seront fais en ladite ville et banlieue, ne le institution d'iceulx ne face ou porte préiudice à notre dite Dame, ausdis maieur et eschevins, à le dicte ville ne à leurs privilleges, franchises et libertez pour temps présent, passé ou à venir. Et si tost que nous, les diz maieur et eschevins ne vouldrions ou vouldroient qu'il n'exercassent plus ledit office que les chartres, privilleges franchises et libertez de ledicte ville soient et demeurent en l'estat qu'ils estoient avant ce que institué y feussent non obstant quelconques explois qui soient fais

par euls jusques au dit Rappel. Si vous mandons que par le manière dessus dicte, vous instituez iceuls eskarwaites quant requis en seres de par les dess.diz maieur et eschevins sans aucun delay, en prenant d'iceulz eskarwaites en lieu de bien et loyaument exercer ledit office. Et leur enioingnant que toutesfois que institué seront et que nous ou l'un de nous serons à S. Omer, il se présentent par devant nous.

Donné à Arras sous nos seaulz le xx[e] jour de novembre l'an mil ccc soixante trois.

Signé : J. Hense.

Origin. parchemin scellé. 2 sceaux sur simple queue : sceaux mutilés de Tristan du Bos et Mathurin Rogier, décrits dans Demay *(Artois)*.

(Arch. communales de Saint-Omer, CLXI, 2).

18 février 1661.

Règlement rédigé en halle et proposé aux prétendants à l'office d'escarwette du XVIII[e] febvrier 1661 aux deux années et dix Jurez pour la communaulté.

At esté résolu de procéder à la provision de l'office d'escarwette vaccant par la promotion d'Antoine Picq à celluy de sergeant à verghe, soubz le règlement suivant.

Asscavoir que ce serat pour exercer ledit office par provision et iusques au rappel et tant qu'il plaira à Mesd. s[rs].

Que les escarwettes ne polront faire les aiournemens pour informations préparatoires ou debvoirs d'office quy se feront soit à la sceille ou en halle avec les sergeans à verghe à leur exclusion, ne fut que pour l'absence du sergeant à verghe septmanier ou aultre à la man,[1] les eschevins comissaires ou septmaniers pour acceleration de justice trouvassent necessaire d'y emploier ung escarwette ou sergeant à mache.

Interdisant aux escarwettes sellon qu'at esté fet le xxix d'avril xv[c] IIII[xx] VII et xv de febvrier xvi[c] ung d'adiourner bourgeois, manans ou habitans de ceste ville, changle et banlieue l'ung contre l'aultre pour chose que ce soit à la sceille à peine de suspension de leurs offices ou aultre punition arbitraire ; car appartiennent lesd. aiournemens aux sergeans à verghe pour servir aux plais en halle, n'est que par congié expres de monsieur le mayeur, lieutenans ou celluy comandant en leur absence, lesd. escarwettes fussent à ce aucthorisez pour chose requerante célérité spécialle et à cause de péril imminent, pour de quoy obtenir congié led. s[r] mayeur, lieutenant ou comandant comme dessus debvrat estre particulièrement informé et en avoir ample cognoissance affin d'en baillier le congié

1. Main.

par escript pour en apparoir aux eschevins septmaniers, à faulte de quoy les procédures contre telz advouez seront de nulle valeur.

Aucthorisans néanltmoins par cestes lesdits escarwettes comme du passé d'adiourner tous bourgeois manans et habitans à lad. sceille à l'instance et requeste d'un estrangier non résident, manant et habitant de ceste ville mesmes aussy pour difficultez entre mestiers ou courhiers, sallaires et loyers de serviteurs, servantes et mannouvriers et pretensions de povres vefves, sauft ausd. advouez leur renvoy en halle sy la matière le requiert et mérite.

Seront tenus d'eulx trouver et adsister en halle à touttes assamblées du magistrat des deux années et dix jurez aux heures désignez et en robbe aux assamblées du vendredy pour servir en touttes occurrences, sans s'en pouvoir rethirer iusques au départ de l'assemblée à peine de vingt solz ou aultre arbitraire contre le contrevenant, et pour chaque contravension, applicable à la discrétion de Messieurs.

Comme aussy ilz debveront servir [1] *(sic)* en robbe Messieurs aux processions publicques, services et enterremens et aux chevauchées.

En oultre soy trouver aux heures ordinaires journellement à la sceille pour respondre de leurs aiournemens.

Au surplus faire tout ce quy appartient et depend dud. office aux gaiges, proiitcz et émoluments y addictez.

Et finablement de prester le serment accoustumé.

Mesd. srs ont lieu d'augmenter ou diminuer ledit reiglement selon que pour le bien publicq et service de la ville ilz trouverront convenir.

Duquel ayant esté fecte lecture à Edouart Marselles et aux aultres prétendans appellez en ceste assamblée, ilz ont déclaré estre pretz de s'y conformer.

Iceulx rethirez et leurs requestes lues, le dit Marselles auroit à pluralité de voix esté pourveu dudit office d'escarwette vaccant, ce qu'il at accepté, à ces fins mandé en chambre, aux cherges et conditions susdites et en remercie très humblement mesd. srs, ensemble presté le serment en tel cas accoustumé.

(Arch. communales de Saint-Omer G, CLXI, 7).

1. Pour *suivre.*

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

217e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 8 Janvier 1906

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. le Président annonce que MM. Van Kempen et Ch. de Pas se sont excusés de ne pouvoir y assister, puis il donne la parole au Secrétaire général pour la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Hommages et correspondance

Il est donné communication de la liste des publications envoyées depuis la dernière réunion par les Sociétés correspondantes ; puis il est procédé à la lecture de la correspondance.

— A la date du 16 décembre, le Ministère de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la

215e livraison du Bulletin destinés aux Sociétés correspondantes.

— La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne adresse aux Sociétés, avec qui elle correspond, ses vœux de bonne année, en un quatrain élégamment tourné en vers latins.

— Le Comité d'organisation du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques convoque la Société à la XIIIe session qui se tiendra à Monaco, du 16 au 21 avril 1906. Le programme des questions proposées est joint à cette invitation et laissé à la disposition des Membres désireux de le consulter.

— Par circulaire du 23 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique rappelle la date de l'ouverture de la 44e session du Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne, du 17 au 21 avril, ainsi que les conditions de délivrance des billets à prix réduit.

Il sera procédé, dans la réunion de mars, pour être envoyée avant le 15 de ce mois, à la désignation des délégués qui représenteront la Société à cette session.

Candidatures

MM. le chanoine Bled, Decroos et J. de Pas présentent à la Société la candidature, comme membre honoraire, de M. George Vallée, député, déjà membre correspondant.

Conformément aux précédents admis pour les membres antérieurement inscrits comme correspondants, et dont la candidature ne tombe par conséquent pas sous l'application de l'article 26 du règlement, M. le Président consulte ses Collègues sur cette présentation, et, sur leur avis unanime, proclame de suite M. G. Vallée comme membre honoraire.

Les candidatures suivantes sont ensuite soumises à la Société :

de M. Brullé-Daudy, industriel à Calais, présenté comme membre honoraire par MM. Legrand, Decroos et J. de Pas;

de M. Constantin Zunequin, propriétaire à Ouve-Wirquin, présenté également comme membre honoraire par MM. Decroos, le chanoine Bled et J. de Pas.

M. Constantin Zunequin, dont M. le Président est heureux de patronner la candidature, est l'auteur de l'intéressante communication qui sera soumise ci-après à la Société.

Conformément au règlement, les scrutins sur les deux dernières présentations sont renvoyés à la prochaine séance.

Communication

Fouilles à Ouve-Wirquin

M. Decroos expose que M. Constantin Zunequin vient d'entreprendre des fouilles à Ouve-Wirquin, au bois du Cellier, dépendant du lieu dit *la Motte Warnecque*, lieu indiqué sur le plan inséré dans la 214e livraison du Bulletin historique. Une tradition, ancienne dans le pays, et conservée par le souvenir de fouilles déjà commencées il y a une vingtaine d'années, laissait supposer qu'une partie de ce terrain recouvrait une cave, bien qu'il n'y ait pas eu de château, ni de constructions édifiées à cet endroit [1].

M. le Président soumet à la Compagnie un relevé, envoyé par M. Zunequin, de la coupe des travaux effectués. Après l'ouverture d'un puits de près de huit mètres de profondeur, une galerie a été percée et orientée de telle sorte qu'à une distance de trois mètres environ du fond du puits elle a donné accès à un caveau en forme de croix, voûté et maçonné.

Les renseignements recueillis jusqu'à ce jour ne permettent pas à l'auteur de la communication d'émettre la moindre hypothèse sur l'origine, la date et la destination de ce refuge, mais M. le Président informe ses Collègues que M. Constantin Zunequin se propose de donner suite à son entreprise et de tenir la Société au courant du résultat de ses fouilles.

M. Decroos se chargera de témoigner à M. Zunequin les remerciements de la Société et ses félicitations pour son intelligente initiative; il annonce d'ailleurs qu'il se pro-

1. Le château des seigneurs de Croy s'élevait de l'autre côté de la rivière.

pose de se rendre lui-même à Ouve-Wirquin avec M. Sturne pour visiter les travaux, ce qui lui permettra d'en entretenir la Compagnie d'une façon plus détaillée dans une séance ultérieure.

Lecture

M. J. de Pas lit une notice sur les *Escarwettes à Saint-Omer.* L'étude de ces petits officiers offre surtout de l'intérêt par la découverte récente de l'inscription tumulaire de Jehan de le Haye, escarwette, et l'ignorance où l'on se trouve en général de leurs attributions précises. Or ces attributions étaient de deux sortes : d'une part, comme officiers de police, ils étaient chargés d'une manière générale d'exécuter les règlements concernant la sécurité de la ville et la voirie ; d'autre part, en matière judiciaire, ils faisaient l'office d'huissiers ou sergents subalternes dont les fonctions étaient du même ordre, mais plus restreintes, que celles des sergents à verge. L'auteur donne encore à leur sujet quelques détails sur la création, la nomination, le nombre, le costume, etc., ainsi que des extraits de textes puisés dans les Archives de la ville.

Cette communication est accueillie favorablement par la Compagnie qui en décide le renvoi à la Commission du Bulletin.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance à 9 h. 40.

Séance du 5 Février 1903

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. le Secrétaire annonce que M. J. de Givenchy s'est excusé de ne pouvoir y assister, puis il donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté.

Dons et hommages

Il est donné communication de la liste des ouvrages

reçus depuis la dernière réunion, parmi lesquels figurent, comme hommages d'auteurs :

de M. le Cte de Loisne : *Origine des communes et hameaux du Pas-de-Calais, d'après la forme primitive de leur nom.* Arras, Guyot, 1905.

de M. Cl. Cochin : *Recherches sur Stefano Colonna, prévôt du Chapitre de Saint-Omer, cardinal d'Urbain VI et correspondant de Pétrarque.* Paris, Picard, 1906.

de M. le Ch. Ulysse Chevalier : *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age. Topo-bibliographie.* 3e fascicule, E-J. 1899.

Remerciements.

Correspondance

La Bibliothèque de l'Université de Lyon accuse réception de la livraison 213 du Bulletin historique et du tome XXVII des Mémoires.

— Par lettre en date du 10 janvier, signée du Directeur de la Société Française d'Archéologie, des Présidents de la Société Historique et Archéologique du Maine et de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, les Compagnies savantes sont invitées à prendre part à une pétition tendant à obtenir des pouvoirs publics que les *Monuments religieux de nos villes et de nos campagnes et les richesses d'art qu'ils renferment, y compris les Croix et Calvaires,* soient conservés et maintenus *aux emplacements qu'ils occupent actuellement.*

La Société des Antiquaires de la Morinie s'associe avec empressement à ce vœu, et la pétition couverte des signatures de tous les Membres présents sera renvoyée à M. l'Inspecteur général de la Société Française d'Archéologie.

— La Société Américaine de Philosophie, à Philadelphie, convie la Société des Antiquaires de la Morinie à la célébration du bi-centenaire de la naissance de Benjamin Franklin, à l'occasion duquel des cérémonies diverses sont organisées, pour avoir lieu du 17 au 20 avril prochain.

M. le Président exprime combien il est regrettable de ne pouvoir en cette circonstance resserrer des liens de confraternité avec une Société étrangère, mais puisque la distance ne permet à aucun de ses Collègues de prendre part à ces fêtes, il prie M. le Secrétaire général de témoigner à M. le Président de la Société Américaine les regrets des Antiquaires de la Morinie, et d'adresser à leurs Collègues de Philadelphie leurs félicitations à l'occasion de cet anniversaire.

Elections

L'ordre du jour appelle l'élection des Membres présentés à la dernière séance. Le scrutin ayant donné la majorité des voix en leur faveur, M. le Président proclame Membres honoraires :

MM. Constantin Zunequin, d'Ouve-Wirquin ;
Brullé-Daudy, de Calais.

Avis leur sera donné, par M. le Secrétaire général, de leur nomination.

Candidatures

Les candidats suivants sont ensuite présentés à la Société :

M. Joseph Lardeur, à Saint-Omer, présenté comme Membre titulaire par MM. le chanoine Bled, Decroos et Legrand.

M. Mouton, médecin à Ouve-Wirquin, présenté comme Membre honoraire par MM. Decroos, Sturne et J. de Pas.

Le scrutin sur ces présentations est remis, suivant le règlement, à la prochaine séance.

Comptes et Budget

M. le Trésorier soumet à la Société le relevé des comptes de l'exercice 1905. Il insiste spécialement sur les dépenses d'impression qui ont encore été élevées cette année par suite de l'avance donnée au vingt-huitième volume des Mémoires, dont trois cent vingt pages sont actuellement achevées. En raison de ce surcroît, le compte se solde au

1er janvier par un déficit de trois cents francs, à peu près égal au déficit du 1er janvier 1905, et cela, bien que les recettes normales aient eu un excédent cette année par suite du recouvrement effectué de cotisations arriérées et d'une augmentation extraordinaire dans la vente des publications par M. le Secrétaire-archiviste.

Conformément au vœu précédemment émis, M. le Trésorier soumet ensuite un projet de budget pour l'exercice 1906. Les dépenses d'impression ont été prévues pour cette année de telle sorte que la Société puisse d'une part achever et mettre en distribution le quatrième fascicule des *Regestes des Evêques de Thérouanne;* d'autre part, combler le déficit de l'exercice écoulé et réserver une somme de trois cents francs environ en vue des frais d'aménagement de la Bibliothèque de la Société dans un nouveau local.

Le double compte ci-dessus est suivi avec attention par les Membres présents qui en discutent les détails. M. le Président se fait l'interprète de ses Collègues pour remercier M. le Trésorier de l'exactitude et de la clarté de son exposé, et, conformément au règlement, il est décidé que l'examen en sera confié à une commission de trois Membres. Sont désignés à cet effet : MM. le chanoine Bled, Van Kempen et de Nortbécourt.

Communications

Livres liturgiques d'Arras et Thérouanne

M. le Secrétaire général informe la Société que M. l'abbé Fournier, membre titulaire, a rédigé, en vue du prochain Congrès des Sociétés savantes, un mémoire relatif aux *premiers livres liturgiques imprimés des diocèses d'Arras et de Thérouanne.* Ce sujet répond directement à une question du programme proposé cette année, et les éléments réunis par M. l'abbé Fournier ont fourni la matière à un ensemble important de documents bibliographiques inédits. L'exemplaire unique des *Statuts synodaux de Thérouanne,* conservé à la bibliothèque de Saint-Omer, a été ici l'objet d'une étude spéciale, et l'auteur a été assez heureux pour

retrouver, par la comparaison de cet exemplaire avec l'édition des *Statuts synodaux d'Amiens* imprimée à Paris dans l'atelier de Jean du Pré, une identité absolue de certains caractères, qui établissent définitivement que les Statuts de Thérouanne sortent des mêmes presses que ceux d'Amiens.

M. le Secrétaire général annonce à ses Collègues qu'il s'est chargé de transmettre au Ministère la communication de M. l'abbé Fournier. Il fait ensuite passer sous leurs yeux des photographies de pages des précieux exemplaires cités ci-dessus. Ce sont les reproductions des caractères que l'on retrouve dans les deux volumes différents et dont la comparaison a servi à l'auteur du mémoire à désigner d'une façon indubitable l'atelier qui a produit l'édition de 1500-1501 des Statuts de Thérouanne.

Médaillon en bronze de C. Duméril

— M. H. Duméril, membre honoraire à Toulouse, offre à la Société, par l'intermédiaire de M. le chanoine Bled, un médaillon en bronze réprésentant les traits de son grand-oncle M. Constant Duméril, par le célèbre sculpteur David d'Angers. On sait que M. Constant Duméril (1774-1860), professeur au Museum d'histoire naturelle, membre de l'Institut, fut inscrit comme membre honoraire dès la fondation de la Société des Antiquaires de la Morinie. Cette Compagnie est donc heureuse de posséder le portrait d'un de ses premiers Membres, qui à sa valeur artistique joint celui d'un souvenir précieux pour elle. L'œuvre de David d'Angers rappelle bien, par le caractère accusé des traits, la manière de ce maître.

M. le Secrétaire général se chargera de remercier M. H. Duméril de son envoi.

Lectures

La police rurale à Delettes au dix-huitième siècle. — M. l'abbé Delamotte, membre correspondant à Coyecques, envoie à la Société la transcription d'une pièce du 17 mars 1744, contenant arrêté du procureur fiscal de la terre de Comte en Delettes relatif à la police et à la surveillance de

a voirie en cette juridiction seigneuriale qui était alors entre les mains de dame Agnès de Croisilles, marquise de Mondicourt. Il est donné lecture de ce document ainsi que du commentaire qui l'accompagne. Les détails qui y sont contenus donnent sur la vie rurale un aperçu curieux dont la Compagnie apprécie l'intérêt.

La communication de M. l'abbé Delamotte est renvoyée à la Commission du Bulletin.

— *Les bréviaires imprimés de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys.* M. l'abbé Fournier a recueilli sur l'impression des premiers bréviaires des Collégiales de Saint-Omer et de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys des données bibliographiques inédites et intéressantes. C'est ainsi qu'il a retrouvé que le Chapitre de Saint-Omer a imprimé une première édition d'un bréviaire en 1518. Un seul exemplaire en subsiste encore à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Une seconde édition en fut faite en 1550 et la bibliothèque d'Arras en conserve un exemplaire également seul connu. L'auteur de la communication a pu suivre dans les comptes du Chapitre les dépenses occasionnées par ces impressions, qui furent faites à Paris, ainsi que les détails de la livraison. De même il a retrouvé, pour la Collégiale d'Aire-sur-la-Lys, un exemplaire, conservé à la bibliothèque de Cambrai, d'une première édition d'un bréviaire imprimée en 1514.

Ces indications ont une réelle importance par la contribution qu'elles apportent à notre bibliographie locale. Elles sont de plus accompagnées de commentaires liturgiques traités avec compétence.

Aussi cette communication est-elle écoutée avec attention par les Membres présents. Elle sera soumise à la commission du Bulletin qui examinera s'il n'y aura pas lieu, en raison de son importance, de l'insérer dans le volume des Mémoires en cours d'impression.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 45.

Séance du 5 Mars 1906

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. de Pas

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. le Président annonce que MM. Duquenoy, l'abbé Fournier et C. Legrand se sont fait excuser, puis il donne la parole au Secrétaire général pour la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

La Société a reçu, dans le cours du mois qui vient de s'écouler, les hommages d'auteurs suivants :

de M. R. Rodière : *Voyage héraldique dans quelques églises du Ponthieu en 1697* (Extr. des Mém. de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1905).

— *Supplément au Cartulaire des établissements religieux et civils du Boulonnais* (Extr. du T. XIV des Mém. de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer, 1905).

— *Variétés archéologiques. Notes sur le Château d'Hardelot. Le Bac d'Attin. La Statue d'Enguerrand d'Eudin. Rapport sur l'Epigraphie du Pas-de-Calais* (Extr. des Mém. de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, 1905).

— *Rapport sommaire sur les Monuments historiques classés ou à classer dans le département du Pas-de-Calais* (Mémoire lu au Congrès d'Arras en 1904).

de M. le Cte de Loisne : *La Colonisation Saxonne dans le Boulonnais* (Extr. des Mém. de la Société des Antiquaires de France, T. LXV, 1906).

de M. H. Macqueron : *Compte-rendu de l'excursion de la Société d'Emulation d'Abbeville du 10 juillet 1905 à Saint-Omer et à Calais* (Extr. du Bulletin de cette Société, 1906). Contient une intéressante descriptlon de nos monuments.

Des remerciements sont adressés aux auteurs de ces études qui renferment des documents précieux pour notre histoire locale.

Enfin il y a lieu de signaler la récente publication, par l'Académie d'Arras, du *Recueil des Mémoires lus au Congrès des Sociétés savantes* qui s'est tenu en cette ville en juillet 1904. Ces travaux sont tous puisés dans des sources locales, mais on remarquera, comme plus spéciaux à notre région, celui de M. l'abbé Michaux sur les *caractères architectoniques de l'église de Wismes;* la conférence de M. Enlart sur *Nos Cathédrales disparues : Térouanne, Arras, Boulogne;* le rapport de M. Rodière, cité plus haut, sur les *Monuments historiques classés et à classer du département du Pas-de-Calais;* et l'étude de M. le Comte de Loisne, également citée ailleurs (v. aux rapports sur les ouvrages offerts), sur l'*Origine des communes et hameaux du Pas-de-Calais d'après la forme primitive de leur nom.*

Correspondance

— Accusé de réception de la Société Américaine de Philosophie, à Philadelphie, de la 215e livraison du Bulletin historique.

— La Société d'Emulation de Cambrai annonce l'ouverture de son Concours bisannuel de Poésie qui sera fermé le 31 août 1906.

— Par lettre du 11 février, M. R. Triger, inspecteur général de la Société Française d'Archéologie, remercie la Société de l'adhésion au vœu adressé aux pouvoirs publics au sujet de la conservation des édifices et objets d'art religieux.

— Le 11 février, M. C. Zunequin, d'Ouve-Wirquin, remercie la Société qui l'a élu Membre honoraire.

— Par lettre du 18 février, M. Brullé-Daudy témoigne également à la Compagnie sa gratitude pour sa nomination de Membre honoraire.

— Enfin il est donné lecture d'une circulaire du Comité d'organisation du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, rappelant l'ouverture de cette session à Monaco, le 16 avril, ainsi que du programme des excursions projetées et des conditions accordées aux

Congressistes pour le parcours sur les lignes de chemin de fer à prix réduit.

Rapport de la Commission des Comptes

Les Membres, chargés de vérifier la comptabilité présentée par M. le Trésorier, exposent que la situation financière de l'exercice 1905 a été régulièrement établie dans le détail qui a été mis sous les yeux des Membres de la Société en la séance de février. Le projet de budget pour l'exercice 1906 leur paraît aussi devoir donner satisfaction aux desiderata qui ont été émis pour les charges prévues, tout en maintenant l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Conformément aux conclusions du rapport, la Compagnie se prononce à l'unanimité pour l'approbation du compte de 1905, ainsi que du projet de budget pour 1906, et elle adresse à M. le Trésorier l'expression de sa gratitude pour le soin et le dévouement qu'il consacre à sa gestion.

Elections

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures présentées dans la dernière séance. Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en leur faveur, M. le Président proclame

Membre Titulaire : M. Joseph Lardeur, à Saint-Omer.

Membre Honoraire : M. Mouton, médecin à Ouve-Wirquin.

Avis leur sera donné, par M. le Secrétaire général, de leur nomination.

Communications

Cartulaire de la Chartreuse du V. S. A.

M. le Chanoine Bled demande la parole pour donner lecture de la note bibliographique suivante dont on décide l'insertion dans le procès-verbal.

Note bibliographique sur le Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde, *près Saint-Omer, par M. J. de Pas.*

La *Revue historique,* dans son numéro de janvier 1906,

commence son Bulletin historique en donnant une analyse en même temps qu'une appréciation de cette dernière publication de notre érudit secrétaire général, M. J. de Pas. L'analyse exacte et complète fait bien comprendre l'importance du travail de notre confrère. Quant à l'appréciation, elle est toute à l'honneur du consciencieux travailleur puisque la conclusion de l'article est celle-ci « cette publication est digne de tout éloge ».

Nous avons à féliciter d'autant plus l'auteur que la savante Revue ne loue qu'à bon escient.

Outre ce mérite général d'offrir un travail entrepris sur un plan bien conçu et bien exécuté, cette publication a pour nous un intérêt tout particulier par les renseignements précieux qu'elle fournit sur la topographie locale, les lieux dits, les vieux noms des rues de la ville, et par des considérations tout à fait neuves sur les témoins qui signent aux actes à titre gracieux, et prennent néanmoins la qualité d'échevins.

M. Edmont, membre honoraire à Saint-Pol, adresse à la Société la copie d'un brevet de nomination royale d'Antoine de la Houssoye à la dignité d'abbé de Clairmarais. Cet acte, encore inédit et retrouvé récemment par l'honorable correspondant, apporte une contribution digne d'intérêt à la biographie de ce prélat sur qui on n'a recueilli jusqu'à présent que très peu de documents, ainsi que le constate le travail de M. de Laplane sur les *Abbés de Clairmarais* (p. 789). Il rectifie de plus la date de la nomination qui est du 29 juin 1718 et non du 3 octobre de cette année, ainsi qu'il avait été dit précédemment (Cf. ibid.). Enfin il donne quelques renseignements curieux sur les charges imposées par la concession royale au nouveau titulaire. Voici la teneur de ce texte : Nomination d'A. de la Houssoye comme abbé de Clairmarais

LOUIS, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, A nos chers et bien amez les Prieur, Religieux et Couvent de l'Abbaye reguliere conventuelle et Elective de Clairmaretz, Ordre de Citeaux, diocese de St Omer, Salut. Desirant pourvoir a ce que les Abbayes et autres dignitez de nôtre Royaume, pays, terres et seigneuries de nôtre obeissance soient remplies



de personnes de pieté, probité, et capacité, Nous avons crû ne pouvoir mieux remplir lade Abbaye de Clairmaretz que de la personne de Dom Antoine de la HOUSSOYE, Religieux dudt Ordre, Estant informez qu'il a pour cela toutes les qualitez necessaires, A CES CAUSES, Nous, de l'avis de nôtre tres cher et tres amé Oncle le Duc d'Orleans, Regent, luy avons donné et conferé, donnons et conferons par ces presentes signées de nôtre main lade Abbaye de Clairmaretz, vacante par le deces de Dom Joseph Maillard, dernier titulaire et paisible possesseur, dont la disposition nous appartient par droit de patronage Royal ou autrement, a la charge neantmoins de la somme de cinq mille livres de pensions annuelles et viageres que nous voulons estre doresnavant payées, sur les fruits et revenus de lade Abbaye, a commencer du jour de la date des presentes, Sçavoir sept cens livres au sr Philippe de la Coste, Prestre du diocèse de Paris, trois cens livres au sr Thiburce du Peroux des Granges, Prestre du diocese de Bourges, douze cens livres au sr Gilles Cousin, Prestre du diocese d'Avranches, douze cens livres au sr Jean Soudeilles, clerc du Diocese de Limoges, quatre cens livres au sr Gabriel Guenebaut, clerc du diocese de Langres, et douze cens livres au sr François de Mombel de Champeron, chevalier de l'Ordre de Notre Dame du Montcarmel et de St Lazare, lesds pensions franches et quittes de toutes charges, et payables tant par ledt Dom de la HOUSSOYE que par ceux qui luy succederont à lade Abbaye. SI VOUS REQUERONS, et neantmoins mandons et ordonnons de reconnaitre et recevoir pour vôtre Abbé ledt dom de la HOUSSOYE, auquel comme personne suffisante, capable et a nous agreable, Nous avons permis et permettons de pouvoir sur ce obtenir de Nôtre St Pere le Pape, de l'Evesque diocesain ou autres Superieurs Ecclesiastiques toutes bulles apostoliques et provisions qu'il appartiendra, et en vertu d'icelles de prendre la reelle et actuelle possession de lade Abbaye, ensemble des honneurs, authoritez, prerogatives, droits, fruits, profits, revenus et emolumens y appartenans, les solemnitez en tel cas requises gardées et observées, Comm' aussy a la charge par ledt Abbé de garder et faire garder inviolablement les regles dudt Ordre de

Citeaux, les statuts et constitutions de lade Abbaye, et de rien innover tant au spirituel qu'au temporel d'icelle ; SI DONNONS EN MANDEMENT a nos amez et feaux les gens tenans Nôtre Consel souverain d'Artois et a tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que du contenu en cesds presentes ils fassent jouir et user ledt dom de la HOUSSOYE pleinement et paisiblement, cessans et faisant cesser tous troubles et empeschemens contraires. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Donné a Paris le vingt neufe jour de Juin l'an de grace mil sept cens dix huit et de Nôtre Regne le troisieme.

LOUIS.

Par le Roy,
le Duc d'Orleans, Regent présent,
PHELYPEAUX.

Armes de N. Mainfroy abbé de Saint-Bertin

M. le Secrétaire général expose qu'il a pu recueillir sur les armes de l'abbé de Saint-Bertin, Nicolas Mainfroy, quelques renseignements complémentaires qui viendront s'ajouter utilement à ceux donnés dans le procès-verbal de novembre 1905 sur la description du sceau retrouvé aux archives de l'Etat Belge.

C'est d'abord une marque de reliure aux armes et à la devise de ce prélat, relevée à la Bibliothèque de Saint-Omer et dont M. J. de Pas fait passer une photographie sous les yeux des Membres présents. Cette belle empreinte, frappée en or sur une reliure en veau, comprend, dans un encadrement ovale formé d'une guirlande, un écusson également ovale posé sur un cartouche et timbré d'une mître surmontée d'une crosse. En bas, sur une bande formant la partie inférieure du cartouche, la devise « Fide Deo ». Les armes sont *de... à une bande de... chargée de 3 coquilles de...*

L'ouvrage qui porte cette marque est un exemplaire de la *Vie des Hommes Illustres de Plutarque*, édité par Guillaume Laimarie en 1594[1] (no 3331 de la bibliothèque de Saint-Omer).

1. Cette édition de Plutarque, traduction de Jacques Amyot, n'est pas relevée dans Brunet.

Ce sont ensuite des données, communiquées par M. le Cte de Loisne, membre honoraire, sur des monuments épigraphiques d'Arras, rappelant le nom et les armes de membres de l'ancienne famille Mainfroy. L'honorable correspondant a relevé, sur les anciens épitaphiers, les éléments d'une *Epigraphie disparue de la ville et de l'arrondissement d'Arras*, qui doit former un supplément à l'Epigraphie de cette ville, publiée par la Commission des monuments historiques. Les documents qui ont trait à la famille Mainfroy sont 1o une épitaphe gravée avant la Révolution, en l'église Saint-Gery d'Arras, aux noms de Jehan de Chelers, sgr. de Doffine, mayeur héréditaire de Gaverel et échevin de la ville d'Arras, décédé le 14 mai 1570 (*alias* 1579) et d'Adrienne Mainfroy, sa femme. Ecussons : Chelers et Mainfroy (ce dernier : *d'argent, à la bande de gueules... chargée de 3 coquilles de sable*). (Bibl. de Cambrai, Pitpan de Montauban, fo 16 vo, et bibl. d'Arras, ms. 328, fo 94 ro).

2o L'épitaphe de Marie Sarazin, femme de Jehan Mainfroy, marchand bourgeois de la ville d'Arras, décédée le 12 mars 1588, et inhumée en l'église Saint-Nicolas-les-Fossés. Ecussons : Mainfroy (comme ci-dessus) et Sarrazin. (Bibl. de Cambrai, ibid., fo 16 ro, et d'Arras, ibid., fo 87 vo).

3o La mention d'un tableau funèbre non daté, mais remontant certainement à la seconde moitié du XVIe siècle; conservé avant la Révolution en la même ville dans l'église de Saint-Jean-en-Ronville et sur lequel se voyaient les armes de Mainfroy (Bibl. de Cambrai, ibid. fo 43 vo).

Cette communication est écoutée avec attention par les Membres présents, et des remerciements sont adressés à M. le Comte de Loisne pour l'intéressante contribution qu'il y a apportée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 45.

Rapports sur les ouvrages offerts

Cochin (Claude). *Recherches sur Stefano Colonna, Prévôt du Chapitre de Saint-Omer.* Extr. de la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*[1]. Paris, Alph. Picard, 1905. 58 p. in-8.

Aux XIIIe et XIVe siècles, quand on vit nombre d'Italiens occuper en France des places importantes, le Chapitre de Saint-Omer compta à sa tête deux membres de l'illustre famille *Colonna,* Matteo d'abord, qui laissa les traces d'une administration très personnelle aux archives de son église, et Stefano, à qui M. Cl. Cochin vient de consacrer une monographie documentée. Ce Stefano, dont les origines sont encore obscures et que l'on voit figurer de 1350 à 1379 comme Prévôt du Chapitre de Saint-Omer, nous est moins connu par les souvenirs qu'il a laissés dans cette Collégiale que par ceux qui nous sont conservés dans la correspondance de Pétrarque. M. Henry Cochin a publié ici même[2] une note intéressante sur Stefano Colonna dans ses rapports littéraires avec Pétrarque : M. Cl. Cochin entreprend de le faire connaitre dans sa vie et sa carrière sacerdotale.

En considérant qu'un membre d'une des plus hautes familles de Rome s'est vu relégué dans une province lointaine, quand il pouvait aspirer à un poste important au sein même de la cour Pontificale, l'auteur voit dans cet éloignement une sorte de défaveur due au souvenir de l'attentat d'Anagni (1303), dont l'aïeul de Stefano, Sciarra Colonna, fut le triste héros. Nous ne croyons pas que cette appréciation soit tout à fait exacte. La Prévôté de Saint-Omer constituait une prébende très riche et des plus convoitées, au point qu'on voyait des Prélats la préférer même

1. Pendant l'impression de ces pages, la Société des Antiquaires de la Morinie a reçu d'un de ses Membres, M. l'abbé Fournier, une intéressante communication sur les séjours de *Stefano Colonna à Saint-Omer.* Les nouvelles conclusions de cet auteur complètent et corroborent par des documents nouveaux les données de l'article de M. Cochin. Cet article paraîtra dans une prochaine livraison.

2. *Bulletin historique*, Tome 8, pp. 138 à 152.

à un Evêché. Si de plus on tient compte de la facilité avec laquelle les compatriotes de Colonna se déplaçaient à cette époque, ainsi que de la possibilité qu'il avait de rester éloigné autant qu'il le voulait de son poste, on pourra bien conclure que la compensation qui lui fut donnée n'était pas à dédaigner.

Quoi qu'il en soit, bien que commis à l'administration de la Collégiale de Saint-Omer, Stefano, comme beaucoup de prévôts de cette époque qui ne résidaient pas auprès de leurs Chapitres, ne paraît pas avoir séjourné d'une façon constante à Saint-Omer. Mais du moins, par ce que nous montrent nos archives Capitulaires, il faut lui reconnaître le mérite, que d'autres n'ont même pas eu, d'y avoir demeuré quelque temps à trois reprises, sinon plus, et d'y faire acte de gestion personnelle.

Un acte de 1364 contient plainte portée par seize chapelains et chanoines au pape Urbain VI contre le Prévôt pour les agissements dont ils se prétendent victimes. Cette pièce publiée *in extenso* par l'auteur de la notice, donne des détails curieux, bien que peut-être exagérés, sur les relations du Chapitre avec Ste Colonna.

En 1367, celui-ci prend des mesures pour remédier à l'extrême misère de la Collégiale et trouver par des expédients les ressources qui permettraient de la relever.

Enfin le nom de notre Prévôt apparaît dans un procès intenté contre lui par le Magistrat de Saint-Omer au sujet de la nomination d'un maître Italien à l'école comprise dans l'enclos du Chapitre. Cette école devait être ouverte également aux enfants de la ville; aussi le Mayeur et les échevins prétendaient avoir le droit d'attaquer le choix d'un maître incompétent. Le procès, plaidé en 1367 et 1368, se termina au désavantage du Prévôt qui fut condamné, et dut nommer un maître-es-arts, en place de l'Italien évincé[1].

Le rôle connu de Colonna à Saint-Omer se termine avec cette

1. M. de Lauwereyns a mentionné ce démêlé dans les *Curiosités historiques des Archives de Saint-Omer* (p. 26). M. Cl. Cochin n'est pas le premier à s'étonner de l'inexplicable distraction de l'auteur qui n'a pas su reconnaître dans le prévôt « Estevene de le Coulombe » la figure, pourtant connue alors, de Stefano Colonna !

affaire. On le voit ensuite se rendre à Rome à la rentrée d'Urbain V dans cette ville. Ce pape comprit dans une vaste promotion de cardinaux Stefano et son frère Agapito ; par là il se conciliait habilement une puissante famille et l'éloignait en même temps du pape d'Avignon, Robert de Genève, dont on pouvait craindre l'influence en raison de ses relations antérieures avec les Colonna [1]. Mais « la mauvaise fortune s'acharnait sur le triste petit-fils de Sciarra ; il se vit arrêté par elle « au seuil du Sacré Collège », et mourut avant d'avoir pris possession de sa charge. On ne peut même préciser le lieu où reposèrent ses restes : on peut seulement penser qu'ils furent transportés avec ceux d'autres membres de la même famille à Rome, à Sainte-Marie-Majeure. Cette église subit elle-même, après cette époque, d'importants remaniements qui ont dû faire disparaître l'inscription de l'ancien Prévôt de Saint-Omer. On peut donc dire, ainsi que conclut l'auteur, que « l'ombre enveloppe jusqu'à la mort par laquelle se termina la carrière sans gloire de Stefano Colonna ».

L'étude de M. Cochin se recommande par une grande abondance de références et une discussion serrée des textes, et malgré cela la lecture en est attrayante. On ne peut donc que le féliciter d'avoir apporté cette contribution importante à l'histoire religieuse de Saint-Omer ; il serait à souhaiter que plusieurs monographies de ce genre viennent mettre en lumière l'administration des premiers prévôts du Chapitre, et jeter les bases, pour les travailleurs qui voudraient s'y attacher, de l'histoire encore à faire de notre Collégiale.

Loisne (Comte de). *Origine des communes et hameaux du Pas-de-Calais d'après la forme primitive de leurs noms.* Arras 1905. 64 p. in-8. — *La Colonisation Saxonne dans le Boulonnais.* Paris 1906. 22 p. in-8.

Les études étymologiques ont toujours eu la faveur des éru-

1. On sait que Robert de Genève, élu pape d'Avignon sous le nom de Clément VII, avait été évêque de Thérouanne. Les archives capitulaires de Saint-Omer contiennent plusieurs accords intervenus en 1365 et 1368 entre lui et Stefano Colonna.

dits; elles apportent la lumière sur des questions restées obscures et inexpliquées de l'histoire de nos communes rurales, et viennent fixer des points demeurés longtemps douteux. A travers les déformations apportées par les modifications du langage, de l'écriture et des traditions orales, le chercheur consciencieux sait reconstituer les maillons de la chaine qui relient l'appellation actuelle au terme originel et lointain dont sont dérivés tous nos noms de lieux.

Se servant des travaux de ses devanciers et mettant à profit le fruit de ses nombreuses et patientes recherches, M. le Cte de Loisne a entrepris d'étudier l'origine des communes et hameaux du département du Pas-de-Calais d'après la forme primitive des noms.

S'attachant d'abord aux noms d'origine gauloise ou celtique, puis d'origine gallo-romaine, il passe successivement aux périodes purement romaine et gallo-franque qui ont laissé dans nos contrées une si forte empreinte, pour terminer par les périodes romane et française. Ces différentes parties sont traitées avec ordre et clarté, et la méthode apportée en facilite la lecture.

La connaissance approfondie de nos vocables topographiques a fourni au Cte de L. une documentation abondante pour une autre étude « *La Colonisation Saxonne dans le Boulonnais* ». Cette colonisation a laissé une empreinte profonde dans ce pays et résulte tant des extraits d'anciens textes et de la composition du mobilier d'anciennes sépultures des ve, vie et viie siècles, que de la similitude d'origine de toute une classe de noms de lieux communs avec ceux d'Angleterre. Les suffixes en *thun*, *brique* et *nesse*, relevés en grand nombre dans une circonscription relativement restreinte, viennent confirmer largement ces conclusions.

Ces deux travaux tiennent donc une place honorable à côté des études d'origines de noms qui ont logiquement réformé certaines interprétations communément admises jusqu'à présent, et rendu plus attrayante l'histoire topographique de nos contrées. Le *Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais*, que le Ministère édite en ce moment du même auteur, viendra bientôt, espérons-le, compléter ces données et combler une lacune importante dans la mise à jour de nos études locales.

LA POLICE RURALE A DELETTES

au temps de Louis XV

(Communication de M. l'Abbé DELAMOTTE, membre corresp[t])

L'an de grâce 1744, la seigneurie de Comte [1], pairie de Delettes, appendances [2] et dépendances, était aux mains de haute et puissante dame Agnès de Croisilles, marquise de Mondicourt, mère ayant la garde noble des enfants de Messire François-Marie de Harchies, son premier mari.

Dans toute l'étendue du fief, les fonctions de bailli étaient exercées en son nom par Eustache Joly. Traditionnellement, de père en fils, cette charge échéait à quelque membre de cette famille.

Le bailli tenait sa cour [3] assisté des hommes de fiefs, de bons paysans qui s'appelaient P. F. Dele-

1. Chaque détail de cette étude est extrait du « registre de la terre et seigneurie de Comte en Delettes pour les contrats de saisine hypothèques commenché au mois de febvrier 1728 ». (Archives communales de Delettes).

2. Une seigneurie de Coyecques (comprenant les trois censes de la Haigrie, du Grand et Petit Sambletun), la seigneurie de Nouveauville, celles des Francs Alleux, de Radomez, de Relingues en Delettes, toutes propriété commune d'Agnès de Croisilles et relevant de son fief de Comte pairie, formaient avec celui-ci un groupe féodal unique.

3. Président de ce corps de justice, le bailli édictait les décisions et prononçait les sentences. Celles-ci n'étaient pas son œuvre personnelle, mais résolution collective des hommes de fiefs en communion d'idées avec lui.



croix, P. F. Gallet, J. F. Delepouve, J. J. Joly, etc. Ceux-ci avaient été admis à la desservitude de leurs fiefs non pas par élection de la marquise de Mondicourt, mais parce que leur manoir comportait ce droit. Toutefois leurs pairs ne les avaient reçus à exercer la charge que connaissant leurs bonne vie et mœurs et religion catholique, apostolique et romaine, et que, après que « s'étant mis en posture descente », ils eussent juré « de conserver, garder et maintenir les droicts de nostre mère la saincte église et celui de Madame la Marquise de Mondicourt, des pauvres, veuves, orphelins, et de comparoître aux plaids et autres devoirs de vassalité à paines de trois florins parisis d'amende ».

Dans tout le ressort de la seigneurie, bailli et hommes de fiefs étaient donc la loi vivante, ayant pour œil vigilant le procureur d'office, Me Cau ; pour porte plume chargé de rédiger les délibérations ou d'enregistrer les arrêts, le greffier[1] ; et pour bras vigoureux et agent exécutif zélé, le sergent Vêtu.

Aux jours d'audience, le lundi de quinzaine en quinzaine, c'était dans la maison de ce dernier transformée en palais de justice, que se tenaient les séances.

Jusqu'à quel point nos juges improvisés étaient-ils pourvus de savoir juridique ? Je ne saurais dire. J'ai constaté seulement que fréquemment, conscients de leur insuffisance technique, ils mettaient l'affaire en délibéré pour recourir aux lumières de gradués

1. Tel Jean François Gallet, arpenteur juré, demeurant à Delettes, installé dans ces fonctions le 13 mai 1766, après avoir prêté ès mains du bailli, J. J. Joly, le serment de s'acquitter de tous les devoirs de sa commission et de garder le secret de justice.



très au fait et ne se prononcer qu'à bon escient[1].

Au reste l'âme, la cheville ouvrière de la justice et de la police rurales, celui à qui incombait le soin des initiatives à prendre et des jugements à provoquer était le procureur fiscal, c'est-à-dire un praticien exercé, un homme de par sa profession au courant de la loi et rompu aux affaires.

A l'époque qui nous intéresse, le titulaire de l'emploi, à Comte en Delettes, était un homme de loi de Fauquembergues, Me Antoine Cau, commissionné *ad hoc* par la Marquise de Mondicourt, le 21 mai 1743[2].

1. La formule en ce cas usitée était celle-ci : « Audience du 24 mars 1751, entre Claude Joseph Vidor meunier du moulin à vent de Dohem d'une part, et Pierre Vion, thailleur d'habit d'autre part, assistés l'un de Me Jolly son procureur, et l'autre de Me Willin aussi son procureur, les hommes de fiefs à la conjure de M. le bailly ont ordonné aux parties de mettre leur requête et pièces sur le bureau ès mains de Pierre François Gallet, homme de fief de cette seigneurie, avec chacun memoire en communiquant si bon leur semble en dedans le tiers jours pour estre portés en advis de graduez et estre jugé de la contestation d'entre les parties.... »

2. Ses lettres de nomination et procès-verbal d'installation offrent quelque intérêt. Les voici : « Ce jourd'huy 21 mai 1743 avant midy par devant bailly et hommes de fiefs de la terre et seigneurie de Comte en Delettes comparut Me Antoine Cau, procureur demeurant à Fauquembergues, lequel nous a présenté un pouvoir de procureur d'office de la terre et seigneurie de Comte en Delettes, a luy donné par dame Agnesse de Croisil, marquise de Mondicourt, mer aiant la garde noble des enffants quel a retenue de Messire François Marie de Harchies son premier époux dont la teneur suit :

Nous dame Agnesse de Croisilles, Marquise de Mondicourt, reconnaissant la capacité et prudhommie d'Antoine Cau praticien à Fauquembergue pour exercer la charge de procureur d'office d'icelle seigneurie sans aucun amolument, et sous promesse qu'il nous a fait qu'il travaillera gratuitement pour le maintien de notre seignourie, soit en demandant qu'en deffendant, ordonnons à notre bailly et autres officiers de le reconnoistre en la dite charge, faire prester le serment ordinaire et accoutumé : laquelle a St Omer, le

Un arrêté provoqué par le procureur d'office nous le peint au vif, lui et ses collègues de la cour, dans l'exercice zélé de leurs sévères fonctions. Dans cette pièce pittoresque, le code pénal de Delettes est loin de paraître savant et compliqué. Le législateur simpliste, par une sanction uniforme, y assimile des délits réputés aujourd'hui de gravité fort différente. Le document mérite d'être inséré intégralement.

« A messieurs les bailly et hommes de fiefs de la terre et seigneurie de Comte en Delettes vous remonstre Me Antoine Cau procureur d'office de cette seigneurie demeurant à Fauquembergue que tous les habitans et tenanciers de cette seigneurie négligent leurs devoirs en fait police, sy comme d'amender les rues, chemins, flots, et flegards à l'endroit de leurs tennemens comme aussy d'escurer les eschaux, de mettre dé barrière à leurs cours, de houer les haies sur le flégard, de faire raccomoder leurs four et cheminée, de mettre des blocq à leurs chien, laissent aller les bestiaux sur les rues sans garde, qu'ils s'ingèrent d'aller garder leurs vaches à la forrière, vont à la fouré dans les bleds et preys après le temps d'y aller passé, que quelqu'un s'avisent d'aller à le chasse et à le relevé le soir et le mattin, et travaillent les jours de dimanche et faistes, de sorte qu'il est très important de remédier à ce désordre : ce pour quoy le dit procureur fiscal pour les bien publicq, justices et devoirs de sa charges requière qu'il soit incessamment pourveu ; veu le requisitoire cy-dessus, les hommes des fiefs de la terre et seigneurie de Comtes en Delettes jugeans à la conjure de

11 may 1743, estant signé de Croisilles Mondicourt, lequel nous a requis de le recevoir et admette le dit Me Cau au dit état et office de procureur fiscal, auquel effet il a presté et fait le serment en tel cas requis et accoutumé. Ainsy fait au dit Delette en chambre plaidoïable les jour et an que dessus dits : Cau, Eustace Jolly, J. F. Delecroix, J. F. Delepouve, P. F. Gallet, J. J. Jolly ».

Mr le bailly ont fait commandement à touttes personnes et tenanciers de cette seigneurie d'amender les rue, chemins, flots, flegards à l'endroit de chacun leurs tènemens comme aussy de mettre barrière à leurs cour, de hauer des hayes sur le flégards, de faire raccomoder leur four et cheminé, et de mettre dé blot à leur chien, et ce, le tout dedans huittaine pour tout tems à peine de soixante sols d'amende contre chacun deffaillant, et que les four et cheminé qui se trouveront deffectueux seront abattus ; font au surplus deffense ausditz habitans et tenanciers de cette seigneurie de laisser aller à leurs bestiaux sur le rue sans garde, comme aussy d'aller à la chasse le soirre et mattin, et de travailler les dimanche et faistes, le tout aussy à peine de soixante sols d'amende contre chacun contravenant et à chacune contravention ; et affin que personne n'en ignorent, ce sera ceci publié par jour de dimanche à l'issue de la messe paroissiale de Delette et coppie affiché au portail de l'église du dit lieu.

Ainsy fait et prononcé en la dite seigneurie de Comtes en Delettes en chambre plaidoiable d'icelle seigneurie, l'audience y tenante extraordinairement le 17 mars 1744 ».

G. Delamotte.



Charles d'Haffringues de Saint-Omer

en religion Dom BRUNO D'AFFRINGUES [1]

47e Général de l'Ordre des Chartreux

(1549-1632)

(Communication de M. J. DE PAS, secrétaire-général)

Les biographies locales [2] ne nous renseignent qu'imparfaitement sur Dom Bruno d'Affringues, général de l'Ordre des Chartreux, et pourtant le rôle joué par ce personnage et les hautes fonctions qu'il

1. Nous reproduisons l'orthographe communément admise dans toutes les biographies et les textes se rapportant à dom Bruno, mais il faut bien remarquer que le retranchement de l'H est une corruption de la véritable orthographe. Le nom de cette famille est écrit invariablement Haffringhes ou Haffringues dans tous les actes et signatures que l'on rencontre en grand nombre dans nos archives. Il ne faut d'ailleurs pas attacher une grande importance à cette variante. Le nom du village d'Affringues, près de Lumbres, d'où la famille tire peut-être son nom, se rencontre exceptionnellement écrit avec un H. Pourquoi l'H s'est-il conservé d'un côté, a-t-il été retranché de l'autre ? C'est là une divergence qu'il ne faut pas chercher à expliquer, non plus qu'on doive s'en étonner, quand on parcourt les formes si inattendues dont on torturait les noms propres.

2. V. sur Dom Bruno : de Laplane. *Les Abbés de Saint-Bertin*, T. 2, p. 251 ; et *Les Abbés de Clairmarais*, Mém. de la Soc. Ant. Mor., T. XII, p. 627. — Piers. *Biographie de la ville de Saint-Omer*, p. 265. — Foppens. *Bibliotheca Belgica*, I, p. 145. — Paquot. *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces*

remplit dans sa vie religieuse semblent devoir lui assigner une place plus importante dans la galerie des hommes distingués dont la ville de Saint-Omer peut s'honorer.

Il y a tout d'abord lieu de regretter que les mentions déjà trop brèves qui lui sont consacrées par nos auteurs contiennent un aussi grand nombre d'erreurs[1]. Cela tient évidemment à l'absence de sources locales qui puissent nous documenter. Charles d'Haffringues a quitté Saint-Omer à l'âge de treize ans, et il semble n'y être guère revenu au moins pour quelque séjour durable. Aucune circonstance ultérieure ne l'a rapproché de sa ville natale, et comme nous n'avons jusqu'à présent retrouvé de lui nulle trace de correspondance ou de rapports entretenus avec ses concitoyens ou parents[2], nous

des Pays-Bas, T. 8, p. 129. — de Cardevacque. *Dictionnaire biographique du Pas-de-Calais.* — Abbé F. A. Lefebvre. *Saint Bruno et l'Ordre des Chartreux,* Tome second, p. 188. — *La Grande Chartreuse,* par un Chartreux (impr. N.-D. des Prés à Montreuil), p. 129 et suiv. — Moreri. *Dictionnaire* au mot *Bruno.*

1. C'est ainsi qu'un auteur, après l'avoir qualifié de *Bienheureux,* l'a fait religieux de Saint-Bertin, puis prieur de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde, deux couvents où il n'a jamais été. Une de ces indications provient d'ailleurs, il faut le dire, d'une erreur inexplicable de Dom Dewitte, qui, dans son *Catalogus Bertiniorum religiosorum* (Ms. 815 de la Bibliothèque de Saint-Omer, fol. 110 et impr. dans le tome IV des *Chartes de Saint-Bertin)* confond Charles d'Haffringhes avec un de ses cousins, François, qui fut religieux de Saint-Bertin et se retira *formiste* en 1624. Enfin Foppens fait mourir notre Chartreux en 1642 au lieu de 1632, et lui a composé une épitaphe fantaisiste qui n'a jamais existé que dans son livre (Les Généraux des Chartreux n'ont jamais eu d'épitaphe sur leurs tombes). Ces erreurs se trouvent malheureusement reproduites dans des travaux biographiques récents.

2 En l'absence des registres paroissiaux remontant à cette période, nous avons recherché dans les archives locales trace de Charles

ne pouvons le juger que sur les actes de sa vie religieuse.

C'est donc dans les archives de l'Ordre des Chartreux[1] que l'on doit rechercher les détails qui font ressortir le caractère et la haute valeur intellectuelle de Dom Bruno et permettent de le suivre dans sa longue carrière. Un de ses contemporains, Dom Pierre de Wal, Chartreux de Bruxelles, qui a beaucoup écrit sur l'histoire de l'Ordre, a laissé sur sa vie une notice assez étendue « *De vita et moribus Rdi Patris D. Brunonis d'Affringues Audomaropolitani, Ministri generalis Ordinis Cartusiensis* ». Elle est contenue dans le manuscrit 4068 (pp. 256-260) de la Bibliothèque de Bruxelles qui termine la suite des œuvres de ce Chartreux, MMss. 4051-4068[2] « *Miscellanea opera P. de Wall* ». C'est à cet auteur que Dom

d'Haffringhes. Nous n'avons trouvé jusqu'à présent qu'une seule mention, relevée par M. Violette de Noircarme dans les Archives du Gros. Un contrat de mariage entre Jacques Durant et Peronne, fille de Pierre d'Haffringhes, à la date du 4 octobre 1599, mentionne dans les apports de la future « 6 mesures à Hallines provenant ausd. donnateurs d'ung quind datif que leur auroit faict Mre Charles de Hafrenghes, frere audit Pierre ». (Arch. du Gros. 1599. Contrats de mariage, n° 2). Un Georges d'Haffrenghes, échevin de l'an passé, est mentionné également dans l'acte comme témoin et oncle paternel de la future.

1. C'est à l'obligeante collaboration de Dom Palémon Bastin, de l'Ordre des Chartreux, à Rome, que nous devons les références bibliographiques spéciales contenues dans cet article.

2. Le n° 4058 porte l'intitulé suivant : « *Elogium Rdi Patris D. Brunonis d'Affringues Audomaropolitani generalis ministri ordinis Cartusiensis. — Rmo in Xto Patri D. Carolo Brunoni d'Affringues, sanctissimi Cartusianorum ordinis Præpposito generali dignissimo. Andreas et Jacobus Prost typographi Lugdunenses. Elucidarium Deiparæ auctore Joanne Bta Pora dedicant anno 1627. — Sermo Rdi Patris D. Brunonis d'Affringues in receptione V. P. prioris Ruremundensis et alterius Leodiensis, 10 junii anno 1623* ».

L. Le Vasseur a emprunté textuellement les pages consacrées à D. Bruno dans ses *Ephémérides de l'Ordre des Chartreux*, composées entre 1670 et 1692. Ce texte nous paraît être ici la source la plus complète de documents biographiques. On peut regretter toutefois qu'il soit d'une lecture difficile à cause de son style que l'on aimerait plus simple et moins recherché. (On sait malheureusement comment on écrivait le latin au dix-septième siècle !) Il ne saurait être question de le reproduire ainsi, mais nous lui avons emprunté la plupart des renseignements qui suivent, en l'analysant, et l'entremêlant ou complétant des autres documents[1] que l'on possède.

Charles d'Haffringues naquit à Saint-Omer le 20 avril 1549[2]. Il était le fils aîné de Jean, chef de la branche aînée de la famille et de Marguerite de Canteleu, et petit-fils de Pierre, que l'on voit figurer dès 1525 dans l'échevinage de Saint-Omer comme Juré pour la communauté, puis comme Echevin. La famille d'Haffringues compta du reste à Saint-Omer aux XVI[e] et XVII[e] siècles, tant dans les fonctions municipales que dans les ordres religieux, des représentants nombreux et distingués. Les listes du Magistrat nous font connaître que ce nom est porté par vingt membres différents de l'échevinage[3] de 1525

1. Les renseignements sur la famille sont dus à M. Violette de Noircarme qui a établi, d'après titres, une généalogie très complète des d'Haffringues.

2. D. de Wal donne l'indication exacte de son âge quand il fut élu général des Chartreux. Il spécifie qu'à la date du 4 février 1600, il avait 50 ans, 8 mois et 15 jours.

3. Cf. *L'Echevinage de Saint-Omer*. Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie, T. 28.

à 1699[1]. On trouve en 1638 un conseiller pensionnaire[2], en 1671 un avocat-général au Conseil d'Artois séant à Saint-Omer[3] (Artois réservé), en 1706 un conseiller au bailliage[4].

Ce n'est pas moins dans les ordres religieux que brillent au premier rang, dans le diocèse de Saint-Omer, les descendants de cette famille. Nous pouvons citer, de ce nom, cinq religieux de Saint-Bertin[5], dont un oncle et un neveu de Dom Bruno, un abbé[6] et deux religieux de Clairmarais[7], un procureur de la Chartreuse de Saint-Omer[8], un prieur de Ruisseau-

1. Après cette date, c'est à Lille qu'on retrouve les descendants de la famille d'Haffringhes ; à Saint-Omer, ils se fondent dans la famille de Vissery par suite d'une alliance.

2. Antoine, fils de Benoît et de Bauduine Sarlotius. C'est lui qui a laissé sur les Annales de Saint-Omer deux volumes manuscrits conservés à la Bibliothèque de la ville.

3. Jacques, fils de Jacques, sgr du Hil et de Jeanne Werbier.

4. Grégoire-Justin, sgr du Hil, fils de Jacques qui précède et de Catherine Darrest.

5. Cf. *Catalogus Bertiniorum religiosorum. Chartes de Saint-Bertin*, T. IV, p. 407 et suiv., nos 881, 966, 974, 1009, 1016. C'est au no 1016 que Dom Dewitte a commis la confusion dont il est parlé dans une précédente note.

6. Georges d'Haffringhes, fils de Robert et de Marie de Lattre. Cf. Mém. Ant Mor., T. 12, p. 625 et suiv. Il n'était pas neveu de dom Bruno, comme il a été dit par erreur (ibid. p. 628), mais petit-fils de son cousin-germain.

7. A) Jean ou Denis + en 1642, âgé de 22 ans (Cf. Mém. Ant. Mor., T. 12, pp. 635 et 644). Il était neveu de l'abbé Georges d'Haffringhes. Ce doit être le même, vu la concordance des âges, que M de Laplane appelle tantôt Jean-Baptiste, tantôt Denis. B) Jacques, fils d'Antoine, conseiller pensionnaire de Saint-Omer, et de Marie Carlier (Cf. ibid, p. 634).

8. Pierre d'Haffringhes, fils de Pierre et d'Anne Seguin (Cf. *Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde*, p. XXII). Un oncle de dom Pierre, D. Jean d'Haffringhes, fut également Chartreux en Allemagne.

ville[1], un Récollet[2], un religieux de Saint-Augustin-les-Thérouanne[3], deux Chanoines de la Cathédrale de Saint-Omer[4], deux moniales, dont une abbesse de Woestine[5], tous parents proches de notre Chartreux. Son cousin-germain, Robert, eut un fils, Pierre, qui laissa neuf enfants, dont huit entrèrent en religion : le Chartreux de Saint-Omer et le prieur de Ruisseauville cités ci-dessus, un prêtre séculier, une religieuse de Ravensberghe, une religieuse Bénédictine de Poperinghe et trois religieuses de Sainte-Marguerite à Saint-Omer. Cette énumération imposante n'embrasse que des parents du même nom et issus d'un même auteur pendant moins de deux cents ans, à l'exclusion même des descendants par les femmes qui ne portèrent pas le nom. Il semble donc permis de conclure que le goût de l'étude et la pratique de la religion comptèrent au premier rang dans les éléments d'éducation des membres de cette famille, et qu'en particulier une telle éducation ne put que développer chez le fils de Jean d'Haffringhes la vocation qui s'est manifestée chez lui.

Charles d'Haffringhes fit ses premières études à Saint-Omer. Comme cela se rencontra fréquemment alors, il eut un professeur imbu des idées de la Réforme *« perfidum magistrum.... cujus non erant optimi mores »*, dit son historiographe, et qui osait

1. Antoine, frère de Pierre, Chartreux à Saint-Omer, cité dans la note précédente.

2. Bruno, fils d'Antoine, conseiller pensionnaire, frère de Jacques, religieux de Clairmarais, cité ci-dessus.

3. Cf. Mém. Soc. Ant. Mor., T. 12, p. 642, note 1.

4. Antoine, chanoine en 1643, et Christophe-Bernard, chanoine en 1655, tous deux fils d'Antoine, conseiller pensionnaire de St-Omer.

5. Françoise et Louise, filles de Guillaume et de Françoise Selingue. Françoise fut abbesse de 1674 à 1691.

inculquer à ses élèves des ferments de l'hérésie *« virus hæreseos adolescentum animis infundere »*. Mais Charles était d'un esprit sagace et d'un jugement déjà sain : il ne se laissa pas convaincre, et le maître ne put entamer l'âme de son élève.

Ses progrès furent rapides : aux études de grammaire qui faisaient alors le fond de l'enseignement, il joignit l'étude du grec. Rien ne lui paraissait trop ardu ; il avait une telle mémoire qu'il pouvait réciter, après une seule lecture, une longue suite de vers, ce qui l'a fait comparer à Sénèque qui répétait de mémoire une série de trois cents mots entendus une seule fois !

Doué d'une maturité de jugement non moins étonnante, il écrivait déjà des commentaires sur l'Ecriture Sainte et spécialement sur les psaumes de David ; lui-même arrivé dans un âge avancé ne pouvait croire qu'il avait pu composer un tel travail dans sa jeunesse.

Parti à l'âge de treize ans (*tredecennis*) à Paris, dont l'Université était très florissante, il y mena de front l'étude de la philosophie, de la théologie, de la médecine et des diverses langues. Il était au *collège de Saint-Omer* (dont le patronat appartenait à la famille de Galand (?)[1]) où les rigueurs d'un règlement auraient été pour tout autre que lui une entrave à une telle activité ; mais il poursuivit son travail, et étonnait tout le monde par la variété de ses connaissances. On ne cite plus rien de particulier sur cette période de sa vie, si ce n'est qu'il éprouva déjà alors la fatigue et le dégoût du tourbillon du monde qui devaient le conduire plus tard au couvent.

1. *Audomariani collegii, cujus jus patronatus spectat ad Galandinam familiam in quod etiam ab ea cooptatus fuerat....*

Il quitta Paris pour se rendre en Italie et eut pour compagnon le fils du gouverneur d'une ville de Provence. Turin fut sa première étape ; il fréquenta quelques jours l'Université de cette ville, et déjà la renommée de son savoir commençait à un tel point à se répandre que Philibert, duc des Allobroges, lui fit proposer d'entreprendre l'instruction de son fils ; mais Charles ne voulut pas aliéner sa liberté *« quæ fere perit in aulis principum »*, et désirant continuer le cours de ses études s'excusa de ne pouvoir accepter cette charge.

De Turin il se rend à Padoue où il suit quelque temps le cours du célèbre professeur Menochius, ensuite à Venise où il continue de fréquenter des savants, et enfin à Rome qui était alors le but de tous les esprits cultivés. C'est là qu'il compose un éloge funèbre très remarqué en mémoire du noble seigneur Du Pont. De là il revient en France et se fixe à Carpentras. Cette ville était propre à lui procurer une existence calme, il y accepte de l'Evêque la charge de Vicaire du diocèse, à laquelle s'adjoint bientôt celle d'auditeur général.

La renommée de sa science continuait à se répandre et fut consacrée par une haute distinction du pape Grégoire XIII qui le nomma Official des diocèses d'Avignon et de Carpentras. Ces charges ne furent pour d'Haffringhes qu'un prétexte à exciter encore chez lui l'avidité d'apprendre et l'ardeur au travail, en même temps que son aversion du monde devient plus profonde.

Il fut, pendant son séjour à Carpentras, sollicité par l'évêque de Saint-Omer [1] de revenir en son pays natal avec la dignité d'archidiacre, mais Charles

1. Mgr Blasœus.

refusa, alléguant pour excuse qu'il ne pourrait se plier aux habitudes des relations mondaines dans un milieu où il était d'usage de se rendre à des réceptions sans cesse renouvelées et où on faisait trop bonne chère *« allegans quod sibi cum moribus gentilium suorum non satis conveniret utpote quibus esset solemne philotesiis et caristiis indulgere, mutuis invitationibus gaudere et incalescere saepe ad dedecus usque »* !

Lors de la mort du pape Grégoire XIII, en 1585, l'éloge qu'il fit du grand Pontife, dans l'église de Carpentras, fut l'occasion d'un sermon très remarqué. C'est vers cette époque que sa résolution s'affermit de se soustraire aux dangers de ce monde *« ab illa periculorum voragine pedem utrahere »* et de suivre l'exemple du Guillaume Chisholm[1] (ou Geyssolm), ancien évêque de Dunblane[2] en Ecosse puis de Vaison en Provence, qui fit profession à la Grande Chartreuse en 1587. Une affaire de corruption, que relate Paquot, et dans laquelle furent compromis des membres du clergé, achève de le décider, et, en 1590, il frappe enfin à la porte de la Grande Chartreuse. L'évêque de Carpentras, Jacques Sacrati, qui l'accompagnait, le présente au Général de l'Ordre en ces termes : « Voici, Révérend Père, l'homme dont je vous ai annoncé la venue, et qui est appelé à devenir votre successeur, si Dieu lui prête vie ». *(Re domine Pater, habes hic virum tibi quem promitti* (sic) *sæpius audis, successorem tuum aliquando futurum, si Deus vitam et auram dederit*). On voit qu'il fut bon prophète !

1. Cheislosimius, Chresolinus.
2. *Dunblaniensis,* de Dunblane, Ecosse méridionale.

Dom Jérôme Marchand[1], général de l'Ordre, qui reçut Charles d'Haffringhes, était précisément aussi originaire d'Artois. Le saint religieux apprécia rapidement la valeur du nouveau novice[2], et il l'éprouva en conséquence pour affermir sa vocation. Dom Bruno, c'est le nom sous lequel il est connu désormais, fit profession le 1er avril 1591. Dix jours après il fut nommé *scribe* du Chapitre général, fonction qui entrainait celle de secrétaire du Général. Il remplit cette charge pendant l'espace de trois ans, après quoi il fut désigné comme prieur à Villeneuve-lez-Avignon par le Chapitre général de 1594, et *convisitator* de la province de Provence. Le chapitre de 1599 le nomma *visitator* ou premier visiteur.

Sur ces entrefaites meurt Dom Jérôme Marchand auquel succède, comme général, Dom Michel de Vesly. Celui-ci, connaissant la vertu et la science de Bruno, voulut l'attirer à la Grande Chartreuse comme conseiller. Mais la maison de Villeneuve-les-Avignon traversait en ce moment une crise pénible par suite des persécutions des protestants, et réclamait le maintien du prieur à sa tête. Dom Bruno la releva en effet et elle redevint si florissante qu'une autre

1. Né en 1540 à Auxi-le-Château, 45e général des Chartreux de 1588 à 1594. Cf. L'Abbé Lefebvre. *Saint Bruno et l'Ordre des Chartreux,* Tome second, p. 94. Le texte latin dit « *Auchimanus* vir.... » Si l'on n'avait pas d'autres éléments de traduction, il serait difficile de trouver dans le mot *Auchimanus* la forme latine d'Auxi-le-Château.

2. Dom Jérôme Marchand confia en particulier à D. Bruno l'examen d'une consultation de quatre avocats peu experts, sur une affaire concernant la Chartreuse de Saint-Martin-le-Vineux, près de Grenoble. La solution donnée par D. Bruno parut si claire que les avocats eux-mêmes reconnurent leur impéritie et s'en remirent à son arbitrage.

Chartreuse, celle de Marseille, put être fondée près de là trente ans plus tard[1].

Dom Michel de Vesly mourut à son tour le 29 janvier 1600. L'élection du 4 février suivant appela pour lui succéder Dom Bruno, qui fut confirmé le 7 février. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, il avait alors 50 ans 8 mois et quinze jours. Il trouvait les bâtiments de la Chartreuse dégradés par les déprédations des réformés, après avoir été à peine relevés des ruines de l'incendie qui, en 1592, les avait presque entièrement détruits. Il réussit à réparer ces désastres et put encore résoudre d'autres difficultés qui s'étaient élevées pour les maisons de son Ordre. La Chartreuse de Strasbourg fut également mise à sac par la fureur des hérétiques, et Rodolphe II, empereur d'Allemagne, menaça les Strasbourgeois de sa vengeance s'ils ne restauraient ce couvent; d'autre part, le roi de France, Henri IV, par mesure de représailles, menaça les Chartreuses de France des mêmes violences si Rodolphe ne cessait de persécuter les Strasbourgeois. Dom Bruno agit si sagement que, par des transactions habillement conduites, il apaisa ces colères et assura la tranquillité de ses couvents tant en France qu'en Allemagne. Les Strasbourgeois lui envoyèrent une députation pour lui témoigner leur gratitude. Peu après, Maximilien, frère de Rodolphe II, se rendant en Italie, passa par la Grande Chartreuse, visita le Monastère et en partit très édifié. Il exprima son contentement au Père Général dans une lettre écrite de Venise où il le remerciait

1. Chartreuse de Sainte-Marie-Madeleine, à Marseille, fondée en 1633. Elle compta parmi ses principaux bienfaiteurs deux membres (Antoine et Léon) de la famille de Valbelle dont les descendants apparaissent plus tard comme évêques de Saint-Omer.

en même temps et promettait de protéger les maisons de Chartreux en Pannonie et en Allemagne. Quand il mourut, il laissa à la Chartreuse une somme de dix mille ducats.

De son côté, le roi Henri IV, se trouvant à Grenoble, alla aussi visiter le couvent et emporta une profonde impression de son entrevue avec Dom Bruno d'Affringues.

Le Cardinal Bellarmin appréciait à un tel point ce religieux qu'il répéta à plusieurs reprises que deux raisons seulement s'opposaient à ce qu'on le choisisse pour l'élever à la dignité suprême de Souverain Pontife : à savoir qu'il était de nationalité étrangère à l'Italie, et ensuite qu'il n'était pas revêtu au préalable de la dignité cardinalice.

On peut encore rapporter le témoignage du connétable de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, qui, dans une lettre aux Ordres des Pays-Bas, appelle Dom Bruno un homme d'une vertu consommée et de la renommée la plus intègre.

Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, et le président Favre, entretinrent également avec le Général des Chartreux les relations les plus affectueuses.

Il s'occupa lui-même avec une sollicitude infatigable de l'instruction des novices, et, pendant son gouvernement, cent trente-deux religieux de chœur firent profession à la Grande Chartreuse. Après trente-deux ans de généralat, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie et de paralysie, à la suite de laquelle il se fit relever de sa charge par le Chapitre général de 1631. La Carte de ce Chapitre mentionne les regrets unanimes causés par ce départ et l'impression profonde qu'avait laissée à tous l'éclat de son généralat. On élut à sa place D. Juste Perrot,

scribe du Chapitre général, sur qui D. Bruno s'était déjà déchargé depuis un an de la plus grande part de ses travaux. Sa retraite ne fut pas du reste de longue durée, car il s'éteignait déjà l'année suivante, le 6 mars 1632.

Théophile Raynaud, dans son ouvrage, *Brunone Stycita mystico*, point 10, § 1, parlant des Chartreux les plus distingués, dit que Dom Bruno était d'une science et d'un talent hors de pair, tant pour enseigner que pour écrire; s'il ne laissa pas, dit-il, d'ouvrages de doctrine écrite, c'est par excès de modestie et parce qu'il était de ceux qui ne veulent pas fatiguer la postérité par de nouveaux écrits. Et pourtant on accourait de tous les points de l'univers pour s'inspirer et prendre conseil de sa doctrine.

Aussi n'a-t-on conservé de Dom Bruno d'Affringues que ses « Lettres et Discours latins et françois », Manuscrit 1129 de la bibliothèque de Grenoble, 4 vol. Ses lettres sont écrites de 1599 jusqu'en 1626 et sont relatives aux affaires de l'Ordre et à des sujets historiques, scientifiques et littéraires.

Dom Petræus, dans sa *Bibliotheca Cartusiana*, imprimée en 1609, fait remarquer que c'est à Dom Bruno que l'on doit l'impression faite en 1603, à Paris, chez James Mettayer, des Missels dont on se servait dans les Offices Cartusiens.

Car. Jos. Morozzo dans son *Theatrum chronologicum sacri ordinis Cartusiensis*, de 1681, lui consacre aussi quelques lignes admiratives : « *Famigeratum hujus militiæ heroem Cœnobium ordinis parens ordini alumnum peperit, cujus ille Præsulatum eminentiori divinorum charismatum præstantia sibi paravit. Quis enim Brunonis soboli Brunonem aptius redderet, quam*

professor Institutori nomine et perfectionis contentione suppar ? »

Enfin plusieurs auteurs ont fait connaître les rapports intimes qui s'étaient formés entre dom Bruno et saint François de Sales, tant par lettres que par visites rendues par le saint Evêque de Genève à la Grande Chartreuse. Une de ces visites, racontée déjà dans la vie du saint[1], fait ressortir, dans une anecdote plaisante, l'humilité du religieux. Dans le cours d'une entrevue, dom Bruno avait cru devoir quitter brusquement son visiteur pour se retirer en sa cellule et être exact à l'office des matines. Le procureur du couvent le rencontrant exprime vivement son étonnement à son supérieur en lui disant « qu'il ne s'entend guère aux civilités du monde... que Dieu se plaît aux hosties de l'hospitalité... que l'on ne reçoit pas tous les jours dans ce désert des prélats de cette taille... qu'il aura toujours assez de loisir de chanter les louanges de Dieu » etc., etc. Dom Bruno convaincu par ces remontrances, retourne aussitôt vers Mgr de Genève et lui dit : « Monseigneur, j'ai, en m'en allant, rencontré un de nos officiers qui m'a dit que j'avais fait une impertinence de vous avoir laissé seul, et que je ne manquerais pas de recouvrer Matines une autre fois, mais que nous n'aurons pas tous les jours un Mgr de Genève. Je l'ai cru et m'en suis revenu tout droit vous demander pardon et vous prier d'excuser ma sottise, car je vous assure que *ignorans feci*, et que je ne mens point ». Le Bienheureux François,

1. Cf. Jean-Pierre Camus, évêque de Belley. *Esprit de Saint François de Sales*. Paris, Gaume, 1840. — Collot. *L'Esprit de Saint François de Sales*, part. III, sect. XXXII. — *Saint François de Sales*, lettre CLXIII.

ajoute Mgr Camus [1], fut ébloui de cette notable rondeur, candeur, ingénuité, simplicité, et me dit qu'il en fut plus ravi que s'il lui eût vu faire un miracle.

La diversité des sources citées ci-dessus montre bien que ce n'est pas uniquement dans l'éloge d'un seul auteur, qui a il est vrai les allures et le ton d'un panégyrique, mais dans le témoignage unanime de ses contemporains que l'on retrouve l'admiration qui s'est attachée à la valeur intellectuelle et à la sainteté de Bruno d'Affringues. En présence de cet exemple, nous ne pouvons que regretter que son activité et son apostolat n'aient pas eu pour champ d'action son pays natal. Qui peut dire pourtant que le modèle de ses vertus n'ait pas eu un retentissement dans notre ville et que des liens dont on n'a pas conservé la trace n'aient pas subsisté entre lui et ses nombreux parents pour inspirer peut-être quelques-unes de ces nombreuses vocations religieuses mentionnées plus haut ? Les archives locales ne nous ont encore rien révélé qui nous permette de l'affirmer [2]. Ne peut-on pas espérer qu'elles n'ont pas dit leur dernier mot et que les vieux papiers de famille nous révéleront un jour quelque aspect nouveau de la vie de Dom Bruno ?

1. *Op. cit.*, T. I, page 201.

2. La famille Fougeroux de Campigneulles qui, par son alliance avec la famille de Vissery, se trouve apparentée avec les d'Haffringhes, a cherché à recueillir les souvenirs de dom Bruno. Ces recherches sont malheureusement demeurées en grande partie infructueuse : le dossier, obligeamment communiqué par les descendants de M. Jules de Campigneulles, ne nous a révélé aucun document qui puisse apporter un élément nouveau à la biographie. On y relève seulement que le 28 avril 1709, le Général des Chartreux, Dom Antoine Grillet de Montgeffond, accordait un acte d'affiliation à l'Ordre des Chartreux à Grégoire-Justin d'Haffringhes, sgr du Hil, conseiller au bailliage de Saint-Omer, à sa femme Isabelle-Thérèse Dupuich, et à leurs enfants, en raison de leur parenté avec Dom Bruno.

Saint-Omer, Imp. H. d'Homont.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

218e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 2 Avril 1906

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 heures 10 par la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Hommages et correspondance

Il est donné connaissance de la liste des envois comprenant des publications périodiques reçues depuis la dernière réunion. M. le chanoine Bled remet ensuite à la Société, de la part de M. H. Duméril, membre honoraire, qui en fait l'offre à la bibliothèque, un bel exemplaire relié du *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, de J.-B. Descamps (Paris 1769). Des remerciements seront adressés à M. Duméril pour ce don.

Il est procédé ensuite au dépouillement de la correspondance ;

Le Ministère de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la 216e livraison du Bulletin destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes.

Le 15 mars, le secrétaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers, accuse réception de la 215e livraison du Bulletin.

Par lettre du 11 mars, M. J. Lardeur remercie la Société qui l'a élu Membre titulaire dans sa dernière réunion.

A la date du 12 mars, M. F. Mouton, médecin à Ouve-Wirquin, adresse à la Compagnie l'expression de sa gratitude pour sa nomination de Membre honoraire.

Il est donné ensuite lecture du programme du Congrès des Sciences historiques, qui se tiendra à Dunkerque en juillet 1907, par les soins de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts. Le questionnaire comprend pour une grande part l'étude de sujets intéressant la région du Nord, et le travail est divisé en cinq sections : I. Organisation du travail et Histoire générale ; II. Philologie et histoire des Littératures ; III. Histoire religieuse, intellectuelle et morale ; IV. Archéologie et histoire de l'art ; V. Géographie et sciences sociales.

Des exemplaires de ce programme sont distribués aux Membres présents, et M. le Président exprime combien il serait désirable que la Société prît une part active au Congrès. Il y a lieu de remarquer qu'une question sur laquelle le Comité organisateur attire le plus spécialement l'attention des travailleurs est celle relative à la manière dont la domination française a été accueillie, au milieu du XVIIe siècle, par les habitants des pays conquis. Les publications de la Société attestent que ce sujet a été à plusieurs reprises traité pour notre ville par les érudits Audomarois, et il serait aisé de tirer des conclusions certaines des différentes études qui ont touché à cette question complexe.

Aménagement d'un nouveau local

L'ordre du jour appelle la nomination d'une Commission chargée de s'occuper de l'organisation prochaine

d'un nouveau local pour la Société et de régler les questions de détail qui s'élèveront dans l'aménagement du matériel et, en particulier, de la bibliothèque. Sont désignés à cet effet : MM. le chanoine Bled, Van Kempen et de Nortbécourt, auxquels s'adjoindront les Membres du Bureau.

Lectures et communications

Marques de notaires des XIV[e] et XV[e] siècles.

M. J. de Pas soumet à la Compagnie une collection photographique de marques de notaires des XIV[e] et XV[e] siècles relevées dans les archives de Saint-Omer. Cette collection se compose, pour une grande part, de celles reproduites par M. Boitel d'après les dessins très exacts du *Grand Cartulaire de Saint-Bertin* qui est une source des plus riches sur cette matière. M. Boitel a réuni d'après ces volumes près de cent marques différentes, dont une moitié environ provient de notaires du diocèse de Thérouanne. M. de Pas en a relevé de plus dans les archives de Saint-Omer quelques-unes que n'avait pas données Dom Dewitte, et il rappelle que M. Richard, dans un article sur les *Marques de Notaires Artésiens*[1], en a publié trois, également différentes, du diocèse de Thérouanne.

Bien qu'on ne puisse affirmer encore que toutes les marques des anciens notaires de la Morinie aient été ainsi reproduites, il y a lieu de signaler dès à présent cette collection comme assez complète. On sait en effet que cette variété de sceaux manuels a été l'objet de nombreuses études et que par conséquent cette communication peut intéresser certains érudits qui s'attachent à les rechercher.

Hache trouvée à Wilbedinghe

M. Decroos fait passer sous les yeux de ses Collègues une petite hache en jadéite, polie et percée, trouvée récemment au plateau de Wilbedinghe-sur-Wavrans, près Lumbres. Cet objet curieux, recueilli par M. l'abbé Collet,

1. *Marques de Notaires Artésiens des XIV[e] et XV[e] siècles*, par J. M. Richard. (*Bull. de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais*, T. IV, 1875-1878, p 420, 1 pl.).

apporte une preuve nouvelle de la richesse des objets préhistoriques trouvés en cette région, ainsi que le démontre déjà l'étude publiée dans les livraisons 209 et 210 du Bulletin sur six gisements de l'*industrie lithique*.

M. l'abbé Collet a envoyé sur l'historique et la description de sa trouvaille une note détaillée et documentée dont il est donné lecture et qui est renvoyée à la Commission du Bulletin.

Stefano Colonna, prévôt de St-Omer.

Quelques éclaircissements sur les rapports de Stefano Colonna avec la Collégiale de Saint-Omer. — M. l'abbé Fournier, membre titulaire, a puisé dans les Archives de la Collégiale de Saint-Omer quelques documents qui lui ont permis de jeter un jour nouveau sur les séjours à Saint-Omer et l'administration du prévôt Stefano Colonna, dont la carrière a été récemment l'objet d'une savante monographie de M. Cl. Cochin[1]. L'auteur de ce nouveau travail a pu ainsi préciser la date et la durée de l'administration effective de ce prélat, et ses conclusions viennent corroborer et compléter d'une façon intéressante celles de M. Cochin. Par ces deux études documentées, nous connaissons ainsi désormais, et d'une façon assez précise, le rôle joué par ce membre de l'illustre famille Romaine dont le nom mérite de figurer dans les fastes de notre Collégiale.

Cette lecture est écoutée avec intérêt, et l'article est renvoyé également à la Commission du Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 50.

1. V. sur ce travail, *Bulletin,* T. XI, livr. 217 : rapports sur les ouvrages offerts.

Séance du 7 Mai 1906

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. le Président annonce que MM. Duquenoy, Van Kempen et Lardeur se sont excusés de ne pouvoir y assister, puis il donne la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

Il est donné connaissance de la liste des dons et hommages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels on remarque les hommages d'auteurs suivants :

de M. Rothea, pharmacien militaire : *La Géologie et l'Hydrologie de Saint-Omer.* (Extr. de la Revue du service de l'Intendance). Paris, 1905, Lavauzelle éd.

de M. Adr. Huguet : *Saint Valéry en liesse. Mœurs des XVIIe et XVIIIe siècles.* (Extr. du Bull. de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu).

du Cte A. de Loisne : *Superstitions, croyances et usages particuliers d'autrefois à Montreuil-sur-Mer et dans le Bas-Ponthieu.* (Extr. du Bull. de la Société des Antiquaires de Picardie, 1906). C'est un ensemble de détails curieux relevés par M. Charles Henneguier, érudit et collectionneur Montreuillois, dans les nombreuses notes laissées par lui sur l'histoire de son pays.

de M. l'Archiviste du Pas-de-Calais : *Inventaire sommaire des Archives du Pas-de-Calais. Série H. Fonds de l'abbaye de Saint-Vaast.* Tome 2e, 1906.

Remerciements.

— Dans les publications des Sociétés correspondantes, il y a lieu de signaler :

du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1905, une note de M. Rodière sur *les cloches de Boncourt et de Nesle-lez-Verlincthun* (Pas-de-Calais). Ces cloches, toutes deux datées de 1400, sont les plus anciennes actuellement

connues en Artois et rappellent des noms de familles du pays.

du *Recueil des Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, séance du 27 octobre 1905 (Bull. de septembre-octobre, p. 583), la présentation par M. Elie Berger, à l'Académie, de la série de lettres closes ou lettres missives et de minutes, représentant la correspondance de Jean Bon Enfant, mayeur de Saint-Omer, avec la comtesse Mahaut d'Artois, le roi Philippe le Long, ses agents et les chefs des nobles d'Artois confédérés contre la couronne (1316-1319). Ces lettres ont fait l'objet d'une récente publication de M. le chanoine Bled, signalée ici même (Bulletin, livr. 216, p. 586), mais M. Berger insiste sur les caractères extérieurs de ces pièces et en particulier sur le mode de clore la missive au moyen d'une incision par laquelle on faisait passer une queue de parchemin détachée aux trois quarts et tenant à la lettre par sa gauche.

du Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (1905, 3e trimestre, p. 322), une note de M. Georges Beaurain sur *la Tombe de François de Créquy, XXXIXe abbé de Selincourt, et dernier Evêque de Thérouanne*. Le Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie a publié, en 1904 (livr. 211, p. 428) une note sur le même sujet, rédigée par M. le chanoine Bled, d'après des renseignements dus à M. le Comte G. de Hauteclocque. Le nouvel article reproduit les données précédentes et n'y apporte guère d'éléments nouveaux : on ne peut en effet considérer comme tels les rectifications que l'auteur s'attache à y apporter sur des détails insignifiants.

Enfin, M. C. Legrand annonce que M. Gaston d'Hailly, de Saint-Omer, fait don à la Société de deux volumes importants. Le premier est l'*Histoire de l'Abbaye Royale de Saint-Denis en France*, édition de 1706, in-fo, avec nombreuses gravures. Le second est une *Chronique manuscrite de l'Abbaye de Loos, près Lille, jusqu'à l'an 1696*, par Michel Gouselaire.

Des remerciements sont adressés à M. d'Hailly pour cet hommage.

M. Legrand fait remarquer que le manuscrit de l'abbaye de Loos présente un double intérêt, tant par son importance que par les mentions que l'on y rencontre sur l'abbaye de Clairmarais. Elles s'expliquent par la confraternité qui s'était naturellement établie entre ces deux abbayes cisterciennes. Voici les principales qu'il a relevées :

Dom Simon, abbé de Clairmaretz, arbitre d'un différent entre le Chapitre de Tournay et notre Abbaye, 1255. — Dom Arnould, religieux de Los, abbé de Clairmaretz, 1282. — Copie d'un tiltre en matière décimale concernant l'Abbaye de Clairmaretz, 1505. — Dom Maurant, abbé de Clairmaretz, installa Monsieur Longuespée, abbé de Los en 1606. — Commission aux abbés de... et Clairmaretz, dom Jacques, pour l'élection d'un abbé de Los, 1485. — Commission aux abbés de... et Clairmaretz, pour les affaires de notre Abbaye, 1545.

En marge du texte, année 1218 : « Hoc anno statutum est auctoritate capituli generalis ut quadrigarii ordinis nostri euntes ad Galesia (Calais) vel redeuntes in domo Claromarisco vel in grangiis ejus non pernoctarent nisi ter in eundo et redeundo per annum : quod si amplius pernoctaverunt, sibi providerent de avena ».

Correspondance

La Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal fait l'envoi à la Société d'une jolie médaille en bronze frappée en commémoration du bi-centenaire du château de Ramezay en cette ville.

— Une circulaire du mois de mars 1906 fait connaître que le Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers a cessé définitivement de paraître.

— MM. le Maire d'Abbeville et le Président de la Société d'Emulation sollicitent le concours des Antiquaires de la Morinie pour la souscription qui est ouverte en cette ville,

en vue d'élever une statue à Boucher de Perthes. Bien que l'état de ses ressources ne lui permette pas en général de prendre part aux souscriptions de ce genre, la Société des Antiquaires de la Morinie ne veut pas rester indifférente au mouvement qui se crée pour honorer le savant dont les travaux et les découvertes ont eu un si grand renom ; et elle décide d'envoyer à M. le Président de la Société d'Emulation une cotisation qui est fixée à dix francs.

— Il est ensuite donné connaissance de l'invitation à la deuxième session du Congrès préhistorique de France qui se tiendra à Vannes du 21 au 26 août 1906. Le règlement est annexé à cette circulaire qui contient aussi l'indication des principales questions inscrites à l'ordre du jour.

— La Société a reçu également une invitation à participer au Congrès archéologique qui sera tenu à Carcassonne et Perpignan du 22 au 30 mai par la Société française d'Archéologie. Il est donné communication aux membres présents du programme des questions portées à l'ordre du jour et de celui des réunions et excursions dont l'ensemble formera un grand attrait pour les adhérents.

M. le Président exprime le vœu que ses collègues, membres de la Société française d'Archéologie, ne reculent pas devant la distance pour participer à ces réunions.

Candidatures

M. le Président fait connaître que les candidatures suivantes sont présentées à la Société :

de M. Paul Lecointe, de Saint-Omer, présenté comme membre titulaire par MM. le Chanoine Bled, Lengaigne et Ch. Legrand ;

de M. Desprez, archiviste du département du Pas-de-Calais, présenté comme membre correspondant par MM. le Chanoine Bled, l'abbé Fournier et J. de Pas.

Le scrutin sur l'admission définitive est renvoyé conformément au règlement à la prochaine séance.

Excursion archéologique

Les Membres présents s'entretiennent ensuite d'un pro-

jet d'excursion archéologique à effectuer cette année. Plusieurs propositions sont examinées et discutées et l'on adopte définitivement le voyage d'Abbeville, avec visite dans la même journée de l'église de St Riquier. La Société saisira avec empressement cette occasion de rendre aux Membres de la Société d'Emulation d'Abbeville la visite qu'ils lui ont faite à Saint-Omer, en Juillet 1905. Les détails de l'itinéraire seront réglés ultérieurement, et la date est dès maintenant fixée au 12 Juin.

Communications

Ivoire figurant la légende du roi de Mercie.

M. Ch. de Pas soumet à ses collègues un curieux chandelier en ivoire donné récemment au Musée de St-Omer. Ce bel objet, qui est malheureusement mutilé, représente une scène sculptée avec personnages où figure un chevalier accroupi et endormi, accosté d'une part d'un roi debout près d'un cheval et tenant une pomme de la main gauche, et d'autre part de trois femmes peu vêtues. L'expertise faite par les spécialistes, à qui M. le Conservateur du Musée a montré cette pièce, permet d'en fixer la date aux dernières années du quinzième siècle et de déterminer que la scène qu'elle représente est la *légende du roi de Mercie*. Cette légende peu connue, qui est une déformation introduite au moyen âge de la scène du Jugement de Pâris [1], se retrouve sur plusieurs objets mobiliers de cette époque et, si elle n'est pas citée dans les répertoires archéologiques classiques tels que le *Dictionnaire de Viollet-le Duc*, les *Annales Archéologiques de Didron*, les *Mélanges d'Archéologie de Cahier et Martin* etc..., on la trouve signalée dans les travaux plus récents, et, en particulier ceux de Em. Molinier, *Le Catalogue de la collection Spitzer* et *Traité des Plaquettes* [2]. Cet ivoire a donc une importance réelle

1. Le chevalier est représenté endormi, il trouvera à son réveil le roi qui lui ordonne de choisir une de ses trois filles à qui il offrira la pomme qu'il lui présente.

2. V. aussi : *Bulletin des Musées* (juin-sept. 1893), *Notice sur une plaquette représentant le Jugement de Pâris et l'Annonciation*, par

et s'il ne présente pas d'intérêt local[1] il mérite d'être signalé tout particulièrement à l'attention des visiteurs de notre Musée.

Entrées de Souverains et Gouverneurs d'Artois à Saint-Omer.

M. J. de Pas présente à la Compagnie un ensemble de documents qu'il a recueillis sur les principales entrées des Souverains et Gouverneurs d'Artois à Saint-Omer. Ces renseignements, extraits des archives communales, sont presque tous inédits et, pourtant, ils apportent une contribution appréciable à la reconstitution de la chronique locale et des fastes de la ville. C'est ainsi que dans les comptes annuels de l'argentier et les registres aux délibérations du Magistrat, on retrouve, à partir du quinzième siècle, la participation de la ville dans les frais et le cérémonial de ces réceptions. Les détails qui sont révélés ainsi, forment un ensemble curieux, d'autant plus que ces cérémonies se renouvelaient souvent, non seulement à chaque avènement de souverain, mais encore dans leurs fréquentes chevauchées, et, au dix-septième siècle, à chaque changement de gouverneur d'Artois.

Il y a donc là un tableau général dont l'intérêt ressort tant du côté pittoresque de ces détails historiques que des observations qu'ils peuvent provoquer sur les mœurs et les fêtes locales.

La Compagnie écoute avec attention cette communication et invite l'auteur à mettre ce travail au point afin qu'il puisse prendre place dans le volume des Mémoires en cours de publication.

A. Blanchet ; et le *Peintre Graveur* de Passavant, T. III, p. 153.

C'est à M. Enlart, directeur du Musée du Trocadéro, que nous devons ces indications précises qu'il a recueillies pour le troisième volume qu'il prépare de son savant Manuel d'Archéologie (Troisième partie, *Le Mobilier*). M. Enlart a relevé la représentation de notre légende au musée de Douai sur une reliure gaufrée datée de 1464 et au musée de South Kensington, sur un peigne en os du XVIe siècle provenant de l'Italie du Nord.

1. D'après les indications provenant du précédent possesseur, il aurait été acheté vers 1860, à Gisors.

Abbés de Ruisseauville (XVIe-XVIIe siècles).

M. le chanoine Bled fait passer sous les yeux des Membres présents un placard manuscrit exécuté en 1620 d'après un recueil aujourd'hui disparu[1] concernant l'abbaye de Ruisseauville et intitulé : « Catalogus prelatorum beatæ Mariæ in nemore juxta Ruissavillam ». C'est un tableau contenant trois compositions en couleur de médiocre exécution, entre lesquelles sont intercalées quelques lignes de texte. En haut, à gauche, un chevalier tenant l'épée et le bouclier représente le fondateur de l'abbaye « dominus Ramelinus de Crequy Fressinensis primus fundator Sanctæ Mariæ in nemore ». Le créquier de ses armes[2] est figuré sur sa poitrine et sur le bouclier. A droite, un médaillon contient le buste d'un abbé et un écusson *d'argent au sautoir de gueules*. Au dessous on lit : « Dominus Philippus de Marchennelles Insullensis abbas trigesimus secundus huius ecclesiæ, tempore cuius multa passa est ob turbinem bellorum et ruinis. Hic erat prior Albiniensis[3]; religiosus Montis Sancti Eligii iuxta Attrebatum, et suscepit onus ecclesiæ a domino Nicolao[4]; rexit que eam viginti sex annis; qui obiit anno Dni millesimo quingentesimo quinquagesimo sexto die XXVII octobris ».

Enfin, au bas, une composition plus grande représente un abbé tenant une crosse de la main droite et montrant

1. La mention finale indique la date, le titre du manuscrit et la date de la copie : « Collation faicte de cette extraict a certain rolleau en parchemin sain et entier intitulé *catalogus prelatorum beatæ Mariæ in nemore juxta Russavillam* exhibé par sire Jacques Cousin prieur dud. Ruisseauville : En fin du quel sont escript les lettres et dattes cy dessoubs figurées en lettres et caractères rouges et trouvé concorder par les hommes de fiefs de la gouvernance d'Arras le vingtiesme d'octobre seize cens et vingt.

Estoit signé J. le Bailly avec paraphe et J. de Beauffort avec paraphe.

(En caractères rouges) D. L. de Proville, 1567 ».

2. *D'or au créquier de gueules.*

3. D'Aubigny.

4. Nicolas des Prés, de Béthune.

de la gauche une église et des bâtiments en ruines. Au milieu, un écusson timbré d'une crosse, *écartelé aux 1er et 4e d'argent à la tour de sable ; aux 2e et 3e d'argent à l'aigle éployée de sable.* Au dessous, l'inscription suivante :

« Dum caderet, studui templum reparare ruinam
erige plasma tuum sis mihi vita Deus.

Dominus Adrianus de Harlin abbas trigesimus tertius natione Pollensis[1] hic tempore fuit ruinæ ecclesiæ et monasterii Stæ Mariæ in nemore anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo sexto ».

Une autre pièce, également sur papier, mais moins importante, contient la silhouette en couleur d'une verrière ornée de trois écussons d'abbés posés d'une façon symétrique, tous trois timbrés d'une crosse et encadrés de guirlandes semblables. En haut l'écu est *d'argent au chevron de gueules accomp. de trois feuilles de sinople.* En dessous, à gauche, l'écu de l'abbé de Marchenelles, comme ci-dessus ; et, en bas, celui de l'abbé de Harlin, comme ci-dessus.

Les archives de l'abbaye de Ruisseauville ne nous ont pas été conservées : aussi les documents de ce genre méritent-ils d'être recueillis avec soin d'autant plus qu'ils nous donnent des renseignements utiles sur l'armorial, encore imparfaitement connu, des abbés de ce monastère.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 30.

1. De Saint-Pol.

Rapports sur les ouvrages offerts

Rodière (Roger). *Le bac d'Attin. Notice nécrologique.* Arras 1905. gr. in-8 de 46 pages.

Au cours de ses promenades autour de la ville de Montreuil-sur-Mer, M. Rodière a constaté avec regrets que le vieux bac d'Attin qui servait à traverser la Canche était supprimé, le passage étant de plus en plus délaissé, et le passeur n'y trouvant plus son compte. M. Rodière conçut alors le projet de narrer l'histoire de ce bac qui se trouva durant près de mille ans sur le seul grand chemin royal de France en Angleterre.

L'origine du bac d'Attin, d'après l'auteur, ne doit pas remonter à l'époque de l'occupation romaine, car aucune voie romaine n'aboutit à Attin : il est plus probable que c'est sous la domination mérovingienne, alors que la ville de Quentovic était si importante, que ce bac fut établi : il fut encore plus fréquenté lorsque la ville de Montreuil fut fondée vers 900 par le comte Helgaut, car la vieille route romaine de Brimeux fut alors délaissée.

M. Rodière a trouvé des documents importants concernant le bac d'Attin : c'est d'abord, en 1352, une transaction au sujet des droits respectifs de la ville de Montreuil et des seigneurs d'Attin au sujet du droit de péage ; puis c'est une sentence rendue en 1394 contre l'abbaye de Saint-Saulve qui avait élevé la prétention de passer le bac sans payer.....

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'évocation de tous les souvenirs qu'il exhume de la poussière des siècles, car les documents abondent sur le rôle que ce bac, d'apparence si modeste, a su jouer dans le passé. Constatons seulement que M. Rodière a su nous démontrer, par la façon intéressante avec laquelle il a su traiter son sujet, que rien n'est à dédaigner dans l'histoire d'une région.

Rodière (Roger). *Supplément au Cartulaire des Etablissements religieux et civils du Boulonnais.* (Extr. du T. XIV des Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer,

1905. 241 p. in-8.) — *Voyage Héraldique dans quelques églises du Ponthieu en 1697.* (Abbeville 1905. 71 p. in-8. Extr. du 21e vol. des Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville).

La publication, par M. Rodière, de nombreuses Chartes, extraites de sources diverses, vient apporter une contribution utile à l'histoire des établissements du Boulonnais et complètent heureusement les cartulaires publiés par le chanoine Haigneré ; de plus ces documents sont une importance réelle pour les études philologiques, sphragistiques et les généalogies d'anciennes familles du pays. Indépendamment du mérite qu'a eu l'auteur de réunir ces actes précieux qui pour la plupart remontent aux XIIIe et XIVe siècles, et de les publier *in extenso*, il y a lieu de louer tout particulièrement les commentaires onomastiques qui terminent le volume. On y trouve, sur les personnages qui comparaissent dans les chartes, des références généalogiques tout à fait inédites et dont la réunion a exigé de longues recherches et une profonde érudition.

C'est à ce point de vue également que l'on peut recommander pour les études locales l'édition du *Voyage héraldique dans quelques églises du Ponthieu en 1697* que nous rapprochons avec intention de l'édition des Chartes du Boulonnais. Ce manuscrit de 1697 nous a conservé les documents réunis par un voyageur qui a pérégriné entre la Somme et l'Authie, a copié les épitaphes, et relevé les écussons qui se trouvaient dans les églises. Très informe et inexacte dans les dessins et les descriptions, cette reproduction, quoique précieuse, nécessitait une reconstitution complète pour être utilisée. M. Rodière est arrivé à reconnaître et identifier, à peu d'exceptions près, toutes les armoiries, et le commentaire qu'il en donne forme une histoire des seigneurs de chacune des paroisses parcourues. Il y a donc là aussi une grande source de documents pour la généalogie des familles du Ponthieu. L'auteur a de plus joint à ces renseignements les épitaphes, inscriptions de cloches, etc... qu'il a relevées lui-même, et dressé ainsi une épigraphie complète, comme il a su le faire d'une façon si remarquée pour l'arrondissement de Montreuil.

HACHETTE PERCÉE EN JADÉITE

trouvée à Wilbedinghe

Hameau de Wavrans, Canton de Lumbres

(Pas-de-Calais)

(Communication de M. l'abbé A. Collet, membre honoraire.)

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* décrit dans sa 209e livraison la topographie et la richesse du « gisement des Cruptes », siège du troisième des habitats préhistoriques rencontrés sur Wavrans, près Lumbres.

Ces fonds pierreux, ainsi que le plateau qui les surplombe à l'altitude de 162 m., n'ont jamais cessé de servir nos recherches, depuis l'année 1903, surtout à l'automne et au printemps, quand les pluies ont bien lavé les terres cultivées.

Aucune des centaines de pièces, sorties jusqu'aujourd'hui des « champs à silex » de l'endroit, ne vaut, pensons-nous, le bijou qui vient d'y être si heureusement découvert.

La « place de Wilbedinghe », point culminant du plateau de ce nom, est limitée au midi par les deux fermes de MM. Bouchez-Pérois et Morel-Devin. Ce dernier, ayant décidé le montage d'une machine à battre dans la pâture contiguë à ses bâtiments, observait le creusement d'une tranchée circulaire d'un mètre de diamètre et 80 centimètres de profondeur, pour y fixer, dans une maçonnerie, l'appareil de l'engrenage, commandant la batteuse.

A 60 centimètres environ, M. Théophile Morel aperçut un caillou, d'apparence tellement extraordinaire, qu'il s'empressa de le recueillir et nous l'apporter lui-même.

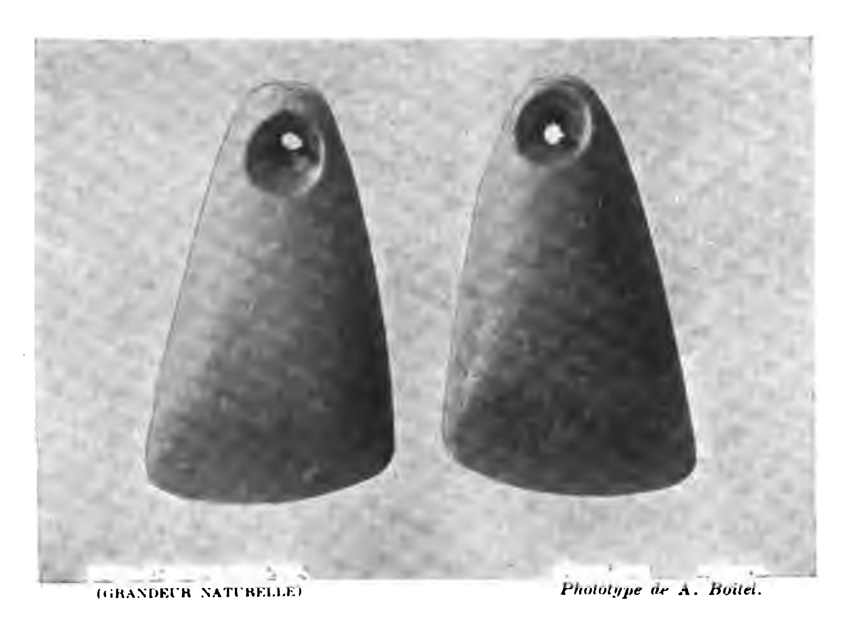
Vous y reconnaîtrez avec plaisir une petite hache en jadéite vert foncé, d'une intégrité parfaite.

Elle rappelle les deux échantillons de même substance minérale, provenant de la « *Motte Warnecque* », hameau voisin de Wilbedinghe, mais elle les prime par l'importance que les spécialistes attachent, en général, à la particularité d'une perforation au talon de ces sortes d'objets. Ainsi le Musée de Vannes, le plus richement doté en curiosités de jade, d'après un renseignement de son très aimable conservateur, M. le chanoine Le Mené, « ne possède que 7 ou 8 haches, ayant un trou vers la pointe ; « elles sont toutes moyennes ou petites ».

Notre exemplaire de Wilbedinghe ne pèse que 47 grammes, mesure exactement 55 mill. de long et 33 mill. de large à son tranchant un peu oblique. Quant au trou qu'il porte à sa petite extrémité, le forage a été fait en opérant sur les deux faces opposées et à des hauteurs légèrement inégales. Cela explique comment, au point intérieur de rencontre des deux cônes convergents pratiqués successivement des deux côtés, l'ouverture du trou n'a plus que 2 mill. de diamètre, suffisants néanmoins pour y passer un cordonnet, destiné à suspendre l'objet au cou, comme amulette ou comme parure. « Les haches-amulettes », enseigne un savant palethnologue, Gabriel de Mortillet, « sont de petites haches, trop petites pour pouvoir servir, « et pourtant façonnées avec soin. Ce sont surtout de « petites haches percées au sommet d'un trou de suspen- « sion[1] ».

Quoi qu'il en soit, la perforation, visiblement artificielle, dont notre hachette est pourvue, dénote chez son opérateur beaucoup d'habileté manuelle et une expérience incontestable, car la jadéite est une pierre fort dure. M. Georges-Frédéric Kunz, dans une note lue par lui à l'une des séances du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Paris et intitulée : « *Découverte d'un grand bloc de néphrite à Jordansmuhl en Silésie* », raconte : « Un ouvrier questionné sur le temps « qu'il lui faudrait pour percer un trou à une profondeur « de six pouces dans la néphrite, répondit qu'une demi- « heure lui suffirait. Après quatre à cinq coups de mar- « teau sur la tête de son burin, il put se convaincre que

1. G. Mortillet, *Préhistoire*, p. 604.



(GRANDEUR NATURELLE) *Phototype de A. Boitel.*

HACHETTE EN JADÉITE TROUVEE A WILBEDINGHE (WAVRANS-SUR-L'AA)

« l'outil ne s'enfonçait pas et que sa pointe était brisée. Il « déclara d'ailleurs n'avoir jamais rencontré une masse « aussi dure[1] ».

A ce propos, voici une remarque que nous avons soumise à plusieurs maîtres en préhistoire.

Les stations des environs de Lumbres ont indistinctement livré un bon lot de haches polies en silex marin de la craie, d'une morphologie frappante avec la hachette de jadéite de Wilbedinghe. D'où vient donc que pas une seule de ces haches en silex, dont maintes sont également de petites dimensions et de la plus grande beauté, ne soit munie d'une perforation artificielle quelconque ? Il nous a été unanimement répondu qu'on ne connaît point d'ustensiles en silex artificiellement perforés et, en particulier, M. Paul de Mortillet, fils de l'illustre anthropologue que nous avons cité plus haut, explique cela par l'extrême difficulté de réussir à roder le silex de la craie sans « provoquer des éclats qui abîment et cassent la pièce ».

Reste à savoir par quels procédés nos ancêtres des âges de la pierre sont parvenus à trouer leurs merveilles lithiques d'une façon aussi admirable.

Ici les opinions divergent selon l'époque et l'origine que chacun donne conjecturalement à ces trésors archéologiques. Par exemple, ces haches du modèle le plus recherché dateraiènt-elles du premier usage du cuivre ou du bronze? Alors les partisans de l'hypothèse estiment que l'outil, ayant servi à la perforation serait un foret en métal, instrument connu avant la fin de l'emploi de la pierre. Et, sans nul doute, le mouvement rotatoire continu ou intermittent d'une tige métallique était à la portée des artisans robenhausiens. Seulement les trous, obtenus ainsi, doivent être ronds sur les deux faces opposées et leurs bords, perpendiculaires et égaux entre eux. Tel n'est pas, à notre sens, le système de forage qu'accuse un examen attentif de notre pièce de Wilbedinghe. Son ouverture, en effet, présente à l'évidence des orifices plus évasés d'un côté que de l'autre; elle est ovale à l'avers et circulaire au revers ; elle a été entreprise à des hauteurs inégales et finalement créée par la réunion des deux cônes

1. *XIIe cong. int. d'anthrop. et d'archéol. préhist. 1900*, p. 450.

convergents, creusés l'un après l'autre sur les deux faces.

Une autre opinion n'hésite pas à faire remonter les haches perforées à l'époque prémétallique. Ses plaidants croient volontiers[1] que le forage des pierres d'espèces les plus dures était réalisable soit 1° en se servant d'un cylindre en os ou en corne avec un peu de sable et de l'eau ; soit 2° en employant un bâton de bois terminé par un silex tranchant, sorte de mèche en pierre agissant sur le point à percer avec du sable mouillé, à l'instar d'un foret métallique ; voire enfin 3° en usant petit à petit l'endroit à perforer et préalablement couvert d'un mince lit de sable humide par un frottement, long et laborieux, avec un morceau de bois de sureau, de frêne ou de pin, dont la pointe, une fois ses fibres incrustées de fin sable, constituait un outil plus mordant et efficace qu'une pointe d'os, de corne ou de silex.

N'est-ce pas cette dernière méthode que M. le baron de Loë, conservateur des Musées royaux de Bruxelles, a voulu nous indiquer dans l'avis suivant ? « Le trou de « suspension que porte la hachette minuscule en jadéite « recueillie près de la Motte-Warnecque, me paraît, d'après « votre description même, avoir été produit plutôt par « *usure* que par térébration, à l'aide d'instruments en bois « ou en os, de sable mouillé, de temps et de patience. « Les trous forés par rotation véritable, c'est-à-dire « au « roseau » sont toujours d'une netteté remarquable, ce « qui n'est pas le cas ici ».

En vérité, la récente trouvaille de Wilbedinghe, inédite pour la région de Lumbres, malgré le nombre et l'étendue de ses gisements, l'abondance et les variétés de pièces récoltées, démontre que nous avons encore à chercher et beaucoup à apprendre, avant de reconstituer passablement les civilisations préhistoriques de la vieille Morinie !

A. COLLET.

1. V. sur ce sujet : 1° *L'Homme préhistorique*, chap. IV, p. 93, par Sir John Lubbock ; 2° *Les âges de la pierre*, Introduction, pp. 48-54, par John Evans ; 3° *Les Palafittes*, p. 19, par Desor, etc...

QUELQUES ÉCLAIRCISSEMENTS

sur les rapports de Stefano Colonna

avec la collégiale de Saint-Omer

(Communication de M. l'abbé Ed. Fournier, membre titulaire.)

M. Claude Cochin pour qui, de droit familial, rien de ce qui touche Pétrarque ne saurait demeurer étranger, a entrepris[1] de nous faire mieux connaître l'un des correspondants de l'illustre humaniste, Stefano Colonna, fils de Pietro dit Sciaretta. Les renseignements directs sont assez rares touchant la personnalité de ce membre d'une famille célèbre. Aussi, pour essayer d'animer cette figure jusqu'ici assez terne, son historiographe, se rappelant que ledit Stefano fut prévôt de la collégiale de Saint-Omer, a-t-il recherché dans ses rapports avec les chanoines audomarois des traits de caractère lui permettant de dessiner la physionomie morale de cet Italien égaré dans nos régions du Nord.

A l'occasion de cette brillante monographie, nous voudrions, nous plaçant à un point de vue un peu différent, exposer l'état[2] du Chapitre de Saint-Omer sous la prévôté

1. Claude Cochin. *Recherches sur Stefano Colonna, prévôt du Chapitre de Saint-Omer, cardinal d'Urbain VI et correspondant de Pétrarque.* 1 broch. in-8° de 58 p. Paris, Picard, 1906. (Extr. de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. X, 1905, n[os] 5-6).

2. Il faut arriver au commencement du xv[e] siècle pour trouver dans les *Archives capitulaires de Saint-Omer* des documents abondants et complets sur la vie du Chapitre. Cependant, outre les chartes séparées que nous citerons plus loin, nous possédons, sur la



de S. Colonna. Nous aurons, du même coup, mis en meilleure lumière les relations des chanoines avec leur chef et fourni peut-être au biographe de ce dernier la matière de l'une de ces pages si pleines et si alertes dans lesquelles il peint à merveille les hommes et les choses.

La *Gallia Christiana*[1] fait remonter à 1350 la nomination de S. Colonna à la tête du Chapitre de Saint-Omer. Son parent Niccolo Capocci, le « cardinal d'Urgel », se serait démis en sa faveur de ce bénéfice jusque-là possédé par lui. Quoiqu'il en soit, en décembre 1351, il était assurément installé comme tel, car à cette époque, il est question[2] de ses vicaires « Guis de Collemède et Reniers Zapelein ». C'est qu'en effet, les prévôts de notre Chapitre ne résidèrent jamais beaucoup à Saint-Omer et pour les affaires qui réclamaient leur intervention ils se faisaient représenter par un ou plusieurs vicaires. D'ailleurs, historiquement parlant, cette non-résidence n'a rien qui doive nous étonner. Sans doute, le prévôt était le supérieur direct des chanoines, il avait charge d'âmes vis-à-vis de tous les habitués de l'enclos Notre-Dame et à ce titre devait être prêtre. Les statuts de 1227 l'astreignaient en principe à une résidence continuelle[3]. Mais par suite d'une situation de fait qui remonte probablement à l'origine même de l'institution capitulaire, les prévôts n'entrèrent guère en contact intime avec leurs administrés :

période qui nous occupe, quelques recueils précieux. Voir, en particulier G. 350, un registre capitulaire, un des premiers de la série des décisions du Chapitre, qui va de 1361 à 1385 — G. 861 et G. 999 : quelques comptes de la *bourse commune*, etc. Les renseignements ci-après indiqués et à propos desquels je ne donne pas de références sont empruntés à cette source.

1. T. III, col. 473.

2. Giry (A.) *Analyse et extraits d'un registre des archives municipales de Saint-Omer*. (Mémoires de la Soc. des Antiq. de la Morinie, t. XV, 1876, p. 105).

3. « Nisi forte absens esset causâ peregrinationis, sive pro negotiis ecclesie tractandis, sive in curiâ romanâ ». *Arch. cap. de St-Omer*, G. 338.

ils avaient une mense indépendante et n'avaient point part, comme prévôts, aux distributions capitulaires. Souvent, aux XIe et XIIe siècles, ces fonctions avaient été confiées à des membres de la famille du comte de Flandre ou à des seigneurs du pays, lesquels, impliqués dans les affaires générales et préférant les agitations du siècle à la récitation de l'office divin, n'avaient pas le loisir ni même la pensée de demeurer auprès de leurs clercs. En fait, dans sa vie ordinaire, le Chapitre était présidé par un doyen pris dans son sein et élu de ses pairs et il ne semble pas que ceux-ci, jaloux de leur autonomie, aient jamais vu avec trop de satisfaction leur prévôt habiter trop près d'eux et se mêler trop activement de leurs intérêts. Bref, le prévôt et le Chapitre, tout en ne faisant théoriquement qu'un seul corps, l'un comme tête l'autre comme membres, nous apparaissent constamment comme marchant côte à côte mais sans harmonie profonde. Et si on ajoute à cela ce fait, général au moyen âge, que le droit coutumier formulé d'abord en un petit nombre de règles, ne pouvait guère aller se précisant et se développant que par des procès posant les cas nouveaux et leur donnant une solution, il n'est pas étonnant que les documents parvenus jusqu'à nous touchant les interventions du prévôt dans l'existence capitulaire nous aient plutôt conservé la mémoire de conflits et de discussions aboutissant à des transactions. C'est là un spectacle très normal et qui est constant à cette époque.

Si nos prévôts ne résidèrent pas beaucoup[1], cela ne les empêcha nullement de séjourner de temps à autre à Saint-Omer où ils avaient, dans le cloître, leur maison

1. Aux XIIIe et XIVe siècles, ces absences étaient très régulières, puisqu'appartenant à la cour pontificale, nos prévôts étaient dispensés de la résidence en vertu des statuts de 1227. Aux XVe et XVIe siècles, ce sont les favoris et les conseillers des rois de France ou des princes de Bourgogne qui se transmettent la prévôté : leurs charges et les privilèges pontificaux les éloignaient également du siège de leur Chapitre.

particulière. Ces visites plus ou moins longues étaient des occasions d'inspecter leurs sujets et de surveiller en personne la perception de leurs revenus.

C'est en 1353 que S. Colonna songea pour la première fois à paraître en notre ville. La *Gallia*[1] dit expressément qu'il y arriva le 16 mars 1353 (nouv. st.). Nous sommes sûrs qu'il y était encore le 5 juillet, les 2 et 3 août, et le 4 octobre 1353 où nous le voyons[2] régler certaines affaires en assemblée capitulaire. A cette dernière date en particulier il lève la sentence d'excommunication prononcée par lui contre Siger Wasselin, curé de Saint-Denis, lequel n'avait pas, en temps voulu, payé les droits de procuration[3] dus au prévôt à cause de sa visite. On voit par ce dernier détail que S. Colonna n'avait pas la main tendre quand il s'agissait de faire rentrer ses fonds. Nous rencontrerons d'autres preuves de cette rigidité en matière financière.

Monsieur Claude Cochin pense que S. Colonna, le mécontent mal servi d'Avignon, devait à Saint-Omer apporter un autoritarisme un peu hautain. La confession suivante que dut lire, en présence du prévôt, le 12 septembre 1353, un chanoine récalcitrant du nom de Jean Balbet, n'est pas faite pour modifier ce jugement.

« Mon très révérend père et seigneur, j'ai péché contre Dieu et contre vous et je ne suis pas digne d'être appelé

1. T. III, col. 473.

2. *Arch. cap. de Saint-Omer,* G. 390 (registre frag. 23-27). Ce registre, qui date de 1423, est un recueil de documents et d'arguments invoqués par le prévôt d'alors, Hugues de Cayeu, dans un procès avec son Chapitre. Les passages auxquels nous renvoyons sont des extraits tirés du cahier de minutes du notaire Jean d'Esquerdes. Sur ce Jean d'Esquerdes qui, quoique mort simple chapelain, semble avoir joué un certain rôle à Saint-Omer, cf. *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie,* t. XXII, p. 238. Il fut d'ailleurs vicaire du prévôt Charles de Poitiers.

3. Quand un prélat visitait une église sous sa juridiction, cette visite entraînait le paiement d'une redevance appelée *procuratio.* On sait que la paroisse Saint-Denis était du patronat du Chapitre.

votre fils. Cependant, je vous supplie, en considération de la miséricorde de N. S. J. C., de daigner me traiter avec indulgence, et, après m'avoir justement et légitimement excommunié à cause de ma révolte et de mon arrogance, de m'absoudre des censures par lesquelles, à cause de ma faute et à droite raison, vous m'avez tenu et me tenez enchaîné. Aujourd'hui, je jure et promets que plus jamais je ne serai rebelle à votre autorité, mais que je vous obéirai et vous recevrai à visitation, correction et punition, aussi bien dans les délits majeurs que dans les médiocres et les minimes, comme mon vrai prélat et supérieur immédiat, à cause du canonicat et de la prébende que je possède dans votre église de St Omer. Je renonce à tout appel, écrit ou oral, interjeté contre vous ou vos procès devant le siège apostolique ou en n'importe quel lieu, je renonce à tous les procès et actes en découlant ou pouvant en découler. Je renonce de plus à tout secours et remède, à tout privilège obtenus contre vous en quelque cause que ce soit, en cour de Montreuil et en tout autre cour quelconque ecclésiastique ou séculière. Je confesse que tout ce que vous avez exigé et fait, et à quoi je me suis opposé, vous l'avez bien et justement exigé et fait. J'avoue que je vous ai contredit injustement et sans raison. Je promets de ne plus jamais vous contredire ni par moi, ni par un autre ou par d'autres, à titre principal ou en adhérant à autrui. Je promets en conscience de vous donner satisfaction, pour ma part, touchant les dépens et dommages-intérêts que vous avez subis ou subirez à cause de ma désobéissance. Tout ce qui précède, je promets de le faire et de m'y conformer tant à votre égard que vis-à-vis de vos successeurs, de vos vicaires et de leurs successeurs, en l'absence du prévôt. Et je le jure sur le saint évangile. Pour amender mes fautes, je jure et promets d'accomplir de bon cœur, tout ce que vous m'ordonnerez, etc...[1] »

1. Cf. dans *arch. cap. de Saint-Omer*, G. 390, p. 19, le texte latin que nous traduisons en partie.

Après avoir ainsi fait triompher ses droits sur toute la ligne, S. Colonna reprit le chemin d'Avignon[1]. Plus de dix ans vont s'écouler avant que nous le retrouvions de nouveau à Saint-Omer.

Nous sommes en 1364-1365. Bien des événements terribles se sont produits : la guerre de Cent ans est, dans nos contrées, à son maximum d'intensité, et pour nous hélas ! de revers. Le pays de Saint-Omer, tout proche de Calais au pouvoir des Anglais, est constamment sillonné par les armées pillardes et dévastatrices. C'est une désolation incroyable. Les terres du Chapitre sont ravagées ; les fermiers et les créanciers ne peuvent payer les sommes à percevoir. D'un autre côté, à l'heure même où les revenus du Chapitre s'épuisent, les dépenses augmentent. L'une des causes de la multiplicité de celles-ci c'est le grand nombre des procès à soutenir, procès qui nécessitent des voyages répétés à Montreuil, à Arras, à Paris et forcent le Chapitre à payer tout une nuée de conseillers, procureurs et avocats, lesquels ont des pensions annuelles très lourdes[2]. C'est en vain que tous les trois ans, le Chapitre établit des tailles sur les bénéfices pour essayer de combler le déficit. La *bourse commune* qui est le principal fonds du budget de l'église n'arrive plus à payer les distributions[3]

1. Tel est le récit de la première visite de S. Colonna à Saint-Omer, visite dont M. Cochin n'avait pu que soupçonner l'existence.

2. De novembre 1364 à novembre 1365, je relève les noms de huit hommes de loi qui ont une pension annuelle ; ce sont Jean Landee (12 livres), Jacques du Frenc (16 l.), Jean Michelauwe (8 l.), Gilles Delaubel (14 l.), Mathieu Robin (10 l.), Guy Ponche (16 l.), Jean de Verchocq (6 l. 5 sous), Jean d'Esquerdes (10 l.).

3. On sait que dans les chapitres séculiers, les chanoines et autres clercs, en dehors de leurs prébendes ou pensions, recevaient, au jour le jour, de menues distributions, en assistant aux offices ou autres réunions. Ces distributions étaient variées autant que nombreuses. A Saint-Omer, au XIV[e] siècle, il y avait d'abord, *tous les jours*, pour l'assistance aux heures canoniques, une première répartition qu'on appelait le *commun*. A la moindre petite fête, il y avait un supplément dit *pro gratia talis festi*. Trois fois par semaine, il y avait

quotidiennes et autres[1]. C'est à ce moment-là que S. Colonna fait sa réapparition parmi nous.

Nous avons dit plus haut que le prévôt ne participait point comme tel aux distributions manuelles. Il recevait pourtant sur celles-ci le même contingent qu'un chanoine résidant sans interruption, mais c'était à un titre différent. Depuis longtemps, en dehors de sa mense spéciale, le prévôt jouissait d'une prébende complète capitulaire. L'office de « custos » avait été annexé[2] à son bénéfice et tous les trois ans, dans la répartition des prébendes, on lui en assignait une avec cette mention *custos*. Nous verrons tout à l'heure qu'en retour il avait des charges assez lourdes, puisqu'il devait en particulier assurer la surveillance de l'église et fournir pas mal d'objets usuels. Mais sa prébende de *coûtre* avait des privilèges exceptionnels. Il la touchait en entier, même sans résider, elle n'était jamais foraine. De plus, il recevait, sans exception, même en son absence, toutes les distributions manuelles faites aux chanoines résidents les plus favorisés. Cette dernière obligation de verser au prévôt absent les mêmes

chapitre d'où le *pro capitulo*. Enfin, deux fois par an, les chanoines résidents répondant à certaines conditions gagnaient un revenu dit « *stageria* ». Le jour des cendres, c'était *parva stageria* se subdivisant en *alecia, pisa, amigdala, ficus, cera, pulli, anguilli, capones* et *gallinæ*. En juillet c'était *magna stageria cum sale (cera et alecia)*. Notons encore le *pro processionibus*, le *pro salve, pro tuam crucem, pro hospitibus, pro anniversariis, pro depositione beati Audomari*, etc., etc.

1 Qu'on examine, par exemple, le compte mensuel des dépenses de la bourse commune de novembre 1364 à novembre 1365, à la fin de chaque *kalende*, on lit invariablement, tracé de la grosse écriture du lieutenant du doyen, cette mention désolante : « *Approbatum per capitulum hoc notato quod distributiones que sunt computate non sunt solute* ».

2. Cette annexion a été confirmée spécialement par un acte d'Adam, évêque de Thérouanne, en date du 1er décembre 1227. Cf. Bled (chanoine). *Regestes des Evêques de Thérouanne* (in-4°, St-Omer, 1904), I, p. 240.

émoluments[1] qu'aux chanoines présents devait paraître très dure à ceux-ci qui ne touchaient pas toujours lesdits revenus. Aussi quand S. Colonna survint à Saint-Omer, il y avait treize ans qu'il n'avait rien touché sur ce chapitre.

Malgré cet arriéré qui ne devait guère plaire au noble italien, il ne semble pas que la première rencontre de S. Colonna avec ses chanoines ait été trop fâcheuse. Ceux-ci, en tout cas, essayèrent de se rendre propice leur chef en le recevant avec égards, en lui prodiguant les meilleures assurances sur leur désir de pratiquer avec lui la meilleure entente et en lui offrant des repas amicaux[2]. Mais cela ne pouvait faire oublier à S. Colonna le côté pratique de ses affaires. Il réclama son dû. Il est probable que la *bourse commune* n'était pas en mesure de le payer facilement[3]. Les chanoines firent des difficultés et devant

1. De novembre 1364 à novembre 1365, le prévôt avait gagné de ce chef 83 livres 14 sous 9 deniers paris.

2. M. Cl. Cochin (*o. c.* p. 18 n. 1) paraît s'intéresser à la carte des vins servis dans ces festins. Je lui signale dans le compte des dépenses de la *bourse commune* pour 1364-1365 les renseignements suivants :

« Item XXIIII die [marcii 1365] solvi pro 12 ollis vini, cum portatoriis, presentatis domino preposito nostro quando capitulum comedebat secum... XLIIII s. IIII d. par. Item eàdem die solvi pro unâ raseria panis presentata dicto domino preposito cum dicto vino XIX s. II d. par. — Item XII die [junii] solvi pro 8 ollis vini, cum portatoriis, presentatis domino episcopo morinensi quando comedebat cum domino preposito XXXI s. VI d. par. — Item IX die [septembris 1365] solvi pro 6 ollis vini, cum portatoriis, presentatis domino abbati de Sancto Bertino quando pransus fuit cum domino preposito XXV s. III d. par. »

3. Signalons encore une des charges de l'époque, onéreuse pour la *bourse commune*. Le Chapitre avait eu dès l'antiquité un officier appelé *écolâtre* dont la principale fonction était de donner les sermons. Au moment où nous sommes, l'écolâtre ne prêche plus. Preuve : « Item [déc. 1365] solvi quinque predicatoribus qui prediçaverunt in adventu mediante sermone in nocte nativitatis domini... XXXV s. par. » Cela n'empêchait par l'écolâtre de continuer à toucher son *annuale* qui pouvait monter à cinquante livres.

l'insistance de leur supérieur, ils lui réclamèrent, à titre de revanche, une somme qu'ils prétendaient leur être due et que Stefano avait reçue des exécuteurs testamentaires de Pietro Colonna[1] [Petrus de Columpna]. Stefano riposta en ajoutant à ses premières réclamations d'autres exigences, en vertu du testament de Jacques Dimit et à cause des dépenses effectuées par lui en cour d'Avignon dans les poursuites contre les assassins de Jacques « de Rosato ».

Engagées sur une telle voie les parties ne pouvaient s'entendre. Il y avait là en outre de quoi mettre les chanoines en mauvaise humeur pour subir la visite ou inspection de leur prélat. Le Chapitre contesta le plus possible l'autorité du prévôt au spirituel et au temporel, sur tous les terrains qui se prêtaient à la controverse. Bientôt la discorde se généralisa et tous les principes des rapports entre les membres de la collégiale se trouvèrent mis en discussion. Combien de temps durèrent ces débats, nous ne savons. Enfin les chanoines offrirent à S. Colonna de nommer deux arbitres qui départageraient les avis. Celui-ci refusa à plusieurs reprises et voulait probablement une soumission pure et simple. Un jour il en vint à des mesures de représailles. Reculant encore devant une sentence formelle d'excommunication, mais voulant atteindre ses sujets récalcitrants, il jeta sur la basilique une sorte d'interdit partiel et donnant l'ordre, aux chanoines et autres habitués, de déserter le grand chœur de l'église, il les relégua pour dire l'office dans une chapelle retirée. C'en était trop, les chanoines en appelèrent à Avignon le 12 octobre 1364. Leur curieux appel, publié par M. Cochin, fut lu dans l'église vers l'heure de prime. Cette offensive du Chapitre brisa-t-elle l'opiniâtreté du prévôt, ou bien une suprême démarche de ses administrés fléchit-elle son courroux ? Toujours est-il que ce même 12 octobre 1364, nous voyons les adversaires se mettre d'accord pour s'en

1. S'agit-il ici de Pietro Colonna qui fut chanoine d'Arras et qui était le grand-oncle de notre Stefano ? Peut-être. Il aurait été sans doute en même temps chanoine de Saint-Omer.

remettre enfin à des arbitres[1]. On en nomma deux : Boidin *de Pilis*, chantre d'Arras et chanoine de Saint-Omer et Guillaume Warnechtem, licencié *in utroque* auxquels furent adjoints sous certaines conditions le pénitencier de Tournai et Jean Serclaes de Bruxelles, professeur *in legibus*, chanoine de Cambrai et archidiacre de Hainaut. Cette désignation n'eut pas d'ailleurs son plein effet : Jean Serclaes et Guillaume Warnechtem demeurèrent seuls chargés de l'affaire[2]. Leur premier soin est de trancher la question relative à l'espèce d'interdit lancé par le prévôt : le 1er novembre, ils absolvent *ad cautelam*, trois chanoines et onze chapelains des censures portées contre eux. Puis ils se mettent en mesure de régler les conflits de revenus et de juridiction.

Les chanoines profitèrent de l'occasion pour essayer de faire adopter une mesure qui leur tenait sans doute à cœur depuis longtemps. Parmi les fonctionnaires les plus importants du Chapitre se trouvait le sous-prévôt. C'était l'administrateur des biens du Chapitre. C'est lui qui présidait pratiquement à la répartition des prébendes, les affermait, veillait à la rentrée des fonds et à l'accomplissement des charges qui leur incombaient. C'est lui qui tous les mois établissait le compte des distributions, et soldait toutes les dépenses d'ordre général qui n'étaient pas classées dans un autre compte particulier comme la *fabrique*, les *anniversaires*. En un mot c'est lui qui gérait la *bourse commune*. On comprend la grande influence d'un tel personnage[3]. À l'origine il était nommé par le

1. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 390, p. 25.
2. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 390, p. 25.
3. Pour bien comprendre les attributions du sous-prévôt, qu'on se reporte au petit cartulaire du Chapitre (G. 54) fos 56-76. Ces 40 pages sont pour ainsi dire le manuel du sous-prévôt avec les modèles des comptes à établir chaque mois et la liste de ses revenus. Elles ont été copiées au XIVe siècle, mais le texte est de la fin du XIIIe siècle (exactement de 1283 en tenant compte des noms cités et des éléments chronologiques).

Chapitre[1]. Mais, à la fin du XII[e] siècle, le prévôt Gérard confisqua ce droit à son profit[2]. Cette usurpation devint définitive par le consentement du Chapitre en 1218[3]. Tous les ans le prévôt ou son vicaire désignait au Chapitre le titulaire de l'office et demandait le « consensus capituli ». Un accord de 1230 établit définitivement et dans tous ses détails la procédure à suivre[4]. Cette main-mise du prévôt sur le sous-prévôt qui devenait une de ses créatures et lui permettait de s'immiscer dans toutes les affaires du Chapitre, devait déplaire à celui-ci.

Les sujets de S. Colonna crurent que le moment était venu de secouer ce joug. Depuis longtemps le sous-prévôt était choisi parmi les chanoines. Or en vertu de sa charge, il avait droit, même sans assister aux offices, de percevoir double distribution. En outre il recevait de la *bourse commune* de nombreuses redevances. Bref, outre sa prébende, il prélevait environ 140 livres sur la *bourse commune*. S'appuyant sur la détresse de cette dernière, les chanoines firent valoir qu'il serait beaucoup plus économique de supprimer cet office fonctionnant sur des bases anciennes et dispendieuses et de confier la gérance à un employé subalterne, laïque ou non, *désigné par le Chapitre* et obtenant un salaire convenable. La manœuvre était habile. Mais la diplomatie italienne ne devait pas se montrer inférieure.

On voit quelle tâche délicate revenait aux arbitres. Aussi les jours se succédaient sans qu'on pût parvenir à une entente. Le 19 novembre, les délais primitivement imposés par le compromis pour la publication de la sen-

1. Bulle d'Alexandre III en date du 16 avril 1179. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 62.

2. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 527 (consultation en 1218 de Philippe de Grève, chancelier de Paris. Original).

3. Convention de mai 1218. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 381 (original).

4. Statut de septembre 1230. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 528 (original). — Cf. aussi *ibid.*, G. 390, p. 9.

lence sont prorogés[1] jusqu'au 31 janvier 1365. Cela ne devait pas encore suffir. Bientôt, à cause sans doute de la nécessité de départager les deux juges, on leur en adjoignit un troisième, Bartolommeo di Certaldo, compatriote et ami de S. Colonna, en même temps que chanoine de Saint-Omer (et de Thérouanne). Enfin, après bien des pourparlers, la décision des arbitres était promulguée le 19 avril 1365. Cette décision est importante et fait époque dans l'histoire de la constitution intérieure du Chapitre. Lorsqu'en 1432, les chanoines opérèrent une révision définitive et une codification complète de leurs statuts, elle pénétra presque en entier dans le texte arrêté en cette circonstance. Et pourtant, chose curieuse, les archives du Chapitre, dans leur état actuel, ne nous ont conservé aucune copie authentique et contemporaine de ce règlement de 1365. Toutefois, il est possible, grâce à des extraits postérieurs rencontrés de ci de là, d'en reconstituer les articles principaux.

En premier lieu, au point de vue de l'autorité du prévôt, il était déclaré que celui-ci avait, au criminel et au civil, toute juridiction sur tous et chacun des chanoines, vicaires, chapelains et autres clercs, et qu'il pouvait les corriger, forcer, frapper, punir, excommunier et suspendre. Cependant, en cas d'excès d'un chanoine isolé, et s'il ne s'agissait pas d'un crime énorme « *velut homicidium, murtrum, raptus, sacrilegium, adulterium, furtum centum solid. aut amplius, et ceteri similes et majores* », si le Chapitre *prévenait* le prévôt dans la répression du délit, la suite de l'affaire lui appartenait. — Le droit pour le prévôt de visiter *en personne* son Chapitre une fois par an est expressément affirmé. — Sur la question de la sous-prévôté, le *statu quo* était maintenu. Toutefois, si le prévôt négligeait de présenter un sous-prévôt, le Chapitre pourra nommer un receveur. — Les choses étaient laissées aussi en l'état sur le fait de la « coûtrerie ». Celle-ci demeurait unie à la mense prévotale qui recevait une prébende et toutes les

1. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 390, p. 27.

distributions faites aux chanoines présents. En outre, on spécifiait qu'à cause de cette union, les deniers en or offerts à l'église, même en dehors de la messe, et sans indication d'affectation, reviendraient au prévôt. Ce dernier, en retour, s'entendait énumérer toutes les charges qui lui revenaient de ce chef, comme d'instituer deux gardiens *(custodes scilicet majorem et minorem)* et un sonneur *(cloqueman)*, de faire garder, à ses risques et périls, les joyaux, reliques, ornements, livres, tentures et calices[1] de l'église, de fournir le luminaire (cire, huile, charbons), le pain et le vin, le cierge pascal *(arborem pascalem)*, etc... — Le Chapitre était autorisé à voter des tailles ou impositions sur ses membres présents et absents, celui qui se croyait lésé pouvant en appeler au prévôt. — Passant à la juridiction locale, on rappelait et confirmait purement et simplement le statut du mois d'août 1258 réglant ce qui revenait respectivement au prévôt, au doyen et au Chapitre dans le jugement des délits commis dans l'enclos capitulaire. — Puis venaient différentes mesures concernant le bon entretien des maisons et le droit d'élever de nouveaux édifices, les conditions dans lesquelles le Chapitre pouvait permettre aux chanoines de s'absenter, l'obligation pour le chantre de se faire ordonner prêtre, la façon de répartir les dépenses communes entre le prévôt et le Chapitre. Parmi ces clauses, citons-en encore deux. Le serment des chanoines d'abord. En prenant possession de leur prébende et de leur stalle, les chanoines prononçaient un serment. Désormais dans ce serment ils jureront *obéissance, révérence et honneur* au prévôt. Dans cet arbitrage d'ordre général, les juges touchaient aussi la situation particulière d'un chanoine, compatriote également de S. Colonna, Gérard de Pise, qui avait eu des démêlés spéciaux avec son supérieur. Ce chanoine était soupçonné d'avoir favorisé l'évasion des prisons du prévôt,

1. « excepto callice S[i] Audomari quem debent custodire magistri fabrice ».



d'un détenu qui lui touchait de près[1]. On l'obligeait à se purger par serment *cum tertia manu*[2]. — Enfin on terminait en abolissant toutes les réclamations réciproques sur les sommes dues, lesquelles étaient déclarées se compenser.

En définitive, le prévôt obtenait gain de cause et sortait victorieux de la lutte. Après ce succès, S. Colonna pouvait repartir satisfait. Il ne semble pas s'être pressé de le faire. Le 13 juin et le 9 septembre 1365 il est toujours à Saint-Omer[3]. Mais il ne dut guère prolonger au-delà sa présence. Un manuscrit du début du xve siècle[4] que nous avons utilisé déjà affirme, à deux reprises, d' « Esteve de le Colompne » qu'il « demoura environ xviii mois à ii foiz ». Les présences constatées jusqu'à ce jour du 9 septembre 1365 font bien un total d'environ dix-huit mois. Nous concluons que S. Colonna s'en alla peu après le 9 septembre 1365. Une autre conséquence à déduire du texte relaté, c'est que c'était la dernière fois que notre prévôt s'installait chez nous pour un temps assez long. Désormais il ne fit plus que de courtes apparitions. M. Cl. Cochin[5] cite deux actes des 15 et 17 septembre 1367 indiquant une visite de Stefano à son Chapitre. Auparavant il était revenu en 1366[6].

En 1367, écrit M. Cochin[7], « Stefano trouva un Chapitre amoindri. Au mépris des constitutions pontificales, les chanoines ne se pensant probablement plus en sûreté dans

1. « super famâ quod ascivisset cuidam suo bastardo super evasione fracti carceris ». *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 390, p. 27.

2. Ce qu'il accomplit sans retard le 20 avril 1365. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 390, p. 27.

3. Il était donc parmi nous lorsqu' « en 1365, l'ami de Pétrarque mit à la tête des écoles de S[t] Omer un sire Jehan Serlions de Arcula, ytalien ». Sur cette affaire voir Cl. Cochin, *o. c.*, p. 26 et suiv.

4. G. 390, p. 44 et 56.

5. *O. c.*, p. 14 et 15.

6. « Item xvi die [septemb. 1366] solvi domino preposito de mandato capituli iii franços Francie : valent l s. ix d. »

7. *O. c.*, p. 16.

cette ville, sans cesse à l'état de siège, où ils étaient dénués de tout et soumis à de multiples dangers, ne résidaient plus ». Que le nombre des chanoines demeurant effectivement à Saint-Omer, et y passant au moins les vingt-quatre semaines par an exigées par les statuts, fût très minime, c'est là un fait indéniable. Pendant cette période, sur trente chanoines inscrits, la moyenne des présences est de six ou sept, descendant parfois à quatre. Que cette désertion s'explique en partie par l'insécurité de la ville, cela est encore admissible. Toutefois, il faut se garder d'exagérer l'influence de cette cause. La non-résidence des bénéficiers est alors un fait général qui a pour cause le cumul des bénéfices et leur attribution à des personnages dont les fonctions près des papes et des princes ne leur permettaient pas de résider. Voilà par exemple Jean Guidouche *(Joannes Guyducii)* qui fut chanoine de Saint-Omer jusqu'en 1370 environ. Il est tout à la fois conseiller du comte de Flandre, familier de l'évêque de Tournai et doyen de Saint-Donatien à Bruges. Comment voulez-vous qu'il se fixe à Saint-Omer ? Parmi ses confrères il compte par exemple Guillaume Amigot, chanoine de Cambrai, chapelain de Guillaume cardinal-diacre de Sainte-Marie in Cosmedin et vicaire de ce dernier en son archidiaconé de Bruxelles, Raymond Després, *de Pratis*, protonotaire pontifical, Arnoul « de Ardea » attaché à la personne de Gui, cardinal-évêque de Porto, Nicolas Chandard, chanoine de Clermont et commensal d'Etienne, cardinal-diacre de Sainte-Marie « in Acquiro », Jean « Cessi Processi », qui, faisant partie du Chapitre du Latran, touchait en résidant à Rome, tous les revenus de ses bénéfices, etc. Les étudiants sont également nombreux qui, comme Jean Braque à Orléans, Pierre Maubernard à Paris, « Sicardus de Colvomonte » à Toulouse, fréquentent les Universités et en vertu de privilèges pontificaux échappent aux lois de la résidence.

L'une des conséquences de ce fait, c'est que les maisons canoniales n'étant plus habitées se détériorent et tombent

en ruines. Déjà en 1365, la sentence arbitrale avait touché ce point. En 1367, St. Colonna y revient plus à fond et publie une ordonnance importante[1] qui a pour but d'obliger tout chanoine venant à Saint-Omer d'acheter une maison, de la payer dans les huit mois et de la faire visiter deux fois par an par une délégation composée de deux chanoines et d'ouvriers jurés.

Il n'y avait pas que les demeures capitulaires qui étaient en mauvais état. L'église elle-même de Saint-Omer, le temple où nos chanoines célébraient l'office, appelait l'attention de S. Colonna. Les fonds de la *fabrique*, revenu affecté à l'entretien de l'église, étaient naturellement restreints comme tous les autres. Pour continuer l'œuvre de réédification de leur basilique entreprise par les chanoines et pour empêcher la chute des parties anciennes qui menaçaient ruine, Stefano, d'accord avec ses administrés et renouvelant en partie des décisions déjà anciennes et reprises de trois ans en trois ans, institue une taille importante pour alimenter la *fabrique*. Admirons à ce sujet la belle ténacité du Chapitre dans le travail de construction de sa basilique. Cette opération déjà entreprise depuis longtemps et continuée avec une persévérance inlassable ne fut jamais interrompue, même en ces heures de détresse financière. Lentement, mais avec foi dans l'avenir, nos chanoines élevaient ainsi, au prix de mille difficultés, le superbe monument que nous possédons encore et que cette circonstance doit nous rendre plus cher et plus admirable.

Les années qui suivent celle de 1367 se succèdent sans que nous ayons rien de bien saillant à noter. S. Colonna nomme sans difficulté ni opposition le sous-prévôt (qui est Jean de Clety). Toutefois en 1371 on remarque à ce sujet un léger incident qui indique que tout n'est pas oublié et que les hostilités pourraient reprendre. Les malheurs des temps n'allaient pas tarder à amener cette

1. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 589 (original).

reprise. Au Chapitre général de 1373 force est de reconnaître que la situation est redevenue inquiétante. Depuis deux ans les chapelains, vicaires et écotiers n'ont absolument rien reçu comme distributions et menacent de s'en aller. Depuis le même laps de temps, les chanoines ont perdu un tiers de leurs distributions et la totalité des revenus de « stageria » ; certaines prébendes totalement dévastées ne rapportent rien à leurs usufruitiers. En face de cet état de choses décrit en termes vraiment pathétiques dans une délibération du 12 septembre 1373[1], le Chapitre ordonne qu'aucun chanoine ne touchera pour sa prébende plus de 80 francs d'or et que s'il y a un surplus il sera consacré à compléter les prébendes n'atteignant pas ce chiffre et à alimenter la *bourse commune* et la *fabrique*. C'était le cas de songer de nouveau à supprimer les distributions au prévôt et au sous-prévôt. Le 10 septembre 1374, les chanoines ne veulent pas agréer comme sous-prévôt Jean de Clety qui exerçait ces fonctions depuis longtemps et acceptent enfin Jean Capel qui fait certaines promesses. En novembre 1374, ils refusent de délivrer au prévôt et au sous-prévôt les distributions d'usage. La situation de sous-prévôt devenait peu enviable. En 1376, Gui Dupuis *(de Puteo)* désigné pour cet office, refuse de s'en charger. L'institution touchait à sa fin ; en septembre 1376, Mathieu « de Fontanis » s'abouche avec Pileo de Prata, archevêque de Ravenne et nonce apostolique, au nom du Chapitre de Saint-Omer[2]. Le nonce, pour subvenir à la détresse de la *bourse commune*, ordonne enfin la suppression du sous-prévôt qui sera remplacé, suivant le vœu des chanoines, par un receveur qui tiendra d'eux ses pouvoirs et n'aura qu'un salaire fixe[3].

1. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 350, f° 104 v°.

2. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 350, f° 123 et suiv.

3. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 370 (original). Cette décision fut ratifiée par une bulle de Clément VII en date du 1er octobre 1382. *Ibid.*, G. 53, f° 15.

Que faisait S. Colonna pendant qu'on réorganisait son Chapitre — ou plutôt pendant qu'on démolissait son œuvre ? Les documents (trop rares) relatifs à la réforme de Pileo nous disent seulement qu'elle se fit « *presente* vicario [prepositi] et de *voluntate, instantiâ et consensu* locum tenentis decani et capituli ». L'illustre Italien qui, somme toute, n'eut guère à se louer de ses rapports avec la lointaine collégiale artésienne, semble, depuis 1367, s'être renfermé dans une attitude indifférente. Un événement extraordinaire et qui eut dans la chrétienté un retentissement énorme, vint bientôt augmenter jusqu'à la rupture l'éloignement entre le prévôt et ses chanoines. Le 21 septembre 1378, Clément VII, pape d'Avignon, se dressait en face d'Urbain VI, pape de Rome, et inaugurait le grand schisme d'Occident. A la suite du royaume de France tout entier, le Chapitre de Saint-Omer se rangea du côté de Clément VII, qui était d'ailleurs, ancien évêque de Thérouanne. « Nous ne savons à laquelle des deux tiares, Stefano aurait, en définitive, donné son appui ». La mort vint le surprendre si tôt qu'on ne peut préjuger sûrement sa conduite. Mais les apparences nous le montrent finissant sa carrière dans le parti d'Urbain VI dont il aurait été quelques mois cardinal.

Ainsi se terminent dans la froideur, sinon dans l'hostilité, les relations, entre S. Colonna et notre collégiale, qui durèrent trente ans. Il faut avouer que ces trente années correspondent à l'une des périodes les plus ingrates et les moins heureuses de l'existence de notre Chapitre. Pourtant Stéfano Colonna fit preuve d'une sollicitude rare et méritoire puisque *seul* de tous les prévôts du XIVe siècle, il demeura plus d'un an parmi nous. Mais il était dit que toutes les circonstances déserviraient, avec un fatal acharnement, la carrière ecclésiastique du triste petit-fils de Sciarra Colonna.

E. FOURNIER,
Aumônier du Lycée de Saint-Omer.

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

219e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 7 Juin 1906

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. le Président annonce que MM. le chanoine Bled, Duquenoy et Ch. de Pas se sont excusés de ne pouvoir y assister, puis il donne la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation.

Hommages et échanges

Il est donné lecture de la liste des publications reçues depuis la dernière réunion. Il y a lieu de signaler dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (T. LXVII, 1re et 2e livr. janvier-avril 1906) un article de M. Elie Berger sur les *Lettres closes de Saint-Omer*. C'est une étude, au point de vue diplomatique, de la forme et des

caractères extérieurs des lettres missives constituant la correspondance de la Comtesse Mahaut d'Artois et de Bon Enfant, mayeur de Saint-Omer. On sait[1] que ce curieux dossier, révélé par M. le chanoine Bled dans le Bulletin philologique du Ministère, a déjà été signalé par M. E. Berger à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. C'est le développement de cette communication que donne la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* dans un nouvel article, accompagné d'une planche, où sont reproduits deux des documents étudiés, soit 1° une lettre close *dictée* par J. Bon Enfant, 2° une lettre *écrite par* Jehan Bon Enfant.

Correspondance

— 1er Juin. M. le Secrétaire du Comité des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* adresse à la Société accusé de réception de la 216e livraison du Bulletin historique.

— Le 17 Mai, M. le Président de la Société d'Emulation d'Abbeville remercie la Société des Antiquaires de la Morinie de l'envoi qui lui a été fait d'une souscription de dix francs pour contribution à l'érection du monument de Boucher de Perthes.

— M. le Président de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes fait appel aux Compagnies correspondantes pour l'aider à reconstituer les collections de leurs publications que cette Société avait réunies à Nice et qui viennent d'être détruites par un incendie.

M. le Secrétaire-archiviste s'efforcera de donner satisfaction à cette demande dans la mesure des réserves disponibles.

Elections

L'ordre du jour appelle les élections sur les candidatures proposées dans la dernière séance. Les scrutins ayant donné lieu à la majorité des voix en leur faveur, M. le Président proclame

1. V. *Bulletin historique,* procès-verbal de la séance de Mai 1906.

Membre titulaire : M. Paul Lecointe, à Saint-Omer ;

Membre correspondant : M. E. Déprez, archiviste du département du Pas-de-Calais, à Arras.

Avis leur sera donné, par M. le Secrétaire-général, de leur nomination.

Communications

M. J. de Pas donne lecture d'une note sur *les fondations pieuses de Jehan Le May, dit Agneux, et Catherine de Lens, sa femme, 1453.* Un extrait du manuscrit 891 de la bibliothèque de Saint-Omer nous fait connaître les dispositions testamentaires de Jehan Le May, échevin, puis mayeur de Saint-Omer au milieu du quinzième siècle, et de Catherine de Lens, sa femme. Or, parmi ces libéralités, deux méritent particulièrement d'être signalées. C'est, en premier lieu, la fondation d'une messe quotidienne à célébrer en la chapelle de la halle, messe dite pour les prisonniers. La célébration de cet office fut l'objet d'une convention entre le Magistrat et les Frères Prêcheurs qui en assurèrent la célébration régulière ; et plusieurs actes intervenus à ce sujet sont encore conservés dans nos archives. C'est ensuite la donation, à l'église de Cormettes, d'un reliquaire contenant des fragments du bras de saint Lambert. Ce reliquaire, en forme de bras, a déjà été décrit dans le Bulletin de la Société, mais on n'avait pas encore recherché son origine ni identifié les armoiries du donateur qui y sont apposées. Or, ce sont bien les armes de Jehan Le May, seigneur de Cormettes, accolées avec l'écu de Lens, porté par sa femme Catherine.

Ces divers renseignements complètent donc des données historiques imparfaitement connues jusqu'à présent, et, de plus, ils présentent un tableau instructif de l'importance et des différentes formes des libéralités pieuses dont les familles riches tenaient à doter l'Eglise à cette époque.

La notice de M. J. de Pas est écoutée avec attention et renvoyée à la Commission du Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 40.

Séance du 2 Juillet 1906

Président : M. Gaston DUQUENOY

Secrétaire : M. Charles LEGRAND

La séance s'ouvre à 8 heures 15, sous la présidence de M. Gaston Duquenoy, vice-président, en l'absence de M. Decroos, président, qui s'est fait excuser. M. Charles Legrand remplace également dans ses fonctions M. J. de Pas, secrétaire-général, qui s'est excusé ainsi que M. J. de Givenchy.

Hommages et correspondances

Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, il y a lieu de mentionner comme hommage d'auteur la brochure intitulée : *Une branche des Xaintrailles, Rostelain-Roston-La Chapelle-Saintrailles,* par C. Chaux, où il est question de Paul Poton de Rottelin-Saintrailles qui fut nommé gouverneur militaire de Saint-Omer vers 1689.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

The Smithsonian Institution, de Washington (Etats-Unis), accuse réception des quatre fascicules du Bulletin historique, année 1905.

— Par lettre du 25 Juin, le Préfet du Pas-de-Calais demande l'envoi du rapport annuel sur les travaux de la Société. (Voir plus loin).

— Le Ministère de l'Instruction Publique accuse réception des exemplaires de la 217e livraison du Bulletin historique destinés aux Sociétés savantes.

— M. le Capitaine Ducluseau, par lettre du 27 juin, exprime ses regrets de devoir donner sa démission de membre titulaire de la Société, étant sur le point de quitter notre ville.

— La Société a reçu un billet de faire-part de la mort de M. Louis-Edouard Piette, ancien magistrat, membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, décédé à Rumigny (Ardennes), le 5 juin 1906, dans sa 80e année. M. Ed. Piette

est l'auteur d'un certain nombre de travaux concernant surtout l'époque préhistorique, dont quelques-uns ont été envoyés en hommage à notre Société.

Nomination de membre honoraire

M. l'abbé Fournier, aumônier du Lycée, vient d'être nommé curé de Robecq : étant forcé de quitter notre ville pour remplir ses nouvelles fonctions, il adresse sa démission de membre titulaire de la Société, mais il demande à être maintenu comme membre honoraire, ce qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Président se fait l'interprète de la Compagnie en exprimant ses regrets du départ de M. l'abbé Fournier, dont quelques savants travaux ont trouvé place dans nos publications et se distinguent par leur méthode et leur érudition. Il espère que M. l'abbé Fournier voudra bien nous continuer sa précieuse collaboration.

Rapport annuel au Préfet du Pas-de-Calais
sur les travaux de la Société

Après la distribution de la 218e livraison du Bulletin, il est donné lecture du rapport rédigé par M. le Secrétaire-général et dont les termes sont approuvés par la Société.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser l'exposé des travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie depuis le dernier rapport que je vous ai envoyé en Juillet 1905.

1o *Documents inédits. Regestes des Évêques de Thérouanne.*

L'apparition simultanée, en 1905, de deux volumes importants, soit le *Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde* et un fascicule des *Regestes des Évêques de Thérouanne,* avait absorbé les fonds disponibles affectés par la Société à cette série de travaux. Néanmoins, la publication des *Regestes des Évêques de Thérouanne* a été reprise dès l'an dernier, et le quatrième fascicule, dont l'impression est très avancée à l'heure actuelle sera distribué avant la fin de cette année. L'auteur fait connaitre dans cette nouvelle partie, une série

d'actes relatifs aux derniers évêques, ainsi que des additions importantes qui complètent les séries déjà parcourues. Le tome premier de ce recueil a valu à son auteur de précieux encouragements et les nouvelles recherches qu'il a faites dans les archives étrangères l'ont mis à même de donner au second volume, par l'ensemble des matières qu'il y apporte, un intérêt égal à celui du premier.

2° *Mémoires*. L'impression du tome vingt-huitième des *Mémoires* déjà commencée en 1905, a été conduite avec activité cette année, de manière à pouvoir être achevée en 1907. Trois cent cinquante pages du volume sont actuellement tirées. Cette partie est consacrée au travail annoncé de M. J. de Pas sur l'*Échevinage de Saint-Omer, 1144-1790,* comprenant les *listes des Membres qui l'ont composé,* l'*historique des élections échevinales,* et les *modifications apportées à la composition* et *au mode de nomination du Magistrat.* Ces divers éléments viennent compléter les données exposées dans des travaux antérieurement parus sur l'institution même de l'échevinage, sa compétence et sa juridiction, et l'on peut dire que l'ensemble de ces études a approfondi ainsi dans ses détails la connaissance de l'ancienne organisation municipale de la ville. La nouvelle publication se complète d'une *table générale des noms* et d'un *armorial* dont l'intérêt sera vivement apprécié de ceux qui s'attachent à l'histoire particulière des familles.

Le volume des *Mémoires* contiendra, à la suite de l'*Échevinage de Saint-Omer,* une monographie des *Sociétés populaires à Saint-Omer pendant la Révolution,* par M. le chanoine Bled. L'importance des documents recueillis par l'auteur lui ont permis de donner un travail d'ensemble sur cette question qui est à l'ordre du jour dans les programmes des Congrès des Sociétés savantes, et dont le Ministère a sollicité à plusieurs reprises l'étude comme préparation directe à une histoire complète de la Révolution dans les provinces.

3° *Bulletin historique*. Les livraisons 215 à 218 du *Bulletin historique* ont donné place à un certain nombre de communications relatives aux diverses branches de l'histoire locale. M. l'abbé Fournier a publié, dans la 218e livraison, une notice

documentée sur l'administration de *Stefano Colonna, prévôt de la Collégiale de Saint-Omer de 1350 à 1379*. Les fascicules 216 et 217 contiennent, de M. J. de Pas, une étude sur *Les Escarwettes (sergents subalternes) à Saint-Omer* et une notice sur *Dom Bruno d'Affringues, de Saint-Omer*, 47e Général de l'Ordre des Chartreux. On a, de M. Rodière, des Notes généalogiques sur la *Famille du compositeur Monsigny ;* de M. l'abbé Collet, la description, accompagnée d'une planche, d'une *Hachette en jadéite* de l'âge préhistorique, trouvée à Wavrans-sur-l'Aa ; de M. Marion, des notes sur la *Fondation de repas à fournir aux prisonniers de Saint-Omer* au dix-huitième siècle ; de M. l'abbé Delamotte, des documents sur *La Police rurale à Delettes au temps de Louis XV ;* et, de M. Ed. Edmont, *L'acte de nomination d'un abbé de Clairmarais, D. A. de la Houssoye.* Enfin, des communications insérées dans les procès-verbaux ont fait connaître des renseignements inédits, parmi lesquels il y a lieu de citer la description de monuments épigraphiques, relevés dans les environs de Saint-Omer, et celle du *Sceau de Nicolas Mainfroy, abbé de Saint-Bertin,* dont une planche donne la reproduction (livraison 216).

— L'activité de la Société s'est encore manifestée au dehors par la collaboration de ses Membres titulaires soit au Comité des Travaux historiques du Ministère de l'Instruction publique, soit au Congrès des Sociétés savantes des départements. M. le Chanoine Bled a fait paraître, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques,* sous le titre « *Un Mayeur de Saint-Omer 1317-1319* », une curieuse correspondance échangée entre la Comtesse Mahaut d'Artois et Jehan Bon Enfant, mayeur de Saint-Omer. Ce dossier, retrouvé par l'auteur dans les archives de Saint-Omer, a été particulièrement remarqué, et signalé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par un de ses Membres, M. E. Berger, qui en a fait ressortir l'importance toute spéciale au point de vue des études paléographiques.

Au Congrès des Sociétés savantes, tenu en avril 1906 à la Sorbonne, une communication, également remarquée, a été faite par M. l'abbé E. Fournier, sur les *Livres liturgiques des*

diocèses d'Arras et de Thérouanne imprimés avant le XVIIe siècle.

Cet exposé vous permettra d'apprécier, Monsieur le Préfet, combien la Société des Antiquaires de la Morinie s'attache à maintenir le niveau de ses études dans les différentes branches de notre histoire locale. Mais l'impression de ses travaux ne peut être menée à bonne fin que grâce aux subsides accordés par le Conseil général, appui qui lui est nécessaire pour soutenir son activité. C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, elle sollicite votre entremise auprès de la haute Assemblée départementale pour obtenir, comme par le passé, une double subvention :

1° Une subvention de *cinq cents francs* pour encouragement à ses travaux ordinaires.

2° Une subvention de *cinq cents francs* pour les *Documents inédits (Regestes des Évêques de Thérouanne)*, allocation désignée dans les exercices précédents sous la rubrique *Chartes de Saint-Bertin.*

Comptant sur votre haute bienveillance pour appuyer cette demande, je vous prie d'agréer etc., etc.

Lectures et communications diverses

Sociétés populaires à Saint-Omer

M. le chanoine Bled lit une partie du travail qu'il vient d'entreprendre sur les *Sociétés populaires à Saint-Omer pendant la Révolution.*

A l'imitation du Club des Jacobins, il se forma dès les commencements de la Révolution une multitude de sociétés dites populaires, dont l'action dans les événements d'alors fut considérable.

Chaque ville, presque chaque village ou bourgade eut la sienne. Affiliées au Club des Jacobins, ces sociétés locales recevaient de la société mère le mot d'ordre et par elles les Jacobins de Paris tenaient pour ainsi dire le pays tout entier sous leur sujétion.

On ne peut donner la date précise de la formation de la première Société populaire de Saint-Omer. Mais elle fut instituée de bonne heure puisque des documents constatent son existence dès 1789. Elle s'appela Société populaire des *Amis de la Constitution.* Son règlement, paru en

février 1791, oblige ses membres à prêter le serment « d'être constamment fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi ». L'auteur rappelle divers événements dans lesquels cette société intervint pour le maintien de l'ordre dans la ville; il la montre fidèle aux idées de modération, faisant parfois acte de courage en résistant au courant dangereux qui entraînait aux extrêmes les esprits passionnés ou imprévoyants. Elle fut dissoute à un moment donné et remplacée en 1792 par le *Club des Amis de la liberté et de l'égalité*.

Une autre Société populaire, recrutée parmi les Hollandais réfugiés à Saint-Omer, s'était aussi formée sous le nom de Société des *Sans-Culottes Hollandais*, plus imprégnée du pur Jacobinisme.

Cependant la Révolution accentue sa marche et se révèle de plus en plus violente; la Société des Amis de la liberté et de l'égalité est elle-même de plus en plus compromise par son prétendu modérantisme, malgré de déplorables concessions. Finalement elle est écartée et supplantée par une nouvelle société qui s'intitule Société populaire des *Montagnards de Saint-Omer*. Celle-ci se fera la pourvoyeuse de Le Bon.

Cette lecture est écoutée avec intérêt par les Membres présents et des félicitations sont adressées à l'auteur pour l'heureuse initiative qu'il a prise de mettre en œuvre les documents locaux de l'époque révolutionnaire.

Pierre tumulaire de Rebecque

M. l'abbé Collet envoie à la Société une petite gravure représentant une pierre tumulaire relevée en l'église de Rebecque, gravure exécutée d'après un croquis levé en 1851 par M. Wigneron, alors curé de cette paroisse. Cette curieuse pierre, où malheureusement l'inscription et les écussons ont été effacés, porte bien les caractères du quinzième siècle. Sans s'arrêter à l'identification fantaisiste dont l'auteur de la gravure a cru devoir l'accompagner, on peut bien penser que ce dessin figure soit la pierre de Jeanne de Bernieulles, femme de Robert de Lens, soit celle de Catherine de Lens, femme de Jehan,

dit Agneux le May, toutes deux inhumées en l'église de Rebecque au milieu du quinzième siècle. (V. *Epigraphie du Pas-de-Calais*, T. V, 4e fasc., canton d'Aire-sur-la-Lys, p. 68).

Quoi qu'il en soit, le croquis donne une idée assez nette d'un monument dont on ne voit plus que des vestiges informes. C'est pourquoi le souvenir qu'il conserve est intéressant à signaler.

Puits de Saint-Bertin à Houlle

M. Justin de Pas fait hommage de deux photographies destinées à l'Album de la Société.

La première représente le puits dit de Saint-Bertin, situé sur la commune de Houlle, où l'abbaye de Saint-Bertin possédait des propriétés importantes. On l'aperçoit dans une pâture qui confine au chemin communal dit de la Basse-Boulogne, reliant les routes départementales nos 219 et 207. Cet édicule de forme hexagonale est construit en pierre blanche et se trouve surmonté d'une flèche à quatre rangées de crochets. Au-dessus de l'entrée l'on voit une niche sur le fronton de laquelle se lit la date 1755.

Pierre armoriée à Cormettes

La seconde est la reproduction d'armoiries d'une abbesse taillées dans la pierre blanche et encastrées dans le mur du château, actuellement ferme de Madame veuve Alexandre Ducamps, à Cormettes, hameau de Zudausques.

Ecu rond à la fasce de... accompagnée en chef d'une tête d'aigle, et, en pointe, d'une fleur de lys.

Timbre : un soleil surmonté d'une crosse.

Supports : lambrequins.

Dans les deux cartouches qui les surmontent on lit : anno — 1723.

M. J. de Pas désirerait savoir quelles peuvent être ces armoiries et d'où provient la pierre[1].

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 45.

1. Le château de Cormettes a appartenu au XVIIIe siècle à une famille Desurmont. Comme il n'y avait pas de couvent à cet endroit, il semble évident que la pierre en question a dû être apportée d'une autre localité.

Séance du 8 Octobre 1906

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 15. M. le Président annonce que MM. G. Duquenoy, Van Kempen, J. de Givenchy, Ch. de Pas et Lardeur, se sont excusés de ne pouvoir y assister, puis il donne la parole à M. le Secrétaire-général pour la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Dons et hommages

Outre les publications ordinaires provenant des Compagnies correspondantes, la Société a reçu comme hommages d'auteurs :

de M. le Dr E.-T. Hamy : *La Vie rurale au XVIIIe siècle dans le pays reconquis.* Boulogne, impr. G. Hamain, 1906.

de M. Edmond Courden : *Notice sur le phare de Caligula ou Tour d'Odre à Boulogne-sur-Mer.* Ibid., 1906.

de M. le Dr Carton : *La Richesse de la Byzacène.* Extr. de la Monographie du Centre Tunisien. Sousse, 1906.

— *Quatrième Chronique Archéologique nord-africaine, 1905-1906.* Extr. de la *Revue Tunisienne.*

de M. le Dr Max. Legrand : *Un point d'histoire de la chirurgie française. Les origines de la taille hypogastrique.* Article inséré dans la *France Médicale* (revue d'Etudes d'histoire de la Médecine) du 25 juin 1906, dans lequel l'auteur rappelle les premières opérations de la taille mentionnées dans le *Carthularium Sithiense,* la *Chronique d'Ardres* et le *compte de l'argentier de Saint-Omer de 1416.* On sait que ces intéressants textes ont été signalés par M. Albert Legrand dans le tome VII des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, 2e partie, p. 192.

Remerciements.

Il y a lieu de remarquer, dans les récentes publications de l'Académie Royale de Belgique, le Tome I du *Recueil*

de documents relatifs à l'histoire de l'Industrie drapière en Flandre, publié par MM. G. Espinas et H. Pirenne. Cette première partie contient pour notre pays les documents relatifs à Aire, Arras, Arques. Cette dernière localité y est en particulier représentée par de nombreux textes, dont une grande partie a déjà été signalée dans les *Charles de Saint-Bertin*, l'*Histoire de Saint-Omer* de L. Deschamps de Pas, etc... Cette publication, marquée d'une profonde érudition, donne un relevé complet des indications bibliographiques, une critique serrée des textes, et enfin quelques actes restés encore inédits. C'est donc une source des plus précieuses pour notre histoire médiévale, et il y a lieu d'espérer que les volumes à suivre ne tarderont pas à être livrés aux travailleurs.

— Le Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques,au Ministère de l'Instruction publique, donne dans sa dernière livraison (année 1905, nos 3 et 4, p. 406), la reproduction phototypique, accompagnée d'une note de M. E. Berger, d'une lettre autographe de Jean Bon Enfant. Cette pièce porte le no 25 dans la série des pièces justificatives publiées par M. le chanoine Bled, dans son intéressant mémoire sur Jean Bon Enfant.

Correspondance

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie envoie le programme du concours qu'elle ouvre pour 1908 (Fondation Caffe : ouvrage relatif à la Savoie).

— Il est donné ensuite connaissance d'une circulaire relative à l'organisation d'un *Congrès de la Documentation photographique*, c'est-à-dire de tout ce qui a trait à l'obtention, à la conservation et à l'utilisation du document photographique. La Commission d'organisation fait appel à toutes les Sociétés scientifiques ou artistiques pour les inviter à prendre part à la constitution de la partie des archives correspondant aux travaux que ces Sociétés poursuivent.

— Une autre circulaire, émanée du Comité d'organisation du *Congrès préhistorique de France*, rappelle le règle-

ment et le programme définitifs des séances de cette session, qui s'est tenue à Vannes, du 21 au 26 août, sous la présidence de M. de Mortillet.

— Par lettre du 7 Juillet 1906, M. le Ministre de l'Instruction publique avise M. le Président qu'il vient d'attribuer à la Société des Antiquaires de la Morinie une subvention de 200 francs en vue de terminer la publication des *Regestes des Evêques de Thérouanne.*

M. le Secrétaire-général s'est chargé de remercier M. le Ministre de cette allocation. M. le Président félicite l'auteur de la publication de l'intérêt soutenu qu'il a su conserver à cette collection de documents et de l'appréciation flatteuse dont elle est l'objet de la part du Ministère. Il ajoute que l'accueil fait récemment par le Comité des Travaux historiques à la communication des lettres de Jehan Bon Enfant a pu également contribuer à la faveur dont les publications de la Société continuent à jouir.

Suivant la décision prise au commencement de l'année, le quatrième fascicule du travail a été entrepris, et est même déjà assez avancé. Au 1er octobre, quatorze feuilles étaient imprimées.

— M. G. Vallée, député, membre honoraire, fait part à ses Collègues de la mort prématurée et inattendue de M. Victor Jacquemont, membre correspondant de la Société depuis le 5 novembre 1905, décédé à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or), le 14 août, à l'âge de 64 ans. Ancien sous-préfet et secrétaire-général de préfecture, ancien officier d'état-major pendant la guerre de 1870-71, publiciste et écrivain distingué, M. Jacquemont était le neveu du célèbre voyageur et naturaliste Jacquemont, mort à Bombay en 1832 et petit-fils de Norbert Jacquemont, membre de l'Institut et du Tribunat. La famille Jacquemont est originaire d'Hesdin.

Congrès des Sociétés savantes de 1907

Le 18 août, M. le Ministre de l'Instruction publique fait

l'envoi du programme du 45e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Montpellier le mardi 2 avril 1907.

Il est donné lecture de ce programme qui contient, outre les questions d'intérêt général, de nombreux sujets de communications intéressant le Languedoc et le Midi de la France, proposés en grande partie par les Sociétés savantes de Montpellier et de la région.

Un groupe important de questions à l'ordre du jour depuis plusieurs années dans la Section d'histoire et de philologie a trait aux épisodes de l'histoire de la Révolution. Cette série d'études a pris une place importante dans les travaux des Sociétés savantes depuis la constitution, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, des Comités départementaux de l'histoire de la Révolution. La Société des Antiquaires de la Morinie est décidée à entrer résolûment dans ce programme, autant du moins que le lui permettra la conservation à Saint-Omer des documents de cette période, et elle constate avec plaisir qu'un de ses Membres, M. le chanoine Bled, vient d'entreprendre l'*Histoire des Sociétés populaires à Saint-Omer*, destinée à être insérée dans le 28e volume des Mémoires.

Comme d'autre part ce sujet répond directement à la 34e question de la section d'histoire, elle engage l'auteur à tirer des documents qu'il a réunis le sujet d'une lecture qu'il soumettrait au Congrès de Montpellier. M. le chanoine Bled espère pouvoir donner satisfaction à cette demande, et exprime de son côté qu'il sera heureux de représenter la Société par une communication qui rentre dans un ordre de questions si sollicitées aujourd'hui.

Candidature

MM. Ch. Legrand, Ch. de Pas et J. de Pas présentent la candidature, comme membre honoraire, de M. Etienne Hibon, ingénieur à Paris.

Conformément au règlement, le scrutin sur cette présentation est renvoyé à la prochaine séance.

Lectures et Communications

M. le chanoine Bled lit la suite de son intéressante étude sur les *Sociétés populaires à Saint-Omer pendant la Révolution.* Dans la précédente lecture, l'auteur avait exposé la formation et l'historique des différentes Sociétés populaires qui se sont succédées pendant les premières années de la Révolution. Il revient cette fois sur les détails qui montrent leur influence politique grandissante : la première, dissoute comme taxée de modérantisme ; celles qui ont suivi, affiliées aux purs Jacobins et organisées en agences de délation, soit la Société des Sans-Culottes hollandais, composée de Bataves réfugiés, qui ne cesse de porter à la Convention ses vœux, ses félicitations et ses dénonciations les plus basses ; ensuite la Société Montagnarde qui se fait pourvoyeuse de la Terreur, en accuse le caractère violent et menaçant, et, sous l'impulsion de certains membres, tels que Toulotte et Turlure, veille à l'épuration des diverses administrations et à l'arrestation, par des commissaires nommés par elle, des fonctionnaires modérés, pour les faire traîner devant le Comité révolutionnaire après avoir dressé elle-même leurs actes d'accusation. Sociétés populaires à Saint-Omer

Ce tableau montre bien ce que fut la Terreur à Saint-Omer au moment où Joseph Lebon y séjourna (novembre et décembre 1793). Il faut néanmoins remarquer que, malgré les vœux réitérés de ces frères et amis, la guillotine ne fut pas installée en notre ville dans la période qui précéda Thermidor. Il est également à observer que, même après la chute de la Terreur, la Société Montagnarde continua quelque temps à subsister, et à suivre le mouvement de réaction.

Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt. L'auteur, qui n'a pu encore l'achever, fera connaître dans une communication ultérieure les faits qui marquent la dernière période des Sociétés populaires et leur reconstitution, sur des bases modérées, par le représentant du peuple Florent Guyot.

Ce chapitre important de l'histoire de la Révolution à Saint-Omer trouvera place dans le 28e volume des Mémoires en cours d'impression.

Atelier néolithique découvert à Elnes. — M. le Président donne lecture d'un mémoire adressé par M. l'abbé Collet sur la découverte, à Elnes, d'un atelier néolithique. Les nombreux silex travaillés recueillis précédemment par le patient chercheur avaient tous été trouvés à fleur du sol, mais des investigations poussées dans l'intérieur de la terre, grâce à des tranchées aménagées pour une briqueterie, lui ont permis de reconnaître, à une profondeur de 1 m. 70, le centre d'un véritable atelier contenant des outils de tous genres, grattoirs, nuclei, pointes de flèches, couteaux, la plupart inachevés. Un grand nombre de spécimens, envoyés par l'auteur de la communication, sont soumis aux Membres présents ; les couteaux surtout se distinguent par la finesse du travail. Trois d'entre eux sont désignés au choix pour être reproduits sur une planche qui accompagnera le travail dans un des prochains numéros du Bulletin.

La Compagnie remercie M. l'abbé Collet de sa communication et le félicite tant de sa persévérance que du succès qui récompense ses recherches et lui ont permis de donner sur un même sujet plusieurs travaux variés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 45.

Rapports sur les ouvrages offerts

Une branche des Xaintrailles. Rostelain-Roston-La Chapelle Saintrailles, par C. Chaux. Agen, 1906, 63 pages in-8.

La famille de Saintrailles (orthographiée Xaintrailles depuis le XVIIe siècle seulement) est une des plus anciennes de France. On en retrouve les origines dès le XIIIe siècle : on la croyait généralement éteinte au XVe, mais les recherches de M. C. Chaux

tendent à prouver qu'une branche directe de cette famille s'est perpétuée de mâle en mâle jusqu'au commencement du XVIIIe.

Parmi ces descendants, nous ne retiendrons que Paul Poton, deuxième fils de Jean de Rottelin Saintrailles, qui naquit à La Chapelle-Gaugain (Sarthe), le 7 mai 1634. Il embrassa de bonne heure la carrière militaire et fut successivement capitaine, puis major au régiment de Sault Infanterie où il se distingua par sa bravoure. En récompense de ses bons et loyaux services, le roi Louis XIV le nomma son lieutenant en la ville de Saint-Omer, en l'absence du sr Raousset, gouverneur de la place, suivant une commission en date du 30 décembre 1688 qui repose aux archives de la ville[1] et dont les termes sont très élogieux. Sa nomination devint peu de temps après définitive, car dans un acte de 1689 il est qualifié de commandant de la place de Saint-Omer. D'après un acte de décès inscrit aux registres de l'église paroissiale de Saint-Denis, nous voyons que « Messire Paul Pothon de Sentrailles, en son vivant major des armées du Roy, chevalier de son ordre de St Louis, commandant la ville de St Omer » est décédé le 19 février 1699[2] et qu'il fut inhumé au chœur de cette église.

Il nous a paru intéressant de relever cette modeste contribution à l'histoire militaire de notre ville.

La Vie Rurale au XVIIIe siècle dans le pays reconquis. Etude de sociologie et d'ethnographie, par le Dr E.-T. Hamy, membre de l'Institut. Boulogne-sur-Mer, impr. G. Hamain, 1906.

M. le Docteur Hamy a été assez heureux pour mettre la main sur un de ces manuscrits de famille devenus trop rares à notre époque : c'est le livre de comptes d'un fermier de Saint-Tricat, dans le pays reconquis. On sait combien de renseignements nous donnent de tels documents, analogues aux livres de raison qui ont fait déjà l'objet de maintes publications.

Le manuscrit qui a suscité la présente étude s'étend sans

1. Elle est transcrite dans le Registre L au Renouvellement de la Loi.

2. V. Bulletin historique, T. XI, 215e livr., p. 547.



lacunes apparentes de l'année 1712 jusqu'en 1783; il a été dressé par Jean-Jacques Dessaint, fermier à Leulingue, commune de Saint-Tricat, et continué par ses descendants qui occupaient encore la ferme à la veille de la Révolution. On y trouve des données sur la forme des baux, les impôts, l'usage du tabac et des boissons fermentées, l'engagement et les salaires du personnel de la ferme et des ouvriers, les produits de la ferme, les étoffes et matières employées pour les vêtements et les chaussures, etc.

Le savant auteur de la publication a fait valoir la portée de ces documents; il a dressé en particulier des tableaux instructifs sur la variation en un même lieu du prix des céréales; il a retenu quelques expressions pittoresques concernant les objets d'usage courant. Il nous a donné, en somme, une contribution importante à l'étude du folklore de notre pays qui, comme il le dit lui-même, eût pu former un chapitre complémentaire à l'important travail publié en 1883 par M. de Calonne, sur *la Vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois.*

Notice sur le phare de Caligula ou tour d'Odre, à Boulogne-sur-Mer, par Ed. Courden. Boulogne-sur-Mer, 13 pages in-8, fig., 1906.

La célèbre tour d'Odre, qui avait été élevée par Caligula sur la falaise voisine de la ville actuelle de Boulogne-sur-Mer, pour servir de phare aux navigateurs, s'écroula le 29 juillet 1644. Elle constituait un point stratégique important que défendait au 17e siècle un ouvrage composé de quatre bastions reliés par des courtines.

Des descriptions et des dessins plus ou moins fantaisistes en ont été donnés à différentes époques.

C'est dans le but de redresser les erreurs commises que M. Ed. Courden a recherché les anciens dessins qui reproduisent la tour d'Odre et le Faros de Douvres, de construction romaine.

De la comparaison des dessins et des anciens textes on peut tirer la conclusion que cette tour, de forme octogone, se com-

posait d'un certain nombre d'étages, onze ou douze, non pas posés en retrait les uns sur les autres, mais allant en diminuant de largeur jusqu'au sommet sur lequel des feux étaient allumés la nuit ; en un mot, elle était en forme de pyramide. Des portes destinées à éclairer l'intérieur de la tour étaient pratiquées dans chacun des huit pans de chaque étage, mais on ne nous apprend pas quelles pouvaient bien être les dimensions de l'ensemble du monument.

Docteur Carton. — *Quatrième Chronique Nord-Africaine,* 1905-1906. Extr. de la *Revue Tunisienne.* Tunis, 1906, 26 p. in-8. — *La Richesse de la Bizacène* (extr. de la *Monographie du Centre Tunisien).* Sousse, 1906, 16 p. in-8.

Notre distingué concitoyen a repris, dans son nouveau séjour en Tunisie, le cours de ses savantes recherches, et il n'est pas de publication archéologique Nord-Africaine qui n'atteste le zèle infatigable avec lequel il poursuit les explorations et les observations relatives au riche sous-sol de la contrée. Dans le premier de ces articles, fixant et critiquant avec une juste mesure le résultat du dernier Congrès des Sociétés savantes tenu en 1905 à Alger, il retrace l'état complet des études, des fouilles et des mesures de conservation appliquées aux monuments de ce pays et spécialement du grand centre de Carthage et de ses environs. Dans le second, il reconstitue le tableau de ce que fut l'ancienne Bizacène (région actuelle de Sousse), avec son chef-lieu Hadrumète, dont les grandioses vestiges sont sortis des fouilles qui eurent, dans ces dernières années, une renommée si retentissante. On revoit, dans cette restitution, l'aspect des villes et des terrains aujourd'hui déserts et que recouvraient alors de riches moissons, des ombrages touffus et des palais somptueux : richesse dans les villes, richesse dans les campagnes grâce à un travail raisonné et à une irrigation ingénieuse. D'où ressort, comme conclusion, la possibilité de faire revivre, par un système mieux compris de culture, la fertilité de cette terre qui ne demande qu'à donner un rendement meilleur et à enrichir ceux qui s'y consacreraient.

QUELQUES CHARTES INÉDITES
DES ABBAYES DE CLAIRMARAIS & DE BONHEM [1]

(Communication de M. J. DE PAS, secrétaire-général)

Les Chartes de l'abbaye de Clairmarais ne nous sont connues pour la plupart que par des analyses et chroniques rédigées au dix-huitième siècle et publiées par la Société des Antiquaires de la Morinie. Les tomes XI et XII de ses Mémoires sur les *Abbés, l'Abbaye et ses dépendances* etc., ont été écrits par M. de Laplane d'après le manuscrit composé de 1748 à 1751 par Dom de Vissery, religieux de ce couvent. Outre le grand nombre d'actes signalés dans le cours du texte, l'auteur a donné en appendice les listes et quelques transcriptions des chartes qui avaient été imprimées ou dont les originaux sont conservés dans différents dépôts. (T. XI, p. 283 et suiv.) Enfin le tome X du Bulletin contient (p. 248 et suiv.) l'analyse d'une Chronique anonyme du XVIII[e] siècle où l'on trouve plusieurs actes non mentionnés antérieurement.

Un de nos concitoyens, M. Gustave Garvey, a été

1. Ainsi qu'il a été dit dans la 213[e] livraison du *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, T. XI, p. 493, une transcription intégrale de ces actes a été déposée par l'auteur de cette communication aux Archives de la Société.

Des épreuves photographiques des actes les plus intéressants y ont été jointes, à savoir : *a)* pour l'abbaye de Clairmarais, les numéros 1, 3, 4, 5, 6, 7, 20, 23, 28, 35, 42, 43 ; *b)* pour l'abbaye de Bonhem, le numéro 2 ; *c)* l'acte décrit en appendice concernant l'abbaye de Sainte-Colombe.

assez heureux pour recueillir un certain nombre de titres originaux provenant des archives de ce monastère. La transcription qu'il m'a autorisé à en faire, m'a fait connaître que sur cinquante pièces différentes, trente-huit sont complètement inédites, soit trente-quatre sur Clairmarais, trois sur l'abbaye de Bonnehem, une enfin sur celle de Sainte-Colombe de Blendecques : de plus si l'on a conservé sur les douze autres des analyses plus ou moins complètes, on n'en possédait pas le texte intégral.

Les éléments de ce recueil ne nous révèlent, il est vrai, aucun document nouveau sur l'histoire intérieure de Clairmarais. Ce sont des titres de propriété, acquisitions de biens, confirmations et vidimus délivrés par les seigneurs suzerains ou les prélats. Mais, en raison de leur ancienneté (douzième et treizième siècles) et des noms de dignitaires qui y comparaissent, leur intérêt n'est pas négligeable : leur connaissance apportera une contribution appréciable à l'étude des chartes de notre région et à la publication des documents inédits que la Société des Antiquaires de la Morinie s'attache à mettre en lumière.

L'inventaire chronologique donné ci-après comprend, outre l'analyse des actes, les mentions inédites des noms de contractants et témoins, ainsi que les références bibliographiques concernant les documents déjà connus. Il sera donc facile de connaître la part d'inédit qu'apporte cette communication.

Je tiens à remercier M. Garvey de la complaisance dont il a fait preuve en mettant à ma disposition cette série de pièces si heureusement sauvées par lui d'une destruction certaine.

Les actes sont en général en bon état de conservation ; quelques lacunes proviennent de parties effa-

cées ou rongées par l'humidité, mais elles sont très peu nombreuses et ne concernent heureusement pas les parties importantes du texte. Il est très regrettable toutefois que les parchemins aient été tous privés de leurs sceaux. Cette disparition remonte, il est vrai, à une époque ancienne et antérieure à leur acquisition par le propriétaire actuel.

Abbaye de Clairmarais

1. — Sans date, 1153.

Milon, évêque de Thérouanne, authentique une convention relative au partage de la terre de *Livoldsart*, entre Guillaume de Matringhem et l'abbaye de Clairmarais qui en possèdent chacun un quart.

(Mention incomplète et sans date dans le manuscrit de dom Vissery. Mém. Soc. Ant. Mor., T. 12, p. 63).

Coram his testibus : Philippo, Milone, archidiaconis, Balduino bacone, Balduino de Milham, Arnuldo advocato, Roberto de Renti, Galone de Niles et aliis pluribus.

2. — S. date, vers 1170.

Didier, évêque de Thérouanne, confirme la donation d'une terre et d'un bois en la paroisse d'Avesnes, faite à l'abbaye de Clairmarais par Hugues de Moncavrel, Anicée, sa femme, et Enguerrand, leur fils.

(Analysé dans la Chronique de Clairmarais. Bull. Soc. Ant. Mor., T. X, p. 255. Cf. Regestes des Evêques de Thérouanne, nº 778).

Testes : Alulfus et Walterus archidiaconi, Balduinus cantor, Johannes, cancellarius, Clarembaldus, Nicola de Bovelingehem, Alulfus de Niles, Eustasius de Goudeshem, Johannes de Sesson, Magister Balduinus, Magister Robertus, Arnulfus de Gisnes, Arnulfus capellanus, clerici, Ysaac de Busingehem, Herbertus de Enkinegate, Balduinus de Wima, Orlandus de Novile.

3. — S. date, 1181.

Nicolas, abbé de Saint-Jean-au-Mont de Thérouanne,

cède à l'abbaye de Clairmarais et à Everard, abbé, 40 mesures de terre et de bois en la paroisse d'Avesnes pour vingt-huit marcs d'argent.

(Mention incomplète dans la Chronique de Clairmarais. Bull. Soc. Ant. Mor., T. X, p. 258 et Mém. Soc. Ant. Mor., T. 18, p. 238).

Testes : Hugo, prior, Wido prior de Saniz, Hubertus et item Hubertus presbiteri ; Eustachius de Blangi, David, Adam et Radulfus presbiteri, Hugo de Bitunes, Reinerus de Briast, Balduinus Carpentarius.

4. — S. date, vers 1181.

Didier, évêque de Thérouanne, confirme la cession ci-dessus faite à l'abbé Everard et au couvent de Clairmarais par Nicolas, abbé de Saint-Jean-au-Mont de Thérouanne, de 40 mesures de terre et de bois en la paroisse d'Avesnes, moyennant le paiement de vingt-huit marcs d'argent.

(Mention dans Mém. Soc. Ant. Morinie, T. 18, p. 238. Cf. Regestes Evêq. Thér., nº 905).

Testes ; Johannes, cantor, Hugo, thesaurarius ; Magister Balduinus, officialis episcopi, Mag. Petrus, Mag. Arnulfus, Mag. Robertus, Adam, Goscelinus, Alulfus, Arnulfus, capellanus.

5. — 1183.

Berthold, duc de Zeringhen [1], comte de Boulogne, donne à l'abbaye de Clairmarais certaines terres et marais que Guffroy de Ruminghem tient à cens.

(Mention dans Chron. Clairm. Bull. Soc. Ant. Mor., T. X, p. 258).

Lieux dits : Badekinsem et Lienam [2].

1. Zeringhen, ville d'Allemagne, prov. de Brisgau.

2. D'après le contexte d'autres actes (v. plus loin nº 14), ces lieux se trouvent sur les paroisses d'Eperlecques et Ruminghem. Il y a là probablement des déformations de noms : Badekinsem ne serait-ce pas une déformation de Bayenghem ?

6. — S. date, vers 1190.

Renaud, comte de Boulogne, confirme la donation pour l'érection d'autels, faite à l'abbaye de Longvillers, par la comtesse, sa femme, d'une somme d'argent et d'une redevance d'avoine due par l'abbaye de Clairmarais.

Testes : Albericus, comes Domnimartini [1], Petrus Leschans, Magister Willelmus, notarius, Willelmus, monachus de Longviler.

7. — S. date, vers 1196.

Pierre, évêque d'Arras, notifie l'échange fait entre l'église de Clairmarais et le couvent des moniales d'Etrun, relativement à des dîmes sises au bois de Saint-Léger et en la paroisse de Bryas.

Testes sunt : Magister Radulfus, archidiaconus, Willelmus, officialis et Nonnus Malgrinus, monachus.

8. — S. date, vers 1198.

Guillaume [2], avoué d'Arras, sgr. de Béthune et Tenremonde, et Mathilde, sa femme, donnent à l'abbaye de Clairmarais trois pesées de fromage de Flandre à prendre chaque année à Lampernesse.

Témoins : S. Johannis, presbiteri de Funa, S. Anselmi, fratris mei, S. Arnulfi de Isenghem, S. Sigeri Canis, S. Petri de Busbecke, S. Sigeri, Castellani de Gant, S. Sigeri et Danielis, filiorum eius, S. Eustachii de Mandra.

9. — 1199.

Hugues, comte de Saint-Pol, confirme la donation de terres en la paroisse de Bryas faite précédemment (en 1195) par Henri de Briast.

(Analysé dans la Chron. Clairm. Bull. Soc. Ant. Mor., T. X, p. 262).

1. Albéric II, c[te] de Dommartin, fils d'Albéric I[er], né en 1162, mort en exil le 19 septembre 1200.

2. Guillaume de Béthune (fils de Robert V, dit le Roux, advoué d'Arras) épouse Mahaut de Tenremonde, devient seigneur de Béthune et d'Arras, et avoué d'Arras de 1193 à 1213.

10. — 1199.

Le doyen et le Chapitre de Thérouanne confirment l'acte ci-dessus.

Ego Balduinus, decanus, et capitulum Morinensis ecclesie...

11. — 1199.

Lambert, évêque de Thérouanne, confirme la donation ci-dessus.

(Mentionné dans Chron. Clairm. Bull. Soc. Ant. Mor., T. X, p. 262. — Regestes Ev. Thér., n° 1035).

Testes sunt : Balduinus, Morinensis ecclesie decanus, Willelmus de Renti, cantor, Egidius de Hisdinio, decanus, Salomon, capellanus ; Nicholaus, presbiter...

12. — S. date, vers 1199.

Bauduin, comte de Flandre, confirme les donations faites à l'abbaye de Clairmarais par Gertrude, sa tante, comtesse de Morienne, d'une rente de 100 sols assignée sur des biens à Bruges; et par le comte Philippe, son oncle, d'une rente de 60 sols assignée à Furnes. Cet argent doit être employé à l'achat du pain et du vin destinés à la célébration de la messe.

Cet acte est donné ici par un vidimus délivré, le 1er avril 1388, par Jacques, abbé de Saint-Bertin.

(La charte de Bauduin est conservée également aux Archives de la Chambre des Comptes de Lille. Cf. Inventaire de Godefroi, n° 199).

Testes sunt : H. abbas de Dunis, G. abbas de Los, H. prepositus de Eversam, G. de Audeborc, G. de Reninges.

13. — S. date, vers 1200.

Guillaume, châtelain de Saint-Omer, certifie qu'Henri de Caumont et Erenburge[1], sa femme, ont donné à l'abbaye de Clairmarais une terre et un bois en la paroisse d'Avesnes. Cette donation est confirmée par Guillaume de Betraim, leur héritier, et par ses trois sœurs.

1. V. une autre donation de Henry de Caulmont et Erenburge vers 1160. *Chron. de Clairm. Bull. Soc. Ant. Mor.*, T. X, p. 255.

Testes sunt : Hugo[1] abbas de Longovillar, Hugo archidiaconus Teruannensis, Johannes de Suessione, Salomon de Milham, Arn. Teruannensis advocatus, Walterus Boteri, Walo de Capella, Anselmus de Chayeu, Walo de Hukelirs[2].

14. — 1201.

Henri, abbé de Cercamp, certifie et confirme un compromis passé entre les abbayes de Longvillers et de Clairmarais, au sujet des droits respectifs de chacune sur les terres et marais situés dans les paroisses d'Eperlecques et Ruminghem.

H. dictus abbas Caricampi. . . . . . cum inter ecclesiam de Longovillari et ecclesiam de Claromarisco querela verteretur supra redditibus terre et mareschi que continentur in parrochiis de Ruminghem et de Sperleka[3]. . . .

15. — S. date, vers 1201.

Guillaume de Douvre, abbé de Savigny, ratifie le compromis ci-dessus[4].

Willelmus, dictus abbas Savigniaci. . . .

16. — 1202.

Hugue, prévôt de l'abbaye de Voormezeele[5], certifie qu'à la suite de l'achat, par l'abbaye de Clairmarais, d'une terre chargée d'une redevance de beurre envers l'abbaye de Voormezeele, le vendeur, désirant livrer la terre libre de toute charge, a racheté la rente à l'abbaye créancière. Celle-ci a acquis avec cet argent une rente équivalente assignée sur des terres près de son verger, le long de la route de Vlamertingue.

1. Hugo, abbas de Longovillari, 1192. Testis fuit anno 1199 in charta Willelmi, domini de Fiennes, pro Claromarisco.

2. Hucqueliers.

3. V. ci-dessus l'acte n° 5 relatif aux mêmes biens.

4. Guillaume de Douvre, abbé de Savigny de 1187 à 1207. L'abbaye cistercienne de Savigny, diocèse d'Avranches, avait sous sa dépendance un certain nombre de monastères de cet ordre, parmi lesquels l'abbaye de Longvillers.

5. Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin.

Hugo, Dei gracia Formolensis prepositus, et totius ecclesie conventus. . . .
Testes : Walterus, Yprensis decanus, Henricus, Lambertus, Christianus, Johannes, Walterus, canonici sacerdotes.

17. — 1206, juillet.

Guillaume, seigneur et héritier de Montcavrel, certifie avoir fait avec l'abbaye de Clairmarais un échange de douze mesures de terre contre onze mesures qui étaient plus à sa convenance, sur le territoire d'Avesnes.

(Analyse Mém. Soc. Ant. Mor., T. 12, p. 133).

18. — 1210.

Jean, évêque de Thérouanne, ratifie la renonciation faite, par Anselme de Wimille, au profit de l'abbaye de Clairmarais, aux droits qu'il pouvait prétendre avoir sur le marais et la terre occupés jadis par Guifrid de Ruminghem et, depuis, par l'abbaye. (V. nº 14).

19. — 1215, août.

Hugue, prévôt, et le Chapitre de Watten, certifient l'arbitrage conclu devant eux relativement à deux difficultés suscitées à l'abbaye de Clairmarais sur la possession de ses marais, la première par Jean Catesclau, la seconde par Jean Shewin.

(La première partie de cet acte est inédite ; la seconde publiée dans les Mém. Soc. Ant. Mor., T. 11, p. 366).

20. — 1220.

Adam, évêque de Thérouanne, notifie que Guillaume Sclief et Benoîte, sa femme, ont vendu à l'abbaye de Clairmarais un marais situé près de *Mickehem*, tenu d'Henri, vicomte d'Arques. Celui-ci s'engage à garantir l'acheteur contre tout trouble ; et l'engagement est souscrit par sa belle-mère, Béatrix, et le mari de cette dernière, Engherran.

21. — 1221, mai.

Thomas de Lampernesse confirme la vente faite à

l'abbaye de Clairmarais par son père, Renelmus de Lampernesse, d'une terre en la paroisse de Loo.

22. — 1224.

Guillaume, chevalier, seigneur de Fiennes, certifie que son homme de fief, *Gollo* de Hucqueliers, a reconnu n'avoir aucun droit sur les terres de l'abbaye de Clairmarais, et renoncer, au profit de la même abbaye, aux prétentions qu'il avait sur une dîme au même lieu.

23. — 1226, 16-21 août.

Jean, abbé de Saint-Bertin, et Simon, abbé de Clairmarais, notifient l'engagement qu'ils ont pris de soumettre à la décision d'arbitres une question litigieuse qui s'était élevée entre les deux monastères.

(Cf. Haigneré : Chartes de Saint-Bertin, I, nº 694).

24. — 1227, septembre.

Baudouin de Comines, châtelain d'Aire, notifie qu'il a donné à l'abbaye des Dunes une rente assignée sur des biens à Lynde, à charge d'entretenir le luminaire à certains offices religieux.

(Cette rente a été rachetée en 1247, par Simon, abbé de Clairmarais, à Nicolas, abbé des Dunes. *Cf. Mém. Soc. Ant. Morinie, T. 12, p. 188).*

25. — 1230, janvier.

Gilles, prévôt, et l'abbaye de Loo, notifient que Jean Luter a vendu à l'abbaye de Clairmarais une terre située auprès de Loo « apud grangiam suam de Lo in Grevela », et a assigné à l'abbaye de Loo, sur une autre terre, la rente dont cette abbaye était créancière sur le bien vendu.

Actum anno Domini Mº CCº vicesimo nono, mense Januario.

26. — 1231, 15 juillet.

Le doyen de la chrétienté de Furnes et le prieur d'Eggewaerts-Cappelle notifient que Hugue, fils de

Théobald, et son épouse, Heila de Lampernesse, donnent à l'abbaye de Clairmarais quelques mesures de terre.

Testes qui interfuerunt : dominus Michael de Lampernessa, Ds. Kerstelotus de Fontena, ds. Johannes de Sancto Richarto, Ds. Hugo de Ramscapla, Ds. Nicholaus de Dunkerka, Ds. Petrus de Volpes, presbiteri, et Dnus. Egidius et dominus Simon canonici Sancti Nicholai Furnensis, et multi alii tam clerici quam laici.

Actum anno Domini M° CC° trecesimo primo, feria III^a^ ante Magdalene, mense Julio.

27. — 1231.

Boidin, chevalier, seigneur de Bove, donne la relation de la vente d'une dîme à Stainfort faite, par Bauduin, fils de Gérard de Bove, à l'abbaye de Clairmarais.

28. — 1238, août.

Pierre, évêque de Thérouanne, notifie que Bauduin de Comines a donné à l'abbaye de Clairmarais, pour le salut de son âme et de l'âme de son fils Robert, enterré dans le cimetière du monastère, une rente de 20 sols, monnaie de Flandre, assignée à Lynde « ad redditus suos dicte ville de Thilio[1] que lingua flandrensi dicitur Linde ».

(La donation de Bauduin de Comines est mentionnée à la date de 1230 dans les Mém. Soc. Ant. Mor., T. 12, p. 177).

29. — 1238.

Pierre, évêque de Thérouanne, approuve et confirme la convention par laquelle le portier de l'abbaye de Clairmarais donne à cens à Bauduin Capiel et à ses héritiers, des maisons et masures « mansuras » qui lui appartenaient au Haut-Pont, à Saint-Omer.

30. — 1241.

Devant Pierre, évêque de Thérouanne, et Guillaume, prévôt de Loo, Julienne, femme de Robert de Lampernesse, confirme la donation de 25 mesures de terre que

1. *Til, Outil,* Lynde. Étymologie : Til, tilleul.

son mari avait faite à l'église de Clairmarais, en 1239, sur la paroisse de Loo.

(La donation de 1239 est mentionnée dans les Mém. Soc. Ant. Mor., T. 12, p. 184, note 1).

81. — 1242, novembre.

Guillaume de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Pitgam et de Berkin, donne à l'abbaye de Clairmarais une rente de 40 s. monnaie d'Artois, assignée sur son tonlieu de Pitgam.

Ego Willelmus, miles, dominus de Pitgam et de Berkin, frater domini Willelmi, castellani Sancti Audomari. . . .

82. — 1245, février.

Baudouin, chevalier, seigneur de Comines, ratifie la donation faite par son père Baudouin à l'abbaye de Clairmarais, pour le salut de l'âme de son frère Robert, enterré dans le cimetière du couvent. (V. plus haut, nº 28).

In cujus rei testimonium, ego et predictus W(illelmus) prepositus (Casletensis) presentes litteras sigillorum nostrorum appensione roboratas Ecclesie tradidimus memorate.

Actum anno Domini Mº ccº quadragesimo quarto, mense februario.

83. — 1245, juillet.

Simon d'Ardres, doyen de l'église de Saint-Omer, notifie que, par un cyrographe passé devant lui et les échevins du Chapitre, l'église de Clairmarais a baillé à cens à Jean Le Tailleur deux maisons, sises à Saint-Omer, rue des Tanneurs.

Lieu dit : ad crucem in vico Tanatorum. . . .

Coram istis scabinis : Salomone Rufo, Waltero Evermot, Boidino Capel, Laurentio Le Barbier, Willelmo Facco, Willelmo Wastel.

84. — 1248, juillet.

Jacques, prévôt de l'abbaye de Loo, notifie que les curés *(rectores)* de l'église d'Alveringhem ont ratifié la vente faite à l'abbaye de Clairmarais par Ghiselin, dit Cuvelare, d'une terre à Alveringhem.

35. — 1249, 22 juillet (en français).

Arnoul, sire de Cysoing, et Sybille, sa femme, accordent aux religieux de Clairmarais dispense du droit de « wienage » pour le transport de leurs marchandises par la Lys à côté de Fives.

Jou Ernols, sires de Chisoig, et Sebile me femme. . . .
Che fu fait en l'an del Incarnation Ihesus Crist mil cc xl et nuef, el mois de Jule, le ior de nostre Dame Magdalainne.

36. — 1251, juin.

Arnoul de Guînes, oncle du comte de Guînes, et Aelis, son épouse, donnent à l'abbaye de Clairmarais, à charge de services anniversaires, une rente de 20 s. assignée au lieu dit Zutdic, en la paroisse de Bourbourg.

(Indiquée dans Duchesne: Maison de Guînes, pp. 163 et 286).

Ego Arnulfus de Gisnes, patruus comitis Gisnensis.

37. — 1254, février.

Aelis, dame de Thiembronne, notifie l'arrangement conclu entre Arnoul de Reclinghem et l'abbaye de Clairmarais, au sujet de deux gerbes de dîme sur la paroisse de Boeschepe (in parrochia de Bischopen).

Datum anno Domini M° CC° tertio, mense februario.

38. — 1255-56, avril (français).

Lorette, dame de Monchy, notifie l'échange conclu entre Wiars de Herly et l'abbaye de Clairmarais, relatif à des terres près de Maninghem.

Lieux dits : le Carnoie. . . . au Tronkoi.
Che fu fait en l'an del Incarnacion Nostre Sgr. mil CC et lv el mois d'avril.

39. — 125... (date effacée), octobre (français).

Jean, seigneur de Brimeu, et Ysabeau, sa femme, notifient la vente faite par Beatrix, fille d'Aleame de Beaurain, à l'abbaye de Clairmarais, d'une rente de blé et d'avoine, assignée à Maninghem et Avesnes, qui dépendait de leur seigneurie.

Lieu dit : en le vile de Avesnes dalers[1] Maningehem.

40. — 1257, janvier.

Gui de Herly fait savoir que Pierre, dit le Chien, et ses fils, ont vendu à l'abbaye de Clairmarais trois mesures de terre sur le territoire d'Avesnes.

(Mentionnée dans les Mém. Soc. Ant. Mor., T. 12, p. 198).

Actum anno Domini Mº ccº lº sexº mense Jan. . . .

41. — 1257, 19 avril.

Eustache, chevalier, maieur de Renescure, et Mathilde, son épouse, donnent à l'abbaye de Clairmarais une rente de blé assignée sur des terres à Eblinghem. Ils promettent également de donner au couvent sept livres, monnaie de Flandre, si, dans un délai de cinq ans, on bâtit une chapelle auprès de Clairmarais (ad portam de Claromarischo) ou sur la paroisse de Renescure.

Anno Domini Mº ccº quinquagesimo septimo, feria quinta post Quasimodo, dedit Eustachius, maior de Runescura.

Témoins : Eustachius presbiter de Renescura. . . , dompnus Philippus, monachus de Claromarischo, frater Symon dictus magister de Scoudebrock. . . .

42. — 1260-61, avril.

Théobald de Manubria, official de Thérouanne, notifie que Guillaume de le Rue, de Steenbecque « parrochianus de Staimbeke », a donné à l'abbaye de Clairmarais une rente de blé assignée à Sercus, sur une terre de la seigneurie d'Aelis de Norrent (Norhem).

43. — 1263, 19 février.

Pierre d'Albe, chanoine, et Boniface de Savy « de Savio », official de Thérouanne, notifient que Marguerite, dite Faille, de Renescure, reconnaît devoir à l'abbaye de Clairmarais une rente de 6 s. par. pour l'aumône de la porte « ad opus elemosine porte ».

Datum anno Domini Mº ccº lxº secundo, feria secunda post Invocavit me.

1. Dalers, dale, à côté de.

44. — 1274, octobre (français).

Jean, écuyer, sire de Saint-Michel, ratifie la donation faite à l'église de Clairmarais par son père, Arnoul, d'une rente à livrer en la grange de Maninghem.

45. — 1298, 11 février.

Odon, abbé de Saint-Pierre d'Hasnon, notifie l'accord intervenu entre son monastère et l'abbaye de Clairmarais au sujet d'une terre située en la paroisse de Reninghes, dans la seigneurie de l'abbaye d'Hasnon, qui avait été donnée aux religieux de Clairmarais par Théobald, dit Pil.

(Mentionnée dans Mém. Soc. Ant. Mor., T. 12, p. 270).

Actum anno millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, mense februario, feria quarta post octavas Purificationis beate Marie virginis.

46. — 1322, 7 octobre (français).

Engherran de Wailly, bailli de Saint-Omer, notifie qu'en sa présence et en celle des francs-hommes de la Comtesse d'Artois, Jacques de la Jumelle, fils et héritier de Jacques de Reninghe, a confirmé la donation faite par celui-ci à l'abbaye de Clairmarais, tant pour obits anniversaires au jour de la Toussaint, « que pour pitanche sur celui jour as Religieus de le dite Eglise ».

47. — XV[e] à XVII[e] siècle.

Inventaire de titres de l'abbaye de Clairmarais énumérés en un rouleau en parchemin écrit au commencement du XV[e] et continué aux XVI[e] et XVII[e] siècles.

Hauteur du rouleau 63 cent. *Largeur* 182 millim.

Ce document, dont l'écriture est malheureusement rongée en certains endroits, donne des renseignements intéressants sur la composition des biens de l'abbaye, mais il ne comprend que les biens situés *dans le comté de Saint-Pol :* terres et censes à Fiez, Fontaine, Cavrel, Livoldsart, Fenin, Renty, Nedonchel, Palfart, Quevaussart, etc... Il est divisé en vingt-six paragraphes et rédigé en latin.

Abbaye de Bonhem

L'abbaye de Bonhem, sur la Bistade, commune de Sainte-Marie-Kerque, ne nous a laissé que bien peu de souvenirs historiques. Fondée en 1223 par Béatrix, comtesse de Guînes, elle eut pour première abbesse, Béatrix, fille de la fondatrice.

On ne connaît pas la liste des autres abbesses jusqu'à la dernière, Marguerite de la Tour ; et le seul souvenir postérieur qui nous soit resté est la dissolution du couvent réduit à deux moniales et obligé, par suite de son extrême dénûment, à se réunir en 1395 à l'abbaye de Sainte-Colombe.

La charte de fondation en 1223 par Béatrix, comtesse de Guînes, et celle de dotation de Baudouin, comte de Guînes, fils de Béatrix et frère de la première abbesse, ont été imprimées dans les *Diplomata Belgica* de Miræus et J. Foppens (Nova collectio, T. III, caput C, p. 385), et dans l'*Histoire de la Maison de Guînes*, de Duchesne. (Preuves, pages 274 et 286).

Une courte note insérée dans la *Gallia Christiana* (T. III) à la suite du passage consacré à l'abbaye de Sainte-Colombe a été réimprimée par de Laplane (Mém. Soc. Ant. Mor., T. XII, p. 397. V. aussi Duchesne, ibid., p. 168).

En présence de la pénurie de documents, les trois chartes qui concernent ce couvent étaient donc précieuses à recueillir.

Abbaye de Bonhem

Bonhem, ancien nom de la Bistade.

Cf. Mém. Soc. Ant. Mor., T. 13, *(Dictionn. topogr. de l'arrondissement de Saint-Omer)*, la note du T. III de la *Gallia Christiana*, à la suite de Sainte-Colombe de Blen-

decques, insérée dans les Mém. Soc. Ant. Mor., T. 12, p. 397.

1. — 1298, 20 mars.

L'Official de la Morinie notifie que Clayrins, dit Heyrekin, et Mabile, sa femme, ont donné à l'abbaye de Bonehem une mesure et demie de terre près de la route appelée *Quaetstyc*, dans la seigneurie de Saint-Omer-Eglise « in tenemento domicille de Sancti Audomari Eglise ».

Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, die Merchurii post dominicam qua cantatur Oculi mei.

2. — 1338, 27 février.

Jean, abbé de Clairvaux, fixe à vingt-deux le nombre des Moniales qui doivent composer l'abbaye de Bonem ; et le Chapitre du Couvent doit s'engager devant l'abbé de Clairmarais à observer cette prescription.

Anno Domini millesimo trecentesimo tricesimo septimo, die beate Pontiane virginis.

3. — 1393, 15 septembre.

Jacques, abbé de Citeaux, ratifie le rapport des visiteurs du Chapitre général qui constate le dénûment de l'abbaye de Bonhem, et ordonne à l'abbesse et au couvent de Sainte-Colombe de Blendecques de recevoir ces moniales en leur maison et de pourvoir à leurs besoins.

Datum sub sigillo diffinitorum Capituli generalis, anno et die supradictis.

Outre les chartes mentionnées ci-dessus, se trouve, dans la collection des actes dépouillés, un contrat intéressant du 20 mars 1324 concernant **l'abbaye de Sainte-Colombe.** Il figure, il est vrai, dans la Chronique de ce monastère publiée dans le Tome X du Bulletin de la Soc. Ant. Mor., p. 140, mais l'analyse qui y est donnée mérite d'être complétée et même

rectifiée. C'est pourquoi nous jugeons opportun de la reproduire ici d'après le vu de l'original.

1324, 20 mars.

Jean du Bos, prévôt de Montreuil, notifie que devant lui et les francs hommes du château de Montreuil, il fut jugé ainsi qu'il suit relativement à un différend survenu entre Béatrix de Longvillier, abbesse de Sainte-Colombe, et Pierre, seigneur de Wittes (Witteque[1]). Ce dernier doit payer à l'abbaye une rente de dix rasières de grain qu'il devait d'après des donations antérieures, et l'abbaye doit faire célébrer certains services religieux anniversaires.

A touz chiaus qui ches présentes lettres verront ou orront, Jehans du Bos, prevos de Monsteroel, salut. Sachent tout que par devant nous et les hommes du Roy du chastel de Monsteroel, ches assavoir, Jehan de Sempi, Mahieu d'Athin, Robert de Noeville, Jehan de Boetin l'ainsné, Willamme Bainne et Dant Nichole Petoul, moine de Saint Sauve, fu fait che qui sensieut. D'un descort meu en le court du Roy nostre sire à Monsteroel entre religieuses et honnestes dames madame Batris de Loncviliers, abbesse, et couvent de l'église de Sainte Coulombe en Blendeke de le dyocese de Terwane d'une part, et noble homme Monsr Perron, seigneur de Witeke, chevalier, d'autre part, pour le cause de le visconté de Witeque. . . .

Donné le mardi devant le jour de miquaresme, l'an de grace mil trois cens et vint et trois.

1. Et non *Wattegne* comme il a été imprimé dans le Bulletin Soc. Ant. Mor., T. X, loc. cit., p. 140.

Saint-Omer, Imp. H. D'Homont.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

220e livraison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 5 Novembre 1906

Président : M. J. DECROOS

Secrétaire : M. J. DE PAS

La séance s'ouvre à 8 h. 10 par la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Hommages et correspondance

Outre les publications périodiques des Compagnies correspondantes, la Société a reçu comme hommages d'auteurs :

de M. l'abbé J. Thobois : *Documents pour servir à l'histoire de la paroisse Saint-Nicolas de Boulogne. I. La Confrérie de saint Pierre à Saint-Nicolas.* Boulogne, 1906.

de M. J. de Pas : *Les Escarwettes à Saint-Omer.* Extr. du Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie. Edition ornée de quatre planches phototypiques hors texte.

Remerciements.

A la date du 29 octobre, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires de la 218e livraison du Bulletin destinés aux Sociétés correspondantes.

Election

L'ordre du jour appelle l'élection sur la candidature proposée dans la dernière séance. Le scrutin ayant donné lieu à la majorité des voix en sa faveur, M. le Président proclame membre honoraire

M. Etienne Hibon, ingénieur à Paris.

Avis lui sera donné, par M. le Secrétaire général, de sa nomination.

Communication

Guillaume Fillastre. Sa biographie, ses œuvres, son influence artistique. — M. le Bon J. du Teil, membre honoraire, soumet à la Société le résultat des recherches qu'il a entreprises sur Guillaume Fillastre, abbé de Saint-Bertin de 1451 à 1473, évêque de Toul, puis de Tournai. Cet important travail, dont l'auteur donne lecture, est divisé en trois parties bien distinctes, comprenant les documents biographiques, bibliographiques et artistiques.

Après l'avoir distingué avec soin du célèbre cardinal Guillaume I Fillastre, évêque du Mans, avec qui il a été souvent confondu, M. du Teil retrace la vie mouvementée de l'abbé de Saint-Bertin de ce même nom, depuis sa naissance illégitime [1], sa légitimation, son accession rapide aux hautes fonctions ecclésiastiques, jusqu'à son influence et son rôle politique comme conseiller du duc de Bourgogne et chancelier de la Toison d'or.

Dans la seconde partie, il relève les œuvres littéraires émanées de notre Guillaume Fillastre. On en a retrouvé une grande partie dans les bibliothèques publiques; quelques-unes sont restées encore ignorées.

1. Les documents recueillis par M. du Teil ont permis de retrouver le véritable secret de cette naissance et de détruire la légende qui faisait de notre abbé de Saint-Bertin un fils naturel de Philippe le Bon.

Dans la troisième enfin, il étudie les œuvres d'art exécutées sous ses ordres et par ses soins, œuvres remarquables, malheureusement en partie disparues, mais qui néanmoins témoignent du faste étonnant déployé par ce personnage. Ce sont divers manuscrits ornés de miniatures au milieu desquelles on retrouve le portrait de Fillastre, le retable en argent qui ornait l'église de Saint-Bertin, et dont les volets bien connus ont pu seuls être sauvés [1], le reliquaire de saint Bertin en forme de buste, détruit aussi à la Révolution et dont les reproductions seules nous sont parvenues, le buste de saint Momelin, conservé en l'église de Saint-Momelin, la chape donnée à l'église de Tournai qui la possède encore, et enfin, morceau capital, le magnifique cénotaphe en céramique exécuté à Florence par Andrea Della Robia, transporté par mer de Pise à l'Ecluse pour être de là amené à Saint-Omer et placé en l'église de Saint-Bertin; et dont trois fragments retrouvés par hasard nous permettent d'apprécier l'importance.

Les volets du retable et le cénotaphe sont l'objet, de la part de M. du Teil, d'une discussion approfondie au point de vue de la critique artistique. Pour les volets, il montre, par le rapprochement de reproductions photographiques et la corrélation entre la date de leur exécution et celles de la vie des artistes, l'invraisemblance de leur attribution à Simon Marmion, et il trouve des analogies indiscutables qui le rapprochent de l'œuvre de Roger Van der Weyden. Pour le cénotaphe, il a pu recueillir l'appréciation des auteurs qui ont étudié l'œuvre des Della Robia, et par la comparaison des divers morceaux sortis de ces célèbres ateliers, il fait remarquer que les trois fragments conservés à Saint-Omer et à Saint-Martin-au-Laërt constituent trois morceaux des plus précieux tant par leur rareté que par leur facture qui n'a pas été égalée ailleurs.

La communication de M. du Teil est écoutée avec grand intérêt par les Membres présents. M. le Président se fait

1. Ils ont été vendus il y a deux ans par la princesse Wied à l'Allemagne et ont été placés au Musée Impérial de Berlin.

l'interprète de ses Collègues pour féliciter l'auteur et le remercier d'avoir réservé à la Société la primeur de son travail. Bien des écrivains se sont occupés déjà de l'abbé Guillaume Fillastre dont la physionomie curieuse et la carrière étonnante étaient bien faites pour tenter les biographes, mais aucun n'avait pu recueillir encore les éléments d'une étude aussi complète, et l'on ne peut que s'étonner de la grande part d'inédit qu'y apporte le nouvel historiographe, tant dans la critique artistique, que dans la partie historique proprement dite dont il comble bien des lacunes.

La Société des Antiquaires de la Morinie ne peut prendre dès à présent de décision relativement à la publication de ce travail, dont les conditions de format et d'illustration doivent faire l'objet d'une entente préalable avec l'auteur et subordonnées aux ressources financières. M. du Teil se met à la disposition de la Société pour l'examen ultérieur de cette question, et, en terminant, il tient à remercier ceux de ses Collègues qui lui ont apporté leur collaboration et lui ont permis de recueillir à Saint-Omer des documents précieux : MM. le chanoine Bled et J. de Pas pour la bibliographie, M. Ch. de Pas pour les recherches dans les collections du Musée, et M. Boitel pour l'exécution de clichés photographiques très réussis.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 10 h. 05.

Séance du 3 Décembre 1906

Président : M. Gaston DUQUENOY

Secrétaire : M. J. de Pas

La séance s'ouvre à 8 h. 10 sous la présidence de M. G. Duquenoy, Vice-Président, remplaçant M. Decroos, empêché, qui s'était fait excuser.

M. le Secrétaire-général donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Hommages

Il est donné communication de la liste des publications périodiques adressées par les Compagnies correspondantes, parmi lesquelles il y a lieu de mentionner particulièrement le dernier fascicule (année 1906, 3e fasc.) du Bulletin du Comité Flamand entièrement consacré au compte-rendu de l'excursion archéologique à Saint-Omer, effectuée par cette Société le 20 septembre 1906, et à la séance qu'elle y a tenue le même jour. La livraison contient en outre les deux études lues à cette réunion : *La Langue Flamande dans les faubourgs de Saint-Omer,* par M. J. Decroos, relevé d'observations sur la persistance actuelle de cet idiome dans la partie est de la banlieue de Saint-Omer, et *Les Sociétés Populaires pendant la Révolution,* notes recueillies par M. le chanoine Bled, sur des épisodes survenus en 1793 et 1794 aux clubs de Cassel et de Watten. Enfin une courte notice d'une excellente érudition, par M. Em. Théodore, sur l'*ancienne Cathédrale de Saint-Omer,* complète cet intéressant fascicule.

La Société a reçu en outre à titre d'hommage :

de M. H. Fischer, chef des travaux pratiques à la Faculté des sciences de Paris : *Edouard Piette* (1827-1906). *Notice biographique,* ainsi que les œuvres posthumes récemment parues du regretté défunt : *Fibules Pléistocènes ; — Déplacement des glaces polaires et grandes extensions des glaciers ; — Le Chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pléistocènes.*

Des remerciements ont été adressés à M. Fischer par M. le Secrétaire-général et la Compagnie renouvelle l'expression de ses regrets de la perte du distingué savant dont les travaux ont été maintes fois appréciés par elle.

— M. le Dr Carton, membre correspondant, et Président de l'Institut de Carthage, adresse à la Société un numéro de la Revue Tunisienne consacré spécialement à l'état actuel à Carthage, et destiné à attirer l'attention du public sur la dévastation dont sont l'objet les ruines de cette cité. Dans une lettre jointe à l'envoi, le distingué Prési-

dent expose que ces vestiges merveilleux où il reste encore tant à fouiller sont ravagés par des spéculateurs qui les détruisent pour dresser à leur place des constructions de fantaisie. L'Institut de Carthage, en jetant ce cri d'alarme, demande à être appuyé par les protestations de tous ceux qui comprennent l'importance de cette action.

La Société des Antiquaires de la Morinie s'unit avec empressement à cette éloquente protestation; et il est décidé qu'elle transmettra à M. le Dr Carton, par l'intermédiaire de M. le Secrétaire-général, l'expression de son entière adhésion à la cause qu'il défend.

Correspondance

Accusés de réception :

de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, de la 217e livraison du Bulletin historique.

de l'Académie Royale des Sciences à Amsterdam, des livraisons 212 à 216 du Bulletin et du *Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde.*

— Par lettre du 11 novembre, M. E. Hibon, ingénieur à Paris, remercie la Société qui l'a élu membre honoraire dans sa dernière séance.

— Le 28 novembre, M. le Président de la Société d'Etudes historiques et scientifiques du département de l'Oise nouvellement fondée à Beauvais, sollicite l'échange des publications de cette Compagnie avec celles de la Société des Antiquaires de la Morinie. En raison de l'intérêt spécial qui s'attache à des travaux qui ont trait à l'histoire régionale de notre pays, il est décidé que cette offre sera acceptée.

— Il est fait distribution aux membres présents d'exemplaires du programme du Congrès des sciences historiques qui se tiendra à Dunkerque en juillet 1907; il en a déjà été donné lecture dans la séance d'avril dernier. M. le Président invite ses Collègues à donner leur adhésion à cette invitation. Il annonce également que, sur la demande qui lui a été faite, M. J. de Pas a rédigé, pour être présenté au

nom de la Société à cette session, un rapport sur les *Coches d'eau de Saint-Omer à Dunkerque*, rapport qu'il compte soumettre à la Compagnie dans une prochaine réunion.

Nécrologie

M. le Président tient à exprimer l'importance de la perte que la Société vient d'éprouver en la personne de deux de ses correspondants : Mgr Deramecourt, évêque de Soissons, membre correspondant depuis le 5 juillet 1897; et M. l'abbé Pierre Debout, membre honoraire à Arras depuis le 3 novembre 1902. Ces deux membres avaient à plusieurs reprises témoigné à la Société des Antiquaires de la Morinie des marques de sympathie qui leur valent, à un double titre, les regrets de leurs Collègues.

Elections pour renouvellement annuel du Bureau

L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement annuel du Président et du Vice-Président.

Il est procédé au dépouillement du scrutin qui donne les résultats suivants :

Président : M. J. Decroos.

Vice-Président : M. Gaston Duquenoy.

M. Duquenoy, qui préside la séance, prend la parole pour remercier ses Collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en le réélisant : il s'efforcera, comme par le passé, de répondre à leur confiance par son attachement aux intérêts de la Société.

La Commission du Bulletin sera composée, pour 1907, de MM. le chanoine Bled, Pagart d'Hermansart, Van Kempen, C. de Pas et l'abbé Dusautoir.

Lectures et Communications

Pierre armoriée à Cormettes.

M. J. de Pas expose à ses Collègues que, suivant la remarque que vient de lui transmettre M. R. Rodière, les armes d'abbaye qui ont été signalées dans le procès-verbal de la séance de juillet 1906 (v. Bulletin, livr. 219, T. XI, p. 698), et qui ont été relevées à Cormettes sur une pierre sculptée, sont en réalité celles de l'abbaye de Ruis-



seauville. Cet écusson a d'ailleurs été déjà décrit ici même (v. Bulletin, livr. 215, T. XI, p. 563, note 1) dans les notes publiées sur l'église de Ruisseauville lors de l'excursion archéologique effectuée par la Société en 1905. L'identification ne devait donc pas présenter de difficulté.

Sociétés populaires à Saint-Omer.

M. le Chanoine Bled lit la suite de son intéressant travail sur les *Sociétés populaires à Saint-Omer pendant la Révolution*, concernant la période de la réaction thermidorienne. Il constate d'abord l'adhésion piquante donnée par la Société montagnarde à la Convention en la félicitant de la chute de ces mêmes tyrans dont elle venait de vanter honteusement les excès. C'est à ce moment que Florent Guyot est envoyé à Saint-Omer pour régler l'affaire des prisonniers de guerre. Il profita de sa mission, qui eut des résultats bienfaisants, pour réorganiser l'administration de la ville. On assiste à sa réception au Conseil général de la Commune et à la Société populaire qui fut régénérée par ses soins le 30 août 1794 après exclusion des sectaires les plus farouches. Cette Société prit dès lors le nom de *Société des Amis de la Convention*, et fut composée de cent quarante-sept membres; mais sa nouvelle attitude fut dénoncée aux Jacobins par Duhem, député à la Convention. Elle dut donc songer à se défendre et députa à Paris deux représentants tirés de son sein qui se firent recevoir à la Convention et protestèrent contre les allégations que l'on avait soulevées. L'un d'eux, Jadot, qui devait faire lecture de l'adresse, fut en butte aux accusations et aux mauvais traitements de deux représentants du peuple, Duhem et Duquesnoy; il protesta et se défendit comme il le put, mais parvint néanmoins à faire accueillir l'adresse par l'Assemblée.

Cette lecture est écoutée avec intérêt. Ainsi que le fait remarquer M. le Président, elle fait connaître bien des détails relatifs à la Révolution qui ne sont pas encore connus. Le travail comprendra ainsi, pour notre ville, les éléments assez complets de l'histoire de cette période troublée.

Peintures de Boilly.

A la fin de la séance, M. le Bon J. du Teil, membre honoraire, fait passer sous les yeux de ses Collègues des photographies de tableaux du peintre Boilly, conservés dans la collection particulière de Mme Chaix d'Est-Ange, à Paris[1], et encore inconnus du public. Cette série de belles peintures comprend, pour une grande part, des œuvres sorties de l'atelier de l'artiste entre 1780 et 1792. Ces scènes de genre ont dû, d'après des documents retrouvés par M. du Teil, être composées par Boilly en collaboration avec un amateur distingué d'Avignon, qui correspondait avec lui et lui envoyait des croquis à la plume dont l'artiste s'inspirait et qu'il accommodait à son genre et à sa propre inspiration. Ces tableaux doivent du reste être prochainement l'objet, dans une revue spéciale d'art, d'un article de M. du Teil qui apportera une contribution importante à l'étude de l'œuvre de ce peintre. On sait que Boilly (1761-1845) est né à La Bassée : c'est donc en considération de cette qualité d'artiste du Nord que l'auteur a cru pouvoir soumettre à la Société des Antiquaires de la Morinie l'objet de sa prochaine publication.

M. le Président se fait l'interprète des Membres présents pour remercier M. du Teil de sa communication qui a été suivie avec un vif intérêt, et il le félicite de son projet de faire connaître une collection aussi complète et d'ajouter ainsi un chapitre important à l'histoire de l'Art au dix-huitième siècle.

La séance est levée à 10 heures.

1. Cette collection a été formée par M. Chaix d'Est-Ange, le jurisconsulte si connu dans la période du second Empire, qui était doué d'un goût très sûr en matière d'art.

Liste des publications et ouvrages reçus en 1906 à titre d'hommages, échanges ou abonnements

Hommages d'auteurs

Carton (D[r]). *Quatrième Chronique Archéologique Nord-Africaine*. 1905-1906. Extr. de la Revue Tunisienne.

— *La Richesse de la Byzacène*. Extr. de la Monographie du Centre Tunisien. Sousse, 1906.

— *Revue Tunisienne. Pour Carthage. Fête du Théâtre Romain.* 27 mai 1906.

Cavrois de Saternault (B[on]). *Le Fief de Saternault en Artois.* Arras, 1906.

Chaux (C.) *Une Branche des Xaintrailles. Rostelain-Rotton-La Chapelle-Saintrailles.* Agen, Impr. Moderne, 1906.

Chevalier (Chanoine Ulysse). *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age. Topo-Bibliographie :* E-J. Montbéliard, 1889.

Cochin (Claude). *Recherches sur Stefano Colonna, Prévôt du Chapitre de Saint-Omer.* Extr. de la Revue d'histoire et de littérature religieuse. 1905, Paris, Alph. Picard.

Courden (Edm.) *Notice sur le Phare de Caligula ou Tour d'Ordre à Boulogne-sur-Mer.* Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain.

Delmotte (Philibert). *Essai d'un Glossaire Wallon.* Mons, impr. Boland. 1[er] fasc.

Fischer (Henri). *Edouard Piette.* 1827-1906. Notice biographique. — V. aussi Piette (Ed.) Œuvres posthumes.

Hamy (D[r] E.-T.) *La Vie Rurale au XVIII[e] siècle dans le pays reconquis.* Boulogne-sur-Mer, Hamain, 1906.

Huguet (Adr.) *Saint-Valery-en-Liesse. Mœurs des XVII[e] et XVIII[e] siècles.* Extr. des publications de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu.

Legrand (D[r] M.-A.) *Un point d'histoire de la chirurgie française. Les origines de la taille hypogastrique.* Article inséré dans le journal *La France Médicale*, 53[e] année, n[o] 12.

Loisne (C[te] A. de). *Origine des Communes et Hameaux du Pas-de-Calais d'après la forme primitive de leur nom.* Arras, 1905.

— *La Colonisation Saxonne dans le Boulonnais.* Extr. des Mém. de la Soc. des Antiq. de France, T. LXV. 1906.

— *Superstitions, Croyances et Usages particuliers d'autrefois à Montreuil-sur-Mer et dans le Bas-Ponthieu d'après des documents inédits.* Extr. du Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie. 1906.

Macqueron (Henri). *Compte-rendu de l'excursion de la Société d'Emulation d'Abbeville à Saint-Omer et Calais (10 juillet 1905).* Abbeville, extr. du Bull. de la Soc. d'Emulation. 1906.

Piette (Ed.) *Etudes d'Ethnographie préhistorique. VI. Notions complémentaires sur l'Asylien.* 1904.

— *Gravures du Mas d'Azil et statuettes de Menton.* 1902.

— *Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne.* 1er article. 1904.

— *Les Ecritures de l'âge glyptique.* 1905.

— Œuvres posthumes publiées par M. H. Fischer, chef des travaux pratiques à la Faculté des sciences de Paris : *Fibules Pléistocènes.* Extr. de la Revue préhistorique. 1906, nº 1. — *Déplacement des Glaces polaires et grandes extensions des Glaciers.* Saint-Quentin, 1906. — *La Chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pléistocènes.* Extr. de l'Anthropologie. T. XVII.

Rodière (Roger). *Supplément au Cartulaire des Etablissements religieux et civils du Boulonnais.* Extr. du Tome XIV des Mém. de la Soc. Académ. de Boulogne-sur-Mer. 1905.

— *Voyage héraldique dans quelques églises du Ponthieu en 1697.* Extr. des Mém. de la Soc. d'Emul. d'Abbeville. 1905.

— *Rapport sommaire sur les Monuments historiques classés ou à classer dans le département du Pas-de-Calais.* Rapport lu au Congrès d'Arras en 1904. Arras, 1905.

— *Variétés archéologiques. Le Château d'Hardelot. Le Bac d'Attin. Statue d'Enguerrand d'Eudin.* Extr. des Mém. de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais. 1905.

— *Le Classement des objets d'art religieux.* Extr. des Notes d'art et d'archéologie. Moutiers-Tarentaise, 1906.

Rothéa (M.) *La Géologie et l'Hydrologie de Saint-Omer.* Extr. de la Revue du Service de l'Intendance. Paris, Ed. H. Ch. Lavauzelle, 1905.

Thobois (Abbé B.-J.) *Documents pour servir à l'histoire de la paroisse Saint-Nicolas à Boulogne. I. La Confrérie de Saint-Pierre à Saint-Nicolas.* Boulogne-sur-Mer, Debusschere-Battez, 1906.

Envois du Ministère de l'Instruction publique

Bulletin historique et philologique. Année 1905, nos 1 à 4.
Bulletin archéologique. Année 1905, livr. 1 à 3 ; 1906, 1re livr.
Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts. No 29. 1906.
Section des Sciences économiques et sociales. Bulletin des années 1904 et 1905. — *Congrès des Sociétés savantes de 1904.* — *Congrès des Sociétés savantes tenu à Alger en 1905.*
Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à Paris, le 21 avril 1906.
Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France. Tome V, 1re livraison.
Lettres du Cardinal Mazarin. Tome IX.
Rôles Gascons, publiés par Ch. Bémont. Tome III.
Bibliothèque d'archéologie africaine. Dictionnaire des Bijoux de l'Afrique du Nord, par Paul Eudel. Paris, E. Leroux, 1906.
Revue historique. Année 1906. Tomes 90 à 92.
Romania. Nos 136 à 139. 1905-06.

Envois de la Préfecture du Pas-de-Calais

Rapports et Délibérations du Conseil général. Sessions d'août 1905 et d'avril 1906.
Archives départementales du Pas-de-Calais. Inventaire sommaire. Archives ecclésiastiques. Série H. Tome 2e. Fonds de l'abbaye de Saint-Vaast. 1906.

Publications adressées par les Sociétés correspondantes

1° Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'Emulation. *Bulletin trimestriel.* Années 1903, 1904, 1905 et livr. I et II de 1906. — *Mémoires.* T. XXI. 1904. — *Table générale des publications de la Société (1797-1904) suivie de la liste des membres depuis sa fondation,* par A. Boucher de Crevecœur.
AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres. *Compte-rendu de la séance publique.* 1906.
AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie. *Bulletin.* 1905, 3e et 4e trimestres ; 1906, 1er et 2e trimestres. — *Cartulaire du Chapitre de la cathédrale d'Amiens,* 2e fasc. — *Album*

archéologique, 14e fasc. : *La Picardie à l'Exposition des Primitifs Français. — La Picardie historique et monumentale,* T. III, no 2. *Arrondissement d'Abbeville. Cantons de Saint-Valéry, de Nouvion et d'Hallincourt.*

ANGOULÊME. — Société historique et archéologique de la Charente. *Bulletins et Mémoires.* 7e série, Tome V.

ARRAS. — Académie. *Mémoires.* 2e série, Tomes 35 à 37. — *Congrès des Sociétés savantes tenu à Arras en juillet 1904. Documents, Discours, Rapports.*

AURILLAC. — Société des lettres, sciences et arts. *Revue de la Haute-Auvergne.* 1905, fasc. 4 ; 1906, fasc. 1 à 3.

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin.* 2e sem. 1904 ; 1er semestre 1905.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse. *Mémoires.* 2e série, T. V, 4e livr. ; T. VI, 1re à 3e livr.

BAILLEUL. — Comité flamand de France. *Bulletin.* 1906, fasc. 1 à 3.

BEAUVAIS. — Société académique d'archéologie, sciences et arts. *Mémoires.* T. XIX, 2e partie.

— Société d'études historiques et scientifiques. *Bulletin.* T. I, nos 1 à 3.

BELFORT. — Société Belfortaise d'Emulation. *Bulletin.* No 25. 1906.

BÉZIERS. — Société archéologique. *Bulletin.* 3e série, T. VI, 1re livr.

BORDEAUX. — Société archéologique. *Bulletin.* T. XXVII, fasc. 1 et 2.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture. *Bulletin.* 1905, nos 5 et 6 ; 1906, nos 1 à 5.

BREST. — Société académique. *Bulletin.* 2e série, T. XXX.

CAEN. — Société française d'archéologie. *Compte rendu du Congrès tenu au Puy en 1904.*

CAHORS. — Société d'études du Lot. *Bulletin.* T. XXX, fasc. 1 à 4.

CAMBRAI. — Société d'émulation. *Mémoires.* T. LIX. *Fêtes du Centenaire.*

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie. *Mémoires.* 2e série. T. I, 2e partie.

CHAMBÉRY. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents.* T. XLIII, 2e fasc. ; T. XLIV, 1er et 2e fasc.

CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique. *Annales*. 1905.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. 1905, nos 7 à 10 ; 1906, nos 1 à 8.

COMPIÈGNE. — Société historique. *Bulletin*. Tome 11e. — *Procès-verbaux, rapports et communications diverses*. XIII et XIV. — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille*, publié par M. le chanoine Morel. Tome I : 877-1216.

CONSTANTINE. — Société archéologique. *Recueil de Notices et Mémoires*. 4e série, 8e vol., 1905.

DAX. — Société de Borda. *Bulletin*. 1905, 4e trim. ; 1906, 1er à 3e trim.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres. *Mémoires*. 4e série. T. X. 1905-1906.

DUNKERQUE. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. *Mémoires*. 42e et 43e vol.

— Union Faulconnier. *Bulletin*. T. VIII, fasc. 4 ; T. IX, fasc. 1 et 2.

FONTAINEBLEAU. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales*. 1906, 1er à 3e trim.

GRENOBLE. — Académie Delphinale. *Bulletin*. 4e série. T. 19.

GUÉRET. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. *Mémoires*. T. XV, 1re partie, 1905.

LE HAVRE. — Société Havraise d'études diverses. *Recueil de publications*. 1904, 2e à 4e trim. ; 1905, 1er trim.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine. *Revue*. Tomes 57 à 59.

LILLE. — *Revue des Flandres*. Nos 4 à 11. 1906.

— Société d'études de la Province de Cambrai. *Bulletin*. T. VIII, nos 1 à 12 ; T. IX, fasc. 1. — *Mémoires*. T. IX, nos 1 à 3 ; T. X, nos 1 à 3. (*Epigraphie du Nord : Lille et son arrondissement*).

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin. *Bulletin*. T. LV (2e livr.) et LVI (1re livr.)

LYON. — Université de Lyon. *Annales*. Nouvelle série. Fasc. 15 : *Sophocle (étude sur)*, par F. Allègre.

MARSEILLE. — Société archéologique de Provence. *Mémoires*. 1906. No 6.

MONTBÉLIARD. — Société d'Emulation. *Mémoires*. XXXIIe et XXXIIIe vol.

Moulins. — Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais. *Bulletin*. T. XIII.

Nancy. — Académie de Stanislas. *Mémoires*. 6e série, T. III.

Nantes. — Société archéologique de la Loire-Inférieure. *Mémoires*. Tomes 46 et 47 avec atlas de 21 planches.

Nice. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes Maritimes. *Annales*. T. XIX.

Niort. — Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. *Procès-verbaux, Mémoires et Documents*. 1re année. 1905.

— Société botanique des Deux-Sèvres. *Bulletin mensuel*. 1905. 17e bulletin.

Orléans. — Société archéologique et historique. *Bulletin*. T. XIV, no 182 ; T. XV, nos 183 à 185. *Table analytique des matières* contenues dans le treizième volume. — *Mémoires*. T. 30. 1906.

Paris. — Institut. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Comptes rendus des séances*. 1905, novembre et décembre ; 1906, janvier à octobre. *Table* des années 1857 à 1900, dressée par M. G. Ledas.

— Société des Antiquaires de France. *Bulletin*. 1905. — *Mémoires*. 7e série. Tome 5e, 1904-1905. — *Mettensia. IV. Cartulaire de l'Evêché de Metz*, par P. Marichal.

— Société d'Anthropologie. *Bulletins et Mémoires*. Ve série. T. 6, fasc. 3 à 7 ; T. 7, fasc. 3.

— Société des Etudes historiques. *Revue*. 1905, nov. et déc. ; 1906, janvier à août.

— Société de l'Histoire de France. *Annuaire-Bulletin*. Année 1905.

— Archives de la France monastique. *Revue Mabillon*. 1re année, no 4 ; 2e année, nos 1 à 3.

— *Revue Epigraphique*. T. V. Nos 117 à 119.

— *Revue Septentrionale*. Année 1906. Janvier à décembre.

Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*. 2e série. 1905, 3e et 4e trim. ; 1906, 1er et 2e trim.

Rambouillet. — Société archéologique. *Mémoires*. Tomes XVIII et XIX.

Reims. — Académie nationale. *Travaux*. 116e et 117e vol. 1906.

Rennes. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. *Bulletin et Mémoires*. T. XXXV.

Roubaix. — Société d'émulation. *Mémoires*. 4e série. Tomes III et IV. 1904 et 1905.

ROUEN. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletin*. T. XIII, 3e livr.

SAINT-BRIEUC. — Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. *Bulletin*. 1905. No 1. — *Bulletins et Mémoires*. T. XLIII. 1905.

SAINT-DIÉ. — Société philomatique Vosgienne. *Bulletin*. 31e année. 1905-1906.

SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME. — Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu. *Bulletin*. 1906. Nos 1 à 11.

SAINTES. — Société des archives historiques. *Revue de Saintonge et d'Aunis*. XXVIe vol., livr. 1 à 6.

SENS. — Société archéologique. *Bulletin*. T. XXI. 2e fasc. 1905.

SOISSONS. — Société archéologique, historique et scientifique. *Bulletin*. T. XI. 1905.

SOUSSE (TUNISIE). — Société archéologique. *Bulletin*. 3e année. No 6.

TOULON. — Académie du Var. *Bulletin*. LXXIIIe année. 1905.

TOULOUSE. — Société archéologique du Midi de la France. *Bulletin*. Nlle série, no 34.

VALENCE. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*. Livr. 156 à 159.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts. *Revue de l'histoire de Versailles*. 1905. 7e année. Livr. I à IV.

2° Académies et Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Académie Royale des Sciences. *Verslagen en Mededeelingen. Afd. Letterkunde*. 4e Reeks. Dl. VII. — *Verhandelingen Afd Letterkunde*. Nieuwe Reeks. Dl. VI, nos 2 à 5; Dl. VIII, nos 1 et 2. — *Jaarboek*, 1905. — *Prijsvers. Licinus Tonsor*.

ANVERS. — Académie Royale d'Archéologie de Belgique. *Bulletin*. 1905, V; 1906, I à III. — *Annales*. 5e série. T. VII, livr. 4; T. VIII, livr. 1 et 2.

BRUGES. — Société d'Emulation. *Annales*. T. LVI, fasc. 1 à 4.

BRUXELLES. — Académie Royale de Belgique. *Bulletin de la Classe des Lettres, des Sciences morales et politiques et des Beaux-Arts*. 1905, nos 9 à 12; 1906, nos 1 à 7. — *Annuaire*. 1906. — *Inventaire de la « librairie de Philippe-le-Bon »* (1420), publié par G. Doutrepont. — *La Chronique de Saint-Hubert, dite Cantatorium*. Nlle édition publiée par Karl Hanquet. — *Cartulaire de l'Abbaye du Val Benoit*, publié

par J. Cuvelier. — *Inventaire des Chartes de la Collégiale de Saint-Pierre à Liège,* par Ed. Poncelet. — *Lodewijk van Velthem's voortzettung van den Spiegel Historiael* (1248-1316). Erste Deel.

— Société d'archéologie. *Annales.* T. XIX, liv. 3 et 4 ; T. XX, livr. 1 et 2.

— Société des Bollandistes. *Analecta Bollandiana.* T. XXV, fasc. 1 à 4.

CHARLEROI. — Société paléontologique et archéologique. *Documents et Rapports.* T. XXVIII.

COURTRAI. — Cercle historique et archéologique. *Bulletin.* 3e année, livr. 1 à 4 ; 4e année, 1re livr.

ENGHIEN. — Cercle archéologique. *Annales.* T. VI, 3e livr.

GAND. — Société d'histoire et d'archéologie. *Bulletin.* 13e année, nos 8 et 9 ; 14e année, nos 1 à 5. — *Inventaire archéologique.* Fasc. 40.

GENÈVE. — Société d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et Documents.* Nouvelle série. Tomes 9 et 10. — Série in-4o. Tome 3e.

LEYDE. — Société de littérature Néerlandaise. *Handelingen en Mededeelingen.* 1904-1905 ; 1905-1906. — *Levensberichten der afgestorven medeleden.* 1904-1905 ; 1905-1906.

LOUVAIN. — Comité des Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. *Analectes.* 3e série. T. I, livr. 2 et 3 ; T. II, livr. 1 à 4. — *Chartes du XIIe siècle de l'abbaye de Villers-en-Brabant.*

NAMUR. — Société archéologique. *Annales.* T. XXV, 2e livr. ; T. XXVI, 2e livr. — *Rapport sur la situation de la Société en 1905.*

NEUCHATEL. — Société Neuchâteloise de Géographie. *Bulletin.* T. XVI. 1905.

PHILADELPHIE. — American Philosophical Society. *Proceedings.* Nos 181, 182.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Société Impériale archéologique Russe. *Mémoires archéologiques.* T. I, III, V, VI (1903-1904) et six fascicules (1904 à 1906). — *Bulletin.* T. XV, fasc. 2 à 4 ; T. XVI, fasc. 1.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments de l'Alsace. *Répertoire des matières archéologiques traitées dans le Bulletin depuis le 1er volume de la 1re série au 19e de la seconde inclusivement,* par M. A. Reinhard. 1905.

TONGRES. — Société scientifique et littéraire du Limbourg. *Bulletin.* T. XXII ; T. XXIII, fasc. 1 à 3.

TOURNAI. — Société historique et archéologique. *Annales.* Nouvelle série. T. X, 1re et 2e parties.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution. *Annual Report.* 1904. — Treize tirés à part de notices extraites de « The Smithsonian Report ».

ZURICH. — Société des Antiquaires. *Mitteilungen.* Band XXVI. Heft. 4.

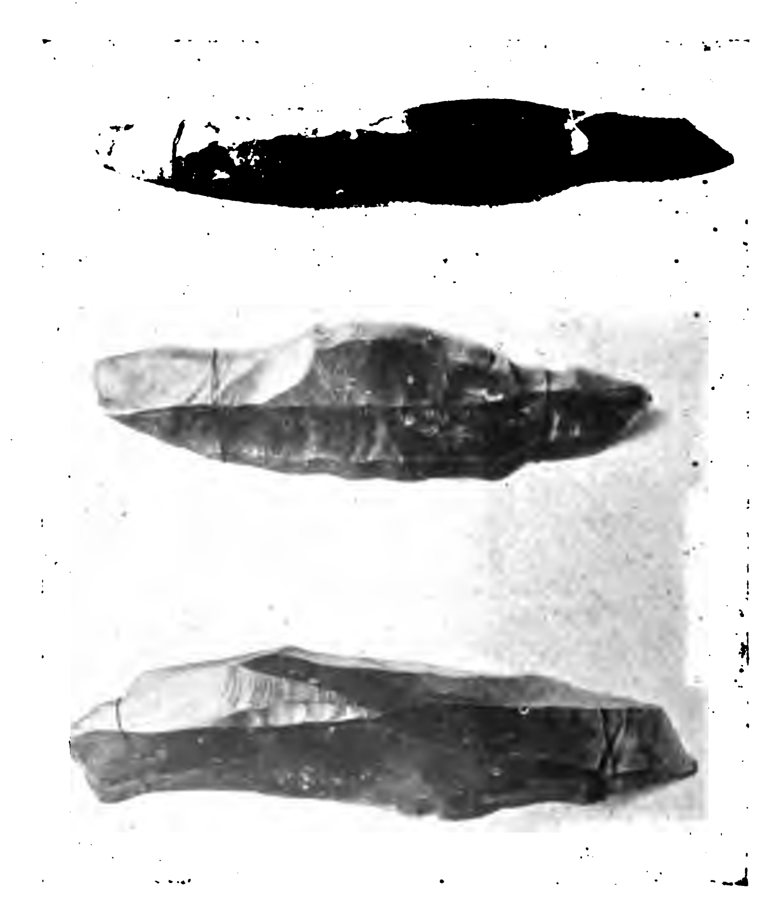
Publications provenant d'abonnements

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. T. LXVI, 1905, 6e livr., nov.-décembre ; T. LXVII, 1re à 4e livr.

Revue de l'Art chrétien. 5e série. T. II, livr. 1 à 5.

SILEX TAILLÉS

PROVENANT DE L'ATELIER NÉOLITHIQUE D'ELNES



(Echelle : 2/3)

ATELIER NÉOLITHIQUE
DÉCOUVERT
A ELNES
(PAS-DE-CALAIS)

(Communication de M. l'abbé A. COLLET, membre honoraire.)

De nos sept gisements de surface[1], celui de l' « Hilex » retint l'attention par la couleur mate et terne de quelques pièces se différenciant de la patine[2] des silex taillés et polis, qui ont fait classer la contrée de Lumbres parmi les régions préhistoriques.

Y avait-il là un atelier de taille proprement dit ?

Jusqu'ici, tous les silex ouvrés du pays, dont une série systématique de spécimens paléolithiques et néolithiques a été soumise à votre examen, gisaient sur le sol où la charrue les enterre et d'où elle les extrait tour à tour. Il importait de découvrir un centre véritable de leur fabrication.

Le chercheur praticien sait qu'un atelier de taille est le quartier fixe et délimité où se parquaient les confectionneurs de nuclei, de couteaux, de grattoirs, de perçoirs, scies et pointes de flèches, objets qu'ils échangeaient contre le gibier d'habiles chasseurs, chacun bénéficiant,

1. Cf. *Bull. hist. de la Soc. des Ant. de la Morinie,* 208e, 209e, 214e et 218e livraisons.

2. La patine est une altération chimique et superficielle du silex, dont le fond est généralement brun ou blond à l'état frais. Elle est due à l'action des phénomènes atmosphériques, au contact de milieux colorants, surtout à l'acide carbonique, enfin au transport des objets dans l'eau. Son aspect permet, d'une manière presque immanquable, de déterminer le niveau duquel provient l'instrument préhistorique ; il se nomme « cacholong », quand il est de couleur blanche ou porcelaine.

dans l'intérêt commun, de ses aptitudes ou de son travail.

Il se reconnaît, matériellement, à l'abondance des éclats, des ébauches, des instruments mutilés, ainsi qu'à la petite quantité de pièces finies qu'il recèle et, topographiquement, à une position défensive, à proximité de l'eau, de bois giboyeux, de montagnes à calcaires utilisables.

Notre atelier néolithique d'Elnes répond tout à fait à l'ensemble de ces indices.

Son lieu-dit « la Terrasse »[1], point séparatif des communes d'Elnes et Wavrans (section E, nos 11 et 14 du cadastre), situé à une altitude de 14 mètres au-dessus du niveau de la rivière, confine à l'O. à un ravin abrupt « le Cornet » ; — au N. à une ancienne route celtique « le chemin de Thérouanne », regardant sur sa gauche des collines crayeuses, d'une hauteur comprise entre 95 et 124 mètres ; — à l'E. et au S. à un affluent de l'Aa, presque inaperçu à l'heure qu'il est, d'un lit très développé vraisemblablement aux époques primitives[2].

Depuis six ans que nous explorons « la Terrasse » en question, sa superficie, d'un peu plus de trois hectares, a fourni périodiquement des ustensiles variés du plein néolithique.

Au cours de 1902, M. Patté-Lefebvre, l'un des trois ou quatre propriétaires, transforme en briqueterie le champ à lui appartenant.

Nous suivîmes de près les travaux d'ouverture, parce

1. Il est désigné au-dessus de la lettre H sur le plan inséré dans la 214e livr. du *Bull. histor.*, p. 353.

2. Il suffit de lire les auteurs anciens pour savoir que de leur temps les petits ruisseaux de nos jours s'étalaient en larges rivières ou grondaient comme des torrents. Tel cours d'eau dont César parle comme d'un grand fleuve, n'est plus aujourd'hui qu'un modeste ruisseau. D'après les explications des savants, la « fuite » de plus en plus grande des eaux courantes superficielles dans le sous-sol des pays occidentaux tiendrait à des causes physiques : déplacement de l'axe de la terre, élévation dans le niveau des continents, changement de direction du Gulf-Stream, etc., ainsi qu'au déboisement, cause artificielle.

que le terrain était vierge de tout remaniement et que le quaternaire pouvait y être facilement étudié sur toute sa hauteur.

Il est formé d'une couche de lehm, épaisse de 3m50 environ, immédiatement superposée à une couche de 0m50 de lœss, recouverte par un cailloutis de fond assis sur la marne, d'une puissance approximative de 9 mètres, avant d'atteindre le terrain tertiaire.

La première année de l'exploitation, il n'apparut, des tranchées exécutées à la bèche, que deux nuclei et trois lames de couteaux associés à des débris de taille.

Ces pierres, manifestement ouvragées de main d'homme, étaient enfouies à la profondeur de 1m60 à 1m70. De plus, il y avait une analogie complète entre la technique industrielle de ces outils souterrains et la modalité des échantillons antérieurement recueillis à fleur de terre.

L'intérêt que nous attachions à cette double constatation suscita des recherches assidues durant l'époque saisonnière des briquetiers belges, occupés ici depuis avril jusqu'à la mi-août.

Notre zone d'investigations forme une bande rectangulaire, contiguë à la route de grande communication, nº 192, et réduite à 45 mètres de long, 14 mètres de large, sur la grandeur totale du champ de la briqueterie, d'une étendue exacte de 114 mètres selon une ligne N. S. et 54 mètres selon une ligne E. O.

Les objets, exposés sous vos yeux, sortent indistinctement de l'espace que nous venons de circonscrire.

Certes, il y a là une démonstration très nette de la réalité d'un atelier, vu 1º la multiplicité des éclats à arêtes aussi coupantes que s'ils venaient d'être débités, et, 2º le petit nombre de pièces achevées. On prend également là sur le fait la physionomie caractéristique du travail de nos ancêtres des âges de la pierre. L'amas de débris de la matière utilisée, d'outils brisés ou mal venus, fait à la fois ressortir les différentes phases par lesquelles passaient les instruments avant d'avoir leur tournure régulière, et appré-

cier les difficultés que l'ouvrier primitif avait à vaincre pour réussir son œuvre.

Au dire des préhistoriens, la division du travail était connue, dès l'époque néolithique. Il aurait existé, en ces temps lointains, des ateliers de taille, les uns consacrés uniquement à la confection des pointes de flèche, les autres au façonnage des haches, ceux-ci à la livraison des grattoirs, ceux-là au produit des tranchets et ainsi de suite.

L'atelier si heureusement aperçu à la briqueterie d'Elnes n'appuie point le fait industriel et curieux d'une semblable spécialisation. Il a donné simultanément des grattoirs, des nuclei, des pointes de flèche, des couteaux, qui sont les pièces les plus nombreuses et les plus soignées. Leur longueur varie entre 5 et 18 centimètres. Ces lames, dont plusieurs d'une grande finesse, ont conservé le fil d'éclatement intact et si tranchant qu'il faut les manier avec précaution, pour ne pas se couper les doigts.

Quant à la matière employée, elle est la roche indigène, comme celle des objets de nos sept gisements de surface : silex gris et noir de la craie sénonienne, silex pyromaque, grès siliceux.

Maints ustensiles, ceux notamment en roche grésoïde, présentent des traces de rouille causées, dit-on, par des coups de charrue. Selon nous, ces macules ferrugineuses, à diverses intensités de ton, lesquelles parsèment aussi bien les pièces ensevelies sous terre que les pièces ramenées à l'air libre par chaque labour de la couche superficielle du sol, résulteraient d'une modification moléculaire de la matière elle-même. Elles seraient soit une altération du fer sulfuré contenu dans la composition chimique de la pierre, soit un dépôt ou une adhérence sesquioxyde de manganèse hydraté, qui se serait soudé aux objets sous l'influence de l'humidité.

Au reste, leur enterrement à 1m70 de profondeur n'était-il pas suffisant pour mettre ces objets hors d'atteinte des coups les plus pénétrants d'un soc de charrue ou d'un outil aratoire quelconque?

D'autres silex ont leurs facettes surchargées de petits cristaux bruns, qui ressemblent à des brins de mousse. Ces menues arborescences de manganèse que les spécialistes appellent « dendrites » ne se sont produites qu'au repos et avec le temps. Leur présence est généralement considérée comme un des caractères d'authenticité les plus précieux; elle équivaut à un brevet d'ancienneté.

Maintenant que vous avez sur l'atelier de taille qui nous occupe, son indication onomastique et topographique, la désignation des pièces et l'importance de leur stock, il resterait à établir son étage dans la chronologie des temps préhistoriques.

Cette vérification serait-elle liée à l'âge et à l'intégrité du limon qui renfermait les trouvailles ?

La plupart des géologues assignent à la formation initiale du lehm, pareil à l'argile brune de la briqueterie d'Elnes, compacte et dépourvue de tout élément calcaire, ainsi que de tout arrangement géométrique, une époque fort rapprochée des temps modernes; elle daterait tout au plus de la fin de la période pliocène, alors que les principales vallées étaient déjà découpées jusqu'au cœur des massifs montagneux.

Et, de fait, que l'argile dérive, soit d'une transformation des couches tertiaires, soit d'une trituration des couches calcaires occasionnée par des alternatives de gelée et de dégel, toujours est-il qu'elle ne constitue point un produit préexistant, qu'elle n'est et ne peut être qu'un dépôt de crues attribuable à d'énormes masses d'eaux courantes.

Il suffit, pour s'en assurer, de parcourir les environs de Lumbres.

Le « diluvium rouge » ou terre à briques recouvre toutes les ondulations du sol, il se voit dans les dépressions des pentes, il s'élève, de-ci de-là, sur le flanc des coteaux, mais il n'atteint jamais les sommets, revêtus partout d'une glaise jaune-rougeâtre, extrêmement tenace, collante, nommée vulgairement « clitre » par les gens du pays.

C'est la raison qui explique la récolte si riche, dans notre vallée pliocène de l'Aa, de l'industrie robenhausienne et, sur les hauteurs du « val de Lattre », des « Monts de Wavrans » et des « Cruptes de Wilbedinghe » la rencontre particulière de l'industrie chelléenne ou amygdalithique, taillée sur les deux faces.

Quelle serait après cela la durée des temps paléolithiques correspondant aux formations géologiques ?

Nous n'avons aucune base sérieuse pour la calculer. La science n'est pas encore parvenue à distinguer, sûrement, les couches tertiaires supérieures des premières couches quaternaires. Elle n'en est pas même à ce point de posséder une échelle chronométrique, propre à déterminer avec une précision quelconque le temps écoulé dans la période qui a précédé la nôtre.

On ne peut davantage demander l'âge des armes et des outils que nous vous adressons en communication, aux nuances de leur facies spécial. Evidemment ces instruments sont néolithiques. C'est dire qu'ils ne remontent pas au-delà du début de l'âge géologique actuel. Mais nous nous garderons d'aller plus loin ; rien dans nos connaissances acquises jusqu'à ce jour ne permet d'affirmer d'autres dates, l'âge de la pierre jusqu'à l'arrivée des métaux étant en dehors de toutes données chronologiques et de témoignages paléontologiques certains.

Une conclusion ferme se dégage toutefois de l'existence d'un siège de taille bien défini au milieu de nos multiples gisements de surface ; c'est là, en effet, un document officiel qui prouve d'une manière indiscutable que les villages de notre vieux coin de la Morinie : Lumbres, Elnes, Wavrans, etc., sont bâtis sur des camps préhistoriques.

A. COLLET.

Wavrans-lez-Elnes, le 2 octobre 1906.



RELIQUAIRE DU XVème SIÈCLE
conservé en
l'église de Cormettes (Pas-de-Calais)

Héliog. Dujardin

FONDATIONS PIEUSES

DE

Jehan Le May, dit Agneux

ET

Catherine de Lens, sa femme

1458

(Communication de M. J. de Pas, secrétaire-général)

Une note publiée dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie (T. VIII, p. 453) donne la description détaillée d'un reliquaire curieux conservé en l'église de Cormettes, contenant un fragment du bras de saint Lambert. L'auteur n'a malheureusement pu identifier complètement les armoiries apposées sur cet objet, et il a dû renoncer, par suite, à donner l'historique de son acquisition par l'église de Cormettes.

Or nous trouvons dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Omer[1] des détails précis sur la donation « à l'église de Cormettes d'un bras d'argent doré où sont des reliques et quelques ossements du bras de saint Lambert ». Cette libéralité, due à Jehan Le May, dit Agneux, et à Catherine de Lens, sa femme, est citée à côté d'autres fondations importantes qu'il

1. *Ms. 891, Fragments généalogiques*, T. I, page 698. — C'est à M. Violette de Noircarme que je dois l'indication de ce document.

n'est pas sans intérêt de rappeler ici. Nous croyons donc devoir citer textuellement le passage du manuscrit qui s'y rapporte. C'est un extrait d'une généalogie de la famille de Lens, où l'auteur[1], après avoir donné la filiation de Jehan Le May et de Catherine de Lens, sa femme, analyse ainsi les dispositions contenues dans leur testament.

Catherine de Lens, dite de Rebecque, épousa Jean, dit Aignieux, le May, sgr. de Cramesnil, de Maubus et Rougemont, fils de Julien, sgr. desdits lieux, lequel vivait en 1420, y ayant lettre de luy dudit an, en la trésorerie des chartes de la ville de St Omer.

Catherine de Lens portait pleinement de Lens.

Le May : d'argent à 3 merlettes de sable, écartelé de sable au lion d'argent, billeté de même, à la bordure engrelée d'argent.

Ledit Jean et Catherine de Lens ont fondé la messe qui se dit chaque jour en la chapelle de la Halle[2], par les Jacobins, pour les prisonniers, aiant donné pour cet effet 37 mesures de terre et quelques rentes. Voir une lame de cuivre, au côté gauche de ladite chapelle au dehors, contenant ladite fondation; et par preuves que font les lettres de la fondation en date de 1453, et celles de l'aggréation et amortissement desdites terres de l'an 1451, gisantes en ladite Trésorerie.

Ils ont aussi fondé un salve regina et de profundis tous les jours, en l'hôpital de l'Ecotterie, comme il se voit par une lame de cuivre en la chapelle dudit hôpital, et une messe chaque dimanche.

1. Le manuscrit, rédigé vers 1780, est anonyme, mais il y a tout lieu de penser qu'il est, au moins en partie, l'œuvre de M. Deslyons de Noircarme. On peut en tout constater qu'il est dressé avec la sûreté d'informations qui caractérise les autres manuscrits de ce savant généalogiste.

2. V. Mém. Soc. Ant. Mor., T. IV, p. 332. *Essai sur l'Hôtel de Ville de Saint-Omer*, par L. Deschamps de Pas.

Ils ont donné à l'église de Cormettes un bras d'argent doré où sont les reliques et quelques ossements du bras de saint Lambert, sur lequel on voit les armes dudict Le May comme ci-dessus et celles de sa femme, qui sont les pleines armes de Lens, ainsi qu'aux deux lames dessusdites, et en la verrière qu'elle a donnée en l'église de St Denis, en la chapelle de Notre-Dame, à côté gauche de l'autel où sont ses 8 quartiers :

Les paternels : Lens, Licques, Molinghem et Haveskerke.

Les maternels : Ste Aldegonde, Lières, Wisques et Wissocq.

Elle est enterrée en l'église de Rebecque, où gist Robert, son frère, etc... devant l'autel de la Vierge et est écrit sur le marbre de sa tombe à lencontour :

Cy gist Noble damoiselle mlle Catherine de Lens, femme fut et épouse de Jehan, dit Aignieux, Le May, sr de Cramesnil, de Maubus et de Rougemont, qui trespassa l'an 1453, le 2e jour de juillet.

Ils ont laissé deux filles, comme appert par le livre des anniversaires de la paroisse de St Denis, en la ville de Saint Omer, mois de novembre, le jour de St Brice, évêque, est écrit :

L'anniversaire de noble dame Catherine de Lens, dite de Rebecque, en son temps femme et épouse de Jean, dit Aignieux, Le May, sgr. de Cramesnil, de Motte et de *Cormettes,* et dlle desdits lieux : Item lesdits tauliers seront tenus de faire chanter 2 messes du St Esprit, à diacre et sous-diacre, l'une pour Mme de Sarcus, aînée fille desdits conjoints etc... et l'autre pour Mme de Coulonville, sa seconde fille.

Il y a aussi au Registre du Magistrat de St Omer, l'an 1453, que Jehan le May a donné de l'argent à rente à laditte ville, sur la vie de dlle Bonne, sa fille, femme de Robert de Sarcus et de François de Sarcus, fils dudit Robert et de ladite dlle.

. . . .

Ce Jehan Le May, écuyer, tient une place importante dans le Magistrat de Saint-Omer au quinzième siècle. On le trouve dans le rang des échevins de 1426 à 1446, et il est même nommé second mayeur dans les années 1442, 1444 et 1446. Son père, Julien, fut aussi échevin à son tour de 1394 à 1402, et d'autres membres de la famille Le May apparaissent sur les listes du Magistrat aux xiv[e] et xv[e] siècles.

Quant à la famille de Lens, il serait superflu de rappeler la place qu'elle tient dans les annales de Saint-Omer, mais il n'est pas hors de propos de mentionner que c'est la sœur même de Catherine, Léonore de Lens, qui a bâti avec son mari Antoine de Sacquespée, seigneur d'Ecout et de Bodimont « la chapelle sur le petit marché d'Arras, en laquelle se révère la Sainte Chandelle »[1].

Ce sont bien les armes de Le May et de Lens que l'on trouve gravées sur le reliquaire de Cormettes. Le manuscrit ne nous donne pas la date exacte de cette donation, mais il semble que toutes ces fondations doivent se rapporter à 1453, année de la mort de Catherine et de l'exécution du testament.

L'inscription commémorative du *Salve Regina* quotidien en la chapelle de l'hôpital de l'Ecoterie nous a été conservée par Dom Le Pez[2]. Les écussons peints sur la verrière donnée à l'église Saint-Denis ont été également copiés[3] par cet auteur et se retrouvent dans son manuscrit. Quant à la plaque commémorant la fondation de la messe en la chapelle de la halle, il n'en est resté nul souvenir.

1. Cf. *Ms. 891* de la Bibl. de St-Omer, après la citation ci-dessus.
2. Elle est reproduite dans le Tome XXIII des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, p. 331.
3. Ce document épigraphique est encore inédit.

L'institution de cette messe quotidienne a été mentionnée dans la Notice sur *l'ancien hôtel de ville de Saint-Omer* (Mém. Soc. Ant. Mor., T. IV, p. 331, et p. 375, note 0). Signalons seulement ici les documents que les Archives de Saint-Omer conservent sur ce sujet :

1° Une bulle du pape Clément VII du 30 novembre 1379, qui permet au Magistrat de faire célébrer tous les jours une messe dans la chapelle de la halle. On sait que Clément VII, pape d'Avignon, n'est autre que Robert de Genève qui avait été précédemment évêque de Thérouanne et à qui les églises de Thérouanne et de Saint-Omer ont été redevables de concessions privilégiées.

30 novembre 1379

Clemens eps. servus servorum Dei. Dilectis filiis maioribus et scabinis ville Sancti Audomari morinensis diocesis salutem et apostolicam benedictionem. Sincere devotionis affectus, quem ad nos et Romanam geritis ecclesiam, non indigne meretur ut petitionibus vestris, illis presertim quas ex devotionis fervore prodire conspicimus, favorabiliter annuamus. Hinc est quod nos vestris devotis supplicationibus inclinati ut in capella domus communis halle nuncupate ville Sancti Audomari morinensis diocesis loco utique devoto, ut asseritis et honesto possitis per sacerdotes ydoneos missas et alia divina officia sine iuris alieni preiudicio facere celebrari devotioni vestre tenore presentium indulgemus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se noverit incursurum.

Datum Avinione II kalendas Decembris Pontificatus nostri anno secundo.

En bas à gauche : B. Calveti A droite : Gilbertus
Sur le pli : P. Volmaneric
Bulle en plomb. CLEMENS PP. VII

(Arch. de Saint-Omer, CXXIV. 17).

Cet acte, encore inédit, est signalé dans le T. IV des Mém. Soc. Ant. Mor., p. 330.

2° Les lettres, du 24 juillet 1451, de Philippe, duc de Bourgogne, qui accordent l'amortissement de 39 à 40 mesures de terre que Jean Le May, dit Agneux, seigneur de Cramesnil, projetait de donner à la ville, à condition que soit célébrée une messe à perpétuité en la chapelle de la halle, ainsi qu'avait déjà eu l'intention de le faire feu Julien Le May, son père. Le duc ordonne en conséquence que le Mayeur et les Echevins qui seront chargés de ce service jouissent à l'avenir de ces terres comme d'un bien de mainmorte dédié à Dieu et à l'église. (CXXIV. 18.)

3° Le contrat de cession, en date du 29 août 1452, passé devant les Mayeur et Echevins des francs-alleux, par lequel Jean Le May et Catherine de Lens, sa femme, cèdent et abandonnent au profit des Mayeur et Echevins de cette ville, pour la fondation d'une messe à perpétuité à célébrer en la chapelle de la halle, 39 à 40 mesures de terre, situées en la seigneurie des francs-alleux, rapportant 16 s. monnaie courante ou une rasière de blé par an et par mesure. (CXXIV. 19.)

4° Une convention en double, du 16 octobre 1453, par laquelle les prieur et couvent des frères prêcheurs de cette ville s'obligent envers le Magistrat à célébrer la messe chaque jour en ladite chapelle à l'heure qui leur sera indiquée, « aussi longtemps qu'ils seront habitans de cette ville et banlieue ; que s'il arrivoit que par réformation, guerre ou autrement, ils ne

puissent la célébrer, en ce cas le Magistrat y pourra nommer un chapelain qui profitera des émolumens : que s'il arrivoit que les frères reviendroient et qu'ils fussent dans le cas de dire ladite messe, ils devront y être admis sur leur seule présentation à l'exclusion du chapelain, que si ladite chapelle viendroit à être interdite, ils pourront la décharger dans leur Eglise ou ailleurs en avertissant le Magistrat ; au moyen de quoy celui-ci s'oblige en faveur de leur communauté de payer annuellement en quatre termes égaux la somme de 32 l. importance actuelle du rendage des 40 mesures de terre reprises en l'acte ci-dessus comme aussi de payer 5 l. de rente affectée sur une maison nommée la porte de Watten que lesd. Le May et sa femme ont ajoutés de suplément auxdites terres, pour ladite fondation ; que s'il arrivoit néantmoins que lesdites terres et revenus viendraient à diminuer, ils ne paieront que le produit desdites terres et rentes, et dans ce cas lesdits frères prescheurs ne seront tenus de descharger ladite messe qu'à due concurrence. » (CXXIV. 20.)

On trouvera dans la *Description de l'ancien hôtel de ville de Saint-Omer* [1] des indications complémentaires sur le service de cette messe dans les époques postérieures, mais un tel historique ne rentre pas dans le sujet de cette note, qui n'a pour objet que de rappeler, à propos de l'origine du reliquaire de Cormettes, l'importance des fondations de membres d'une des plus puissantes familles de Saint-Omer au XV[e] siècle.

1. *Op. cit.* Mém. Mor., T. IV.

Description du reliquaire reproduit sur la planche ci-jointe[1]

Ce reliquaire, en forme de bras, est en bois peint en vert, cerclé en haut et en bas de deux bagues en argent doré et recouvert sur le devant d'une plaque, également en argent doré, fixée par de petits clous. Une ouverture longitudinale, fermée par un verre, laisse voir les papiers et l'authentique qui recouvrent la relique. Les deux lames qui bordent cette ouverture portent, estampée, l'inscription suivante en caractères minuscules gothiques :

CEST LOISSELEMENT DU BRACH
SAINT LAMBERT

Les espaces intermédiaires des lettres sont occupés par des feuillages gravés au trait.

Les deux écussons émaillés portent :

Celui de gauche : LE MAY : *écartelé, aux 1er et 4e quartiers d'argent à trois merlettes de sable ; aux 2e et 3e de sable au lion d'argent.*

Celui de droite : mi-partie LE MAY, comme ci-dessus et DE LENS : *écartelé d'or et de sable.*

Il faut toutefois remarquer que l'usure a fortement attaqué ces écussons dont les émaux ne sont plus restés visibles. De même la bordure « engrelée d'argent » qui doit compléter l'écu de Le May ne se voit plus.

La bague du haut a été recouverte de deux cabochons dont l'un est rouge ; l'autre a été perdu. Elle porte les mots : JHESUS MARIA.

Sur la bague du bas se lit la devise : A DIEU SERVIR VEUL OBÉIR.

Ces dernières inscriptions sont également en caractères gothiques minuscules estampés, et les parties laissées libres par les inscriptions sont aussi occupées par des feuillages.

La hauteur totale du reliquaire est de 0m50.

1. Ainsi qu'il a été dit plus haut, cette description a été donnée dans le tome VIII du Bulletin de la Société. Mais nous avons cru devoir la donner de nouveau ici à l'appui de la planche qui reproduit le reliquaire, sur la demande qui nous en a été faite par plusieurs correspondants qui n'ont pas sous la main le volume en question.

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XI[e] VOLUME DU BULLETIN HISTORIQUE

(1902-1906)

201e LIVRAISON

202e LIVRAISON

203e LIVRAISON

204e LIVRAISON

205e LIVRAISON

206e LIVRAISON

207e LIVRAISON

212e LIVRAISON

213e LIVRAISON

214e LIVRAISON

215e LIVRAISON

216e LIVRAISON

217e LIVRAISON

218e LIVRAISON

219e LIVRAISON

220e LIVRAISON

TABLE GÉNERALE

du Tome XI

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page	*ligne*	*au lieu de*	*lisez*
10	5	adoptées	approuvées
231	30	tome X, p. 450	tome IX, p. 452
233	24	tome X	tome IX
248		*A la fin du 4e alinéa, après* op. cit. p. 305 et 306). *Ajouter :* Cet écusson, qui semble n'avoir pas été déterminé jusqu'à présent, est celui de l'abbé Jean du Bois qui a gouverné le monastère pendant le premier quart du dix-huitième siècle. (Documents de famille de M. Harduin de Grosville, président honoraire du Tribunal de Laon, à Rivière-les-Arras.) Cet abbé avait succédé à Benoit Mercier en 1697. (Cf. *Gallia christiana,* T. III, colonne 513.)	
252	10	Notre-Dame	Saint-Pierre
375	32	scie	soie
387	10 et 11	texte français de 1541 tiré d'un précieux incunable.	texte français tiré d'une précieuse impression de 1531.
450	32	dix-septième siècle	dix-huitième siècle
698	2	abbesse	abbaye

SAINT-OMER. — TYP. H. D'HOMONT.

